



Les vraies réussites sont celles que l'on partage.

Profils des métiers et repères 2006	Rabat de couverture
Profil du Groupe	1
La gouvernance	2
Message du Président	3
Message du Directeur général	4
Instances de direction	6
Projet humain et social	8
Stratégie	10
Dates clés	11
Bourse et actionariat	12
Concessions	
Profil	14
Activité	24
Perspectives	38
Énergies	
Profil	40
Activité	48
Perspectives	54
Routes	
Profil	56
Activité	64
Perspectives	70
Construction	
Profil	72
Activité	80
Perspectives	88
Immobilier	90
Un groupe responsable	94
La démarche de développement durable	96
Responsabilité sociale	100
Indicateurs sociaux	107
Engagement citoyen	110
Clients et fournisseurs	114
Responsabilité environnementale	116
Indicateurs environnementaux	122
R&D et innovation	126
Informations générales et éléments financiers	130
Gouvernement d'entreprise	133
Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne	150
Rapport de gestion du Conseil d'administration	157
Comptes consolidés	178
Comptes sociaux	259
Renseignements généraux	270
Responsables du document de référence	280
Table de concordance	282

Profil

VINCI est le premier groupe mondial de construction et de concessions ⁽¹⁾. Le métier de ses 142 500 ⁽²⁾ collaborateurs est de financer, concevoir, construire et gérer des équipements pour améliorer la vie de chacun : écoles, hôpitaux, logements, bureaux, routes, ponts, aménagements urbains, réseaux de télécommunications et d'énergie, autoroutes et parkings... Depuis ses origines, VINCI a bâti son développement sur le modèle stratégique intégré de concessionnaire-constructeur et sur un mode de management décentralisé qui favorise la performance de chaque entreprise et valorise le potentiel individuel de chaque collaborateur. Poursuivant un projet économique et humain inscrit dans la durée, VINCI a l'ambition de partager ses réussites avec ses salariés, ses clients, ses actionnaires et l'ensemble des acteurs de la cité.

(1) – Source : ENR, décembre 2006.

(2) – Y compris les 4 000 collaborateurs de Solétanche Bachy, dont VINCI s'est porté acquéreur début 2007.

Repères 2006

Effectif

142 500*

salariés dans le monde

Chiffre d'affaires (pro forma)

26 Mds

d'euros

Capitalisation boursière

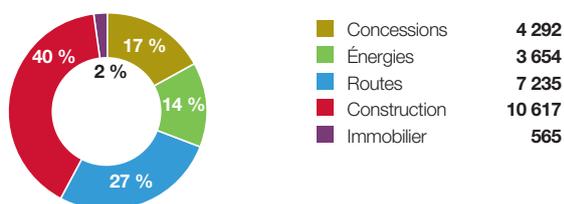
25 Mds

d'euros au 31 janvier 2007

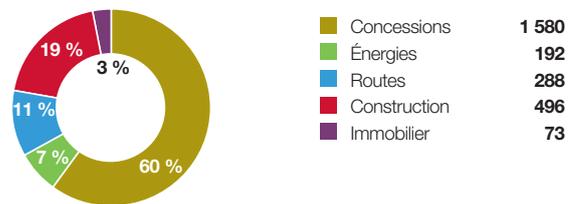
* Y compris les 4 000 collaborateurs de Solétanche Bachy, dont VINCI s'est porté acquéreur en 2007.

Données pro forma : consolidation d'ASF/ESCOTA à 100 % depuis le 1^{er} janvier 2006.

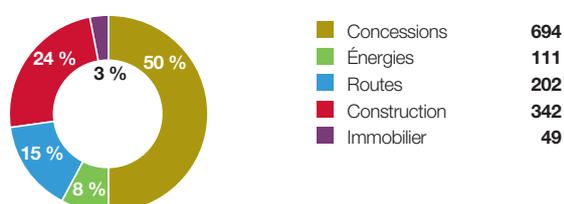
Chiffre d'affaires par métier



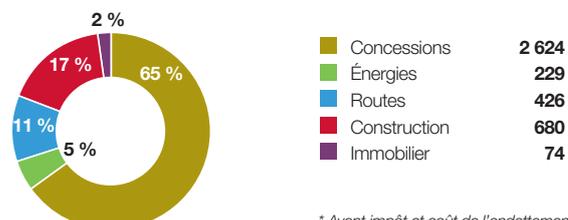
Résultat opérationnel sur activité par métier



Résultat net part du Groupe par métier

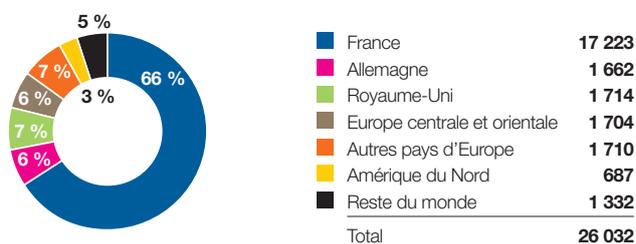


Capacité d'autofinancement*



* Avant impôt et coût de l'endettement.

Chiffre d'affaires par zone géographique



Présent dans
75 pays*

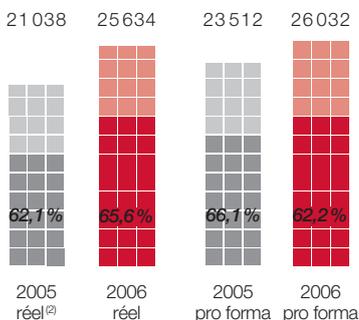
* Y compris Solétanche Bachy.

Résultat net part du Groupe (pro forma)
1,3 Md
d'euros

Nombre de chantiers
260 000*

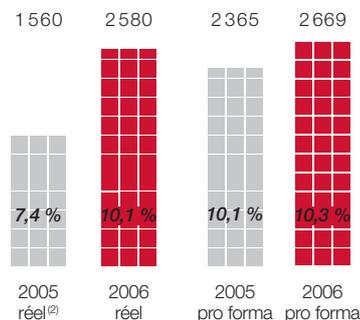
* Estimation des chantiers en cours.

Chiffre d'affaires
2006⁽³⁾ **+11%**⁽¹⁾

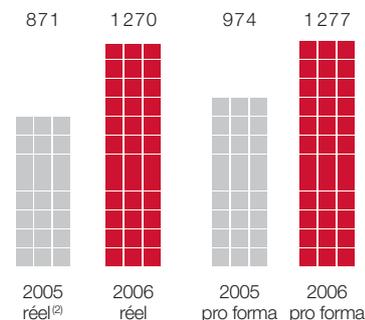


■ France
■ International

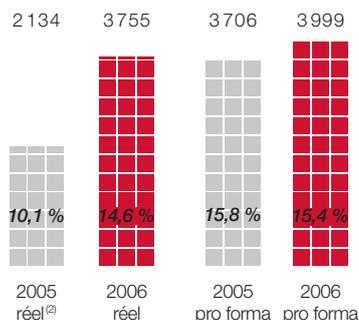
Résultat opérationnel sur activité⁽³⁾ **+13%**⁽¹⁾



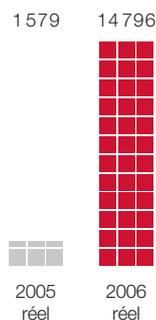
Résultat net part du Groupe
2006 **+31%**⁽¹⁾



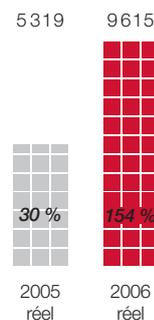
Capacité d'autofinancement⁽³⁾⁽⁴⁾ **+8%**⁽¹⁾



Endettement financier net au 31 décembre **14,8**
milliards d'euros



Capitaux propres et intérêts minoritaires



En millions d'euros.

(1) - Les variations indiquées concernent les données pro forma.

(2) - 2005 réel : après retraitement des activités cédées ou abandonnées en 2006.

Données pro forma : consolidation d'ASF/ESCOTA à 100 % depuis le 1^{er} janvier, tant en 2005 qu'en 2006.

Données réelles incluant ASF/ESCOTA à compter de la prise de contrôle par VINCI, le 9 mars 2006.

(3) - En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires.

(4) - Avant impôt et coût de l'endettement financier net.



Concessions

Disposant d'un savoir-faire conjuguant la conception, le montage, l'ingénierie de projets, le financement et la construction clés en main, VINCI Concessions réalise des infrastructures de transport (autoroutes, ouvrages routiers, parkings, aéroports) dans le cadre de contrats de concession ou de partenariat public-privé et assure leur exploitation dans la durée. Cette double compétence de constructeur et d'exploitant concessionnaire s'étend également à de grands équipements comme le Stade de France.



Énergies

VINCI Énergies est le leader en France et un acteur de premier plan en Europe des services liés à l'énergie et aux technologies de l'information, assurant notamment le lien entre les constructeurs d'équipements et leurs utilisateurs. Intervenant dans les secteurs des infrastructures d'énergie, de l'industrie, du tertiaire et des télécommunications, VINCI Énergies développe des solutions à la fois locales et globales, qui accompagnent ses clients en France et à l'international à tous les stades de leurs projets : conception, ingénierie, réalisation, exploitation, maintenance.



Routes

Eurovia construit, rénove et entretient des infrastructures routières et autoroutières, réalise des aménagements urbains, industriels et commerciaux, et se développe dans les métiers complémentaires de l'environnement et des services. Classé aux tout premiers rangs des leaders mondiaux des travaux routiers et du recyclage, Eurovia est également le premier producteur français de granulats et l'un des principaux producteurs européens de matériaux de construction pour la route, avec 210 carrières, 445 sites de production et 135 unités de recyclage.



Construction

Leader français⁽¹⁾ et major mondial du BTP⁽²⁾, VINCI Construction réunit un ensemble d'expertises de premier ordre dans les domaines du bâtiment, du génie civil, des travaux hydrauliques, de la maintenance multitechnique et des services. Fortement enraciné sur ses marchés locaux en France, en Europe et en Afrique, à travers ses réseaux de filiales, il est aussi un acteur majeur sur le marché mondial de la conception-construction de grands projets et du génie civil spécialisé à haute technicité ainsi que du dragage.



(1), (2) – Source : *Le Monde*, décembre 2006.

la gouvernance

Conseil d'administration

Président

Yves-Thibault de Silguy,
président de VINCI

Administrateurs

Dominique Bazy,
Vice Chairman Europe
d'UBS Investment Bank

Robert Castaigne*,
directeur financier
de Total

François David,
P-DG de Coface

Quentin Davies,
député à la Chambre
des Communes du
Parlement britannique

Patrick Faure,
président de Patrick
Faure et associés

Dominique Ferrero,
directeur général
de Natixis

Xavier Huillard,
directeur général
de VINCI

Bernard Huvelin,
vice-président du Conseil
d'administration
de VINCI

Jean-Bernard Lévy,**
président du directoire
de Vivendi

Henri Saint Olive,
président du Conseil
d'administration de
Banque Saint Olive

Pascale Sourisse*,
P-DG d'Alcatel
Alenia Space

Denis Vernoux,
ingénieur d'études,
président du conseil
de surveillance des
FCPE Castor

Comité des comptes

Il conseille et veille à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de VINCI et à la qualité de l'information financière.

Composition :

- Dominique Bazy (président)
- Quentin Davies
- Henri Saint Olive

Comité de la stratégie et des investissements

Il aide le Conseil à élaborer la stratégie du Groupe. Il examine les projets de contrats, d'investissements et de désinvestissements susceptibles d'avoir une incidence significative sur le périmètre, l'activité, les résultats ou l'appréciation boursière du Groupe.

Composition :

- Yves-Thibault de Silguy (président)
- François David
- Patrick Faure
- Denis Vernoux

Comité des rémunérations

Il propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux.

Composition :

- Quentin Davies (président)
- Dominique Bazy
- Patrick Faure
- Dominique Ferrero

Comité des nominations

Il examine toute candidature aux fonctions d'administrateur ou de direction générale et formule sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation au Conseil.

Composition :

- Yves-Thibault de Silguy (président)
- Bernard Huvelin
- Henri Saint Olive

* Cooptation du Conseil d'administration du 27 mars 2007, soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2007.

** Cooptation du Conseil d'administration du 27 février 2007, soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2007.

message du Président

Inscrire VINCI dans la durée



Yves-Thibault de Silguy

Président du Conseil d'administration de VINCI

VINCI a inauguré en 2006 un schéma de présidence dissociée. Suite à la démission d'Antoine Zacharias, le 1^{er} juin 2006, le Conseil d'administration du Groupe m'a désigné comme président et a confirmé Xavier Huillard dans ses fonctions exécutives d'administrateur-directeur général. La complémentarité de nos expériences et la confiance mutuelle que nous avons su instaurer entre nous, en quelques mois, constituent autant d'atouts pour inscrire la réussite de VINCI dans la durée.

En tant que président, j'ai la responsabilité d'assurer la bonne gouvernance de l'entreprise. Conformément aux recommandations d'un audit réalisé par un cabinet de consultants indépendants durant le deuxième semestre 2006, j'ai décidé de moderniser le fonctionnement du Conseil. Dans cette perspective, j'ai modifié le règlement intérieur et revu la composition des comités spécialisés afin de renforcer leur connaissance de la marche du Groupe et leur implication dans l'élaboration de sa stratégie. En outre, comme je m'y étais engagé, j'ai féminisé le Conseil et diversifié les origines et les domaines de compétences de ses membres. Soucieux de garantir une information optimale des administrateurs, mais aussi de rapprocher le Conseil des réalités opérationnelles et des dirigeants du Groupe, j'ai réuni ses membres dix fois depuis le mois de juin. La session du mois d'octobre s'est tenue à Prague, ce qui a permis aux administrateurs de rencontrer nos collaborateurs dans la région et de faire le point sur les enjeux et les opportunités des marchés d'Europe centrale et orientale, qui constituent un axe prioritaire de développement du Groupe.

2006 aura été pour VINCI l'année de l'affirmation et du renforcement de sa stratégie. L'intégration rapide et réussie d'Autoroutes du Sud de la France a permis de conforter le modèle de concessionnaire-constructeur intégré. L'adoption d'un ambitieux plan à trois ans a offert aux marchés une excellente visibilité sur le développement du Groupe dans ses quatre métiers. Élaboré sous l'autorité de Xavier Huillard, ce projet a été examiné par le comité stratégique et le Conseil qui l'ont adopté à l'unanimité.

2006 aura également été l'année de la croissance. VINCI a connu, ces douze derniers mois, une croissance interne sans précédent, qui s'est notamment traduite par le développement de projets en PPP (partenariats public-privé). La croissance externe a aussi été au rendez-vous, avec le rachat d'entreprises, au rythme d'une entité par semaine. Cette dynamique a débouché début 2007 sur l'acquisition de la société Solétanche Bachy, qui renforce l'offre de VINCI en matière de fondations spéciales et de traitement des sols, et sur l'augmentation de la participation de VINCI dans Cofiroute, qui a été portée à 82,4 %. Le Conseil d'administration est convaincu de la qualité du portefeuille des métiers de VINCI, de ses potentialités de développement ainsi que de la pertinence du modèle de concessionnaire-constructeur intégré, sur un marché européen dont les besoins d'infrastructures sont immenses.

Enfin, le parcours boursier de VINCI en 2006 et le processus de réévaluation engagé depuis le début de l'année – l'action qui cotait 72,10 euros au 1^{er} juin 2006 a atteint 110 euros début 2007, soit une croissance de plus de 50 % – témoignent de la confiance des actionnaires et des marchés. Le renforcement de nos principaux actionnaires institutionnels français et étrangers et l'augmentation du nombre d'actionnaires individuels sont la preuve que ces derniers partagent notre vision stratégique. Notre politique de dividende, traduite par notre décision de redistribuer 50 % du résultat, participe aussi fortement à l'attractivité du titre. Par ailleurs, avec plus de 8 % du capital au 31 décembre 2006, nos collaborateurs sont les premiers actionnaires du Groupe. Cette association des salariés aux résultats de l'entreprise est une source de motivation et de cohésion, mais également d'amélioration de la performance des entreprises du Groupe et un facteur de stabilité incomparable pour l'avenir. Nous y sommes très attachés.

Avec un portefeuille d'activités équilibré, un projet clair de concessionnaire-constructeur, une équipe dirigeante de grande qualité et 142500 salariés motivés, VINCI, qui bénéficie d'une très bonne conjoncture sur l'ensemble de ses marchés, s'inscrit dans une perspective de croissance durable et rentable.

Yves-Thibault de Silguy

message du Directeur général

« Partageons nos réussites »

Xavier Huillard

Administrateur-directeur général de VINCI



Quel bilan tirez-vous de l'année 2006 ?

2006 a été à la fois une année de continuité et d'impulsion nouvelle pour VINCI.

Continuité, car nos entreprises ont confirmé leur dynamique de croissance, dans la lignée des exercices antérieurs. Notre chiffre d'affaires a progressé de 11 %, essentiellement par croissance organique. Notre carnet de commandes était à son plus haut niveau historique fin 2006, en augmentation de 13 % sur un an. Cette croissance a trois caractéristiques. Elle est équilibrée, car l'activité a progressé dans nos quatre métiers et sur tous nos marchés – historiques ou nouveaux, locaux ou mondiaux. Elle est rentable, car notre résultat opérationnel a progressé plus rapidement que notre chiffre d'affaires. Elle est pérenne, car elle s'inscrit dans une trajectoire qui voit nos performances s'améliorer d'année en année. Tout cela montre que notre modèle marche bien. Il a fait la preuve de sa solidité lors de périodes de moins bonne conjoncture – et il est bien sûr d'autant plus générateur de croissance et de résultats dans un environnement durablement porteur comme celui que nous connaissons aujourd'hui.

L'impulsion nouvelle est celle que nous a donnée l'acquisition d'Autoroutes du Sud de la France. Ce rapprochement a revivifié notre modèle historique de concessionnaire-constructeur. Il a fait progresser la part de l'activité réalisée dans les concessions par rapport à celle de nos trois autres grands métiers que sont les énergies, les routes et la construction. Il a sensiblement élargi la base récurrente de nos résultats – les concessions représentant désormais les deux tiers de notre *cash-flow*.

Il a renforcé notre profil d'opérateur intégré de concessions-construction, nous donnant une taille critique et des ressources nouvelles pour accélérer notre développement sur des marchés soutenus à long terme par l'essor des partenariats public-privé.

« Nous entendons faire tourner à plein notre modèle économique, avec nos métiers de constructeur et de concessionnaire qui se nourrissent mutuellement. »

Quelles sont les prévisions de croissance de VINCI et quelle est la part des partenariats public-privé dans ces perspectives ?

La prévisibilité renforcée de notre activité nous permet de nous fixer des objectifs à moyen terme. C'est ce que nous avons fait en présentant, pour la première fois, un plan stratégique à trois ans. Il prévoit que nous atteindrons 30 milliards d'euros de chiffre d'affaires fin 2009 – et les 26 milliards d'euros réalisés en 2006 montrent que nous sommes en avance sur nos objectifs.

Dans ce plan, VINCI s'est fixé l'objectif d'obtenir chaque année de nouveaux projets de PPP ou de concessions représentant un engagement global en part du Groupe d'environ un milliard d'euros. C'est une indication claire : nous entendons faire tourner à plein notre modèle économique, avec nos métiers de constructeur et de concessionnaire qui se nourrissent mutuellement. Notre environnement n'a jamais été aussi porteur. Les concessions et les PPP s'étendent aujourd'hui, au-delà des grandes infrastructures de transport, à des projets de toutes tailles et de tous types – hôpitaux, gendarmeries, gestion de l'éclairage urbain, etc. Des pans entiers des politiques urbaines et des grands programmes d'équipements publics sont concernés. C'est une tendance de fond qui va irriguer toutes nos activités et renforcer leur composante « temps long », notamment avec les prestations de maintenance. Les nouveaux contrats que nous avons engrangés en 2006 en donnent une première idée, et l'année 2007 s'annonce prometteuse, avec notamment la première place obtenue par VINCI sur ce qui pourrait devenir le plus important contrat de concession de son histoire : la construction et l'exploitation d'une autoroute de 365 km en Grèce, pour un montant de travaux dépassant 2 milliards d'euros.

On ne change pas un modèle qui marche, en somme ?

Surtout pas quand ce modèle est à ce point en phase avec le mouvement profond de nos marchés ! Les fondamentaux qui ont

fait la réussite de VINCI depuis une dizaine d'années sont les ferments de ses succès à venir : notre modèle économique, que nous allons approfondir en continuant à nous développer dans nos quatre métiers ; notre modèle managérial, qui nous donne une agilité exceptionnelle sur nos marchés ; nos principes de gestion que sont la priorité à la marge sur le volume, le développement de la valeur ajoutée et la recherche d'activités récurrentes – dans les concessions mais aussi dans les autres métiers avec nos activités de fonds de commerce ancrées sur leurs marchés locaux.

Quel sens donnez-vous à la campagne de communication de VINCI, dont vous signez vous-même le Manifeste ?

Nous y affirmons ce qui est à la fois notre conviction profonde et notre force : nous croyons qu'une réussite économique durable est indissociable d'un projet humain ambitieux. Chez VINCI, on préférera toujours l'homme aux systèmes. Nous misons sur l'intelligence de tous et sur la créativité, la capacité d'autonomie et de responsabilité de chacun. Parce que nous savons que le succès dans la durée ne peut être que collectif, nous faisons de l'ouverture aux autres et de la générosité des principes de management. Cette « chimie humaine » est notre marque de fabrique – et en fin de compte notre principal avantage compétitif, car le plus dur à copier.

En d'autres termes, si la machine VINCI tourne très bien, elle ne saurait se résumer à ses performances économiques. C'est le message de notre film sur le « pont humain » et c'est le sens de notre signature : « Les vraies réussites sont celles que l'on partage. » Nous voulons partager les nôtres avec nos collaborateurs, nos clients, nos actionnaires et avec l'ensemble de la société dans laquelle nous vivons. Nous sommes fiers d'être le premier groupe mondial de construction et de concessions, et nous assumons pleinement cette responsabilité.

instances de direction

Comité exécutif 2007

Le comité exécutif assure la direction générale de la société. Il s'est réuni 28 fois en 2006.

Roger Martin,
directeur général délégué de VINCI,
président-directeur général d'Eurovia

Jacques Tavernier,
directeur général délégué de VINCI,
directeur général de VINCI Concessions



Xavier Huillard,
administrateur-directeur général de VINCI

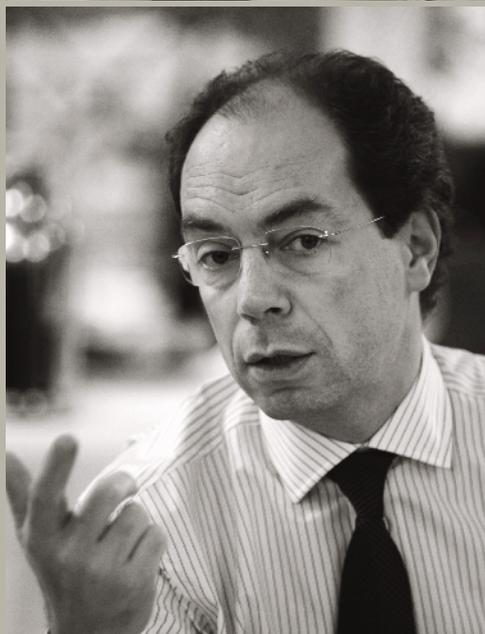


David Azéma
directeur général délégué de VINCI Concessions

Jean-Luc Pommier,
directeur du développement de VINCI

Jean-Yves Le Brouster,
président-directeur général de VINCI Energies

Richard Francioli,
président de VINCI Construction



Christian Labeyrie,
directeur général adjoint de VINCI, directeur financier

Pierre Coppey,
directeur général adjoint de VINCI,
directeur de la communication,
des ressources humaines et des synergies

Comité d'orientation et de coordination

Outre le comité exécutif, le comité d'orientation et de coordination rassemble les principaux dirigeants du Groupe. Il a pour mission d'assurer une large concertation sur la stratégie et l'évolution de VINCI.

Renaud Bentegeat,
administrateur délégué de CFE

Pierre Berger,
président de VINCI Construction Grands Projets

Jean-Marie Dayre,
directeur général adjoint de VINCI Energies

Bruno Dupety,
président de Freyssinet

Denis Grand,
président-directeur général de VINCI Park

Robert Hosselet,
vice-président de VINCI Construction France

Olivier de La Roussière,
président-directeur général de VINCI Immobilier

Patrick Lebrun,
directeur général adjoint de VINCI Energies,
gérant de VINCI Assurances

Jean-Louis Marchand,
directeur général délégué d'Eurovia

Yves Meignié,
directeur général du pôle international
de VINCI Energies

Sébastien Morant,
président de VINCI Construction
Filiales Internationales

Daniel Roffet,
directeur général adjoint international d'Eurovia

Jean Rossi,
président de VINCI Construction France

John Stanion,
président de VINCI PLC

Henri Stouff,
président-directeur général de Cofiroute

Philippe Touyarot,
directeur général adjoint de VINCI Energies

Guy Vacher,
directeur général adjoint France d'Eurovia

projet humain et social

Parce qu'il n'est pas de réussite économique sans réussite humaine, VINCI s'engage

Le Manifeste de VINCI

publié dans la presse quotidienne en novembre 2006 synthétise les engagements du Groupe dans le domaine social. Relayant le message, les quatre annonces ci-contre sont ensuite parues dans la presse magazine.



À la fin de l'année 2006 et début 2007, VINCI a pris la parole dans la presse écrite et à la télévision en France et en Europe au travers d'une campagne de publicité originale. Signée « les vraies réussites sont celles que l'on partage », cette campagne exprime l'ambition de VINCI de poursuivre concomitamment et dans la durée projet économique et projet humain.

Lancée avec la publication dans la presse quotidienne du Manifeste synthétisant les engagements de VINCI dans le domaine social, cette campagne s'est poursuivie avec la parution dans la presse magazine d'annonces mettant en scène des salariés du Groupe et illustrant son modèle social (actionnariat salarié, égalité des chances, engagement citoyen et formation), et avec la diffusion d'un film allégorique mettant en scène la construction d'un pont humain.

1 Créer des emplois durables

Nous avons recruté 9 000 personnes en France en 2005, 11 000 en 2006. Nous embauchons et nous formons des jeunes sans qualification.

→ Nous nous engageons à recruter 12 000 collaborateurs en contrat à durée indéterminée en 2007.

2 Proposer à chacun une formation

La formation est un droit pour nos collaborateurs partout dans le monde. Entre 2004 et 2006, notre budget formation a progressé de 50 % pour atteindre 2 millions d'heures.

→ Nous nous engageons à proposer un projet personnalisé de formation à chacun de nos collaborateurs dans les deux ans et à augmenter l'investissement en formation pour que tous puissent en bénéficier.

3 Promouvoir la diversité et garantir l'égalité des chances

Féminisation de nos effectifs, promotion des personnes issues de l'immigration, recrutement de handicapés : nous avons un devoir d'exemplarité.

→ Nous nous engageons à former nos managers aux bonnes pratiques, à combattre toute discrimination à l'embauche et dans l'entreprise, et à publier chaque année un audit réalisé par un organisme indépendant.

4 Aider chaque salarié à devenir actionnaire

67 000 collaborateurs de VINCI détiennent 8,4 % du capital du Groupe à la fin décembre 2006. Ils en sont déjà le premier actionnaire et sont ainsi associés à sa performance.

→ Nous nous engageons à faciliter l'accès de nos salariés au capital de VINCI en versant à chacun jusqu'à 3 500 euros d'abondement par an en 2007.

5 Encourager l'engagement citoyen de nos collaborateurs

La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité aide des associations et des entreprises d'insertion parrainées par des salariés du Groupe. Son objectif est de favoriser les initiatives solidaires dans les banlieues.

→ Après avoir doublé le budget de la Fondation, nous nous engageons à soutenir 150 associations en 2007.



le nez
de sa mère

le sourire
de son père

l'oeil du professionnel

Chez VINCI, le savoir-faire se transmet de génération en génération. Chaque année, nous recrutons en contrat à durée indéterminée des jeunes sans qualification et leur assurons formation et parcours professionnel. En 2005, nous avons dispensé 2 millions d'heures de formation. Nous nous engageons à proposer à chacun de nos collaborateurs un projet personnalisé de formation dans les deux ans à venir.



les vraies
réussites
sont celles que
l'on partage

algérienne
du côté de sa mère

française
du côté
de son père



ingénieur VINCI du côté de Nanterre

Chez VINCI, nous veillons à privilégier les compétences et le mérite de chacun, quels que soient ses diplômes ou ses origines. Nous nous engageons à former nos managers aux bonnes pratiques et à combattre toute discrimination à l'embauche, dans l'accès à la formation et à la promotion, pour que chaque salarié dispose des mêmes chances d'évolution au sein du Groupe.



les vraies
réussites
sont celles que
l'on partage

maçon depuis 1976



syndicaliste
depuis 3
générations

actionnaire depuis qu'il est chez VINCI

Chez VINCI, les collaborateurs sont les premiers actionnaires. 62 000 d'entre eux possèdent 8,7 % du capital. Nous pensons que cette association des salariés aux résultats de l'entreprise est source de motivation et de cohésion. Nous nous engageons à faciliter l'accès de tous au capital du Groupe en versant à chaque collaborateur jusqu'à 3 500 euros d'abondement par an en 2007.



les vraies
réussites
sont celles que
l'on partage

marche
à l'essence

marche
au diesel



marche à la générosité

Chez VINCI, de nombreux collaborateurs consacrent un peu de leur temps et beaucoup de leur savoir-faire à lutter contre les exclusions. La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité aide des associations et des entreprises d'insertion parrainées par des salariés du Groupe. Après avoir doublé son budget, elle soutiendra 150 associations en 2007.



les vraies
réussites
sont celles que
l'on partage

Concessionnaire-constructeur, une idée neuve depuis plus de 100 ans

01 L'intégration d'ASF

début 2006 a porté à 4 300 km le réseau d'autoroutes concédées au Groupe.

02 La réalisation en top & down

de l'Espace Béthune, à Lille, illustre le renouvellement des méthodes et l'innovation continue caractéristique des métiers de la construction.

Un modèle dynamisé par le développement des partenariats public-privé

VINCI s'est développé depuis plus d'un siècle dans le cadre du modèle concessionnaire-constructeur. Ce modèle offre une triple complémentarité :

- économique, les cycles des concessions se mesurant en décennies, ceux de la construction en années ;
- financière, les concessions générant des revenus et des *cash-flows* récurrents en contrepartie d'une forte intensité capitalistique, tandis que les métiers de la construction ne requièrent qu'un faible engagement de capitaux ;
- opérationnelle enfin, les métiers de concessionnaire et de constructeur se complétant pour mener des efforts commerciaux communs afin de concevoir, financer, construire et gérer tout type d'infrastructure ou d'équipement public.

Historiquement adapté à la réalisation de grandes infrastructures – à l'exemple du tunnel de l'A86 Ouest en Île-de-France, construit et exploité à partir de 2007 par le Groupe, ce modèle connaît un regain de vitalité avec le développement et la diversification des partenariats public-privé, qui s'étendent à de nouvelles formes contractuelles (tels les contrats de partenariat en France) et à des projets de tout type et de toute dimension : infrastructures de transport mais aussi hôpitaux, écoles, établissements de sécurité, gestion globale de l'éclairage public ou du stationnement...

Cette tendance observée sur la plupart des marchés du Groupe, en particulier en Europe, du fait de la rareté des finances et de l'abondance des besoins d'infrastructures, conforte le projet stratégique de VINCI. Dans son plan 2006-2009, VINCI s'est fixé l'objectif d'obtenir chaque année de nouveaux projets, dans le cadre de PPP ou de concessions, représentant un engagement financier total d'un milliard d'euros (incluant la dette assise sur ces projets). Son expertise de concessionnaire-constructeur, la complémentarité de ses savoir-faire et la qualité de son ancrage territorial le placent en bonne position pour accompagner les autorités concédantes – États ou collectivités locales – dans la réalisation de projets à la fois complexes et variés. Les nouveaux contrats en PPP obtenus en 2006 grâce aux synergies entre les divisions de métiers de VINCI en offrent une illustration prometteuse.

Intégration effective d'ASF

L'acquisition début 2006 d'Autoroutes du Sud de la France (ASF) s'inscrit pleinement dans le modèle stratégique de VINCI. Elle renforce le profil récurrent de ses activités et lui donne une dimension financière lui permettant d'accélérer son développement en France et en Europe. Le rapprochement d'ASF et de VINCI Concessions est générateur de synergies de revenus, grâce à la complémentarité des réseaux et des expertises et au développement de projets communs, en particulier dans le domaine des services. Dans le même temps, des synergies de coûts sont obtenues, notamment par l'échange des meilleures pratiques (achats, investissements...) et le regroupement de moyens consacrés au développement de nouveaux projets.

Poursuite du développement dans tous les métiers

VINCI a l'ambition de se développer dans tous ses métiers – concessions, énergies, routes, construction. Des opérations de croissance externe structurantes, complétant le flux habituel d'acquisitions réalisées par chaque division, seront recherchées, principalement dans les segments les plus récurrents des activités de construction et dans les concessions d'infrastructures de transport. En terme géographique, les efforts de développement concerneront principalement l'Europe, en particulier les nouveaux pays de l'Union où le Groupe a développé depuis longtemps des positions significatives ; les pays à fort potentiel à la lisière de l'Union, comme la Russie et l'Ukraine ; la France, où le maillage fin de ses réseaux assure à VINCI une bonne présence sur les marchés locaux. Le Groupe cherchera également à se développer dans les pays producteurs de pétrole du Proche-Orient et en Amérique du Nord, en ciblant les marchés des autoroutes à péage, des travaux routiers et du génie civil spécialisé.

Enfin, la poursuite de la politique du Groupe associant un contrôle strict des prises de risques, une organisation managériale créatrice de rentabilité et de synergies ainsi que la recherche de gains de productivité continuera de conforter la rentabilité des métiers de VINCI.



Dates clés

1891

Création des Grands Travaux de Marseille (GTM).

1899

Création de la société Girolou, qui construit des centrales et des réseaux électriques et obtient sa première concession avec le tramway Lille-Roubaix-Tourcoing.

1908

Création, au sein de Girolou, de la Société Générale d'Entreprises (SGE).

1908-1920

La SGE connaît une croissance rapide jusqu'à la Première Guerre mondiale, participe à l'effort de guerre puis à la reconstruction. Elle s'illustre par de grands chantiers comme la construction de barrages et de centrales thermiques.

1920-1946

La SGE se développe principalement dans le domaine de l'électricité jusqu'à la nationalisation du secteur en 1946. Elle se redéploie ensuite dans le bâtiment et les travaux publics.

1966

La Compagnie Générale d'Électricité prend le contrôle de la SGE.

1970

La SGE participe à la création de Cofiroute, qui finance, construit et exploite les autoroutes A10 (Paris-Orléans) et A11 (Paris-Le Mans).

1984

La Compagnie de Saint-Gobain devient l'actionnaire majoritaire de la SGE.

1988

Saint-Gobain cède la SGE à la Compagnie Générale des Eaux, qui apporte au groupe ses filiales de BTP Campenon Bernard et Freyssinet ainsi que Viafrance (travaux routiers).

Années 1990

Plusieurs opérations de croissance externe donnent à la SGE une dimension européenne.

1996

La SGE se réorganise en quatre pôles de métiers : concessions, énergies, routes et construction.

1997

La Compagnie Générale des Eaux ramène sa participation dans la SGE à 51 %. La SGE cède à la Compagnie Générale des Eaux ses activités de services, et acquiert de celle-ci les entreprises GTIE, Santerne (travaux électriques) et CBC (construction).

1999

Le Groupe réalise une OPA amicale sur Sogeparc, leader français du stationnement.

2000

Vivendi termine son désengagement du capital de la SGE, qui change de nom pour devenir VINCI. VINCI lance une OPE amicale sur Groupe GTM ; Suez lui apporte sa participation majoritaire. La fusion des deux groupes donne naissance au premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés.

2002

VINCI entre au CAC 40 et acquiert 17 % du capital d'ASF.

2003-2004

VINCI porte sa participation dans ASF à 23 %.

2005

Le gouvernement français choisit VINCI comme acquéreur d'ASF dans le cadre de la privatisation des sociétés d'autoroutes.

2006

Premier groupe mondial intégré de concessions-construction, VINCI réalise 26 milliards d'euros de chiffre d'affaires et annonce, dans son plan « VINCI 2009 » un objectif de 30 milliards d'euros en 2009.

bourse et actionnariat

Les vraies performances économiques sont celles qui durent

En progressant de 36 % en 2006, l'action VINCI a surperformé le CAC 40. Conformément à son engagement, VINCI partage les fruits de la croissance avec ses actionnaires et poursuit sa stratégie de développement.

Un dividende en forte progression

Le dividende proposé à l'assemblée générale est de 2,65 euros par action, soit une hausse de 33 % sur l'exercice précédent. Il représente un taux de distribution du résultat net part du Groupe de 50 %, conformément à la décision du Conseil d'administration du 5 septembre, et correspond à un rendement de 2,7 % par rapport au cours du 31 décembre 2006. Déduction faite de l'acompte de 0,85 euro versé le 21 décembre 2006, le solde du dividende à régler le 14 mai 2007 s'établit à 1,80 euro par action.

VINCI et ses actionnaires

Au cours de l'exercice, le nombre d'actionnaires individuels de VINCI a augmenté de 50 % pour s'établir à 165 000 au 31 décembre 2006. Le service actionnaires de VINCI a mis en place en 2006 un Numéro vert ainsi qu'une rubrique dédiée, « l'Espace actionnaires », sur le site Internet du Groupe (www.vinci.com). Sur ce site, les actionnaires peuvent accéder directement à toutes les informations concernant l'actualité, l'activité et les résultats de VINCI. Ils peuvent également s'inscrire pour recevoir les communiqués de presse en temps réel et pour devenir membres du Club des actionnaires. *La Lettre aux actionnaires* les tient par ailleurs régulièrement informés de l'actualité du Groupe et de ses perspectives. Désireux de multiplier les occasions de rencontres et d'échanges avec ses actionnaires, VINCI a prévu d'organiser en 2007 dix réunions en régions.

Les avantages du Club des actionnaires de VINCI

Le Club des actionnaires de VINCI, qui comptait 8 500 membres au 31 décembre 2006, réserve à ceux-ci différents avantages et des occasions supplémentaires de rencontre. Ils bénéficient par exemple d'une carte d'accès privilégié au château de Versailles, où VINCI restaure la galerie des Glaces. Pour 2007, le programme du club prévoit des visites de chantier et de sites (le Stade de France, le centre de recherche d'Eurovia à Bordeaux-Mérignac, le chantier

de l'A86 Ouest en Île-de-France, le centre de contrôle trafic d'ASF près d'Avignon, etc.). VINCI offre également aux membres du club des tarifs préférentiels pour l'achat des livres édités par le Groupe. Pour adhérer au club et bénéficier automatiquement de ses avantages, il suffit de détenir au moins une action VINCI et de faire une demande d'inscription auprès du service actionnaires ou de détenir des actions VINCI au nominatif.

Investisseurs institutionnels et analystes financiers

La politique de communication de VINCI auprès des investisseurs institutionnels et obligataires ainsi que des analystes financiers repose sur la volonté de nouer un dialogue permanent avec la communauté financière en lui transmettant de façon régulière les informations qui lui permettent de mieux appréhender sa stratégie et sa situation financière et de comprendre les événements pouvant avoir un impact sur ses performances.

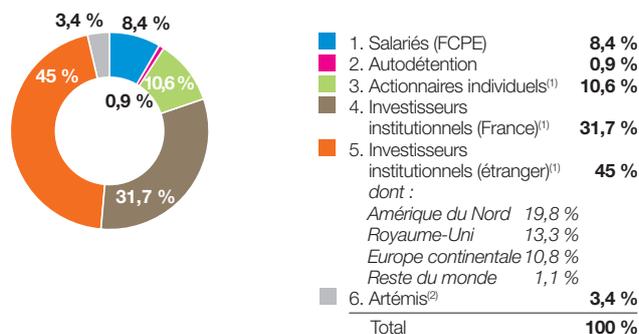
En 2006, les actions de communication financière ont revêtu différentes formes :

- réunions d'information lors de la publication des résultats annuels et semestriels ;
- participation des dirigeants aux manifestations thématiques ou à caractère général destinées aux investisseurs institutionnels et organisées par les institutions financières ;
- organisation de présentations sectorielles destinées aux analystes financiers ;
- conférences téléphoniques à l'occasion des publications trimestrielles du chiffre d'affaires ou d'événements particuliers ;
- *road-shows* sur les grandes places financières en Europe et aux États-Unis permettant aux dirigeants de VINCI d'aller à la rencontre des investisseurs (une vingtaine de jours en 2006) ;
- rendez-vous individuels entre la Direction financière et les investisseurs institutionnels (une centaine en 2006).

Par ailleurs, des *road-shows* ont été organisés lors des émissions d'emprunts obligataires du Groupe (VINCI et Cofiroute).

Au total, au cours de l'exercice 2006, le management de VINCI a rencontré, hors conférences, près de 800 investisseurs et analystes.

Un actionariat flottant à 91 %



Au 31 décembre 2006, les salariés restent le premier actionnaire de VINCI avec 67 000 personnes détenant plus de 8 % du capital. La part des actionnaires individuels s'établit à près de 11 % du capital. Les investisseurs institutionnels représentent environ 80 % du capital de VINCI, avec une répartition équilibrée entre la France, l'Europe et l'Amérique du Nord.

(1) - Estimations.

(2) - Le 18 janvier 2007, Artémis a déclaré détenir 5,1% du capital.

Service actionnaires de VINCI

1, cours Ferdinand-de-Lesseps,
92851 Rueil-Malmaison Cedex

Espace dédié aux actionnaires sur www.vinci.com

Actionnaires individuels

Numéro vert : 0 800 015 025

Fax : 01 47 16 33 88

Investisseurs institutionnels

Tél. : 01 47 16 45 39

Fax : 01 47 16 36 23

VINCI : 20^e capitalisation boursière du CAC 40

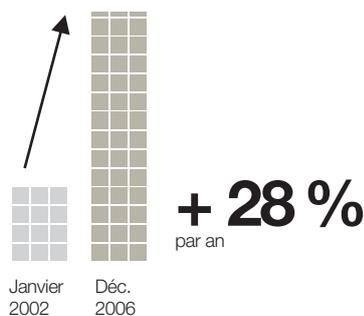
25 Mds

d'euros au 31 janvier 2007

En un an, la capitalisation boursière de VINCI a augmenté de 10 milliards d'euros pour atteindre 25 milliards d'euros à fin janvier 2007. VINCI est devenu la 20^e valeur du CAC 40 par la capitalisation (28^e valeur à fin janvier 2006).

Rendement d'un investissement sur 5 ans en actions VINCI

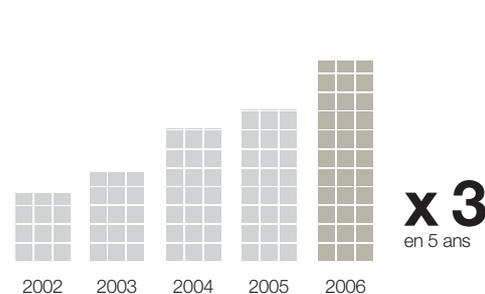
1000 € 3 409 €



Un actionnaire de VINCI qui aurait investi 1 000 euros le 1^{er} janvier 2002 se retrouverait à la tête d'un capital de 3 409 euros au 31 décembre 2006, en supposant un réinvestissement en actions du montant des dividendes encaissés (avoir fiscal inclus jusqu'au 31 décembre 2004). Son investissement lui aurait ainsi rapporté en moyenne 28 % par an.

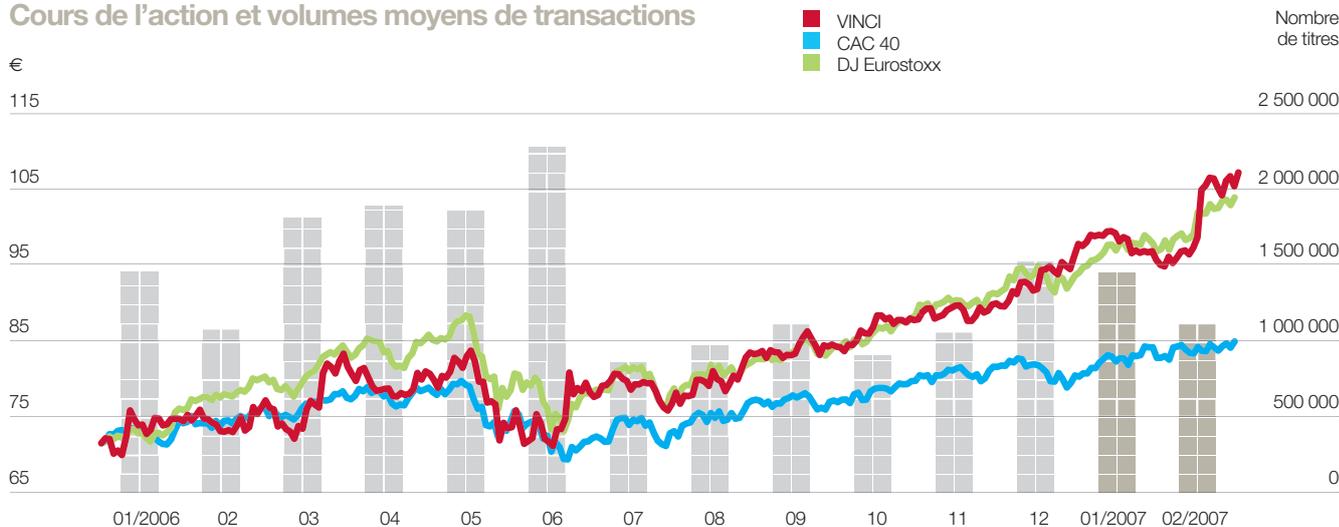
Un dividende triplé en 5 ans

0,90 € 1,18 € 1,75 € 2,00 € 2,65 €



Le montant du dividende versé par VINCI a presque triplé en cinq ans. Le dividende proposé à l'assemblée générale au titre de l'exercice 2006 est de 2,65 euros par action, soit une progression de 33 % par rapport à 2005.

Cours de l'action et volumes moyens de transactions



Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006, l'action VINCI a progressé de 36 %, tandis que le CAC 40 s'appréciait de 17 % et l'indice européen de la construction de 37 %. Le 26 février 2007, le titre atteignait ses plus hauts historiques à 110,71 euros en

séance et à 110,55 euros en clôture. En 2006, 1,4 million de titres VINCI ont été échangés chaque jour en moyenne, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport aux volumes constatés en 2005.

Profil

VINCI Concessions est le premier opérateur européen de concessions d'infrastructures de transport* – autoroutes, ouvrages routiers, parkings, aéroports. L'acquisition en 2006 du groupe ASF, inscrite dans la logique stratégique de VINCI, a renforcé son profil de concessionnaire-constructeur intégré, à même de concevoir, financer, construire et exploiter dans le cadre de contrats de longue durée les infrastructures de transport et les équipements répondant aux besoins des collectivités publiques.

En France, VINCI Concessions dispose d'une très forte assise avec 4 300 km d'autoroutes en concession sur les réseaux d'ASF, d'ESCOTA, de Cofiroute et d'Arcour (société concessionnaire de l'A19 entre Ardenay et Courtenay) ; 480 000 places de parking gérées par VINCI Park, dont 290 000 en concession ou en pleine propriété, et des participations dans plusieurs sociétés concessionnaires ou exploitantes d'infrastructures : la société du tunnel du Prado-Carénage (Marseille) ; Openly, l'exploitant du boulevard périphérique nord de Lyon ; Seag et Seaca, les opérateurs des aéroports de Grenoble et de Chambéry ; le consortium du Stade de France.

VINCI Concessions est également présent à l'international avec, au Royaume-Uni, les ponts sur la Severn, les franchissements de la Tamise à Dartford et le contournement sud de Newport ;

au Portugal les ponts sur le Tage ; en Grèce le pont Charilaos Trikoupis (Rion-Antirion) ; au Canada l'autoroute Fredericton-Moncton et le pont de la Confédération ; aux États-Unis les autoroutes SR91 et I-394 ; en Allemagne le système de télépéage Toll Collect ; au Cambodge trois aéroports ; en Jamaïque une section d'autoroute et 380 000 places de stationnement gérées dans 11 pays.

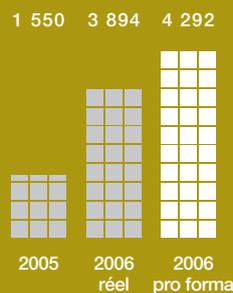
À la fois développeur et monteur de concessions nouvelles et actionnaire d'un portefeuille unique de concessions en exploitation, VINCI Concessions est particulièrement bien placé pour profiter du développement des partenariats public-privé (PPP), stimulé à la fois par l'importance des besoins d'équipement des collectivités publiques, de plus en plus ouvertes à ce nouveau mode de réalisation, et par l'abondance des capitaux privés disponibles pour cette nouvelle classe d'actifs.

Engagé par ailleurs dans une nouvelle dynamique de service, VINCI Concessions met en œuvre des innovations qui optimisent l'exploitation des infrastructures dont il est concessionnaire ou opérateur, dans une démarche responsable de délégataire de service public, soucieux de répondre aux attentes de ses 600 millions de clients finaux.

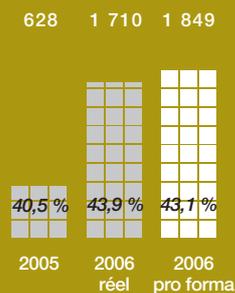
* Source : étude interne.

concessions

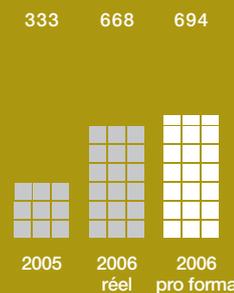
Chiffre d'affaires



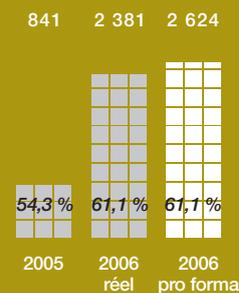
Résultat opérationnel sur activité*



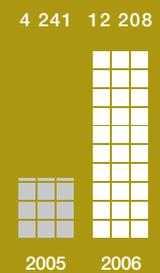
Résultat net part du Groupe



Capacité d'autofinancement**



Endettement financier net***



En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires.

2005 : après retraitement des activités cédées ou abandonnées en 2006 (normes IFRS 5).

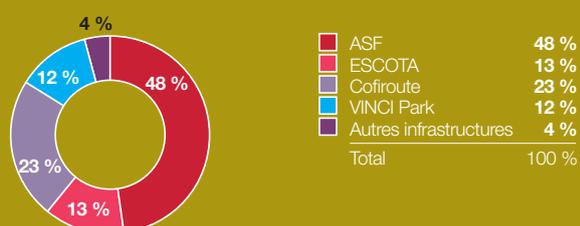
2006 réel : consolidation d'ASF et d'ESCOTA à compter de la prise de contrôle par VINCI le 9 mars 2006.

2006 pro forma : consolidation d'ASF et d'ESCOTA à 100 % depuis le 1^{er} janvier 2006.

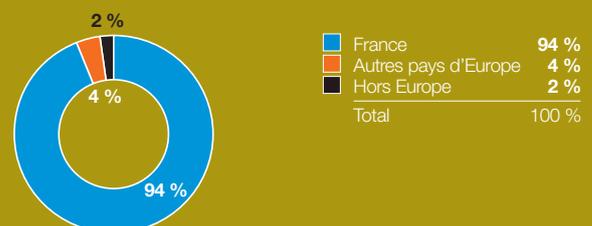
* Avant amortissement de l'écart d'évaluation affecté aux contrats ASF et ESCOTA (- 218 M€ pour 2006 réel et - 268 M€ pour 2006 pro forma).

** Avant impôt et coût de l'endettement. *** Au 31 décembre.

Chiffre d'affaires par métier*



Chiffre d'affaires par zone géographique*



* Données pro forma.

01 Étape sécurisée pour poids lourds

Ouvert en 2006 en lisière de l'autoroute A9, le Truck Etape de Béziers, dans l'Hérault, est le premier centre routier sécurisé pour les poids lourds créé en France hors du réseau concédé.

02 Passage privilégié

L'offre de service est une facette du métier de concessionnaire. Dès l'automne 2007, le badge de télépéage autoroutier Liber-t permettra le paiement dans les parcs de stationnement de VINCI Park.

03 Leader mondial du stationnement concédé, VINCI Park gère 860 000 places de stationnement dans 12 pays.



01
02





VINCI
PART

PAIEMENT
PAR
CARTE BANCAIRE



■ Introduisez ici
votre CB ou
votre ticket puis
votre CB.

Sur le golfe de Corinthe

Mis en service en août 2004, le pont Charilaos Trikoupis (Rion-Antirion), en Grèce, a enregistré en 2006 une moyenne de 12 368 passages quotidiens.





01 Un troisième aéroport au Cambodge

VINCI, qui exploite au Cambodge les aéroports de Phnom Penh et de Siem Reap, près du site d'Angkor (photo ci-contre), a obtenu mi-mai la concession de l'aéroport de Sihanoukville, dont l'ouverture est effective depuis le début 2007.

02 Record d'entrées au Stade de France

Exploitant du Stade de France jusqu'en 2025, VINCI a développé un modèle de gestion dynamique qui valorise le site en conjuguant grandes rencontres sportives, événements culturels et activités annexes. En 2006, année record, le Stade de France a enregistré 1,6 million d'entrées.



01



VINCI Concessions dans le monde

Europe

Belgique / Luxembourg

60 000 places de parking

Royaume-Uni

Ponts sur la Severn
Contournement de Newport
Dartford : 150 000 véhicules/jour
136 000 places de parking

France

Réseau Cofiroute : 1 091 km
Réseau ASF : 2 696 km
Réseau ESCOTA : 459 km
Arcour A19 : 101 km
Openly
Tunnel du Prado-Carénage
Tunnel A86 Ouest
Tunnel du Puymorens
Leslys/RhôneExpress
Truck Etape
480 000 places de parking
2 aéroports : Grenoble et Chambéry : 627 000 passagers
Stade de France : 80 000 places

Portugal

2 ponts sur le Tage

Espagne

46 000 places de parking

Allemagne

Toll Collect (péage autoroutier)
19 000 places de parking

Russie

1 300 places de parking

République tchèque

9 000 places de parking

Slovaquie

Parking Alexia : 1 000 places

Suisse / Autriche

7 000 places de parking

Roumanie

Parking 300 places

Grèce

Pont Charilaos Trikoupis (Rion-Antirion)

Amériques

Canada

Pont de la Confédération : 13 km
Autoroute Fredericton-Moncton : 200 km
57 000 places de parking

États-Unis

Autoroute SR91 : 17 km
Autoroute I-394 : 16 km

Jamaïque

Autoroute : 34 km

Asie

Hong Kong

45 000 places de parking

Cambodge

3 aéroports : 2,7 millions de passagers

● Infrastructures ferroviaires, routières et autoroutières

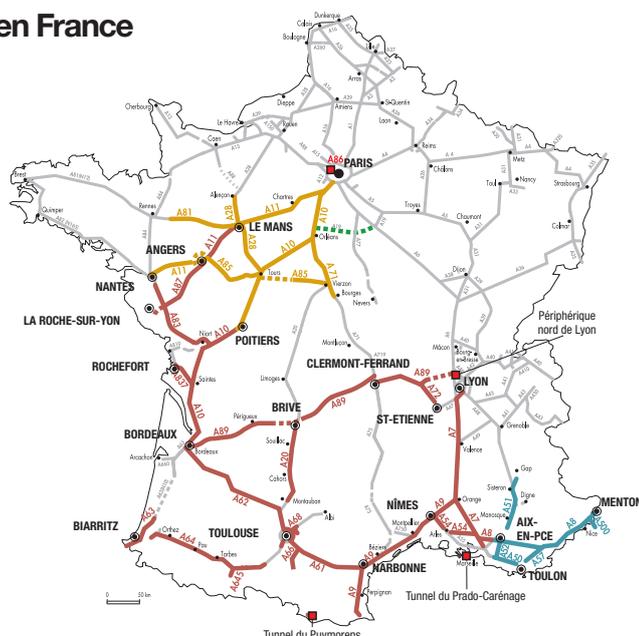
● Stationnement

● Plates-formes aéroportuaires

● Projets d'infrastructures à l'étude

Les concessions routières de VINCI en France

- ASF
- Cofiroute interurbain
- ESCOTA
- Arcour (A19)
- Autres réseaux



Réseau autoroutier concédé en Europe (en km)

VINCI		4 380
Autostrade		3 408
Abertis		3 305
Eiffage		2 429
Cintra		2 000
Brisa		1 368

Source : communication sociétés.

Les concessions de VINCI

Ouvrage

Description	Pays	Taux de détention	Chiffre d'affaires à 100% (millions d'euros)	Durée résiduelle de la concession (en années) à partir du 31/12/2006
Autoroutes				
Réseau concédé				
Réseau interurbain de Cofiroute	France	82 % ⁽¹⁾	966	24
Réseau ASF ⁽²⁾	France	100 %	2 082	26
Réseau ESCOTA	France	99 %	543	20
Autoroute A19 ⁽³⁾	France	100 %	-	64
Contournement de Newport	Royaume-Uni	50 %	8	36
Autoroute Fredericton-Moncton	Canada	12 %	-	22
Ouvrages de franchissement				
Pont Charilaos Trikoupis (Rion-Antirion)	Péloponnèse-continent Grèce	53 %	43	33
Ponts sur le Tage	Deux ponts à Lisbonne Portugal	31 %	60	24
Tunnel du Prado-Carénage	Tunnel à Marseille France	33 %	31	19
Ponts sur la Severn	Deux ponts sur la Severn Royaume-Uni	35 %	106	10
Pont de la Confédération	Île du Prince-Édouard – continent Canada	19 %	21	26
Tunnels de l'A86 ⁽⁴⁾ (Cofiroute)	Rueil-Malmaison – Versailles France	82 % ⁽¹⁾	-	70 ⁽⁵⁾
Tunnel du Puymorens (ASF)	Pyrénées France	100 %	-	31
Stationnement				
Nombre de places				
VINCI Park	860 000 France / Europe, Canada, Hong Kong	100 %	523	27 ⁽⁶⁾
Aéroports				
Trafic 2006 (passagers)				
Cambodge (trois aéroports)	2,7 millions Cambodge	70 %	43	34
Aéroport Chambéry-Savoie	194 000 France	50 %	3	5 ⁽⁷⁾
Aéroport Grenoble-Isère	433 000 France	50 %	6	2 ⁽⁷⁾
Stade de France	80 000 ⁽⁸⁾ France	67 %	122	19

(1) – VINCI a porté sa participation dans Cofiroute de 65 à 82 % début 2007 suite au rachat de la part d'Eiffage.

(2) – Y compris la section Lyon-Balagny.

(3) – En construction.

(4) – Ouverture prévue en octobre 2007.

(5) – À compter de la mise en service complète des tunnels.

(6) – Durée résiduelle moyenne pour les 344 000 places en concession.

(7) – Contrats de service.

(8) – Capacité.

Une nouvelle dimension pour le pôle concessions de VINCI

01 A86 Ouest : une conception innovante

Le premier tronçon du tunnel de l'A86, en région parisienne, sera ouvert au public en octobre 2007. Il offrira deux voies de circulation superposées en sens unique, réservées aux véhicules légers. Il sera équipé d'un système de régulation du trafic et fera l'objet d'une tarification modulée.

2006 a été l'année de l'intégration du groupe ASF au sein de VINCI. L'acquisition de la société a été finalisée dès le premier semestre. VINCI détient 100 % du groupe ASF depuis le 9 novembre 2006, à l'issue de la cession du bloc majoritaire détenu par l'État, du lancement d'une offre publique d'achat sur les 26,6 % du capital restant sous la forme d'une garantie de cours, puis d'une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire concernant le solde de 2,52 %.

Ce rapprochement a donné à VINCI Concessions et à l'ensemble du Groupe une dimension nouvelle, permettant de se développer en France et en Europe sur des marchés caractérisés par le recours croissant aux PPP, relayant le désengagement financier des collectivités publiques.

Mise en œuvre des synergies

Pour accélérer le rapprochement et susciter rapidement les synergies du nouvel ensemble – notamment au sein du pôle autoroutier composé des réseaux ASF, ESCOTA et Cofiroute –, VINCI Concessions a lancé dès le printemps 2006 le projet « Confluences », destiné à identifier et à accélérer les collaborations à mettre en œuvre dans l'élargissement et l'harmonisation des offres commerciales, le développement du télépéage, les services communs aux radios autoroutières, la politique d'achats, les systèmes d'exploitation... Des jumelages ont également été mis en place entre les divisions opérationnelles de Cofiroute, d'ASF et d'ESCOTA afin d'échanger les meilleures pratiques en matière d'exploitation. Les mouvements de cadres dirigeants opérés en 2006 entre les filiales de VINCI Concessions s'inscrivent dans la même dynamique de brassage des expériences et des cultures.

Des synergies de revenus seront générées notamment par le développement de projets communs dans les services (paiement par badge Liber-t dans les parcs de stationnement VINCI Park, parkings sécurisés pour poids lourds, amélioration de l'offre commerciale sur les aires de service, etc.). Les synergies attendues de ce rapprochement sont estimées à 70 millions d'euros par an dès la fin 2007.

Projets nouveaux ou en développement

Le rapprochement ASF-VINCI Concessions s'est concrétisé par l'intégration, dès avril 2006, des équipes de développement des deux sociétés. Simultanément, une nouvelle organisation dédiée aux projets en développement, exploitant davantage les synergies de réseaux et de compétences entre les pôles de VINCI a été mise en place. Une intense activité commerciale a été déployée dans ce cadre, dont les premiers effets se sont manifestés en 2006 avec plusieurs projets significatifs par leur taille ou leur originalité :

– VINCI Concessions a été retenu avec VINCI Construction France par la chambre de commerce et d'industrie de Nice-Côte d'Azur pour la construction et l'exploitation d'un centre d'activité pour loueurs de voitures sur l'aéroport Nice-Côte d'Azur dans le cadre d'un PPP (convention d'occupation temporaire du domaine public avec droits réels). Ce contrat, d'une durée de 32 ans, porte sur le financement, la construction et l'exploitation d'un bâtiment de 60 000 m² conçu pour accompagner le fort développement attendu de l'activité au cours des prochaines années (Nice-Côte d'Azur représente déjà 22 % du chiffre d'affaires de la location de voitures dans les aéroports français, à égalité avec Roissy – Charles-de-Gaulle). La convention d'occupation représente un investissement de l'ordre de 40 millions d'euros pour 2 500 places. Elle inclut la maintenance et la gestion locative du bâtiment. Les travaux seront réalisés par des entreprises de VINCI Construction ;

– la société RhônExpress, composée de VINCI Concessions, de la Caisse des dépôts et consignations, de Veolia Transport, de Vossloh et de Cegelec, a été désignée, par le conseil général du Rhône, concessionnaire du projet de tramway Leslys à Lyon. Le contrat de concession, d'une durée de 30 ans, qui représente un investissement total d'environ 100 millions d'euros, porte sur le financement, la construction et l'exploitation de la future ligne express de 23 km reliant la gare de Lyon – Part-Dieu à l'aéroport Saint-Exupéry. VINCI Construction et Eurovia réaliseront l'ensemble des travaux d'infrastructures (9 km de voies à construire entre Meyzieu et l'aéroport), VINCI Energies prenant en charge, avec Cegelec, les installations électriques ;



– fin 2006, le groupement piloté par VINCI Concessions a été désigné concessionnaire pressenti pour le bouclage nord-ouest du périphérique d'Anvers, en Belgique. Cette concession de 35 ans comprend un tunnel immergé sous l'Escaut, long de 2 km, un pont à haubans à double étage de 1,2 km et une section autoroutière de 30 km de deux fois deux voies à deux fois six voies équipée d'échangeurs et de gares de péage ;

– le gouvernement grec a retenu le groupement Aegean Motorway Group, auquel VINCI Concessions participe à hauteur de 13,75 %, pour la rénovation et l'exploitation, dans le cadre d'un contrat de concession de 30 ans, d'une section de 230 km sur l'axe autoroutier reliant les deux principales villes du pays : Athènes et Thessalonique. Ce succès, qui pourrait être rapidement relayé par un nouveau succès sur l'autoroute Athènes-Patras-Corinthe-Tsakona, conforte les positions de VINCI Concessions en Grèce, où le Groupe exploite après l'avoir construit le pont Charilaos Trikoupi (Rion-Antirion) ;

– en fin d'année, VINCI Concessions était retenu pour le dernier stade de la compétition sur le projet britannique M25, soit l'élargissement à quatre voies et la gestion pendant 30 ans de 100 km d'autoroutes autour de Londres, incluant la traversée de Dartford dont Cofiroute et Ringway sont aujourd'hui exploitants ;

– début 2007, le groupement VINCI Concessions-VINCI Energies a remporté le contrat de gestion de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse de la ville de Rouen dans le cadre d'un PPP. D'un montant de 100 millions d'euros sur 20 ans, il s'applique à la gestion sécurisée des espaces publics et englobe l'éclairage (15 700 points lumineux) et les équipements de régulation de trafic et de télésurveillance.

VINCI Concessions était par ailleurs en compétition dans le cadre d'une dizaine d'autres appels d'offres pour la réalisation d'infrastructures de transport et d'équipements publics, en France et en Europe.

Enfin l'expertise de VINCI Concessions a contribué à l'obtention de plusieurs contrats de PPP par d'autres filiales du Groupe (Insep, éclairage public de la ville de Thiers).

VINCI Concessions, acteur innovant de la mobilité

Au-delà des projets de PPP ou de concession auxquels il répond, VINCI Concessions s'implique dans la recherche de nouvelles activités répondant à de nouveaux besoins en matière de mobilité :

– Lorry-Rail. Les ministres français et luxembourgeois en charge des transports ont apporté leur appui au projet d'autoroute ferroviaire pour poids lourds lancé fin 2005 par ASF, la Caisse des dépôts et consignations, la SNCF, Modalohr et les Chemins de fer luxembourgeois. La société créée par les cinq partenaires, Lorry-Rail, mettra en service au printemps 2007 une liaison quotidienne, dans chaque sens, entre Le Boulou (près de Perpignan) et Bettembourg (au Luxembourg), chaque train transportant une quarantaine de semi-remorques sur plus de 1 000 km ;

– Truck Etape. Ouvert en 2006 en lisière de l'autoroute A9, le Truck Etape de Béziers, dans l'Hérault, est le premier centre routier sécurisé pour poids lourds créé en France hors du réseau concédé. Clôturé, gardé et vidéosurveillé 24 heures sur 24, ce site répondant aux exigences de la nouvelle clause « vols » des contrats d'assurances offre 350 places de parking sur 8 hectares. Adapté aux étapes sécurisées sur de longs trajets comme à la sécurisation temporaire de véhicules transportant des marchandises de valeur, Truck Etape offre aussi aux chauffeurs tous les services favorisant le respect des temps de pause et garantissant une récupération optimale : environnement calme propice au repos, services d'hygiène de qualité, restaurant, espace communication... Un projet similaire verra le jour à proximité de Valenciennes sur l'A2. Fort de cette expérience, Truck Etape, filiale de VINCI Concessions, a été pressentie avec des partenaires par la Commission européenne DGTREN pour un appel à projets sur le sujet des parkings poids lourds sécurisés dont l'objectif est « l'étude à l'échelle européenne et la réalisation de sites pilotes ».

Les nouvelles voies de l'automatisation

Pour les autoroutes à faible trafic et pour le fonctionnement nocturne des petites gares, ASF a poursuivi l'implantation d'un modèle innovant de péage 100 % automatique (démarré sur l'A89), équipé d'un système de reconnaissance des classes de véhicules. Parallèlement, ASF a lancé l'expérimentation d'équipements de nouvelle génération destinés à augmenter la capacité des couloirs en améliorant la performance des voies de péage. Pour les personnels d'exploitation, l'automatisation est source d'évolution vers de nouveaux métiers au service des clients. Une nouvelle fonction de téléreceveur a ainsi été mise en place en 2006 au sein de la direction régionale de Niort (Deux-Sèvres). La création à Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) d'un nouveau centre dédié au conditionnement et à la gestion des abonnements au télépéage va dans le même sens.

Premier concessionnaire autoroutier français*, Autoroutes du Sud de la France (ASF) exploite un réseau de 2 562 km en service, auxquels s'ajoutent 140 km en construction. Trait d'union entre la péninsule Ibérique et l'Europe du Nord, ce réseau est traversé par les grands flux économiques et touristiques européens ainsi que par d'importants trafics régionaux. ASF a développé une expertise d'exploitant couvrant des environnements très diversifiés – urbain et périurbain, rural, montagnoux.

La bonne trajectoire opérationnelle et économique d'ASF s'est confirmée en 2006. Le trafic a progressé de 2,6 % (2,1 % à réseau constant), la forte croissance du quatrième trimestre compensant l'atonie du début de l'année. Les recettes de péage ont progressé de 6,2 %, à 2 036 millions d'euros, sous l'effet conjugué de la progression du trafic et de la révision des tarifs intervenue en février, conformément au contrat d'entreprise d'ASF. La poursuite des efforts de productivité a conduit dans le même temps à une nouvelle amélioration de la marge brute d'exploitation (Ebitda), qui représente près de 65 % du chiffre d'affaires.

ASF a poursuivi son programme d'automatisation du péage, dans le respect de ses engagements sociaux (voir ci-dessus). Sur les 384 millions de transactions réalisées en 2006, 61,5 % l'ont été sur des voies automatiques (monétique et télépéage), soit + 4 % sur un an.

Le succès commercial de l'offre « Temps libre » a contribué au développement du télépéage (313 837 abonnements à fin 2006, soit plus de 360 000 badges en circulation). L'année 2006 a été consacrée à la préparation de la mise en place du télépéage pour poids lourds, qui sera opérationnel en avril 2007.

ASF a fait évoluer l'organisation de ses services centraux, avec la création d'une direction de l'infrastructure, qui concentre son expertise de maître d'ouvrage et aura pour mission de piloter les travaux neufs et les travaux de maintenance lourde nécessités par la modernisation du réseau. Une réflexion a été engagée sur l'organisation des achats en synergie avec les autres filiales de VINCI Concessions et de VINCI.

L'année a par ailleurs été marquée par la mise en service de deux nouvelles sections de l'A89 : Saint-Julien-Sancy – Combronde (52 km), dans le Puy-de-Dôme, et Terrasson – Brive-Nord (10 km), en Corrèze. Avec ces 62 km supplémentaires, le grand axe transversal reliant Bordeaux à Clermont-Ferrand est quasiment achevé, le dernier maillon en construction (18 km en Dordogne) devant être ouvert à la circulation début 2008.

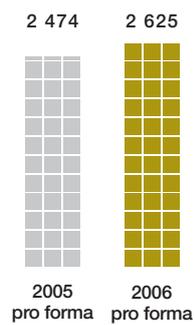
Concernant le même axe autoroutier, ASF s'est vu attribuer, par avenant au contrat de l'A89, la concession d'une nouvelle section de 50 km entre Balbigny (Loire) et La Tour-de-Salvagny (Rhône). ASF investira 1,2 milliard d'euros dans la réalisation de cette autoroute d'aménagement du territoire qui achèvera la jonction de la façade atlantique et de la région Rhône-Alpes. Les phases d'études détaillées et la concertation avec les élus et les riverains ont été lancées en 2006. La mise en service est prévue pour 2012. La certification ISO 9001 de la direction de la construction a été renouvelée en 2007.

ASF consacre par ailleurs d'importants investissements à la modernisation et à l'équipement du réseau en service. En 2006, ceux-ci ont notamment concerné le renforcement du terre-plein central en vallée du Rhône, la rénovation des trois viaducs enjambant le Rhône au nord de Vienne, l'installation, en partenariat avec Michelin, de 28 stations (gratuites) de gonflage de pneumatiques aux grandes barrières de péage. Sur l'A7, ASF a étendu le déploiement de son dispositif dynamique de régulation de la vitesse. Particulièrement adapté aux axes chargés, ce système permet d'ajuster les prescriptions de vitesse (réduction à 110 km/h par exemple) à la densité du trafic, avec des résultats probants : diminution de 38 % des encombrements, réduction de 20 % du nombre d'accidents. Dans le même souci d'optimiser l'exploitation, la direction réseau Vallée du Rhône a expérimenté un nouveau mode de gestion par grand axe des patrouilles de surveillance, associant les équipes des trois districts de l'A7 et de l'A9. Les contrats de sous-concessions des installations commerciales de 23 aires de services des autoroutes A10, A61, A62 et A9 ont été renouvelés, suscitant un regain d'attractivité de l'offre de service et une augmentation des redevances perçues.

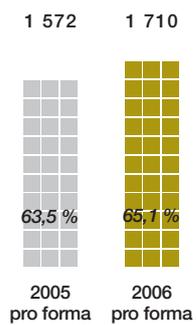
* Source : étude interne.

Données consolidées ASF/ESCOTA

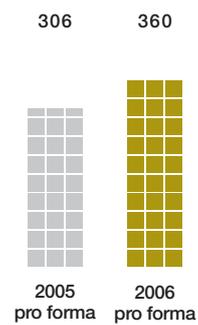
Chiffre d'affaires



Capacité d'autofinancement*



Résultat net



En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires.

Pro forma : données consolidées d'ASF et d'ESCOTA depuis les 1^{er} janvier 2005 et 2006, sur la base de leurs contributions aux comptes consolidés de VINCI.

* Avant impôt et coût de l'endettement.



Plus ancienne société concessionnaire d'autoroutes à péage en France, ESCOTA gère un réseau de 459 km (A8, A500, A50, A51, A52, A520 et A57) intégralement situé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle enregistre la plus forte intensité de trafic au kilomètre du réseau concédé français, avec 38 000 véhicules par jour en moyenne, et jusqu'à 143 000 sur la section Saint-Laurent-du-Var – Nice Promenade.

À réseau constant, le trafic sur le réseau ESCOTA a progressé en 2006 de 2,5 % pour les véhicules légers (intensité kilométrique) et pour les poids lourds, générant une progression de 5,1 % des recettes de péage. Le chiffre d'affaires total, intégrant notamment les redevances des installations commerciales sur l'emprise du réseau, atteint 543,5 millions d'euros, en croissance de 5,3 % sur un an.

La forte densité de barrières de péage et d'échangeurs sur un réseau à caractère largement urbain et périurbain a conduit ESCOTA à s'engager très tôt dans une politique active d'automatisation. 72 % des recettes de péage sont perçues en mode automatique (monétique et télépéage). Avec 25 000 nouveaux contrats de télépéage (Liber-t et Hélotis) vendus durant l'année, la part des transactions par télépéage a atteint 32 % (environ 1,5 million par semaine), ce qui place ESCOTA au premier rang des sociétés d'autoroutes françaises pour ce type de transactions. ESCOTA a par ailleurs déployé en 2006, dans l'ensemble de ses gares et échangeurs, son nouveau dispositif de télépéage pour poids lourds, amené à remplacer, entre autres, les systèmes à carte du type Caplis. À l'issue d'une période de validation technique, elle permet, depuis janvier 2007, aux sociétés agréées par la commission télépéage de tester le système en service régulier puis en exploitation permanente.

Tunnels remis à niveau

Entre Nice et la frontière italienne, ESCOTA rénove une vingtaine de tunnels de son réseau autoroutier pour répondre aux nouveaux standards réglementaires de sécurité. Ces travaux (réalisation de galeries d'évacuation, mise en place d'équipements techniques...) présentent la particularité de se dérouler sous circulation et principalement la nuit, compte tenu du trafic élevé, en particulier sur l'A8.

D'importants travaux d'élargissement à deux fois trois voies ont débuté sur l'A8 (sections Saint-Augustin – Saint-Isidore et Châteauneuf-le-Rouge – Saint-Maximin), impliquant de lourds travaux de terrassement (destinés à garantir l'exploitabilité de l'autoroute en cas de crue du Var) et la rénovation de nombreux ouvrages d'art, compte tenu de la configuration complexe de cette autoroute périurbaine. ESCOTA a également entrepris la rénovation de plusieurs viaducs – Reyran (Var) et Cabrolles (Alpes-Maritimes), sur l'A8 – et poursuivi le programme de mise en sécurité d'une vingtaine de tunnels, engagé depuis plusieurs années (voir ci-dessus).

L'arrivée à échéance, fin 2005, des contrats de sous-concession concernant 11 des 22 aires de services du réseau a été mise à profit pour susciter des travaux conséquents de rénovation et d'extension des installations commerciales, à la charge des nouveaux preneurs. La mise en place des nouveaux contrats s'est traduite également par une augmentation significative des redevances perçues (3,7 millions d'euros en 2005, 5,3 millions d'euros en 2006).

ESCOTA a poursuivi le déploiement de son nouveau système de relation client. Voie directe, le centre d'appels commun à ESCOTA et ASF créé en 2004, a reçu en septembre 2006 le label Responsabilité sociale attribué sous l'égide du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. De nouvelles fonctionnalités ont été créées à destination de clients volontaires qui gèrent leurs abonnements par Internet (consultation en ligne des passages au télépéage et du résumé des factures mensuelles, services spécifiques pour les utilisateurs du télépéage poids lourd). Enfin, ESCOTA a préparé la mise en place d'un nouveau dispositif de vente d'abonnement à distance, confié à des partenaires extérieurs.



Modulation tarifaire sur l'A86

Mise en service en octobre 2007, la première section de l'A86 Ouest, autoroute souterraine à péage réservée aux véhicules légers, mettra en œuvre un dispositif de modulation tarifaire incitant à éviter les heures de pointe et contribuant ainsi à fluidifier le trafic. Les tarifs s'étagèrent entre 1,5 euro la nuit et 4 euros aux heures de forte fréquentation du matin et du soir. L'abonnement Activi-t, destiné aux clients effectuant un trajet domicile-travail, offrira une dégressivité à partir du treizième passage mensuel, abaissant le prix moyen aux alentours de 2,50 euros. Toutes les offres tarifaires mettront l'accent sur le télépéage, qui assure un débit deux fois plus rapide que les autres modes de paiement.

Cofiroute exploite un réseau interurbain de 1 010 km d'autoroutes dans l'ouest de la France (A10, A11, A28, A71, A81 et A85), auxquels s'ajoutent 81 km en construction, qui seront mis en service d'ici 2008. Cofiroute est également le concessionnaire, pour une durée de 70 ans après son ouverture complète, de l'A86 Ouest en Île-de-France, autoroute souterraine à péage dont la première section entre en service en octobre 2007.

Les recettes de péage de Cofiroute ont progressé de plus de 7 % en 2006. Cette forte croissance, deux fois supérieure à celle enregistrée en 2005, est la résultante de trois facteurs : le niveau satisfaisant du trafic sur l'ensemble du réseau ; l'extension du réseau en service (après l'ouverture de la section Tours-Écommoy en décembre 2005, 58 km de réseau supplémentaire ont été mis en service en un an) ; la hausse des tarifs intervenue au premier trimestre, inférieure toutefois à l'inflation (1,62 % pour les véhicules légers, 0,8 % pour les poids lourds). La poursuite de la politique de maîtrise des charges d'exploitation s'est poursuivie, se traduisant par une progression de 9,4 % de la marge brute d'exploitation, qui représente 68,4 % du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de son programme d'investissement, Cofiroute a lancé en mai 2006 un emprunt obligataire de 750 millions d'euros sur une durée de 15 ans. Très largement souscrite, l'opération a été réalisée à des conditions financières satisfaisantes (5 %).

Cofiroute a obtenu en fin d'exercice le renouvellement de la certification ISO 9001: V2000 de l'ensemble de son activité d'exploitation. Les efforts continus et partagés pour développer la réactivité des organisations du travail en responsabilisant les acteurs opérationnels se sont concrétisés par la signature avec les organisations syndicales d'un accord d'entreprise concernant l'ensemble des agents d'exploitation – prolongeant l'accord réformant la maîtrise d'exploitation signé en 2005.

Le programme d'automatisation participe de la même démarche d'amélioration de la productivité. Durant l'année, 23 gares de péage à faible trafic ont été équipées de bornes tout paiement – fonctionnant sans receveur et reliées par un dispositif de télé-

opération au centre d'exploitation. Cette politique, associée à la promotion soutenue du télépéage Liber-t et à l'installation de nouvelles voies automatiques à cartes magnétiques, a fait fortement progresser le taux de transactions automatiques, passé de 40 % à 50 % en un an. Durant la même période, le parc de badges Liber-t a progressé de 27 %, soit 136 000 badges actifs à fin 2006. Le lancement d'offres conjuguant télépéage et avantages tarifaires (abonnement local « Transviennaise-Poitiers », suppression des frais d'abonnement Liber-t pendant une période test de trois mois...) contribue à ces bons résultats.

Réseau interurbain. Cofiroute a franchi en janvier 2007 le cap des 1 010 km d'autoroutes en service, en inaugurant avec sept mois d'avance sur ses engagements contractuels la section Bourgueil – Langeais-Est (25 km) de l'A85. Sur cette même autoroute, les travaux des dernières sections en construction (entre Saint-Romain et Druye) se sont poursuivis en vue d'une mise en service début 2008. Le chantier du contournement nord d'Angers, sur l'A11, a également progressé dans le respect des délais. Cette section périurbaine de 14,3 km, incluant un viaduc de 532 m franchissant la Maine et une tranchée couverte de 1,7 km, sera mise en service en 2008. À cette date, Cofiroute aura achevé le programme de construction de son réseau interurbain, qui atteindra 1 091 km, faisant de Cofiroute l'un des plus importants maîtres d'ouvrage français dans le domaine du génie civil. Soucieuse d'offrir à ses clients une qualité de service élevée et homogène en tout point de son réseau, Cofiroute a établi une « charte de qualité visuelle » et lancé sur cette base un important programme de requalification de ses équipements, qui concerne l'ensemble des gares de péage et des aires de repos et de services. Ce programme trisannuel marque une nouvelle étape de la politique d'optimisation de l'accueil et de l'accompagnement des clients sur le réseau, après l'achèvement en 2006 du déploiement de la nouvelle signalétique de Cofiroute (1 200 panneaux, dont 120 à message variable). La même démarche de progrès caractérise la « charte sécurité et qualité », qui formalise les engagements de Cofiroute en matière de précision de l'information, de qualité de l'accompagnement des clients et d'optimisation des temps de parcours ; les outils de mesure associés à ces engagements ont montré que l'entreprise a progressé en 2006 sur chacun des points de la charte.

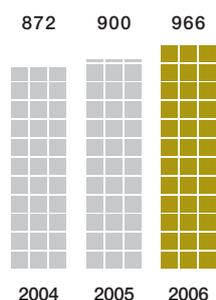


01 A86. Les travaux de la concession de l'A86 Ouest, autoroute souterraine à péage en Île-de-France, se sont poursuivis activement à l'approche de la mise en service. Une première section de 4,5 km, entre Rueil-Malmaison et l'A13, sera ouverte à la circulation en octobre 2007 ; les travaux d'aménagement intérieur se sont déroulés selon le planning prévu. Les travaux de creusement ont continué en parallèle sur la seconde section, de 5,5 km (Pont Colbert-A13), qui sera mise en service fin 2009 ; 4 000 m de tunnel avaient été creusés fin 2006. Innovant dans sa conception d'ouvrage à deux niveaux réservé aux véhicules légers, l'A86 le sera aussi par ses systèmes de modulation tarifaire et de régulation du trafic (voir ci-dessus), ainsi que par son niveau d'équipements de sécurité. En complément d'un dispositif déjà très complet (abris étanches et sécurisés tous les 100 m, évacuations de secours tous les 200 m, puits directement reliés à la surface, extraction contrôlée des fumées), Cofiroute a pris l'initiative d'équiper le tunnel d'un système de brouillard d'eau inédit en Europe dans ce type d'ouvrage.

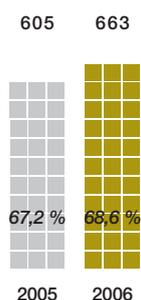
Cofiroute développement. Aux États-Unis, l'IBTTA (International Bridge, Tunnel and Turnpike Association) a décerné à Cofiroute et au ministère des Transports de l'État du Minnesota, un Toll Excellence Award pour le système de péage à modulation dynamique (modulation du tarif en temps réel selon le trafic, gratuité pour les véhicules pratiquant le covoiturage) en service depuis 2005 sur une section de l'autoroute I-394. Cofiroute a poursuivi par ailleurs à Los Angeles l'exploitation de la 91 Express Lanes (voies payantes rapides construites sur le terre-plein central d'une autoroute gratuite), dans le cadre d'un contrat renouvelé en 2005 pour une période de cinq ans. En Allemagne, le système de télépéage autoroutier automatique conçu et mis en œuvre par le groupement Toll Collect (Cofiroute, Deutsche Telekom, Daimler Chrysler Services) a confirmé son bon fonctionnement au cours de sa deuxième année d'exploitation, avec un taux de fraude inférieur à 1,5 %. Les recettes annuelles pour l'État allemand avoisinent 3 milliards d'euros. S'appuyant sur cette référence majeure, Cofiroute et Deutsche Telekom ont proposé de déployer un système similaire dans le cadre du projet de taxation des poids lourds circulant en Alsace. Un projet opérationnel a été présenté aux élus régionaux et aux administrations concernées.

Données consolidées à 100 %

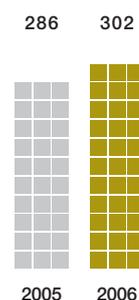
Chiffre d'affaires



Capacité d'autofinancement*



Résultat net



En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires.
* Avant impôt et coût de l'endettement.

Autres infrastructures de transport

01 Voie souterraine à Marseille

Depuis l'ouverture de l'ouvrage en 1993, 165 millions d'automobiles ont emprunté le tunnel du Prado-Carénage dans la cité phocéenne.

Infrastructures routières et ferroviaires

France

Autoroute A19. VINCI Concessions, via sa filiale Arcour, est le concessionnaire de la future autoroute A19 Artenay-Courtenay (101 km), maillon sud du grand contournement de l'Île-de-France, qui reliera l'A10 à l'A6 et à l'A77. La maîtrise d'ouvrage et le financement du projet sont assurés par Arcour, la construction par un groupement d'entreprises de VINCI, l'exploitation le sera par Cofiroute.

2006 était la deuxième année de mise en œuvre du contrat de concession, dont la durée totale est de 65 ans. La majorité des fouilles archéologiques a été achevée ou largement engagée, de sorte que 92 % de l'emprise autoroutière était libérée de toute contrainte archéologique en fin d'année. Les procédures d'aménagement foncier ont donné lieu à la constitution de 15 commissions regroupant les communes traversées par l'autoroute. Six d'entre elles avaient défini et adopté fin 2006 les périmètres des opérations les concernant. Une prise de possession amiable de l'emprise de l'autoroute a été menée en parallèle ; elle a abouti à la libération foncière de près de 90 % de la superficie. L'aboutissement des études et enquêtes publiques dans le cadre de la loi sur l'eau a permis de lancer dès le mois d'août les premiers travaux de terrassement et de rétablissement de voiries et réseaux. Fin 2006, 10 % des volumes de terrassement et 20 % des déviations de réseaux étaient réalisés, tandis que les travaux de génie civil avaient été engagés sur 21 des 102 ouvrages d'art courants. Plus de 1 000 personnes travaillaient alors sur le chantier. La mise en service de l'autoroute est prévue au troisième trimestre 2009.

Tunnel du Prado-Carénage (SMTPC, Marseille). Le trafic dans l'ouvrage a progressé de plus de 5 %. Les travaux du nouveau tunnel, baptisé Louis Rège, dans le cadre de l'extension de la concession, s'achèveront à l'été 2007 en avance sur le planning contractuel. Son ouverture devrait générer un trafic supplémentaire d'un millier de véhicules par jour.

Boulevard périphérique de Lyon. Openly, filiale à 100 % d'ASF, assure depuis janvier 2006 l'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon, dans le cadre d'une délégation de service public de huit ans incluant la réalisation de travaux de gros entretien et de renouvellement. Le transfert de gestion s'est déroulé à la satisfaction du maître d'ouvrage, la communauté urbaine du Grand-Lyon. Cet ouvrage complexe (4 tunnels totalisant plus de 6 km de longueur, un viaduc, 7 portes, 2 gares de péage) enregistre un trafic de 120 000 véhicules par jour, dont 44 000 sur la seule section payante.

Leslys. VINCI Concessions, désigné fin 2006 par le conseil général du Rhône « concessionnaire pressenti » du projet Leslys, a signé le contrat le 8 janvier 2007. Le projet consiste à construire et à exploiter pendant 30 ans une ligne de tramway rapide qui reliera la gare et le quartier lyonnais de la Part-Dieu à l'aéroport et à la gare TGV Saint-Exupéry.

International

En Grèce, au cours de sa deuxième année complète d'exploitation par Cofiroute, le pont Charilaos Trikoupis (Rion-Antirion) a enregistré une progression de 4 % de son trafic qui se situe au-dessus des prévisions initiales (12 368 véhicules par jour en moyenne). L'exploitation s'est poursuivie également de manière satisfaisante sur les autres ouvrages concédés en Europe : les ponts sur la Severn (exploités par une filiale de Cofiroute) et le contournement routier de Newport au Royaume-Uni ; les ponts Vasco de Gama et du 25-Avril, à Lisbonne, au Portugal.

En Jamaïque, une nouvelle section de 11 km a été mise en service par TJH (Trans Jamaican Highway), filiale à 34 % d'ASF, dans la banlieue de Kingston, sur l'autoroute exploitée par JIO, filiale d'ASF, s'ajoutant aux 34 km déjà en exploitation.

Enfin, dans le cadre de la politique de gestion dynamique de son portefeuille de concessions, le Groupe a ramené de 49,9 % à 18,8 % sa participation dans la société concessionnaire du pont de la Confédération, au Canada, et cédé l'intégralité de ses parts dans Autopista del Bosque, concessionnaire de l'autoroute Chillán-Collipulli au Chili. Ces opérations se sont traduites par une réduction de l'endettement consolidé de l'ordre de 300 millions d'euros.





01 Le trafic décolle à Grenoble

L'aéroport Grenoble-Isère a connu une très forte croissance du trafic ces trois dernières années, passant de 200 000 à 430 000 passagers.

Aéroports

Recentrant son activité sur la construction, le financement et/ou le management de plates-formes aéroportuaires dans le cadre de PPP, VINCI s'est désengagé en 2006 des métiers de services aéroportuaires en cédant sa filiale WFS. Inscrite dans le programme de cession d'actifs annoncé par VINCI lors de l'acquisition d'ASF, cette opération a permis de réduire d'environ 300 millions d'euros l'endettement du Groupe.

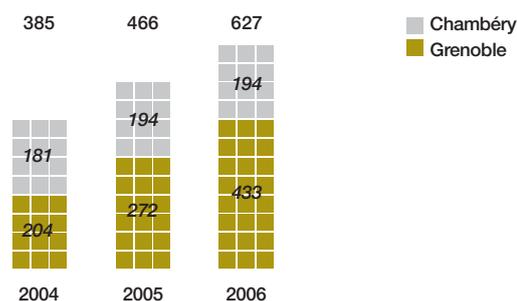
France. Les aéroports Grenoble-Isère et Chambéry-Savoie, gérés depuis 2004 par VINCI Concessions et Keolis dans le cadre de délégations de service public, ont connu un développement marqué. Grenoble-Isère a enregistré ces trois dernières années la plus forte croissance parmi les aéroports français, passant de 180 000 passagers en 2003 à 430 000 en 2006 (soit + 140 %), tandis que Chambéry-Savoie approche du seuil des 200 000 passagers, en hausse de 55 %. Une politique proactive en direction des compagnies aériennes a fait des deux aéroports leur principale porte d'entrée sur le marché alpin, avec 11 nouvelles compagnies et 26 nouvelles lignes accueillies en trois ans. Cette gestion dynamique s'est traduite en 2006 par une amélioration du chiffre d'affaires qui atteint 9,9 millions d'euros.

Ces deux premières références sur le marché français permettent à VINCI de se positionner en vue de l'ouverture progressive annoncée au secteur privé de la gestion des aéroports régionaux.

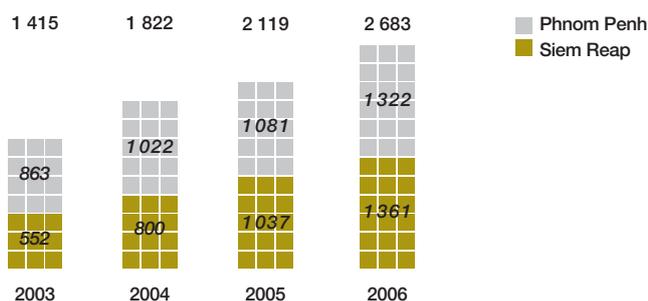
Cambodge. L'année a été marquée par l'extension du périmètre de la concession de la SCA – la filiale de VINCI Concessions exploitant les aéroports de Phnom Penh et Siem Reap (desservant le site d'Angkor) – au troisième aéroport international du pays, à Sihanoukville. La transformation de cette plate-forme de dimension modeste en aéroport international est un enjeu majeur pour l'économie cambodgienne. VINCI prévoit d'investir dans son développement environ 200 millions de dollars américains sur la durée de la concession, pour accueillir à terme un trafic de plus de 4 millions de passagers par an. L'incorporation de ce troisième aéroport dans le périmètre de la concession a entraîné une prolongation de 20 ans de sa durée, jusqu'en 2040.

L'activité a par ailleurs été soutenue sur les deux autres aéroports du pays. Le trafic a progressé de 31 % durant l'année à Siem Reap, où le nouveau terminal international est entré en service en juillet 2006, et de 22 % à Phnom Penh, et il atteint au total 2,6 millions de passagers. Le chiffre d'affaires de la SCA a progressé de 25 %, à 53 millions de dollars américains. Depuis l'attribution du contrat initial de concession en 1995, la SCA a investi 150 millions de dollars américains dans le développement de ces deux aéroports.

Trafic passagers France*



Trafic passagers Cambodge*



* En milliers de passagers.



01 Agir pour l'intermodalité

VINCI Park accompagne les villes dans leur politique d'organisation des déplacements entre les différents modes de transport. À Strasbourg, VINCI Park a remporté la consultation lancée en 2006 pour gérer les parcs de la gare TGV, soit 900 places de vélos et 1 200 places de véhicules.

19 000 nouvelles places en Allemagne

Une des plus importantes chaînes de grands magasins en Allemagne, le groupe Karstadt Quelle, a choisi d'externaliser la gestion de ses parcs de stationnement en la confiant à VINCI Park, dans le cadre d'un contrat d'affermage de 15 ans signé en juillet 2006. Ce contrat concerne 19 000 places et 66 parcs, situés notamment dans le cœur commerçant des principales villes allemandes (Berlin, Hambourg, Munich, Cologne, Francfort, Düsseldorf, Stuttgart...). VINCI Park investira environ 40 millions d'euros dans la modernisation de l'ensemble de ces parcs, afin de les porter aux standards de qualité de la marque, et anticipe des recettes de l'ordre de 40 millions d'euros par an.

VINCI Park conçoit, construit, finance et exploite des parcs de stationnement en ouvrage et sur voirie. Premier exploitant européen et leader mondial du stationnement concédé*, VINCI Park gère 860 000 places dans 12 pays, dont 347 000 dans le cadre de concessions. En 2006, le nombre de places gérées a progressé de 6 %.

France

En 2006, malgré une augmentation limitée de la fréquentation des parcs de stationnement exploités par VINCI Park, l'entreprise est parvenue à assurer une bonne croissance de son chiffre d'affaires (+ 4 % à Paris, + 6 % en province), illustrant la vitalité de sa politique commerciale et la pertinence de son modèle économique reposant sur un haut niveau de services associés au stationnement et sur des actions marketing répétées et visibles.

L'année a été satisfaisante également en terme de développement. Après la levée des limitations imposées par les autorités de la concurrence, 2006 a été le premier exercice où l'action commerciale a pu être menée à bien sur l'ensemble de l'année. VINCI Park a pu ainsi s'implanter dans cinq nouvelles villes (Cagnes-sur-Mer, La Ciotat, La Flotte-en-Ré, Saint-Nazaire et Royan), représentant au total 4 000 nouvelles places gérées, dont 3 150 en concession. Dans les villes où la marque est déjà présente, de nouveaux contrats (notamment à Marseille, Lille, Boulogne-Billancourt) ont permis d'accroître de 41 000 le nombre de places gérées.

L'activité de stationnement payant sur voirie a connu de nouveaux développements avec 2 300 places supplémentaires exploitées à Paris, et l'obtention de nouveaux contrats à Lille, Limoges, Poissy et Sainte-Maxime, totalisant 14 800 places. VINCI Park s'est renforcé dans le secteur hospitalier avec trois nouvelles concessions de parkings (hôpital André-Mignot au Chesnay, hôpital de la Conception à Marseille, CHU de Fort-de-France à la Martinique) totalisant 2 300 places, et dans celui de la grande distribution (parkings des centres commerciaux Italie 2 et Masséna à Paris).

International

Europe. Le développement de VINCI Park en Allemagne a franchi une étape majeure avec un nouveau contrat pour la gestion de 19 000 places dans 40 villes (voir ci-dessus). VINCI Park a densifié dans le même temps ses positions en Europe centrale. En Slovaquie, l'acquisition de la société Republic Parking System, prolongeant l'acquisition de deux parcs dans le centre de Bratislava au cours des années précédentes, place VINCI Park en position de leader du marché national. En République tchèque, l'entreprise a obtenu le renouvellement du contrat de gestion du stationnement sur voirie de la ville de Prague, et exploitera à partir de 2007 le parking du nouveau complexe hôtelier Europort (500 places), construit dans le cadre de l'extension de l'aéroport international Prague-Ruzyně. VINCI Park est également présent désormais en Roumanie, à travers la participation majoritaire acquise fin 2005 dans la société Unipark Sistem Bucarest. Début 2007 à Moscou (Russie), le gain d'un premier contrat de 1 300 places sur l'aéroport Cheremetievo et la signature d'un accord avec une société locale permettent d'envisager la participation de VINCI Park au programme d'équipement en infrastructures de stationnement en cours d'élaboration.

Sur ses divers marchés européens, VINCI Park s'est renforcé par ailleurs dans les services sur voirie. Dans un contexte où les autorités publiques transfèrent au secteur privé le contrôle des infractions au stationnement payant, VINCI Park a obtenu de nouveaux contrats au Royaume-Uni (22 600 places), en Belgique (Malines, 2 200 places) ainsi qu'en Espagne (Errenteria, 1 350 places), où l'entreprise avait déjà remporté fin 2005 un important contrat à Madrid (29 000 places).

Sur le marché à fort potentiel des parkings hospitaliers, le contrat de 1 400 places obtenu auprès d'un hôpital à 100 km au nord de Londres (West Suffolk Hospital) élargit les références de VINCI Park dans ce secteur.

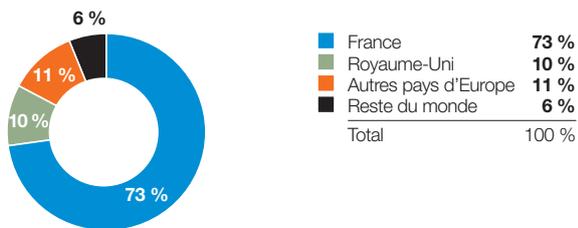
Canada. VINCI Park a poursuivi son développement au Canada. Fortement implantée au Québec, l'entreprise a élargi ses positions à Toronto en y remportant un contrat de 1 600 places, après avoir fait l'acquisition en 2005 d'un opérateur d'Ottawa (22 parcs, 6 000 places). Au total, VINCI Park exploite désormais 148 parcs et 57 000 places dans ce pays.

* Source : étude interne.

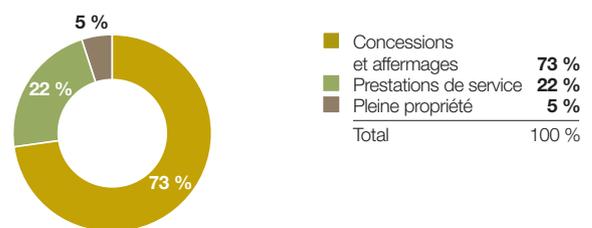


01

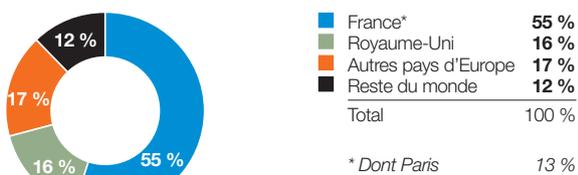
Chiffre d'affaires par zone géographique



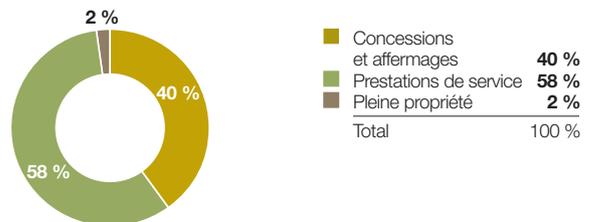
Chiffre d'affaires par type de contrat



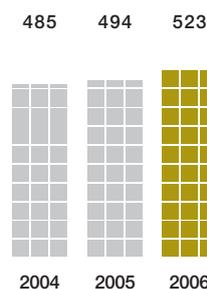
Répartition des places par zone géographique



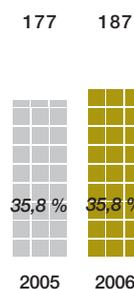
Répartition des places par type de contrat



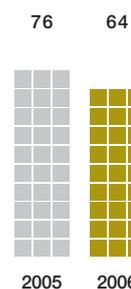
Chiffre d'affaires



Capacité d'autofinancement*

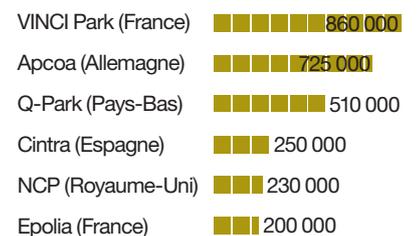


Résultat net



VINCI PARK leader européen du stationnement

(Nombre de places gérées)



En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires.
* Avant impôt et coût de l'endettement.

Source : communication sociétés, estimations VINCI.

Un modèle en phase avec l'essor des PPP en Europe

01 600 millions de clients
VINCI Concessions met en œuvre des innovations qui optimisent l'exploitation des infrastructures dont il est concessionnaire ou opérateur afin de répondre aux attentes de ses 600 millions de clients.

01



Rapidement mise en œuvre en 2006, l'intégration d'ASF et d'ESCOTA au sein de VINCI a sensiblement renforcé l'expertise de VINCI Concessions et la qualité de son portefeuille diversifié, constituant une base élargie et solide pour poursuivre son développement. Les nouveaux contrats de PPP remportés en 2006 ou en cours de finalisation début 2007 sont une confirmation dans cette voie. En ordre de marche dans sa nouvelle configuration, le pôle concessions de VINCI engendrera de nouvelles synergies de coûts par la rationalisation des organisations, le partage des meilleures pratiques entre ses filiales et la recherche de gains de productivité. Le développement de nouveaux services et de projets communs aux diverses entités (offres combinées autoroutes-stationnement, information trafic liée au télépéage...) fera naître des opportunités supplémentaires de revenus, formalisées dans le plan Performance 2009, qui assigne des objectifs de croissance et de productivité aux principales filiales (marge d'Ebitda de 67 % par an pour ASF et ESCOTA et de 69 % pour Cofiroute). ASF et ESCOTA finaliseront au printemps 2007 la négociation de leurs contrats de plan avec l'État pour la période 2007-2011. En fixant notamment les investissements (2 550 millions d'euros pour ASF ; 800 millions d'euros pour ESCOTA), la politique tarifaire et les engagements de qualité de service, ces contrats confèrent une grande visibilité aux deux sociétés dans la mise en œuvre de leur action.

Développement de nouveaux projets

La recherche de nouveaux projets et de nouvelles concessions s'opérera dans un contexte très favorable de développement des PPP dans l'Union européenne (où le Groupe réalise 90 % de son activité), en Russie et aux États-Unis, et alors que la complexification croissante des projets et l'extension progressive de la culture du péage favorisent les grands opérateurs industriels du secteur. Ces tendances lourdes alimenteront le modèle économique et la stratégie de croissance de VINCI, qui s'est fixé pour objectif, à partir de 2007, d'obtenir un volume de projets en PPP représentant un engagement financier total de l'ordre d'un milliard d'euros par an. Ces projets pourront concerner les infrastructures de transport de tout type (autoroutes, ouvrages de desserte urbaine et périurbaine, stationnement, liaisons ferroviaires, plates-formes aéroportuaires) ainsi que les équipements publics (éducation, santé, justice, sécurité, sports-loisirs).

VINCI Park poursuivra son développement en Europe centrale et en Europe orientale en particulier, étoffera ses offres en direction des établissements hospitaliers et des centres commerciaux – et recherchera en France des relais de croissance dans les villes moyennes, où se généralise le stationnement payant.

Optimisation des concessions existantes

Ces développements iront de pair avec l'optimisation des concessions existantes. En France, ASF, ESCOTA, Cofiroute (qui met en service en 2007 la première section de l'A86 Ouest en Île-de-France) et VINCI Park multiplieront les initiatives pour améliorer les services aux clients et développer la performance de leurs réseaux.

Profil

VINCI Energies est le leader en France et un acteur de premier plan en Europe des services liés aux technologies des énergies et de l'information*. Il répond aux besoins multiples et évolutifs de ses clients – industriels, entreprises de services, collectivités locales, opérateurs de l'énergie et des télécoms – en intégrant ces technologies dans des offres sur mesure à fort contenu de service.

Accompagnant ses clients à tous les stades de leurs projets – conception et ingénierie, réalisation, exploitation, maintenance –, VINCI Energies intervient dans quatre domaines :

– **les infrastructures** : réseaux d'énergie (transport, transformation et distribution de l'énergie électrique) ; mise en lumière des villes et aménagement urbain ; infrastructures de transport (éclairage, alimentation électrique et systèmes d'information) ;

– **l'industrie** : distribution d'énergie électrique et contrôle-commande, mécanique, traitement de l'air, protection incendie, isolation, maintenance industrielle ;

– **le tertiaire** : réseaux d'énergie, génie climatique, plomberie, détection et protection incendie, gestion technique de bâtiment, sécurité, maintenance multitechnique et multiservice ;

– **les télécommunications** : infrastructures et communication d'entreprise voix-données-images.

VINCI Energies propose dans tous ces domaines des offres à forte valeur ajoutée mises en œuvre en Europe par 700 entreprises fédérées en réseaux, notamment au travers de six marques (voir ci-dessous). Associée à un schéma de management fondé sur la responsabilité des équipes et sur une forte culture de service, cette organisation permet de développer des solutions à la fois locales et globales, qui accompagnent les clients dans toutes les dimensions de leurs projets avec une approche d'ensemblier. L'activité de VINCI Energies est réalisée au travers d'un grand nombre de contrats récurrents, comportant une part significative de maintenance et de renouvellement, qui constituent son principal fonds de commerce. Rassemblant 27 000 collaborateurs dans vingt pays, essentiellement en Europe, VINCI Energies réalise près de 30 % de son chiffre d'affaires hors de France.

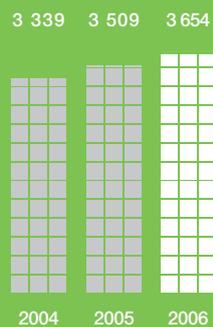
Six réseaux de marques

- Actemium : solutions pour l'industrie
- Axians : communication voix-données-images
- Citéos : éclairage urbain
- Graniou : infrastructures de télécommunications
- Omexom : transport et transformation de l'énergie haute tension
- Opteor : maintenance industrielle et tertiaire

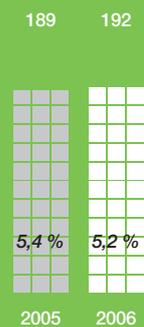
* Source : étude interne.

énergies

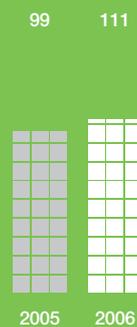
Chiffre d'affaires



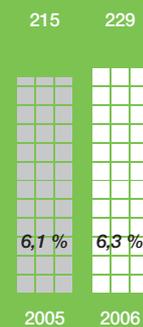
Résultat opérationnel sur activité



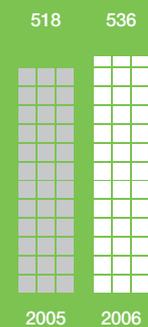
Résultat net part du Groupe



Capacité d'autofinancement*



Excédent financier net**

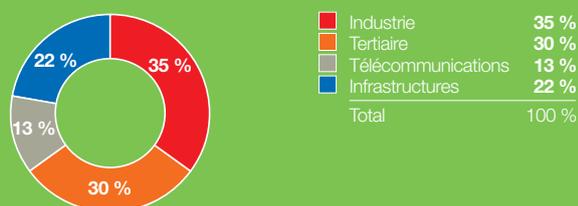


En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires.

* Avant impôt et coût de l'endettement.

** Au 31 décembre.

Chiffre d'affaires par métier



Chiffre d'affaires par zone géographique



01 Les feux de la tour

La mise en lumière par Citéos de la tour TDF, que les Lyonnais surnomment la petite tour Eiffel, a nécessité l'intervention d'une équipe d'alpinistes et représenté 630 heures de travail. Elle a été inaugurée en décembre 2006 à l'occasion de la fête des Lumières.

02 Déviation de ligne 400 kV

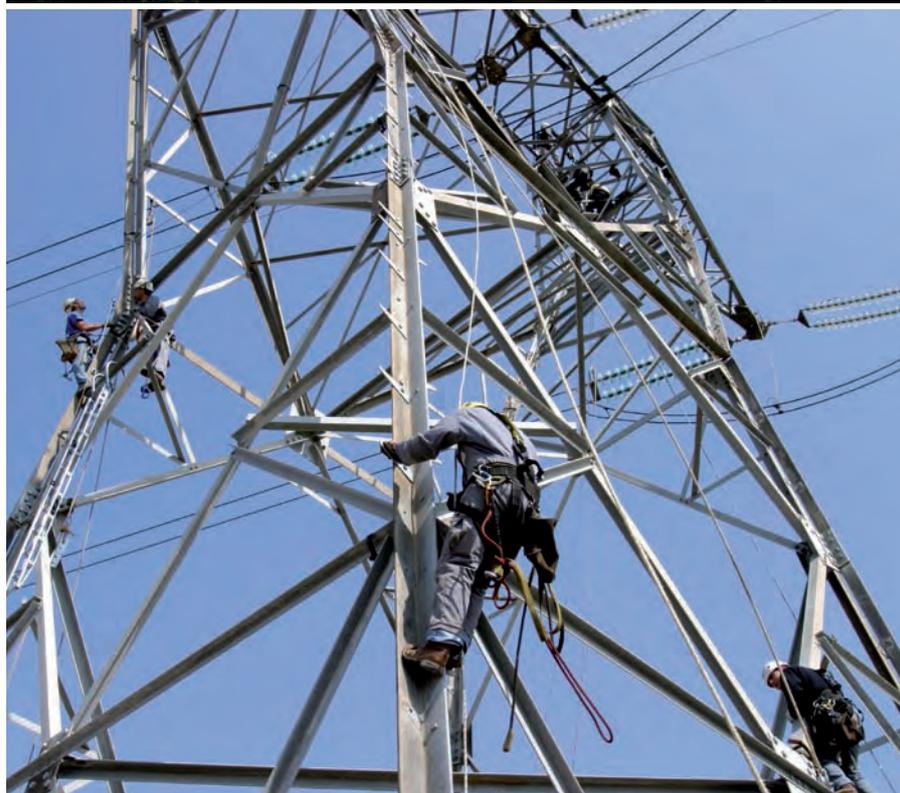
Dans le cadre d'un projet de RTE (Réseau de transport d'électricité) pour le renforcement de l'alimentation électrique du bassin d'Annecy, VINCI Energies a effectué les travaux de déviation de la ligne haute tension Albertville-Cornier au niveau de la commune de Montagny-les-Lanches (Haute-Savoie).

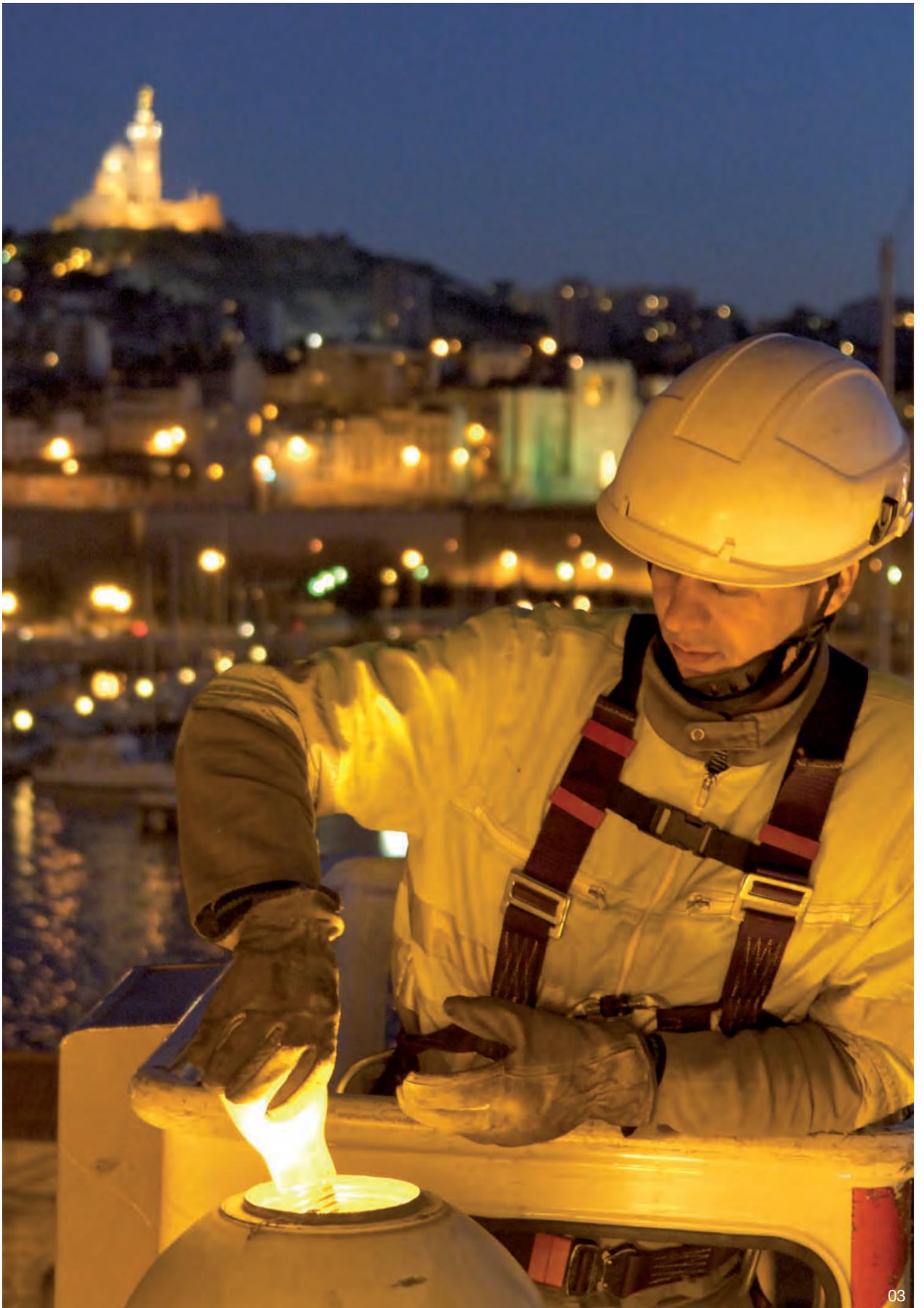
03 Marseille ville phare

La cité phocéenne a confié à un groupement d'entreprises piloté par Citéos la gestion globale sur cinq ans de ses installations d'éclairage public, soit près de 70 000 points lumineux, et la mise en lumière de son patrimoine.



01
02





01 Centrale de production d'énergie

Pour le compte de Vattenfall Europe, Isolierung Leipzig a réalisé des travaux d'isolation thermique et de protection incendie passive dans la centrale à charbon de Boxberg, en Allemagne.

02 Rénovation de la Grande Halle de la Villette

VINCI Energies a exécuté le lot génie climatique (climatisation-ventilation-chauffage, désenfumage, plomberie, etc.) dans le cadre de la rénovation de la Grande Halle de la Villette, un bâtiment accueillant diverses manifestations culturelles et commerciales à Paris.

03 Protection incendie

GFA, filiale allemande de VINCI Energies, a réalisé l'aménagement de la protection incendie active par sprinkleurs du nouveau centre logistique Rhenus de Duisburg, en Allemagne.



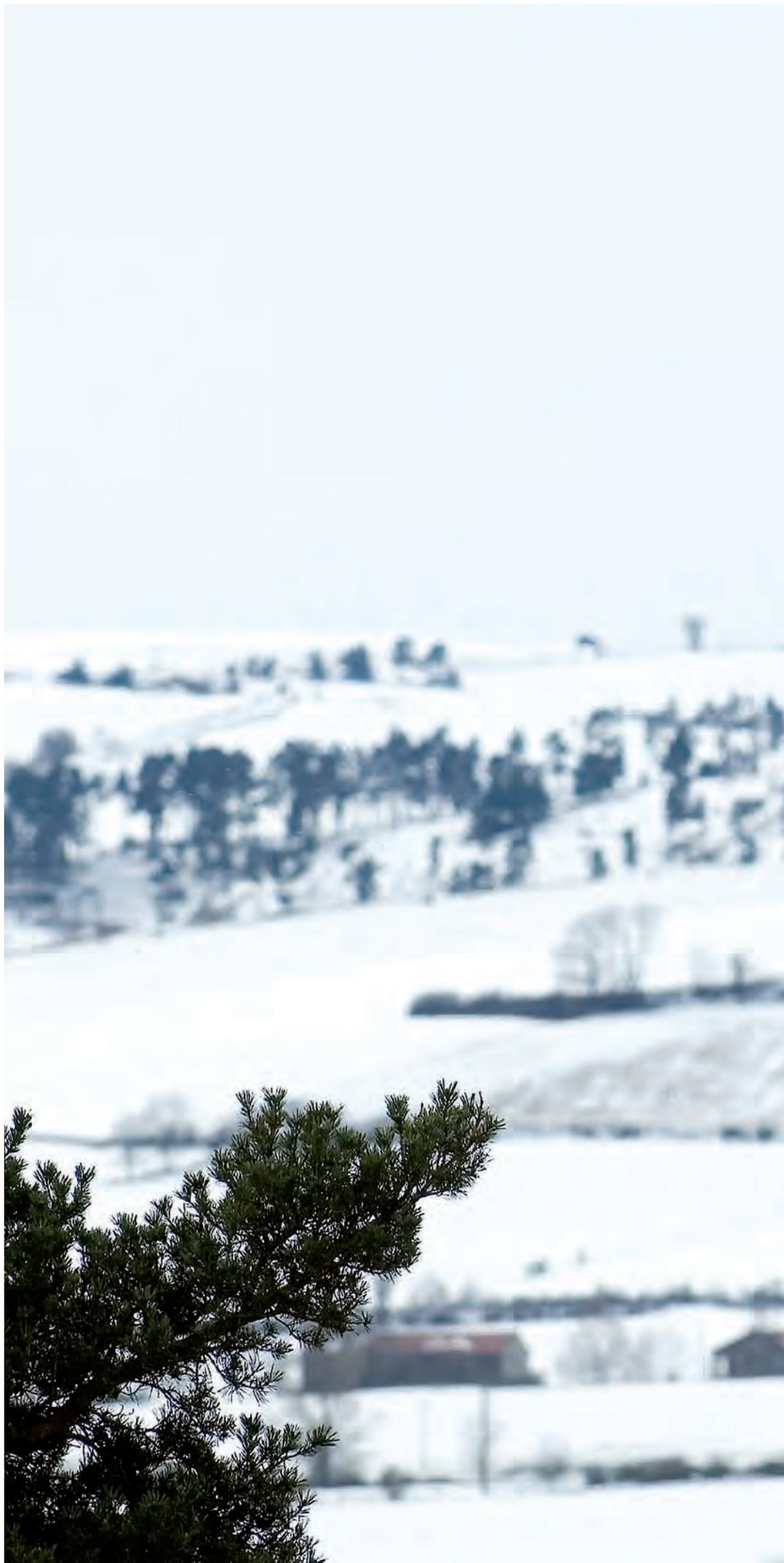
01
02





Couvrir les « zones blanches »

Dans plusieurs régions françaises
– Centre-Est, Méditerranée et
Sud-Ouest –, Graniou a déployé
des sites radio destinés à assurer
la couverture GSM des « zones
blanches » pour le compte de SFR.





Maintien d'un haut niveau de rentabilité sur des marchés en mutation

01



VINCI Energies a enregistré en 2006 une progression de son chiffre d'affaires de 4,1 %, en dépit de la cession des activités de TMS (hors France), et a maintenu à un haut niveau sa rentabilité opérationnelle (5,2 % du chiffre d'affaires). La croissance a été particulièrement marquée sur les deux principaux territoires d'intervention de VINCI Energies : la France (+ 5,2 %) et l'Allemagne (+ 9,8 %). Sur l'ensemble des marchés, la tendance générale est au développement des activités du tertiaire (+ 12 %), qui équilibre la relative atonie du secteur industriel. Par ailleurs, la globalisation accrue des prestations conduit VINCI Energies à intervenir sur des projets d'envergure croissante, intégrant de plus en plus fréquemment un volet d'études en amont et de maintenance en aval. Cette évolution du marché conforte le positionnement et l'organisation de VINCI Energies, qui développe des offres globales en conjuguant les expertises de ses entreprises fédérées en réseau.

En France, la croissance a été stimulée notamment par le dynamisme des marchés du tertiaire et des infrastructures d'énergie et de transport. Dans l'industrie, les efforts d'adaptation des offres ont permis de faire progresser l'activité malgré une conjoncture difficile.

Hors TMS, le chiffre d'affaires réalisé hors de France a progressé de près de 12 %, soit 5,3 % à structure comparable, et il a enregistré une croissance significative sur les principaux marchés européens : + 13 % pour le pôle Allemagne, où les entreprises du groupe, après un redressement spectaculaire au cours des années précédentes, ont bénéficié en 2006 du retour de la croissance, particulièrement dans l'industrie ; + 11 % en Suède, où s'est confirmée l'amélioration des résultats d'Emil Lundgren ; + 12 % aux Pays-Bas, où le niveau de rentabilité s'est maintenu à un niveau élevé ; en Europe centrale et en Europe orientale, l'activité a notamment été tirée par les infrastructures de télécommunications en Pologne. Elle est demeurée stable au Royaume-Uni, où VINCI Energies élargit l'assise de ses interventions en dehors du secteur industriel, peu porteur, ainsi qu'en Espagne, où Spark Iberica a maintenu un haut niveau de rentabilité opérationnelle et où le dynamisme du marché des infrastructures d'énergie a compensé l'arrêt d'une activité déficitaire dans les

01 Un PPP à Rouen

Début 2007, le groupement constitué par VINCI Concessions et VINCI Energies a signé avec la ville de Rouen le contrat de partenariat portant sur la gestion centralisée de la sécurité des espaces publics de la municipalité, pour une durée de 20 ans.

02 Tramway en lumière

À Valenciennes, VINCI Energies a réalisé les équipements d'éclairage public du tramway sur une longueur de 9 km.

télécommunications. Au Portugal, la bonne intégration de Sotécnica, acquise fin 2005, a contribué au chiffre d'affaires 2006 à hauteur de 44 millions d'euros.

La croissance organique est allée de pair avec la dynamique de croissance externe. 21 opérations de croissance externe, représentant en année pleine un chiffre d'affaires de 150 millions d'euros, ont permis de densifier les réseaux d'expertise de VINCI Energies. Parmi les entreprises qui ont rejoint le groupe : Nohl (protection incendie) en Allemagne ; Dynamic Equipment (infrastructures de télécommunications) et Promatic (industrie) en Belgique ; Germa (industrie) au Maroc ; Methec (industrie) aux Pays-Bas ; RBS (infrastructures de télécommunications) en Suède ; Coteb (électricité industrielle et tertiaire), Imhoff (génie climatique) et Froid 14 (froid industriel et commercial) en France. Ces deux dernières entreprises, qui représentent un apport d'activité de plus de 50 millions d'euros par an, permettent à VINCI Energies de consolider ses positions et d'élargir son offre sur le marché porteur du génie thermique.

Infrastructures

En France, après un début d'année difficile, l'activité réseaux à haute et très haute tension (Omexom) a pu maintenir son chiffre d'affaires (98 millions d'euros) grâce à une nette reprise au second semestre. Omexom a notamment été retenue par RTE, le gestionnaire du réseau français de transport d'électricité, pour deux marchés cadres (études et travaux) totalisant un montant de près de 100 millions d'euros sur deux ans et demi. L'activité a également été soutenue dans les postes de transformation, auprès de clientèles industrielles (réalisation clés en main d'un poste 225 kV pour les aciéries Aubert & Duval) et publiques (postes d'interconnexion des réseaux entre le Togo et le Bénin). Le programme de construction de centrales de production d'énergie, qui tire avec lui le marché des postes de transformation, profite également à VINCI Energies, comme en témoignent deux commandes significatives obtenues en France en fin d'exercice pour la nouvelle usine d'enrichissement nucléaire Georges-Besse II, qui sera construite sur le site de la centrale du Tricastin (Drôme), et la centrale CyCoFos à cycle combiné pour Gaz de France.



Positionnement concurrentiel de VINCI Energies sur ses principaux marchés

France

En 2006, VINCI Energies reste le leader du marché français. VINCI Energies a notamment renforcé sa présence dans l'est de la France et son expertise dans le domaine du génie climatique (travaux et maintenance) avec l'acquisition de la société Imhoff. Ses principaux concurrents sont Cegelec, Spie, Forclum (Eiffage), Ineo (Suez) et ETDE (Bouygues). Dans le domaine des travaux électriques (plus de 40 % de l'activité de VINCI Energies en France), VINCI Energies détient une part de marché d'environ 10 %.

Allemagne

VINCI Energies est un acteur majeur des activités thermiques (isolation, protection incendie, génie climatique). Ses concurrents sont Rheinhold & Mahla (groupe Bilfinger Berger) et Thyssen Krupp (branche Industrial Services) pour l'isolation, Minimax et Total Walther (Tyco) pour la protection incendie.

Sources : étude interne et communication des sociétés.



Équipement de surfaces commerciales

VINCI Energies a sensiblement renforcé ses positions en fin d'exercice sur le marché des surfaces commerciales. En Italie, la création d'une nouvelle filiale accompagne le développement de la chaîne de vêtements Zara (groupe Inditex) : l'équipement électrique d'une quarantaine de boutiques ouvertes dans l'année a généré un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros. En France, VINCI Energies participe avec VINCI Construction au chantier de l'Espace Béthune, une galerie commerciale lilloise ; sa présence dans la grande distribution (magasins et plates-formes logistiques) au travers de prestations multitechniques (génie électrique, climatisation, protection incendie) est aussi renforcée par l'intégration récente de nouvelles compétences en froid industriel. Enfin, VINCI Energies va équiper au Portugal le centre commercial de Torre Vedras, au nord-ouest de Lisbonne.

→ En Espagne, l'activité de Spark Iberica s'est poursuivie à un bon rythme après les fortes croissances enregistrées en 2004 et 2005 sur un marché des infrastructures d'énergie électrique bien orienté. Sur les marchés locaux d'électrification rurale, l'activité soutenue à partir du printemps a compensé un début d'année plus difficile en raison de fortes intempéries.

Pour les activités d'éclairage urbain exercées par le réseau des entreprises Citéos, la progression a été particulièrement marquée avec une hausse de plus de 20 %, à 136 millions d'euros. La dynamique du marché profite aux offres de gestion globale développées par Citéos en réponse aux attentes des collectivités locales. La tendance à la globalisation des prestations, dans le cadre de contrats de longue durée, s'est accélérée à la fin 2006 avec les premiers partenariats public-privé français remportés par VINCI Energies dans le domaine des infrastructures urbaines. Le premier, d'une durée de 15 ans, concerne la ville de Thiers (Puy-de-Dôme) et porte sur la maintenance des installations (3 700 points lumineux), la réalisation du plan lumière et des illuminations festives. Le second a été confié par la ville de Rouen au groupement constitué par VINCI Energies et VINCI Concessions. D'un montant d'environ 100 millions d'euros sur 20 ans, il s'applique à la « gestion centralisée de la sécurité des espaces publics » et englobe l'éclairage (15 700 points lumineux) et les équipements de régulation du trafic et de télésurveillance. L'année a aussi été marquée par l'obtention ou le renouvellement de nombreux contrats d'exploitation ouliariens (Concarneau, Condé-sur-Noireau, Iles, Grand-Nancy, Malemort-sur-Corrèze, Quimper, Salbris) et par plusieurs opérations de mise en valeur du patrimoine (plans « lumière » de Boulogne-sur-Mer, Langres, Saint-Étienne, Sancerre, Toulouse).

Dans les infrastructures de transport, la complémentarité des expertises de VINCI Energies, particulièrement adaptée à des problématiques urbaines complexes, a permis au groupe de participer, souvent aux côtés d'Eurovia, à la majorité des projets de tramway achevés en 2006 (Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Paris, Saint-Étienne, Valenciennes) ou en cours (Le Mans, Montpellier, Nantes, Nice). VINCI Energies a réalisé par ailleurs le réseau de communication unifié (métro et ultérieurement bus et tramway) de Toulouse et participe à la rénovation des réseaux autoroutiers d'ESCOTA (alimentation électrique haute tension

et supervision technique des équipements de tunnels sur l'A8) et de Cofiroute (rénovation de l'éclairage). À Lyon, VINCI Energies réalisera également le lot courants faibles du tram-train Leslys, dont la concession a été attribuée à VINCI.

Industrie

Dans un contexte difficile, notamment marqué par la baisse des investissements dans l'industrie automobile, l'activité industrielle se maintient au niveau de 2005. Les entreprises du réseau Actemium (génie électrique et automatisation) ont réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 485 millions d'euros. Réunissant une centaine d'entreprises dans 12 pays, ce réseau déployé en quelques années à l'échelle européenne accompagne les entreprises industrielles dans les deux dimensions de leur demande : un service de proximité ; des solutions de process multisites. La poursuite d'une stratégie valorisant à la fois le fort ancrage local de VINCI Energies, générateur d'une multiplicité d'affaires récurrentes, et son approche grands comptes, a permis de tirer parti des marchés porteurs.

L'exercice a été particulièrement satisfaisant en Allemagne. Le chiffre d'affaires d'Actemium y a progressé de 10 %, grâce à une activité soutenue dans deux secteurs à fort potentiel. Le premier est l'équipement des centrales d'énergie, qui représente 15 % du chiffre d'affaires réalisé par VINCI Energies outre-Rhin, dans le contexte d'un programme d'investissement de 25 milliards d'euros engagé jusqu'en 2015 pour la construction ou la rénovation de centrales thermiques destinées à compenser l'arrêt du programme nucléaire. Le second secteur prometteur est celui des biocarburants. Actemium a ainsi participé à l'installation de sept sites de production en Allemagne, notamment pour Lurgi AG et Shell, et accompagne le groupe Lurgi dans la réalisation de trois sites en Belgique et en Autriche.

En France, VINCI Energies, qui s'est également positionné très tôt sur le marché émergent des biocarburants, est intervenu sur cinq sites de Diester Industrie et sur plusieurs centres de production de bioéthanol. Toujours en France, le groupe sucrier européen Tereos a confié à VINCI Energies l'équipement (électricité, instrumentation et automatismes, tuyauterie, protection incendie par sprinkleurs) d'une nouvelle unité de production de bioéthanol



01 Plate-forme réfrigérée

À Iffs (Calvados), près de Caen, VINCI Energies a réalisé pour les hypermarchés U l'équipement en réfrigération d'une plate-forme logistique de 24 000 m² (soit quatre « frigos » de 6 000 m²).

02 Biocarburants

En Allemagne, Actemium a assuré pour le compte de Lurgi AG les lots électricité et instrumentation du site de production de biodiesel Südstärke Schrobenhausen.

01 02

sur son site d'Origny-Sainte-Benoite (Picardie). La capacité annuelle de l'unité est de 3 millions d'hectolitres d'éthanol, produits par distillation de betteraves. Pour le même groupe, VINCI Energies équipe à Lillebonne (Seine-Maritime) une éthanolerie de blé (transformation de 820 000 t de blé en 300 000 m³ par an d'éthanol). Ses entreprises interviennent également sur le nouveau site de Cristal Union (double filière betteraves-céréales) à Bazancourt, dans la Marne. Tous pays confondus, une quinzaine de projets ont été remportés en 2006 sur le marché des biocarburants.

Le secteur agroalimentaire (aux Pays-Bas notamment) et les industries de la pétrochimie et du gaz ont également généré un volume d'affaires important, en particulier dans le domaine de la maintenance : le réseau Opteor a ainsi obtenu le renouvellement de trois contrats auprès de grandes raffineries en France (raffineries Total de Normandie, Grandpuits et Donges).

Enfin, les activités de protection incendie en secteur industriel ont progressé en France et en Allemagne, dans un contexte d'intensification des synergies avec les autres expertises de VINCI Energies.

Tertiaire

Les activités du tertiaire ont confirmé leur dynamique de développement sur les principaux marchés européens de VINCI Energies. Au total, ce segment a enregistré une croissance de 12 % en 2006. La progression de l'activité a été particulièrement forte en France dans l'immobilier de bureaux, notamment en Île-de-France. Parmi les réalisations ou projets en cours, on citera les nouvelles salles de conférence du siège de l'OCDE ; la rénovation en site occupé d'un immeuble de 500 bureaux-chambres accueillant les députés de l'Assemblée nationale ; le nouveau site de recherche de PSA Peugeot-Citroën à Vélizy-Villacoublay ; à la Défense, les tours Granite et T1, la salle des marchés de la Société Générale (dont VINCI Energies rénove le système de protection incendie active), les aménagements intérieurs de la tour CBX pour Dexia ; au Havre, la réhabilitation de l'immeuble Florida.

L'activité a été soutenue également sur les autres segments du marché : les surfaces commerciales (voir ci-dessus) ; les réseaux bancaires (nombreux programmes de création et de rénovation d'agences en France) ; l'hôtellerie de luxe ; le logement social ; les grands sites culturels (rénovation de la salle Pleyel, du théâtre de l'Odéon et de la Grande Halle de la Villette à Paris, théâtre André-Malraux à Rueil-Malmaison, musées Granet à Aix-en-Provence et Fabre à Montpellier, équipement du Zénith de Nantes). Dans le secteur de la santé, particulièrement bien orienté, les nombreux projets en cours en France – CHRU de Lille, hôpitaux d'Haguenau et de Vesoul, hôpital des armées de Toulon, clinique de l'Union à Toulouse, hôpital du Lamentin en Martinique – seront relayés par les nouvelles commandes concernant notamment le pôle cardiologie du CHRU de Nancy, l'hôpital de Castres-Mazamet, la rénovation de l'hôpital américain de Neuilly-sur-Seine et la construction de la clinique Chénieux à Limoges. De nouveaux marchés ont aussi été obtenus en Suède (hôpital Sahlgrenska à Göteborg) et en Espagne (centre hospitalier de Granollers, près de Barcelone).

Pour la plupart de ces projets – dont la dimension moyenne va croissant au fil des années –, VINCI Energies réalise des prestations multitechniques (électricité, génie thermique, protection incendie...) qui mobilisent les expertises complémentaires de ses entreprises. Une part importante de ces réalisations sont menées en collaboration avec les entreprises de VINCI Construction. Ces projets sont complémentaires des nombreuses interventions de dimension plus réduite sur des bâtiments neufs ou existants, qui constituent le fonds de commerce de l'activité tertiaire.

Dans le prolongement des activités de construction-rénovation, l'activité de maintenance multitechnique et multiservice (marque Opteor) a continué à progresser sur un segment en croissance. La part de maintenance monoteknique reste prépondérante, mais la conjugaison des expertises permet de profiter de la croissance du multitechnique, notamment pour des clients régionaux. L'année a été ponctuée par la signature de plusieurs contrats multisites avec des collectivités territoriales et des entreprises, comme l'opérateur Neuf Cegetel pour la maintenance de ses 400 sites tertiaires en France et la chaîne de restauration rapide Quick pour 26 de ses sites.



Forte activité de maintenance de réseaux

Graniou accompagne les opérateurs télécoms dans le déploiement mais aussi dans la maintenance de leurs réseaux. Au cours de l'exercice, l'ensemble des contrats de maintenance des réseaux fixes a été renouvelé et plusieurs nouveaux contrats ont été remportés sur ce marché porteur. En Martinique et en Guadeloupe, le contrat de maintenance des équipements actifs du réseau Digicel (ex-Bouygues Télécom) a été renouvelé pour deux ans. Neuf Cegetel a confié à Graniou, en partenariat avec Opteor pour les sites tertiaires, la maintenance de son infrastructure réseau sur l'ensemble du territoire français. En Pologne, le contrat signé avec Telekomunikacja Polska inclut la maintenance sept jours sur sept de près d'un million de lignes fixes. Pour RFF, Graniou a signé le premier contrat de maintenance du réseau GSM-R en France. Ce contrat concerne une trentaine de sites radio de la ligne pilote Paris – Bar-le-Duc (Meuse) et fait suite à la phase de construction à laquelle Graniou avait participé.

→ Télécommunications

Infrastructures de télécommunications

Le chiffre d'affaires de Graniou, qui a atteint 250 millions d'euros, enregistre une croissance de 11 % grâce aux acquisitions (Suède et Belgique) et au démarrage de l'activité sous cette même marque au Royaume-Uni.

Les réseaux de mobilité ont représenté les trois quarts de l'activité. Graniou accompagne les opérateurs français dans le déploiement de leurs réseaux 3G (UMTS) et 3G+ (qui offre des performances 10 fois supérieures à l'UMTS). Par ailleurs, dans le cadre du programme national de couverture des « zones blanches » (3 000 communes de moins de 500 habitants à servir en trois ans), Graniou est intervenu pour SFR sur 145 sites en 2006, dans un cadre de responsabilité élargie (intervention en position de maître d'ouvrage délégué). Une mission similaire est menée en Espagne pour Telefonica Moviles, avec 200 sites à installer en deux ans dans des zones rurales et montagneuses de Catalogne. Autre programme d'envergure mené sur deux ans, Graniou a contribué en France au déploiement du réseau de communication sécurisé de la police nationale (Acropol) en accompagnant l'opérateur TDF dans la recherche, la négociation et l'aménagement de 350 sites (sur les 950 déployés au total). Graniou accompagne par ailleurs les opérateurs télécoms dans la maintenance de leurs réseaux (voir ci-dessus).

L'activité s'est développée également auprès des équipementiers. En France, Graniou a maintenu ses positions chez tous les principaux équipementiers (Nokia, Nortel, Motorola, Nec, Siemens, SIAE, etc.) et conforté son positionnement de leader chez Alcatel en élargissant son domaine d'intervention à de nouvelles technologies (installation et mise en service d'équipements de transmission voix-données pour le réseau national d'interconnexion de tous les centres de commutation de SFR) et à de nouveaux opérateurs (installation et mise en service d'équipements ADSL sur le réseau France Télécom). Au Royaume-Uni, Graniou a obtenu le statut de « partenaire préféré » de Fujitsu Telecommunications, un des principaux fournisseurs de multiplexeurs et de hubs retenus par British Telecom sur le projet 21st Century

Network. En Suède, l'acquisition de la société RBS fait bénéficier le réseau Graniou de sa forte présence auprès des équipementiers Ericsson et Nokia, et lui ouvre des opportunités de développement en Scandinavie, notamment dans le domaine des équipements actifs de réseaux UMTS.

Enfin, en Pologne, l'activité d'Atem Polska a progressé de 31 % en 2006, notamment grâce au renouvellement et à l'extension du contrat confié par l'opérateur Telekomunikacja Polska (infrastructures en fibres optiques, installation de nouvelles lignes, maintenance).

Communication voix-données-images

L'activité d'Axians a progressé par croissance organique de 12 % (et de 20 % en incluant l'activité de la filiale allemande NK Networks, acquise en 2005). Le chiffre d'affaires d'Axians dépasse désormais 210 millions d'euros, dont près de 40 % réalisés hors de France. Le retour à une légère croissance du marché, après plusieurs années difficiles, est suscité par le développement de la voix sur IP ainsi que par les investissements dans les réseaux Wi-Fi et la sécurité informatique.

En France, Axians a notamment déployé des solutions de téléphonie sur IP pour Caceis (2 000 postes), Rexel (300 postes) et UbiFrance (750 postes), et s'est vu confier en fin d'année l'installation de l'ensemble des réseaux de communication du nouveau siège de NXP France (dont la connexion de 1 500 postes IP). L'activité a été soutenue également dans le domaine audiovisuel (bureaux, hôtels) et muséographique, avec l'équipement du CinéAqua (aquarium du Trocadéro, à Paris) et du château des Ducs de Bretagne à Nantes, inauguré le 9 février 2007. Aux Pays-Bas, Axians a poursuivi ses activités de service et de conseil auprès du secteur bancaire. En Allemagne, Axians a réalisé le système téléphonique du nouveau PC sécurité de la ville de Stuttgart, qui s'était dotée, en prévision de la coupe du monde de football 2006, d'une infrastructure regroupant sur une même plate-forme les services d'urgence, le PC intégré de gestion du trafic et le centre de pilotage des opérations en cas d'événement exceptionnel.



01 Maintenance pour opérateur télécom

11 entreprises de Graniou et 13 entreprises d'Opteor sont mobilisées pour assurer le contrat de maintenance multitechnique et multisite des infrastructures optiques et des 400 sites tertiaires de l'opérateur Neuf Cegetel.

02 Centre d'appels

Intégration d'une plate-forme de traitement des appels téléphoniques pour le conseil général du Val-de-Marne.

03 Nouvel aquarium à Paris

Le parcours muséographique et l'équipement audiovisuel des différents espaces du nouvel aquarium du Trocadéro, à Paris, rebaptisé Ciné-Aqua, ont été réalisés par Axians.

01 02
03



Des tendances de fond qui valorisent les solutions locales et globales du groupe

01 Tramway de Lyon

La gestion technique centralisée et les courants faibles de la nouvelle ligne de tramway de l'est de l'agglomération lyonnaise, inaugurée en décembre 2006, ont été réalisés par VINCI Energies.



01

VINCI Energies intervient sur des marchés soutenus à long terme par la conjonction de plusieurs phénomènes : le développement continu des technologies de l'information ; les besoins croissants d'équipement en infrastructures d'énergie, de transport et de communication ; le renforcement des exigences normatives en matière d'environnement, de traçabilité et de sécurité, qui impliquent un renouvellement accéléré des équipements.

Dans ce contexte, VINCI Energies accentuera son positionnement d'entreprise de services, accompagnant ses clients avec des solutions à la fois locales et globales, bâties à partir de leurs besoins. S'appuyant sur l'ancrage, la réactivité et la complémentarité de ses entreprises organisées en réseaux, VINCI Energies poursuivra sa stratégie de développement européen, en conjuguant croissance organique et croissance externe pour compléter la palette de ses expertises sur ses différents marchés.

Dans les infrastructures d'énergie, l'ouverture du marché, la relance des investissements dans les réseaux et centrales de production (thermique et nucléaire) et le développement de la filière éolienne représentent d'importants relais de croissance. L'activité d'éclairage urbain poursuivra son développement, en réponse à d'importants besoins de modernisation des équipements ; de nouveaux contrats de gestion globale, prolongeant les premiers PPP obtenus en 2006, contribueront à la croissance de ce marché. VINCI Energies continuera également à bénéficier d'une forte demande dans le secteur des **infrastructures de transport** (tramways, trams-trains, systèmes d'information routiers et autoroutiers).

Dans l'industrie, VINCI Energies valorisera notamment ses expertises sur les marchés bien orientés des centrales d'énergie, des biocarburants, de la pharmacie et de la chimie fine. Sa couverture européenne et sa capacité à accompagner ses clients dans leurs projets multisites lui permettront de se positionner favorablement sur les marchés en croissance, notamment en Europe centrale et en Europe orientale.

Dans le tertiaire, VINCI Energies développera ses activités de fonds de commerce en intensifiant sa démarche de spécialiste sur chaque segment de marché (santé, distribution, Bancassurance, bureaux, culture, éducation, hôtellerie). Le groupe se positionnera sur les projets de rénovation d'immeubles de bureaux en cours de maturation. Il continuera de se renforcer dans les métiers du froid, source de synergies avec ses autres expertises, et développera son activité de maintenance immobilière.

Dans les infrastructures de télécommunications, le marché demeurera soutenu par les investissements des opérateurs et équipementiers dans la modernisation des réseaux fixes (très haut débit avec raccordement par fibre optique jusqu'à l'abonné) et des réseaux de mobilité (3G, 3G+, Wi-Max, projet Antares pour la Sécurité civile, etc.). Dans les infrastructures comme dans la communication d'entreprise, la migration vers les réseaux tout IP et la convergence des technologies fixe-mobile généreront d'importants investissements sur longue période. Axians accentuera dans ce cadre le déploiement d'offres à fort contenu de service et valorisera sa nouvelle dimension européenne.

Profil

Eurovia est l'un des leaders mondiaux des travaux routiers et du recyclage des matériaux et le premier producteur français de granulats routiers*. Réalisant plus de 90 % de son chiffre d'affaires en Europe (principalement en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, en République tchèque et en Espagne), Eurovia détient également des positions significatives aux États-Unis (Floride, Caroline du Nord), au Canada (Québec) et au Chili. Associant un fort ancrage sur de multiples marchés locaux, une politique ambitieuse d'innovation et le fonctionnement en réseau de ses 300 agences et filiales, le modèle de développement d'Eurovia est basé sur l'intégration verticale de ses différentes expertises.

Travaux routiers

Eurovia construit, rénove et entretient des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires ainsi que des plates-formes industrielles et commerciales. Exercée pour le compte de clientèles publiques et privées, cette activité représente près de la moitié du chiffre d'affaires et se répartit sur environ 40 000 chantiers par an.

Production de matériaux

Eurovia gère un réseau de 210 carrières, 60 usines de liants, 385 postes d'enrobage et 135 plates-formes de recyclage et de valorisation de matériaux. Cette activité, complémentaire

des travaux, contribue à la croissance d'Eurovia ainsi qu'à ses résultats et garantit un approvisionnement de qualité de ses chantiers. Ses réserves s'élèvent à 1,8 milliard de tonnes de matériaux, soit environ 30 années de production.

Aménagement du cadre de vie et environnement

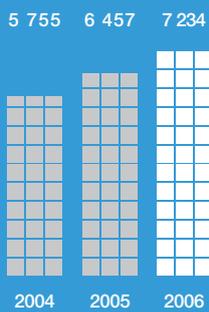
Eurovia maîtrise l'ensemble des savoir-faire associés aux aménagements qualitatifs urbains (plates-formes de transport en site propre, embellissement des espaces publics, sites ludiques et sportifs...) et à la sécurisation des infrastructures de transport (signalisation et différenciation de chaussées). L'entreprise est également présente dans les métiers liés à la protection de l'environnement : déconstruction, pose d'écrans antibruit et antipollution, assainissement et adduction d'eau, étanchéité, centres de stockage de déchets.

Services

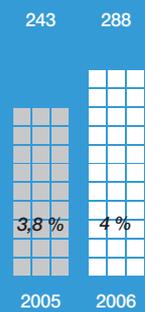
Eurovia intervient en amont des projets d'infrastructures (conception-coordination, conseil, assistance technique) et assure en aval des services tels que la maintenance sur site, la gestion informatique de réseaux, la viabilité hivernale et les interventions d'urgence.

* Source : étude interne.

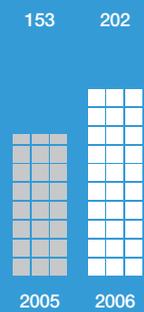
Chiffre d'affaires



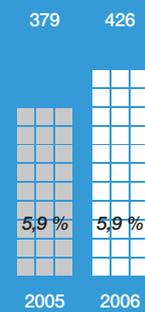
Résultat opérationnel sur activité



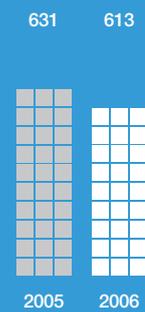
Résultat net part du Groupe



Capacité d'autofinancement*



Excédent financier net**

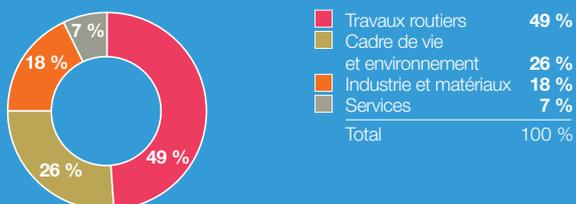


En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires.

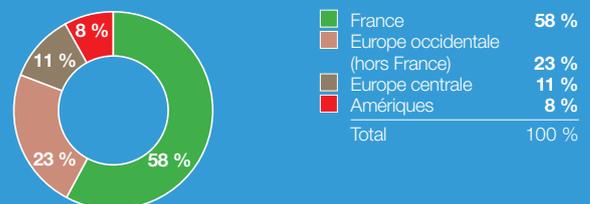
* Avant impôt et coût de l'endettement.

** Au 31 décembre.

Chiffre d'affaires par métier



Chiffre d'affaires par zone géographique



01 Sur les quais du Rhône,
à Lyon, Eurovia a réalisé les aménagements du nouveau terminal multi-modal (voies routières, ferroviaires et fluviales) du port Édouard-Herriot.

02 Compactage d'enrobés
sur une route départementale du Var.

03 Aménagements urbains
à Bourg-en-Bresse (Ain). Cours de Verdun, Eurovia a réalisé le pavage des trottoirs, l'installation de dispositifs d'accès, la délimitation et l'équipement des zones de stationnement, qui contribuent à l'embellissement du site.

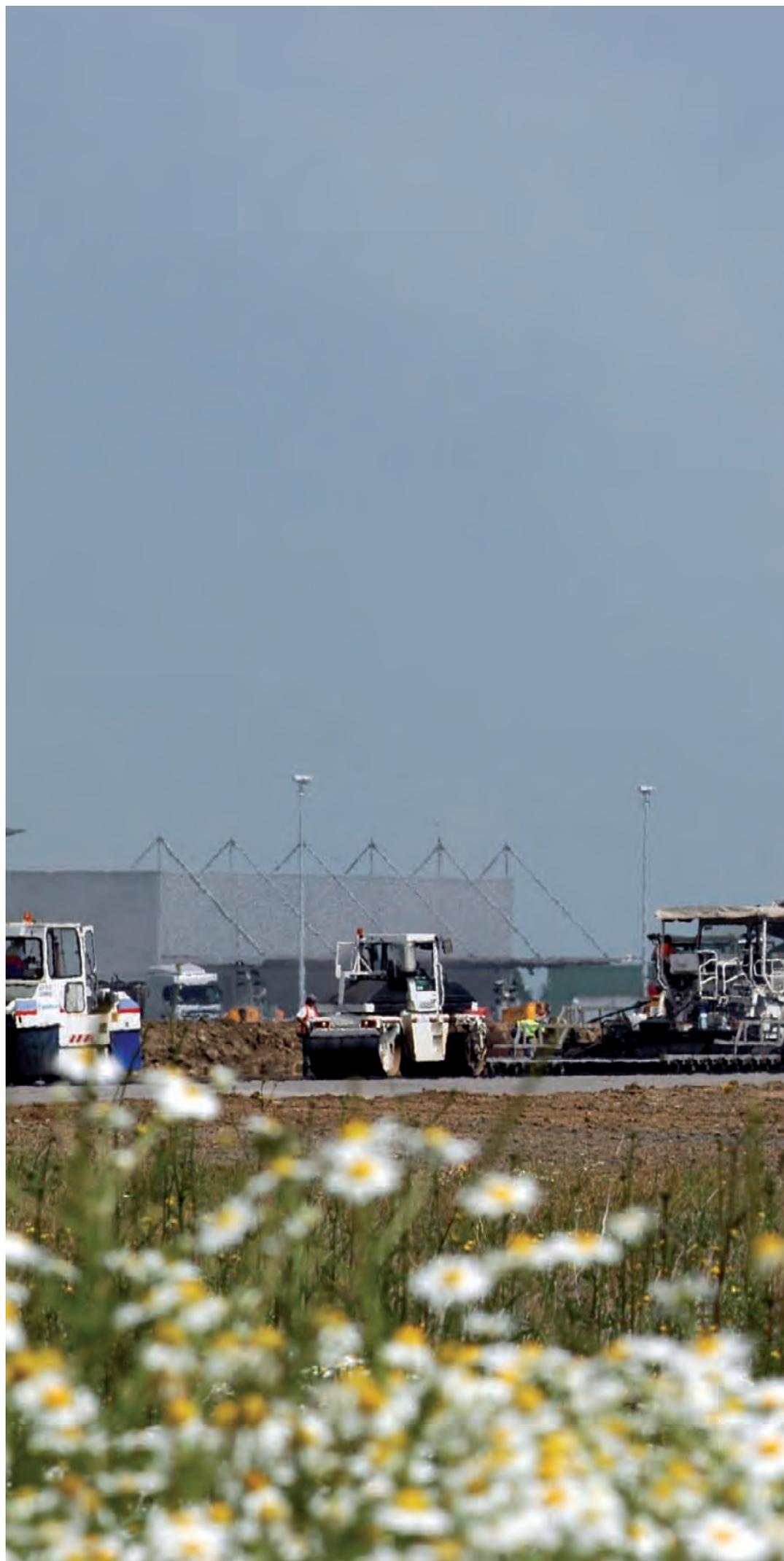


01
02





Importante mobilisation
de moyens à l'aéroport de Metz-
Nancy – Lorraine pour la mise en
œuvre des enrobés de l'extension
de la piste.





01 Centre de recherche

Dans son centre de recherche de Mérignac, près de Bordeaux, Eurovia met au point des produits et des procédés à forte valeur ajoutée environnementale.

02 Production de matériaux

à la carrière de Châteauneuf-les-Martigues (Bouches-du-Rhône), un site d'une superficie de 76 hectares où Eurovia produit 2 millions de tonnes de calcaire par an.

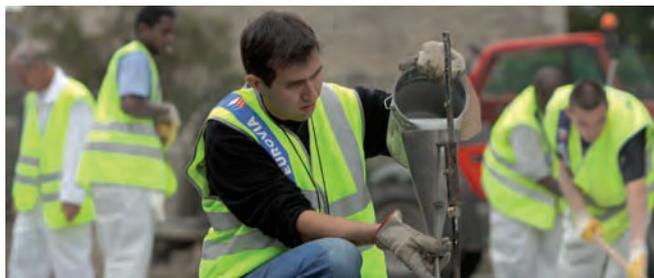


01



Forte progression de l'activité et du résultat opérationnel

01



Avec une progression de 12 % de son chiffre d'affaires (10,9 % à périmètre et changes constants), Eurovia a connu en 2006 une nouvelle année de forte croissance. L'entreprise a enregistré une hausse encore plus marquée de son résultat opérationnel sur activité (18,4 %), qui atteint 4 % du chiffre d'affaires.

Inscrits dans une trajectoire d'amélioration continue, ces résultats confirment la validité d'une stratégie associant un fort ancrage sur des marchés diversifiés, une intégration verticale des métiers, une politique d'innovation ambitieuse et le développement de synergies entre les entités – renforçant ainsi la compétitivité de l'entreprise.

L'étendue et la diversité des expertises d'Eurovia lui permettent de tirer parti des tendances de fond de ses marchés. Sa maîtrise de l'ensemble des savoir-faire associés à la réalisation d'infrastructures de transport et d'aménagements urbains répond à une demande croissante de solutions globales dans ce domaine (voir encadré p. 66). Celles-ci intègrent non seulement la réalisation de chaussées, de plates-formes et de revêtements mais aussi les travaux connexes (assainissement, étanchéité, déviations de réseaux, petits travaux de génie civil), l'insertion des infrastructures dans le cadre de vie, l'amélioration du confort et de la sécurité. Eurovia s'inscrit également dans la longue durée en assurant la maintenance intégrale de réseaux routiers dans le cadre de contrats pluriannuels.

La capacité d'innovation d'Eurovia constitue un avantage concurrentiel important. S'appuyant sur l'expertise de son centre de recherche de Mérignac, près de Bordeaux, l'entreprise met au point des produits et procédés à forte valeur ajoutée environnementale, qui répondent aux exigences croissantes des maîtres d'ouvrage publics en matière de développement durable. L'avance technologique de l'entreprise s'illustre en particulier dans les procédés d'enrobés tièdes et de recyclage des chaussées *in situ* ainsi que dans les chaussées et les murs antibruit dépolluants (voir encadré p. 66).

Eurovia a poursuivi sa politique de croissance externe visant à optimiser la couverture de ses marchés et à renforcer ses capacités de production de matériaux. Les acquisitions réalisées en 2006 représentent un chiffre d'affaires en année pleine d'environ 75 millions d'euros. Parmi elles, l'achat de carrières en

01 Les routes dépolluantes NOxer® ont été mises en œuvre pour la première fois en France à Dinan (Côtes-d'Armor) et à Montlouis-sur-Loire (Indre-et-Loire).

02 Le tramway de Grenoble compte une troisième ligne. Longue de 13,5 km, elle a été aménagée en 30 mois.

Allemagne, en Belgique, en France et au Canada a fait progresser de 4 millions de tonnes sa capacité de production annuelle et de 200 millions de tonnes ses réserves exploitables. Avec le même objectif de développement de son outil industriel, Eurovia s'est associé au groupe Carmeuse pour créer une société dédiée à la commercialisation de calcaires industriels dans le BTP et l'industrie.

France

Eurovia a confirmé en 2006 la qualité de son ancrage sur son marché historique, qui bénéficie d'une conjoncture excellente. L'activité en France a progressé de 15,7 % (après 11 % en 2005) ; près de la moitié de cette progression provenant toutefois du renchérissement des produits pétroliers et des coûts de transport. Malgré la tension sur les prix, le résultat opérationnel s'est maintenu au niveau élevé de 5,5 %.

L'activité d'Eurovia en France conjugue une large assise récurrente de chantiers de proximité très nombreux – environ 35 000 en 2006 – et la participation à d'importants projets d'infrastructures de transport et d'aménagement urbain.

Eurovia a ainsi confirmé ses positions de leader sur le marché des réseaux de tramway, en intervenant durant l'année sur les chantiers d'aménagement de ligne à Bordeaux, Clermont-Ferrand, Douai, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier, Mulhouse, Nice, Rouen, Saint-Étienne, Strasbourg et Valenciennes, soit la grande majorité des projets en cours en France. Sa capacité à réaliser et coordonner l'ensemble des opérations liées à la requalification de l'espace urbain (terrassements, déplacements de réseaux, construction de plates-formes, aménagement de façade à façade, pavage et dallage, etc.), confortée par une expérience remontant aux premiers projets des années 1980, lui permet de capter une large part du développement de ce marché. Eurovia participe par ailleurs à la rénovation du réseau ferré corse. L'activité a également été soutenue dans la construction ou la rénovation de grandes infrastructures : autoroutes (A4, A6, A7, A9, A10, A31, A42, A43, A64 et A75) ; plates-formes aéroportuaires (rénovation des aéroports Marseille-Provence, Lyon – Saint-Exupéry, Metz-Nancy – Lorraine, Tarbes ; extension de l'aérogare de Toulouse-Blagnac). À Méaulte, dans la Somme, Eurovia réalise en groupement avec VINCI Construction France une piste de 2 300 m de long et 45 m de large destinée à accueillir le super-cargo Airbus A300-600 Beluga, dont les matériaux de couche d'assise



Positionnement concurrentiel d'Eurovia sur ses principaux marchés

France

Sur un marché des travaux routiers estimé à 13,5 milliards d'euros, Eurovia est le deuxième acteur derrière Colas et devant Appia (groupe Eiffage). Le reste du marché se répartit entre environ 1 600 acteurs régionaux. Par ailleurs, Eurovia est le premier producteur français de granulats routiers.

Allemagne

Marché estimé à 12 milliards d'euros. Eurovia GmbH se place en deuxième position derrière Strabag, les autres acteurs notables étant de dimension régionale.

République tchèque

Marché estimé à 4 milliards d'euros. SSZ est leader des travaux routiers, les concurrents significatifs étant Skanska, Metrostav et Strabag.

Royaume-Uni

Ringway intervient essentiellement dans le cadre de contrats de maintenance pluriannuels.

Sources : Usirf (marché français), études internes.



Dialogue compétitif dans le cadre de contrats de longue durée

Introduit par le Code des marchés publics, le dialogue compétitif peut être utilisé lorsqu'un commanditaire public n'est pas en mesure de définir avec précision les moyens techniques ou les modalités financières appropriés à un projet. Première entreprise française de travaux routiers ayant mis en œuvre cette procédure, Eurovia a pu, grâce à elle, valoriser son expertise et bâtir une offre « différenciante » lui permettant de remporter un contrat pour un projet de la communauté de communes de l'Est tourangeau. D'un montant de 5,5 millions d'euros, ce contrat d'une durée de six ans porte sur la requalification, l'extension et la maintenance de 15 km de voiries sur les zones d'activité.

Procédé dépolluant

Eurovia a développé un procédé de dépollution atmosphérique (enduit NOxer®) qui neutralise les oxydes d'azote (NOx), responsables des pics de pollution, par une réaction chimique produite par le rayonnement ultraviolet. Appliquée initialement aux murs antibruit, cette solution innovante qui fait l'objet depuis 2006 d'une nouvelle utilisation avec la chaussée NOxer® permet d'éliminer les polluants atmosphériques venant au contact du revêtement. Expérimentée à Dinan, pour le compte du conseil général des Côtes-d'Armor, cette solution est destinée aux aménagements des zones urbaines résidentielles.

→ (160 000 t) sont approvisionnés par voie fluviale par sa filiale TFMN (Transports Fluviaux des Matériaux du Nord). Eurovia a participé par ailleurs à plusieurs chantiers de réhabilitation ou d'aménagement de sites prestigieux : réfection des pavages de la place Charles-de-Gaulle à Paris, de la cour royale du château de Versailles ainsi que des abords des arènes de Nîmes ; aménagement du pourtour du château des Ducs de Bretagne à Nantes ; réalisation de voiries dans le cadre du projet de désensablement du Mont-Saint-Michel ; aménagement des berges du Rhône à Lyon. L'expertise d'Eurovia dans les procédés à hautes performances environnementales s'est enfin illustrée par le lancement du plus important chantier à base d'enrobés tièdes entrepris en France. Sur les 10 hectares du second terminal à conteneurs du port Édouard-Herriot, à Lyon, Eurovia met ainsi en œuvre pour la Compagnie nationale du Rhône 11 700 tonnes d'enrobés tièdes à l'aspha-min®, un process qui permet d'abaisser de 30 °C la température d'enrobage (à performances égales avec un enrobé traditionnel), réduisant dans le même temps de 23 % la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication et de 20 % les rejets polluants dans l'atmosphère.

Europe occidentale

Allemagne

Outre-Rhin, Eurovia GmbH a enregistré pour la deuxième année consécutive une progression de son chiffre d'affaires (+ 7,4 % à périmètre équivalent) et a maintenu son niveau de résultat en dépit des tensions persistantes du marché. Intensifiant le déploiement de sa stratégie industrielle, Eurovia a repris la société Sutter (250 salariés, 20 millions d'euros de chiffre d'affaires), qui exploite la très importante carrière d'Oberottendorf. Cette dernière, située dans le sud du pays, est destinée à alimenter les centrales d'enrobage d'Eurovia en Allemagne, en République tchèque et en Pologne. Outre ses très importantes ressources, le site bénéficie d'un raccordement ferroviaire qui permet d'acheminer par train les deux tiers des matériaux produits sur place ; il est également amené à devenir une plate-forme de transformation et de négoce de matériaux. L'année a par ailleurs vu la cession d'une participation non stratégique de 50 % dans la société bavaroise Stratebau.

Royaume-Uni

L'activité de Ringway s'exerce essentiellement dans le cadre de contrats à moyen ou long terme (entre trois et douze ans),

représentant chacun un chiffre d'affaires moyen de 15 millions d'euros par an. Ringway assure ainsi, à l'échelle de comtés, de districts ou de grandes agglomérations, la maintenance de réseaux routiers et de voiries ainsi que divers services associés : viabilité hivernale, entretien des espaces verts et de l'éclairage public... Le renouvellement ou l'obtention de plusieurs contrats importants (Devon County, Kent County, Solihull MBC, Wiltshire County, Transport for London Central Contact, North East Scotland, South East Scotland) a permis de maintenir un haut niveau d'activité. L'acquisition récente de la société TE Beach contribue également à consolider les positions de Ringway sur le marché londonien de la construction routière.

Espagne

L'achèvement de chantiers importants (périphérique de Madrid, autoroute en Andalousie) a contribué à faire légèrement progresser le chiffre d'affaires. La poursuite d'une politique de sélectivité rigoureuse, associée à un schéma de management resserré, a généré une amélioration très sensible des résultats.

Belgique

L'activité a progressé de plus de 33 % et a dégagé un résultat très satisfaisant. Poursuivant sa politique de développement sur le marché des matériaux en Europe, Eurovia a pris le contrôle des Carrières unies de porphyre, dont la production (1,9 million de tonnes par an) est destinée à alimenter les chantiers et marchés d'Eurovia au Benelux et dans le nord de la France. En application de la même stratégie, la plate-forme de stockage, de transformation et de négoce créée en 2005 dans le port d'Anvers a intensifié son activité. 350 000 tonnes de matériaux ont été traitées en 2006 par ce site dont la capacité potentielle est d'un million de tonnes. Après transformation (concassages successifs et criblage), les granulats sont transportés principalement par voie fluviale (80 % des acheminements à terme) vers les chantiers où ils sont mis en œuvre.

Europe centrale et Europe orientale

L'exercice 2006 a confirmé le dynamisme des filiales d'Europe centrale et d'Europe orientale, dont le chiffre d'affaires (environ 800 millions d'euros) a globalement progressé de plus de 10 % et représente désormais plus du quart de l'activité réalisée par





01 Les rues médiévales
des abords du château des Ducs de Bretagne, à Nantes (Loire-Atlantique), ont été revêtues de pavés et de dalles de granit, préservant le cachet du site et améliorant la circulation des piétons.

02 Au Royaume-Uni,
à Gloucester, une équipe de Ringway installe un panneau de signalisation routière.

03 Mise en œuvre d'enrobés
sur la route de Mlynky, à une cinquantaine de kilomètres au sud de Poprad (Slovaquie).

01 02
03



Réhabilitation ferroviaire intégrale

Constructeur d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, SSZ, la filiale tchèque d'Eurovia, assure la restructuration intégrale d'une section de 18 km du quatrième couloir ferroviaire national (Praha Hostivar – Stranice). Les travaux à réaliser d'ici juillet 2008 incluent la pose de 45 km de rails, la construction ou la réhabilitation de 20 ouvrages d'art, de 4 murs de soutènement, de 17 km de murs antibruit et des gares situées sur la ligne ainsi que la création d'accès pour les personnes handicapées, et représentent un contrat d'environ 110 millions d'euros, dont 48 % pour SSZ.

→ Eurovia à l'international et 11 % de son activité totale. Dans le même temps, le résultat opérationnel sur activité (4,6 % du chiffre d'affaires) a atteint un niveau comparable à celui réalisé en France (5,2 % du chiffre d'affaires). Ces excellents résultats confirment la cohérence d'une stratégie de développement ciblée sur des territoires volontairement concentrés afin d'y acquérir des positions significatives en maîtrisant les leviers de l'activité que sont les travaux routiers et la production de matériaux. Le pôle de services supports couvrant l'ensemble des implantations de la zone, qui a été créé à Prague (République tchèque) en 2006, est un outil au service de cette stratégie.

République tchèque

Dans ce pays où le chiffre d'affaires avoisine celui réalisé en Allemagne, SSZ a porté de 51 % à 100 % sa participation dans la carrière de roches dures de Jakubcovice, en Moravie. Produisant 1,2 million de tonnes de matériaux par an, ce site contribue à sécuriser les approvisionnements de SSZ dans un contexte de développement des grands chantiers d'infrastructures dans le pays et l'ensemble de la région. Les filiales d'Eurovia en Europe centrale participent à des chantiers autoroutiers qui figurent parmi les plus importants en cours en Europe. En 2006, SSZ a ainsi livré une section de 12 km de l'autoroute D8 reliant Prague à Dresde, en Allemagne. Sur l'autoroute D11, reliant Prague à la Pologne, SSZ réalise 20 km de chaussées. Elle participe également, en synergie avec la filiale slovaque Cesty, à la construction de l'axe paneuropéen traversant la Slovaquie d'est en ouest (D1), en réalisant les travaux de terrassement et les chaussées à proximité de Poprad. L'activité de l'année a par ailleurs concerné les plates-formes aéroportuaires, avec la modernisation de l'aéroport de Karlovy Vary (mise en conformité de la piste en vue de l'accueil d'avions gros porteurs), et les infrastructures ferroviaires, avec le très important chantier du quatrième couloir tchèque (voir ci-dessus) et l'achèvement de la réhabilitation de la ligne de tramway desservant le centre de Prague. Plusieurs commandes majeures ont par ailleurs été obtenues par SSZ en fin d'exercice : la réhabilitation d'une section de 24 km (entre Stranice et Benesov) de la ligne ferroviaire reliant Prague à l'Autriche ; la construction d'une section de 8 km de l'autoroute D1 entre Morice et Kojetin, en Moravie ; la construction de la voie rapide R6 entre Kameny Dvur et Tisova, dans l'ouest de la Bohême (7,5 km, dont 8 ouvrages d'art, un échangeur et 2,6 km de murs antibruit).

Enfin, complétant son réseau d'implantations en République tchèque, Slovaquie, Pologne, Lituanie et Albanie, Eurovia a pris position en 2007 sur le marché roumain, en acquérant la société Viarom Construct (13,5 millions d'euros de chiffre d'affaires).

Amériques États-Unis

Présent en Floride (Hubbard) et en Caroline du Nord (Blythe), Eurovia a poursuivi la diversification de son activité sur une base élargie de chantiers et en direction des clientèles privées, et a accru sa sélectivité en matière de grandes opérations. Ces efforts ont généré à la fois une progression sensible du chiffre d'affaires (+ 16,7 % à change équivalent, 476 millions de dollars américains) et une nette amélioration des résultats, désormais à l'équilibre. L'acquisition, à la fin 2005, de deux centrales d'enrobage en Caroline du Nord, d'une capacité de 600 000 tonnes par an, a par ailleurs renforcé les capacités industrielles de Blythe. Entre autres chantiers réalisés en 2006, Blythe a notamment exécuté les travaux d'élargissement et de rénovation d'une section de 3,3 miles de l'I-85 près de Spencer ainsi que le réaménagement des voies (3,5 miles) de la SR45, l'élargissement de Beach Boulevard à Jacksonville et enfin l'élargissement et la rénovation des voies de l'I-485.

Canada

L'activité (193 millions de dollars canadiens) et les résultats ont enregistré une forte croissance. Cette progression résulte à la fois de la qualité de l'ancrage de DJL sur un marché québécois bien orienté et de l'acquisition durant l'exercice des actifs de la société Continental. Cette opération renforce sensiblement les capacités de production industrielle de DJL (deux postes d'enrobage, une usine de concassage, une douzaine de carrières et sablières représentant 45 millions de tonnes de réserves) et lui permet d'étendre son activité en Mauricie, une région voisine du Québec.

Chili

Au Chili, Eurovia a maintenu d'excellentes performances, alliant un bon niveau d'activité (54 millions d'euros) à un très haut niveau de résultat.



01 La carrière d'Oberottendorf, située près de Dresde, en Allemagne, produit chaque année 1,5 million de tonnes de granulats et représente une réserve de 38 millions de tonnes.

02 Rénovation en Floride
Hubbard, filiale d'Eurovia basée en Floride, a réalisé la réfection du tronçon sud de la SR417. Ce chantier entre dans le cadre d'un contrat confié par l'Orlando-Orange County Expressway Authority, agence responsable de la gestion des voies express du comté d'Orlando-Orange.

01

02



Des marchés soutenus par d'importants programmes d'équipement

01 Pose d'écrans antibruit dépollueurs (procédé NOxer®) sur la route départementale 767, entre Lannion et Guingamp (Côtes-d'Armor).



01

La progression du carnet de commandes d'Eurovia à fin 2006, qui s'établit à 4,6 milliards d'euros (+ 7 % sur un an) permet d'envisager une nouvelle amélioration de ses performances en 2007. Par ailleurs, les marchés sur lesquels intervient l'entreprise apparaissent durablement soutenus par d'importants besoins en construction et en rénovation dans les infrastructures de transport – routes, autoroutes, chemins de fer, transports urbains en site propre, plates-formes aéroportuaires – et les aménagements urbains.

Importants investissements de rénovation autoroutière

Cette perspective se concrétise par d'importants programmes de rénovation des autoroutes de première génération en Europe de l'Ouest (Allemagne, France, Espagne) – programmes notamment lancés sous la forme de PPP – et par des projets tout aussi conséquents de construction de nouveaux axes autoroutiers dans les pays qui viennent de rejoindre l'Union européenne. Tirant parti de la qualité de son ancrage territorial, de sa capacité de production de matériaux de construction pour la route et des synergies de compétences et de réseaux avec les autres divisions du Groupe, Eurovia devrait bénéficier de la croissance attendue de ces marchés.

Poursuite du développement dans tous les métiers d'Eurovia

Dans ce contexte, Eurovia poursuivra sa politique visant à se développer dans tous ses métiers. Dans les travaux routiers, la complémentarité entre les grands projets d'infrastructures et les très nombreux chantiers de proximité favorisera une couverture optimale des marchés tout en réduisant l'exposition aux risques. Dans la production de matériaux, Eurovia continuera, notamment par croissance externe, à densifier son réseau de carrières, de plates-formes de stockage et de transformation, et d'unités industrielles, en Europe et en Amérique du Nord, avec le double objectif de sécuriser l'approvisionnement de ses chantiers et de développer son activité de négoce pour le compte de tiers. L'entreprise poursuivra également son développement sur les marchés porteurs liés à l'aménagement du cadre de vie (requalification et embellissement des espaces urbains) et à l'environnement (déconstruction, sites de stockage, etc.). Enfin, la demande croissante en maintenance de réseaux routiers, notamment sous la forme de contrats pluriannuels, contribuera au développement de l'activité d'Eurovia dans les services.

Cette stratégie se déploiera sur tous les marchés où Eurovia a acquis des positions significatives, c'est-à-dire en Europe occidentale, en Europe centrale, en Europe orientale, aux États-Unis et au Canada.

Profil

Leader en France et major mondial de la construction*, VINCI Construction est le premier contributeur au chiffre d'affaires du Groupe. Il réunit un ensemble sans équivalent de compétences dans les métiers du bâtiment, du génie civil, des travaux hydrauliques et des services.

Son activité se répartit en trois composantes complémentaires :

– **la France métropolitaine**, avec VINCI Construction France, formée du rapprochement en 2007 de Sogea Construction et de GTM Construction, qui dispose d'un réseau de 370 centres de profit fortement ancrés sur leurs marchés régionaux et locaux ;

– **les marchés locaux hors France métropolitaine**, couverts par un réseau de filiales qui exercent l'ensemble des métiers de la construction dans leurs zones d'intervention : VINCI PLC au Royaume-Uni ; CFE (détenu à 46,8 %) au Benelux ;

VINCI Construction Filiales Internationales en Allemagne, en Europe centrale, dans la France d'outre-mer et en Afrique ;

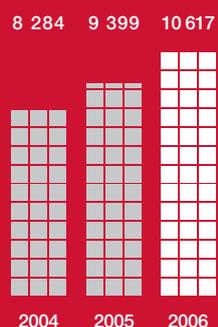
– **les activités relevant de marchés mondiaux** : les grands ouvrages, avec VINCI Construction Grands Projets ; le génie civil spécialisé à haute technicité, avec Freyssinet ; le dragage, avec DEME (détenu à 50 % par CFE).

VINCI Construction est la matrice de la culture d'entrepreneur du Groupe et de son schéma de management, conjuguant travail en réseau, organisation décentralisée, autonomie et responsabilité individuelle de l'encadrement. Associé à une stratégie constante de développement de la valeur ajoutée et de la part récurrente de l'activité, ce schéma a permis d'enregistrer une progression constante des résultats au cours des cinq dernières années, dans un contexte de forte croissance de l'activité.

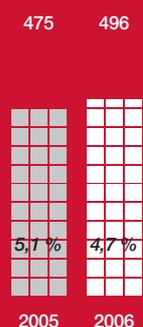
* Source : « Classement des 10 000 », *Le Moniteur*, 2006.

construction

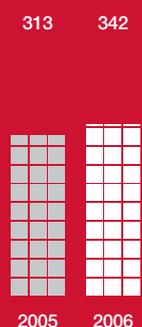
Chiffre d'affaires



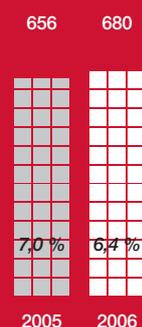
Résultat opérationnel sur activité



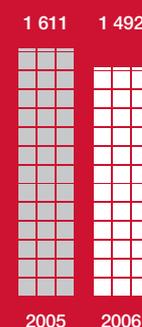
Résultat net part du Groupe



Capacité d'autofinancement*



Excédent financier net**

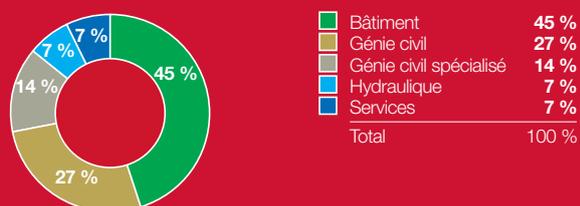


En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires.

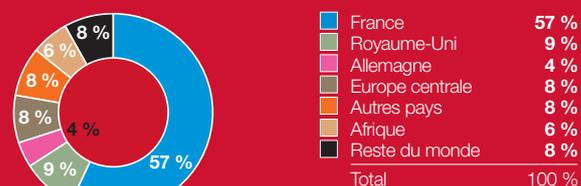
* Avant impôt et coût de l'endettement.

** Au 31 décembre.

Chiffre d'affaires par métier

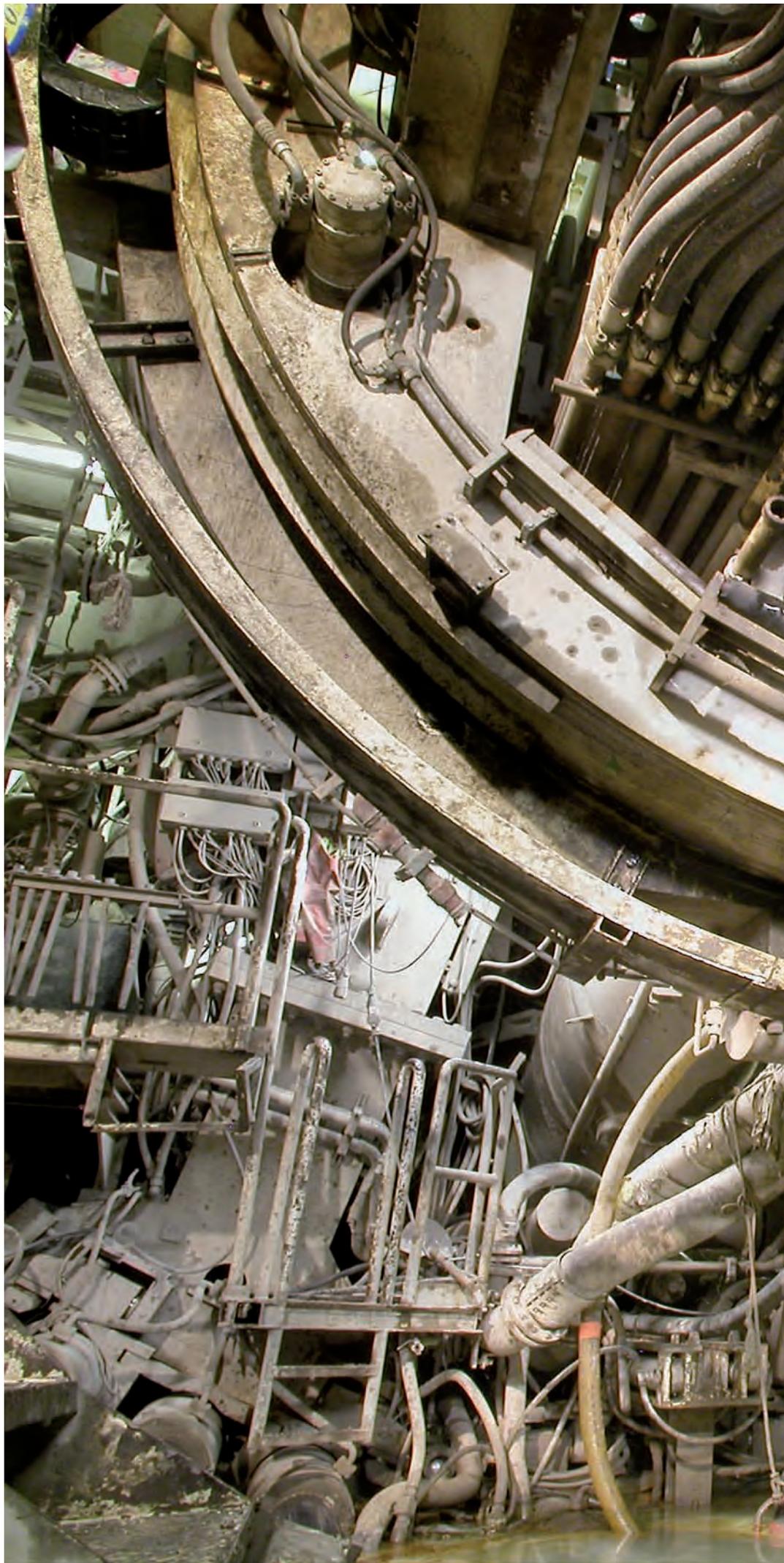


Chiffre d'affaires par zone géographique



Bouclage en Île-de-France

Dernier maillon du superpériphérique d'Île-de-France, le tunnel routier de l'A86 Ouest est en cours de construction. La première section, entre Rueil-Malmaison et l'A13, sera mise en service en octobre 2007 ; la seconde devrait ouvrir fin 2009.





01 Tertiaire à Prague

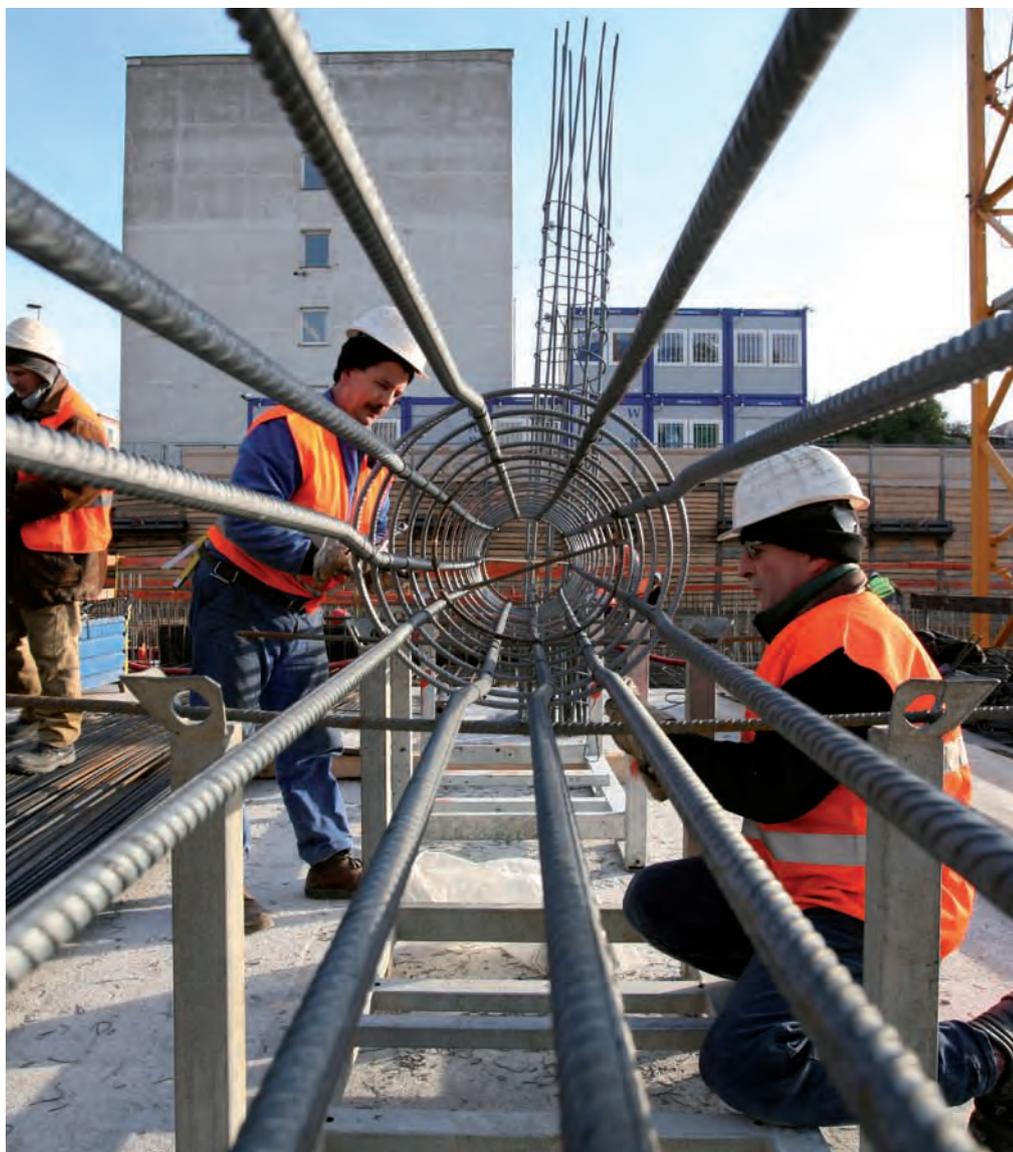
En octobre 2006, FCC a lancé à Prague, en République tchèque, les travaux d'un immeuble de bureaux de 12 000 m² qu'elle réalise clés en main pour la société SG East Building.

02 Chantier outre-Manche

Rénovation et agrandissement de l'hôpital pour enfants (Institute of Child Health) de Great Ormond Street, à Londres.

03 D'une LGV à l'autre

Après avoir largement contribué à la construction de la LGV (ligne à grande vitesse) Est européenne, les entreprises de VINCI sont l'un des principaux acteurs de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône, entre Mulhouse et Dijon.



01
02





01 Tour à la Défense

La tour Granite, à la Défense, sera la troisième tour construite par le Groupe pour la Société Générale. Livrable en 2008, elle comporte 45 niveaux (183 m de haut) et représente une surface de près de 69 000 m².

02 Restructuration parisienne

L'ancien siège du Crédit Foncier de France, rue Cambon, à Paris, en cours de restructuration, sera livré en 2008. Il comporte sur 60 000 m² des bureaux, un restaurant de luxe, une salle de vente d'art, un hammam, un centre de *fitness*, des logements haut de gamme, des parkings et des espaces en sous-sol.

03 70 ans en Afrique

Implantée en Afrique depuis 70 ans et présente dans 20 pays du continent, Sogea-Satom exerce les métiers de la route, du terrassement, de l'hydraulique, du génie civil et du bâtiment.



01
02





Forte dynamique de croissance sur tous les marchés



Toutes les divisions de VINCI Construction ont enregistré en 2006 une forte progression de leur activité – sensiblement supérieure, dans la plupart des cas, à celle de leurs marchés respectifs. Le chiffre d'affaires de VINCI Construction, en croissance de 13 % sur l'année, a franchi le seuil de 10 milliards d'euros. Le résultat opérationnel progresse pour atteindre 496 millions d'euros, représentant 4,67 % du chiffre d'affaires.

France

Avec une hausse de 12 % de l'activité, sur un marché en croissance globale de 5 % environ, VINCI Construction a fait progresser ses parts de marché sur son territoire historique. Dans un contexte où les affaires, de plus en plus importantes et complexes, requièrent des moyens d'études importants pour construire des offres globales incluant financement et exploitation (montage, PPP), VINCI Construction a initié le rapprochement de ses réseaux Sogea Construction et GTM Construction au sein de VINCI Construction France afin d'optimiser la couverture de ses marchés et l'allocation de ses ressources. Ce rapprochement, qui sera finalisé en 2007, donne naissance au numéro un français du secteur, avec 24 500 salariés, 370 centres de profit et un chiffre d'affaires dépassant 5 milliards d'euros.

Les bases du nouvel ensemble ont été constituées en 2006, avec la consultation des instances représentatives du personnel, qui ont approuvé le projet à 77 %, et la mise en place du nouveau schéma de management opérationnel. Celui-ci vise en particulier à mieux coordonner les travaux d'études et les efforts de développement des filiales, afin d'augmenter la capacité de pénétration de leurs marchés, notamment sur les projets en PPP, et pour mieux investir des segments comme le logement social en Île-de-France. Outre les complémentarités commerciales de réseaux et de compétences entre les équipes opérationnelles, le rapprochement des sièges et les synergies entre services fonctionnels permettront de mieux accompagner le fort développement attendu de l'activité, notamment par le renforcement des efforts en matière de recrutement et de formation – VINCI Construction France prévoyant d'embaucher 5 000 personnes par an pour faire face aux besoins générés par la croissance et par l'évolution démographique.

01 Naissance de VINCI Construction France

VINCI Construction a initié en 2006 le rapprochement des deux réseaux français Sogea et GTM pour former VINCI Construction France, qui devient le leader français du BTP, avec 24 500 salariés.

02 Pont sur le Danube

À Dunaujvaros, à 70 km au sud de Budapest, en Hongrie, la travée centrale d'un nouveau pont sur le Danube, d'une portée de 308 m et de 900 tonnes, a été acheminée par flottaison sur le site de mise en œuvre.

01

International

VINCI Construction réalise 43 % de son activité hors de France. Atteignant globalement 14 %, la croissance de l'activité a caractérisé l'ensemble des marchés du groupe.

Au Royaume-Uni, l'année a été marquée par l'acquisition de deux sociétés qui complètent l'offre de VINCI PLC dans les services liés au bâtiment : TCL Granby (27 millions d'euros de chiffre d'affaires en année pleine) et PEL Interiors (78 millions d'euros en année pleine). L'obtention, à Londres, d'un important contrat en PPP (projet MoDEL, d'un montant de 155 millions d'euros), contribuera à soutenir l'activité sur plusieurs exercices.

En Allemagne, VINCI Construction a accéléré son recentrage sur l'activité de *facility management* exercée par SKE dans le cadre de contrats pluriannuels, tel le PPP de 295 millions d'euros confié par le district d'Offenbach pour une durée de 15 ans, qui porte sur la modernisation, la maintenance et la gestion de 43 écoles.

En Belgique, à la faveur d'une augmentation de capital lancée par CFE pour soutenir son développement, VINCI Construction a porté sa participation dans la société à 46,8 %. Le chiffre d'affaires de CFE a progressé de 24 % grâce au dynamisme du dragage et à une activité soutenue dans la construction et la promotion immobilière, avec l'achèvement et la cession de plusieurs projets importants, tel le Dôme au Luxembourg.

En Europe centrale, dans la continuité des années antérieures, les filiales de VINCI Construction ont enregistré une forte progression de leur activité (+ 17,6 %, à 792 millions d'euros) en valorisant leur ancrage sur des marchés soutenus par d'importants programmes de remise à niveau des infrastructures et des équipements publics. En Pologne, Warbud, initialement centrée sur Varsovie et spécialisée dans le logement, étend ses réseaux régionaux, se diversifie dans le bâtiment industriel et commercial, le génie civil et l'hydraulique, et bénéficie du regain du marché du logement. En République tchèque, SMP a maintenu son niveau soutenu d'activité dans les grands ouvrages d'art et le secteur hydraulique. L'acquisition de la société Prumstav (70 millions d'euros de chiffre d'affaires), en 2007, renforce la position du groupe sur le marché du bâtiment aux côtés de FCC. En Hongrie, Hídépítő, constructeur historique de ponts, participe aux plus importants



Positionnement concurrentiel de VINCI Construction sur ses principaux marchés

France

Marché total estimé à 183 milliards d'euros. VINCI Construction est l'acteur le plus important devant Bouygues Construction, Eiffage Construction, Fayat et Spie-Batignolles. Le reste du marché se répartit entre un grand nombre (estimé à 314 000) de petites et moyennes entreprises.

Royaume-Uni

Marché estimé à 192 milliards d'euros. VINCI PLC est un acteur de taille moyenne. Les principaux acteurs britanniques sont Amec, Balfour Beatty, Taylor Woodrow et Laing O'Rourke.

Belgique

Marché estimé à 28 milliards d'euros. CFE figure parmi les leaders aux côtés de Besix.

Allemagne

Marché estimé à 200 milliards d'euros. L'activité de VINCI Construction s'exerce au travers de deux filiales spécialisées, en marge des marchés traditionnels de la construction : SKE (*facility management*/PPP) et G+H Bautech GmbH (second œuvre architectural). Les principaux acteurs de la construction sont Hochtief, Bilfinger Berger et Strabag.

Par ailleurs, VINCI Construction est un acteur important sur les marchés mondiaux des grands ouvrages et du génie civil spécialisé.

Sources : Direction des affaires économiques et internationales (DAEI), mai 2006 ; Euroconstruct – Bulletin du Moniteur du 23 juin 2006 (taille des marchés) ; Le Moniteur-Expert, communication sociétés (positionnement concurrentiel).



Premiers tunnels pour VINCI aux États-Unis

VINCI Construction Grands Projets, leader d'un groupement constitué avec deux entreprises américaines (Parsons Corporation et Frontier Kemper Constructors), réalise dans l'État de Washington deux tunnels de 6,1 et 3,6 km destinés à l'alimentation de la nouvelle station de traitement des eaux usées de Brightwater, au nord de Seattle. Le creusement est effectué selon une technique peu usitée aux États-Unis et maîtrisée de longue date par le groupe : le tunnelier à pression de boue (5,30 m de diamètre extérieur, pression allant jusqu'à 7 bars). Le groupement est également chargé de construire deux puits d'accès de 28 et 60 m de profondeur ainsi qu'un égout connecteur de 1 km de long. Le chantier a démarré en août 2006 et durera 51 mois.

→ programmes autoroutiers en cours dans le pays et a entamé une triple diversification dans les métiers de l'environnement, à la faveur d'un très important contrat obtenu en 2006, dans les travaux souterrains, en synergie avec VINCI Construction Grands Projets, et dans les infrastructures ferroviaires, en faisant l'acquisition d'une société spécialisée. En Serbie, la société de construction Inter-Most, créée en 2004, a presque doublé son chiffre d'affaires entre 2005 et 2006. De son côté, la filiale Novkol a poursuivi son développement sur les marchés de l'hydraulique et des fondations. Enfin, VINCI Construction a pris pied en Roumanie au travers de nouvelles implantations créées par SKE et Hídépítő.

En Afrique, Sogea-Satom, implantée dans près de 20 pays, principalement en Afrique francophone, a enregistré en 2006 une croissance historique de son activité (+ 30 %, à 459 millions d'euros) tout en améliorant son niveau de résultat. Ces performances sont le fruit de l'ancrage historique de Sogea-Satom, qui conjugue des activités de fonds de commerce et la participation à des projets majeurs (terrassements routiers, travaux hydrauliques). Sogea-Satom s'est fortement développée, notamment en Afrique de l'Est, en République démocratique du Congo et au Maroc (+ 63 %).

Dans la France d'outre-mer, après une année 2005 de forte croissance, la progression de l'activité a été encore plus marquée en 2006 (+ 49,7 % à 571,5 millions d'euros). Cette tendance a caractérisé presque tous les territoires – Antilles, Guyane, Réunion, Nouvelle-Calédonie – et résulte d'un maillage fin de chaque marché, où sont exercés tous les métiers de la construction, ainsi que de la réalisation de chantiers majeurs associant les entreprises de VINCI Construction Filiales Internationales, les équipes de VINCI Construction France et de VINCI Construction Grands Projets.

Marchés mondiaux

VINCI Construction Grands Projets a pleinement bénéficié d'une conjoncture globalement bien orientée avec une progression d'activité de 28 %, à 778 millions d'euros. Après une année de transition, 2006 a été marquée par le démarrage de nouveaux projets et la signature de nombreux contrats – augurant une montée en puissance de l'activité dans les prochaines années. Confirmant sa capacité de projection simultanée sur des marchés diversifiés – Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient (Qatar et

01 Pont sur la baie d'Along

Mise en place des haubans du pont de Bai Chay, un ouvrage de 903 m en construction au Vietnam en bordure de la baie d'Along, dans le golfe du Tonkin.

02 Viaduc à la Réunion

Ouvrage exceptionnel en construction à la Réunion, le viaduc de la Grande Ravine (image de synthèse), sur la route des Tamarins, franchira d'un trait – une portée de 208 m – une ravine profonde de 170 m.

sultanat d'Oman), Asie (Vietnam et Malaisie), États-Unis, Caraïbes –, VINCI Construction Grands Projets y valorise son haut niveau d'expertise, à l'exemple du premier contrat de travaux souterrains obtenu aux États-Unis grâce à sa maîtrise des techniques de creusement au tunnelier à pression de boue (voir ci-dessus).

Dans le génie civil spécialisé, Freyssinet emprunte une trajectoire similaire. Son chiffre d'affaires a progressé de + 22 % en 2006, tandis que le plein effet de son plan d'amélioration de la rentabilité a été atteint avec un résultat opérationnel sur activité de 7 %. Son réseau mondial lui permet de valoriser ses offres à haute technicité dans les domaines des sols et des structures sur des marchés où se conjuguent des programmes de rénovation des infrastructures existantes (historiquement en Europe occidentale, avec un fort développement en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Asie et en Australie) et de construction neuve.

Dans le secteur du dragage, la progression de l'activité a été plus spectaculaire encore (+ 27,4 %) pour DEME, filiale de CFE, dont le chiffre d'affaires a dépassé le milliard d'euros. Les investissements continus de l'entreprise dans la modernisation de sa flotte – 70 dragues, de 5 000 à 40 000 tonnes – lui permettent de répondre à une forte demande mondiale, soutenue notamment par de grands chantiers portuaires (équipements pétroliers, aménagements pour navires porte-conteneurs) en Extrême-Orient (Chine, Inde), et par d'importants projets touristiques (sites gagnés sur la mer) au Moyen-Orient (Qatar).

Bâtiment

Immeubles de bureaux et bâtiment privé

La construction et la rénovation d'immeubles de bureaux s'est maintenue à un haut niveau sur des marchés demeurés très bien orientés. Parmi les nombreux chantiers achevés ou en cours, on citera, à Paris, la réhabilitation d'un ensemble de quatre immeubles de prestige place Vendôme et la rénovation lourde de 22 000 m² de bureaux rue de Châteaudun ; à la Défense, la construction de la tour Granite (36 étages, 69 000 m²) et la restructuration de la tour Marchand (33 000 m²) ; à Nanterre, l'achèvement de l'immeuble Vectorial 4 ; à Marseille, le lancement des travaux de la tour CMA CGM ; à Bruxelles, en Belgique, la livraison de la tour Rogier pour Dexia ; au Luxembourg,

01
02

→



Un lot de 37 kilomètres sur la LGV Rhin-Rhône

Après avoir été l'un des principaux constructeurs de la ligne à grande vitesse (LGV) Est européenne, VINCI participe au chantier de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône entre Mulhouse et Dijon. Réseau Ferré de France a confié à un groupement comprenant cinq entreprises de VINCI Construction et d'Eurovia le plus important lot de génie civil de la ligne, qui est aussi le plus important lot de Toarc (terrassements, ouvrages d'art et rétablissements de communication) jamais attribué. D'une longueur de 37 km, le lot B3 comprend la réalisation de 13 millions de mètres cubes de déblais, de 54 ouvrages d'art, d'un viaduc de 180 m et d'une base de travaux. Les mêmes entreprises réaliseront trois autres viaducs dans le cadre de deux lots adjacents. L'ensemble de ces travaux représente pour les sociétés de VINCI un montant de 172 millions d'euros. Le chantier a démarré en juillet 2006 et la mise en service de la ligne est prévue pour la fin 2011.

Le plus important chantier de la Martinique

Depuis juin 2005, VINCI Construction Filiales Internationales réalise le gros œuvre de la nouvelle cité hospitalière de Mangot-Vulcin, le plus important chantier en cours à la Martinique et un marché de 40 millions d'euros (dont 33 millions d'euros pour VINCI Construction Filiales Internationales). Ce complexe de 90 000 m² accueillant près de 400 lits sera réparti en trois entités : un établissement de santé mentale ; un centre hospitalier de médecine, chirurgie et obstétrique, et un pôle de gestion administrative. Début 2007, plus de 200 ouvriers travaillaient sur le chantier, qui doit s'achever à l'automne.

→ la construction du nouveau bâtiment de la Banque européenne d'investissement (72 000 m²) ; au Vietnam enfin, celle du nouveau siège de la télévision nationale à Hanoi.

Les commandes obtenues en 2006 ont concerné, en Île-de-France, deux opérations de réhabilitation, rue Cambon et rue Olivier-de-Serres à Paris, la transformation des Grands Moulins de Pantin en immeubles de bureaux (89 000 m²), la rénovation du Cnit à la Défense (105 millions d'euros), la construction de l'immeuble le Spazio à Nanterre, un nouvel ensemble de bureaux sur le site de PSA à Vélizy-Villacoublay (34 000 m², 65 millions d'euros) ; au Royaume-Uni, dans le Middlesex, la première tranche du complexe immobilier Blenheim Centre (87 millions d'euros) à Hounslow ; à Bruxelles, en Belgique, la réalisation d'un ensemble de bureaux et de salles de conférence pour Axa (27 millions d'euros) ; à Prague, en République tchèque, la construction de 12 000 m² de bureaux pour la société SG East Building.

L'activité a également été bien orientée sur les autres marchés du bâtiment privé : magasins de luxe (réhabilitation du magasin Louis Vuitton sur les Champs-Élysées à Paris) ; centres commerciaux (Espace Béthune à Lille, centre commercial Carrefour-Bialystok en Pologne, projets Raduga à Saint-Petersbourg, en Russie, et Feeria à Bucarest, en Roumanie). Dans le bâtiment industriel, VINCI Construction France a achevé pour Miko le plus important « congélateur » d'Europe (deux entrepôts frigorifiques de 100 000 m³ chacun).

En Pologne, Warbud s'est vu confier la construction en entreprise générale de la nouvelle plate-forme européenne du fabricant informatique Dell (58 millions d'euros).

Dans le bâtiment résidentiel, l'activité exercée en France se répartit sur un grand nombre de projets dans toutes les régions et s'est maintenue à un haut niveau sur un marché demeuré très dynamique. À l'international, on citera le contrat obtenu en Pologne pour un ensemble de quatre bâtiments de 37 000 m² à Varsovie dans le prolongement du programme Marina Mokotov de Varsovie.

Équipements publics

Les importants programmes d'équipement lancés par les collectivités et le développement concomitant des PPP ont contribué à soutenir l'activité sur les différents segments de

marché du bâtiment public. VINCI Construction est ainsi très actif dans le secteur hospitalier. En France, les nouvelles commandes ont concerné notamment le centre de traumatologie de l'hôpital Nord de Marseille (47 millions d'euros), le nouvel hôpital d'Estaing à Clermont-Ferrand (71 millions d'euros), le centre hospitalier de Valenciennes (34 millions d'euros) et l'hôpital de Limeil-Brévannes, qui s'ajoutent à une dizaine de projets en cours. À la Martinique, deux filiales locales construisent la cité hospitalière Mangot-Vulcin (voir ci-dessus). Au Royaume-Uni, VINCI PLC a remporté le plus important marché attribué dans le cadre du programme national Procure 21, concernant la conception et la construction d'une nouvelle unité de l'hôpital Broadgreen, à Liverpool (30 000 m², 90 millions d'euros).

Dans le domaine de la sécurité s'est poursuivie en France l'attribution de marchés de gendarmeries en bail emphytéotique administratif (BEA), qui porte à 80 le nombre total d'affaires de ce type obtenues depuis 2002. Au Royaume-Uni, VINCI PLC participe au programme national de rénovation des prisons, pour un montant annuel d'activité d'environ 30 millions d'euros. Dans le secteur de l'éducation, le groupe construit ou rénove de nombreux collèges et lycées en France. Les nouvelles commandes de l'exercice ont notamment concerné des établissements à Lunel, Marseille, Cagnes-sur-Mer, Garches et, dans le cadre de PPP, le collège de Villemandeur, dans le Loiret, et l'école d'infirmières de Rodez, dans l'Aveyron.

Également en PPP, le groupe a poursuivi ses programmes de rénovation d'établissements scolaires en Allemagne (district d'Offenbach, municipalité de Bedburg) et au Royaume-Uni (cinq écoles dans le comté de Derby). Deux importants projets de restructuration en milieu urbain ont été attribués. Le premier, obtenu en 2006 (projet MoDEL) au Royaume-Uni, porte sur la restructuration d'une base de la Royal Air Force (155 millions d'euros de travaux) à Londres ; le second concerne l'opération Rue de la République à Marseille, l'une des plus importantes opérations de réhabilitation de centre-ville en cours en Europe (128 immeubles, 130 000 m² de logements et commerces). Enfin, on soulignera la forte croissance du logement social en France, stimulée par l'engagement de politiques publiques volontaristes.



01 À la Martinique, dans la ville du Lamentin, VINCI Construction prend part à la réalisation de la nouvelle cité hospitalière de Mangot-Vulcin, le plus important chantier en cours dans l'île (90 000 m², accueillant près de 400 lits).

01

Travaux publics

Infrastructures routières

En France, l'activité a été soutenue sur les chantiers autoroutiers réalisés pour Cofiroute (A85, contournement d'Angers sur l'A11), pour ASF (A89) et pour Arcour (A19, Artenay-Courtenay), dont les travaux ont été officiellement lancés en septembre, à l'issue de la campagne de sondages archéologiques. À la Réunion, sept entreprises du groupe sont engagées sur le chantier de la route des Tamarins (275 millions d'euros). En Afrique, l'activité a été intense pour Sogea-Satom, engagée dans de nombreux chantiers de construction ou de rénovation de routes totalisant 380 km au Tchad, 352 km au Mali, 112 km en République démocratique du Congo, 42 km en Guinée équatoriale et 130 km à Madagascar.

En Hongrie, Hídépítő réalise, en groupement, le boulevard périphérique assurant le contournement nord de Budapest, un marché de 245 millions d'euros (dont 150 millions d'euros pour Hídépítő). En Pologne, Warbud construit ou rénove quatre viaducs et 2,7 km de route à deux fois deux voies dans la région de Gdynia. En Serbie, Inter-Most construit un échangeur et réhabilite plusieurs ouvrages d'art sur l'autoroute Belgrade-Novici Sad. Enfin, en Belgique et aux Pays-Bas, CFE est bien placé sur plusieurs projets d'infrastructures en PPP.

Infrastructures ferroviaires, tramways

En France, l'achèvement des travaux de la ligne à grande vitesse (LGV) Est européenne a coïncidé avec une commande majeure confiée à un groupement piloté par VINCI pour le plus important lot de génie civil de la LGV Rhin-Rhône (voir ci-dessus). Les entreprises de VINCI Construction ont participé par ailleurs – souvent aux côtés d'Eurovia – à de nombreux projets d'aménagement de lignes de tramways, notamment à Lyon, Valenciennes et Nice, ainsi qu'au tram-train Leslys, à Lyon, dont la concession a été attribuée à VINCI. En Belgique, CFE construit le premier tronçon de réseau express régional sur la ligne Bruxelles-Namur.

Ponts

L'activité et le carnet de commandes ont atteint des niveaux particulièrement élevés dans ce secteur. VINCI Construction France a achevé la réalisation du viaduc de Monestier (900 m de long) sur l'A51 (Isère), VINCI Construction Grands Projets a lancé

les travaux du viaduc sur le Loing, réalisé dans le cadre de l'A19. Le groupe a été retenu pour construire sur la Gironde, à Bordeaux, un pont levant qui sera le plus grand d'Europe (430 m de long), ainsi que le pont de Térénez (525 m), en Bretagne, un ouvrage haubané complexe qui reliera le nord du Finistère à la presqu'île de Crozon. À la Réunion, dans le cadre de l'aménagement de la route des Tamarins, le groupe va construire en 32 mois un viaduc d'une portée unique de 208 mètres linéaires au-dessus de la Grande Ravine.

En Écosse, VINCI Construction Grands Projets réalise en conception-construction le pont de Kincardine (pont poussé de 1 200 m de long et routes d'accès de 2 km), qui franchit l'estuaire de la rivière Forth. En République tchèque, SMP construit le pont de Nymburk (600 m) sur l'Elbe. En Hongrie, Hídépítő réalise avec Freyssinet, sur l'autoroute M7, le viaduc de Köröshegy, le plus important ouvrage de ce type entrepris dans le pays (1,8 km de long, 88 m de hauteur), et sur l'autoroute M8, le pont de Dunaujvaros qui franchit le Danube (1,7 km de long).

Freyssinet est intervenu dans le même temps sur de nombreux chantiers : construction d'un second pont sur l'Orénoque au Venezuela (précontrainte des pylônes, haubanage, équipements d'appui) ; réalisation en entreprise générale de trois ponts routiers à Querétaro, au Mexique ; réhabilitation de 14 ponts en Roumanie dans le cadre d'un programme de mise aux normes européennes ; mise en œuvre de 900 tonnes de précontrainte sur quatre viaducs de l'autoroute reliant Tanger à l'oued R'Mel au Maroc ; installation de 168 haubans sur le pont de Sobrr (950 m de long) en Thaïlande ; précontrainte intérieure et extérieure (1 410 tonnes d'acier) d'un nouveau pont sur le Mékong au Laos.

Tunnels

Le développement a été soutenu sur un marché mondial d'accès restreint où l'expertise technique constitue un réel avantage concurrentiel. En témoignent la première commande de deux tunnels au tunnelier à pression de boue obtenue par VINCI Construction Grands Projets aux États-Unis (voir encadré p. 82), mais aussi les trois contrats majeurs remportés en début d'exercice concernant la première ligne de métro d'Alger (aménagement de 10 stations, construction d'un bâtiment technique de 16 000 m² et divers lots techniques pour un montant de 121 millions d'euros) ; →

Premier PPP pour un collège en France

Le conseil général du Loiret a confié à Sogea Nord-Ouest (VINCI Construction France), associée à Auxifip (groupe Crédit Agricole Leasing), le marché de financement, réalisation et maintenance d'un collège d'une capacité d'accueil de 550 élèves à Villemandeur. C'est la première fois en France qu'un établissement public local d'enseignement est financé (montant total de l'opération, 13 millions d'euros), construit et exploité dans le cadre d'un contrat de partenariat. Outre la construction, Sogea Nord-Ouest assurera sur toute la durée du contrat (10 ans) diverses prestations de service : gardiennage, nettoyage, gestion des déchets, entretien des espaces, gestion des fluides. La livraison est prévue pour la rentrée 2007-2008.

→ la nouvelle ligne du métro de Budapest, en Hongrie (creusement de deux tunnels de 7,3 km et d'une station, 104 millions d'euros) ; l'extension du métro d'Athènes, en Grèce (études d'exécution et pilotage d'un chantier portant sur 5,1 km de tunnel, quatre stations et 600 m de tranchées couvertes).

L'activité s'est poursuivie en parallèle sur de nombreux chantiers : en France, les tunnels de l'A86 Ouest en Île-de-France, le contournement routier de Besançon, le prolongement de la ligne 1 du métro de Marseille et le lancement des premiers travaux de remise à niveau des tunnels du réseau autoroutier d'ESCOTA ; en Suède, le tunnel ferroviaire d'Hallandsås ; au Royaume-Uni, les tunnels du terminal 5 de l'aéroport d'Heathrow (creusement du dernier tube) ; en Serbie, le tunnel routier d'Ovcar Banja. Dans le domaine des tranchées couvertes, le procédé exclusif de voûte TechSpan développé par Terre Armée Internationale (Freyssinet) a notamment été mis en œuvre en Corée du Sud sur l'autoroute reliant Cheongwon et Sangju.

Sur une période de 15 ans, la longueur totale des tunnels creusés dans le monde par VINCI Construction atteint près de 700 km, dont environ 450 km forés au tunnelier.

Travaux portuaires et maritimes

À la Réunion, cinq entreprises de VINCI Construction ont démarré les projets d'extension des installations du Port : construction d'un quai de 635 m en paroi moulée, approfondissement du port et élargissement du chenal d'entrée au Port-Est ; création de deux darses au Port-Ouest. Au Maroc, Sogea-Satom construit la digue, les quais en paroi moulée et les cavaliers de protection de la future marina de Rabat, et va réaliser les quais d'un port fluvial sur l'oued Bouregreg. À South Hook, au pays de Galles (Royaume-Uni), Freyssinet participe aux travaux de reconversion d'un ancien terminal pétrolier en terminal GNL (gaz naturel liquéfié). À Sainte-Lucie, aux Antilles, Ménard (Freyssinet) a assuré la consolidation d'une plate-forme de 88 000 m² gagnée sur la mer, destinée à l'aménagement d'une marina. En France, le groupe a continué les travaux de construction de deux bassins pour la Marine nationale dans le port de Brest.

Au cours de l'exercice, DEME a mené son activité de dragage à un rythme très soutenu. Outre sa participation au chantier du Port, à la Réunion, l'entreprise a poursuivi son intervention sur le gigantesque projet Pearl of the Gulf, au Qatar, soit la construction d'une île artificielle de 400 hectares, un marché de 200 millions d'euros.

Grands équipements industriels

Les synergies entre les équipes « export » de VINCI Construction Grands Projets et les implantations locales de VINCI Construction Filiales Internationales sont évidentes dans le domaine des grands équipements énergétiques et industriels. C'est le cas en Guyane, où VINCI Construction réalise le futur pas de tir et les infrastructures au sol des fusées Soyuz, et en Nouvelle-Calédonie, où il construit pour le groupe canadien Inco l'usine de traitement de minerai de Goro Nickel (une vingtaine d'ouvrages industriels), le nouveau port desservant les exploitations minières (aménagement de deux quais en eau profonde) et une centrale électrique à charbon de 100 MW. Au Vietnam a débuté le chantier de génie civil de la centrale thermique de Ca Mau (720 MW, 27 millions de dollars américains) après consolidation du sol selon le procédé exclusif Menard Vacuum, développé par Ménard (Freyssinet). Au Maroc, Sogea-Satom construit la cimenterie du groupe suisse Holcim à Settat ainsi qu'un ensemble de bâtiments industriels pour le groupe Pakistan Maroc Phosphore. Dans le domaine des réservoirs de GNL, VINCI Construction Grands Projets a poursuivi son activité sur plusieurs projets au Qatar, au Mexique et en Italie, et CFE à Zeebrugge en Belgique.

Hydraulique

Barrages

En Égypte, après la fin des bétonnages, VINCI Construction Grands Projets a mis en eau le barrage d'irrigation de Naga Hammadi, sur le Nil, qui entrera en service en 2008. À Oman, l'entreprise a obtenu la commande et démarré le chantier des barrages de Wadi Dayqah (un barrage principal de 600 000 m³ et un barrage secondaire de 800 000 m³), destinés à alimenter en eau potable les villes de Mascate et Quriyat – un marché de 90 millions d'euros.

Réseaux d'eau et stations de traitement

En France, l'activité travaux hydrauliques se répartit sur un grand nombre de contrats récurrents exécutés par les filiales locales de VINCI Construction. Il s'y ajoute des chantiers plus importants, générés notamment par les déviations de réseaux consécutives à la construction de nouvelles lignes de tramway, tel le contrat de 11 millions d'euros obtenu en 2006 pour la deuxième phase du tramway de Valenciennes. L'activité est par ailleurs demeurée



01 Entre Malmö et Göteborg

Dans le sud-ouest de la Suède, le creusement des deux tunnels ferroviaires d'Hallandsås (5 486 m et 5 424 m) a démarré en août 2005. Ces ouvrages devraient être livrés en 2011 et permettront la liaison rapide de Malmö, au sud, et de Göteborg, au nord.

02 N° 1 du dragage

Filiale belge de VINCI Construction et leader mondial de sa spécialité, DEME est présent sur la plupart des grands chantiers de dragage dans le monde, excepté aux États-Unis et au Japon.

01 02

soutenue dans la construction ou la rénovation de stations d'épuration, concernant notamment les stations d'Angers-Loire Métropole et de Corbeil-Essonnes. Sur ce marché porteur, VINCI Construction France valorise ses savoir-faire intégrés en génie civil, process de traitement de l'eau et exploitation des sites. L'année 2006 a notamment été marquée par la fin des travaux de l'unité nitrification-dénitrification d'Achères, la deuxième plus grande usine de traitement des eaux du monde.

En Europe centrale, le groupe reconstruit, en République tchèque, la station de traitement d'eau potable de Hradiste, qui dessert une agglomération de 250 000 habitants, et réalise, en Hongrie, le génie civil de l'usine de traitement de Csepel, qui traitera 50 % des eaux usées de la ville de Budapest (capacité, 350 000 m³/jour).

En Pologne, Warbud s'est diversifiée dans les travaux hydrauliques en recevant la commande d'un réservoir de stockage d'eau de pluie et de réseaux de drainage pour l'aéroport de Varsovie. En Belgique, CFE construit la nouvelle station d'épuration de Sclessin à Liège.

Sur le continent africain, les travaux hydrauliques représentent une part significative de l'activité de VINCI Construction, qui réalise au Rwanda le chantier d'alimentation en eau potable de la région de Bugesera (pose de 500 km de canalisations) et au Maroc la construction de 10 stations de pompage pour la station touristique de Saïda. 2006 est l'année du retour du Groupe en Algérie au travers de projets tels que le métro d'Alger, réalisé par VINCI Construction Grands Projets, et la réhabilitation des réseaux d'assainissement de Ouargla obtenus par VINCI Construction Grands Projets et Sogea-Satom. Toujours en Algérie, Hydroplus a achevé en décembre 2006 la surélévation du barrage du Ghrib, le plus important contrat jamais obtenu par cette filiale. Au Vietnam, VINCI Construction s'est vu confier la réhabilitation du système d'adduction d'eau de la ville de Ha Dong.

Enfin l'activité s'est poursuivie dans le cadre des marchés en cours au Royaume-Uni (rénovation d'usines d'eau potable, contrat-cadre national de cinq ans), en Ouganda (réhabilitation des réseaux d'alimentation et d'assainissement des villes de Kampala et d'Entebbe) et en Libye, avec la troisième phase du programme Grande Rivière.

Services

Le développement des PPP en Europe va de pair avec celui des services, dans le cadre de contrats incluant, outre le financement et la réalisation de bâtiments et d'équipements publics, leur

maintenance sur des périodes pouvant atteindre plusieurs décennies. Apparus outre-Manche sous la forme PFI (*private finance initiative*), ces contrats génèrent au Royaume-Uni une activité dans la maintenance d'écoles et de commissariats de police. Ils représentent l'essentiel du chiffre d'affaires réalisé par VINCI Construction en Allemagne, où SKE assure de longue date la maintenance intégrale de bases des forces armées des États-Unis, et a étendu plus récemment cette activité à des établissements scolaires. Une tendance comparable s'est amorcée en France avec la signature des premiers « contrats de partenariat », incluant une part importante de maintenance et de gestion des sites, notamment pour le collège de Villemandeur (voir ci-dessus), l'Institut national du sport et de l'éducation physique (Insep), à Paris, le centre d'activité pour loueurs de véhicules de l'aéroport Nice-Côte d'Azur (voir chapitre Concessions) et le futur parking de Châteauroux, dans l'Indre (500 places, contrat de 25 ans). Dans le même temps, l'activité maintenance multitechnique et multiservice, directement exercée auprès d'opérateurs publics ou privés, notamment sous la marque Manei, a poursuivi son développement. Spécialisé dans la maintenance des ascenseurs, Manei Lift a signé son 780^e contrat en fin d'exercice. Le montage de projets immobiliers pour le compte d'investisseurs et d'utilisateurs privés connaît lui aussi un développement continu. Les projets réalisés dans ce cadre représentent une part croissante de l'activité bâtiment en France, avec d'importantes opérations en cours : le projet Lyon-République (commerces et bureaux) à Lyon, le nouvel immeuble de bureaux réalisé pour PSA à Vélizy-Villacoublay (34 000 m²), le futur centre commercial Nayel à Lorient ou encore l'aménagement d'un ancien site industriel à Palaiseau en logements et bureaux.

En Belgique et au Luxembourg, l'activité de promotion et de gestion immobilières exercée par CFE a bénéficié de la très bonne santé du marché résidentiel ; dans l'immobilier de bureaux, l'année a été marquée par la cession du Dôme, une importante opération réalisée avec VINCI Immobilier au Luxembourg. VINCI Construction est également présent en France dans les services liés à l'environnement. Prolongeant ses interventions en génie civil, VINCI Construction a réalisé à ce jour plus de 70 usines d'eau potable, 280 stations d'épuration, représentant une capacité totale de 1,25 million d'équivalents-habitants, ainsi que 200 centres de traitement des déchets (valorisation énergétique ou biologique).

Prévisions au plus haut historique sur des marchés durablement bien orientés

01



À la fin 2006, le carnet de commandes de VINCI Construction affichait une nouvelle fois un niveau historique, augurant une nouvelle progression de l'activité. En France, le rapprochement de Sogea et de GTM au sein de VINCI Construction France sera générateur de synergies de réseaux et de compétences, accélérant le développement de VINCI Construction sur un marché durablement bien orienté.

En Belgique, le redémarrage attendu des grands travaux et la bonne orientation du marché de la construction contribueront à soutenir l'activité de CFE. Au Royaume-Uni, VINCI PLC confortera le maillage de ses réseaux pour atteindre une taille critique sur l'ensemble de son marché national. En Europe centrale, la stratégie visant à couvrir l'ensemble des métiers de la construction à partir d'implantations fortes dans un contexte de besoins importants de modernisation des infrastructures contribuera à maintenir une forte trajectoire de croissance. VINCI Construction anticipe aussi une nouvelle progression de l'activité en Afrique et dans la France d'outre-mer, où se conjuguent activités de fonds de commerce et chantiers majeurs en synergie avec les autres divisions de VINCI. La même croissance caractérisera, dans la continuité de l'exercice 2006, les activités grands projets, génie civil spécialisé et dragage, sur des marchés mondiaux où VINCI Construction tire avantage de son haut niveau d'expertise et s'appuie sur les synergies de réseau entre ses filiales.

Croissance organique et croissance externe ciblée

VINCI Construction se développera principalement par croissance organique et de manière ciblée par croissance externe en poursuivant deux objectifs complémentaires : renforcer le profil récurrent de ses activités ; densifier ses réseaux d'implantations et d'expertises, en application d'une stratégie visant à acquérir des positions significatives et à couvrir tout le spectre de ses métiers sur ses territoires d'intervention.

Cette dynamique sera stimulée par le développement des PPP en France et dans de nombreux autres pays européens, en réponse à des besoins croissants en construction et rénovation d'infrastructures de transport (autoroutes, nouvelles dessertes urbaines, lignes ferroviaires à grande vitesse, tramways) et d'équipements publics (santé, éducation, sécurité). Les synergies avec VINCI Concessions, dans le cadre d'une politique de développement coordonnée à l'échelle du Groupe, ouvrent des perspectives significatives dans ce domaine. En témoignent les nouveaux contrats en PPP obtenus en 2006 et les nombreux projets à l'étude au premier semestre 2007.

01 Barrage sur le Nil

Le barrage de Naga Hammadi, en Égypte, a été mis en eau en novembre 2006. Construit à 150 km au nord de Louxor, cet ouvrage permet de réguler le cours du Nil, de produire de l'énergie et d'irriguer les terres environnantes.

Solétanche

À la fin du mois de janvier 2007, VINCI s'est porté acquéreur⁽¹⁾ de 81 % du capital de Solétanche auprès de ses actionnaires familiaux historiques, portant ainsi à 100 % sa participation dans le capital de la société.

Employant 4 000 personnes, Solétanche Bachy, un des leaders mondiaux des fondations spéciales⁽²⁾ et du traitement de sol, dispose d'un réseau international d'implantations dans plus de 50 pays. En 2006, le chiffre d'affaires de l'entreprise a dépassé 1 milliard d'euros, réalisé pour plus de 70 % hors de France (30 % dans les autres pays européens, 40 % dans le reste du monde). Cette dimension internationale et la couverture géographique de l'entreprise représentent de prometteuses opportunités de développement et de synergies avec l'ensemble des composantes du groupe VINCI.

(1) – La réalisation de la transaction reste soumise à la levée de la condition suspensive des autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations.

(2) – Source : « Les travaux publics en 2005 » (recueil de statistiques), FNTP.

VINCI Immobilier, une année record



VINCI Immobilier est une société de promotion de premier plan opérant sur le marché français de l'immobilier résidentiel (logements et résidences services) et de l'immobilier d'entreprise (bureaux, hôtels, commerces). Elle intervient sur l'ensemble du territoire français à travers un réseau de 13 implantations régionales. Partenaire des collectivités locales et des opérateurs privés, en particulier pour les opérations d'aménagement complexes, son offre multimétier lui permet de répondre à la demande des investisseurs, des institutionnels et des particuliers.

Le volume d'affaires des réservations traitées par VINCI Immobilier a quasiment doublé (+ 62 %) en 2006, atteignant 885 millions d'euros hors taxes (contre 545 millions d'euros en 2005), tandis que le chiffre d'affaires à l'avancement en quote-part groupe est passé de 409 millions d'euros en 2005 à 565 millions d'euros en 2006. Le résultat net a atteint 49 millions d'euros, soit 8,7 % du chiffre d'affaires. Le portefeuille de fonciers maîtrisés représentait en fin d'année 10 000 lots en immobilier résidentiel et 200 000 m² en immobilier d'entreprise.

Immobilier résidentiel

VINCI Immobilier est présente sur quatre marchés principaux : le logement en accession à la propriété, le logement social vendu aux bailleurs sociaux, le logement locatif libre et les résidences services. Sur un marché national en constante progression sous l'influence de facteurs structurels qui continuent d'alimenter la demande – flux migratoires, dynamisme de la natalité, allongement de la durée de vie, niveau toujours historiquement bas du crédit, cadre fiscal incitatif –, l'activité de VINCI Immobilier a été particulièrement soutenue. 3 140 logements ont ainsi été lancés en travaux et 2 796 réservations ont été signées durant l'année, soit plus d'un tiers d'augmentation par rapport à 2005, dont un quart environ pour des résidences services (étudiants, affaires, tourisme, établissements d'hébergement pour personnes dépendantes), segment sur lequel VINCI Immobilier bénéficie d'une expertise reconnue. Parmi les principaux programmes livrés dans l'année, on retiendra la Wilson Plaza à Levallois-Perret, un ensemble de 69 logements et de commerces (2 000 m²) ; le Central Square à Montigny-le-Bretonneux (123 logements) ; une résidence pour personnes âgées

01 Axe Europe

L'immeuble Axe Europe, d'une surface de 19 500 m², est le projet phare du centre d'affaires Eurallille.

02 Tour Generali à la Défense

La tour offrira 90 000 m² de bureaux et accueillera de nombreux services, dont un auditorium, un espace *fitness* et une crèche.

01

dépendantes à Huisseau-sur-Mauves, près d'Orléans (95 appartements dans un parc de 1,5 ha).

En 2006, VINCI Immobilier a poursuivi sa politique de développement géographique en créant deux nouvelles agences à Narbonne et à Caen, assurant désormais sa présence dans les zones les plus dynamiques en matière de démographie et de croissance du PIB : le sud de l'Aquitaine, le Languedoc et les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Pays de la Loire et Rhône-Alpes.

Immobilier d'entreprise

VINCI Immobilier conçoit, réalise et commercialise des programmes de bureaux, de commerces et d'hôtels dans des cadres contractuels adaptés aux clients : vente en l'état futur d'achèvement (Vefa), contrat de promotion immobilière (CPI), maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD).

L'afflux de liquidités a soutenu très largement le marché de l'investissement en 2006, qui restera une année record sur ce point. En 2006, VINCI Immobilier a vendu 137 000 m² de bureaux, de commerces et d'activités, soit près de 386 millions d'euros d'immeubles neufs ou réhabilités.

En immobilier de bureaux, l'année a été marquée, dans une conjoncture porteuse, par plusieurs réalisations majeures : l'immeuble Capital 8, l'un des plus importants programmes de réhabilitation entrepris ces dernières années dans la capitale (73 000 m² en deux tranches) ; Vectorial 4, un immeuble de 13 000 m² à Nanterre ; Axe Europe (trois bâtiments de 19 500 m² au total et 600 places de parking) à Lille ; l'ensemble le Dôme (22 000 m²) au Luxembourg, opération menée en co-promotion avec CFE (VINCI Construction) et cédée fin 2006 à des investisseurs privés pour un montant de plus de 110 millions d'euros. Enfin VINCI Immobilier a été retenue pour la future tour Generali à la Défense. Le protocole de lancement de ce projet majeur a été signé en 2006 avec l'Établissement public pour l'aménagement de la Défense (Epad) et Generali France. Conçue par le cabinet Valode et Pistre et réalisée dans le cadre d'une démarche HQE® (haute qualité environnementale), cette tour, prise dans une résille porteuse en béton et couronnée de cinq flèches, culminera à 300 m. Des jardins suspendus offriront une aire de nature à tous les étages.



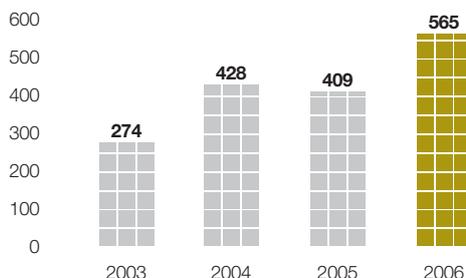
01 Programme Revea

À l'image de ce programme, VINCI Immobilier développera 90 000 m² de bureaux, d'activités et de logements dans le cadre de l'aménagement des anciens terrains de Renault à Boulogne-Billancourt.

Succès de l'opération Rives de Seine à Boulogne-Billancourt

VINCI Immobilier est l'un des trois co-promoteurs à l'origine du projet d'aménagement des anciens terrains de Renault à Boulogne-Billancourt, où seront réalisés, à l'horizon 2011, 5 800 logements (dont un tiers de logements sociaux), un parc de sept hectares, trois crèches, trois groupes scolaires, un collège et un gymnase. La commercialisation, dans le cadre de ce projet, de l'opération Rives de Seine, en octobre 2006, a connu un succès exceptionnel : 63 % des appartements mis en vente par les trois promoteurs ont été réservés en 48 heures. Sur l'ensemble du projet, VINCI Immobilier devrait développer l'équivalent de 90 000 m² de bureaux, d'activités et de logements.

Chiffre d'affaires consolidé de VINCI Immobilier (M€)



→ VINCI Immobilier est également très présente dans le secteur de l'hôtellerie, où elle a développé 1 500 chambres depuis deux ans. En 2006 a été livré un hôtel cinq étoiles à Genève (Suisse), tandis que se poursuivaient les projets de l'hôtel Radisson à Marseille et d'un palace à Marrakech (Maroc).

L'activité a été aussi soutenue dans l'immobilier de commerces et les aménagements urbains. Dans le prolongement des opérations d'envergure en cours au Havre (docks Vauban, 66 000 m² de com-

merces) et à Boulogne-Billancourt, en Île-de-France (voir ci-dessus), VINCI Immobilier a été retenue pour trois nouveaux projets : à Bourges (Cher) en co-promotion avec Urbanisme et Commerce, pour un pôle commercial et immobilier situé dans le centre historique (17 000 m² de commerces, 6 800 m² de logements et 3 300 m² de résidences services) ; à Nantes (Loire-Atlantique) pour le pôle commercial Feydeau (reconstruction en centre-ville de 13 000 m² de commerces et 9 000 m² de logements) ; aux Ulis (Essonne) pour un parc d'activités de 19 000 m².





un groupe responsable

rapport de développement durable

La démarche de développement durable de VINCI

01 Intégration paysagère

Les entreprises de VINCI intègrent dans leurs projets les dimensions sociales, environnementales et citoyennes. Sur l'autoroute A51 en construction dans l'Isère, le viaduc de Monestier est parfaitement intégré dans le paysage du Vercors.

VINCI a pour ambition de conjuguer un modèle économique et un projet humaniste. Cette ambition inspire sa démarche de développement durable, qui s'articule autour de cinq chantiers : la gouvernance, les ressources humaines, l'engagement citoyen, les relations avec les clients et les fournisseurs, et l'environnement.

Les responsabilités de VINCI

Ces responsabilités s'analysent au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés. Elles s'exercent dans un contexte caractérisé par une clientèle variée (collectivités, entreprises, particuliers) ; des activités multiples, mobiles (environ 260 000 par an, réparties dans 75 pays) et d'une durée très variable (court et moyen terme pour la construction, les énergies et la route ; long terme pour les concessions).

L'animation de la démarche de développement durable

Comme l'essentiel des fonctions du Groupe, le développement durable est de la responsabilité des entités opérationnelles et de leurs dirigeants, qui ont la charge d'en intégrer les concepts et de diffuser les bonnes pratiques. La démarche de développement durable est animée par la délégation au développement durable, en application des orientations fixées par le comité développement durable placé auprès du comité exécutif de VINCI. Elle est relayée par un réseau de 250 « correspondants développement durable » dans les différentes filiales.

Les outils au service de la stratégie

Reporting social et environnemental

Le déploiement du reporting s'inscrit dans une démarche de progrès consistant à fixer des objectifs et à mesurer les niveaux de performance. La présentation retenue s'inspire des principes de transparence de la Global Reporting Initiative (GRI), de l'article 116 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) et de son décret d'application du 20 février 2002. En 2006, VINCI a participé aux travaux d'évaluation de la nouvelle grille d'analyse de la GRI.

Dialogue avec les parties prenantes

Les sociétés de VINCI identifient les attentes des publics concernés par leurs activités : enquêtes de satisfaction réalisées auprès des clients et des salariés, questions aux assemblées générales d'actionnaires, lors des réunions avec les instances représentatives du personnel, avec les riverains, la presse, etc. Ces différents échanges et les retours d'information qu'ils suscitent permettent à VINCI d'adapter sa démarche aux attentes de ces publics et à leur évolution.

Échanges de bonnes pratiques

VINCI participe aux travaux de plusieurs organismes et institutions sur :
– les relations entreprises-collectivités et la haute qualité environnementale au sein du Comité 21 et des organisations professionnelles (EGF-BTP, Asfa, etc.) ;
– les achats publics, les partenariats public-privé, l'innovation et l'environnement au sein du Forum des entreprises et du développement durable (FEDD) organisé par la délégation interministérielle au Développement durable ;

– le changement climatique au sein du Carbon Disclosure Project ;
– la diversité avec la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) et l'Institut du mécénat de solidarité (IMS) ;
– le partenariat ONG-entreprises, l'ancrage territorial, le dialogue social et la responsabilité sociale de l'entreprise au sein de l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (Orse) ;
– le mécénat industriel et commercial au sein de l'Admical.
Par ailleurs, VINCI a soutenu le 3^e symposium international de prévention des séismes du laboratoire de géophysique interne et tectonophysique de l'observatoire de Grenoble, le colloque sur le changement climatique du Conseil économique et social et anime le groupe de travail « bâtiment et effet de serre » de l'Association française des entreprises pour l'environnement (EFE).

VINCI, valeur des indices ASPI Eurozone et DJSI World

VINCI est l'une des valeurs analysées par l'agence européenne de mesure de la responsabilité sociale Vigeo Group au titre de la recherche en investissement socialement responsable (notation déclarative) et figure dans l'indice ASPI Eurozone, qui inclut les 120 sociétés cotées de la zone Euro les mieux notées. Depuis 2005, VINCI fait également partie de l'indice DJSI World (Dow Jones Sustainability Index), qui sélectionne, selon l'expertise de l'agence SAM, les entreprises ayant les meilleures performances en matière de développement durable parmi les 2 000 capitalisations boursières les plus importantes.



La mise en œuvre du *Global Compact* dans le Groupe en 2006

VINCI a signé le *Global Compact*, initiative des Nations Unies, en 2003. Cette adhésion se traduit par des actions concrètes déclinées selon 10 principes fondamentaux.

	Principes	Exemples d'actions de VINCI
DROITS DE L'HOMME	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans sa sphère d'influence 2. S'assurer que les sociétés ne se rendent pas complices de violation des droits de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> → Suivi de la clause de respect des principes du <i>Global Compact</i> insérée dans les contrats-cadres référencés des fournisseurs.
NORMES DU TRAVAIL	<ol style="list-style-type: none"> 3. Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives 4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire 5. Assurer l'abolition effective du travail des enfants 6. Éliminer la discrimination dans le travail et les professions 	<ul style="list-style-type: none"> → Création et mise en œuvre d'une formation à la diversité. → Signature de 1 055 accords avec les partenaires sociaux. → Lancement d'Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa) avec l'objectif de soutenir 50 projets par an.
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	<ol style="list-style-type: none"> 7. Soutenir une approche préventive des défis environnementaux 8. Prendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande 9. Encourager l'essor et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> → Multiplication des échanges sur les initiatives « carbone » pour lutter contre le changement climatique. → Promotion interne des programmes « Transport et CO₂ », « Bâtiment et CO₂ ». → Poursuite des programmes de R&D sur l'efficacité énergétique et la prévention des risques naturels.
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	<ol style="list-style-type: none"> 10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin 	<ul style="list-style-type: none"> → Renforcement du contrôle interne.

Chantiers/axes prioritaires	Objectifs	Initiatives 2006	Perspectives
Gouvernance Voir p. 133 à 149			
Assurer la transparence	→ Fournir des informations transparentes aux actionnaires, aux investisseurs et aux analystes.	→ Plus de 700 investisseurs rencontrés. → Recomposition des comités du Conseil d'administration.	→ Développer des formations en direction des administrateurs. → Internationaliser et féminiser le Conseil d'administration.
Renforcer les procédures de contrôle	→ Améliorer le contrôle interne.	→ Diffusion de la nouvelle directive générale relative aux pouvoirs des mandataires sociaux et de leurs délégataires.	→ Déployer l'enquête annuelle sur le contrôle interne en France et à l'étranger.
Ressources humaines Voir p. 100 à 109			
Recruter et accueillir des collaborateurs	→ Créer des emplois durables.	→ Développement des relations avec l'Éducation nationale et les institutions publiques de l'emploi.	→ Recruter 12 000 personnes en CDI en 2007. → Proposer un projet personnalisé de formation à chacun des collaborateurs.
Promouvoir la diversité et garantir l'égalité des chances	→ Lutter contre toute forme de discrimination.	→ Déploiement des outils (recueil de bonnes pratiques, formation à destination des responsables ressources humaines). → Poursuite de la sensibilisation des salariés.	→ Réaliser et publier les résultats d'un audit « diversité » mené par un organisme indépendant. → Associer les fournisseurs du Groupe à la démarche.
Améliorer la sécurité des salariés, des intérimaires et des sous-traitants	→ Atteindre le « zéro accident ». → Prévenir et maîtriser le risque routier.	→ Déploiement des recommandations sur les équipements de protection individuelle. → Construction d'instruments de mesure avec les entreprises de travail temporaire. → Inscription du risque sous-traitance dans les séminaires « achats ».	→ Étendre les actions de prévention aux sous-traitants. → Intensifier la collaboration avec les constructeurs automobiles pour prévenir les accidents de la route.
Renforcer le dialogue social	→ Associer les représentants européens des salariés. → Veiller au bon fonctionnement des instances de représentation du personnel de chaque entité.	→ Information sur les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux de VINCI.	→ Construire un projet de développement durable commun avec le comité d'entreprise européen. → Associer le comité d'entreprise européen au suivi de l'audit « diversité ».

Chantiers/axes prioritaires	Objectifs	Initiatives 2006	Perspectives
Engagement citoyen Voir p. 110 à 113			
Soutenir l'insertion par l'emploi	→ Favoriser les projets de développement local et solidaire.	→ 120 projets soutenus par la Fondation VINCI (dont 5 à l'international). → Lancement d'Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa).	→ Soutenir 150 projets par an à travers la Fondation VINCI avec un budget doublé. → Soutenir 50 projets à travers Issa en Afrique.
Participer à la protection du patrimoine	→ Privilégier le mécénat de compétences.	→ Début des travaux de restauration de la seconde partie de la galerie des Glaces à Versailles. → Soutien d'actions de prévention des séismes. → Fouilles paléontologiques.	→ Développer le mécénat de compétences. → Promouvoir les découvertes archéologiques et paléontologiques.
Relations avec les clients et les fournisseurs Voir p. 114 à 115			
Associer les fournisseurs et les sous-traitants à la démarche de VINCI	→ S'assurer du respect des principes du <i>Global Compact</i> par nos fournisseurs.	→ Suivi de la clause <i>Global Compact</i> intégrée dans les contrats-cadres. → Formation des acheteurs au développement durable.	→ Déployer les audits sociaux et environnementaux des fournisseurs. → Déployer les formations « achats et développement durable » auprès des acheteurs.
Garantir la qualité et la sécurité des services et des équipements	→ Promouvoir les enjeux sociaux et environnementaux auprès des clients-usagers et des clients B to B.	→ Réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des salariés et des usagers.	→ Développer des offres commerciales intégrant les aspects sociaux et environnementaux, notamment pour lutter contre le réchauffement climatique.
Environnement Voir p. 116 à 124			
Limiter l'impact sur l'environnement des activités de VINCI	→ Limiter l'utilisation des ressources naturelles. → Assurer la gestion et la valorisation des déchets. → Préserver la biodiversité.	→ Déploiement du système de management environnemental.	→ Diffuser les bonnes pratiques pour gérer les déchets. → Promouvoir l'intermodalité et la haute qualité environnementale (HQE®).
Lutter contre le changement climatique	→ Réduire les émissions de CO ₂ directes et indirectes. → Promouvoir une démarche d'éco-efficacité. → Favoriser la R&D.	→ Multiplication des bilans « carbone » et des évaluations d'éco-efficacité. → Optimisation de la flotte de véhicules et sensibilisation à l'écoconduite.	→ Développer les analyses de cycle de vie. → Poursuivre les programmes « Bâtiment et CO ₂ » et « Transport et CO ₂ ».

Notre responsabilité sociale

VINCI emploie 138 524 salariés dans 62 pays. Sa politique décentralisée de gestion des ressources humaines vise à valoriser les compétences, garantir l'égalité des chances à l'embauche et dans l'entreprise, offrir des conditions de travail sécurisées et assurer un dialogue social adapté et efficace.

Recruter, attirer les talents

VINCI a embauché 23 600 personnes en 2006. En France, 11 000 collaborateurs ont été recrutés ; dans son Manifeste (voir p. 8), le Groupe s'est engagé à porter ce nombre à 12 000 en 2007.

Le renouvellement des effectifs est un enjeu important pour VINCI en raison à la fois de sa structure démographique et de la forte croissance de l'activité. Le Groupe a intensifié dans ce cadre ses actions de recrutement en direction des futurs diplômés, mais également des personnes sans diplômes en leur proposant des parcours qualifiants.

Renforcer les relations avec les écoles et les acteurs de l'emploi

VINCI a participé en 2006 à une trentaine de forums d'écoles et a poursuivi ses parrainages de promotions (HEC, Centrale Paris, HEI Lille...). Un réseau de 150 « campus managers » anime et coordonne les relations du Groupe avec 70 écoles d'ingénieurs et filières d'enseignement supérieur.

VINCI travaille en partenariat avec l'Éducation nationale et les acteurs locaux du service public de l'emploi (ANPE, Afpa, etc.) afin de construire des parcours

qualifiants permettant de recruter et de former à ses métiers des demandeurs d'emploi. La collaboration avec le rectorat de Metz a ainsi permis de créer un nouveau bac pro TP orientation canalisations dont la première promotion a fait sa rentrée en août 2006. Par ailleurs, la signature d'un accord-cadre de trois ans avec l'Afpa a étendu à l'échelle du Groupe le programme Passeport pour l'emploi initié en 2001, qui permet de recruter des jeunes sans qualification à l'issue d'une formation en alternance sur les chantiers.

Faire connaître et valoriser les métiers

VINCI multiplie les initiatives pour faire découvrir les métiers et les réalisations du Groupe à un large public, en particulier aux collégiens et aux lycéens, au travers de journées portes ouvertes comme les Coulisses du bâtiment ou les Ambassadeurs des travaux publics. VINCI organise aussi des stages de découverte pour les proviseurs et les conseillers d'orientation, des visites de chantier à l'attention des chefs d'établissement et des professeurs. Ces diverses actions de sensibilisation et de recrutement ont concerné plus de 30 000 personnes en 2006.

Intégrer les nouveaux collaborateurs

Des cursus sont mis en œuvre dans les entreprises du Groupe pour accompagner et faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs. D'autre part, des parcours « pépinière » permettent à de jeunes diplômés d'accéder à des postes à responsabilités dans divers pays d'Europe. À l'échelle du Groupe, des journées

d'accueil pour les nouveaux cadres embauchés sont organisées avec la participation de la direction générale de VINCI (« Bienvenue chez VINCI »).

Développer les compétences

VINCI a multiplié les actions de formation (2 241 929 heures de formation ont été dispensées, soit une progression de 7 % par rapport à 2005).

Encourager l'apprentissage

Signataire de la Charte de l'apprentissage, VINCI développe des politiques volontaristes de formation en alternance, en accueillant chaque année plus de 2 800 jeunes en contrat d'apprentissage. Le nombre d'apprentis travaillant dans les entreprises du Groupe a progressé de 36 % en 2006, conformément aux engagements de la charte. VINCI encourage également le tutorat, instrument privilégié de transmission des savoir-faire entre générations ; des formations sont organisées sur ce thème à l'attention des responsables de chantier et des chefs d'équipe accueillant des apprentis.

Former les collaborateurs

Le dispositif de formation de VINCI conjugue une organisation décentralisée et une volonté forte de développer les synergies au sein du Groupe. Chaque pôle a développé des instituts internes proposant des formations adaptées à ses métiers et à ses besoins. Ainsi, la formation « chef de chantier » délivrée par le Cesame (VINCI Construction France) propose deux modules de six semaines : « découverte » pour les jeunes chefs de chantier, les chefs



Engagements

Sélection d'actions 2006

Recruter et intégrer des collaborateurs

- Développement des relations avec les lycées professionnels et les grandes écoles.
- Déploiement de la pépinière européenne.
- Partenariat avec l'Afpa et l'ANPE pour l'insertion professionnelle à travers la signature des Passeports pour l'emploi.
- Sessions d'intégration « Bienvenue chez VINCI » (2 000 participants).
- Intégration et mise en synergie des collaborateurs d'ASF et d'ESCOTA.

Développer les compétences et former les collaborateurs

- Intensification du développement des centres de formation interne.
- Systématisation des entretiens individuels d'évaluation.
- Nouveau jumelage pour encourager la mobilité interne.

Promouvoir la diversité et garantir l'égalité des chances

- Réalisation et diffusion à 46 000 exemplaires du document de sensibilisation et d'action *Pour plus de diversité*.
- Conception-réalisation et mise en œuvre de la formation « égalité des chances ».
- Signature de la charte d'« engagement des entreprises au service de l'égalité des chances dans l'éducation ».

Assurer la santé et la sécurité des salariés, des intérimaires et des sous-traitants

- Suivi de la charte VINCI/entreprises de travail temporaire (ETT) sur la sécurité des intérimaires à travers la mise en place d'un *reporting* sur les accidents du travail en liaison avec les ETT.
- Prise en compte du risque sécurité dans l'achat de sous-traitance.
- Intensification des actions de prévention : troubles musculo-squelettiques, Sida, alcool et drogues.

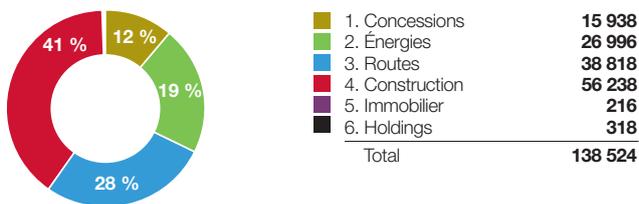
Promouvoir le dialogue social

- Implication des instances représentatives des filiales, du comité de groupe et du comité d'entreprise européen sur les politiques du Groupe.
- Négociation de 1 055 accords collectifs.
- Formation des membres du comité d'entreprise européen sur les enjeux sociaux et environnementaux.

Développer l'actionnariat salarié

- Lancement de plans d'épargne groupe à l'international (Maroc, Royaume-Uni et Allemagne).
- Augmentation de l'abondement de l'entreprise de 2 500 à 3 500 euros par an dans le cadre du plan d'épargne groupe .

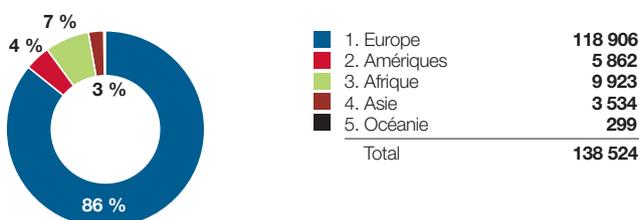
Effectif par métier



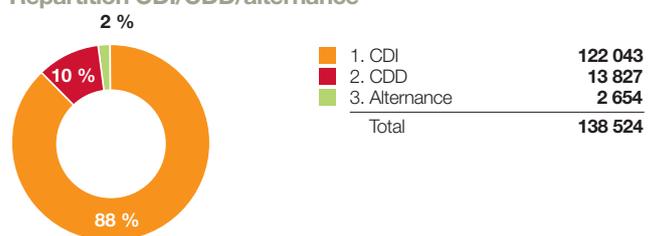
Effectif par catégorie



Effectif par zone géographique

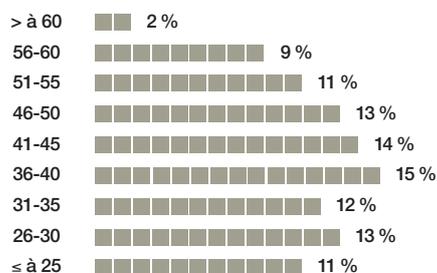


Répartition CDI/CDD/alternance

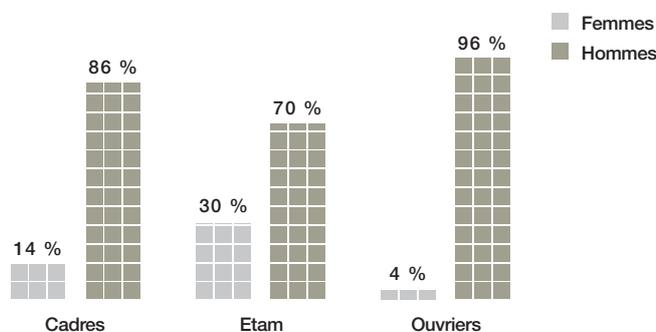


01 Former et accompagner
Créé en 2001 par VINCI, le programme d'insertion Passeport pour l'emploi associe formation en alternance dans un centre de l'Afpa et sur un chantier, et accompagnement social des personnes recrutées.

Pyramide des âges



Répartition hommes / femmes par catégorie



→ d'équipe ou les jeunes diplômés ; « pilotage » pour les collaborateurs plus expérimentés. Eurovia a mis en place une formation de 16 semaines sur deux ans permettant à de jeunes ouvriers d'obtenir le diplôme homologué de maçon travaux routiers. Les cadres dirigeants suivent des formations transversales par le biais de l'Académie VINCI (Entretiens de VINCI et Forum du management). Des organismes externes apportent en outre un complément aux formations organisées en interne par les filiales. En France, les sociétés du Groupe intègrent progressivement le droit individuel à la formation (DIF).

Ouvrir les perspectives de carrière

Implantées dans 62 pays et exerçant une grande variété de métiers, les sociétés de VINCI offrent des perspectives d'évolution intéressantes à leurs collaborateurs. Les souhaits de mobilité et de formation exprimés lors des entretiens annuels sont pris en compte afin de concilier les objectifs de développement personnels et ceux de l'entreprise.

En 2006, 1 790 personnes ont bénéficié d'une mobilité interne. La rubrique Mobilité de l'intranet VINCI recense l'ensemble des postes à pourvoir par filière professionnelle, région, entreprise et pays. L'Observatoire des métiers, outil à la disposition des services de ressources humaines, permet d'identifier les passerelles entre les métiers et de favoriser la mobilité intra groupe. Par ailleurs, les jumelages interentreprises stimulent la mobilité en suscitant des échanges de collaborateurs et des transferts de compétences entre équipes

françaises et internationales ; six jumelages sont en œuvre au sein du Groupe.

Promouvoir la diversité et garantir l'égalité des chances

L'engagement de VINCI pour la diversité et l'égalité des chances a été publiquement affiché à travers son Manifeste, publié dans la presse à la fin 2006 (voir p. 8). Le principe retenu par le Groupe est de prévenir les discriminations à l'embauche et dans l'entreprise (rémunérations, promotions, formations), et de sensibiliser l'ensemble du personnel. La démarche diversité est animée par le comité égalité des chances qui identifie les enjeux, analyse l'actualité, recense les pratiques des entreprises du Groupe, effectue un *benchmark*, propose un programme d'actions et produit des outils pratiques. Elle est relayée par le réseau des directeurs des ressources humaines et le comité d'entreprise européen.

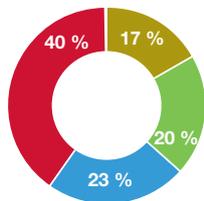
En 2006, dans le prolongement des actions de sensibilisation des cadres dirigeants et des responsables des ressources humaines, plus de 46 000 salariés ont été destinataires du document intitulé *Pour plus de diversité*. Ce document décline les enjeux et les pistes d'action pour développer la mixité professionnelle (les femmes représentent 14 % de l'effectif du Groupe), pour améliorer la gestion des âges (22 % des salariés ont plus de 50 ans), la représentation des personnes handicapées (2 648 personnes) et des personnes issues de l'immigration. La lutte contre les discriminations fait désormais partie des sessions d'intégration des

cadres récemment embauchés (« Bienvenue chez VINCI »). S'inspirant des formations existant dans les filiales britanniques de VINCI, une formation « égalité des chances » a été créée en France en septembre 2006. Cinq sessions se sont déroulées depuis septembre 2006 et un tiers des responsables des ressources humaines en ont bénéficié. La démarche diversité repose aussi sur la mise en œuvre de partenariats. À titre d'exemple, dans le prolongement de la négociation et de la signature de l'accord sur la mixité professionnelle, Lainé Delau (VINCI Construction) a été la première entreprise du secteur à obtenir, en octobre 2006, le label Égalité. Les entreprises de VINCI Energies ont développé leurs relations avec les entreprises adaptées (Union nationale des entreprises adaptées et Association des paralysés de France) pour faciliter l'accès des travailleurs handicapés au monde du travail. ASF (VINCI Concessions) a mis en place un dispositif spécifique dans le cadre du programme européen Equal, pour étudier la pénibilité des postes, notamment en vue d'adapter la gestion des carrières des personnels d'exploitation et d'accompagner les seniors dans le choix de leurs formations. Dans son Manifeste, VINCI s'est engagé à former ses managers aux bonnes pratiques en matière de diversité et d'égalité des chances, et à publier chaque année un audit « diversité », réalisé par un organisme indépendant.



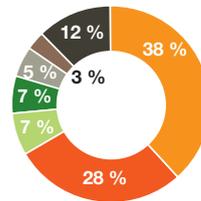


Personnes handicapées employées



1. Concessions	447
2. Énergies	524
3. Routes	616
4. Construction	1 058
5. Holdings	3
Total	2 648

Répartition des heures de formation

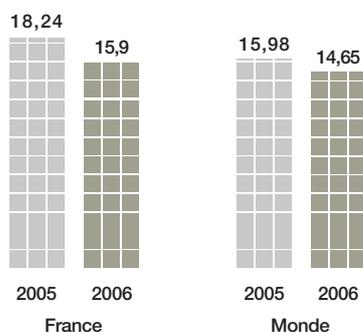


1. Technique	38 %
2. Qualité-sécurité-environnement	28 %
3. Management	7 %
4. Informatique	7 %
5. Adm./compta/gestion	5 %
6. Langues	3 %
7. Autres	12 %
Total	100 %

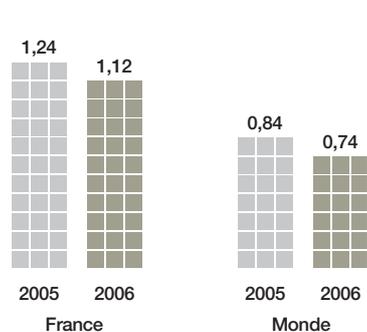
Développement des centres de formation interne

Centre de formation	Pôle	Nombre d'heures de formation	Nombre de stagiaires en formation
Sogeform / Sogea	→ Construction	79 450	3 938
Cesame /GTM	→ Construction	53 686	3 330
Centre Eugène Freyssinet	→ Construction	3 706	136
École VINCI Park	→ Concessions	8 139	679
Centre de viabilité hivernale / ASF	→ Concessions	76 993	8 885
Campus Cofiroute	→ Concessions	47 757	4 835
Centre de formation aux techniques routières / Eurovia	→ Routes	75 620	1 915
Académie VINCI Energies	→ Énergies	60 740	3 285

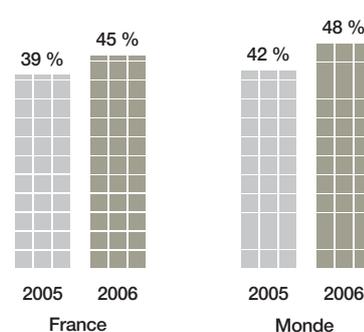
Évolution du taux de fréquence des accidents du travail



Évolution du taux de gravité des accidents du travail



Pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt



Assurer la sécurité et la santé des salariés

La sécurité est un sujet permanent de mobilisation chez VINCI, dont la politique visant le « zéro accident » a permis, en France, en 2006, de réduire de 8,29 % le taux de fréquence et de 11,69 % le taux de gravité, et de porter à 48 % le nombre de centres de profit n'ayant enregistré aucun accident de travail avec arrêt durant l'année.

Poursuivre la politique du « zéro accident »

Des plans d'action sont mis en œuvre, adaptés et renforcés selon le contexte dans l'ensemble des métiers et des entreprises du Groupe. Ils se déclinent en de multiples initiatives : procédures d'accueil sur les chantiers, mise en place de correspondants « sécurité », organisation de quarts d'heure sécurité, challenges interentreprises, actions de formation, évaluations des risques, publications de statistiques... autant d'outils de sensibilisation et d'information qui permettent d'améliorer les résultats.

Chez VINCI Energies, prolongeant une initiative lancée en 2005 en Belgique, les entreprises allemandes de protection incendie se sont concentrées sur les « presque-accidents » à travers les « déclarations de situations à risques » renseignées par tous les collaborateurs d'un chantier, afin de responsabiliser chaque salarié sur sa propre sécurité et celle de ses collègues. En Belgique, Graniou (VINCI Energies) a créé une plate-forme d'entraînement reproduisant l'environnement d'intervention sur des pylônes, permettant ainsi à ses collaborateurs d'assimiler par la

pratique les gestes et les postures de sécurité, en complément des formations spécifiques aux travaux en hauteur.

Chez VINCI Construction, GTM a systématisé en 2006 l'organisation de réunions sécurité dans toutes les régions, mobilisant l'encadrement autour du directeur régional et de la direction générale. Au Royaume-Uni, VINCI Construction Grands Projets et VINCI PLC ont poursuivi l'intégration totale de la sécurité dans les processus de management et la mise en place d'une politique fondée sur la responsabilité et l'implication personnelle de chaque acteur de l'entreprise, à commencer par les dirigeants.

Eurovia a mis en place une procédure d'accueil sur chaque chantier (film présentant les risques généraux, test de connaissances, test pédagogique). Fin 2006, 18 000 tests sécurité ont été réalisés. Eurovia a également inauguré une forme inédite de sensibilisation aux questions de sécurité avec la pièce de théâtre *Attention travaux* ! Cette pièce, jouée devant plus de 20 000 collaborateurs d'Eurovia donne lieu à un débat entre les salariés, les chefs d'agence et les délégués qualité-sécurité-environnement de l'entreprise.

Prévenir les accidents de la route

Plus de 30 000 véhicules sont utilisés par les collaborateurs de VINCI. Pour réduire les accidents de la route, VINCI a signé en 2006 une convention de partenariat de trois ans avec Renault. Cette collaboration vise notamment à établir une cartographie des accidents de la route impliquant les salariés de VINCI, à proposer une aide au

choix des véhicules et des équipements afin de prendre davantage en compte les aspects de sécurité, et à élaborer des modules de sensibilisation et de formation à destination des collaborateurs du Groupe. Plusieurs sociétés de VINCI, notamment ASF, Cofiroute, ESCOTA, Eurovia et VINCI Construction France, mènent des politiques de prévention des accidents de la route dans le cadre de conventions de partenariat avec la Caisse nationale d'assurance-maladie. Par ailleurs, les actions locales ou nationales de sensibilisation au risque routier et la formation aux principes élémentaires de secourisme se sont poursuivies dans le cadre du plan de prévention Vigiroute®, déployé initialement chez Eurovia puis étendu aux autres activités du Groupe en Europe et en Afrique. En 2006, Eurovia a signé la charte européenne de sécurité routière « 25 000 vies à sauver », s'engageant à déployer Vigiroute® dans toutes ses filiales de l'Union européenne et à renforcer son plan de prévention en menant des actions spécifiques, notamment sur les véhicules utilitaires.

Veiller à la santé au travail

En 2006, le groupe « santé au travail et environnement » a poursuivi ses travaux, concernant :

- la prévention des risques d'apparition des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- le déploiement de formations Praps (programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins), notamment sur le thème « gestes et postures » ;
- la mobilisation des préventeurs sur les risques de maladies cardiovasculaires, tout



01 Quart d'heure sécurité
 Chez VINCI Construction, les quarts d'heure sécurité sont organisés sur les chantiers chaque semaine. Animés par le chef de chantier ou le conducteur de travaux, ils sont un moment privilégié d'échange qui permet d'agir sur les comportements pour atteindre le « zéro accident ».

02 Travaux en hauteur
 Pour adapter la formation des nouveaux embauchés aux travaux en hauteur, Graniou Belgium (VINCI Energies) a aménagé une plateforme d'entraînement dotée de tous les équipements de sécurité.

01 02

particulièrement en conditions climatiques extrêmes, avec la mise en place de journées de dépistage ;

- l'activation des plans de prévention de la grippe aviaire (sensibilisation, achat d'équipements de protection, mise en œuvre de plans de continuité de service, etc.) ;
- la poursuite des actions de prévention des risques liés à la consommation de drogues et d'alcool, dans le prolongement de la campagne lancée en 2005 par VINCI Construction ;
- le suivi des parcours professionnels des collaborateurs indirectement exposés à l'amiante, notamment ceux intervenant dans les métiers de la démolition, de la réhabilitation, de la maintenance de site ou des canalisations ;
- le développement des programmes de lutte contre le Sida en Afrique.

Renforcer le dialogue social

La politique de dialogue social de VINCI traduit le respect de plusieurs principes fondateurs : l'attachement à la reconnaissance du fait syndical au sein du Groupe ; la décentralisation ; la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle ; la volonté de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux en les associant à la mise en œuvre des grandes actions menées par le Groupe (santé, sécurité au travail, développement durable, mixité professionnelle...) ; la volonté de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les représentants des organisations syndicales et des

instances représentatives du personnel. Localement, les comités d'entreprise (CE), délégations uniques du personnel (DUP) et délégués du personnel (DP) contribuent, avec les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), à la qualité du dialogue social. Par ailleurs, plusieurs instances spécifiques ont été créées en complément des instances représentatives relevant des entreprises. Les échanges au sein de ces différentes instances sont relayés au niveau national par le comité de groupe, et à l'échelle européenne par le comité d'entreprise européen.

Le comité de groupe est constitué de représentants issus de plus de 50 entités et se réunit deux fois par an. Il reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions de l'emploi ainsi que les actions de prévention concernant le Groupe et ses entreprises. Tenu informé des perspectives économiques de VINCI pour l'année à venir, il dispose des comptes et du bilan consolidés du Groupe ainsi que des rapports des commissaires aux comptes correspondants. Il est informé, avant toute décision, des projets d'importance significative concernant le périmètre, les structures juridiques ou financières du Groupe - et de leurs éventuelles conséquences sur l'emploi.

Le comité d'entreprise européen, renouvelé en 2006 pour quatre ans, est constitué de représentants issus de 13 pays dans lesquels le Groupe est implanté. Il se réunit une fois par an. Il a notamment décidé de développer un programme pour diffuser les 10 principes du *Global Compact*.

Les accords collectifs négociés et signés au sein des entreprises qui composent le Groupe sont la traduction concrète d'une politique de ressources humaines décentralisée, prenant en compte la réalité du terrain et visant à améliorer notamment les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité ainsi que l'organisation du temps de travail. En 2006, 1 055 accords collectifs ont été conclus. Les absences pour grève ont représenté 3 425 journées pour 28,8 millions de jours travaillés. Témoin de la qualité du dialogue social qui prévaut dans le Groupe, le rapprochement Sogea-GTM au sein de VINCI Construction France a fait l'objet de consultations des instances représentatives du personnel en 2006. La mise en œuvre de la décision a recueilli 77 % d'avis favorables, 7 % d'avis défavorables et enregistré un taux d'abstention de 16 %.

Rétribuer et intéresser

Associer les salariés aux résultats

La politique de rémunération s'inscrit dans le schéma de management décentralisé du Groupe. Elle est guidée par des principes communs d'individualisation des rémunérations et d'intéressement du personnel à la marche de l'entreprise dans tous les pays où le Groupe est actif. En France, 64 % des salariés bénéficient d'accords d'intéressement (44,6 millions d'euros ont été versés à ce titre en 2006) et 76 % d'accords de participation (pour un montant total de 87 millions d'euros). Près de 132 millions d'euros ont donc été distribués au titre du partage des fruits de la croissance.



Évolution des souscripteurs aux plans d'épargne d'entreprise par catégorie (France)

	2006	2005	2004	Écart 2004/2006
Ouvriers	25 %	34 %	32 %	- 7 %
Etam	42 %	37 %	37 %	+ 5 %
Cadres	33 %	29 %	31 %	+ 2 %
Total	100 %	100 %	100 %	

Développer l'épargne salariale

Dans une activité à haute intensité managériale et humaine, VINCI considère l'actionnariat salarié comme un levier essentiel de motivation et d'intéressement des salariés aux performances du Groupe. Cette conviction est étayée par le fait que les filiales les plus rentables du Groupe sont celles qui ont le plus fort taux d'actionnariat salarié.

La politique d'épargne salariale mise en place dès 1995 avec la création du fonds Castor vise à faciliter l'accès de tous les salariés, notamment ceux dont les revenus sont les plus modestes, au capital de VINCI. Cette orientation a été réaffirmée dans le Manifeste de VINCI publié fin 2006 (voir p. 8) avec pour engagement « d'aider chaque salarié à devenir actionnaire ». Au 31 décembre 2006, au travers des fonds communs de placement investis en titres VINCI, 67 331 salariés, soit 64 % de l'effectif concerné, étaient actionnaires du Groupe. Détenant ensemble plus de 8 % du capital de VINCI, ils en étaient les premiers actionnaires. L'investissement moyen en 2006 s'est élevé à 3 080 euros, le portefeuille moyen atteignant près de 21 790 euros.

Plusieurs possibilités d'épargne sont offertes aux salariés des filiales françaises du Groupe.

– Le fonds Castor, investi en actions VINCI,

permet de bénéficier d'un abondement de l'entreprise et d'un rabais sur le cours de l'action VINCI. Pour 2007, l'autorisation de décote est de 10 % avec un abondement plafonné à 3 500 euros.

La quasi-totalité des collaborateurs d'ASF et d'ESCOTA ont adhéré au plan Castor. Pendant l'année 2006, trois augmentations de capital à prix préférentiel ont été proposées aux salariés des filiales françaises ; l'abondement versé par VINCI s'est élevé au total à 48,90 millions d'euros (39,33 en 2005 et 23,5 en 2004), soit une progression de 90 % en deux ans.

– Castor Équilibre, créé en 2003, est un fonds investi en produits de taux (obligataires pour deux tiers au plus, monétaires pour un tiers au moins de son actif net), dont 10 % maximum d'obligations cotées du groupe VINCI.

– Fin 2001 et début 2002, les salariés avaient pu également épargner dans Castor Avantage, un dispositif offrant un effet de levier multipliant par 10 l'apport personnel, un rendement minimum de 25 % sur cinq ans et 72 % de plus-value réalisée sur l'ensemble des actions souscrites. En prévision de l'arrivée à l'échéance de ce fonds à la fin janvier 2007, VINCI a proposé aux porteurs de parts (et aux salariés disposant d'avoirs disponibles dans le plan d'épargne groupe VINCI et dans les autres dispositifs d'épargne salariale des sociétés du

Groupe) de transférer leurs avoirs dans une nouvelle formule de placement, Castor Rebond. Investi en actions VINCI, avec un horizon de placement à fin mai 2010, ce fonds offrira à terme une garantie de 100 % des montants transférés et une participation à la hausse de l'action VINCI. Ouverte du 13 novembre au 6 décembre 2006, l'opération a permis de collecter plus de 150 millions d'euros, toutes provenances confondues.

Une opération Castor International a été lancée en 2006. Un tiers des salariés concernés y ont participé. Par rapport à l'opération similaire lancée en 2004, le montant de la collecte a progressé de 70 % ; 13,6 millions d'euros ont ainsi été collectés (dont 4,3 millions d'euros d'abondement), la moyenne des versements s'établissant à 1 853 euros (1 440 euros en 2004).

Action sociale

Les entreprises de VINCI ont mis en place des dispositifs complémentaires (mutuelles, prévoyance...) pour les salariés à l'étranger. Attentives à l'articulation vie privée-vie professionnelle, certaines sociétés du Groupe ont proposé des dispositifs de garde d'enfants. Par ailleurs, à travers sa fondation, Eurovia attribue chaque année une centaine de bourses d'études aux enfants d'ouvriers.

Indicateurs sociaux

Le reporting social est un outil de pilotage de la politique de responsabilité sociale du Groupe. La présentation retenue s'inspire des principes de transparence de la Global Reporting Initiative (GRI) et suit l'article 116 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) et son décret d'application du 20 février 2002.

Plus de 200 personnes participent à la collecte, à la remontée et à la validation des données sociales. Toutes les procédures sont accessibles sur l'intranet et les résultats sont diffusés aux instances représentatives du personnel.

effectif

Répartition par zone géographique et par métier

	2006							2006	2005*	2006/2005
	Concessions	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holdings	%	Total	Pro forma	Évolution
France	12 024	19 611	22 029	29 551	216	299	60 %	83 730	80 448	4 %
Allemagne	81	3 199	3 905	1 710		11	7 %	8 906	9 211	- 3 %
Royaume-Uni	875	446	3 692	3 045			6 %	8 058	8 598	- 6 %
Belgique	14	347	415	4 160			4 %	4 936	4 430	11 %
Espagne	219	747	731	179			1 %	1 876	1 956	- 4 %
Europe centrale et orientale	30	775	4 549	2 909			6 %	8 263	8 195	1 %
Autres pays d'Europe	189	1 793	264	889		2	2 %	3 137	2 817	11 %
Europe	13 432	26 918	35 585	42 443	216	312	86 %	118 906	115 655	3 %
Amériques	714		3 233	1 914		1	4 %	5 862	5 905	- 1 %
Afrique	2	78		9 843			7 %	9 923	7 455	33 %
Asie et Moyen-Orient	1 790			1 739		5	3 %	3 534	2 520	40 %
Océanie				299			0 %	299	361	- 17 %
Monde	15 938	26 996	38 818	56 238	216	318	100 %	138 524	131 896	5 %

Répartition par catégorie, par sexe et par métier

	2006							2006	Dont	2005*
	Concessions	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holdings	%	Total	France	Pro forma
Cadres	1 300	5 134	4 062	7 926	131	205	14 %	18 758	14 568	17 405
Hommes	956	4 425	3 650	6 892	96	135	86 %	16 154	12 440	14 997
Femmes	344	709	412	1 034	35	70	14 %	2 604	2 128	2 408
Etam	9 235	9 878	9 074	14 440	85	113	31 %	42 825	27 988	41 350
Hommes	5 164	7 587	6 501	10 644	13	45	70 %	29 954	19 190	29 547
Femmes	4 071	2 291	2 573	3 796	72	68	30 %	12 871	8 798	11 803
Ouvriers	5 403	11 984	25 682	33 872	0	0	55 %	76 941	41 176	73 141
Hommes	3 492	11 689	25 057	33 378			96 %	73 616	40 333	69 584
Femmes	1 911	295	625	494			4 %	3 325	843	3 557
Total	15 938	26 996	38 818	56 238	216	318	100 %	138 524	83 732	131 896
Hommes	9 612	23 701	35 208	50 914	109	180	86 %	119 724	71 963	114 129
Femmes	6 326	3 295	3 610	5 324	107	138	14 %	18 800	11 769	17 768

Répartition par nature de contrat et par métier

	2006							2006	Dont	2005*
	Concessions	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holdings	%	Total	France	Pro forma
CDI	14 836	25 052	36 182	45 457	205	311	88 %	122 043	79 494	117 123
CDD	1 065	1 206	1 739	9 802	10	5	10 %	13 827	2 134	12 618
Alternance	37	738	897	979	1	2	2 %	2 654	2 103	2 155
Total	15 938	26 996	38 818	56 238	216	318	99 %	138 524	83 731	131 896
Contrats intérimaires	485	2 691	4 213	8 929	15	17	12 %	16 333	13 008	12 524

* Pro forma 2005 : périmètre 2005 hors activités aéroportuaires cédées et incluant ASF, ESCOTA et Cosina.

Entrées par métier

	2006							2006	Dont	2005*
	Concessions	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holdings	%	Total	France	Pro forma
CDI	2 821	3 024	5 505	12 165	43	42	43 %	23 600	9 945	21 736
CDD	18 912	666	2 388	7 463	13	13	54 %	29 455	20 866	35 815
Alternance	24	329	433	697		1	3 %	1 484	1 392	0
Total	21 757	4 019	8 326	20 325	56	56	100 %	54 539	32 203	57 551

Motifs de départ

	2006							2006	Dont	2005*
	Concessions	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holdings	%	Total	France	Pro forma
Démission	1 319	1 672	3 021	3 724	9	8	20 %	9 753	3 597	8 849
Fin de CDD	18 817	586	1 642	5 395	3	17	56 %	26 460	20 865	30 636
Fin de chantier	614	72	1 249	2 622	1		10 %	4 558	807	4 437
Retraite	188	344	637	596	1	6	4 %	1 772	1 337	2 200
Licenciement économique	105	131	227	137		1	1 %	601	108	1 840
Autres licenciements	771	540	589	1 604	1	14	7 %	3 519	2 009	3 643
Décès	17	34	73	85		1	0 %	210	155	NC
Autres motifs	143	97	228	321		2	2 %	791	342	1 323
Total	21 974	3 476	7 666	14 484	15	49	100 %	47 664	29 220	52 928

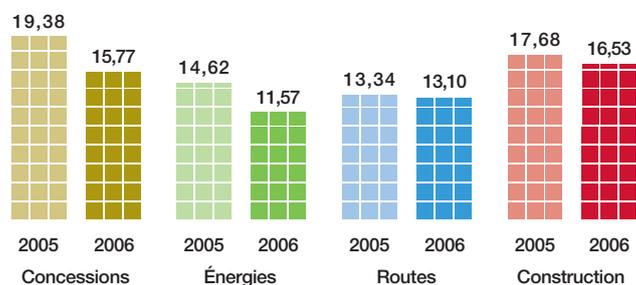
formation

Évolution et répartition des heures de formation

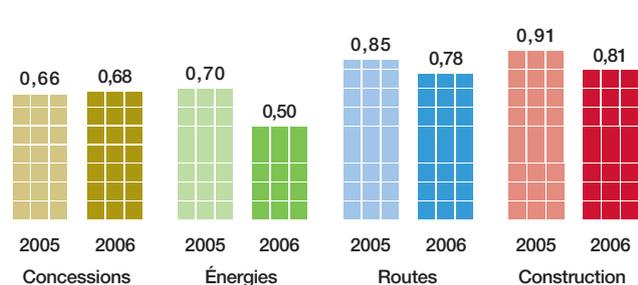
	2006				2006	Dont	2005*	
	Cadres	Etam	Ouvriers	%	Total	France	Pro forma	Évolution
Technique	68 980	252 285	531 355	38 %	852 620	518 289	798 152	7 %
Qualité-sécurité-environnement	59 768	193 041	369 830	28 %	622 639	460 720	588 769	6 %
Management	61 662	76 872	16 563	7 %	155 097	83 260	112 836	37 %
Informatique	46 063	76 678	19 972	7 %	142 713	62 108	163 164	- 13 %
Adm./compta./gest./juridique	45 469	68 932	6 864	5 %	121 265	72 938	116 815	4 %
Langues	29 136	39 572	3 016	3 %	71 724	20 140	85 832	- 16 %
Autres	34 368	117 884	123 619	12 %	275 871	183 752	236 648	17 %
Total	345 446	825 264	1 071 219	100 %	2 241 929	1 401 207	2 102 216	7 %
Nombre d'heures de formation par salarié	18	19	14		16	17	16	

sécurité

Évolution du taux de fréquence des accidents du travail par pôle



Évolution du taux de gravité des accidents du travail par pôle



* Pro forma 2005 : périmètre 2005 hors activités aéroportuaires cédées et incluant ASF, ESCOTA et Cosina.

rémunération

Rémunérations et charges sociales en France (en milliers d'euros)

	Total		Cadres		Etam		Ouvriers	
	2006	2005*	2006	2005*	2006	2005*	2006	2005*
Salaire moyen VINCI en France⁽¹⁾	31	29	58	55	28	27	23	22
Hommes	31	30	60	57	29	29	23	22
Femmes	28	27	43	41	24	23	22	22
Salaire moyen du BTP ⁽²⁾	NC	24	NC	46	NC	26	NC	19
Charges sociales	54 %	55 %	58 %	59 %	53 %	55 %	52 %	51 %

(1) – Y compris congés payés. (2) – Sources : PROBTP.
* Mode de calcul 2006.

Rémunérations et charges sociales dans le monde (en milliers d'euros)

	Total		Cadres		Etam		Ouvriers	
	2006	2005*	2006	2005*	2006	2005*	2006	2005*
Salaire moyen VINCI	27	27	54	53	28	28	21	21
Hommes	28	28	56	55	30	30	21	21
Femmes	25	24	39	39	24	22	16	18
Charges sociales	44 %	42 %	50 %	49 %	41 %	41 %	41 %	40 %

* Mode de calcul 2006.

Évolution des dispositifs d'intéressement, de participation, d'abondement et d'œuvres sociales (en pourcentage de salariés couverts et en montants distribués)

	Monde				France			
	2006		2005		2006		2005	
Intéressement	42 %	52,70 M€	42 %	36,48 M€	64 %	45,57 M€	59 %	30,12 M€
Participation	46 %	86,86 M€	41 %	68,21 M€	76 %	86,86 M€	68 %	68,21 M€
Abondement	64 %	48,90 M€	53 %	39,33 M€	97 %	46,07 M€	97 %	38,44 M€
Œuvres sociales	80 %	43,56 M€	76 %	37,76 M€	96 %	23,95 M€	95 %	20,18 M€
Total		232,02 M€		181,78 M€		202,45 M€		156,95 M€

temps de travail

Organisation du temps de travail

	2006			2006	2005*
	Cadres	Etam	Ouvriers	Total	Pro forma
Heures totales travaillées	31 574 638	66 964 665	132 090 351	230 629 654	208 307 925
Dont heures supplémentaires	416 970	1 781 936	11 048 414	13 247 320	12 155 017
Salariés à temps partiel	206	2 218	891	3 314	3 159

Répartition des jours d'absence par motif (en nombre de jours)

	2006							2006	2005*
	Concessions	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holdings	%	Total	Pro forma
Maladie	156 882	279 338	484 565	402 438	934	4 350	62 %	1 328 507	1 452 344
Accident de travail	14 750	22 325	51 614	69 451		41	7 %	158 181	211 058
Accident de trajet	1 648	2 136	6 481	4 087	68	44	1 %	14 464	20 247
Maladie professionnelle	1 654	6 489	13 987	8 345			1 %	30 475	27 848
Autres causes	86 314	76 984	251 656	210 245	819	61	29 %	626 079	647 916
Total	261 248	387 272	808 303	694 566	1 821	4 496	100 %	2 157 706	2 359 413

Répartition des jours d'absence par motif (en %)



* Pro forma 2005 : périmètre 2005 hors activités aéroportuaires cédées et incluant ASF, ESCOTA et Cosina.

01 Voie d'insertion

La Fondation soutient l'association d'insertion Envie 2E 49, qui démantèle les appareils électriques et électroniques, et a permis à cinq personnes éloignées du marché du travail d'accéder à un emploi.

Soucieux de s'inscrire dans son environnement économique et social, VINCI soutient des projets solidaires et citoyens qui favorisent l'insertion professionnelle des personnes en situation d'exclusion et améliorent la qualité de vie dans la cité. Animée par la Fondation VINCI, cette démarche conjugue l'engagement financier du Groupe et la mobilisation de ses salariés. Les entreprises du Groupe mènent également, à leur initiative, des actions de développement local. En cohérence avec sa vocation de bâtisseur, VINCI s'investit aussi dans la protection du patrimoine.

Soutenir l'insertion par l'emploi

La Fondation VINCI

La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité agit pour développer l'insertion par l'emploi et améliorer la cohésion sociale en s'engageant aux côtés des acteurs de la lutte contre les exclusions : associations, entreprises d'insertion, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, régies de quartier, etc. Ses actions conjuguent appui financier (14 000 euros en moyenne par projet) et mécénat de compétences (chaque projet est parrainé et suivi par un salarié du Groupe qui apporte ses compétences et mobilise son réseau de contacts). Début 2006, VINCI a doublé le budget d'intervention de la Fondation VINCI, en le portant à 2 millions d'euros par an.

En 2006, la Fondation VINCI a soutenu 120 projets dans les domaines de l'insertion par le travail, de l'accès au logement, de l'accompagnement humain, de l'éducation à la citoyenneté, de la diversité, de la formation et de la qualification. Dans son Manifeste (voir p. 8), VINCI s'est engagé à porter ce nombre à au moins 150 en 2007.

La Fondation VINCI soutient également des initiatives externes comme le concours Talents des Cités, organisé par le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, et le Sénat, qui récompense des créateurs d'entreprise, des associations ou des porteurs de projets issus des quartiers défavorisés. Par ailleurs, dans le cadre de la promotion du micro-crédit, la Fondation VINCI a versé 98 000 euros à l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), qui vient en aide aux personnes exclues du marché du travail et du système bancaire. 20 projets de création d'activité, dont 12 dans le secteur du bâtiment et 8 portés par de jeunes créateurs d'entreprise, sont soutenus dans les quartiers sensibles des agglomérations de Lille, Lyon, Marseille, Paris et Toulouse. Depuis sa création, en 2002, la Fondation VINCI a noué des partenariats avec plus de 310 structures d'insertion. Son appui et l'implication de quelque 700 salariés de VINCI ont permis à plus de 200 personnes de trouver un stage ou un emploi dans les entreprises du Groupe, et à une centaine de structures d'insertion de bénéficier de débouchés commerciaux. À titre d'exemple, en 2006, 11 sociétés de VINCI ont créé un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)

en Île-de-France, qui est le premier du genre de la région dans le secteur. Sa mission est d'accompagner vers l'emploi des personnes en difficulté tout en répondant aux besoins de recrutement des entreprises du Groupe. D'autre part, un groupe qui accompagne les demandeurs d'emploi dans leurs démarches au sein du réseau Solidarités nouvelles face au chômage (SNC) a été créé à l'intérieur de VINCI.

Soutien aux initiatives de développement économique et solidaire

L'engagement de VINCI en matière d'insertion professionnelle est complété par les initiatives citoyennes des sociétés du Groupe.

Dans le pôle concessions, Cofiroute a poursuivi son partenariat avec la Fondation Garches en lançant un programme de prévention routière sur l'hypovigilance au volant, après avoir réalisé une étude sur l'accessibilité de son réseau aux personnes à mobilité réduite. De son côté, ESCOTA organise l'opération Enfants sans Noël, collecte de jouets pour les enfants défavorisés (27 000 jouets collectés en 2006). Au sein du Club des promoteurs citoyens, VINCI Immobilier soutient le programme en faveur du logement social de la Fondation Abbé-Pierre et verse 30 euros par acte notarié pour chaque logement vendu. Les 700 entreprises de VINCI Energies ont soutenu 1 410 initiatives, dont celles des associations Vaincre le cancer et Soutien été scolaire. En Afrique, Sogea-Satom (VINCI Construction) a créé Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa), qui soutient à hauteur de 10 000 euros par projet des actions de solidarité initiées





Engagements

Sélection d'actions 2006

Soutenir l'insertion par l'emploi

- 120 projets soutenus par la Fondation VINCI, dont 41 % apportés par des salariés du Groupe.
- Soutien au concours Talents des Cités.

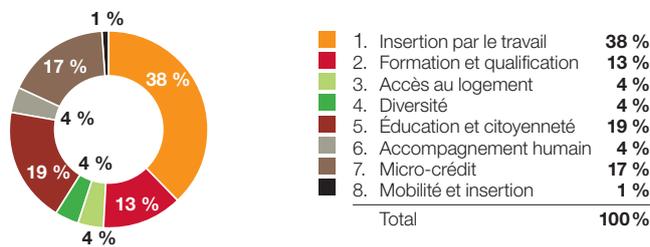
Favoriser les projets de développement local et solidaire

- Lancement d'Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa).
- Promotion du micro-crédit.

Participer à la protection du patrimoine

- Lancement des travaux de restauration de la seconde partie de la galerie des Glaces au château de Versailles.
- Financement et cession des découvertes paléontologiques au muséum d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence.

DOMAINES D'INTERVENTION DE LA FONDATION VINCI



01 Découvertes paléontologiques

À l'occasion de l'élargissement de l'autoroute A8 dans les Bouches-du-Rhône, un important programme de fouilles financé par ESCOTA a permis de mettre au jour des fossiles vieux de 70 millions d'années.

02 Mécénat de compétences

L'établissement public de Versailles a confié la maîtrise d'ouvrage du projet de restauration de la galerie des Glaces à VINCI, engageant ainsi la responsabilité du Groupe pendant toute la durée de l'opération.

→ et suivies par ses entités locales. Au Cambodge, la filiale de VINCI Concessions qui gère l'aéroport de Siem Reap participe au programme d'aide à la gestion des flux touristiques du centre d'accueil des temples d'Angkor. Cette action s'inscrit dans le prolongement du partenariat avec les Artisans d'Angkor, structure qui forme et emploie un millier d'artisans et fait vivre 5 000 familles en redonnant vie aux techniques de l'artisanat khmer. En Europe, Tierra Armada, filiale espagnole de Freyssinet (VINCI Construction), a poursuivi sa collaboration avec la Fondation Aprocor pour favoriser l'insertion des personnes handicapées psychiques dans le monde du travail. Au Royaume-Uni, Ringway, filiale d'Eurovia, soutient Business in the Community, une association qui développe des actions d'insertion et d'emploi entre les entreprises et les habitants des quartiers.

Protéger le patrimoine

Forts de leurs traditions et savoir-faire de bâtisseurs, VINCI et ses entreprises participent à la protection du patrimoine historique et culturel à travers des opérations de mécénat et la mise en valeur des découvertes archéologiques.

La galerie des Glaces du château de Versailles

Depuis 2004, VINCI mène la première restauration intégrale de la galerie des Glaces du château de Versailles, contribuant ainsi à la sauvegarde de l'un des chefs-d'œuvre du patrimoine mondial. VINCI a pris en charge le financement des

travaux – 12 millions d'euros – et a mis au service du projet le savoir-faire de ses entreprises spécialisées dans la restauration de monuments historiques, dans le cadre innovant d'un contrat de mécénat de compétences.

L'opération porte sur le décor architectural – parements en marbre, glaces et sculptures en bronze, restaurés par des équipes de VINCI et des spécialistes indépendants – et sur le décor peint et sculpté de la voûte. Après le dévoilement, fin 2005, de la première moitié restaurée de la galerie, les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année 2006 sur la seconde moitié, en vue de la réouverture complète de la galerie mi-2007, dans les délais prévus. La restauration aura été menée sans fermer l'accès de la galerie aux quatre millions de visiteurs qui la parcourent chaque année. Par ailleurs, VINCI a organisé des visites pour faire découvrir le chantier (6 000 visiteurs accueillis) et a mené des actions pédagogiques en direction des jeunes (réalisation d'un CD-Rom pour les collégiens et les lycéens, publications, visites, etc.). VINCI a également associé l'ensemble de ses salariés, leurs familles et les membres du Club des actionnaires à cette opération en leur offrant une carte d'entrée gratuite au château de Versailles pendant toute la durée du projet.

Mise en valeur des découvertes archéologiques et paléontologiques

En tant qu'aménageur du territoire, VINCI contribue activement à la mise au jour du patrimoine archéologique. Pour structurer sa démarche et identifier les apports des

activités du Groupe à la connaissance scientifique dans ce domaine, un groupe de travail « archéologie préventive » a été créé en 2006.

Les chantiers autoroutiers sont particulièrement propices aux recherches archéologiques et paléontologiques. Arcour, concessionnaire de l'A19, a poursuivi son partenariat avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) en région Centre. Une quinzaine de programmes de fouilles ont été achevés – et une dizaine engagés – durant l'année sur le tracé de la future autoroute. Le partenariat inclut des actions de communication destinées à valoriser ces recherches (film documentaire de 90 minutes, exposition, visites d'élèves sur les sites). À l'occasion de l'élargissement de l'autoroute A8 entre Châteauneuf-le-Rouge et Saint-Maximin (Bouches-du-Rhône), sur un bassin connu pour sa richesse en fossiles de dinosaures, ESCOTA a financé à hauteur de 250 000 euros un important programme de fouilles mené tout au long de l'année 2006 en partenariat avec la communauté du Pays d'Aix et le musée d'histoire naturelle d'Aix-en-Provence. Une équipe de paléontologues a notamment mis au jour des fossiles, vieux de 70 millions d'années, de crocodiliens, de spécimens de tortues et d'une dizaine de dents de Tarascosaure, un grand théropode dont les traces sont particulièrement rares.

Les montants engagés au titre du mécénat et de la Fondation VINCI se sont élevés au total à 4,5 millions d'euros en 2006.



01



02

Notre responsabilité vis-à-vis de nos clients et fournisseurs

Le dialogue avec les parties prenantes est un axe privilégié de la démarche de progrès de VINCI. Outre les donneurs d'ordre que sont les collectivités locales et les entreprises privées, les entreprises du Groupe sont en contact avec plus de 600 millions de clients utilisateurs. VINCI noue également des relations dans la durée avec ses fournisseurs, en les associant à sa démarche de développement durable, notamment par l'intermédiaire de la politique d'achats.

Garantir la qualité des services et des équipements

Développer la concertation

Les entreprises de VINCI entretiennent un dialogue permanent avec les riverains et les populations concernées par leurs projets et chantiers. Cette démarche, fondée sur la concertation et la transparence, est formalisée par des chartes signées avec les élus des communes directement impactées par les travaux. En France, pour la construction de l'A86 Ouest en Île-de-France, cette concertation locale a par exemple conduit à optimiser l'intégration du chantier dans son environnement urbain : mise en place de protections acoustiques, renforcement des lisières boisées pour masquer les infrastructures de chantier, adaptation des horaires de travail aux contraintes de l'activité locale, etc.

Renforcer la qualité des services et des réalisations

Les filiales de VINCI développent sur leurs sites intranets des outils qualité fondés sur des bases de données partagées (gestion des écarts, retours d'expérience, évaluation de la satisfaction des clients...). Elles multiplient les audits internes et développent une politique active d'écoute des clients, notamment au travers des centres d'appels (Cofiroute, ASF et ESCOTA) et des enquêtes de satisfaction. À titre d'exemple, ASF a reçu moins d'un courrier de réclamation pour 1 000 interventions en 2006, signe d'un haut niveau de qualité de service, notamment lors des interventions auprès des clients en panne sur le réseau. VINCI Park, entre autres initiatives, organise les visites du « client mystère », édite un guide des bonnes pratiques d'accueil à destination des agents de parking et met à la disposition de ses clients un numéro Azur.

Les entreprises de VINCI sont par ailleurs incitées à optimiser la qualité de leurs prestations au travers des dispositifs de préqualification. VINCI Construction Grands Projets et Ringway (Eurovia) ont ainsi été présélectionnés par la direction des routes (Highways Agency) du Royaume-Uni dans le cadre de son programme de modernisation du réseau autoroutier national. Elles ont obtenu leur Capability Assessment Toolkit (CAT) à l'issue d'un processus d'évaluation fondé sur les critères de *business excellence* établis par la Fondation européenne pour le management de la qualité (EFQM), ce qui leur permet de concourir dans le cadre des appels d'offres. Les notations validées par

des auditeurs indépendants accordent une importance croissante aux thèmes relevant du développement durable (santé-sécurité, formation, égalité des chances...).

L'obtention de certifications qualité ISO 9001 constitue une étape importante de la démarche de progrès du Groupe. Chez Eurovia, fin 2006, 90 % du chiffre d'affaires de l'activité travaux est certifié ISO 9001 ainsi que plus de 50 % des activités industrielles (carrières, usines de liant, postes d'enrobage). Dans le pôle construction, 84,3 % de l'activité de VINCI Construction France et 100 % de celle de VINCI Construction Grands Projets sont certifiées. Les sociétés de VINCI Energies, en particulier celles qui interviennent en milieu industriel, disposent de certifications et d'habilitations spécifiques (UIC, Mase, etc.). Chez VINCI Concessions, Cofiroute est certifiée ISO 9001 pour la totalité de l'exploitation de son réseau, et la direction de la construction d'ASF a renouvelé sa certification ISO 9001 pour ses activités de concepteur-constructeur d'autoroutes.

Intégrer le développement durable dans la politique marketing

De plus en plus fréquemment, les sociétés de VINCI intègrent dans leurs offres commerciales des éléments sociaux et environnementaux concernant non seulement les travaux mais aussi l'exploitation. Cette approche marketing déjà très présente dans les offres internationales se développe maintenant en France. Prenant en compte le cycle de vie des ouvrages et leur coût global, elle concerne en particulier les projets réalisés dans le cadre de partenariats public-privé (PPP).

Garantir la qualité des services et des équipements	→ Déploiement d'outils qui améliorent la satisfaction des clients (enquêtes de satisfaction/numéros Azur).
Intégrer la démarche de développement durable dans la politique marketing	→ Développement d'argumentaires économiques, sociaux et environnementaux prenant en compte les analyses de cycle de vie des ouvrages et leur éco-efficacité.
Associer les fournisseurs à la démarche de développement durable	→ Construction d'outils de mesure communs sur la prévention entre les sociétés de VINCI et les entreprises de travail temporaire. → Partenariat VINCI-Renault sur la sécurité et l'environnement.
Sensibiliser les acheteurs à la sous-traitance	→ Formation de 125 acheteurs du Groupe au risque sous-traitance.
Systématiser l'intégration des 10 principes du <i>Global Compact</i> dans les contrats	→ Suivi de l'intégration de la clause <i>Global Compact</i> dans les contrats-cadres des sociétés du Groupe.

Associer les fournisseurs et les sous-traitants

La politique d'achats de VINCI est animée par la coordination Achats au niveau central et par les 30 clubs achats décentralisés dans les régions françaises et les pays d'implantation du Groupe. Elle s'attache à intégrer les principes et critères du développement durable dans les pratiques des acheteurs du Groupe. En 2006, un séminaire a réuni sur ce thème 125 collaborateurs de VINCI, acteurs de la filière achats mais également responsables opérationnels ; le thème de la maîtrise des risques lors des achats de sous-traitance était au centre des travaux.

Cette politique vise également à établir des relations commerciales et opérationnelles durables, dépassant la seule négociation des prix, avec les fournisseurs. VINCI les associe à sa politique de responsabilité sociale et environnementale en les invitant à participer à des groupes de réflexion sur ce thème, mais aussi en insérant des clauses spécifiques dans ses contrats-cadres.

Une clause prévention a été insérée dans les contrats en cours avec les 57 entreprises de travail temporaire (ETT) référencées par VINCI (soit plus de 4 200 agences au total), qui les associe à l'objectif « zéro accident », à travers une charte d'engagement mutuel sur la sécurité au travail pour les intérimaires. En 2006, un groupe de suivi composé de préventeurs et de responsables des ressources humaines a élaboré les référentiels de mesure et d'analyse permettant de vérifier le respect des engagements de cette charte.

Par ailleurs, s'appuyant sur les résultats satisfaisants d'une série d'audits menés auprès des distributeurs d'équipements de protection individuelle (EPI) lors du renouvellement de contrats-cadres, VINCI a engagé une démarche similaire auprès d'une centaine d'entreprises de location de matériel de chantier.

La même approche partenariale caractérise l'action de VINCI vis-à-vis du risque routier. VINCI s'est ainsi associé avec le groupe Renault par une convention de partenariat pour améliorer la maîtrise du risque routier. Les travaux portent sur le diagnostic « parc automobile et accidentologie », qui consiste à mettre en place les recommandations sur les équipements et les aménagements des véhicules, les outils de sensibilisation et de formation des collaborateurs. La Caisse nationale d'assurance-maladie (Cnamts) au travers de différentes conventions de partenariat avec les sociétés du Groupe, notamment Cofiroute, ASF, Eurovia et Sogea, est associée à ces travaux.

Dans le domaine environnemental, des clauses concernant la gestion des déchets sont également intégrées dans les contrats-cadres du Groupe au fur et à mesure de leur renouvellement. Pour la mise en œuvre de la directive européenne sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), VINCI a privilégié les prestataires qui, au-delà de l'application de la nouvelle réglementation, sont engagés dans des projets d'insertion et de solidarité internationale : l'Association des paralysés de France (APF) et Ateliers

sans frontières ont été retenus pour les premières expériences de collecte, de tri, de réemploi et de valorisation des ordinateurs en fin de vie.

Assurer le respect des principes du *Global Compact*

Depuis 2005, les contrats de référence des fournisseurs du Groupe incluent systématiquement une clause invitant au respect du *Global Compact*, en rappelant ses 10 principes en matière de droits de l'homme, de droit du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption. Cette clause engage l'entreprise signataire à alerter VINCI en cas de non-respect de l'un des 10 principes et à faire part des initiatives prises et des bonnes pratiques mises en œuvre pour assurer la promotion de ces principes (voir p. 97). Les très rares fournisseurs qui ont refusé la signature de cette clause ont été exclus de toute relation commerciale. En 2007, la clause *Global Compact* sera progressivement étendue par les différents services achats des entreprises du Groupe dans l'ensemble des documents contractuels avec leurs fournisseurs.

Notre responsabilité environnementale

Aménageur des territoires, VINCI intègre la dimension environnementale dans l'ensemble de ses activités. Engagé à travers son système de management environnemental (SME), le Groupe veille à réduire et à maîtriser l'impact de ses activités.

La mise en œuvre de la politique environnementale repose sur un engagement fort de la direction du Groupe, sur la responsabilisation de chaque acteur opérationnel dans les entreprises et sur un dialogue permanent avec les parties prenantes. Le comité développement durable anime le réseau des correspondants « environnement », organise des groupes de travail associant des experts de chaque pôle d'activité et coordonne l'action environnementale du Groupe, notamment en matière de gestion des déchets, de réduction des émissions de CO₂ et d'écoconception.

Les entreprises de VINCI ont poursuivi en 2006 leurs efforts de formation à l'environnement en augmentant de 6 % le nombre d'heures dispensées sur ce sujet et en organisant sur les chantiers des quarts d'heure environnement hebdomadaires afin de sensibiliser les équipes opérationnelles à l'utilisation raisonnée des ressources naturelles. Des actions de communication interne, comme celle lancée par VINCI Energies pour accompagner le tri des déchets liés à son activité soutiennent cette démarche de sensibilisation.

Les entreprises du Groupe ont poursuivi leurs démarches de certification environne-

mentale. 47,5 % du chiffre d'affaires de VINCI Construction France, 100 % de celui de VINCI Construction Grands Projets et 59 % des grandes carrières détenues en propre par Eurovia sont certifiés ISO 14001.

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

VINCI adopte une position proactive vis-à-vis du changement climatique, conscient qu'il est de sa responsabilité d'anticiper à la fois les attentes des parties prenantes et les conséquences environnementales, économiques et sociales du réchauffement climatique.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

En 2006, VINCI a poursuivi sa stratégie de réduction des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre à travers deux programmes : « Bâtiment et CO₂ », « Transport et CO₂ ».

Émissions directes

L'activité de VINCI représente environ 260 000 chantiers par an, dont la durée et la localisation sont par nature très variables. Les émissions de CO₂ sont générées pour l'essentiel par le parc de véhicules et d'engins de chantier, et par les cantonnements, agences et sièges sociaux.

En 2006, VINCI a poursuivi sa démarche de progrès pour limiter les émissions de CO₂ de son parc automobile. VINCI a noué

un partenariat de longue durée avec les loueurs de véhicules afin de mieux adapter le choix des modèles à l'utilisation réelle des salariés et privilégie les moins émetteurs de gaz à effet de serre (GES) et les plus économes en carburant. Avec les constructeurs automobiles, VINCI partage les données statistiques concernant les trajets et les consommations des salariés afin d'adapter les futurs modèles.

En interne, VINCI s'efforce de mettre en place une nouvelle organisation du travail pour permettre à ses salariés de limiter leurs déplacements. Le Groupe encourage par exemple l'utilisation d'ordinateurs portables connectés aux systèmes d'information de ses entreprises, permettant aux chefs de chantier d'éviter les déplacements quotidiens à leur agence. En équipant avec un tel système 2 700 chefs de chantier en France et en Allemagne, Eurovia a évité d'émettre 697,5 t de CO₂ (l'équivalent de 2,5 millions de kilomètres parcourus). VINCI privilégie aussi la proximité des fournisseurs de matières premières pour limiter les transports. Eurovia met en œuvre des techniques de recyclage *in situ* des matériaux lors des travaux de réhabilitation des chaussées, et développe le transport de granulats par voie fluviale et ferroviaire, notamment à partir de sa nouvelle plate-forme de distribution d'Anvers, en Belgique.

Des actions de réduction des consommations d'énergie sont menées sur les sites fixes du Groupe, notamment lors de la réhabilitation de sièges sociaux ou d'implantations régionales – à l'exemple des chantiers des sièges de VINCI Immobilier et de VINCI Energies.



Réduire nos émissions de gaz à effet de serre

- « Transport et CO₂ » :
 - partenariat avec les loueurs de véhicules pour réduire de 2,5 % par an les émissions de CO₂ de la flotte VINCI ;
 - participation de VINCI Park à la Semaine européenne de la mobilité durable ;
 - sensibilisation à l'écoconduite des salariés et des clients.
- « Bâtiment et CO₂ » :
 - multiplication des bilans carbone ;
 - installation d'équipements de production d'énergies renouvelables (sites de production de biocarburants, parcs éoliens, panneaux solaires...).

Promouvoir une construction durable

- Réalisation de chantiers en haute qualité environnementale (HQE®).

Réduire l'utilisation des ressources naturelles

- Réutilisation de matériaux routiers (économie de 30 % de matériaux neufs avec la technique Recycan®) et de déconstruction.
- Production et valorisation de 6,5 millions de tonnes de matériaux recyclés en remblais routiers.
- Déploiement du certificat Acerbois Glulam pour l'utilisation du bois lamellé-collé.

Optimiser la gestion de nos déchets

- Systématisation du tri sélectif (chantiers et aires d'autoroutes) ; campagne chez VINCI Energies : « D'ici fin 2007, 100 % des entreprises s'engagent à trier 100 % de leurs déchets. »
- Mise en place de la filière de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).

Prévenir les nuisances

- Déploiement de la démarche Citéos (VINCI Energies) pour limiter la pollution lumineuse.
- Réduction par plasma froid des composés organiques volatils (COV) des fumées de bitume.
- Construction de murs antibruit capteurs d'oxyde d'azote et de chaussées dépolluantes qui utilisent le même procédé, NOxer®.

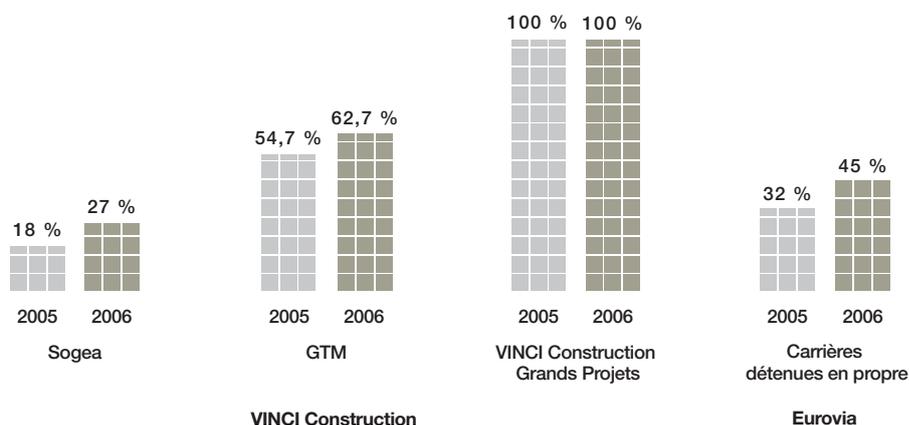
Développer des produits et des services respectueux de l'environnement

- Mise en œuvre de 200 000 t d'enrobés tièdes à l'aspha-min®.

Préserver la biodiversité

- Partenariat d'ASF et d'ESCOTA pour la protection des zones humides et des espèces sur le réseau autoroutier.
- Partenariat entre une carrière d'Eurovia en Aquitaine et l'Espace naturel d'Aquitaine pour la reconstitution d'un biotope favorable à une espèce protégée.
- Poursuite du partenariat avec la Fondation Nicolas Hulot pour la protection de la tortue d'Hermann.

Évolution des certifications environnementales ISO 14001



01 Construction durable

Dans la construction en haute qualité environnementale (HQE®) du lycée de Blanquefort (Gironde), GTM Construction a mis en œuvre des matériaux spécifiques à haut coefficient d'isolation thermique tels que la brique monomur.

02 Énergies renouvelables

L'entreprise SETB, filiale de VINCI Energies, équipe les constructions de panneaux photovoltaïques (ici sur l'île de la Réunion).

→ D'autre part, les entreprises de VINCI veillent à améliorer l'efficacité énergétique lors du renouvellement des équipements et des travaux d'isolation.

Émissions indirectes

VINCI accompagne ses clients pour réduire leurs émissions de CO₂ en les sensibilisant aux enjeux du changement climatique et en développant des solutions moins émettrices.

En contact avec 600 millions de clients utilisateurs de leurs infrastructures, les entreprises de VINCI Concessions sont un relais important pour sensibiliser et mobiliser les citoyens. Partenaire depuis 2005 de la Semaine européenne de la mobilité durable, VINCI Park s'engage pour la promotion de l'intermodalité (coordination entre circulation automobile et transports collectifs). VINCI Park et ASF ont mené par ailleurs, en partenariat avec l'équipementier Norauto, une opération de sensibilisation à l'écoconduite, en proposant aux automobilistes de réaliser gratuitement des diagnostics climatisation et anti-pollution (CO-CO₂) de leurs véhicules. Cofiroute a diffusé pour sa part aux gares de péage de son réseau une brochure rappelant 10 conseils simples pour une écoconduite.

Pour lutter contre la congestion de la circulation au niveau des villes et des autoroutes, les sociétés de VINCI développent par ailleurs des programmes qui améliorent la fluidité du trafic – facteur de réduction des émissions polluantes. Le dispositif de régulation des vitesses mis en place par ASF sur l'A7, autoroute à fort

trafic, prévient ainsi la circulation en accordéon et les bouchons générateurs de surconsommations. Les nouveaux systèmes de télépéage pour poids lourds déployés à partir de 2006 par l'ensemble des sociétés autoroutières françaises – dont ASF, ESCOTA et Cofiroute – contribuent à fluidifier le trafic aux gares de péage et génèrent une réduction des émissions de CO₂. VINCI Energies développe par ailleurs des solutions de régulation du trafic qui optimisent la gestion des transports urbains.

VINCI participe aussi au programme de développement des énergies renouvelables. En réponse à la croissance significative du marché de l'éolien *off-shore* et *on-shore* en France, VINCI a créé en 2006 un club Éolien regroupant une douzaine d'entreprises de VINCI Construction, de VINCI Energies et d'Eurovia. Leur démarche coordonnée vise à développer des offres clés en main intégrant la recherche de sites, la construction et la maintenance de parcs éoliens.

Promouvoir une construction durable

VINCI travaille avec l'ensemble des acteurs de son secteur pour concevoir et promouvoir des constructions durables à tous les stades de leur cycle de vie : conception, réalisation, utilisation, maintenance, réhabilitation, déconstruction ou démolition. Cette approche de long terme concerne en particulier les projets que VINCI réalise dans le cadre de concessions ou de partenariats public-privé (PPP), en assurant non seulement la construction mais

également la maintenance de bâtiments et d'équipements publics sur des durées pouvant atteindre plusieurs décennies.

La volonté de promouvoir une construction durable se concrétise notamment par la réalisation de projets en haute qualité environnementale (HQE®). Parmi les références récentes dans ce domaine : le lycée de Blanquefort (Gironde) ; la nouvelle salle de spectacles du Pays d'Aix (Bouches-du-Rhône) ; la réhabilitation de 417 logements sociaux pour la Cité basse du Pont-Blanc et la construction de la tour Granite (Île-de-France). Premier immeuble de grande hauteur construit en HQE®, cette tour intègre notamment des solutions innovantes en matière de qualité de l'air, de confort hygrothermique, de confort visuel et d'économies d'énergie.

VINCI Construction utilise par ailleurs différentes méthodes pour évaluer les émissions de CO₂ et mesurer les impacts environnementaux sur les chantiers en fonction des matériaux et des techniques utilisés. Se livrant à l'exercice, Freyssinet (VINCI Construction) a démontré que l'ensemble de ses activités spécialisées dégageait moins de dioxyde de carbone que les solutions traditionnelles proposées sur le marché, en particulier pour les haubans (dont la durabilité dépasse 100 ans), les murs en Terre armée (qui permettent d'économiser 1 500 000 t de CO₂ par an par rapport aux murs coulés en place) ou encore la méthode de consolidation de sols atmosphérique Menard Vacuum (qui réduit d'un facteur 3 ou 4 l'émission de CO₂ par rapport aux solutions classiques).



01



02

01 **Préserver la biodiversité**

Menant des travaux préparatoires au désensablement du Mont-Saint-Michel, les équipes de VINCI Construction ont reconstitué l'habitat naturel du péloidyte ponctué, une espèce protégée de batracien.

Répartition des déchets de chantier par type de déchets et destination (VINCI Construction)

Type	%	Destination
Ferraille	2,6 %	Valorisation
Bois	7,5 %	Valorisation
Emballages	5,7 %	Valorisation
Déchets industriels banals ⁽¹⁾	64,3 %	Valorisation, CET2 ⁽²⁾
Gravats et fines	19,5 %	Valorisation, CET3 ⁽²⁾
Déchets industriels spéciaux	0,4 %	Valorisation, incinération spécialisée, CET1 ⁽²⁾
Total	100 %	

(1) – Hors ferraille, bois et emballages.

(2) – Centre d'enfouissement technique de classe 1,2 ou 3.

→ L'expertise du Groupe dans ces différents domaines nourrit notamment les réflexions du groupe de travail « bâtiments et effet de serre » que VINCI préside au sein de l'association Entreprises pour l'environnement (EPE).

(Microvia[®], Rugovia[®]) ; enrobé permettant d'effectuer l'entretien de chaussées en une seule couche (Modulovia[®]) ; procédé de retraitement en place et à froid lors de la réhabilitation des couches de surface (Recyclovia[®]) ; remblai auto-compactant fabriqué *in situ* à partir des déblais de tranchées (Recycan[®]).

pant le recyclage – assuré notamment par les filiales spécialisées d'Eurovia. Celles-ci valorisent en effet, outre les sous-produits industriels et domestiques, les bétons de démolition et les matériaux routiers.

LIMITER LES IMPACTS

Réduire l'utilisation des ressources naturelles

Les entreprises de VINCI intensifient leurs actions afin de préserver les ressources naturelles en intégrant cet objectif dès la conception des ouvrages puis en rationalisant les process de production et en encourageant l'utilisation de matériaux de substitution et le recyclage. Cette démarche concerne en particulier les travaux routiers. La raréfaction des gisements de matériaux dans certaines régions et l'augmentation des coûts du transport sont autant de facteurs qui orientent l'entretien et la réhabilitation des chaussées vers des techniques économes en granulats.

Dans le domaine du génie civil, la réduction de l'utilisation des ressources naturelles passe également par la réparation, le renforcement et la maintenance des structures. En pérennisant et en valorisant des ouvrages anciens ou sous-dimensionnés au moyen de techniques innovantes et non polluantes, Freyssinet (VINCI Construction) évite aux maîtres d'ouvrage de recourir à la démolition totale ou partielle puis à la reconstruction de leurs structures.

En complément des déchets générés directement par ses activités, le Groupe gère aussi ceux produits par les clients qui utilisent ses infrastructures. ASF et ESCOTA généralisent à leur intention des équipements de tri sélectif sur leurs réseaux : 21 aires disposent de tels équipements, et 20 t de déchets sont collectées puis valorisées en collaboration avec les filières locales de traitement.

Premier producteur européen de matériaux recyclés avec plus de 6,5 millions de tonnes en 2006, Eurovia a développé des solutions performantes pour le traitement mécanique et physico-chimique de sous-produits industriels et domestiques : cendres volantes, mâchefers d'incinération d'ordures ménagères (Miom), boues de stations d'épuration. Eurovia fait aussi référence par ses produits et procédés réduisant les consommations de matériaux dans les travaux routiers et d'assainissement : enrobés minces et très minces

Optimiser la gestion des déchets

L'ambition de VINCI est de réduire la production de déchets à la source, d'optimiser leur gestion et de les valoriser pour en faire des ressources. Toutes les entreprises du Groupe s'engagent dans le tri sélectif et mettent en place des moyens pour assurer la traçabilité des déchets.

En Île-de-France, les entreprises de VINCI ont mis en place une filière commune de collecte et de valorisation de leurs déchets de chantier qui représentent 80 000 t par an. Le déploiement d'une démarche et d'outils communs vise à réduire les coûts de gestion des déchets tout en améliorant le pré-tri sur les chantiers et en dévelop-

Maîtriser et limiter les pollutions et nuisances

La politique de VINCI en matière de lutte contre le bruit passe par l'innovation (revêtements plus silencieux, murs antibruit...) et par la réduction des nuisances à la source. Concernant les chantiers, au-delà du strict respect des exigences législatives et réglementaires liées au niveau sonore des matériels utilisés, la maîtrise du bruit est abordée dès les phases de conception, au travers des études de bruit et des plans de circulation des engins. Les plages horaires de travaux sont définies en concertation avec les riverains. Pendant le déroulement des chantiers, les actions mises en œuvre consistent notamment à utiliser des éléments préfabriqués en site industriel ou encore à installer des écrans de protection acoustique. Par ailleurs, pour lutter contre les nuisances sonores, les sociétés concessionnaires d'autoroutes



01 de VINCI ont poursuivi leurs plans de réduction des « points noirs bruit » en bordure des voies de circulation suite à des enquêtes publiques.

Pour préserver la qualité de l'air, des solutions appropriées sont mises en œuvre sur les chantiers du Groupe : dépoussiéreurs directement installés au-dessus des concasseurs ; dispositifs d'arrosage et de bâches de protection sur les chantiers de déconstruction, etc. Des techniques de traitement des fumées sont développées par VINCI Environnement (VINCI Construction) pour équiper les usines d'incinération. Eurovia a élaboré par ailleurs, pour traiter les rejets de ses usines de liants, un procédé de réduction par plasma froid des composés organiques volatils (COV) contenus dans les fumées de bitume.

Les entreprises du réseau Citéos (VINCI Energies) proposent des solutions qui préviennent les nuisances lumineuses tout en luttant contre les surconsommations d'énergie : la totalité des flux lumineux sont rabattus vers la route à l'aide de réflecteurs ; l'absence de vasque proéminente

évite l'éblouissement du piéton ou de l'automobiliste.

Concernant enfin la préservation des ressources en eau, ASF, Cofiroute et ESCOTA mettent en œuvre des dispositifs de traitement. Elles ont élaboré des plans d'intervention en cas d'accident impliquant des matières polluantes et dangereuses. Sur les aires de services et de repos, les eaux usées sont traitées par des stations d'épuration ; Cofiroute déploie progressivement sur ses aires un système d'épuration par filtre à roseaux.

Préserver la biodiversité

Les sociétés de VINCI réalisent des études d'impact environnemental comportant un volet sur la faune et la flore. Ainsi, sur le chantier de désensablement du Mont-Saint-Michel, VINCI Construction France a réalisé les aménagements nécessaires à la sauvegarde d'une espèce protégée de batracien, le pélodyte ponctué : un nouvel habitat constitué d'une douzaine de mares d'eau douce a ainsi été reconstitué. L'expertise environnementale des constructeurs est aussi déclinée sur les

chantiers d'infrastructures comme la ligne à grande vitesse (LGV) Est européenne, où les entreprises du Groupe ont réalisé des niches pour accueillir les hirondelles de rivage sur des fronts de taille sableux.

Dans le pôle concessions, les sociétés autoroutières gèrent de façon écologique un patrimoine vert d'une grande richesse. ASF et ESCOTA entretiennent ainsi 11 539 hectares de patrimoine vert et veillent à la sauvegarde de la biodiversité et du dynamisme écologique de ces milieux en pratiquant une gestion différenciée selon l'affectation des sites. Sur l'ensemble du réseau géré par VINCI, 443 passages aménagés permettent à la petite et à la grande faune de franchir les voies autoroutières ; des études sont menées dans la durée, en collaboration avec les fédérations de chasseurs et les experts de la protection de la nature, pour analyser le comportement des animaux et affiner les dispositifs de franchissement. ESCOTA a développé un partenariat avec le Conservatoire régional des milieux naturels pour identifier les espèces et les milieux sur son réseau afin de mettre en place des plans de gestion adaptés.

Indicateurs environnementaux

Réalisé annuellement, le *reporting* environnemental de VINCI s'appuie sur un guide méthodologique et des procédures de mesure accessibles sur l'intranet. Plus de 250 collaborateurs du Groupe – dont les responsables du *reporting* environnemental d'ASF et d'ESCOTA, qui ont rejoint le dispositif en 2006 – participent au processus de collecte, de validation et de consolidation des informations. Conformément au plan d'orientation de déploie-

ment du *reporting* environnemental établi en 2003, le dispositif intègre en 2006 les données sur les performances environnementales de VINCI Park. Après intégration d'ASF et d'ESCOTA et retrait des données relatives aux activités de services aéroportuaires, cédées en 2006, le périmètre du *reporting* environnemental couvrait, en 2006, 50 % du chiffre d'affaires de VINCI (49,8 % en 2005 et 34,4 % en 2004).

Périmètre du reporting environnemental 2006

	% du CA monde 2006
VINCI	50 %
VINCI Construction	32 %
GTM	100 %
VINCI Construction Grands Projets	100 %
Sogea-Satom (VINCI Construction Filiales Internationales)	100 %
Eurovia	33 %*
VINCI Concessions	87 %
Cofiroute	99 %
ASF-ESCOTA	100 %
Consortium Stade de France	100 %
VINCI Park	17 %
VINCI Energies	95 %

* Soit 56 % du périmètre France.

Indicateurs de performance environnementale

	2006	2005
Consommation de ressources		
Énergie		
Consommation d'énergie		
VINCI Concessions (MWh)		
Sociétés concessionnaires d'autoroutes (Cofiroute, ASF, ESCOTA)	128 379	118 440
VINCI Park	29 030	—
Consortium Stade de France	20 702	20 001
VINCI Energies (MWh)	43 911	41 799
VINCI Construction		
GTM (milliers d'euros)	5 544	5 692
VINCI Construction Grands Projets (MWh)	83 256*	49 260

* Variation du périmètre d'activité.

Énergies renouvelables et amélioration du rendement énergétique

VINCI Concessions		
Sociétés concessionnaires d'autoroutes (Cofiroute, ASF, ESCOTA)		
Nombre d'équipements de production d'énergies renouvelables**	3 987	3 095
VINCI Park		
Pourcentage de sites prenant des dispositions pour optimiser les dépenses d'électricité (éclairage, chauffage, ventilation)	81 %	—
Nombre d'horodateurs équipés de panneaux solaires	1 203	—
Sites équipés de bornes pour la recharge des véhicules électriques	10 %	—

** Pompes à chaleur, solaire photovoltaïque, solaire thermique.

Eau		
Protection de la ressource en eau		
VINCI Concessions		
Sociétés concessionnaires d'autoroutes (Cofiroute, ASF, ESCOTA)		
Linéaire d'autoroutes sur lequel la ressource en eau est protégée (km)	2 743,5	2 357,5
Nombre de bassins de collecte des eaux de ruissellement	2 724	2 648
VINCI Construction		
VINCI Construction Grands Projets : chantiers prenant des mesures de réduction de la cons. d'eau	60 %	70 %

	2006	2005
Consommation d'eau		
VINCI Concessions (m³)		
Sociétés concessionnaires d'autoroutes (Cofiroute, ASF, ESCOTA)	1 267 256	1 459 708
VINCI Energies (m³)	132 893	129 208
VINCI Construction		
GTM (milliers d'euros)	1 517	1 028
VINCI Construction Grands Projets		
Eau potable (m ³)	371 409	277 168
Eaux industrielles (m ³)	70 403***	219 826

*** Variation du périmètre d'activité.

Carburant		
VINCI Concessions		
VINCI Park (litres)	263 487	—
VINCI Energies (litres)	28 150 487	27 481 920
VINCI Construction		
GTM (carburants et lubrifiants en milliers d'euros)	14 997	14 942
Sogea-Satom (VINCI Construction Filiales Internationales) – consommation de gasoil – litre/kWh	0,11	0,11

Rejets et nuisances affectant l'environnement

Émissions directes de CO₂ (en tonnes)		
VINCI Concessions		
Sociétés concessionnaires d'autoroutes		
Émissions de CO ₂ dues au parc roulant et au chauffage des bâtiments	31 775	32 308
- dont Cofiroute	7 385	7 106
- dont ASF et ESCOTA	24 390	25 202

Émissions indirectes de CO₂ (en millions de tonnes)		
VINCI Concessions		
Sociétés concessionnaires d'autoroutes		
Émissions de CO ₂ dues au trafic global clients	14,3	13,8
- dont Cofiroute	3,3	3,1
- dont ASF et ESCOTA	11	10,7

Moyens consacrés à la réduction des rejets et nuisances affectant l'environnement		
Rejets dans l'air		
Eurovia		
Carrières (situées à moins de 200 m des premières habitations) ayant mis en place des dispositifs et procédures considérés comme efficaces pour lutter contre les nuisances dues aux poussières	90 %	94 %
VINCI Construction		
VINCI Construction Grands Projets : chantiers ayant mis en place des dispositifs et procédures efficaces pour lutter contre les nuisances dues aux poussières	57 %	63 %
Sogea-Satom (VINCI Construction Filiales Internationales)		
Matériels de forage dotés de systèmes de récupération des poussières	80 %	80 %
Centrales à béton dotées de filtres dépoussiérants	100 %	100 %
Centrales d'enrobés équipées de système de traitement de fumées	61,5 %	50 %
VINCI Concessions		
VINCI Park : sites disposant de détecteur de CO dans l'air	88 %	—

Nuisances sonores		
VINCI Concessions		
VINCI Park : sites disposant de dispositifs de réduction des nuisances sonores (pièges à sons)	86 %	—
Eurovia		
Pourcentage de la production des carrières (situées à moins de 200 m des premières habitations) ayant mis en place des dispositifs et procédures considérés comme efficaces pour lutter contre les nuisances sonores	74 %	93 %

	2006	2005
Rejets dans l'eau		
Eurovia		
Stations de carburant disposant d'aires de distribution et de dépotage étanches, les eaux étant reliées à un séparateur d'hydrocarbures	86 %	81 %
Séparateurs régulièrement vidangés et entretenus par des sociétés spécialisées	91 %	92 %
Aires de stationnement « poids lourds et engins de chantier » étanches	74 %	63 %
Aires de stationnement « véhicules légers/véhicules utilitaires » étanches	91 %	86 %
Aires étanches disposant d'un système de collecte des eaux raccordé à un séparateur à hydrocarbures entretenu	58 %	54 %
Production des carrières concernées par les eaux d'exhaure réalisant des mesures périodiques sur leurs rejets	88 %	94 %

Gestion des déchets

Tri des déchets		
VINCI Concessions		
Sociétés concessionnaires d'autoroutes		
Centres d'exploitation équipés pour le tri	84 %	70 %
- dont Cofiroute	100 %	100 %
- dont ASF et ESCOTA	78 %	58 %
VINCI Construction		
VINCI Construction Grands Projets		
Chantiers avec tri des déchets	77 %	83 %
Chantiers avec traçabilité des déchets dangereux	51 %*	67 %
Chantiers prenant des mesures pour réduire les quantités de déchets	51 %*	58 %
VINCI Energies		
Sociétés triant leurs déchets papiers	51 %	44 %
Sociétés triant leurs déchets cartons	59 %	53 %
Sociétés triant leurs déchets métaux	62 %	64 %
Sociétés triant leurs déchets cartouches d'imprimantes	86 %	82 %

* Variation du périmètre d'activité.

Valorisation		
Eurovia		
Production de matériaux recyclés (mâchefers, laitiers, schistes, déblais de chantier, en tonnes)	6 505 580	6 503 000
- dont production de mâchefers	712 500	745 000
- dont production de laitiers	1 504 080	1 533 000
- dont production de schistes	574 000	532 000
- dont production de déblais de chantier (croûtes d'enrobés, fraisats, bétons de démolition, etc.)	3 715 000	3 693 000
Production de matériaux recyclés par rapport à la production totale de granulats	13 %	14 %
Nombre de plates-formes de recyclage des déblais de chantier	94	91
VINCI Construction		
VINCI Construction Grands Projets		
Utilisation de matériaux recyclés extérieurs	20%*	21%
Réemploi de matériaux issus de chantier	40%*	54%

* Variation du périmètre d'activité.

Protection de la biodiversité

VINCI Concessions		
Sociétés concessionnaires d'autoroutes (Cofiroute, ASF, ESCOTA)		
Nombre d'ouvrages de passage pour la petite et la grande faune	443	443
Nombre de km de « clôture faune »	6 656	6 532

Avis de l'un des commissaires aux comptes sur l'application des procédures de collecte des informations contenues dans la partie « Un groupe responsable » du rapport annuel 2006

À la demande qui nous a été faite par le groupe VINCI et en notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons mis en œuvre les travaux décrits ci-dessous relatifs à la vérification de l'application des procédures de collecte des informations sociales et environnementales contenues dans la partie « Un groupe responsable » du rapport annuel 2006, pages 95 à 128.

Ces procédures ont été établies sous la responsabilité du comité exécutif de VINCI. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité des données au sens des normes internationales d'audit, de vous faire part de nos constats.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont comporté les aspects suivants :

- l'analyse des procédures de collecte, de validation et de consolidation des indicateurs sociaux et environnementaux figurant dans la partie « Un groupe responsable » du rapport annuel ;
- des entretiens :
 - pour le social, au siège avec la personne chargée du *reporting* social et dans six entités⁽¹⁾ avec les principaux responsables

du contrôle de l'application des procédures de collecte des informations ;

- pour l'environnement, au siège avec le délégué au développement durable et dans cinq sous-groupes⁽²⁾ et sur neuf sites⁽³⁾ avec les personnes en charge du *reporting*.

Commentaires formulés

Les travaux réalisés appellent, de notre part, les commentaires suivants :

- les procédures de *reporting* social et environnemental ont été diffusées auprès des différents contributeurs et appliquées dans toutes les implantations que nous avons visitées ;
- les principes de *reporting* définis ont été correctement mis en application dans toutes les entités revues pour les données environnementales et sociales ;
- dans le cadre d'un processus de progrès continu, les procédures environnementales du Groupe devraient encore être harmonisées, renforcées et étendues à tous les sous-groupes, les indicateurs publiés ne couvrant pas la totalité du chiffre d'affaires. De plus, des indicateurs environnementaux communs à toutes les activités du Groupe devraient être mis en place.

Paris, le 28 mars 2007

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Philippe Arnaud
Associé
Responsable du département
Environnement & Développement durable

Benoît Lebrun
Associé

Bernard Cattenoz
Associé

(1) – ASF, GTM Construction, deux paliers de reporting chez VINCI Construction Grands Projets, un pôle de VINCI Energies IDF et une entité chez VINCI Immobilier.

(2) – ASF et ESCOTA, Cofiroute, Eurovia, GTM Construction, VINCI Construction Grands Projets.

(3) – ASF : centre d'exploitation de Vedène (France) ; ESCOTA : district d'Orange (France) ; Cofiroute : centres d'exploitation de Vivy et de Joué (France) ; Eurovia : carrières de Montebourg et de La Garenne (France) ; GTM Construction : chantiers du parking Champerret et du Chesnay-Moxouris (France) ; VINCI Construction Grands Projets : chantier d'Hallandsås (Suède).

01 Vers de nouvelles technologies

Développé par Freyssinet dans le cadre du programme Opale, le système pare-avalanches renforcé par fibres de carbone a été mis en œuvre à deux reprises en Islande pour protéger des agglomérations.

02 Au laboratoire

Plus de 4 000 essais sont réalisés chaque année par Eurovia dans son centre de recherche de Mérignac, près de Bordeaux.

L'innovation est l'un des moteurs de la démarche de développement durable de VINCI, dont l'ambition est de créer de la valeur en conjuguant projet économique, social et environnemental. L'impulsion donnée au niveau central – notamment par le Prix de l'Innovation VINCI – va de pair avec les programmes de recherche et les initiatives menés par les entreprises.

Mettre en réseau les compétences et les énergies

Programmes de recherche

Le comité recherche, développement et innovation, composé de représentants des diverses entités de VINCI, a pour mission de faciliter les échanges sur les programmes de recherche en cours au sein des entreprises du Groupe ou dans le cadre de projets nationaux et européens. Une quarantaine de programmes, dont près de la moitié sont cofinancés par l'Union européenne, étaient en cours en 2006. Chaque pôle de métier gère son budget et oriente ses thèmes de recherche en fonction des enjeux de son secteur.

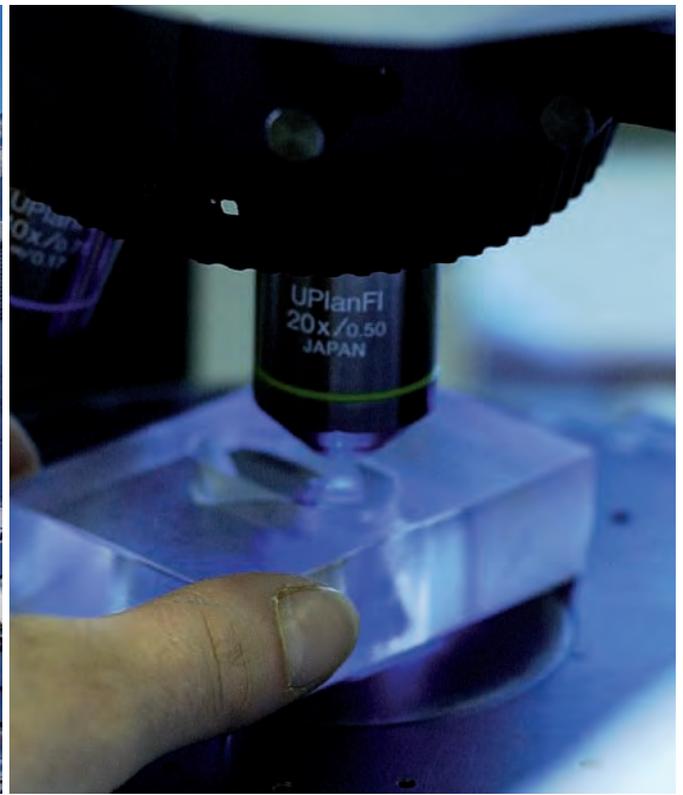
VINCI Construction participe aux travaux du réseau Encord (European Network of Construction Companies for Research and Development), notamment sur les infrastructures et les bâtiments « intelligents » (gestion technique du bâtiment optimisée). Présent au plus haut niveau au sein de la plate-forme européenne technologique de la construction (ECTP), VINCI Construction s'est par ailleurs

associé avec les principaux intervenants dans ce domaine pour favoriser l'intégration des acteurs de la construction des nouveaux États membres de l'Union européenne et réfléchir aux besoins du secteur à l'horizon 2030 en termes de technologies, de durabilité des produits et de réponses aux attentes de la société. VINCI y copilote, avec l'université de Ljubljana (Slovénie), une recherche sur le thème du patrimoine et de l'héritage culturel. En France, les entreprises de VINCI Construction sont parties prenantes de plusieurs pôles de compétitivité : Trimatec (technologies nucléaires) à Sophia-Antipolis ; « Industries culturelles et patrimoine » à Arles. Présentes avec d'autres partenaires au sein du pôle de compétitivité « Ville et mobilité durable » avec l'université de Marne-la-Vallée, les sociétés de VINCI Construction se mobilisent pour lutter contre les effets du changement climatique (lutte contre l'effet de serre et économies d'énergie). « Ville et mobilité durable » est l'un des pôles de compétitivité lancés par les pouvoirs publics en juillet 2005. Les partenaires qui y sont associés – entreprises, collectivités et organismes de recherche – travaillent sur des thèmes comme « la ville, son aménagement et sa gestion », « l'habitat et la construction », « la mobilité des personnes, des biens et de l'information ». L'enjeu est de trouver des solutions pour améliorer la durabilité des structures et des ouvrages, diminuer les dépenses énergétiques, maîtriser la qualité de l'air et les nuisances acoustiques, gérer les ressources en eau et optimiser le recyclage des déchets, etc.

Dans le secteur routier, Eurovia conçoit ses propres produits et procédés en s'appuyant sur les ressources de son centre de recherche de Mérignac, cœur d'un réseau reliant plus de 400 ingénieurs et techniciens dans le monde. Plus de 4 000 essais sont réalisés chaque année par la trentaine de chercheurs de ce centre, dont les travaux sont principalement orientés vers l'environnement, la sécurité et la gestion du patrimoine routier. Parmi les exemples récents d'innovations issues de ces travaux : les murs et chaussées dépolluants NOxer®, les enrobés et l'asphalte tiède, aujourd'hui mis en œuvre à plusieurs reprises (voir p. 66). Menant une politique de partenariat active avec des groupes industriels et des universités, Eurovia est partenaire depuis 2006 de l'un des six premiers projets sélectionnés par l'Agence de l'innovation industrielle française : le programme Bio-Hub, qui vise à développer de nouvelles filières de production de « chimie verte » à base de céréales (polymères, solvants, tensio-actifs, plastiques biodégradables, emballages alimentaires), afin de limiter la consommation de pétrole et les émissions de gaz à effet de serre.

Les sociétés autoroutières de VINCI participent pour leur part à des programmes de recherche visant à développer de nouveaux outils d'information et de gestion du trafic, au service de la sécurité des clients. Cofiroute est notamment associée au programme européen ARTS (Advanced Road Traffic in South West), dédié aux systèmes de transport, et au projet Safe Spot (échange d'informations en temps réel sur les événements intervenant sur le réseau). ASF participe à divers projets tels





01

02

Programmes de recherches en cours ou réalisés en 2006

Lutter contre le changement climatique

- Route écologique – capteurs de NOx (Eurovia).
- Dépollution des façades (programme Picada – GTM).
- Liant et résine végétaux (Eurovia).
- Exercices de simulation d'accident « transport de matières dangereuses » avec déversement (ASF).
- Bio-Hub (Eurovia).
- Dépollution par plasma froid (Eurovia).
- Recyclage en Europe (Samaris – Eurovia).
- Construction respectueuse de l'environnement (programme Eco-Housing – GTM).
- Asphalte basse température (Eurovia).

Améliorer la sécurité routière et les modes de transport

- Nouveaux concepts de route (programme européen NRCC - Eurovia).
- Système d'alerte coopératif sol-véhicules entre le conducteur et l'exploitant (Aida- Cofiroute).
- Dispositif d'alerte risques routiers afin d'éviter les collisions en chaîne (programme européen Marta - Cofiroute).
- Amélioration de la sécurité dans les tunnels par un meilleur respect des intervalles entre véhicules (Aristote – Cofiroute).
- Système de détection automatique d'incident par la technologie radar (Armada – Cofiroute).
- Système de communication d'urgence entre véhicules (IV WF – Cofiroute).
- Déploiement de systèmes de transport intelligents sur le réseau routier transeuropéen (programme européen ARTS – Cofiroute).
- Système d'alertes au conducteur face à des situations de danger et service d'informations à la conduite (CVIS – ASF).
- Gestion du trafic : programme Propice (ANR – ASF).
- Péage du futur : mise en place du standard EMV sur les automates de paiement (ASF et ESCOTA).

Prévenir les risques naturels

- Séismes et glissements de terrain (programme européen Lessloss – VINCI Construction Grands Projets).
- Hausse rabattable pour barrages (Hydroplus – VINCI Construction).
- Protections pare-avalanches renforcées par fibres de carbone (programme Opale – Freyssinet).
- Amélioration de sol par inclusions rigides (programme Asiri, Ménard – VINCI Construction).

→ le CVIS (Cooperative Vehicle Infrastructure System), soutenu par l'Union européenne, et Propice (Préservation et réhabilitation optimisées du patrimoine d'infrastructures sous contraintes de circulation, environnement et riverains), soutenu par l'Agence nationale de la recherche française. À plus long terme, des innovations majeures seront suscitées par l'obligation d'interopérabilité des systèmes de télépéage en Europe et par le développement de systèmes *free flow* (sans arrêt), à l'exemple de celui déjà mis en œuvre par Cofiroute en Allemagne pour le péage des poids lourds (Toll Collect).

VINCI Energies associe souvent ses clients à ses programmes de R&D pour mieux répondre à leurs attentes. L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que l'élaboration d'offres globales multitechniques sont les grandes orientations de VINCI Energies. Ainsi, « Citéos Center » propose une offre de service pour la gestion globale de l'éclairage public. Ce programme associe sur deux ans plusieurs entreprises de VINCI Energies pour élaborer la description complète de tous les ouvrages et équipements d'une ville et organiser la surveillance et le positionnement GPS pour le repérage des points en défaut. VINCI Energies a également appliqué le système Sioma (Système intégré d'observation météorologique d'aérodrome), issu de son précédent programme de R&D, qui équipe aujourd'hui des aéroports dans 60 pays.

Relations université-entreprise

Membre de l'Association nationale de la recherche technique (ANRT), VINCI recrute de jeunes doctorants en conventions d'insertion et de formation pour la recherche en entreprise (Cifre) et participe chaque année au forum Cifre. Une quinzaine de chercheurs ont ainsi été accueillis en 2006 dans les entreprises du Groupe. Leurs travaux ont concerné majoritairement les techniques de construction (comportements en fatigue des matériaux de chaussée, renforcement parasismique préventif des structures en béton, amélioration des sols par inclusions rigides...), mais également des thèmes tels que l'ergonomie, la psychologie du travail, le management et la sécurité.

Développer le potentiel créatif du Groupe

Le Prix de l'Innovation VINCI

Afin de développer le potentiel créatif du Groupe en valorisant les innovations de ses collaborateurs, VINCI organise tous les deux ans un grand concours ouvert à tous les salariés : le Prix de l'Innovation VINCI. L'année 2006 a été consacrée à la fois à la préparation de l'édition 2007 et à la diffusion des innovations primées lors de l'édition 2005, qui avait suscité la participation de 2 400 salariés. Cette démarche de capitalisation est animée par un réseau d'une centaine de correspondants « innovation » dans les entreprises du Groupe. Elle s'est concrétisée par exemple par la fabrication

en série d'un rouleau pour graisser les coffrages à béton (prix 2005 dans la catégorie Matériel et Outils) permettant de déposer la quantité d'huile végétale nécessaire sans pertes ni vaporisation ; par la diffusion, après certification, du détecteur de proximité de ligne à haute tension (prix 2005 Sécurité) à plus de 20 entreprises de VINCI Energies ; par la mise en œuvre du logiciel Papyrus sur 2 700 chantiers en France et à l'international (ce logiciel, lauréat du prix Management, permet, à partir d'un ordinateur portable, d'intégrer directement les données de terrain dans le système d'information de l'entreprise).

Dans le prolongement du Prix de l'Innovation VINCI, certaines sociétés du Groupe organisent en interne des événements qui valorisent le potentiel créatif de leurs collaborateurs. Ainsi, la filiale britannique d'Eurovia Ringway a créé ses Innovation Awards, et ASF (VINCI Concessions) poursuit ses Coups de pouce à l'innovation.



informations générales et éléments financiers

Sommaire

Gouvernement d'entreprise	133
La direction générale du Groupe	133
Composition du Conseil d'administration	133
Fonctionnement du Conseil d'administration	140
Rémunération et intérêts des mandataires sociaux	143
Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites	146
Rapport du président sur les procédures de contrôle interne	150
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	156
Rapport de gestion du Conseil d'administration	157
Rapport sur les comptes de l'exercice	157
Facteurs de risques	170
Politique d'assurance	173
Rapport des commissaires aux comptes sur des informations financières pro forma	177
Comptes consolidés	178
États financiers consolidés	179
Annexe aux comptes consolidés	184
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	258
Comptes sociaux	259
Résumé des comptes sociaux	259
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	266
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	267
Renseignements généraux sur la Société et son capital	270
Identité de la Société	270
Relations entre la Société et ses filiales	272
Renseignements sur le capital	274
Responsables du document de référence et du contrôle des comptes	280
Table de concordance du document de référence	282

1. La dissociation des fonctions de président et de directeur général

En janvier 2006, VINCI a mis en œuvre la dissociation des fonctions de président et de directeur général, dont le principe avait été décidé par le Conseil d'administration du 14 juin 2005 sur proposition de son ancien président, M. Antoine Zacharias, en raison de la volonté de ce dernier de se détacher de la direction opérationnelle du Groupe.

Ce mode d'organisation a été maintenu après le départ de ce dernier le 1^{er} juin 2006. La dissociation des fonctions de président et de directeur général apparaît aujourd'hui chez VINCI comme un modèle bien adapté pour assurer à VINCI un pilotage efficient, compte tenu des compétences et des expériences complémentaires de MM. Yves-Thibault de Silguy et Xavier Huillard.

Sur le plan de l'action quotidienne, le président, qui se consacre à temps plein à VINCI, et le directeur général ont conjointement arrêté les modalités de leurs actions respectives.

Présidence

Depuis sa prise de fonction, Yves-Thibault de Silguy a attaché une importance particulière à l'amélioration des règles de gouvernance. Il a notamment proposé au Conseil, qui l'a accepté :

- la mise en œuvre d'un processus d'évaluation du Conseil avec l'aide d'un consultant extérieur, ce qui a conduit cinq administrateurs à remettre leur mandat à la disposition du Conseil afin de rendre possible une évolution de sa composition ;
- des modifications du règlement intérieur du Conseil et une révision de la composition des comités ;

2. Le Conseil d'administration

2.1 Composition du Conseil d'administration

À la date du présent document, le Conseil d'administration comprend 13 membres.

En 2006, trois administrateurs ont remis leur mandat à la disposition du Conseil. M. Zacharias a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président de VINCI le 1^{er} juin 2006. MM. Dinin et Val ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs respectivement les 8 et 31 décembre 2006. MM. Stricker, Minc et Michel ont également démissionné de leurs mandats respectivement les 29, 30 janvier et 26 février 2007.

- la suppression des situations de conflits d'intérêts potentiels entre la Société et certains administrateurs. À cet égard, il a notamment proposé au Conseil de mettre fin aux conventions d'assistance conclues avec les sociétés AM Conseil et Soficot.

Direction générale

M. Huillard assure, en sa qualité de directeur général, le pilotage opérationnel du Groupe. Il a proposé au Conseil, qui l'a approuvé, de reconduire M. Roger Martin et de nommer M. Jacques Tavernier aux fonctions de directeurs généraux délégués.

M. Huillard a par ailleurs modifié la composition du comité exécutif qu'il préside. La composition de ce comité est fournie pages 6 et 7. En 2006, le Groupe a déploré le décès de Philippe Ratynski (directeur général adjoint de VINCI).

Le comité exécutif s'est réuni à 28 reprises en 2006, soit deux réunions par mois en moyenne.

Le comité de coordination et d'orientation rassemble, aux côtés des membres du comité exécutif, les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe et a pour objet d'assurer une large concertation sur la stratégie et la situation de VINCI, ainsi que sur les politiques transverses au sein du Groupe. Il se compose de 26 membres dont la liste figure en page 7. Il s'est réuni quatre fois en 2006.

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans pour les administrateurs nommés ou renouvelés dans cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2005 (sept administrateurs se trouvent dans ce cas) et de six ans pour les mandats en cours au 1^{er} janvier 2005 (quatre administrateurs se trouvent dans ce cas). Les statuts de la Société stipulent que nul ne peut être nommé administrateur ou renouvelé dans cette fonction s'il a atteint l'âge de 75 ans et, par ailleurs, que le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans à la date de clôture de l'exercice sur les comptes duquel statue l'assemblée des actionnaires ne peut être supérieur au tiers du nombre total des administrateurs en fonction.

2.2 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats et fonctions des 13 administrateurs, ceux des personnes ayant eu la qualité d'administrateur au cours de l'exercice 2006 ainsi que ceux des directeurs généraux délégués non administrateurs :

Administrateurs en fonction

	Expiration du mandat	
<p>Yves-Thibault de Silguy 58 ans • 2000</p> <p>VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison</p> <p>Président du comité de la stratégie et des investissements et du comité des nominations</p>	AG 2010	<p>Président du Conseil d'administration de VINCI</p> <p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI : représentant permanent de VINCI au Conseil d'administration d'ASF (depuis le 24/07/2006).</p> <p>Mandats extérieurs au groupe VINCI : administrateur de Suez Tractebel ; administrateur de la SMEG à Monaco et membre du conseil de surveillance de Sofisport.</p> <p>M. Yves-Thibault de Silguy exerce en outre la présidence des comités France-Algérie et France Qatar du MEDEF et la présidence du Conseil d'administration d'Agro Paris Tech.</p> <p>Mandats hors Groupe expirés au cours de l'exercice 2006 ou en janvier 2007 : président du Conseil d'administration d'Aguas Argentinas ; président du Conseil d'administration de Sino French Holdings ; administrateur de Degremont, Suez Environnement, Suez Energies Services et de Swire Sita Waste Services Ltd (Chine) ; président du Conseil d'administration ou administrateur de filiales du groupe Suez en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et au Vanuatu, et membre du conseil de surveillance de Métropole Télévision-M6 ; vice-président du comité France-Chine du Medef ; président du Conseil d'administration de l'Université française d'Égypte.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur de Lyonnaise Europe, Ondéo-Degremont, Ondéo Services, Société générale de Belgique, SITA, CDE, EEC, Marama Nui, Socif 4, Unelco Vanuatu, Fabricom ; membre du conseil de surveillance d'Elyo ; représentant permanent de Lyonnaise Satellite au Conseil d'administration de TPS Gestion ; représentant permanent de TPS au Conseil d'administration de TPS Motivation.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Yves-Thibault de Silguy est licencié en droit de l'université de Rennes, il est diplômé d'études supérieures de droit public, de l'IEP de Paris section service public et de l'École nationale d'administration. De 1976 à 1981, il travaille au ministère des Affaires étrangères, puis de 1981 à 1985 pour la commission des Communautés européennes. Il travaille ensuite à l'ambassade de France à Washington en qualité de conseiller chargé des affaires économiques de 1985 à 1986. De 1986 à 1988, il est conseiller technique chargé des affaires européennes et des affaires économiques et financières internationales au cabinet du Premier ministre. De 1988 à 1993, il est nommé directeur à la direction des affaires internationales puis directeur des affaires internationales du Groupe Usinor Sacilor. De 1993 à 1995, il est secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne et, simultanément, conseiller pour les affaires européennes et vice-sherpa (préparation des sommets des pays industrialisés) au cabinet du Premier ministre. De 1995 à 1999, il est membre de la commission européenne en charge des affaires économiques, monétaires et financières. En janvier 2000, M. de Silguy devient membre du directoire de Suez Lyonnaise des Eaux, dont il assume la direction générale de 2001 à 2002. Puis il exerce les fonctions de délégué général de Suez de 2002 à juin 2006. Il est nommé président du Conseil d'administration de VINCI le 1^{er} juin 2006. Il a démissionné de ses fonctions chez Suez.</p>
<p>Xavier Huillard 52 ans • 2006</p> <p>VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison</p>	AG 2010	<p>Administrateur-directeur général de VINCI</p> <p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI : administrateur de VINCI Concessions, VINCI Park, VINCI PLC et VINCI Investments Ltd, membre du conseil de surveillance de VINCI Energies Deutschland GmbH, représentant permanent de VINCI au Conseil d'administration de VINCI Energies (depuis le 23/08/2006) et de Snel au Conseil d'administration d'ASF, administrateur de la Fondation d'Entreprise VINCI pour la Cité.</p> <p>Mandats au sein du Groupe expirés au cours de l'exercice 2006 : président de VINCI Construction (jusqu'au 20/03/2006), administrateur de VINCI Energies (jusqu'au 23/08/2006).</p> <p>Mandats extérieurs au groupe VINCI : administrateur de Solétanche.</p> <p>Mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : néant.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Xavier Huillard est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées. Il a fait l'essentiel de sa carrière dans les métiers de la construction en France et à l'étranger. Il rejoint Sogea en décembre 1996, en tant que directeur général adjoint chargé de l'international et des travaux spécifiques, puis en devient président-directeur général. Nommé directeur général adjoint de VINCI en mars 1998, il est président de VINCI Construction de 2000 à 2002. Il est nommé directeur général délégué de VINCI et exerce les fonctions de président-directeur général de VINCI Energies de 2002 à 2004, puis de président de cette société de 2004 à 2005. Il devient administrateur-directeur général de VINCI en 2006.</p>

<p>Dominique Bazy 55 ans • 1996</p> <p>UBS Investment Bank 65, rue de Courcelles 75008 Paris</p> <p>Président du comité des comptes et membre du comité des rémunérations</p>	AG 2008	<p>Vice-chairman Europe d'UBS Investment Bank M. Dominique Bazy est également administrateur d'Atos Origin.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général d'UBS Holding France SA ; président du Conseil d'administration d'UBS Securities France SA ; administrateur de GrandVision ; membre du conseil de surveillance d'Atos Origin.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Dominique Bazy est licencié en droit, diplômé de l'IEP de Paris et de l'École nationale d'administration. Il est également diplômé d'études supérieures de sciences économiques. Après avoir occupé différents postes en ministère, il entre chez Athéna en 1984 et devient directeur général d'Athéna Banque en 1985, et directeur général adjoint d'Athéna de 1986 à 1988. Il est nommé président de la Sicav Haussmann France en 1987. De 1990 à 1992, il occupe différents postes à l'UAP. Il est membre du comité exécutif du Crédit Lyonnais en 1993 et président de Clinvest de 1993 à 1994, président du conseil de surveillance d'Altus Finance en 1993, directeur général délégué à la Compagnie de l'UAP de 1995 à 1996, président d'Allianz Assurances France de 1997 à 2000, directeur général chargé du pôle agents généraux des AGF de 1998 à 2000, membre du comité exécutif international d'Allianz AG de 1997 à 2000, président-directeur général d'UBS Warburg (devenu UBS) holding France de 2000 à 2003, président d'UBS Securities France SA de 2003 à 2004. Il est <i>vice-chairman</i> Europe d'UBS Investment Bank depuis 2004.</p>
<p>Robert Castaigne 61 ans • 2007</p> <p>Nomination proposée à l'AG 2007 AG 2011</p> <p>Total 2, place de la Coupole La Défense 6 92400 Courbevoie</p>		<p>Directeur financier de Total M. Castaigne est également président de Total Chimie et de Total Nucléaire, administrateur de Elf Aquitaine, Hutchinson, Sanofi-Aventis, Total Gestion Filiales, Omnium Insurance & Reinsurance Company Ltd, Petrofina, Total Gabon et Total Upstream UK Ltd.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur de Compagnie Générale de Géophysique, Eramet, Société Financière d'Auteuil, Total E & P Algérie, Total Raffinage Distribution, Total Nigeria PLC et Arkema.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Robert Castaigne est diplômé de l'École Centrale de Lille et de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs. Il est également docteur en sciences économiques (université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne). Ingénieur chez Total depuis le 1^{er} janvier 1972, il a occupé, de 1972 à 1977, les fonctions d'ingénieur puis de chef de département à la direction économique. De 1977 à 1985, il a été adjoint au chef du service filiales exploration-production, puis chef du service filiales gaz-diversification à la direction financière du groupe. De 1985 au 15 mars 1990, il a exercé les fonctions de secrétaire du comité exécutif et chargé de mission auprès du président. De 1990 à 1994, il a été directeur financier adjoint et membre du comité directeur. Depuis le 7 juin 1994, il est directeur financier et membre du comité exécutif de Total, devenu Total Fina (1999), puis Totalfinaelf (2000) et Total (2003).</p>
<p>François David 65 ans • 2003</p> <p>Coface 12, cours Michelet La Défense 10 92065 Paris La Défense</p> <p>Membre du comité de la stratégie et des investissements</p>	AG 2009	<p>Président de Coface SA M. François David est également président de Coface Services, de Coface Deutschland et de Coface Assicurazioni (Italie), censeur de Rexel et administrateur d'EADS.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de Coface SCRL Participations et de Coface SCRL ; président du Conseil d'administration de Coface Expert ; président du conseil de surveillance de AKC (Allgemeine Kreditversicherung Aktiengesellschaft Coface) ; administrateur de Rexel.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. François David est licencié en sociologie, diplômé de l'IEP de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration. Après avoir occupé différents postes en ministère de 1969 à 1990, il devient directeur général international de la société Aérospatiale de 1990 à 1994. Il est président du Conseil d'administration de Coface depuis 1994, président du conseil de surveillance de Coface Deutschland depuis 1996, président du Conseil d'administration de Coface Assicurazioni depuis 1997. M. David a par ailleurs écrit de nombreux ouvrages.</p>
<p>Quentin Davies 62 ans • 1999</p> <p>House of Commons London SW1A 0AA</p> <p>Président du comité des rémunérations et membre du comité des comptes</p>	AG 2008	<p>Député à la Chambre des Communes du Royaume-Uni Administrateur de Lloyds of London.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : néant</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : de nationalité britannique, M. Quentin Davies est diplômé de l'université de Cambridge et de l'université de Harvard. Il occupe différentes fonctions dans le service diplomatique britannique à partir de 1967 avant de rejoindre Morgan Grenfell en 1974, où il occupe notamment le poste de directeur corporate finance. Député conservateur à la Chambre des Communes du Parlement du Royaume-Uni depuis 1987, il est successivement porte-parole de l'opposition pour les questions de retraite et de sécurité sociale, de budget, de défense et d'Irlande du Nord, et membre du <i>Shadow cabinet</i>. Il a été administrateur de VINCI de 1999 à 2000.</p>

<p>Patrick Faure 61 ans • 1993</p> <p>Patrik Faure et Associés 18, quai de Béthune 75004 Paris</p> <p>Membre du comité de la stratégie et des investissements et du comité des rémunérations</p>	<p>AG 2009</p>	<p>Président de Patrick Faure et Associés</p> <p>M. Patrick Faure est également administrateur de Cofiroute et président de l'Association France Amérique.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de Renault Sport, président du Conseil d'administration de Renault F1 team Ltd et de Benetton formula ; administrateur de la Compagnie financière Renault, Compagnie d'affrètement et de transport, Esl & network, Giat industries, AB Volvo, Renault Agriculture, Grigny UK Ltd, directeur général adjoint et membre du comité exécutif de Renault, président du Conseil d'administration d'Ertico.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Patrick Faure est diplômé de l'École nationale d'administration. Il a exercé depuis 1979 différentes fonctions au sein du Groupe Renault, et notamment, de 1981 à 1982, celle de directeur de Renault Autriche puis, de 1982 à 1984, celle de directeur de Renault Grande-Bretagne. En 1984, il est nommé directeur central des affaires publiques de Renault jusqu'en juillet 1985, date à laquelle il devient directeur des affaires publiques et de la communication. En janvier 1986, il devient délégué général de Renault puis, en janvier 1988, secrétaire général du Groupe Renault. En janvier 1991, il est nommé directeur général adjoint et directeur commercial, ainsi que président de Renault Sport. M. Patrick Faure a exercé les fonctions de directeur général adjoint et de membre du comité exécutif de Renault jusqu'au 1^{er} janvier 2005. Il a par ailleurs occupé les fonctions de président-directeur général de Renault Sport et de président du Conseil d'administration de Renault F1 Team Ltd jusqu'en 2006.</p>
<p>Dominique Ferrero 60 ans • 2000</p> <p>Natixis Arc de Seine 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris</p> <p>Membre du comité des rémunérations</p>	<p>AG 2010</p>	<p>Directeur général de Natixis</p> <p>M. Dominique Ferrero est également administrateur des Assurances Générales de France.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : <i>vice-chairman</i> de Merrill Lynch Europe ; administrateur directeur général de la société financière de la BFCE ; administrateur de Crédit lyonnais capital investissement, Gallimard, AGF ; membre du conseil de surveillance d'Atos ; membre du comité exécutif du Crédit Lyonnais.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : ancien élève de l'École normale supérieure, M. Dominique Ferrero est entré à la Banque Française du Commerce Extérieur (BFCE) en 1978. Détaché de la BFCE de 1981 à 1986, il occupe différents postes à la direction du Trésor, puis au ministère du Commerce extérieur et du Tourisme et au ministère du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur. De 1988 à 1991, il occupe les fonctions de directeur du développement de la BFCE, membre du comité de direction générale, responsable de la création et du développement des activités de haut de bilan et de banque d'affaires. Il est nommé directeur général de la Société Financière de la BFCE, puis directeur général adjoint et membre de la direction générale en 1991, et directeur général de la BFCE en 1994. Il devient directeur général du groupe Natexis (résultant de la fusion de la BFCE et du Crédit National) en 1996, puis directeur général de Natexis Banques Populaires (résultant de la fusion de Natexis et de la Caisse Centrale des Banques Populaires) en 1999, directeur général du Crédit Lyonnais de 1999 à 2003. Il est, de 2004 à 2006, <i>senior adviser</i> et <i>vice-chairman</i> de Merrill Lynch Europe et, depuis 2006, directeur général de Natixis.</p>
<p>Bernard Huvelin 70 ans • 1983</p> <p>VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison</p> <p>Membre du comité des nominations</p>	<p>AG 2009</p>	<p>Vice-président du Conseil d'administration de VINCI</p> <p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI : président-directeur général de la société Consortium Stade de France, vice-président de VINCI USA Holdings Inc., administrateur de VINCI Concessions, VINCI Park, VINCI Energies et CFE, représentant permanent de Sogepar au Conseil d'administration de Cofiroute et de Semana au Conseil d'administration d'Eurovia.</p> <p>Mandats extérieurs au groupe VINCI : administrateur de la Société d'économie mixte locale de Rueil 2000, d'Electro Banque, de Cofido et de la SAS Soficot ; président du syndicat professionnel Entreprises Générales de France-BTP (EGF-BTP) ; vice-président de la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction (depuis octobre 2006) ; conseiller au Comité économique et social européen de Bruxelles (depuis octobre 2006).</p> <p>Mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : néant.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : ancien élève de HEC, M. Bernard Huvelin est entré à la SGE en novembre 1962 et y a effectué toute sa carrière. Nommé secrétaire général en janvier 1974, il occupe différents postes à la direction générale du Groupe de 1982 à 1990, avant de devenir directeur général adjoint en 1991, directeur général en 1997, administrateur-directeur général en 1999, puis administrateur-directeur général délégué de VINCI en 2002. Il est nommé vice-président du Conseil d'administration de VINCI en 2005 et exerce les fonctions de conseiller du président de 2005 à juin 2006.</p>

<p>Jean-Bernard Lévy 52 ans • 2007 Nomination proposée à l'AG 2007 AG 2011</p> <p>Vivendi 42, avenue de Friedland 75008 Paris</p>		<p>Président du directoire de Vivendi</p> <p>M. Lévy est également vice-président du conseil de surveillance de Maroc Telecom, administrateur de SFR, de Vivendi Universal Games Inc. (USA) et de NBC Universal Inc. (USA), ainsi que membre du conseil de surveillance de Groupe Canal +.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de VU Net et VTI, administrateur d'UGC et de HCA, membre du conseil de surveillance de Cegetel et associé gérant du groupe Oddo Pinatton.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Jean-Bernard Lévy est un ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École nationale supérieure des télécommunications. ingénieur à France Télécom de 1978 à 1986, il devient conseiller technique au cabinet de Gérard Longuet, ministre délégué aux Postes et Télécommunications de 1986 à 1988, directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space de 1988 à 1993, directeur du cabinet de Gérard Longuet, ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur de 1993 à 1994. De 1995 à 1998, il est président-directeur général de Matra Communication, puis associé gérant en charge du <i>Corporate Finance</i> chez Oddo Pinatton de 1998 à 2002. Il rejoint Vivendi Universal en août 2002 à la fonction de directeur général et est nommé président du directoire de Vivendi le 28 avril 2005.</p>
<p>Henri Saint Olive 62 ans • 2006</p> <p>Banque Saint Olive 84, rue Duguesclin 69458 Lyon Cedex 06</p> <p>Membre du comité des comptes</p>	AG 2010	<p>Président du Conseil d'administration de Banque Saint Olive</p> <p>M. Henri Saint Olive est par ailleurs président du conseil de surveillance de Saint Olive et Cie et de Saint Olive Gestion ; président du Conseil d'administration d'Enyo, gérant de CF Participations et de Segipa ; membre des conseils de surveillance d'Eurazeo, Prodith, de Monceau Générale Assurance et ANF ; administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance, de la Compagnie Industrielle d'Assurance Mutuelle, du Centre Hospitalier Saint-Joseph et Saint-Luc et de l'Association de l'Hôpital Saint-Joseph à Lyon.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président du Conseil d'administration de CIARL, administrateur de Rue Impériale de Lyon, Monceau Assurance Mutuelles Associées et Groupe Monceau-Mutuelles Associées ; gérant de LP Participation.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : ancien élève de HEC, M. Henri Saint Olive est entré à la Banque Saint Olive en novembre 1969 et y a effectué toute sa carrière. Il a été nommé président du directoire de cette banque le 10 décembre 1987, puis président du Conseil d'administration le 19 novembre 1997.</p>
<p>Pascale Sourisse 45 ans • 2007 Nomination proposée à l'AG 2007 AG 2011</p> <p>Alcatel Alenia Space 54, rue La Boétie 75008 Paris</p>		<p>Présidente d'Alcatel Alenia Space</p> <p>Madame Sourisse est également présidente d'Eurospace, d'Alcatel Alenia Space France, administrateur d'Alcatel Alenia Space Italia SpA (société italienne), Galileo Industries SA (société belge), European Space Navigation Industries SpA (société italienne).</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général d'Alcatel Cyber Satellite, présidente d'Alcatel Spacecom, chairman de Slybridge GP Inc, administrateur et chairman de Skybridge Satellite Operations, administrateur de Europe Star Limited, Skybridge LLC, Slybridge 2LLC, Skybridge Operations France, Skybridge Communications par Satellites, Satlynx.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : Mme Pascale Sourisse est ancienne élève de l'école Polytechnique et ingénieur des télécommunications. Elle a occupé les fonctions d'ingénieur à la Compagnie Générale des Eaux de 1984 à 1985, puis d'ingénieur au sein de la division télécommunication de Jeumont-Schneider de 1985 à 1986, et chef du service réseaux d'entreprises de France Télécom de 1987 à 1990. De 1990 à 1994, elle a été successivement, au ministère de l'industrie, adjointe au sous-directeur puis sous-directeur de la communication audiovisuelle et de l'électronique grand public. Elle travaille depuis 1995 pour le Groupe Alcatel où elle a exercé les fonctions de directeur du plan et de la stratégie de 1995 à 1997, de président-directeur général de Skybridge de 1997 à 2001, de directeur général puis de président-directeur général d'Alcatel Space de 2001 à 2005. Elle est depuis 2005 présidente d'Alcatel Alenia Space.</p>
<p>Denis Vernoux 60 ans • 2002</p> <p>VINCI Construction Grands projets 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil Malmaison</p> <p>Membre du comité de la stratégie et des investissements</p>	AG 2008	<p>Administrateur représentant des salariés actionnaires</p> <p>Ingénieur de la filiale VINCI Construction Grands Projets, M. Denis Vernoux est président du conseil de surveillance commun aux fonds communs de placement d'entreprise du groupe VINCI « Castor » et « Castor Relais », et président du conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise « Castor Équilibre ».</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : Ingénieur de formation (EIM-CHEBAP), M. Denis Vernoux a effectué la totalité de sa carrière depuis 1973 au sein du groupe VINCI. Il a notamment rempli les fonctions d'ingénieur en chef au sein de la direction technique de Campenon Bernard. Il est actuellement ingénieur en chef au sein de la direction ingénierie et moyens techniques de la filiale VINCI Construction Grands Projets. Parallèlement, M. Denis Vernoux a successivement rempli les fonctions de membre et de secrétaire du comité d'établissement du siège de Campenon Bernard puis de VINCI Construction Grands Projets. Il est secrétaire du comité d'entreprise de VINCI Construction Grands Projets.</p>

Administrateurs dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2006 ou avant le dépôt auprès de l'AMF du présent document de référence

<p>Guy Dejouany 86 ans Fin du mandat : AG 2006</p> <p>Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux 52, rue d'Anjou 75008 Paris</p>	<p>Président d'honneur de Vivendi Universal M. Guy Dejouany est également membre des conseils de surveillance de Dalkia et de la Compagnie des Eaux et de l'Ozone. Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur de VINCI, Vivendi Universal Publishing et Dataceo ; représentant permanent de Vivendi Universal au Conseil d'administration de UGC.</p>
<p>Alain Dinin 56 ans Fin du mandat : 8 décembre 2006</p> <p>Nexity 1, terrasse Bellini TSA 48200 – La Défense 11 92919 Paris La Défense Cedex</p>	<p>Président-directeur général de Nexity M. Alain Dinin est également président de Nexity Initiale et CGI George V, président du Conseil d'administration du Crédit Financier Lillois SA et du conseil de surveillance de Saggel Management SCA ; membre du conseil de surveillance de Parcoval SAS ; gérant de la Société d'Aménagement et d'Investissements Fonciers SARL, Critère SARL, Nexity Management SNC et Clichy Europe 4 SARL, administrateur de Nexity-España, directeur de Nexity Belgium, président de George V USA, directeur de Sea Oaks GP, LC. Il est par ailleurs administrateur de la Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs et de l'École supérieure de commerce de Lille. Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur de VINCI ; président-directeur général de Georges V Gestion et Crédit Financier Lillois Nevalor ; administrateur de Sari Participations ; vice-président du conseil de surveillance de Vivilio ; président du Conseil d'administration de Nexity España ; président du directoire de Nexity Topco et Nexity Holding.</p>
<p>Serge Michel 80 ans Fin du mandat : 26 février 2007</p> <p>Soficot 103, boulevard Haussmann 75008 Paris</p>	<p>Président de Soficot, du Groupe Epicure et de la Société Gastronomique de l'Étoile M. Serge Michel est également président de la SAS CIAM et de la SAS Carré des Champs-Élysées ; administrateur d'Eiffage, Veolia Environnement, Infonet Services, LCC, SARP Industries ; membre des conseils de surveillance de la Compagnie des Eaux de Paris et de Trouville Deauville et Normandie ; représentant permanent de la CEPH au Conseil d'administration de Sedibex et représentant permanent d'Edrif au conseil de surveillance de Veolia Eau. Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur de DB Logistique, Fomento de Construcciones y Contratas SA, FCC Construcción SA, Cementos Portland, VINCI Construction, président du conseil de surveillance de Segex.</p>
<p>Alain Minc 58 ans Fin du mandat : 30 janvier 2007</p> <p>AM Conseil 10, avenue Georges-V 75008 Paris</p>	<p>Président d'AM Conseil et président du conseil de surveillance du Monde M. Alain Minc est également président d'honneur et administrateur de la Société des lecteurs du <i>Monde</i>, administrateur de la Fnac, Valéo. Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur de VINCI, Ingenico, Yves Saint Laurent ; censeur d'Ingenico ; membre du conseil de surveillance de Pinault Printemps Redoute.</p>
<p>Willy Stricker 64 ans Fin du mandat : 29 janvier 2007</p> <p>Ixis Corporate & Investment Bank 47, quai d'Austerlitz 75648 Paris Cedex 13</p>	<p>Senior adviser de Ixis-CIB (groupe Natixis) M. Willy Stricker est également président du Conseil d'administration d'IFE Fund (Belgique) et administrateur de Canal +. Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur de VINCI ; président-directeur général de CDC Ixis Private Equity et administrateur d'Electropar France, de Fondinvest Capital et d'IN Com ; président des conseils de surveillance de CDC Ixis Equity Capital et CDC Ixis Services Industrie ; président du conseil de surveillance de CDC Ixis Innovation et président de CDC Innovation 2000 ; vice-président du conseil de surveillance de Club Méditerranée et membre du conseil de surveillance de CDC Ixis Private Capital Management.</p>
<p>Bernard Val 64 ans Fin du mandat : 31 décembre 2006</p> <p>VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison Cedex</p>	<p>Président du Conseil d'administration de VINCI Concessions et vice-président du Conseil d'administration d'ASF M. Bernard Val est par ailleurs administrateur d'ESCOTA, de Penauille Polyservices et membre du conseil de surveillance de Ginger. Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : vice-président du Conseil d'administration de VINCI, président du Conseil d'administration d'ASF, administrateur de C3D et d'Egis Project, censeur du Conseil d'administration de SMTPC.</p>

<p>Antoine Zacharias 67 ans Fin du mandat : 1^{er} juin 2006 VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison Cedex</p>	<p>Mandats au sein du groupe VINCI expirés au cours de l'exercice 2006 : président du Conseil d'administration de VINCI, président puis vice-président du Conseil d'administration de VINCI Concessions, président du conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH, représentant permanent de VINCI au Conseil d'administration d'Autoroutes du Sud de la France, administrateur de VINCI Energies, VINCI Park, VINCI PLC et Cofiroute, président de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité.</p> <p>Mandats extérieurs au groupe VINCI : administrateur de Nexity et membre du conseil de surveillance de Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux.</p> <p>Mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur de Nexity Topco ; membre du conseil de surveillance de Nexity.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Directeurs généraux délégués non administrateurs

<p>Roger Martin 63 ans 2002-2010 Eurovia 18, place de l'Europe 92500 Rueil-Malmaison</p>	<p>Président-directeur général d'Eurovia</p> <p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI : administrateur de VINCI Energies, VINCI Park, Ringway Group Ltd ; représentant permanent de VINCI Construction au Conseil d'administration de Cofiroute ; membre du conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH.</p> <p>Mandats extérieurs au groupe VINCI : président du conseil de surveillance d'Eurinter et de Financière Eurinter ; administrateur de Sade – CGTH.</p> <p>Mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : néant.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : diplômé de l'ESTP et du CPA, Roger Martin est titulaire d'un master de sciences de l'université de Berkeley. Entré chez VINCI (Bourdin Chaussé) comme ingénieur travaux en 1966, il devient directeur général de Cochery Bourdin Chaussé en 1985, puis président-directeur général en 1988. Il est président-directeur général d'Eurovia depuis 1998. Il a été nommé directeur général adjoint de VINCI en 1997 et directeur général délégué de VINCI en avril 2002.</p>
<p>Jacques Tavernier 57 ans 2006-2010 VINCI Concessions 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison</p>	<p>Président-directeur général d'ASF et administrateur-directeur général de VINCI Concessions</p> <p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI : président-directeur général d'ASF Holding, représentant permanent de VINCI au Conseil d'administration de Cofiroute et de SMTPC, de VINCI Concessions au Conseil d'administration de Arcour et d'ASF au Conseil d'administration d'ESCOTA.</p> <p>Mandats extérieurs au groupe VINCI : administrateur de Lorry Rail SA (société luxembourgeoise) depuis mars 2006, membre du Conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées en qualité de « personnalité qualifiée » depuis novembre 2006.</p> <p>Mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : néant.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Jacques Tavernier est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées. Ingénieur d'arrondissement à la direction départementale de l'Équipement de Seine-Saint-Denis de 1975 à 1982, il occupe les fonctions de sous-directeur des investissements à la direction des routes au ministère de l'Équipement de 1983 à 1986, puis de chargé de mission à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale de 1986 à 1989. De 1989 à 1991, il est directeur de l'urbanisme et du logement à la Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France, puis conseiller technique au cabinet de Paul Quilès (ministre de l'Équipement, du Logement, du Transport et de l'Espace) de 1991 à 1992, directeur général de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Sénart de 1992 à 1993, et directeur départemental de l'équipement des Hauts-de-Seine de 1993 à 1998. Il a été directeur général de la société Autoroutes du Sud de la France (ASF) de 1998 à mai 2006. Depuis cette date, il est président-directeur général de cette société.</p>

2.3 Le règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a adopté, le 14 mai 2003, un règlement intérieur qui a été modifié à plusieurs reprises et qui précise les règles applicables tant au fonctionnement du Conseil qu'à

ses comités, et le comportement attendu de chacun des membres le composant. Ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Société (www.vinci.com).

2.4 Situation personnelle des mandataires sociaux

À la connaissance de la Société :

- il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de VINCI ;
- aucun mandataire social de VINCI n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucune de ces personnes n'a participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours

des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

2.5 Évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration

En application du règlement intérieur du Conseil d'administration, qui prévoit que celui-ci doit consacrer chaque année un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité, et procéder à sa propre évaluation, le Conseil d'administration a procédé au second semestre 2006 à l'évaluation de sa composition et de son fonctionnement avec l'aide d'un consultant.

Dans le cadre de cette évaluation, il a été constaté qu'en juin 2006, le Conseil avait surmonté une crise de management importante en refusant la demande de révocation du directeur général proposée par l'ancien président, en confirmant la nomination du directeur général et en nommant un nouveau président dissocié.

Après avoir entendu les membres du Conseil, le consultant a formulé notamment les préconisations suivantes, correspondant aux attentes des membres du Conseil :

- la nécessité de remanier la composition du Conseil en mettant l'accent sur l'indépendance, la diversification et la collégialité. Ce constat a conduit cinq administrateurs à remettre spontanément leur mandat à la disposition du Conseil ;
- la nécessité de préciser les rôles respectifs du président et du directeur général. Ces derniers ont pris acte de cette attente et ont arrêté ensemble le champ de leurs actions respectives ;
- la nécessité de renforcer la connaissance par les administrateurs des métiers et du fonctionnement opérationnel du Groupe.

Lors de sa séance du 27 février 2007, le Conseil a, par ailleurs, conformément aux préconisations du rapport Afep-Medef de 2003, procédé à l'évaluation de l'indépendance des administrateurs actuellement membres du Conseil.

Le Conseil, après avoir entendu le compte rendu du comité des nominations, a considéré que les six administrateurs suivants ne peuvent pas être qualifiés d'indépendants :

- M. Yves-Thibault de Silguy, qui assume à plein temps la présidence du Conseil ;
- M. Xavier Huillard, qui assume la direction générale de la Société ;
- M. Dominique Bazy, qui est vice chairman Europe d'UBS Investment Bank, établissement bancaire pouvant intervenir dans le cadre de transactions conclues par la Société ou ses filiales. Le Conseil a considéré que les liens pouvant exister entre le groupe UBS et le groupe VINCI sont significatifs. Par ailleurs, le Conseil a relevé qu'en 2006, il a été amené à statuer sur un projet d'acquisition dans lequel une société du groupe UBS était impliquée du côté du vendeur, et que M. Bazy s'est abstenu de prendre part aux délibérations ;

- M. Bernard Huvelin, qui a exercé un mandat d'administrateur de la Société pendant plus de douze ans et celui de directeur général délégué de la Société jusqu'en janvier 2005, et exerce actuellement le mandat de président-directeur général de la société Consortium Stade de France (filiale à 66,67 % de VINCI) et plusieurs autres mandats au sein du Groupe ;
- M. Dominique Ferrero, qui est directeur général de Natixis, établissement bancaire fournissant des services financiers à la Société. Le Conseil a considéré que les liens existant entre Natixis et le groupe VINCI sont significatifs ;
- M. Denis Vernoux, qui est salarié d'une société du Groupe et représente les salariés actionnaires de la Société au travers des fonds communs de placement d'entreprise.

Le Conseil d'administration a considéré que les sept autres membres suivants du Conseil d'administration sont libres d'intérêts et sont donc indépendants :

- M. Robert Castaigne qui est directeur financier de Total ;
- M. François David, qui est président du groupe Coface, lequel intervient en qualité d'assureur crédit dans le cadre de marchés conclus par les filiales de VINCI. Le Conseil a toutefois considéré que les liens pouvant exister entre le groupe Coface et le groupe VINCI ne sont pas suffisamment significatifs pour altérer l'indépendance de jugement de M. David ;
- M. Quentin Davies, qui est membre du Parlement britannique ;
- M. Patrick Faure, qui a exercé des fonctions de direction ou des mandats d'administrateur dans des sociétés de construction automobile susceptibles de conclure des marchés de travaux ou de services avec les sociétés filiales de VINCI, ou de fournir des prestations de biens ou de services aux sociétés du Groupe. Le Conseil a considéré que les liens pouvant exister entre le groupe Renault et le groupe VINCI ne sont pas suffisamment significatifs pour altérer l'indépendance de jugement de M. Faure ;
- M. Jean-Bernard Lévy, qui est président du directoire de la société Vivendi. Cette société a été jusqu'en 2002 un actionnaire important de VINCI et il subsiste des relations commerciales entre VINCI et certaines filiales du groupe Vivendi. Le Conseil a considéré que ces liens ne sont pas suffisamment significatifs pour altérer l'indépendance de jugement de M. Lévy ;
- M. Henri Saint Olive, qui est président de Banque Saint Olive, un établissement bancaire susceptible d'intervenir dans le cadre de transactions conclues par la Société, ses filiales ou sa direction. Le Conseil a considéré que les liens pouvant exister entre la Banque Saint Olive et le groupe VINCI ne sont pas suffisamment significatifs pour altérer l'indépendance de jugement de M. Saint Olive.
- Mme Pascale Sourisse qui est présidente d'Alcatel Alenia Space ;

2.6 Fonctionnement du Conseil d'administration

Ce chapitre forme le Rapport du président sur les travaux du Conseil prévu à l'article 225-37 du Code de commerce (modifié par l'article 117 de la loi de sécurité financière) .

2.6.1 Activité et fonctionnement du Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que celui-ci examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la Société, et notamment ses orientations stratégiques, les acquisitions et cessions de participations financières et d'actifs significatives, susceptibles de modifier la structure du bilan et, en tout état de cause, les acquisitions et cessions de participations et d'actifs d'un montant supérieur ou égal à 200 millions d'euros ainsi que les opérations se situant en dehors de la stratégie annoncée de la Société.

En 2006, le Conseil d'administration a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Il s'est réuni douze fois, et le taux moyen de participation a atteint 92 %.

Le Conseil a ainsi notamment :

- dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de dissociation des fonctions de président et de directeur général, nommé M. Xavier Huillard en qualité de directeur général en janvier 2006 ;
- nommé deux directeurs généraux délégués ;
- statué négativement sur un projet de révocation du directeur général présenté par l'ancien président, lequel a démissionné à l'issue de ce vote ;
- nommé un nouveau président ;
- modifié la composition des comités du Conseil ;
- décidé la résiliation de trois conventions conclues avec les sociétés AM Conseil et Soficot ;
- examiné les conditions de mise en œuvre de l'acquisition de la société Autoroutes du Sud de la France, à savoir l'acquisition du bloc cédé par l'État, la mise en place d'une garantie de cours au bénéfice des actionnaires minoritaires, la mise en œuvre d'une offre publique de retrait assortie d'un retrait obligatoire, ainsi que les modalités de financement et de refinancement de ces opérations ;

2.6.2 Les comités du Conseil d'administration

Les attributions et les modalités de fonctionnement des comités sont régies par le règlement intérieur du Conseil d'administration. Chaque comité a un rôle d'analyse et de préparation de certaines délibérations du Conseil relevant de sa compétence et d'étude des sujets et/ou projets que le Conseil ou son président peuvent renvoyer à son examen. Il a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité du Conseil dont il est l'émanation et à qui il rend compte.

Le comité des comptes

Attributions

Le comité des comptes aide le Conseil à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de VINCI et à la qualité de l'information délivrée. Il a notamment pour mission :

- d'examiner les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés du Groupe avant leur présentation au Conseil, de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables, de prévenir tout manquement éventuel à ces règles et de veiller à la qualité de l'information donnée aux actionnaires ;

- examiné le plan stratégique 2006-2009 ;
- examiné les principaux projets d'acquisition et la stratégie du Groupe dans ses différents métiers. En particulier, ont été étudiés les projets d'acquisition de la société Amec Spie, Carrières Unies de Porphyre, Spie Rail, et Solétanche ;
- décidé la mise en œuvre d'une augmentation de capital de 2,5 milliards d'euros, ayant conduit à la création de 36 086 404 actions ;
- décidé l'émission d'obligations subordonnées de dernier rang pour un montant de 500 millions d'euros ;
- examiné les comptes de l'exercice 2004 retraités en normes IFRS ;
- arrêté les comptes de l'exercice 2005 et ceux du premier semestre 2006 établis en normes IFRS et examiné les différents recalages budgétaires ;
- convoqué l'assemblée générale des actionnaires, qui s'est tenue le 16 mai 2006 ;
- procédé à l'examen régulier de la situation financière du Groupe et de l'évolution de son endettement ;
- décidé le versement d'un acompte sur le dividende ;
- approuvé les objectifs du programme de rachat d'actions propres, suivi son application et décidé de procéder à l'annulation d'actions autodétenues par réductions de capital ;
- examiné la situation du Groupe en matière de contrôle interne et pris connaissance des travaux menés dans le cadre de la loi de sécurité financière ;
- décidé les augmentations de capital réservées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe, modifié le règlement du plan d'épargne et mis en place deux plans d'options de souscription et un plan d'options d'achat d'actions VINCI, et décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites ;
- décidé, sur proposition du comité des rémunérations, des modalités de la rémunération des mandataires sociaux.

- d'évaluer les propositions de nomination des commissaires aux comptes de la Société et leur rémunération, d'examiner avec les commissaires aux comptes leurs plans d'intervention, leurs conclusions et recommandations ainsi que les suites qui leur sont données ;
- d'évaluer avec les responsables du contrôle interne les systèmes de contrôle interne du Groupe, d'examiner, avec ces responsables, les plans d'intervention et d'action dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et les recommandations et suites qui leur sont données ;
- de passer en revue régulièrement les principaux risques financiers du Groupe et les engagements hors bilan.

Composition

Le comité des comptes est composé au minimum de trois administrateurs et au maximum de cinq administrateurs désignés par le Conseil. Tous les membres du comité des comptes doivent avoir une compétence financière ou comptable. Le directeur financier assiste aux réunions du comité des comptes et en assure le secrétariat.

Présidé par M. Dominique Bazy, ce comité était composé jusqu'au 12 juin 2006 de MM. Bazy, David, Huvelin et Saint Olive. Depuis le 12 juin 2006, il est composé de MM. Bazy, Davies, Saint Olive et Minc (jusqu'à la démission de ce dernier le 30 janvier 2007).

Activité en 2006

Le comité des comptes s'est réuni quatre fois en 2006, avec un taux de participation de 75 %. Il a notamment examiné, outre les comptes arrêtés durant l'exercice :

- les comptes 2005 établis en IFRS ;
- le plan de financement de l'acquisition d'ASF et les modalités de son intégration dans les comptes du Groupe ;
- la situation de l'endettement de la Société et du Groupe ainsi que les principes de gestion de la dette et des placements définis par le holding ;
- les états de suivi des provisions et des engagements hors bilan ;
- les travaux de formalisation et d'évaluation des procédures de contrôle interne, engagés dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de sécurité financière ;
- la politique du Groupe en matière d'assurances.

Pour mener à bien ces missions, le comité des comptes a notamment entendu le directeur financier, le directeur de l'audit interne, les commissaires aux comptes, le directeur des assurances, le directeur juridique ainsi que les directeurs financiers de plusieurs pôles, sur lesquels une attention particulière a été portée dans le cadre de l'évaluation des procédures de contrôle interne.

Le comité de la stratégie et des investissements

Attributions

Ce comité aide le Conseil à élaborer la stratégie du Groupe et il examine, avant leur présentation au Conseil, les projets de contrats, d'investissements et de désinvestissements susceptibles d'avoir une incidence significative sur le périmètre, l'activité, les résultats ou l'appréciation boursière de la Société.

Il a notamment pour mission :

- d'examiner le plan à trois ans du Groupe ;
- de préparer les délibérations du Conseil relatives à la stratégie du Groupe ;
- de formuler un avis, au bénéfice de la direction générale, sur les projets d'acquisition ou de cession de participations dont la valeur excède 50 millions d'euros et qui n'entrent pas dans le champ des attributions directes du Conseil.

Par ailleurs, le comité est informé par la direction générale de l'état d'avancement des projets de contrats pluriannuels impliquant, pour la part incombant au groupe VINCI, un investissement total (fonds propres et dettes) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

Composition

Le comité de la stratégie et des investissements est composé au minimum de trois administrateurs et au maximum de cinq administrateurs désignés par le Conseil. Jusqu'au 1^{er} juin 2006,

ce comité était présidé par M. Zacharias et composé de MM. Dinin, Faure, Huvelin et Vernoux. Depuis le 12 juin, il est présidé par M. de Silguy et comprend MM. de Silguy, David, Faure et Vernoux.

Le directeur général et le directeur financier de VINCI assistent aux réunions du comité de la stratégie et des investissements. Le directeur financier en assure le secrétariat.

Activité en 2006

Le comité de la stratégie et des investissements s'est réuni deux fois en 2006, avec un taux de participation de 100 %.

Il a notamment examiné, outre les comptes arrêtés durant l'exercice :

- la ligne stratégique du Groupe et ses objectifs à l'horizon 2009 ;
- la politique financière du Groupe et son plan d'affaires ;
- l'actionnariat et la valeur de l'action ;
- les projets afférents au Ring d'Anvers, à l'autoroute Corinthe-Patras en Grèce, ainsi que les projets d'acquisition des sociétés Spie Rail et Solétanche.

Le comité des rémunérations

Attributions

Le comité des rémunérations propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux. Il a pour mission :

- de faire au Conseil des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris, le cas échéant, les attributions d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, concernant le président, le directeur général, les directeurs généraux délégués ainsi que, le cas échéant, les éventuels membres du Conseil salariés ;
- de proposer au Conseil la détermination d'une enveloppe globale d'attribution d'actions gratuites et/ou d'options de souscription et ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les conditions générales et particulières applicables à ces attributions ;
- de formuler un avis sur les propositions de la direction générale concernant le nombre des attributaires ;
- de proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence ainsi que les modalités de leur répartition.

Composition

Le comité des rémunérations est composé au minimum de trois membres et au maximum de cinq membres, désignés par le Conseil parmi ses membres. Le président du Conseil assiste aux réunions du comité. Le directeur des ressources humaines de la Société en assure le secrétariat.

Le comité est présidé par M. Quentin Davies. Jusqu'au 12 juin 2006, il était composé de MM. Davies, Dinin et Ferrero. Depuis le 12 juin 2006, il est composé de MM. Bazy, Ferrero, Dinin (jusqu'à la démission de ce dernier le 8 décembre 2006) et Faure (depuis le 12 décembre 2006).

Activité en 2006

Le comité s'est réuni trois fois en 2006 et le taux de présence moyen a atteint 89 %.

Le comité a examiné et fait des propositions au Conseil d'administration, s'agissant des rémunérations de MM. Yves-Thibault de Silguy, Xavier Huillard, Roger Martin, Jacques Tavernier et Bernard Val, ainsi que de la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites.

Le comité des nominations**Attributions**

Ce comité :

- prépare les délibérations du Conseil relatives à l'évaluation de la direction générale de la Société ;
- examine, à titre consultatif, les propositions de la direction générale relatives à la nomination et à la révocation des principaux dirigeants du Groupe ;
- est informé de la politique élaborée par la direction générale en matière de gestion des cadres dirigeants du Groupe ;
- formule des propositions sur la sélection des administrateurs ;
- examine toute candidature aux fonctions d'administrateur et formule sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation au Conseil ;

2.7 Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux**2.7.1 Jetons de présence**

L'assemblée générale des actionnaires, tenue le 4 mai 2004, a fixé le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à 800 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2004.

Sur proposition du comité des rémunérations, le Conseil d'administration, dans sa séance du 13 décembre 2005, a fixé la répartition des jetons de présence comme suit :

- 70 000 euros pour le président du Conseil ;
- 33 000 euros pour chaque administrateur ;
- une somme supplémentaire de 25 000 euros pour le président de chaque comité et une somme supplémentaire de

- prépare en temps utile des recommandations et avis concernant la nomination ou la succession du président du Conseil, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

Composition

Le comité des nominations est composé au minimum de trois membres et au maximum de cinq membres, désignés par le Conseil parmi ses membres.

Jusqu'au 1^{er} juin 2006, ce comité était présidé par M. Zacharias et composé de MM. Davies, Huvelin et Minc. Depuis le 12 juin 2006, il est présidé par M. Yves-Thibault de Silguy et comprend MM. de Silguy, Huvelin et Saint Olive.

Le directeur général assiste aux réunions du comité (sauf lorsque celui-ci procède à l'évaluation de la direction générale). Un des membres du comité en assure le secrétariat.

Activité en 2006

Le comité s'est réuni une fois en 2006 et le taux de présence moyen a atteint 100 %. Le comité a examiné notamment le rapport d'évaluation concernant le Conseil d'administration, l'indépendance des membres du Conseil et le profil des candidats au poste d'administrateur.

15 000 euros pour les membres du comité des comptes et de 10 000 euros pour ceux des autres comités.

Sur les jetons versés à chaque administrateur, la somme de 20 000 euros est variable et dépend de l'assiduité du bénéficiaire aux réunions du Conseil.

Le montant total des jetons de présence versés en 2006 par la Société (au titre du deuxième semestre 2005 et du premier semestre 2006) s'est élevé à 684 833 €. Par ailleurs, certains mandataires sociaux ont perçu au cours de l'exercice 2006 des jetons de présence de la part de sociétés contrôlées par VINCI.

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence versés en 2006 aux administrateurs et aux directeurs généraux délégués de VINCI :

(en euros)	Jetons de présence versés en 2006 par la Société VINCI	Jetons de présence versés en 2006 par les sociétés contrôlées par VINCI
Administrateurs		
Yves-Thibault de Silguy	33 583	—
Xavier Huillard	16 500	22 327
Bernard Huvelin	49 000	30 302
Dominique Bazy	54 000	
François David	44 000	
Quentin Davies	64 000	
Patrick Faure	30 500	
Dominique Ferrero	49 000	
Serge Michel	31 500	
Henri Saint Olive	46 500	
Denis Vernoux	36 500*	
Anciens administrateurs		
Antoine Zacharias	90 000	46 973
Alain Dinin	32 500	
Guy Dejouany	28 750	
Alain Minc	36 500	
Willy Stricker	36 500	
Bernard Val	5 500	
Directeurs généraux délégués		
Roger Martin	—	30 680
Jacques Tavernier	—	—
Total	684 833	130 282

* M. Vernoux reverse ses jetons de présence nets de fiscalité à la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité.

2.7.2 Actions détenues par les mandataires sociaux

Conformément aux statuts de la Société, le nombre minimal d'actions VINCI que doit détenir chaque administrateur (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires) est de 500, ce qui correspond, sur la base du cours de l'action au 29 décembre 2006 (96,8 euros), à un patrimoine de 48 400 euros investi en actions VINCI.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux au 31 décembre 2006 :

Mandataire social	Nombre d'actions VINCI
Administrateurs	
Yves-Thibault de Silguy	700
Xavier Huillard	200 083
Bernard Huvelin	262 353
Dominique Bazy	700
François David	592
Quentin Davies	1 632
Patrick Faure	2 400
Dominique Ferrero	935
Henri Saint Olive	20 984
Denis Vernoux	—
Directeurs généraux délégués	
Roger Martin	142 288
Jacques Tavernier	—

2.7.3 Rémunérations des dirigeants

Les conditions de rémunération du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations.

Les rémunérations versées au cours des trois derniers exercices par VINCI et les sociétés du Groupe aux dirigeants mandataires sociaux actuels de VINCI s'établissent comme suit :

(en euros)	Yves-Thibault de Silguy	Xavier Huillard	Roger Martin	Jacques Tavernier
Rémunération fixe brute ⁽¹⁾	437 500	700 000	424 270	276 845
Rémunération variable brute		700 000	440 000	120 000
Total versé en 2006 ^{(1) (2)}	437 500	1 400 000	864 270	396 845
Rémunération fixe brute		354 307	355 172	
Rémunération variable brute		380 000	437 823	
Total versé en 2005 ⁽³⁾		734 307	792 955	
Rémunération fixe brute		318 354	354 960	
Rémunération variable brute		330 000	425 000	
Total versé en 2004 ⁽³⁾		648 354	779 960	

Par ailleurs, conformément aux recommandations de l'Afep et du Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, la Société communique ci-après

les rémunérations dues au titre de chacun des trois derniers exercices, indépendamment de l'année de perception des rémunérations considérées :

(en euros)	Yves-Thibault de Silguy	Xavier Huillard	Roger Martin	Jacques Tavernier
Rémunération fixe brute ⁽¹⁾	437 500	700 000	424 270	280 000
Rémunération variable brute	437 500	777 400	460 000	220 000
Total dû au titre de 2006 ^{(1) (2)}	875 000	1 477 400	884 270	500 000
Rémunération fixe brute	—	354 307	355 172	—
Rémunération variable brute	—	700 000	440 000	—
Total dû au titre de 2005 ⁽³⁾		1 054 307	795 172	
Rémunération fixe brute	—	318 354	354 960	—
Rémunération variable brute	—	380 000	437 823	—
Total dû au titre de 2004 ⁽³⁾		698 354	792 783	

(1) Les rémunérations indiquées pour 2006, s'agissant de MM. Huillard, Martin et Tavernier incluent, le cas échéant, les indemnités et primes versées par la Caisse des congés payés.

(2) Les rémunérations indiquées incluent, le cas échéant, les jetons de présence versés en 2006 par VINCI et ses filiales, sauf dans le cas de M. Martin.

(3) Ces rémunérations n'incluent pas les indemnités et primes versées par la Caisse des congés payés.

a) Rémunération de M. Yves-Thibault de Silguy

M. Yves-Thibault de Silguy a été nommé président du Conseil d'administration le 1^{er} juin 2006. Le Conseil a fixé sa rémunération à 1 500 000 euros en année pleine. Cette rémunération comporte une partie fixe de 750 000 euros et une partie variable de 750 000 euros garantie *pro rata temporis* pour l'exercice 2006. L'assemblée générale des actionnaires est invitée à se prononcer en 2007 sur la mise en place d'une pension de retraite au bénéfice de M. de Silguy, d'un montant de 380 000 euros par an. Il ne bénéficie pas d'un engagement de versement d'une prime de départ de la part de la Société.

b) Rémunération de M. Xavier Huillard

Le Conseil d'administration a approuvé en 2005 les modalités de la rémunération de M. Huillard. Il a été décidé que cette rémunération serait composée d'une partie fixe de 700 000 euros et d'une partie variable liée pour partie (450 000 euros) à un indice constitué de critères de performance et pour partie (250 000 euros) à l'appréciation du Conseil.

Les critères de performance retenus par le Conseil sont : a) le résultat net par action ; b) la capacité d'autofinancement par action ; c) la rentabilité des capitaux engagés ; d) la variation de l'action VINCI ; e) la performance relative de l'action par rapport à l'indice CAC 40 ; f) la performance relative de l'action par rapport à un panier de sociétés européennes du secteur ; et g) le dividende.

Pour 2006, ces critères induisent une progression de 17,2 % de la partie variable non discrétionnaire de la rémunération de M. Xavier Huillard.

M. Xavier Huillard bénéficie, au même titre qu'un certain nombre de cadres du Groupe, du régime de retraite complémentaire mentionné au paragraphe (h) ci-après. Il ne bénéficie pas d'un engagement de versement d'une prime de départ spécifique de la part de la Société.

c) Rémunération de M. Roger Martin

Le Conseil d'administration a approuvé en 2005 les modalités de la rémunération 2006 de M. Martin. Il a été décidé que cette rémunération serait composée d'une partie fixe de 424 270 euros et d'une partie variable, liée pour moitié à un indice constitué de critères de performance similaires à ceux applicables au directeur général mais applicables au groupe Eurovia et pour moitié discrétionnaire, la rémunération variable totale étant plafonnée à 460 000 euros pour 2006.

M. Roger Martin bénéficie d'un régime complémentaire de retraite, lui garantissant une pension totale comprise entre 40 % et 50 % de la dernière année de rémunération ou de la moyenne des trois dernières années de rémunération, le taux étant déterminé en fonction de l'ancienneté et de l'âge de l'intéressé. Il ne bénéficie pas d'un engagement de versement d'une prime de départ spécifique de la part de la Société.

d) Rémunération de M. Jacques Tavernier

M. Jacques Tavernier a été nommé directeur général délégué le 15 mai 2006. Il exerce les fonctions de directeur général de VINCI Concessions et de président-directeur général d'Autoroutes du Sud de la France, et sa rémunération globale comporte une partie fixe de 280 000 euros et une partie variable plafonnée à 220 000 euros pour 2006.

M. Jacques Tavernier bénéficie, au même titre qu'un certain nombre de cadres du Groupe, du régime de retraite complémentaire mentionné au paragraphe (h) ci-après. Il ne bénéficie pas d'un engagement de versement d'une prime de départ spécifique de la part de la Société.

e) Rémunération de M. Bernard Val

M. Bernard Val a exercé des fonctions au sein des sociétés VINCI Concessions et Autoroutes du Sud de la France. Sa rémunération au titre de 2006 a été fixée par le Conseil d'administration à 1 million d'euros. Nommé administrateur de VINCI le 16 mai 2006, M. Val a démissionné de ce dernier mandat le 31 décembre 2006.

M. Val bénéficie d'un régime de retraite mis en place en 2004 au

sein de la société ASF, lui garantissant une pension égale à 53 % du dernier salaire brut de référence (salaire mensuel brut des 12 derniers mois hors primes exceptionnelles). Par ailleurs, M. Val ayant fait valoir ses droits à la retraite fin février, une indemnité de 1,92 million d'euros lui a été versée conformément à un engagement pris en 2005, en sus d'une indemnité conventionnelle de mise à la retraite de 45 158 euros.

f) Rémunération versée en 2006 à M. Antoine Zacharias

M. Antoine Zacharias a fait valoir ses droits à la retraite en janvier 2006. Il a perçu en 2006 une rémunération de 105 787 euros au titre de son activité sur la période, une somme de 2 467 211 euros au titre du solde de la rémunération qui lui était due au titre de 2005, ainsi qu'une indemnité de départ à la retraite d'un montant de 12 870 795 euros. Il bénéficie d'une pension de retraite d'un montant de 2 145 132 euros par an, qui lui est versée par la société Cardif.

M. Zacharias a perçu de la Société, en 2006, les jetons de présence mentionnés au paragraphe 2.7.1. Jusqu'à sa démission, le 1^{er} juin 2006, il a bénéficié d'un véhicule de fonction.

g) Avantages en nature accordés aux mandataires sociaux

MM. de Silguy, Huillard, Huvelin, Val, Martin, Tavernier et Michel ont bénéficié en 2006 d'un véhicule de fonction.

h) Plans complémentaires de retraite

Certains cadres du Groupe, réunissant certaines conditions d'éligibilité, bénéficient d'un plan complémentaire de retraite, leur garantissant une pension complémentaire annuelle comprise entre 20 % et 35 % de la moyenne des trois dernières années de rémunération, dans la limite de 82 962 euros par an. MM. Huillard et Tavernier, mandataires sociaux, bénéficient de ce régime.

Au 31 décembre 2006, les engagements de la Société au titre de la retraite des mandataires sociaux ou personnes ayant eu cette qualité au cours de l'exercice 2006 représentaient un montant total de 15 691 milliers d'euros répartis comme suit :

Engagements au titre des plans complémentaires de retraite au 31 décembre 2006

Mandataires sociaux

(en milliers d'euros)	Engagement au 31/12/2006
Yves-Thibault de Silguy	4 615
Xavier Huillard	733
Roger Martin	6 910
Jacques Tavernier	333
Bernard Val	3 100 ⁽⁴⁾
Total	15 691

(4) Dont 2 500 milliers d'euros provisionnés.

2.7.4 Politique d'attribution d'options ou d'actions gratuites

La Société n'attribue plus d'options de souscription ou d'achat car le Conseil ne dispose pas actuellement d'une délégation de l'assemblée pour procéder à de telles attributions.

En matière d'actions gratuites, la politique de la Société consiste à attribuer des actions gratuites à un nombre significatif de collaborateurs du Groupe afin de les associer à ses bonnes performances.

2.7.5 Plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Dans le cadre des autorisations données par l'assemblée générale dont il disposait, le Conseil d'administration de VINCI a décidé la mise en place de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Détail des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Date		Nombre à l'origine		Dont options attribuées aux :			Date		Options restant à lever au 31/12/06 ⁽¹⁾	Prix d'exercice ajusté (euros)	Nombre de bénéficiaires résiduel
	Assemblée	Conseil	Bénéficiaires	Options ⁽¹⁾	Mandataires sociaux	10 premiers attributaires salariés ⁽²⁾	Départ de levée	Expiration des levées				
VINCI 1998	18/06/93	04/03/98	66	481 000	0	90 000	01/01/99	04/03/08	6 191	12,54	3	
GTM 1998	—	—	211	714 720	40 800	99 600	25/03/00	24/03/06	0	12,71	0	
VINCI 1999 n° 1	25/05/98	09/03/99	88	1 304 000	120 000	350 000	09/03/01	08/03/09	41 106	18,60	7	
VINCI 1999 n° 2	25/05/98	07/09/99	590	2 006 382	313 334	340 000	07/09/01	06/09/09	171 462	20,72	97	
GTM 1999	—	—	369	1 385 736	84 000	180 000	24/03/01	23/03/07	147 453	16,13	57	
VINCI 2000 n° 1	25/10/99	11/01/00	40	1 950 000	500 000	680 000	11/01/02	10/01/10	83 892	24,49	5	
VINCI 2000 n° 2	25/10/99	03/10/00	999	3 535 000	90 000	265 600	03/10/02	02/10/10	804 795	27,92	339	
GTM 2000	—	—	355	1 128 240	84 000	122 400	24/01/02	23/05/08	220 625	17,45	87	
VINCI 2001	25/10/99	08/03/01	3	465 000	465 000	0	08/03/03	07/03/11	59 004	27,92	1	
VINCI 2002 n° 1	25/10/99	17/12/02	287	4 901 000	1 310 000	606 000	25/01/04	17/12/12	2 810 259	31,17	233	
VINCI 2002 n° 2	25/10/99	17/12/02	409	5 000 000	1 380 000 ⁽³⁾	510 000	17/12/04	17/12/12	2 527 811	25,91	341	
VINCI 2003	14/05/03	11/09/03	126	2 804 000	700 000	648 000	11/09/05	11/09/13	1 965 079	30,07	115	
VINCI 2004	14/05/03	07/09/04	142	3 172 000	820 000	710 000	07/09/06	07/09/14	2 578 937	40,36	140	
VINCI 2005	14/05/03	01/03/05	158	2 540 568	1 134 000	588 000	16/03/07	16/03/12	1 968 947	48,39	157	
VINCI 2006 n° 1	14/05/03	09/01/06	8	1 315 000	925 000	390 000	09/01/08	07/01/13	627 856	71,16	7	
VINCI 2006 n° 2	14/05/03	16/05/06	1 352	1 691 803	25 000	121 000	16/05/08	16/05/13	1 691 803	80,64	1 352	
Total plans de souscription			2 410	34 421 934	8 010 466	5 708 753			15 705 220	40,08	1 792	
VINCI 1999 n° 2	25/05/98	07/09/99	590	4 012 618	626 666	680 000	07/09/01	06/09/09	345 934	21,38	97	
VINCI 2000	25/10/99	03/10/00	999	3 535 000	90 000	265 600	03/10/02	02/10/10	804 795	23,53	339	
VINCI 2001	25/10/99	08/03/01	3	465 000	465 000	0	08/03/03	07/03/11	59 004	27,92	1	
VINCI 2002	25/10/99	25/01/02	7	99 000	0	99 000	25/01/04	24/01/12	26 586	31,17	3	
VINCI 2006 n° 2	14/05/03	16/05/06	1 352	1 691 803	25 000	121 000	16/05/08	16/05/13	1 691 803	80,64	1 352	
Total plans d'achat			2 042	9 803 421	1 206 666	1 165 600			2 928 122	56,43	1 581	
Total			1 743	44 225 355	9 217 132	6 874 353			18 633 342	42,65	1 794	

(1) Nombre ajusté suite à l'augmentation de capital intervenue en avril 2006.

(2) Non mandataires sociaux.

(3) Les deux tiers environ de ces options sont assorties d'une condition d'exercice liée au cours de bourse de l'action VINCI.

a) Options consenties en 2006

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil a décidé :

- le 9 janvier 2006, la mise en place d'un plan d'options de souscription d'actions, portant sur 1 315 000 options au bénéfice de huit personnes, dont les trois mandataires sociaux et les

membres du comité exécutif, à un prix d'exercice de 72,65 euros (ultérieurement ajusté à 71,16 euros). Les mandataires sociaux ont reçu les attributions suivantes :

Mandataire social	Options consenties	Options consenties*
Antoine Zacharias	700 000	714 629
Xavier Huillard	130 000	132 717
Roger Martin	95 000	96 986

* Nombre ajusté suite à l'augmentation de capital intervenue en avril 2006.

- le 16 mai, la mise en place d'un plan d'options de souscription d'actions dans la limite de 1 691 816 actions et d'un plan d'achat d'actions dans la limite de 1 691 816 actions, à un prix d'exercice

de 80,64 euros par action, au bénéfice de 1 352 dirigeants et salariés de la société VINCI et de ses filiales. Les mandataires sociaux ont reçu les attributions suivantes :

Mandataire social	Options consenties
Jacques Tavernier	50 000

En 2006, les dix premiers salariés non mandataires sociaux ont reçu les attributions suivantes :

	Nombre total d'options attribuées	Prix moyen en euros
Nombre total d'options consenties par VINCI, durant l'exercice, aux dix premiers salariés non mandataires sociaux du Groupe, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	540 153	73,65

Note : nombre d'options et prix d'exercice ajustés suite à l'augmentation de capital intervenue en avril 2006.

Chaque option donne droit à la souscription ou à l'achat d'une action VINCI. Les bénéficiaires peuvent lever deux tiers des options deux ans après leur attribution et la totalité des options à l'issue d'une période de trois ans. La validité de l'option expire si elle n'est pas exercée à l'issue d'une période de six, sept ou dix ans, selon les plans, ou si les bénéficiaires quittent le Groupe volontairement ou en raison d'une faute grave avant la fin de la période d'attribution, sauf dérogation particulière accordée par le Conseil d'administration.

Les options peuvent être exercées en totalité de manière anticipée dans l'un des cas suivants : a) en cas de prise de participation supérieure à 10 % dans le capital de VINCI par une personne agissant seule ou de concert ; b) pour les besoins d'un apport en garantie, par les bénéficiaires, des actions ainsi souscrites ou acquises, afin de leur permettre d'acquérir des actions VINCI ou des valeurs mobilières donnant accès à terme à son capital social ; c) dans le cas où les actions de VINCI feraient l'objet d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Aucune filiale contrôlée par VINCI n'attribue d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux du Groupe.

b) Options exercées en 2006

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006, 5 524 851 options ont été exercées, dont 4 776 124 options de souscription et 748 727 options d'achat.

Compte tenu de ces éléments, ainsi que de l'ajustement du nombre d'options suite à l'augmentation de capital intervenue en avril 2006, le nombre des options non levées s'établissait au 31 décembre 2006 à 18 633 342 options, au prix d'exercice moyen de 42,65 euros (dont 15 705 220 options de souscription au prix moyen de 40,08 euros et 2 928 122 options d'achat au prix moyen de 56,43 euros).

En 2006, les mandataires sociaux de VINCI ont exercé les options suivantes :

Mandataire social	Nombre d'options d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (euros)
Yves-Thibault de Silguy	—	—
Xavier Huillard	60 983	26,84
Roger Martin	227 269	25,32
Jacques Tavernier	—	—
Bernard Val	—	—
Antoine Zacharias	1 539 856	31,00

Note : nombre d'options et prix d'exercice ajustés suite à l'augmentation de capital intervenue en avril 2006.

À la suite de sa démission le 1^{er} juin 2006, M. Antoine Zacharias n'a pas pu acquérir les droits afférents à une partie des options qui lui avaient été consenties, soit 1 819 921 options à un prix moyen d'exercice de 54,56 euros. M. Zacharias fait cependant valoir qu'il aurait conservé ces droits dans le cadre d'une procé-

dure judiciaire pendante devant le Tribunal de commerce de Nanterre (voir pages 252 et 253).

En 2006, les dix premiers salariés non mandataires sociaux ont exercé les options suivantes :

	Nombre total d'options d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (euros)
Nombre total d'options détenues sur VINCI, levées durant l'exercice, par les dix premiers salariés non mandataires sociaux du Groupe, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	905 191	28,29

Note : nombre d'options et prix d'exercice ajustés suite à l'augmentation de capital intervenue en avril 2006.

c) Ajustement des options suite à l'augmentation de capital

La Société a procédé en avril 2006 à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, qui a donné lieu, conformément à la loi, à un ajustement du prix d'exercice des options de souscription et d'achat ainsi que du nombre des options consenties et non encore exercées. L'ajustement a consisté, après avoir déterminé un coefficient d'ajus-

tement fondé sur l'observation des cours respectifs de l'action et du droit préférentiel de souscription, au cours des trois séances de bourse ayant précédé l'opération, lequel s'élève à 0,97953, à multiplier le prix de souscription ou d'achat applicable par ce coefficient, puis à ajuster symétriquement le nombre d'options à la hausse afin de préserver le montant de l'investissement initial du bénéficiaire.

2.7.6 Plan d'actions gratuites

Le Conseil d'administration a décidé, le 12 décembre 2006, d'utiliser la délégation qui lui a été donnée par l'assemblée générale le 16 mai 2006 pour mettre en place, à effet du 2 janvier 2007 un plan d'attribution d'actions gratuites de la Société. Ce plan prévoit

l'attribution de 1 100 000 actions existantes à 1 434 dirigeants et collaborateurs du Groupe. Dans le cadre de ce plan, les mandataires sociaux ont reçu les attributions suivantes :

Mandataire social	Options consenties
Yves-Thibault de Silguy	15 000
Xavier Huillard	12 000
Roger Martin	10 000
Jacques Tavernier	8 000
Bernard Val	10 000

Le plan prévoit que les actions ne sont attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, que le Conseil se réserve le droit de porter à trois ans. En outre, le nombre d'actions attribuées effectivement à l'issue de la période d'acquisition est déterminé en fonction de l'évolution sur cette période d'un indicateur de performance. Pour que ce nombre soit égal au nombre d'actions attribuées à l'origine, il convient que la progression de l'indicateur de performance soit au minimum de 10 % par an en moyenne du cours de la période d'acquisition. Si la progression est inférieure à 10 % par an et supérieure à zéro, le nombre d'actions gratuites est réduit proportionnellement.

peennes comparables du secteur de la construction et des concessions d'infrastructures (pour 50 %), (II) la progression du résultat net part du Groupe par action (pour 12,5 %), (III) la progression de la capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement (pour 12,5 %), (IV) la progression du résultat opérationnel (pour 12,5 %) et (V) la progression de la rentabilité des capitaux engagés (pour 12,5 %).

L'indicateur de performance fait intervenir (I) la surperformance de l'action VINCI par rapport à un échantillon de valeurs euro-

Le plan prévoit également que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, pendant laquelle elles ne peuvent pas être cédées.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'administration a décidé que ces derniers devraient conserver pendant la durée de leur mandat un quart des actions gratuites attribuées.

Opérations sur titres des mandataires sociaux

En 2006, les administrateurs et dirigeants mandataires sociaux du Groupe ont effectué les opérations suivantes sur le titre VINCI :

	Acquisitions*	Cessions
Yves-Thibault de Silguy	110	0
Xavier Huillard	0	0
Bernard Huvelin	24 720	1 230 367
Dominique Bazy	0	150
François David	92	0
Quentin Davies	622	0
Patrick Faure	400	0
Dominique Ferrero	435	0
Serge Michel	158	0
Henri Saint Olive	8 236	0
Denis Vernoux	0	0
Roger Martin	7 304	91 535
Jacques Tavernier	0	0

* Hors levées d'options de souscription et/ou d'achat détaillées en page 148.

Rapport du président sur les procédures de contrôle interne, en application de la loi de sécurité financière (LSF)

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce (modifié par l'article 117 de la loi de sécurité financière du 17/07/2003), le président du Conseil d'administration de VINCI doit rendre compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ;
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux ;

- des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

Le rapport du président sur les travaux du Conseil et les principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux figurent au paragraphe 2.7.3 du chapitre « Gouvernement d'entreprise », pages 145 et 146. Les développements ci-dessous portent sur les procédures de contrôle interne.

1. Principes d'action et de comportement

Les métiers de VINCI nécessitent que les équipes qui les exercent soient géographiquement proches de leurs clients pour leur apporter dans des délais rapides des solutions adaptées à leurs demandes. Afin de permettre à chaque responsable de centre de profit de prendre rapidement les décisions opérationnelles nécessaires, une organisation décentralisée a été mise en place au sein de chacun des quatre pôles de métier (concessions, énergies, routes, construction) et de VINCI Immobilier.

Cette organisation implique une délégation de pouvoirs et de responsabilités aux acteurs opérationnels et fonctionnels à tous les niveaux de l'organisation.

Les délégations de pouvoirs données aux responsables opérationnels et fonctionnels s'exercent dans le respect de principes d'action et de comportement sur lesquels VINCI a fait le choix d'un engagement fort :

- respect rigoureux des règles communes au Groupe, en matière de délégation (voir paragraphe 3.3), de prise d'affaires (voir paragraphe 4.1) et d'information financière, comptable et de gestion (voir paragraphe 4.2). Ces règles communes, dont le nombre est volontairement limité compte tenu de la diversité des activités du Groupe, doivent être appliquées strictement par les collaborateurs concernés ;
- transparence et loyauté des responsables vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels centraux des pôles et du holding. Chaque responsable doit notamment communiquer à sa hiérarchie les difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions (réalisation des

chantiers, relations avec les clients, les administrations, les fournisseurs, relations internes, gestion du personnel, sécurité, etc.). S'il fait partie intégrante des missions des responsables opérationnels de prendre seuls, dans le cadre des directives qu'ils ont reçues, les décisions relevant de leur champ de compétence, les difficultés éventuellement rencontrées doivent être traitées avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles des pôles ou du holding VINCI ;

- respect des lois et des règlements en vigueur dans les pays où le Groupe opère, et particulièrement respect des règles relatives à la réglementation de la concurrence et respect des « lignes directives et recommandations de l'OCDE relatives à l'éthique dans le service public » de mai 1998, complétées en 2003 ;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer les principes d'action et de comportement du Groupe à leurs collaborateurs par les moyens adaptés et de montrer l'exemple. Cette responsabilité ne peut être déléguée à des responsables fonctionnels ;
- sécurité des personnes (collaborateurs, prestataires externes, sous-traitants...) ;
- culture de la performance financière.

Les responsables hiérarchiques opérationnels et fonctionnels, jusqu'au plus haut niveau de l'organisation du Groupe, effectuent des visites de terrain régulières et des missions ponctuelles afin, notamment, de s'assurer que les principes détaillés ci-dessus sont appliqués de manière efficace.

2. Objectifs du contrôle interne

2.1 Définition

L'AMF a publié le 31 octobre 2006 les résultats des travaux du groupe de place établi sous son égide ; ce document, intitulé « Le dispositif de contrôle interne : cadre de référence », recommande l'utilisation du référentiel du Committee of Sponsoring Organisations (Coso), le plus communément admis sur le plan international ; le Groupe, qui appliquait déjà ce référentiel, a continué à l'utiliser pour l'année 2006.

Selon le Coso, « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la direction générale, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- réalisation et optimisation des opérations ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ».

2.2 Limites du contrôle interne

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Toutefois, le contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3. Organisation générale et environnement du contrôle interne

3.1 Le Conseil d'administration et le comité des comptes

Le Conseil d'administration de VINCI représente collectivement l'ensemble des actionnaires et s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe, en particulier sur les grandes orientations stratégiques.

Le Conseil d'administration a confié au comité des comptes certaines missions spécifiques en matière de contrôle interne et de gestion des risques, comme par exemple le suivi des provisions, des engagements hors bilan et de l'endettement.

3.2 Le comité exécutif

Le comité exécutif est composé de neuf membres :

- l'administrateur-directeur général ;
- les deux directeurs généraux délégués, par ailleurs, respectivement président d'Eurovia et directeur général de VINCI Concessions ;
- les deux directeurs généraux adjoints (respectivement le directeur financier du Groupe et le directeur de la communication, des ressources humaines et des synergies) ;
- le président de VINCI Construction ;

- le président de VINCI Energies ;
- le directeur du développement ;
- le directeur général délégué de VINCI Concessions.

Le comité exécutif est en charge de l'exécution de la stratégie du Groupe, de la définition et de la mise en œuvre des politiques relatives à la gestion du Groupe (finances, ressources humaines, sécurité, assurances, etc.).

3.3 Les directives

Les présidents des sociétés têtes de pôle (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction), le directeur général et le directeur général délégué de VINCI Concessions et le président de VINCI Immobilier exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi. Dans le cadre de l'organisation interne du Groupe, ils sont par ailleurs tenus de se conformer aux directives émises à leur attention par l'administrateur-directeur général de VINCI. Celles-ci s'appliquent aux domaines suivants :

- prises d'affaires, soumissions, offres de services et de travaux, études, prestations, concessions (y compris partenariats public-privé) et montages d'affaires ;
- promotion immobilière ;
- investissements et désinvestissements immobiliers ;

- investissements et désinvestissements financiers ;
- gestion du personnel et affaires sociales ;
- relations financières et bancaires, fiscalité, assurances ;
- cautions, avals et garanties ;
- communication externe et interne ;
- gestion et contrôle des grands risques.

Ces directives obligent notamment au respect des procédures du holding en matière de prise d'affaires ou d'investissement, procédures qui elles-mêmes définissent des seuils à partir desquels une autorisation spécifique doit être obtenue ou une information préalable communiquée au directeur général et/ou à certaines directions fonctionnelles de VINCI.

3.4 L'audit interne

Le rôle de la direction de l'audit interne du holding est de rédiger et diffuser les procédures générales définies par le holding et de superviser la situation propre à chacun des pôles en matière de procédures, en veillant notamment à leur bonne adaptation à la situation et à l'organisation du Groupe dans le respect des exigences de la loi de sécurité financière. Par ailleurs, elle organise les réunions du comité des risques de VINCI chargé d'examiner et d'autoriser les prises d'affaires dépassant certains seuils (voir paragraphe 4.1). Dans ce cadre, elle enregistre et assure le suivi des décisions prises par ce comité. Enfin, elle procède à des

missions ponctuelles demandées, soit par la direction générale ou la direction financière du Groupe, soit par les directions générales de pôle.

La direction de l'audit interne s'appuie principalement sur les équipes d'audit interne des pôles avec lesquelles elle mène des missions conjointes, sur du personnel détaché spécialement à cet effet par la direction opérationnelle concernée, ainsi que sur du personnel provenant des directions fonctionnelles du holding.

3.5 Rôle du holding par rapport aux pôles

Le holding dispose d'un effectif limité d'environ 140 personnes, adapté à l'organisation décentralisée du Groupe. Les services fonctionnels du holding ont notamment pour mission d'établir et de veiller à la bonne application des règles et procédures du Groupe et des décisions prises par la direction générale. En outre, en fonction des demandes exprimées, ils conseillent les différents

pôles sur des sujets techniques, mais n'interfèrent pas dans les prises de décisions opérationnelles qui relèvent de la responsabilité des pôles.

4. Principales procédures de contrôle interne

Les principales procédures décrites ci-après sont communes à l'ensemble du Groupe. Au sein de chaque pôle, des procédures spécifiques existent, en particulier pour le suivi des affaires et des prévisions de résultats, notamment s'agissant des contrats pluriannuels.

4.1 Procédures relatives au comité des risques de VINCI

Des procédures strictes de contrôle en amont des prises de commandes sont en vigueur.

Le comité des risques de VINCI a pour mission d'apprécier :

- les opérations de croissance externe et les cessions d'activités ;
- les conditions et modalités de remise des offres de travaux dépassant les seuils préalablement définis, et en particulier les engagements techniques, juridiques et financiers qui s'y attachent ; le montant des seuils vise l'ensemble de l'opération concernée tous lots confondus, quel que soit le pourcentage de participation obtenu par les entités du Groupe dans l'affaire et quelle que soit la manière dont l'entreprise est sollicitée (gré à gré, appel d'offres, etc.) ;
- toutes opérations de promotion immobilière, de concession et de partenariat public-privé (PPP) ou engagement de longue durée, en cela comprises les opérations de financement liées, tant en France qu'à l'étranger.

S'agissant des contrats de travaux, d'autres seuils, inférieurs au niveau requis pour le passage devant le comité des risques, déclenchent l'obligation de donner une information préalable à la direction générale de VINCI au moyen d'une fiche d'alerte ; à la lecture de cette fiche d'alerte, le directeur de l'audit interne peut, s'il le juge utile, proposer la tenue d'un comité des risques spécifique. Enfin, dans le cadre des délégations et sous-délégations mises en place, d'autres niveaux de seuils déclenchent la nécessité

d'un accord formel de la direction générale du pôle (selon une procédure qui est propre au pôle concerné et définie par celui-ci).

L'objectif du comité des risques est d'examiner les affaires qui, du fait notamment de leur taille, de la particularité de leur montage financier, de leur localisation ou de leur spécificité, comportent un risque particulier qu'il soit d'ordre technique, juridique, financier ou autre.

Le passage devant le comité des risques constitue la formalisation de l'engagement pris par le responsable de la filiale concernée vis-à-vis de sa hiérarchie quant au niveau de résultat attendu sur l'affaire présentée.

Le comité des risques, dans sa composition la plus courante, comprend les membres suivants : l'administrateur-directeur général, le directeur financier, le directeur de l'audit interne ; le président du pôle concerné et les représentants opérationnels de la société qui présentent l'affaire (directeur général, responsable de l'affaire, du bureau d'études, etc.) et fonctionnels (service juridique, assurances, financier, etc.). Par ailleurs, la composition du comité des risques peut être adaptée en fonction de son objet (examen des opérations immobilières, des acquisitions de sociétés, des contrats de concessions et de PPP).

Le comité des risques du holding, sous ses différentes déclinaisons, s'est réuni 175 fois en 2006.

4.2 Le contrôle interne en matière d'information financière et comptable

La direction des budgets et de la consolidation, rattachée à la direction financière du Groupe, est responsable de la production et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe, dont elle doit s'assurer de la fiabilité. Elle a en particulier en charge :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de VINCI et du reporting prévisionnel (consolidation des budgets, recalages budgétaires et prévisions triennales) ;
- la définition et le suivi des procédures comptables au sein du Groupe, ainsi que l'application des normes IFRS ;
- le pilotage de « Vision », système d'information financière du Groupe, qui intègre le processus de consolidation et unifie

les différents reportings de VINCI (informations comptables et financières, ressources humaines, données commerciales, endettement).

La procédure budgétaire est commune à l'ensemble des pôles du Groupe et à leurs filiales. Elle comporte cinq rendez-vous annuels : budget de l'année $n + 1$ en novembre de l'année n , puis quatre recalages budgétaires en mars, mai, septembre et novembre. À l'occasion de ces rendez-vous, des comités de gestion sont organisés pour examiner, en présence du directeur général et du directeur financier du Groupe, la marche de chacun des pôles et leurs données financières.

Un reporting de l'activité, des prises de commandes, du carnet de commandes et de l'endettement net consolidé du Groupe est établi par la direction financière mensuellement à partir de données détaillées communiquées par les pôles et diffusé à la direction générale.

Un reporting spécifique des faits marquants du mois est établi par chacun des dirigeants de pôle.

La direction des budgets et de la consolidation fixe un calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels. Ces instructions sont diffusées auprès des directions financières de pôle et font l'objet de présentations détaillées aux responsables de la consolidation des entités concernées.

Les règles et méthodes comptables du Groupe, incluant la définition des états du reporting et des liasses de consolidation, sont précisées sous forme de procédures largement diffusées. Certains domaines spécifiques font l'objet d'un suivi détaillé particulier : provisions pour risques, impôts différés, engagements hors bilan. Lors de chaque arrêté des comptes, les pôles transmettent à la direction des budgets et de la consolidation un dossier d'analyse commentée des données consolidées communiquées.

La direction financière du Groupe présente aux commissaires aux comptes les traitements comptables qu'elle prévoit d'appliquer

à l'occasion d'opérations complexes afin de recueillir leur avis préalable.

Les commissaires aux comptes présentent au comité des comptes leurs observations sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'administration. Ces observations font l'objet d'une présentation préalable aux responsables des pôles concernés et du holding VINCI.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la direction du Groupe et des directions de pôle. Dans ces déclarations, la direction du Groupe et les directions de pôle confirment que, selon leur appréciation, les éventuelles anomalies relevées par les commissaires aux comptes et non corrigées, n'ont pas, tant individuellement que globalement, d'impact significatif sur les comptes pris dans leur ensemble.

Les pôles disposent de systèmes de contrôle de gestion qui leur sont propres et adaptés à leur activité. Ainsi, des outils spécifiques de contrôle budgétaire liés à la comptabilité sont en place dans les pôles construction, routes et énergies et pour chacune des activités de concessions (autoroutes, parkings, aéroportuaire), et permettent le suivi régulier de l'avancement des chantiers et des contrats.

5. Actions menées pour le renforcement du contrôle interne

5.1 Les travaux effectués antérieurement à 2006 (rappel)

VINCI a initié en 2003 un plan d'action destiné à renforcer la qualité du contrôle interne du Groupe, sans remettre en cause les principes et caractéristiques de son organisation managériale, laquelle conjugue culture d'entrepreneurs, autonomie des responsables opérationnels, transparence, loyauté et fonctionnement en réseau.

Ce projet comportait plusieurs étapes, dont la première, achevée fin 2003, était de procéder à l'identification des principaux risques et contrôles associés pour les principales entités du Groupe et les grands processus.

La seconde étape portait sur l'établissement d'un état des lieux de l'organisation du contrôle interne dont l'objectif était d'obtenir une description des dispositifs existant au sein des différents pôles. Des questionnaires d'auto-évaluation de l'environnement du contrôle interne, validés par le comité exécutif, ont ainsi été adressés en 2003 et 2004 aux responsables d'un échantillon d'entités sélectionnées parmi les plus importantes et les plus représentatives. Les réponses à ces questionnaires ont été analysées, puis un recensement des principales procédures existantes a été effectué.

Une troisième étape, qui s'est déroulée en 2003 et 2004, a porté sur le recensement des principaux risques et des contrôles associés. L'objectif de cette phase était, à partir des réponses aux questionnaires d'auto-évaluation et d'entretiens conduits avec la direction générale de VINCI, les dirigeants des principaux pôles et les directions fonctionnelles de VINCI, de répertorier les princi-

paux risques et les contrôles correspondant au niveau du Groupe et dans les pôles. Ce travail a débouché sur la détermination du périmètre des processus devant faire l'objet d'une évaluation par les différentes entités sous l'angle du contrôle interne. Dans ce cadre, le processus des prises d'affaires est apparu comme étant celui devant être traité en priorité. Les principaux risques inhérents aux activités du Groupe sont analysés dans le chapitre « Gestion des risques » du présent document de référence.

L'année 2004 a vu par ailleurs le lancement de la mise en œuvre des décisions prises en 2003, portant sur l'amélioration de l'environnement du contrôle interne :

- déclinaison de la directive du directeur général (voir paragraphe 3.3) auprès des différents responsables opérationnels et fonctionnels des pôles, en France et à l'étranger ;
- harmonisation et perfectionnement de la formalisation de certaines procédures (par la création de groupes de travail et de moyens spécifiques dédiés), concernant notamment le holding (trésorerie, comptabilité) et le pôle routes (refonte des procédures opérationnelles) ; en outre, les procédures holding ont été rendues disponibles sur l'intranet Groupe ;
- mise en place dans certaines filiales à l'international de méthodes de gestion et de procédures conformes à la politique du Groupe ;
- création de structures d'audit interne dans les pôles qui n'en disposaient pas encore (concessions, énergies) et renforcement des effectifs centraux de contrôle de gestion dans les pôles ;

- mise en vigueur dans la plus importante entité opérationnelle du pôle construction (Sogea Construction) d'une charte portant sur ses 10 règles de fonctionnement interne (prise de risques, montage financier, mandats ou fonctions extérieurs, acquisition ou cession de titres ; réorganisation, biens immobiliers et mobiliers, ressources humaines, gestion budgétaire, relations bancaires et engagements financiers, gestion administrative, médias ; marques et logos).

L'enquête 2005 sur l'appréciation de la qualité du contrôle interne au titre de la loi de sécurité financière a porté sur

5.2 Les travaux effectués en 2006

Un chantier d'évaluation du fonctionnement des systèmes d'information a été lancé auprès de 13 entités situées en France métropolitaine formant un échantillon représentatif, qui ont répondu à un questionnaire d'auto-évaluation réparti en quatre chapitres :

- environnement des systèmes d'information (32 questions) ;
- acquisitions, développements, mise en œuvre de logiciels et de matériels (43 questions) ;
- exploitation (27 questions) ;
- sécurité des systèmes d'information (56 questions).

Les 13 entités sélectionnées se sont dotées de systèmes informatiques propres, très sensiblement différents les uns des autres. De plus, la plupart d'entre elles ont centralisé leur équipement informatique (serveurs et connexions) et leurs informaticiens (les utilisateurs étant, eux, décentralisés) ; d'autres, moins nombreuses, disposent d'une informatique décentralisée. Bien que les résultats de cette enquête soient globalement satisfaisants, des pistes d'amélioration ont été identifiées pour 2007, relatives notamment aux accès sécurisés, aux sauvegardes et au développement d'outils spécifiques. Cette enquête sera renouvelée régulièrement et des entités non françaises seront intégrées progressivement à l'échantillon.

En 2006, l'enquête sur l'appréciation de la qualité du contrôle interne au titre de la loi de sécurité financière a porté sur un échantillon en augmentation par rapport à celui de 2005 : 208 entités du Groupe, dont 45 à l'international, ont répondu aux trois questionnaires décrits ci-dessus au paragraphe 5.1.

En outre, en 2006, une réponse plus détaillée aux questions était demandée : 5 possibilités au lieu de 3 ; ce qui, compte tenu de l'amélioration générale du contrôle interne dans le Groupe, a permis de mettre plus précisément en évidence les sujets nécessitant une attention particulière. Enfin, l'amélioration de l'ergonomie de l'outil informatique a permis à chacun des pôles et des sous-pôles de mieux exploiter à leur niveau les informations issues de cette enquête en vue de conduire les améliorations nécessaires.

Le contrôle interne du **pôle construction** est effectué au niveau de chacune des entités qui le composent : Sogea Construction, GTM Construction, VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Filiales Internationales, Freyssinet, VINCI PLC (Royaume-Uni) et CFE (Belgique). Chaque entité a mis en place sa propre organisation adaptée à son métier, à son lieu d'action

193 entités du Groupe (dont 38 à l'international), qui ont répondu à 120 questions réparties en trois questionnaires d'auto-évaluation (activités de contrôle sur les opérations et suivi des affaires ; activités de contrôle sur l'information financière ; environnement de contrôle et évaluation des risques). Les trois questionnaires utilisés les années précédentes avaient, au préalable, fait l'objet de simplifications et de clarifications réalisées par un groupe de travail constitué d'experts des différents pôles du Groupe. Le dépouillement a été effectué selon plusieurs critères : pôle, métier, zone géographique et chiffre d'affaires.

géographique et à la taille de ses chantiers ; ainsi le système de contrôle interne d'une entité pour lequel il est bien adapté est généralement peu transposable à une autre. VINCI Construction Grands Projets, certifiée ISO 9001 et 14001, a mis en place depuis plusieurs années des procédures rigoureuses largement diffusées et bien appliquées ; les entités françaises, comme Sogea Construction, ont fait des efforts importants de renforcement de leur contrôle interne, notamment au niveau de la formalisation des règles de fonctionnement et de leur diffusion ; il existe désormais un manuel de contrôle interne opérationnel ; un poste d'auditeur interne a été créé en 2006 pour accompagner sa mise en application. Des efforts sont en cours chez VINCI Construction Filiales Internationales pour renforcer le contrôle interne des filiales d'Europe centrale et de l'Est (Pologne, Hongrie, République tchèque...).

De son côté, le **pôle énergies** a achevé de bâtir un corps de règles applicables à l'ensemble de ses entreprises, qui porte notamment sur la politique et l'organisation du contrôle interne dans le pôle ; en 2006, la deuxième partie du plan de progrès portant sur la rédaction de procédures concernant 18 processus considérés par le pôle comme « prioritaires », comme par exemple la prise d'affaires ou le recouvrement de créances clients, a été mise en application avec le concours du service d'audit interne de VINCI Energies.

VINCI Concessions s'est doté d'un responsable de l'audit interne, chargé de coordonner la mise en œuvre du contrôle interne qui reste du ressort des sociétés du pôle. Outre le service d'audit interne de VINCI Concessions, ASF-ESCOTA et VINCI Park disposent aussi de leur propre structure d'audit. Par ailleurs, certaines entités de concessions d'infrastructures font l'objet d'une revue spécifique actualisée régulièrement par l'audit interne de VINCI Concessions.

En 2006, 35 missions ont été réalisées chez VINCI Park afin de s'assurer du respect des procédures d'exploitation de ses parkings ; une attention spéciale a été portée par ASF-ESCOTA sur, d'une part, la gestion comptable des immobilisations corporelles et, d'autre part, la gestion des profils et des droits d'accès du logiciel de paie. Enfin, Cofiroute s'est attaché à vérifier la qualité de ses procédures de recouvrement de la recette péage et de gestion de la paie. Les missions réalisées en 2006 dans les différentes sociétés n'ont pas révélé d'anomalies mettant en cause le niveau de contrôle interne des entités auditées.

En 2006, Eurovia a atteint les objectifs qu'il s'était fixés, à savoir :

- harmoniser et perfectionner la formalisation de certaines procédures, en particulier dans le domaine opérationnel, par la rédaction de nouvelles instructions permanentes, par la reformulation et la simplification des procédures du référentiel France ;
- améliorer le contrôle interne en poursuivant la mise en place des méthodes de gestion et des procédures du pôle dans certaines filiales à l'international ;
- déployer progressivement le système informatique du pôle à l'international ;
- mettre en ligne sur l'intranet le « Système de management Eurovia », qui permet d'assurer de façon élargie la diffusion du référentiel de contrôle interne.

Eurovia a continué de déployer, selon le rythme prévu, le système informatique de gestion Kheops, commun à la France et à l'international. Les principes de gestion d'Eurovia sont ainsi désormais en vigueur dans l'ensemble du pôle.

Ce projet a permis de constater que :

- l'organisation du pôle, avec l'existence de centres de services partagés, assure un partage équilibré des pouvoirs entre les

responsabilités opérationnelles et les responsabilités fonctionnelles favorisant l'exercice du contrôle interne ;

- les méthodes de gestion sont formalisées (manuel de gestion, procédures, instructions) ;
- une charte de l'audit interne a été élaborée et diffusée au sein du pôle ; le service d'audit interne a effectué 29 missions en 2006, qui ont donné lieu à des recommandations dont le suivi est assuré ; l'accent a porté cette année sur la formalisation des conditions contractuelles des activités, sur les procédures de ressources humaines (embauche, travail temporaire, main d'œuvre étrangère) et sur l'utilisation de Kheops ;
- les procédures d'acquisition de sociétés et de contrôle de soumissions sont correctement définies et respectées ;
- l'implication de la direction générale du pôle dans l'exercice des fonctions du contrôle de gestion et de l'audit interne conforte l'efficacité de ces fonctions.

VINCI Immobilier a lancé un grand chantier de remise à plat de ses procédures, issues de celles d'Elige et de Sorif (ces deux entités ont fusionné en 2005 pour former VINCI Immobilier). Ce chantier a d'abord fait l'objet d'un recensement de l'existant et de l'analyse de l'environnement du contrôle interne. Largement engagé au cours du deuxième semestre 2006, ce chantier devrait être achevé au premier trimestre 2007.

5.3 Travaux à effectuer en 2007 et au-delà

Les différents pôles de VINCI sont sensibilisés et organisés pour poursuivre la démarche de progrès déjà engagée en matière de contrôle interne. Les deux priorités pour les années à venir restent :

- le renforcement du niveau de contrôle des filiales étrangères, notamment par la diffusion des outils de gestion utilisés en France ;
- l'évaluation du contrôle interne, notamment par sondage au cours de missions d'audit interne spécifiques des contrôleurs de gestion dédiés.

L'amélioration du contrôle interne du pôle concessions se traduira en 2007 par la poursuite des missions d'audit réalisées dans l'ensemble des filiales ainsi que la mise à jour ou l'établissement de cartographies des risques par société.

L'enquête annuelle sur le contrôle interne basée sur les questionnaires d'auto-évaluation sera encore étendue à un nombre plus

important d'entités opérationnelles ou fonctionnelles à l'étranger. Les informations recueillies déboucheront sur la mise au point de plans d'action annuels par pays et par pôle. Une nouvelle enquête sur les systèmes informatiques sera préparée à partir de l'enquête 2006, de telle sorte à pouvoir être exploitée en 2008.

VINCI s'efforcera de continuer à améliorer l'organisation du contrôle interne au sein du Groupe, tout en maintenant des structures de commandement légères, au niveau tant du holding que des pôles. Les objectifs suivants seront poursuivis :

- s'assurer de la bonne application des règles et procédures du Groupe ;
- suivre l'évolution des contraintes réglementaires ;
- maintenir une gestion efficace des principaux risques ;
- garantir une information financière de qualité.

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce

sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société VINCI, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de

diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2007
Les commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Deloitte & Associés

Bernard Cattenoz

Benoît Lebrun

Thierry Benoit

Rapport de gestion du Conseil d'administration

A. Rapport sur les comptes de l'exercice

1. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice 2006 sont marqués par l'acquisition par VINCI, pour un montant total de 9,1 milliards d'euros, d'une participation complémentaire de 77 % dans le capital d'ASF, qui a porté le taux de détention dans le capital de cette société à 100 % depuis le 9 novembre 2006. Cette acquisition a été en partie financée par une augmentation de capital finalisée le 25 avril 2006 pour 2,5 milliards d'euros et l'émission d'obligations subordonnées à durée indéterminée (0,5 milliard d'euros), le solde ayant été financé par un prêt d'acquisition et par l'utilisation de la trésorerie disponible du Groupe.

Les comptes consolidés « statutaires », au 31 décembre 2006, intègrent les données d'ASF à compter du 9 mars 2006, date de la prise de contrôle d'ASF par VINCI.

Pour permettre une analyse sur des bases comparables, le présent rapport d'activité commente les données de l'exercice 2006 ainsi que celles de 2005, retraitées de l'effet en année pleine de la consolidation d'ASF. La note 1.7 présente une réconciliation des états financiers statutaires avec les données pro forma analysées ci-après.

Par ailleurs, il faut noter que les activités de services aéroportuaires cédées au deuxième semestre 2006 sont présentées sur une ligne distincte des états financiers 2005 et 2006 (statutaires

et pro forma) en application de la norme IFRS 5 relative aux activités abandonnées ou cédées.

L'année 2006 s'inscrit dans la bonne tendance déjà relevée en 2005 : activité très soutenue dans le domaine des concessions et dans les différents métiers de travaux tant en France qu'à l'international, maintien d'un haut niveau de rentabilité et montée en régime dans le domaine des partenariats public-privé (PPP), en France et dans le reste de l'Europe. Le second semestre a, par ailleurs, été marqué par un trafic important sur les autoroutes gérées par le Groupe.

Le renouvellement du carnet de commandes a continué de s'effectuer à un rythme soutenu, la hausse des prises de commandes au cours de l'année 2006 ayant connu la même évolution que celle du chiffre d'affaires. Ainsi, malgré la forte activité enregistrée au dernier trimestre de l'année, le carnet de commandes s'établit au 31 décembre 2006 à 17,9 milliards d'euros, en augmentation de près de 13 % par rapport au 31 décembre 2005. Sur la base des données de 2006, il représente 10 mois d'activité moyenne des pôles concernés (construction, routes et énergies).

Au global, le Groupe a enregistré une hausse d'activité supérieure à 10 %, excédant les prévisions initiales, et une nouvelle amélioration de ses marges opérationnelles.

1.1 Chiffre d'affaires

VINCI a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires consolidé de 26 milliards d'euros, en augmentation de 10,7 % par rapport à 2005⁽¹⁾.

Cette évolution du chiffre d'affaires est due, pour l'essentiel, à la croissance organique des métiers du Groupe, les effets de change et de périmètre n'impactant la variation du chiffre d'affaires qu'à hauteur de + 1,2 %.

L'activité a été particulièrement soutenue au quatrième trimestre 2006, affichant une hausse de 15,7 % par rapport au quatrième trimestre 2005. Cette excellente performance traduit, outre des conditions météorologiques favorables, la forte activité de VINCI Construction tant en France qu'à l'international, le dynamisme d'Eurovia et celui des sociétés autoroutières, qui ont enregistré un trafic important en fin d'année.

En France, le chiffre d'affaires atteint 17,2 milliards d'euros⁽¹⁾, soit 66 % du chiffre d'affaires total. Cela correspond à une hausse de 10,8 %, qui concerne tous les métiers du Groupe.

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 8,8 milliards d'euros⁽¹⁾, en augmentation de 10,5 %. Les plus fortes croissances ont été réalisées par VINCI Construction et Eurovia.

À structure réelle, intégrant ASF et ESCOTA à partir de la date de leur prise de contrôle par VINCI, le 9 mars 2006, le chiffre d'affaires s'établit à 25,6 milliards d'euros, en accroissement de près de 22 % (+ 11,3 % hors ASF et ESCOTA) sur le chiffre de 2005 (21 milliards d'euros). Le quatrième trimestre, sur cette même structure, affiche une croissance de 27 % (+ 16,4 % hors ASF et ESCOTA).

VINCI Concessions : 4 292 millions d'euros (+ 6,6 %)⁽¹⁾

ASF et ESCOTA ont réalisé un chiffre d'affaires global de 2 625 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2006, traduisant une hausse des recettes de péage de 6 %. Celles-ci se sont élevées à 2 572 millions d'euros, soit 2 036 millions d'euros pour ASF (+ 6,2 %) et 536 millions d'euros pour ESCOTA (+ 5,1 %).

Le trafic à réseau stable a progressé de 2,1 % sur le réseau d'ASF (véhicules légers : + 2,2 % ; poids lourds : + 1,6 %) et de 2,5 % sur le réseau d'ESCOTA (véhicules légers et poids lourds : + 2,5 %). L'extension du réseau d'ASF (ouverture en janvier 2006 de deux sections sur l'A89 : Le Sancy-Combronde de 52 km et Terrasson-Brive Nord de 11 km) a eu un effet positif sur les recettes de 0,5 %. Le trafic a été particulièrement soutenu au dernier trimestre (+ 4 % globalement pour ASF et ESCOTA), ce qui a entraîné une hausse des recettes de l'ordre de 8 % sur la période.

(1) Données pro forma incluant, tant pour 2006 que pour 2005, le chiffre d'affaires d'ASF et d'ESCOTA en année pleine et excluant pour ces deux exercices, conformément aux dispositions de l'IFRS 5 relatives aux « activités abandonnées ou cédées », le chiffre d'affaires des services aéroportuaires, cédés par le Groupe en octobre 2006.

Le chiffre d'affaires de Cofiroute s'élève à 966 millions d'euros, comprenant des recettes de péage à hauteur de 940 millions d'euros, en augmentation de 7,4 %. Le trafic à réseau stable a progressé de 3,1 % (véhicules légers : + 3 % ; poids lourds : + 3,9 %). L'ouverture de la liaison Le Mans-Tours a eu un effet positif supplémentaire sur le trafic de près de 2 %. Il est à noter que la croissance du trafic s'est accélérée en fin d'année, l'augmentation des recettes dépassant 9 % au quatrième trimestre.

VINCI Park a réalisé un chiffre d'affaires de 523 millions d'euros, en progression de 6 %. Cette évolution, qui concerne tant la France (+ 5,6 %) que l'international (+ 6,9 %), traduit la bonne fréquentation des parcs et l'accélération du développement international, notamment en Allemagne, en Espagne et au Canada.

Les autres concessions d'ouvrages affichent un chiffre d'affaires de 183 millions d'euros, en hausse de 13,4 % malgré l'impact des désinvestissements intervenus en cours d'année (cession d'Autopista del Bosque au Chili et réduction de la participation dans le pont de la Confédération au Canada de 50 % à 19 %). Il convient de relever la très bonne performance des aéroports du Cambodge, dont le trafic a atteint près de 2,7 millions de passagers (soit une hausse du chiffre d'affaires de 25 %) et celle du Stade de France (hausse de chiffre d'affaires de 33 % avec 25 événements gérés en 2006).

Le pôle des services aéroportuaires ayant été intégralement cédé en octobre 2006, son chiffre d'affaires n'est plus intégré au chiffre d'affaires publié, ceci en application de la norme IFRS 5 relative aux « activités cédées ou abandonnées ». Le chiffre d'affaires de ce pôle, qui s'élevait à 505 millions d'euros en 2005, est entièrement éliminé des données 2005 et 2006.

VINCI Energies : 3 654 millions d'euros (+ 4,1 %)

VINCI Energies a réalisé un chiffre d'affaires 2006 proche de 3,7 milliards d'euros, en augmentation de 4,1 % malgré la cession, intervenue en début d'exercice, de TMS. Cette société, spécialisée dans l'automatisation des chaînes de montage automobiles, avait réalisé un chiffre d'affaires de près de 100 millions d'euros en 2005. Hors cet effet, la progression du chiffre d'affaires de VINCI Energies ressort à 7 %.

En France, le chiffre d'affaires atteint 2,7 milliards d'euros, soit une augmentation de 5,2 %. L'activité a été soutenue dans le secteur tertiaire. En revanche, les entreprises du pôle opérant pour le compte de clients industriels ont enregistré un certain tassement.

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 952 millions d'euros. Hors TMS, la hausse s'établit à 12 %. L'activité a été particulièrement dynamique en Allemagne et en Pologne. Elle a bénéficié de surcroît de l'apport des récentes acquisitions faites notamment en Allemagne, au Portugal, en Belgique et aux Pays-Bas.

Le carnet de commandes de VINCI Energies au 31 décembre 2006 ressort à 1,7 milliard d'euros. En augmentation de 21 % sur un an, il représente 5,7 mois d'activité moyenne du pôle.

Eurovia : 7 234 millions d'euros (+ 12 %)

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 4,2 milliards d'euros, en hausse de 15,6 %. La croissance de l'activité, soutenue dans l'ensemble des régions, s'est accélérée au quatrième trimestre grâce aux bonnes conditions climatiques constatées en fin d'année. En outre, le chiffre d'affaires prend en compte la répercussion de la hausse des prix des matières premières, notamment des produits pétroliers, surtout sensible au cours de la première partie de l'année.

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 3 milliards d'euros, en progression de 7,4 %. Il représente 42 % du chiffre d'affaires du pôle.

Les croissances les plus fortes, à taux de change constants et à périmètre comparable, ont été enregistrées aux États-Unis, en Pologne, en Slovaquie et au Canada. À un degré moindre, l'Allemagne confirme sa reprise ; les autres pays maintiennent leur bon niveau d'activité.

Le carnet de commandes d'Eurovia au 31 décembre 2006 ressort à 4,6 milliards d'euros. En progression de 7 % sur un an, il représente 7,6 mois d'activité moyenne du pôle.

VINCI Construction : 10 617 millions d'euros (+ 13 %)

En France, le chiffre d'affaires de VINCI Construction s'établit à 6 milliards d'euros, en accroissement de plus de 12 %. L'activité dans l'ensemble des régions a continué de bénéficier d'une très forte demande dans le bâtiment, dans la continuité de la tendance observée au cours des dernières années. La performance réalisée au quatrième trimestre est particulièrement remarquable avec une hausse de chiffre d'affaires supérieure à 20 %.

À l'international, le chiffre d'affaires, en hausse de plus de 14 %, atteint 4,6 milliards d'euros, soit 43 % du chiffre d'affaires du pôle. Cette excellente performance traduit le dynamisme des filiales d'Europe centrale, de Freyssinet, de VINCI Construction Grands Projets et des activités de dragage de CFE, ces entités affichant sur l'année des taux de croissance proches ou supérieurs à 20 %.

Le carnet de commandes de VINCI Construction au 31 décembre 2006 dépasse 11,5 milliards d'euros. En progression de près de 14 % sur un an, il représente 13 mois d'activité moyenne du pôle.

Chiffre d'affaires par métier⁽¹⁾

(en millions d'euros)	2006	2005	Variation
	Pro forma	Pro forma	2006/2005 Pro forma
Concessions	4 292	4 024	6,6 %
Énergies	3 654	3 509	4,1 %
Routes	7 234	6 457	12,0 %
Construction	10 617	9 399	13,0 %
Immobilier	565	409	38,0 %
Éliminations	(330)	(286)	
Total	26 032	23 512	10,7 %

(1) Données présentées aux bornes de chaque pôle de métier, avant élimination des opérations réalisées avec les autres pôles.

Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	2006	% CA	2005	Variation
	Pro forma		Pro forma	2006/2005 Pro forma
France	17 223	66 %	15 539	10,8 %
Allemagne	1 662	6 %	1 574	5,6 %
Royaume-Uni	1 714	7 %	1 738	(1,4 %)
Europe centrale et orientale	1 704	7 %	1 560	9,2 %
Belgique	690	3 %	630	9,5 %
Espagne	316	1 %	317	(0,5 %)
Autres pays d'Europe	526	2 %	352	49,4 %
Europe hors France	6 612	25 %	6 171	7,1 %
Amérique du Nord	687	3 %	564	21,8 %
Reste du monde	1 510	6 %	1 238	22,0 %
Total	26 032	100 %	23 512	10,7 %

1.2 Résultat opérationnel sur activité / Résultat opérationnel⁽¹⁾

Le résultat opérationnel sur activité⁽¹⁾ pro forma 2006 ressort à 2 669 millions d'euros, en progression de 12,9 % par rapport à celui de l'exercice 2005 (2 365 millions d'euros en données pro forma).

Retraité de l'incidence de l'amortissement des contrats ASF, qui génère une charge de 268 millions d'euros sur l'année, le résultat opérationnel sur activité du Groupe s'élève à 2 937 millions d'euros au 31 décembre 2006, en augmentation de 11,5 % par rapport à 2005 (2 633 millions d'euros). Il représente 11,3 % du chiffre d'affaires contre 11,2 % en 2005.

Hors ASF et ESCOTA, le résultat opérationnel sur activité des autres entités opérationnelles ressort à 1 725 millions d'euros contre 1 568 millions d'euros en 2005, en amélioration de 10 %.

VINCI Concessions, avec un résultat opérationnel sur activité de 1 581 millions d'euros (37 % du chiffre d'affaires) contre 1 433 millions d'euros en 2005, est devenu le premier métier contributeur au résultat opérationnel sur activité du Groupe (59 % du total).

Il progresse globalement de 10,3 % après prise en compte de l'incidence de l'amortissement de l'écart d'évaluation affecté aux contrats ASF et ESCOTA. Retraité de cet élément, il atteint 1 849 millions d'euros (43,1 % du CA) contre 1 701 millions d'euros en données pro forma 2005 (42,3 % du CA).

Le résultat opérationnel sur activité d'ASF et d'ESCOTA (avant amortissement de l'écart d'évaluation) s'élève à 1 173 millions d'euros, augmentant de 9,3 % par rapport à 2005 (1 073 millions d'euros), principalement grâce à la croissance de l'activité.

Cofiroute voit son résultat opérationnel sur activité progresser de près de 10 % à 514 millions d'euros, grâce à la croissance de l'activité et aux effets positifs liés à l'ouverture des sections nouvelles.

De son côté, VINCI Park voit son résultat opérationnel sur activité légèrement diminuer à 121 millions d'euros contre 127 millions d'euros au 31 décembre 2005, en raison de l'impact favorable sur 2005 d'éléments non récurrents.

Enfin, le résultat opérationnel sur activité des autres concessions progresse de 11 % à 61 millions d'euros grâce à de bonnes performances d'ensemble et notamment celle des aéroports du Cambodge.

VINCI Energies enregistre une légère augmentation de son résultat opérationnel sur activité (+ 1,5 %), qui s'élève à 192 millions d'euros au 31 décembre 2006 (5,2 % du CA) contre 189 millions d'euros en 2005 (5,4 % du CA). Cette progression a été réalisée en dépit d'une diminution du résultat opérationnel sur activité en France, ce dernier souffrant d'une comparaison défavorable avec l'exercice 2005 qui intégrait des éléments positifs à caractère non récurrent.

(1) Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) se définit comme le résultat opérationnel, avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), des dépréciations de goodwill, et, le cas échéant, des éléments non récurrents significatifs.

La contribution de l'international est en revanche en nette amélioration, suite notamment à la finalisation de la cession de TMS en début d'année, dont la restructuration préalable pesait sur le résultat opérationnel sur activité de l'exercice 2005. Il faut noter par ailleurs la bonne progression de cet agrégat en Allemagne.

Eurovia enregistre une augmentation de 18,5 % de son résultat opérationnel sur activité à 288 millions d'euros, soit 4 % du chiffre d'affaires (contre 3,8 % du CA au 31 décembre 2005 à 243 millions d'euros).

La France enregistre une progression sensible en ligne avec l'évolution de l'activité, le taux de marge opérationnelle (5,3 %) restant globalement stable d'une période à l'autre malgré l'impact défavorable de la poursuite de la hausse du coût des produits pétroliers.

À l'étranger, Eurovia voit également son résultat opérationnel sur activité nettement s'améliorer, sous l'effet notamment des incidences positives des mesures de restructuration engagées en 2005 aux États-Unis, où le résultat opérationnel sur activité est équilibré en 2006 alors qu'il était déficitaire en 2005. En Allemagne, malgré un marché toujours difficile, le résultat opérationnel sur activité est positif. On peut aussi noter les bons résultats enregistrés en République tchèque.

Le résultat opérationnel sur activité de **VINCI Construction** progresse de 4,4 % à 496 millions d'euros (4,7 % du CA) au 31 décembre 2006, contre 475 millions d'euros (5,1 % du CA) au 31 décembre 2005. Cette bonne performance est imputable à la croissance de l'activité dans la quasi-totalité des entités de ce pôle et plus particulièrement aux bonnes performances réalisées à l'international. Le niveau de rentabilité de ce pôle reste élevé, la légère diminution du taux de marge opérationnelle par rapport à 2005 provenant principalement de l'impact favorable en 2005 de plusieurs éléments non récurrents.

Le résultat opérationnel sur activité de **VINCI Immobilier** s'élève à 73 millions d'euros (13 % du CA), plus de deux fois supérieur à celui de 2005. Il intègre notamment l'impact du dénouement sur l'exercice de plusieurs projets de bureaux et d'opérations commerciales significatives.

Enfin, on constate une augmentation du résultat opérationnel sur activité des holdings, positif de 40 millions d'euros au 31 décembre 2006 (- 9 millions d'euros au 31 décembre 2005), qui intègre la plus-value de cession de l'ensemble immobilier de Nanterre pour 53 millions d'euros. À l'inverse, il comprend une provision pour dépréciation de la valeur comptable de l'immeuble de Balzac à hauteur de - 23 millions d'euros.

Résultat opérationnel sur activité par métier / résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2006 Pro forma	% CA	2005 Pro forma	% CA	Variation 2006/2005
Concessions	1 580	36,8 %	1 433	35,6 %	+ 10,3 %
dont ASF ⁽¹⁾	904	34,4 %	805	32,5 %	
Énergies	192	5,2 %	189	5,4 %	+ 1,6 %
Routes	288	4,0 %	243	3,8 %	+ 18,5 %
Construction	496	4,7 %	475	5,1 %	+ 4,4 %
Immobilier	73	13,0 %	34	8,2 %	+ 114,7 %
Holdings	40		(9)		
Résultat opérationnel sur activité	2 669	10,3 %	2 365	10,1 %	+ 12,9 %
Paiement en actions	(90)		(71)		
Dépréciation de survaleurs	(14)		(13)		
Résultat opérationnel	2 565	9,9 %	2 281	9,7 %	+ 12,5 %

(1) Dont amortissement de l'écart d'évaluation des contrats ASF : - 268 millions d'euros.

Après prise en compte des charges associées aux paiements en actions et des dépréciations de survaleurs pour un total de 104 millions d'euros, le résultat opérationnel ressort à 2 565 millions d'euros en 2006, soit 9,9 % du chiffre d'affaires, en hausse de 12,5 % par rapport à 2005.

1.3 Résultat net

Le résultat net consolidé pro forma s'élève à 1 277 millions d'euros, en progression de 31,1 % par rapport à celui de 2005 retraité sur des bases comparables (974 millions d'euros).

Par rapport au résultat net réel publié au 31 décembre 2005 (871 millions d'euros), le résultat net pro forma de l'exercice 2005 est rehaussé de 103 millions d'euros, montant correspondant à la prise en compte du résultat d'ASF de la période à hauteur de 100 % (au lieu de 23 % dans les comptes réels), minoré du coût du financement de l'acquisition, de l'incidence de la mise en juste valeur de la dette ASF et de l'amortissement de l'écart d'évaluation après incidences fiscales.

Hors ASF, dont la contribution au résultat net augmente sensiblement à 360 millions d'euros (306 millions d'euros au 31 décembre 2005), la contribution au résultat net des pôles de métiers progresse de 841 à 1 038 millions d'euros (+ 23,4 %), celle des holdings (- 121 millions d'euros contre - 173 millions d'euros en 2005) augmentant de + 52 millions d'euros après prise en compte de l'incidence de la cession de l'ensemble immobilier de Nanterre pour un montant net après impôt de + 46 millions d'euros.

Le résultat net intègre, par ailleurs, plusieurs autres éléments non récurrents (cessions d'actifs non stratégiques notamment) représentant un effet net positif de + 49 millions d'euros.

Résultat net par métier

(en millions d'euros)	2006 Pro forma	2005 Pro forma	Variation 2006/2005
Concessions	694	562	+ 23,5 %
Énergies	111	99	+ 11,6 %
Routes	202	153	+ 32,1 %
Construction	342	313	+ 9,4 %
Immobilier	49	20	x 2,5
Holdings	(121)	(173)	na
Total	1 277	974	+ 31,1 %

Le coût de l'endettement financier net s'établit à – 679 millions d'euros, en amélioration par rapport à l'année 2005 retraitée sur des bases comparables (– 699 millions d'euros).

Le coût du financement supporté par VINCI Holding au titre de l'acquisition des 77 % complémentaires du capital d'ASF s'élève à environ – 193 millions d'euros en année pleine.

VINCI Concessions est le principal contributeur au coût de l'endettement financier net pour – 543 millions d'euros contre – 512 millions d'euros en 2005.

Les frais financiers sur la dette propre d'ASF et d'ESCOTA ressortent à – 344 millions d'euros en 2006 (– 355 millions d'euros en 2005), ces montants tenant compte de l'incidence positive sur le résultat (+ 66 millions d'euros en année pleine) de la mise en juste valeur de la dette à la date d'acquisition.

Les frais financiers de Cofiroute sont en hausse à – 133 millions d'euros (contre – 99 millions d'euros au 31 décembre 2005), du fait de l'augmentation de son endettement financier net, conséquence de la montée en puissance des investissements.

Enfin, les frais financiers supportés par VINCI Park augmentent de 10 millions d'euros suite à la hausse de son endettement, consécutive à la distribution d'un dividende exceptionnel de 500 millions d'euros à la fin du mois de juin 2006.

Hors VINCI Concessions et coût associé à l'acquisition d'ASF, il ressort un produit financier net de + 57 millions d'euros au 31 décembre 2006, supérieur au niveau constaté au 31 décembre 2005 (+ 6 millions d'euros), cette amélioration étant principalement liée :

- à la réduction des frais financiers du holding, qui bénéficie notamment des effets positifs de la variabilisation de sa dette ;

1.4 Capacité d'autofinancement⁽¹⁾

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt (CAF) progresse de 8 % d'une période sur l'autre, pour s'établir à 3 999 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 3 706 millions d'euros en 2005, en données pro forma.

Elle bénéficie de la croissance du résultat opérationnel sur activité des pôles de métiers et représente 15,4 % du chiffre d'affaires de la période. Tous les pôles ont contribué à l'amélioration de ce poste. VINCI Concessions, qui reste le principal contributeur du Groupe

- à l'augmentation des produits de placement des pôles opérationnels hors concessions.

Les autres produits et charges financiers présentent un solde positif de 140 millions d'euros (contre 73 millions d'euros en 2005).

Ils comprennent principalement les frais financiers intercalaires capitalisés dans le cadre des programmes d'investissement de Cofiroute (83 millions d'euros) et d'ASF (7 millions d'euros), ainsi que l'incidence des cessions de titres de participation, qui génèrent une plus-value totale avant impôt de 69 millions d'euros.

À l'inverse, ils intègrent pour – 33 millions d'euros l'effet négatif du coût de l'actualisation des engagements de retraite.

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 666 millions d'euros, en augmentation de 109 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2005 (– 557 millions d'euros), et représente un taux effectif de 31 %.

La part du groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence ressort à + 13 millions d'euros sur l'exercice (contre + 10 millions d'euros au 31 décembre 2005). Elle est principalement constituée par les résultats des participations dans les concessions du tunnel du Prado-Carénage, du pont de la Confédération, des ponts sur le Tage, ainsi que des participations dans le secteur routier.

Le résultat des activités abandonnées et cédées s'élève à + 49 millions d'euros, représentant le résultat net et la plus-value de cession des activités de services aéroportuaires devenue effective au cours du second semestre 2006.

Les intérêts minoritaires (147 millions d'euros) représentent essentiellement les parts non détenues dans les résultats de Cofiroute et de la filiale belge CFE.

à cet indicateur, voit sa CAF augmenter de 8,8 % à plus de 2,6 milliards d'euros (2 413 millions d'euros au 31 décembre 2005). Rapportée au niveau d'activité, celle-ci représente 61,2 % du chiffre d'affaires contre 60 % en 2005.

ASF et ESCOTA contribuent à hauteur de 1 711 millions d'euros, soit 65,2 % du chiffre d'affaires, à la CAF de l'exercice 2006, en hausse de près de 9 % par rapport à 2005. De son côté, la CAF de Cofiroute est en hausse de 10 % par rapport à 2005 à 663 millions d'euros, soit 68,6 % de son chiffre d'affaires.

(1) Avant coût de financement et impôt.

Capacité d'autofinancement par métier

(en millions d'euros)	2006	% CA	2005	% CA	Variation
	Pro forma		Pro forma		2006/2005
Concessions	2 624	61,2 %	2 413	60,0 %	+ 8,8 %
Énergies	229	6,3 %	215	6,1 %	+ 6,6 %
Routes	426	5,9 %	379	5,9 %	+ 12,3 %
Construction	680	6,4 %	656	7,0 %	+ 3,7 %
Immobilier	74	13,1 %	34	8,4 %	x 2,2
Holdings	(34)		9		na
Total	3 999	15,4 %	3 706	15,8 %	+ 7,9 %

1.5 Autres flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés à l'activité ressortent à 2 668 millions d'euros, en augmentation de 272 millions d'euros par rapport à 2005 retraité en données pro forma (2 397 millions d'euros). Cette progression est proche de celle de la CAF, la diminution des frais financiers payés ayant effacé, d'une part, une variation positive du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes moins prononcée que celle constatée en 2005 (+ 67 millions d'euros contre + 110 millions d'euros en 2005) et, d'autre part, l'augmentation de 106 millions d'euros des impôts versés en 2006 par rapport à 2005 (794 millions d'euros contre 688 millions d'euros en 2005).

L'amélioration du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes est de moindre ampleur que l'année précédente, sous l'effet d'une dégradation du BFR sur activité, liée pour l'essentiel à la montée en puissance des opérations de montage immobilier et de partenariats public-privé.

Les frais financiers nets payés sont, en revanche, en diminution sensible d'une année sur l'autre (- 604 millions d'euros contre - 731 millions d'euros en 2005), du fait principalement des encaissements des soultes reçues au titre de la résiliation d'opérations de variabilisation de taux effectuées précédemment par ASF.

Le **cash flow libre opérationnel**⁽¹⁾ s'élève à 2 093 millions d'euros contre 1 815 millions d'euros au 31 décembre 2005 (+ 15,3 %) après prise en compte des investissements d'exploitation (nets de cessions). Ceux-ci enregistrent une diminution de 1 % par rapport à ceux réalisés en 2005 (575 millions d'euros contre 582 millions d'euros), intégrant l'effet de la cession des immeubles de Nanterre pour un prix de vente de 86 millions d'euros.

Les investissements bruts sont, de leur côté, en hausse de 64 millions d'euros à 775 millions d'euros (711 millions d'euros en 2005), notamment chez VINCI Construction (+ 93 millions d'euros à 435 millions d'euros), sous l'effet en particulier de la poussée des investissements à l'international.

Les investissements dans les immobilisations du domaine concédé se sont élevés à 1 329 millions d'euros sur la période. Ils comprennent pour l'essentiel :

- les investissements réalisés par Cofiroute pour 754 millions d'euros (735 millions d'euros en 2005) ;
- les investissements réalisés par ASF et ESCOTA pour 463 millions d'euros (478 millions d'euros en 2005), dont ASF pour 348 millions d'euros et ESCOTA pour 115 millions d'euros.

Hors acquisition d'ASF, les investissements financiers nets se sont élevés à 156 millions d'euros (contre 92 millions d'euros en 2005).

Ils comprennent un total d'acquisitions de 236 millions d'euros, dont l'investissement d'Eurovia à hauteur de 88 % dans le capital de la société des Carrières Unies de Porphyre en Belgique, pour un montant de l'ordre de 60 millions d'euros.

Les cessions de titres ont représenté de leur côté un montant total de 80 millions d'euros sur la période avec principalement la cession de 31,1 % du capital de SCDI (pont de la Confédération), la cession des participations de Stratebau chez Eurovia et de Wiemer und Trachte chez VINCI Construction.

Au total, avant investissement dans ASF et opérations sur le capital, le **cash flow disponible**⁽²⁾ pro forma fait ressortir un excédent de trésorerie de 628 millions d'euros, en augmentation de près de 109 millions d'euros par rapport à 2005 (519 millions d'euros au 31 décembre 2005 retraité sur des bases comparables) et dont 386 millions d'euros sont générés par l'activité des concessions.

L'acquisition d'ASF a généré un flux net d'investissements de 8,5 milliards d'euros, se décomposant en un investissement en titres réalisé par VINCI pour 9,1 milliards d'euros nets de frais, diminué de la trésorerie nette placée apportée par ASF et ESCOTA pour 0,6 milliard.

Au total, après intégration des flux nets d'investissements d'ASF, **l'insuffisance de cash flow**⁽²⁾ après financement des investissements de développement s'élève à 7,9 milliards d'euros en données consolidées 2006 publiées.

Les opérations de financement de la période concernent principalement les opérations de financement de l'acquisition d'ASF. Les flux d'augmentation du capital constatés au cours de l'exercice 2006, qui se sont élevés au total à 3,1 milliards d'euros, comprennent pour l'essentiel l'augmentation de capital intervenue le 25 avril dernier pour 2,5 milliards d'euros et l'émission de titres subordonnés à durée déterminée pour 0,5 milliard d'euros en février 2006.

Les autres augmentations de capital ont représenté un montant total de 396 millions d'euros (4,8 millions d'actions créées au titre des levées d'option à un prix moyen de 28 euros et 4,8 millions d'actions souscrites au titre du PEG à un prix moyen de 55 euros). Par ailleurs, l'exécution du programme de rachat d'actions a porté sur un montant total d'investissement de 290 millions d'euros pour l'année 2006 (3 174 300 actions à un prix moyen de 91,5 euros). Au total, après l'annulation de 6 975 000 d'actions, le stock d'actions autodétenues au 31 décembre 2006 ressort à environ 2 286 000 actions.

(1) Flux de trésorerie liés à l'activité nets des investissements et cessions en immobilisations corporelles et incorporelles.

(2) Flux de trésorerie liés à l'activité et aux opérations d'investissement.

Le paiement des dividendes a représenté au total 552 millions d'euros, dont 472 millions au titre du dividende payé par VINCI, le solde correspondant pour l'essentiel aux dividendes versés par Cofiroute et ASF à leurs actionnaires minoritaires.

Enfin, les dividendes versés par VINCI en 2006 intègrent le solde du dividende pour l'exercice 2005 pour 250 millions d'euros

(1,3 euro par action pour 191 millions d'actions), auquel s'est ajouté l'acompte sur le dividende 2006 de 199 millions d'euros (0,85 euro par action calculé sur la base de 233,4 millions de titres), qui a été versé le 21 décembre dernier, ainsi que le coupon des titres subordonnés à durée indéterminée, assimilé à un dividende, pour 23 millions d'euros.

1.6 Bilan

L'endettement financier net de VINCI passe de 1,6 milliard d'euros à la fin de l'exercice 2005 à 14,8 milliards d'euros au 31 décembre 2006.

L'acquisition d'ASF contribue à cette variation pour un total de 13,9 milliards d'euros, en ajoutant à la dette propre d'ASF et ESCOTA (8 milliards d'euros) le financement par emprunt et l'utilisation de la trésorerie disponible du holding, soit 5,9 milliards d'euros.

L'endettement des concessions hors ASF augmente sur 12 mois de 3,6 à 4,3 milliards d'euros, dont 483 millions d'euros chez VINCI Park, imputables à la distribution d'un dividende exceptionnel de 500 millions d'euros.

La position financière nette des autres pôles enregistre un excédent de trésorerie de 2,6 milliards d'euros, globalement stable par rapport au 31 décembre 2005.

Excédent (endettement) financier net

(en millions d'euros)	2006 Statutaire	2005 Statutaire	Variation 2006/2005
Cofiroute	(3 006)	(2 544)	(462)
ASF/ESCOTA et ASF holding	(9 569)		(9 569)
VINCI Park	(874)	(391)	(483)
Autres concessions	(404)	(703)	+ 299
Concessions et services (hors holdings)	(13 853)	(3 638)	(10 215)
Énergies, routes, construction, immobilier	2 610	2 705	(95)
Holdings	(3 553)	(646)	(2 907)
Endettement financier net	(14 796)	(1 579)	(13 217)

Au total, les actifs non courants consolidés de VINCI ressortent au 31 décembre 2006 à 31,5 milliards d'euros. Ils sont constitués en grande partie par les actifs des concessions qui représentent environ 90 % de ce montant, dont ASF pour près de 70 %.

Les capitaux engagés par le Groupe, intégrant un excédent en fonds de roulement de 1,8 milliard d'euros et des provisions courantes pour près de 1,7 milliard d'euros, s'élèvent à 26 milliards d'euros au 31 décembre 2006, en augmentation de 17,5 milliards par rapport à fin 2005 (8,5 milliards d'euros).

Par rapport à des données comparables pro forma au 31 décembre 2005, les capitaux engagés augmentent de 0,1 milliard,

l'effet conjugué des investissements dans le domaine des concessions (Cofiroute principalement) ayant été partiellement compensé par les cessions d'actifs de la période (services aéroportuaires et Autopista Del Bosque notamment).

Le pôle concessions représente au total plus de 97 % des capitaux engagés du Groupe.

Parallèlement, les capitaux propres à fin décembre, intégrant les intérêts minoritaires pour 748 millions d'euros, s'établissent à 9,6 milliards d'euros contre 8,6 milliards d'euros en données pro forma retraitées au 31 décembre 2005.

1.7 Réconciliation des comptes consolidés publiés avec les informations financières consolidées pro forma

Les ajustements pro forma relatifs au compte de résultat, au bilan et au tableau des flux de trésorerie ont été calculés comme si l'opération d'acquisition de la participation complémentaire de 77 % dans le capital d'ASF avait été réalisée au 1^{er} janvier 2005.

Les informations financières pro forma ont été préparées sur la base des états financiers consolidés suivants :

- pour les besoins des informations pro forma 2005 : états financiers consolidés au 31 décembre 2005 en normes IFRS tels qu'ils ont été publiés par VINCI et ASF, les différences de présentation existant dans les états financiers historiques

d'ASF ayant été harmonisées avec celles de VINCI au travers de reclassements ;

- pour les besoins de l'information financière pro forma 2006 : états financiers consolidés au 31 décembre 2006 du groupe VINCI, après consolidation d'ASF par intégration globale au 9 mars 2006.

Il est important de noter que les informations financières pro forma ne représentent pas nécessairement les résultats qui auraient été constatés dans les comptes consolidés du groupe VINCI si l'acquisition d'ASF était effectivement intervenue à chacune de ces dates.

1.7.1 Méthodologie d'établissement des informations financières pro forma

a) Informations financières pro forma 2005

Les informations financières 2005 pro forma ont été établies comme suit :

- élimination de la contribution de la participation de 23 % détenue, à la date du 31 décembre 2005, par VINCI dans ASF ;
- outre certains reclassements effectués compte à compte afin d'harmoniser la présentation des états financiers d'ASF avec ceux de VINCI (voir supra), il a été procédé à une harmonisation des options comptables appliquées par ASF avec celles en vigueur dans le groupe VINCI. Il s'agit :
 - des hypothèses actuarielles retenues en matière de calcul des provisions pour engagements sociaux ;
 - des modalités de traitement des dépenses de grosses réparations dues au titre des obligations contractuelles de remise en état pour lesquelles VINCI, à la différence d'ASF, constituait des provisions : dans l'attente de l'application d'IFRIC 12, une provision pour grosses réparations a été comptabilisée dans les comptes consolidés d'ASF selon les mêmes principes d'évaluation que ceux appliqués par le groupe VINCI auparavant ;
- détermination et allocation du prix d'acquisition : la juste valeur des actifs et des passifs acquis retenue pour les besoins des états financiers pro forma 2005 a été déterminée sur la base des justes valeurs calculées à la date de prise de contrôle (9 mars 2006), ces dernières ayant été prises en compte dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés 2006. Ces éléments sont présentés en note C.1 de l'« Annexe aux comptes consolidés » VINCI au 31 décembre 2006 et se résument comme suit :
 - conformément à la norme IFRS 3, la juste valeur de l'actif net acquis a été évaluée de manière cohérente avec les valorisations effectuées dans le cadre de l'offre remise par VINCI à l'État le 7 novembre 2005, ainsi que celles réalisées pour les besoins de l'opération de garantie de cours portant sur les actions ASF non détenues par VINCI, offre déposée le 13 mars 2006 ;
 - les titres ASF acquis antérieurement à la prise de contrôle de la société par VINCI ont été évalués, en application de la méthode dite de « prise de contrôle par lots successifs », sur la base de la juste valeur des actifs et des passifs à la date d'acquisition des lots correspondants, en utilisant des hypothèses financières cohérentes avec les périodes considérées. Les différents lots retraités concernent les acquisitions réalisées au cours des exercices 2002 (17 % du capital d'ASF), 2003 (3 % du capital) et 2004 (3 % du capital) ;
 - s'agissant de la différence entre la juste valeur des actifs et passifs acquis et la valeur nette comptable consolidée d'ASF, deux éléments notables ont été identifiés :
 - la valeur attribuable au droit d'exploitation conféré par les contrats de concession du groupe ASF. Cet élément, assimilable à un actif incorporel, représente un montant de 6,9 milliards d'euros, amortissable sur la durée résiduelle du contrat de concession ASF, soit 25,7 ans ;
 - les dettes à caractère financier dont la valeur de marché au 31 décembre 2005 a été évaluée à 8,9 milliards d'euros, soit un ajustement de + 0,3 milliard d'euros par rapport à une valeur comptable dans les comptes consolidés d'ASF de 8,6 milliards d'euros.

La modification du taux effectif de la dette en résultant conduit à un ajustement à la hausse des résultats 2005 et 2006, calculés pour les besoins de ces informations pro forma, d'un peu moins de + 0,1 milliard d'euros avant impôt.

- Par ailleurs, en application de la norme IAS 12, il a été constaté un impôt différé passif sur les éléments ayant fait l'objet d'un retraitement en juste valeur. Cet impôt différé passif, associé à la valeur attribuable au droit d'exploitation des concessions, représente un montant de 2,4 milliards d'euros. Un impôt différé actif de 0,1 milliard d'euros a également été constaté en regard de la réévaluation résultant de la prise en compte en valeur de marché de la dette ASF.
- Sur la base des points qui précèdent, il ressort un *goodwill*, d'un montant total de 3,0 milliards d'euros, qui intègre :
 - la partie du prix d'acquisition excédant la juste valeur des actifs et des passifs acquis à la date de prise de contrôle pour un montant de 0,6 milliard d'euros (après prise en compte de 0,1 milliard d'euros d'écarts d'acquisition négatifs nés de l'application de la méthode dite de « prise de contrôle par lots successifs ») ;
 - la contrepartie de l'impôt différé passif associé à la valeur attribuable au droit d'exploitation des concessions d'ASF pour un montant de 2,4 milliards d'euros ;
- prise en compte des modalités de financement de l'opération : les conditions retenues pour les besoins du financement de l'acquisition appliquées aux états financiers pro forma 2005 sont celles réalisées en 2006 à l'occasion des acquisitions successives ayant conduit à l'acquisition complémentaire de 77 % du capital d'ASF, soit :
 - une augmentation de capital réalisée au mois d'avril à hauteur de 2,5 milliards d'euros ;
 - un produit de 0,5 milliard d'euros au titre de l'emprunt obligataire subordonné à durée indéterminée émis par VINCI en février 2006 ;
 - un recours à l'endettement pour 3,8 milliards d'euros ;
 - une utilisation de la trésorerie disponible pour le solde, soit 2,3 milliards d'euros.

b) Informations financières pro forma 2006

Les informations financières 2006 pro forma ont été établies comme suit :

- élimination de la contribution de la participation de 23 % détenue, à la date du 9 mars 2006, par VINCI dans ASF ;
- intégration aux comptes publiés des quotes-parts de résultat et de flux d'ASF pour la période courant du 1^{er} janvier au 9 mars 2006, date d'intégration aux comptes consolidés de VINCI ;
- prise en compte de l'incidence du coût du financement, entre le 1^{er} janvier et le 9 mars 2006, associé à l'investissement réalisé par VINCI dans ASF par recours à l'endettement et au prélèvement sur la trésorerie disponible, sur la base du taux moyen de financement constaté sur la période ;

- prise en compte *prorata temporis* des incidences en année pleine des ajustements associés à la mise en juste valeur des actifs et des passifs acquis au 9 mars 2006 (justes valeurs associées aux contrats de concession et à la dette principalement).

Les impacts de l'acquisition de la participation complémentaire de 77 % d'ASF ayant été appréhendés dans le bilan consolidé

de VINCI au 31 décembre 2006, il n'a pas été établi de bilan pro forma à cette date.

L'analyse comparative pro forma peut être obtenue en comparant le bilan consolidé au 31 décembre 2006 avec le bilan pro forma 2005 présenté ci-après.

1.7.2 Ajustements pro forma des comptes de résultat 2005 et 2006

Compte de résultat pro forma VINCI/ASF au 31 décembre 2005

	Publié VINCI 31/12/2005	Publié ASF 31/12/2005 (format VINCI)	Total opération	Notes	Pro forma 31/12/2005
(en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires	21 038,1	2 474,2	0,0		23 512,3
Produits des activités annexes	181,8		13,4		195,2
Charges opérationnelles	(19 659,8)	(1 398,5)	(284,3)		(21 342,6)
Résultat opérationnel sur activité	1 560,1	1 075,7	(270,9)	(1)	2 364,9
Paiements en actions (IFRS 2)	(70,1)	0,0	(0,7)		(70,8)
Perte de valeur des <i>goodwill</i>	(13,2)		0,0		(13,2)
Résultat opérationnel	1 476,8	1 075,7	(271,6)		2 280,9
Coût de l'endettement financier net	(150,3)	(406,9)	(141,8)	(2)	(699,0)
Autres produits et charges financiers	52,7	10,2	9,8	(3)	72,7
Impôts sur les bénéfices	(462,4)	(235,5)	140,9	(4)	(557,0)
Part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	87,0		(76,8)	(5)	10,2
Résultat net avant résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	1 003,9	443,5	(339,5)		1 107,8
Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession	(1,0)		0,0		(1,0)
Résultat net (y compris les minoritaires)	1 002,9	443,5	(339,5)		1 106,8
Intérêts minoritaires	(131,6)	(1,0)	(0,0)		(132,6)
Résultat net part du Groupe	871,2	442,5	(339,6)		974,2

(1) Dont amortissement de l'actif incorporel représentant la valeur attribuable au droit d'exploitation des concessions d'ASF (estimé à 6,9 milliards d'euros) sur une durée de 25,7 ans pour – 268 millions d'euros.

(2) Dont coût du financement de la part de l'acquisition financée par emprunts et ressources de trésorerie propre (– 193 millions d'euros), minoré de l'incidence positive du retraitement à la baisse du taux effectif de la dette ASF prise en compte en juste valeur (+ 66 millions d'euros).

(3) Reclassement d'« autres charges financières » en coût de l'endettement, en application des principes de présentation appliqués par VINCI.

(4) Impôts différés associés à l'amortissement de l'actif incorporel mentionné ci-dessus et aux ajustements pro forma relatifs au coût de l'endettement financier net.

(5) Élimination de la contribution d'ASF dans les comptes consolidés IFRS 2005 de VINCI.

Compte de résultat pro forma VINCI/ASF au 31 décembre 2006

	Publié VINCI 31/12/2006	Intégration ASF 1/01 au 09/03/2006 (*)	Autres ajustements pro forma	Notes	Pro forma 31/12/2006
(en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires	25 634,3	398,1	0,0		26 032,4
Produits des activités annexes	218,8	1,1	0,0		219,9
Charges opérationnelles	(23 273,3)	(260,0)	(50,0)		(23 583,3)
Résultat opérationnel sur activité	2 579,8	139,2	(50,0)	(1)	2 669,0
Paielements en actions (IFRS 2)	(89,5)	0,0	0,0		(89,5)
Perte de valeur des <i>goodwill</i>	(14,3)		0,0		(14,3)
Résultat opérationnel	2 476,0	139,2	(50,0)		2 565,2
Coût de l'endettement financier net	(581,7)	(75,2)	(21,6)	(2)	(678,5)
Autres produits et charges financiers	137,4	2,7	0,0		140,1
Impôts sur les bénéfices	(667,4)	(22,7)	24,6	(3)	(665,5)
Part du groupe dans les sociétés mises en équivalence	18,3	(0,1)	(5,4)	(4)	12,8
Résultat net avant résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	1 382,6	43,9	(52,4)		1 374,1
Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession	49,4		0,0		49,4
Résultat net (y compris les minoritaires)	1 432,0	43,9	(52,4)		1 423,5
Intérêts minoritaires	(161,7)	(0,1)	15,1	(5)	(146,7)
Résultat net part du Groupe	1 270,3	43,8	(37,3)		1 276,8

(*) Prise en compte du résultat d'ASF sur la période précédant la date d'intégration dans les comptes de VINCI (1^{er} janvier au 9 mars 2006).

Autres ajustements pro forma :

- (1) Amortissement de l'actif incorporel représentant la valeur attribuable au droit d'exploitation des concessions d'ASF sur la période du 1^{er} janvier au 9 mars 2006 pour – 50 millions d'euros.
- (2) Coût du financement de la part de l'acquisition financée par emprunts et ressources de trésorerie propre (– 31 millions d'euros), minoré de l'incidence positive du retraitement à la baisse du taux effectif de la dette ASF prise en compte en juste valeur (+ 9 millions d'euros) sur la période du 1^{er} janvier au 9 mars 2006.
- (3) Impôt différé associé à l'amortissement de l'actif incorporel mentionné ci-dessus et aux ajustements pro forma associés au coût de l'endettement financier net.
- (4) Élimination de la contribution d'ASF mise en équivalence sur la période du 1^{er} janvier au 9 mars 2006 dans les comptes consolidés de VINCI.
- (5) Élimination des intérêts minoritaires pris en compte dans les comptes consolidés de VINCI.

1.7.3 Ajustements pro forma du bilan au 31 décembre 2005

Bilan pro forma VINCI/ASF au 31 décembre 2005

Actif	Publié VINCI 31/12/2005	Publié ASF 31/12/2005 (format VINCI)	Total opération	Notes	Pro forma 31/12/2005
(en millions d'euros)					
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	103,7	23,4	6 889,3	(1)	7 016,4
<i>Goodwill</i>	813,1		2 966,0	(2)	3 779,1
Immobilisations du domaine concédé	5 741,0	11 720,2	4,7		17 465,9
Immobilisations corporelles	2 214,8	126,1	(0,9)		2 340,0
Immeubles de placement	47,2		0,0		47,2
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1 595,5		(1 505,8)	(3)	89,7
Autres actifs financiers non courants	440,0	167,5	(2,7)		604,8
Impôts différés actifs	210,5		134,6	(4)	345,1
Total actifs non courants	11 165,8	12 037,2	8 485,2		31 688,2
Actifs courants					
Stocks et travaux en cours	540,5	13,2	0,0		553,7
Clients et autres créances d'exploitation	8 334,3	292,7	(72,8)		8 554,2
Autres actifs courants	218,6	0,0	32,8		251,4
Actifs d'impôt exigible	62,5	0,0	0,3		62,8
Actifs financiers courants	87,8	16,2	20,9		124,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie	885,6	0,0	198,5		1 084,1
Disponibilités et équivalents de trésorerie	4 598,7	820,9	(2 440,9)	(5)	2 978,7
Total actifs courants	14 728,0	1 143,0	(2 261,2)		13 609,8
Total actifs	25 893,8	13 180,2	6 224,0		45 298,0

Passif	Publié VINCI 31/12/2005	Publié ASF 31/12/2005 (format VINCI)	Total opération	Notes	Pro forma 31/12/2005
(en millions d'euros)					
Capitaux propres					
Capitaux propres – Part du Groupe	4 646,8	3 653,5	(419,1)		7 881,2
Intérêts minoritaires	671,7	3,8	0,0		675,5
Total capitaux propres	5 318,5	3 657,3	(419,1)	(6)	8 556,7
Passifs non courants					
Provisions non courantes	797,3	94,5	149,7	(7)	1 041,5
Emprunts participatifs et obligataires	3 588,3		0,0		3 588,3
Autres emprunts et dettes financières	1 840,4	7 885,3	3 316,9	(5)	13 042,6
Autres passifs non courants	32,0	66,5	(56,9)		41,6
Impôts différés passifs	210,6	238,2	2 315,3	(4)	2 764,1
Total passifs non courants	6 468,6	8 284,5	5 725,0		20 478,1
Passifs courants					
Provisions courantes	1 445,4	0,0	43,3	(7)	1 488,7
Fournisseurs	5 002,3	66,1	0,0		5 068,4
Autres passifs courants	5 498,6	391,3	47,4		5 937,3
Passifs d'impôts exigible	253,9	27,0	0,1		281,0
Dettes financières courantes	1 906,6	754,0	827,3	(5)	3 487,9
Total passifs courants	14 106,8	1 238,4	918,1		16 263,3
Total passifs & capitaux propres	25 893,8	13 180,2	6 224,0		45 298,0

(1) Valeur attribuable au droit d'exploitation des concessions d'ASF, d'un montant de 6,9 milliards d'euros, sur la base des valeurs retenues dans l'offre de VINCI à l'Etat et dans l'opération de garantie de cours.

(2) Goodwill de 0,6 milliard d'euros, correspondant à la part du prix d'acquisition d'ASF excédant la juste valeur de l'actif net acquis – celle-ci étant estimée à la date de prise de contrôle.

Cet écart intègre un badwill de 0,1 milliard d'euros, résultant de l'application de la méthode de « prise de contrôle par lots successifs ».

Par ailleurs, le goodwill est majoré de l'impôt différé passif de 2,4 milliards d'euros, constaté suite à la prise en compte du droit d'exploitation des concessions en actifs incorporels (voir note 6).

(3) Écarts

(4) Impôt différé actif associé à la réévaluation de la dette ASF suite à sa prise en compte en valeur de marché.

Impôt différé passif associé à la réévaluation des droits d'exploitation des concessions d'ASF.

(5) Financement de l'acquisition de 77 % du capital d'ASF à hauteur de 2,3 milliards d'euros par utilisation de la trésorerie disponible, à hauteur de 3 milliards d'euros par tirage du prêt d'acquisition et à hauteur de 0,8 milliard d'euros par tirage de billets de trésorerie.

Prise en compte de la dette ASF à sa valeur de marché au 31 décembre 2005, générant une réévaluation de 0,3 milliard d'euros.

Prise en compte dans les actifs d'

(6) Élimination des fonds propres consolidés d'ASF, après correction de l'effet de l'accroissement des capitaux propres attribuables à VINCI avant l'acquisition complémentaire (– 3,6 milliards d'euros).

Comptabilisation

Augmentation de capital en numéraire de 2,5 milliards d'euros effectuée en avril 2006.

Écart de réévaluation de 0,2 milliard d'euros correspondant à l'accroissement de la juste valeur des actifs nets d'ASF, à hauteur des participations acquises par VINCI antérieurement à la prise de contrôle en application de la méthode de l'« acquisition par lots successifs ».

(7) Harmonisation des options comptables d'ASF avec celles de VINCI : comptabilisation d'une provision pour grosses réparations et ajustement des taux d'actualisation retenus en matière d'évaluation des engagements sociaux.

1.7.4 Ajustements pro forma des flux de trésorerie liés à l'activité et aux investissements 2005 et 2006

Éléments du tableau des flux pro forma VINCI/ASF au 31 décembre 2005

(en millions d'euros)	Publié VINCI 31/12/2005	Publié ASF 31/12/2005 (format VINCI)	Total opération	Notes	Pro forma 31/12/2005
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2 133,9	1 568,6	3,4	(1)	3 705,9
Variations du BFR et des provisions courantes	114,1	(16,2)	12,0	(2)	109,9
Impôts payés	(481,0)	(207,0)	0,0		(688,0)
Intérêts financiers nets payés	(100,9)	(436,5)	(193,7)	(3)	(731,1)
Flux de trésorerie liés à l'activité I	1 666,1	908,9	(178,3)		2 396,7
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(700,3)	(11,5)	0,0		(711,8)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles	128,0	1,6	0,0		129,6
Investissements en immobilisations du domaine concédés (net de subventions reçues)	(811,1)	(488,5)	10,9	(2)	(1 288,7)
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)	(191,0)	(5,8)	0,0		(196,8)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)	104,4	0,0	0,0		104,4
Incidence nette des variations de périmètre	6,5		0,0		6,5
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et non consolidées	65,6		0,0		65,6
Autres	27,3	48,0	(63,7)	(2)	11,6
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements II	(1 370,6)	(456,2)	(52,8)		(1 879,6)

(1) Harmonisation des méthodes de présentation ASF avec celles de VINCI : reclassement d'éléments impactant la CAF en variation du BFR et des provisions courantes.

(2) Harmonisation des méthodes de présentation ASF avec celles de VINCI :

- reclassement d'éléments impactant la CAF en variation du BFR et des provisions courantes (voir supra) ;

- reclassement des variations de dettes associées aux immobilisations du domaine concédé en variation du BFR.

(3) Coût du financement de la part de l'acquisition financée par emprunts et ressources de trésorerie propre.

Éléments du tableau des flux pro forma VINCI/ASF au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	Publié VINCI 31/12/2006	Intégration ASF 1/01 au 9/03/2006 (*)	Autres ajustements pro forma	Notes	Pro forma 31/12/2006
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 755,0	243,7	0,0		3 998,7
Variations du BFR et des provisions courantes	12,7	54,8	0,0		67,5
Impôts payés	(758,2)	(35,9)	0,0		(794,1)
Intérêts financiers nets payés	(518,0)	(55,1)	(30,6)	(1)	(603,7)
Flux de trésorerie liés à l'activité I	2 491,5	207,5	(30,6)		2 668,4
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(771,8)	(3,3)	0,0		(775,1)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles	199,7	0,0	0,0		199,7
Investissements en immobilisations du domaine concédés (net de subventions reçues)	(1 205,3)	(123,7)	0,0		(1 329,0)
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)	(9 322,4)	(0,3)	9 087,0	(2)	(235,7)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)	79,7	0,0	0,0		79,7
Incidence nette des variations de périmètre	614,2	(11,5)	(605,0)	(2)	(2,3)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et non consolidées	15,9		0,0		15,9
Autres	5,9	0,6	0,0		6,5
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements II	(10 384,1)	(138,2)	8 482,0		(2 040,3)

(*) Prise en compte du résultat d'ASF sur la période précédant la date d'intégration dans les comptes de VINCI (1^{er} janvier au 9 mars 2006).

Autres ajustements pro forma :

(1) Coût du financement de la part de l'acquisition financée par emprunts et ressources de trésorerie propre sur la période du 1^{er} janvier au 9 mars 2006.

(2) Retraitement des flux nets d'investissement dans ASF, soit l'investissement en titres de 9,1 milliards d'euros diminué de la trésorerie nette placée apportée par ASF et ESCOTA.

1.8 Rentabilité des capitaux

Retour sur capitaux propres (ROE)

Le ROE, calculé sur la base des capitaux propres consolidés à l'ouverture (hors intérêts minoritaires), ressort pour le Groupe à 27,3 % au titre de 2006, en légère diminution par rapport à celui

de l'exercice précédent (28,9 %). Ce niveau reste élevé et traduit le maintien d'une forte rentabilité de nos métiers de travaux, peu consommateurs de capitaux.

(en millions d'euros)	2006 statutaire	2005 statutaire
Capitaux propres au 31/12/N-1	4 647	3 016
Résultat net de l'année N	1 270	871
ROE	27,3 %	28,9 %

Retour sur capitaux engagés (ROCE)

Le ROCE a diminué par rapport à celui constaté en 2005, en raison de l'augmentation des capitaux engagés résultant de l'acquisition d'ASF et des conséquences de la poursuite de la politique d'investissement du Groupe dans les concessions.

Au total, le ROCE du Groupe est le résultat de deux profils d'activité très différents :

- un niveau très élevé du ROCE des activités hors concessions,

qui résulte de leur intensité capitalistique faible (voire négative pour VINCI Construction), alliée à des résultats opérationnels élevés ;

- un ROCE des concessions plus limité (6 % en 2006 et 4,5 % en données retraitées⁽³⁾), impacté par l'investissement dans ASF (17,4 milliards d'euros de capitaux engagés) et par le poids des nouveaux projets d'infrastructure en concession, en phase de construction et en phase de démarrage (1,6 milliard d'euros au total), produisant une rentabilité encore faible.

(en millions d'euros)	2006 Retraité ⁽³⁾	2006	2005
Capitaux engagés au 31/12/N-1	22 639	8 481	7 562
Capitaux engagés au 31/12/N	22 851	26 100	8 481
Moyenne des capitaux engagés	22 745	17 290	8 022
Résultat opérationnel sur activité	2 580	2 580	1 560
Autres éléments ⁽¹⁾	26	26	92
Impôt théorique ⁽²⁾	(806)	(806)	(493)
NOPAT	1 800	1 800	1 159
ROCE	7,9 %	10,4 %	14,4 %

(1) Part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence et dividendes perçus et, le cas échéant, autres éléments financiers (hors coût de financement, amortis

(2) Sur la base du taux effectif de la période (31,3 % en 2006 et 31,6 % en 2005).

(3) Capitaux engagés au 31/12/N-1 et au 31/12/N ajustés des capitaux engagés dans l'acquisition de 77 % d'ASF (17,4 milliards d'euros), rapportés à la période de détention, soit du 9 mars au 31 décembre 2006 (14,2 milliards d'euros).

2. Comptes sociaux

Le résultat de la société mère s'est élevé à 1 435 millions d'euros en 2006, contre 716 millions d'euros en 2005. Les dépenses visées par l'article 39.4 du Code général des impôts se sont élevées à 67 625 euros en 2006.

3. Dividendes

Le dividende net proposé à l'assemblée générale des actionnaires s'établit à 2,65 euros par action, en progression de 33 % par rapport au dividende de 2 euros par action versé au titre de l'exercice 2005. Il représente un rendement, avoir fiscal inclus, de 2,5 % par rapport au cours du 15 février 2007. Compte tenu de l'acompte de 0,85 euro par action payé en décembre dernier,

il serait versé un solde de 1,80 euro par action le 14 mai 2007. Le montant global qui sera distribué aux actionnaires au titre de l'exercice 2006 est estimé à 616 millions d'euros, soit une hausse de 61 % par rapport au montant distribué au titre de l'exercice 2005 (382 millions d'euros), ce qui représente 50 % du résultat net consolidé de l'exercice 2006 (44 % en 2005).

B. Facteurs de risques

1. Risques opérationnels

1.1 Construction, routes, énergies

Les métiers de VINCI Construction, d'Eurovia et de VINCI Energies sont de façon générale dépendants de la conjoncture économique et de la commande publique dont l'évolution, lorsqu'elle est négative, peut engendrer des pressions sur les volumes d'activité et sur les prix.

Dans l'exécution de leurs contrats de travaux, les entreprises du Groupe sont, en outre, exposées au risque que le délai et/ou le coût de réalisation de l'objet à construire diffèrent de ceux estimés lors de l'obtention du contrat. Ils dépendent, en effet, d'un certain nombre de paramètres difficiles ou impossibles à prévoir, tels que l'évolution du prix des matières premières, de la main-d'œuvre et des coûts de sous-traitance, les difficultés liées à la complexité technique de l'ouvrage, les conditions climatiques et géologiques. Les activités des entreprises du Groupe sont également exposées au risque de solvabilité de leurs clients.

Les risques exposés précédemment sont atténués par le fait que le chiffre d'affaires des entreprises du Groupe est réparti entre un grand nombre de contrats (estimé à environ 260 000 par an), généralement de taille modeste et d'une durée limitée à quelques mois, et exercés dans le cadre d'une grande diversité d'expertises, d'implantations géographiques et de clients.

1.2 Immobilier

Les activités de promotion immobilière sont soumises à un certain nombre de risques liés notamment aux aléas administratifs, techniques et commerciaux qui peuvent engendrer des retards de délais (voire l'abandon de certains projets), des dépassements de budgets et une incertitude sur le prix de vente des ouvrages. L'exposition de VINCI aux risques immobiliers est limitée. L'activité de promotion immobilière du Groupe s'exerce pour l'essentiel au travers de sa filiale spécialisée VINCI Immobilier. Concentrée en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales en France, l'activité de VINCI Immobilier a représenté en 2006 environ 2 % du chiffre d'affaires du Groupe.

1.3 Concessions

Les risques liés aux activités de concessions tiennent notamment aux risques de conception-construction (lesquels sont toutefois, en règle générale, assumés par les entreprises en charge de la construction), de financement et financiers, d'exploitation et d'environnement législatif et réglementaire, en particulier en raison de la durée de ces activités.

Les principaux risques liés à l'exploitation de concessions tiennent en particulier au trafic ou à la fréquentation de l'ouvrage et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les usagers, la quasi-totalité des revenus étant constituée par les recettes de péage.

Par ailleurs, les augmentations tarifaires des sociétés concessionnaires d'autoroutes sont liées notamment à l'inflation (hors tabac), ces sociétés sont donc exposées à une baisse de ce taux

Les grands ouvrages réalisés par la division VINCI Construction Grands Projets représentent environ 6 % du chiffre d'affaires du pôle construction et moins de 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Dans ce domaine, la politique du Groupe est de privilégier les projets à forte valeur ajoutée technique, permettant la valorisation des savoir-faire du Groupe et cela dans des pays où l'environnement est connu ou maîtrisable. En outre, ces grands projets sont généralement réalisés dans le cadre de groupements avec des sociétés tierces, afin de limiter les risques encourus par le Groupe.

En matière de prise de commandes, le Groupe a mis en place une politique de sélection des affaires et, pour ce faire, a instauré de longue date des procédures de contrôle des engagements en amont. De plus, les procédures budgétaires et les systèmes de reporting et de contrôle interne en vigueur au sein de chaque pôle et au niveau du holding permettent un suivi régulier, généralement mensuel, des principaux indicateurs de gestion et une revue périodique des résultats dégagés par chaque entité. L'ensemble de ces procédures est décrit dans le « Rapport du président sur les procédures de contrôle interne », page 150.

Par ailleurs, dans le cadre de leurs activités de construction, certaines filiales du Groupe peuvent être amenées, essentiellement en France, en Belgique et au Luxembourg, à participer à des opérations de promotion immobilière.

Les projets de promotion immobilière sont soumis à l'examen et à l'accord préalable du comité des risques de VINCI, la politique du Groupe étant de ne lancer un nouveau projet qu'à la condition que les engagements liés au foncier et à la construction soient maîtrisés et que l'opération soit suffisamment pré-commercialisée.

d'inflation. Cela aurait pour conséquence de faibles hausses tarifaires et entraînerait un impact défavorable sur l'évolution du résultat opérationnel.

Les principaux risques de financement et financiers, et d'environnement législatif et réglementaire sont décrits, respectivement, aux paragraphes 2 et 4 ci-après.

Les projets de concession sont systématiquement soumis à l'examen et à l'accord du comité des risques de VINCI. En outre, afin de limiter les montants investis à risque par le Groupe, ces projets sont généralement développés en partenariat avec des entreprises tierces et sont financés en maximisant la part de l'endettement, lequel est, en règle générale, sans recours ou à recours limité contre VINCI.

1.4 Exposition aux risques de catastrophe naturelle ou de grève

En outre, comme toute société, VINCI pourrait être perturbé par des mouvements sociaux, par des catastrophes naturelles telles que des tremblements de terre ou des inondations, par l'effondrement ou la destruction accidentelle d'ouvrages du Groupe ou par la dispersion de matières dangereuses sur son réseau auto-

routier ou ses chantiers de construction. De tels événements pourraient se traduire par une baisse significative du chiffre d'affaires du Groupe ou entraîner une augmentation substantielle des dépenses nécessaires à l'entretien ou à la remise en état de ses installations.

1.5 Acquisitions

Afin de maîtriser les risques liés à l'intégration des sociétés nouvellement acquises et de pouvoir y appliquer les principes de gestion du Groupe, la politique de VINCI en matière d'acquisition est d'acquérir le contrôle majoritaire du capital des cibles visées.

Tout projet d'acquisition ou de cession est soumis à l'accord du comité des risques de VINCI et, pour les plus significatifs, du Conseil d'administration, après examen par le comité de la stratégie et des investissements (voir paragraphe 2.6.2 page 142 de la partie « Gouvernement d'entreprise »).

2. Risques de liquidité et de marché

2.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe tient aux obligations de remboursement de sa dette existante et au financement de ses besoins futurs, liés notamment aux programmes d'investissement des sociétés concessionnaires et aux besoins généraux du Groupe.

Le détail de ces obligations et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédents de trésorerie, lignes de crédit confirmées non utilisées, notations financières) figure en note 24 de l'« Annexe aux comptes consolidés ».

2.2 Risques de marché (taux, change, actions)

Du fait de son niveau de dette financière nette, VINCI est exposé au risque de taux d'intérêt (de la zone euro principalement) pour la partie de son endettement à taux variable.

La gestion des risques de taux et de change est exposée en note 25 de l'« Annexe aux comptes consolidés ».

VINCI est également exposé au risque de change lié à ses activités réalisées à l'international et aux financements libellés en devises. Toutefois, les activités à l'international du Groupe sont réalisées à hauteur d'environ 80 % par des filiales opérant dans la zone euro. De plus, à fin 2006, la seule dette émise en devises était entièrement couverte. L'exposition de VINCI au risque de change reste donc limitée.

VINCI n'est pas exposé au risque sur actions. En effet, le Groupe ne détient plus de participation non consolidée significative dans une société cotée et les supports d'investissement utilisés pour la gestion de ses excédents de trésorerie sont essentiellement des OPCVM monétaires, ainsi que des titres de créances négociables.

3. Exposition au prix des matières premières

VINCI est potentiellement exposé à la hausse du prix de certaines matières premières utilisées dans le cadre des activités de travaux de VINCI Construction, Eurovia et VINCI Energies. Toutefois, le Groupe estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, une large part des contrats de travaux du Groupe comprend des formules de révision de prix permettant de faire évoluer le prix des ouvrages, en cours de réalisation, en fonction de l'évolution du prix des matières premières. En outre, les activités de travaux du Groupe sont exercées au travers d'un grand nombre de contrats, pour la plupart de courte durée, ce qui, même en l'absence de formule de révision de prix, limite l'impact de la hausse des matières premières.

Ainsi, l'évolution du prix du pétrole (hausse en début d'année puis baisse sur les cinq derniers mois de 2006) n'a pas eu d'impact défavorable significatif sur les résultats du Groupe en 2006. L'exposition au prix du pétrole concerne essentiellement Eurovia, dont les activités sont consommatrices de bitume, de fuel pour ses installations industrielles et de carburant pour son parc d'engins. L'impact estimé sur le résultat opérationnel d'Eurovia en 2006 est négligeable compte tenu de l'évolution du prix du pétrole. De manière générale, le surcoût est en grande partie répercuté dans les prix de vente, soit initialement lors de la fixation du prix, soit en cours d'exécution du contrat grâce à la mise en œuvre des clauses de révision de prix.

4. Risques juridiques et réglementaires

Compte tenu de la diversité de ses activités et de ses implantations géographiques, le Groupe est soumis à un environnement législatif et réglementaire complexe, lié au lieu d'exécution des prestations et aux domaines d'activité concernés. Lui sont notamment applicables les règles relatives aux contrats et marchés de droit public et privé, au droit de la concurrence et de la concentration, au droit économique, financier et boursier. Ces activités sont susceptibles d'engager sa responsabilité civile (notamment celle des entreprises de construction) et pénale, et ce tant en France qu'à l'étranger. Les risques financiers afférents à la mise en jeu éventuelle de la responsabilité civile des sociétés du Groupe sont

couverts par des polices d'assurance décrites au paragraphe C. En outre, il est à noter que, dans le domaine des concessions en France, le Groupe se trouve dans une situation de dépendance à l'égard des pouvoirs publics, qui disposent, conformément au droit administratif français, du pouvoir de modifier, moyennant indemnité, les termes et conditions des contrats de délégation de service public en cours d'exécution.

Une information détaillée sur les principaux litiges dans lesquels le Groupe est impliqué est fournie en section G de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 251.

5. Risques environnementaux, industriels et technologiques

5.1 Risques économiques et opportunités liés au changement climatique

VINCI n'est concerné par le Plan national d'allocation des quotas d'émission de gaz à effet de serre (Pnaq I) qu'au titre de deux installations : Opteor-Sonex à Lisieux (Calvados) pour 14 429 tonnes de CO₂ et l'usine CIFC à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) pour 159 172 tonnes. Les émissions sont validées conformément à la loi par un vérificateur, au plus tard le 15 février de chaque année. Les émissions d'Opteor-Sonex pour 2005 ont été de 9 368 tonnes de CO₂ ; 5 000 quotas ont été vendus sur le marché à 11,85 euros la tonne. Pour l'année 2006, les émissions d'Opteor-Sonex ont été de 8 592 tonnes ; aucun quota n'a été vendu. Pour la période 2008-2012, l'annexe 1 au projet du Pnaq II prévoit une allocation de 9 947 quotas pour cette installation.

Les émissions de l'usine CIFC pour 2005 ont été de 118 208 tonnes de CO₂ et de 170 112 tonnes de CO₂ en 2006. Aucun quota n'a été vendu sur la période. Le nombre de quotas susceptible d'être alloué par le Pnaq II est de 190 085 tonnes de CO₂. Aucune autre installation de VINCI n'est concernée par le Pnaq II.

Chez VINCI, les risques liés au changement climatique sont regroupés en quatre catégories, chacune faisant l'objet d'une approche en termes de risques et d'opportunités économiques :

- les risques physiques tels que les dommages ou les retards dans les projets, en raison du nombre croissant d'événements climatiques ;
- les risques réglementaires découlant du durcissement des réglementations internationales, européennes et nationales pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- les risques de compétitivité générés par une éventuelle augmentation de la demande des clients pour des produits et des processus moins consommateurs d'énergie ;
- les risques d'inaction face au changement climatique.

Le Groupe participe aux travaux nationaux et européens dans ces domaines, notamment sur les thèmes Bâtiment et CO₂ et Transport et CO₂.

5.2 Risques industriels et environnementaux

VINCI est faiblement exposé aux risques industriels et environnementaux. Seules certaines activités d'Eurovia, particulièrement réglementées, présentent des caractéristiques proches de l'industrie et peuvent se trouver exposées à des risques limités et bien identifiés :

- usines de liants : l'utilisation ou la production de produits potentiellement dangereux pour l'environnement fait l'objet d'une surveillance permanente et d'évaluations internes par les responsables qualité-sécurité-environnement d'Eurovia ;
- postes d'enrobage : la démarche systématique de mise en conformité engagée depuis plus de huit ans porte ses fruits. Les audits réguliers ou impromptus, portant notamment sur l'analyse des produits et la mesure des quantités stockées, permettent de s'assurer des conformités réglementaires ;

- carrières : les risques identifiés ont trait au bruit, aux vibrations et aux rejets de poussières. Des audits externes y sont réalisés chaque année par des organismes certifiés. Le contrôle des rejets de poussières, effectué dans le respect des normes par un organisme extérieur, fait l'objet d'une transmission annuelle aux directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire).

Du fait du caractère limité de ces différents risques, il n'est pas effectué de suivi particulier des coûts et investissements liés aux actions de prévention. Toutefois, tous les risques identifiés sont analysés au cas par cas et donnent lieu, le cas échéant, à la constitution de provisions pour risques en matière d'environnement. Au 31 décembre 2006, les provisions localisées chez Eurovia représentaient un montant de 6,8 millions d'euros (7 millions d'euros en 2005).

5.3 Risques technologiques spécifiques

Ne disposant d'aucune installation, visée à l'article L. 511-1 et au point IV de l'article L. 515-8 du Code de l'environnement, définie dans la nomenclature des installations classées pour la

protection de l'environnement, les sociétés de VINCI ne sont pas directement concernées par les risques liés à ces installations. Elles peuvent toutefois y être indirectement exposées dans les cas suivants :

- certaines activités du Groupe peuvent s'exercer, ponctuellement ou de façon permanente, à proximité ou au sein d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les sociétés du Groupe respectent l'ensemble des règlements liés à ces installations et ne développent aucune activité qui pourrait se traduire par une augmentation des effectifs travaillant à proximité du site classé ;
- certaines activités de VINCI Energies l'amènent à intervenir au sein d'installations classées, dont les règles d'exploitation conduisent à prendre toutes les initiatives nécessaires, notamment pour les évacuations de personnes.

C. Politique d'assurance

1. Politique d'ensemble

La politique d'assurance du groupe VINCI se définit, compte tenu de sa structure décentralisée, à plusieurs niveaux de responsabilité :

- le comité exécutif du Groupe fixe les orientations générales et notamment les standards applicables à toutes les filiales ;
- les responsables de pôles ou de grandes filiales définissent dans ce cadre, à partir d'une identification et d'une analyse rigoureuses des risques afférents à leurs activités, le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties susceptibles de répondre à la cartographie des risques assurables et, d'autre part, un niveau de coût (primes et charges de sinistres conservés) permettant aux entités opérationnelles de rester concurrentielles.

Dans une optique de prévention et d'optimisation économique, les franchises sont définies filiale par filiale et atteignent couramment 75 000 €. Dans le même esprit, des budgets d'auto-assurance ont été mis en place, comme en responsabilité civile (RC) ou en automobile, chez Eurovia, GTM Construction ou VINCI Energies (dans la limite d'un montant inférieur ou égal à 4 millions d'euros en 2006 pour chacune de ces entités et chacun de ces risques).

Aux garanties propres aux filiales, s'ajoutent celles souscrites pour l'ensemble du Groupe, notamment dans les domaines suivants :

- protection de la responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- protection contre les risques catastrophe en responsabilité civile ;
- responsabilité environnementale.

Une partie de l'activité de VINCI au Royaume-Uni est assurée, pour des raisons historiques, dans une société captive d'assurance basée à Guernesey ; un mécanisme de réassurance limite son exposition à un niveau défini en fonction des conditions de marché, qui a été fixé à 6 millions d'euros en 2006.

Les principaux assureurs du Groupe sont la SMABTP et Axa. Enfin, VINCI dispose de sa propre société de courtage, VINCI Assurances, chargée de la consolidation des souscriptions et de l'harmonisation des garanties au sein du Groupe. VINCI Assurances intervient, sauf exception, comme courtier des filiales françaises et, en simple intermédiaire, ne porte aucun risque financier d'assureur.

2. Prévention des risques et sinistralité

Des dispositions de prévention sont systématiquement adoptées, tant sur les sites d'exploitation que sur les chantiers. Cette politique, qui donne une place importante à la formation, recoupe largement les efforts accomplis par les entreprises de VINCI en matière d'assurance qualité et de prévention des accidents du travail.

La sinistralité dans le Groupe se caractérise, sur la base des statistiques et des données disponibles, sans préjuger de la responsabilité réellement encourue dans les affaires concernées,

par un petit nombre (une dizaine en cinq ans) de sinistres d'une valeur unitaire supérieure à 1 million d'euros, par l'occurrence de quelques sinistres moyens (une trentaine en 2006) compris entre 75 000 euros et 1 million d'euros, et enfin par un nombre relativement incompressible de petits sinistres de valeur unitaire inférieure à 75 000 euros, en grande partie supportés par les filiales par le biais des franchises d'assurance. Seul un sinistre d'une valeur unitaire supérieure à 1 million d'euros, mais inférieure à 5 millions d'euros, a été déclaré en 2006.

3. L'assurance dans les métiers de la construction, des routes et des énergies

3.1 Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les filiales concernées peuvent voir leur responsabilité mise en cause à la suite de dommages corporels, matériels ou immatériels subis par des tiers, y compris les clients ou maîtres d'ouvrage.

Les garanties RC souscrites à cet effet sont articulées en, d'une part, une première ligne qui regroupe les garanties mises en place au niveau des filiales, destinées à absorber la sinistralité courante et, d'autre part, un ensemble de lignes complémentaires souscrites pour compte commun. Aucun sinistre n'a, à ce jour, été

réglé au titre de ces lignes complémentaires dans les métiers concernés.

À ces garanties de base peuvent s'ajouter des couvertures spécifiques, en vertu de la loi, des contrats ou d'une décision managériale, dans les domaines suivants :

- responsabilité civile décennale (en France) ;
- responsabilité civile automobile ;
- transport.

3.2 Les garanties de dommages

Les immeubles de bureaux et ateliers fixes sont couverts pour une valeur contractuelle de reconstruction, correspondant à la valeur à neuf ou à une estimation du sinistre maximum indemnisable. Les matériels de chantier sont traités au cas par cas selon l'intérêt économique d'une couverture, fonction de leur valeur, de leur type et de leur ancienneté. Les véhicules, regroupés pour une large part en flottes par pays, ne sont qu'exceptionnellement garantis sur une base tous risques.

Les grands chantiers font, d'une façon générale, l'objet de garanties tous risques couvrant notamment les conséquences matérielles d'accidents ou d'événements naturels à concurrence de la valeur du chantier.

4. L'assurance dans les métiers de concessions et de services

4.1 Les garanties de dommages

Le métier d'exploitant de concession expose potentiellement le Groupe aux dommages, accidentels ou non, pouvant être causés aux ouvrages concédés et susceptibles d'entraîner à la fois l'obligation de reconstruction, avec les coûts attachés à celle-ci, et les conséquences financières de l'interruption d'exploitation, auxquelles s'ajoutent le cas échéant les contraintes du service de la dette à l'égard des organismes de financement.

En règle générale, les ouvrages d'art sensibles (ponts, tunnels et parcs de stationnement) sont garantis dès l'origine pour leur valeur de reconstruction en cas de destruction accidentelle. Tel n'est pas le cas cependant pour des ouvrages de type linéaire (autoroutes), dont la destruction complète n'est pas envisagée.

4.2 Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les ouvrages concédés à des filiales de VINCI en France et à l'étranger disposent également de leur propre programme d'assurance RC, coordonné avec les lignes complémentaires souscrites au niveau du Groupe. Comme dans les métiers de la construction, des routes et des énergies, aucun sinistre n'a, à ce jour, été réglé au titre de ces lignes complémentaires. Ces

programmes sont conçus pour répondre spécifiquement aux exigences légales locales et à celles du cahier des charges de chaque opération. Les concessions dans lesquelles VINCI détient une participation minoritaire ne bénéficient pas automatiquement des protections complémentaires RC souscrites pour compte commun.

4.3 Les garanties de pertes d'exploitation

L'assurance des pertes d'exploitation est destinée à permettre au concessionnaire de restaurer les recettes interrompues par un événement accidentel atteignant l'ouvrage dans son fonctionnement normal et ainsi de faire face aux engagements financiers éventuellement pris à l'égard des bailleurs de fonds et aux charges de son fonctionnement courant pendant la période de reconstruction.

Les pertes d'exploitation sont garanties moyennant des franchises variables en valeur absolue ou en nombre de jours d'inter-

ruption. Les exploitations peu exposées à ce risque (autoroutes en particulier) ne bénéficient pas systématiquement de telles garanties, l'arrêt prolongé et complet d'exploitation n'étant pas pris en considération. Les franchises précitées sont déterminées au cas par cas, de façon à ce que les résultats de la concession considérée ne soient pas significativement affectés par l'interruption accidentelle de la fréquentation. De telles garanties n'ont pas été jusqu'à présent appelées à jouer.

D. Autres informations

1. Engagements d'investissements

Dans le cadre des contrats de concession qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe se sont engagées à réaliser certains investissements d'infrastructures qu'elles sont destinées à exploiter, en tant que sociétés concessionnaires.

Les engagements prévus dans le cadre des contrats de concessions au 31 décembre 2006 sont décrits en note 13.2 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs, dans le cadre des contrats de plan d'ASF et d'ESCOTA pour la période 2007-2011, contrats signés par ces deux sociétés début 2007 et en cours de signature par l'État, le montant des investissements à réaliser s'élève à respectivement 1 600 M€ (hors la section Balbigny – La Tour-de-Salvagny) et 800 M€ pour ASF et ESCOTA (en euros 2006).

Les investissements d'ASF et d'ESCOTA seront financés par tirage sur les lignes de crédit disponibles (voir note 24 de l'« Annexe aux comptes consolidés »), par souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) et sur le marché obligataire.

Les investissements de Cofiroute seront financés par tirage sur ses lignes de crédit disponibles (1 milliard d'euros, voir note 24

de l'« Annexe aux comptes consolidés ») et par souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) et sur le marché obligataire.

Les investissements d'Arcour seront financés dans un premier temps par les mises en capital effectuées par VINCI et par endettement interne auprès de VINCI et externe auprès d'établissements financiers. Le Groupe prévoit, à l'issue de la réalisation des travaux et de la montée en régime de l'exploitation, de saisir des opportunités de refinancement sur le marché obligataire.

Par ailleurs, en janvier 2007, VINCI s'est porté acquéreur des 81 % du capital de Solétanche qu'il ne détenait pas encore. L'acquisition sera effective à l'issue des opérations en cours de revue opérationnelle et de consultation des instances représentatives du personnel et après l'obtention des autorisations administratives appropriées.

En outre, VINCI a acquis le 1^{er} mars 2007 la participation d'Eiffage dans Cofiroute, pour un montant de l'ordre de 760 millions d'euros. Cet investissement sera financé par les disponibilités de VINCI.

2. Informations sur les tendances

Aucun changement significatif de la situation financière et commerciale du Groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2006.

Avec un carnet de commandes représentant plus de 10 mois d'activité, en progression de près de 13 % sur un an, VINCI

dispose d'une bonne visibilité pour 2007. Le chiffre d'affaires du Groupe devrait donc enregistrer une nouvelle progression. Pour autant, le Groupe ne se fixe pas d'objectif de progression de son activité, conformément à sa politique de sélectivité constamment réaffirmée.

Carnet de commandes

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	Var. 06/05
Énergies	1 743	1 445	21 %
Routes	4 601	4 289	7 %
Construction	11 541	10 155	14 %
Total(*)	17 866	15 857	13 %
En nombre de mois d'activité	10,1	9,8	

(*) Après éliminations

3. Marchés du Groupe : saisonnalité de l'activité

Le premier semestre de l'exercice est généralement marqué, dans la plupart des métiers du Groupe, et plus particulièrement dans les travaux routiers, le génie civil et les concessions autoroutières, par un volume d'activité inférieur à celui de la seconde partie de l'année, en raison des conditions climatiques moins favorables. En 2006, la différence entre les deux semestres a représenté un écart de l'ordre de 19 % (14 % en 2005).

La saisonnalité de l'activité se traduit, en outre, par une consommation de la trésorerie d'exploitation au cours du premier semestre, en raison du faible niveau des encaissements durant cette période et du profil de décaissement du *cash flow* d'exploitation,

dont la plus grande partie est réalisée au second semestre. L'impact des facteurs saisonniers ne fait l'objet d'aucune correction sur les comptes du premier semestre. Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Ils ne sont ni anticipés, ni différés à la date de l'arrêté intermédiaire. Les charges et produits facturés sur une base annuelle (ex. redevances de brevets, licences) sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

4. Propriétés immobilières, usines et équipements

Les immobilisations corporelles du Groupe sont principalement constituées de matériels de chantier, installations techniques et agencements, ainsi que de constructions.

Il n'existe pas d'immobilisations corporelles d'une taille significative à l'échelle du Groupe.

5. Contrats de financement

Certains contrats de financement, conclus par des entités du Groupe, prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

Les parties « Bourse et Actionariat » (pages 12 à 13), « Un Groupe Responsable » (pages 94 à 128), « Rapport du Président » (pages 150 à 156), « Gouvernement d'entreprise » (pages 133 à 149), « Renseignements généraux sur la Société et son capital » (pages 270 à 279), « Comptes sociaux » (pages 259 à 269) ainsi que les notes A, B, 9.1, 9.3, 13.2, 23, 24, 25, 26, G, H et I de l'annexe aux comptes consolidés font partie intégrante du rapport de gestion.

Rapport des commissaires aux comptes sur des informations financières pro forma

Exercice clos le 31 décembre 2006

Monsieur le directeur général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières consolidées pro forma de la société VINCI SA relatives aux exercices 2006 et 2005, incluses au paragraphe A-1.7 de votre rapport sur la gestion du groupe VINCI relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Ces informations financières pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition d'une participation complémentaire de 77 % dans ASF, qui permet au groupe VINCI d'en obtenir le contrôle, aurait pu avoir sur les bilans, les comptes de résultat et des éléments des tableaux de flux de trésorerie consolidés de la société VINCI SA au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 si l'opération avait pris effet le 1^{er} janvier 2005. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations financières pro forma ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) n° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du

règlement (CE) n° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations financières pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux, qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations financières pro forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations financières pro forma ont été établies concordent avec les comptes consolidés respectivement des sociétés VINCI SA et ASF SA au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005, établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société VINCI SA pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

À notre avis :

- les informations financières pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2006 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2007
Les commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Deloitte & Associés

Bernard Cattenoz

Benoît Lebrun

Thierry Benoit

Comptes consolidés de VINCI 2006

Sommaire comptes consolidés

Les chiffres clés	179
Compte de résultat consolidé	179
Bilan consolidé	180
Tableau des flux de trésorerie consolidés	182
Variation des capitaux propres consolidés	183

Annexe aux comptes consolidés

A. Faits marquants de l'exercice 2006	184
----------------------------------------------	------------

B. Principes comptables et méthodes d'évaluation	185
---------------------------------------------------------	------------

C. Acquisition des Autoroutes du Sud de la France	197
----------------------------------------------------------	------------

D. Informations sectorielles	198
-------------------------------------	------------

Note 1. Chiffre d'affaires	199
Note 2. Autres informations sectorielles par pôle de métier	200
Note 3. Répartition des données du pôle Concessions	203
Note 4. Informations sectorielles par zone géographique	205

E. Notes relatives au compte de résultat	205
-------------------------------------------------	------------

Note 5. Résultat opérationnel	205
Note 6. Coût de l'endettement financier net	206
Note 7. Autres produits et charges financiers	206
Note 8. Impôts sur les bénéfices	207
Note 9. Résultat par action et dividende	209

F. Notes relatives au bilan	210
------------------------------------	------------

Note 10. <i>Goodwill</i>	210
Note 11. Autres immobilisations incorporelles	212
Note 12. Pertes de valeur sur <i>goodwill</i> et autres actifs non financiers	213
Note 13. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	214
Note 14. Immobilisations corporelles	217
Note 15. Immeubles de placement	218
Note 16. Participations dans les sociétés mises en équivalence	218
Note 17. Autres actifs financiers non courants	219
Note 18. Contrats de construction	219
Note 19. Actifs financiers de gestion de trésorerie, disponibilités et équivalents de trésorerie	220
Note 20. Variation des capitaux propres (hors paiements en actions)	221
Note 21. Paiements en actions	223
Note 22. Provisions non courantes	225
Note 23. Endettement financier net et ressources de financement	230
Note 24. Liquidités et ressources de financement	236
Note 25. Instruments financiers et gestion des risques de marché	239
Note 26. Valeur de marché des instruments financiers	246
Note 27. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	247
Note 28. Activités abandonnées (arrêtées, cédées)	248
Note 29. Transactions avec les parties liées	249
Note 30. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus	250
Note 31. Effectifs et droits à la formation	251

G. Litiges et arbitrages	251
---------------------------------	------------

H. Evènements postérieurs à la clôture	253
-----------------------------------------------	------------

Note 32. Affectation du résultat 2006	253
Note 33. Distribution par ASF d'un dividende exceptionnel	253
Note 34. Acquisitions en cours	253

I. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2006	254
--------------------------------------------------------------------------	------------

Les comptes consolidés de VINCI présentés dans les pages suivantes prennent en compte, pour les exercices 2004 et 2005, les données « historiques » de VINCI et, pour l'exercice 2006, les données consolidées intégrant les Autoroutes du Sud de la France à partir de sa date de prise de contrôle au 9 mars 2006.

Les chiffres clés

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	25 634,3	21 038,1	19 056,1
dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	8 809,5	7 973,6	7 125,6
% du chiffre d'affaires	34,4 %	37,9 %	37,4 %
Résultat opérationnel sur activité	2 579,8	1 560,1	1 304,9
% du chiffre d'affaires	10,1 %	7,4 %	6,8 %
Résultat opérationnel	2 476,0	1 476,9	1 245,8
Résultat net part du Groupe	1 270,4	871,2	731,6
Résultat net par action (en euros)	5,80	5,08	4,56
Résultat net dilué par action (en euros)	5,55	4,46	4,02
Dividende par action hors avoir fiscal (en euros)	2,65	2,00	1,75
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	9 614,9	5 318,5	3 614,6
Endettement financier net	(14 796,4)	(1 579,0)	(2 433,1)
Capacité d'autofinancement	3 755,0	2 134,1	2 018,2
Investissements opérationnels nets	(572,1)	(572,3)	(445,5)
Investissements du domaine concédé	(1 205,3)	(811,1)	(568,3)
Investissements financiers nets	(9 242,8)	(86,6)	(259,9)

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	1-2-3	25 634,3	21 038,1	19 056,1
Produits des activités annexes	5	218,8	181,8	256,9
Charges opérationnelles	5	(23 273,3)	(19 659,8)	(18 008,1)
Résultat opérationnel sur activité	2-3-5	2 579,8	1 560,1	1 304,9
Paievements en actions (IFRS 2)	5-21	(89,5)	(70,1)	(36,3)
Perte de valeur des <i>goodwill</i>	10-12	(14,3)	(13,2)	(22,8)
Résultat opérationnel	2-3-5	2 476,0	1 476,9	1 245,8
Coût de l'endettement financier brut		(733,7)	(273,3)	(318,7)
Produits financiers des placements de trésorerie		152,1	122,9	83,1
Coût de l'endettement financier net	6	(581,7)	(150,3)	(235,6)
Autres produits financiers	7	186,3	127,8	279,6
Autres charges financières	7	(48,9)	(75,0)	(43,6)
Part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	16	18,3	87,0	14,0
Impôts sur les bénéfices	8	(667,4)	(462,5)	(365,9)
Résultat net avant résultat des activités abandonnées (arrêtées, cédées)		1 382,7	1 003,9	894,2
Résultat net d'impôt des activités abandonnées (arrêtées, cédées)	28	49,4	(1,0)	(55,9)
Résultat net		1 432,1	1 002,8	838,3
Résultat net part des intérêts minoritaires		161,7	131,6	106,7
Résultat net part du Groupe		1 270,4	871,2	731,6
Résultat net par action avant activités abandonnées (arrêtées, cédées)				
Résultat net par action (en euros)	9	5,57	5,09	4,91
Résultat net dilué par action (en euros)	9	5,33	4,46	4,31
Résultat net par action part du Groupe				
Résultat net par action (en euros)	9	5,80	5,08	4,56
Résultat net dilué par action (en euros)	9	5,55	4,46	4,02

Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Notes	2006	2005	2004
Actifs non courants				
Goodwill	2-3-10	3 681,3	813,1	776,9
Autres immobilisations incorporelles	2-3-11	128,3	103,7	82,0
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	2-3-4-13	24 698,5	5 741,0	5 024,1
Immobilisations corporelles	2-3-4-14	2 322,6	2 214,8	2 006,7
Immeubles de placement	15	47,3	47,2	41,9
Participations dans les sociétés mises en équivalence	2-3-16	102,8	1 595,5	1 558,5
Autres actifs financiers non courants	17-26	348,2	440,0	532,8
Impôts différés actifs	8	218,8	210,5	167,2
Total actifs non courants		31 547,8	11 165,7	10 190,0
Actifs courants				
Stocks et travaux en cours	27	567,1	540,7	542,8
Clients et autres créances d'exploitation	27	9 503,1	8 334,3	7 279,8
Autres actifs courants	27	241,0	218,6	157,3
Actifs d'impôt exigible	8	37,5	62,5	24,4
Autres actifs financiers courants	17-26	158,1	87,8	233,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie	19-23	1 223,2	885,6	1 968,3
Disponibilités et équivalents de trésorerie	19-23	5 154,8	4 598,7	2 549,5
Total actifs courants		16 884,8	14 728,1	12 756,1
Total actifs		48 432,6	25 893,9	22 946,0

Passif

(en millions d'euros)	Notes	2006	2005	2004
Capitaux propres				
Capital social		1 176,6	983,2	838,1
Primes liées au capital		4 475,5	2 247,5	1 231,5
Titres autodétenus		(178,4)	(335,8)	(130,3)
Autres instruments de capitaux propres		490,6		
Réserves consolidées		1 601,9	849,4	350,1
Réserves de conversion		20,5	31,3	(5,7)
Résultat net part du Groupe		1 270,4	871,2	731,6
Résultat enregistré directement en capitaux propres		9,5	(0,0)	0,6
Capitaux propres part du Groupe		8 866,6	4 646,8	3 015,9
Intérêts minoritaires		748,4	671,7	598,6
Total capitaux propres	20	9 614,9	5 318,5	3 614,6
Passifs non courants				
Provisions non courantes	22	1 015,0	797,3	843,0
Emprunts obligataires	23	3 591,3	3 588,3	4 619,9
Autres emprunts et dettes financières	23	14 043,7	1 840,4	1 555,4
Autres passifs non courants		49,1	32,0	14,4
Impôts différés passifs	8	2 612,7	210,6	169,6
Total passifs non courants		21 311,8	6 468,7	7 202,3
Passifs courants				
Provisions courantes	27	1 655,9	1 445,4	1 382,8
Fournisseurs	27	5 554,1	5 002,3	4 619,2
Autres passifs courants	27	6 428,7	5 498,6	4 743,6
Passifs d'impôt exigible	8	138,7	253,9	213,6
Dettes financières courantes	23	3 728,6	1 906,6	1 170,1
Total passifs courants		17 505,9	14 106,7	12 129,2
Total passifs & capitaux propres		48 432,6	25 893,9	22 946,0

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2006	2005	2004
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)		1 432,1	1 002,8	838,3
Dotations nettes aux amortissements		1 365,9	673,9	617,9
Dotations nettes aux provisions		2,2	23,6	48,2
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		40,4	33,6	36,3
Résultat sur cessions		(166,0)	(68,7)	(36,2)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change		(0,2)	10,0	(10,7)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession		(76,2)	(90,7)	0,1
Coûts d'emprunt immobilisés		(92,3)	(63,3)	(77,3)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé		581,7	150,3	235,6
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées		667,4	462,5	365,9
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2-3	3 755,0	2 134,1	2 018,2
Variations du BFR et des provisions courantes	2-3-27	12,7	114,1	374,7
Impôts payés		(758,2)	(481,0)	(330,2)
Intérêts financiers nets payés		(518,0)	(100,9)	(204,7)
Flux de trésorerie liés à l'activité	I 2-3	2 491,6	1 666,3	1 857,9
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	2-3-4	(771,8)	(700,2)	(525,4)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles		199,7	128,0	79,9
Investissements en immobilisations du domaine concédé (<i>net de subventions reçues</i>)		(1 205,3)	(811,1)	(568,3)
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)		(9 322,4)	(191,0)	(460,9)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)		79,7	104,4	201,0
Incidence nette des variations de périmètre		614,2	6,5	3,0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et non consolidées		15,9	65,6	44,4
Autres		5,9	27,3	(31,9)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II 2-3	(10 384,1)	(1 370,6)	(1 258,0)
Augmentation de capital		3 391,9	270,4	259,6
Acquisition d'actions propres		(329,8)	(369,8)	(492,1)
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers		24,4	(0,0)	1,4
Sommes encaissées lors de l'exercice des options d'achat		19,4	39,4	95,2
Dividendes payés				
- aux actionnaires de VINCI SA		(472,0)	(321,7)	(287,2)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(79,6)	(68,7)	(55,5)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		5 600,2	729,5	633,7
Remboursements d'emprunts & variation des autres dettes financières courantes		104,3	(135,7)	(441,7)
Variation des actifs de gestion de trésorerie		(52,2)	1 347,6	(225,0)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III 2-3	8 206,8	1 490,9	(511,6)
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées (arrêtées, cédées)	IV	219,4	10,0	(4,4)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III + IV	533,6	1 796,6	84,0
Trésorerie nette à l'ouverture		3 993,6	2 169,0	2 082,6
Autres variations		(39,6)	28,1	2,4
Trésorerie nette à la clôture	23	4 487,7	3 993,6	2 169,0
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		52,2	(1 347,6)	225,0
(Émission) remboursement des emprunts		(5 704,6)	(593,8)	(192,0)
Conversion des Océane			1 096,5	
Autres variations		(8 059,0)	(125,6)	(60,5)
Variation de l'endettement net		(13 217,4)	854,1	58,9
Endettement net en début de période		(1 579,0)	(2 433,1)	(2 492,0)
Endettement net en fin de période		(14 796,4)	(1 579,0)	(2 433,1)

Variation des capitaux propres consolidés

	Capitaux propres part du Groupe								Total	Minoritaires	Total
	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat net	Résultats enregistrés directement en capitaux propres			
(en millions d'euros)											
Capitaux propres au 31/12/2004	838,1	1 231,5	(130,3)	0,0	350,1	(5,7)	731,6	0,6	3 015,9	598,6	3 614,6
Augmentation de capital	157,5	1 128,4			52,5				1 338,5	(0,0)	1 338,4
Diminution de capital	(12,5)	(112,4)	124,9						0,0		0,0
Opérations sur titres autodétenus			(330,4)						(330,4)		(330,4)
Affectation de résultat et dividendes distribués					409,9		(731,6)		(321,7)	(68,7)	(390,4)
Résultat net de l'exercice (a)							871,2		871,2	131,6	1 002,9
Instruments financiers : variations de juste valeur (b)								(4,9)	(4,9)	(2,8)	(7,8)
dont :											
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>								0,2	0,2	(0,5)	(0,3)
<i>Couverture de flux de trésorerie</i>								(5,1)	(5,1)	(2,4)	(7,5)
Écarts de conversion							39,8		39,8	4,7	44,5
Variations des capitaux propres des ME comptabilisées directement en capitaux propres								1,2	1,2		1,2
Paiements en actions (IFRS 2)					64,0				64,0		64,0
Variations de périmètre					0,4	(2,8)		3,7	1,3	8,0	9,3
Divers					(27,4)	0,1		(0,6)	(27,9)	0,4	(27,6)
Capitaux propres au 31/12/2005	983,2	2 247,5	(335,8)	0,0	849,4	31,3	871,2	(0,0)	4 646,8	671,7	5 318,5
<i>dont total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice 2005 (a) + (b)</i>							871,2	(4,9)	866,3	128,8	995,1
Augmentation de capital	228,3	2 673,0		490,6					3 391,9	24,4	3 416,3
Diminution de capital	(34,9)	(445,1)	479,9						0,0		0,0
Opérations sur titres autodétenus			(322,5)		12,1				(310,4)		(310,4)
Affectation de résultat et dividendes distribués					399,2		(871,2)		(472,0)	(79,6)	(551,6)
Résultat net de l'exercice (a)							1 270,4		1 270,4	161,7	1 432,1
Instruments financiers : variations de juste valeur (b)								7,1	7,1	(0,1)	7,0
dont :											
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>								(0,2)	(0,2)		(0,2)
<i>Couverture de flux de trésorerie</i>								7,3	7,3	(0,1)	7,2
Écarts de conversion							(10,0)		(10,0)	(2,5)	(12,5)
Variations des capitaux propres des ME comptabilisées directement en capitaux propres								0,2	0,2		0,2
Paiements en actions (IFRS 2)					75,8				75,8		75,8
Variations de périmètre					263,4	(0,4)		0,0	263,0	(25,9)	237,1
Divers					1,9	(0,4)		2,1	3,7	(1,4)	2,3
Capitaux propres au 31/12/2006	1 176,6	4 475,5	(178,4)	490,6	1 601,9	20,5	1 270,4	9,5	8 866,6	748,4	9 614,9
<i>dont total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice 2006 (a) + (b)</i>							1 270,4	7,1	1 277,5	161,6	1 439,1

A. Faits marquants de l'exercice 2006

1. Prise de contrôle et consolidation par intégration globale des ASF (Autoroutes du Sud de la France)

VINCI a acquis au cours de l'année 2006, pour un montant total de 9 087 millions d'euros (y compris frais d'acquisition), une participation complémentaire de 77,01 % dans le capital d'ASF pour porter son taux de détention à 100 % au 6 novembre 2006.

Cette opération s'est réalisée en trois étapes successives :

1.1 Acquisition par VINCI de 50,37 % du capital ASF

Déjà actionnaire à hauteur de 22,99 % et partenaire industriel de la société ASF dans le cadre d'un accord conclu en juin 2004, VINCI a été choisi par le gouvernement français le 14 décembre 2005 comme acquéreur des participations de l'État et d'Auto-routes de France (ADF) dans ASF, représentant au total 50,37 %

du capital et des droits de vote d'ASF. Le transfert des actions détenues par l'État et ADF, pour un montant de 5 934 millions d'euros, est intervenu le 9 mars 2006, conformément à un contrat de cession d'actions conclu en date du 6 mars 2006.

1.2 Garantie de cours

Un projet d'offre publique d'achat sur les 61 528 365 actions non détenues directement ou indirectement par VINCI, représentant 26,64 % du capital d'ASF, a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la forme d'une garantie de cours offrant aux actionnaires minoritaires le même prix que celui offert à l'État et à ADF, soit 51 euros par action.

Cet investissement complémentaire s'est élevé à 2 841 millions d'euros.

À l'issue de la garantie de cours qui s'est déroulée du 30 mars au 28 avril 2006, VINCI détenait 97,48 % du capital et des droits de vote d'ASF (soit 225 159 576 actions).

1.3 Projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire (OPR/RO)

Conformément aux engagements pris lors de la garantie de cours, VINCI a déposé le 12 mai 2006 un projet d'OPR/RO visant les actions ASF non détenues par VINCI, soit 6 026 738 actions au prix de 49,80 euros dividende détaché. Le projet a été accepté le 16 mai 2006 par l'AMF.

directement et indirectement par l'intermédiaire de sa filiale VINCI Concessions, 227 686 974 actions et droits de vote ASF, soit 98,58 % du capital et des droits de vote de la société. Le retrait obligatoire de la cote est intervenu le 6 novembre 2006. Au 31 décembre 2006, VINCI détenait directement ou indirectement 100 % du capital et des droits de vote de la société ASF.

À la clôture de l'offre le 3 novembre 2006, VINCI détenait,

2. Augmentation de capital et émissions obligataires

L'acquisition du groupe ASF a été en partie financée par une augmentation de capital pour 2,5 milliards d'euros et par l'émission d'obligations super-subordonnées à durée indéterminée.

2.1 Augmentation de capital

Le 25 avril 2006, VINCI a procédé à une augmentation de capital de 2 506 millions d'euros portant sur l'émission

de 36 086 404 actions nouvelles au prix de 70,25 euros.

2.2 Émission d'obligations super-subordonnées perpétuelles

Le 13 février 2006, VINCI a réalisé une émission obligataire subordonnée de dernier rang de maturité perpétuelle de 500 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels européens.

d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement de coupon.

Avec un prix d'émission de 98,831 %, cette opération offre un coupon fixe optionnel de 6,25 %, payable annuellement jusqu'en novembre 2015. Après cette date, le coupon devient variable et trimestriel au taux Euribor 3 mois plus 3,75 %. VINCI dispose

Conformément aux normes IFRS, cet instrument est comptabilisé en capitaux propres, pour un montant net de frais de 491 millions d'euros, dans les comptes consolidés de l'exercice 2006 (le coupon payé étant traité comme un dividende distribué).

2.3 Émission obligataire Cofiroute

Cofiroute a émis, le 24 mai 2006, un emprunt obligataire de 750 millions d'euros à échéance du 24 mai 2021, destiné à contribuer au financement de son programme d'investissement.

Son prix d'émission a été fixé à 98,928 % du nominal et son coupon à 5 %.

3. Cessions d'actifs

3.1 Cession d'un ensemble immobilier à Nanterre

Le Groupe a cédé au début de l'année 2006 un ensemble immobilier situé à Nanterre pour un prix total de 86 millions d'euros.

La plus-value de cession dégagée à ce titre s'est élevée à 46 millions d'euros après impôts.

3.2 Cession des activités aéroportuaires

Le processus de cession des activités de services aéroportuaires, initié au début du premier semestre 2006, a conduit VINCI à retenir l'offre de LBO France. Après signature du contrat de vente en date du 3 août 2006, la cession effective est intervenue fin octobre 2006.

Cette opération, dont l'incidence est présentée dans le compte de résultat consolidé à la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou cédées », en application de la norme IFRS 5, a généré un profit net de cession de 43 millions d'euros et s'est traduit par un désendettement de 280 millions d'euros, dont 60 millions d'euros de dettes à long terme (voir note 28 « Activités abandonnées (arrêtées, cédées) »).

B. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, sont établis conformément aux normes IFRS et telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2006.

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2006 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice 2005, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2006 (voir note B 1.1). Ces derniè-

res n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers.

Les données IFRS 2004 sont établies en tenant compte des normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation ». En effet, VINCI avait opté pour l'application de ces deux normes dès le 1^{er} janvier 2004, afin d'assurer une meilleure comparabilité des comptes des exercices 2004 et 2005.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 27 février 2007.

1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2006

Amendement IAS 19 « Avantages du personnel »

L'option permettant de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres, telle que présentée dans la norme IAS 19 « Avantages du personnel » révisée, applicable à compter du 1^{er} janvier 2006, n'a pas été retenue par le Groupe. L'amortissement des écarts actuariels selon la méthode du corridor est donc maintenu.

Par ailleurs, l'amendement IAS 19 définit les modalités de comptabilisation des excédents ou déficits des régimes multi-employeurs, ainsi que les informations complémentaires à fournir en annexe. Après examen, l'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2006. Les informations complémentaires demandées figurent en note 22 « Provisions non courantes ».

Droits d'utilisation des actifs – conditions permettant de déterminer si un accord contient une location – IFRIC 4

L'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un accord contient une location » vise à identifier les clauses de conventions qui, sans revêtir la forme juridique d'un contrat de location, accordent aux clients un droit d'utilisation d'un ensemble d'actifs en contrepartie de loyers inclus dans la rémunération globale du contrat. S'il est conclu que le contrat contient une location, celle-ci est analysée et comptabilisée selon les critères de la norme IAS 17 (distinction entre un contrat de location financement et un contrat de location simple).

Après examen, l'application de cette interprétation n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2006.

Amendement IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation »

En 2005, l'IASB a publié trois amendements de la norme IAS 39 concernant :

Option juste valeur

En juin 2005, l'IASB a publié l'amendement définitif de la norme IAS 39 relatif à « l'option juste valeur ». La norme IAS 39 (version décembre 2003) avait introduit la possibilité d'évaluer à la juste valeur n'importe quel actif ou passif financier, les ajustements de valeur étant constatés en résultat. L'amendement « option juste valeur » vise à restreindre les possibilités d'utilisation de l'option.

Le Groupe avait déjà opté dès l'adoption des normes IFRS pour « l'option de juste valeur » pour les actifs financiers de gestion de trésorerie et pour les équivalents de trésorerie. Compte tenu des modalités de gestion de ces actifs financiers, cette option a été conservée dans le cadre de l'amendement précité.

Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupe futures

En avril 2005, l'IASB a publié un amendement de la norme IAS 39, relatif à la couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupe futures. L'objectif de cette révision est de permettre dans les comptes consolidés de désigner comme élément couvert contre le risque de change, dans une relation de couverture de flux de trésorerie, une transaction future intra-groupe en devise sous certaines conditions.

Garanties financières et assurance crédit

En juillet 2005, l'IASB a publié un amendement de la norme IAS 39, relatif aux garanties financières et assurance-crédit. Les instruments qui répondent à la définition de garantie financière telle que définie par la norme IAS 39 sont désormais comptabilisés par l'émetteur de la garantie, conformément aux principes d'évaluation définis par la norme IAS 39.

Ces deux derniers amendements ne trouvent pas à s'appliquer dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2006.

1.2 Normes et interprétations nouvelles applicables après le 31 décembre 2006

Information financière intermédiaire et dépréciation d'actifs – IFRIC 10

L'IFRIC a précisé qu'aucune reprise de dépréciation n'est possible lorsqu'une entreprise, à l'occasion de ses comptes intermédiaires, a comptabilisé une perte de valeur sur un écart d'acquisition, un instrument de capitaux propres non coté ou un actif financier comptabilisé au coût.

Cette interprétation ne trouve pas à s'appliquer dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2006.

Interprétation relative aux contrats de concession – IFRIC 12

L'IFRIC a publié, le 30 novembre 2006, son interprétation IFRIC 12 concernant le traitement comptable des contrats de concession :

- le champ d'application couvre les contrats de concession exploités dans le cadre d'un service public, pour lesquels le concédant est réputé exercer un contrôle sur les actifs exploités ;
- les différents modèles comptables applicables sont déterminés en fonction des contreparties reçues par le concessionnaire :
 - modèle de l'actif incorporel (*intangible asset model*) : l'actif concédé est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle dans le cas où le concessionnaire reçoit un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) de la part des usagers, en contrepartie du financement, de la construction et de l'exploitation de l'infrastructure. Ce traitement s'appliquerait à la plupart des concessions d'infrastructures détenues par VINCI, en particulier les réseaux autoroutiers d'ASF, d'ESCOTA et de Cofiroute, l'A19, le pont de Rion-Antirion en Grèce et la plupart des parkings gérés en concession par VINCI Park. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple *pass through* ou *shadow toll*), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également ;

- modèle de la créance financière (*financial asset model*) : le droit du concessionnaire sur l'actif concédé est comptabilisé comme une créance financière portant intérêts, dès lors qu'il dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers. Sur la base de l'analyse des contrats existants chez VINCI, ce modèle s'appliquerait aux contrats du contournement de Newport, à quelques contrats de VINCI Park, ainsi qu'aux contrats de partenariats public-privé.
- lorsque seule une part de l'investissement fait l'objet d'un engagement de paiement de la part du concédant, elle est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti par le concédant. Le solde non garanti est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle.

VINCI a choisi de ne pas appliquer par anticipation cette interprétation au 31 décembre 2006, qui est en cours d'adoption par l'Union européenne.

L'application d'IFRIC 12 chez VINCI nécessitera une adaptation des règles et procédures comptables applicables aux contrats de concession, en particulier concernant les modalités de comptabilisation des provisions pour grosses réparations.

Informations à fournir sur les instruments financiers

En août 2005, l'IASB a publié la norme IFRS 7 « Informations à fournir sur les états financiers ». La nouvelle norme vient en remplacement de la norme IAS 30 « Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées » et apporte des amendements à la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation ».

La norme IFRS 7, applicable à compter du 1^{er} janvier 2007, prévoit de fournir des informations qualitatives et quantitatives relatives à l'exposition aux risques qui résulte de l'utilisation d'instruments financiers.

Le Groupe procède actuellement au recensement des informations complémentaires sur les instruments financiers qui seront fournies dans les comptes consolidés futurs en application de cette norme.

Information sectorielle

La norme IFRS 8 définit l'information sectorielle établie selon la *management approach*, fondée sur des données internes de gestion de l'entreprise. Cette norme peut entraîner une modification de la présentation des données sectorielles, mais n'a pas d'incidence sur l'évaluation et la comptabilisation des transactions.

VINCI ne s'attend pas à ce que cette nouvelle norme, applicable au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2009, modifie la présentation de ses données sectorielles.

Par ailleurs, sur la base des transactions effectuées au 31 décembre 2006, l'application des interprétations :

- IFRIC 9 – Requalification des dérivés incorporés,
- IFRIC 8 – Champ d'application d'IFRS 2,
- IFRIC 7 – Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 (information financière dans les économies hyper-inflationnistes),

ne devrait pas avoir d'effet sur les comptes consolidés du Groupe, compte tenu des études menées à ce jour.

1.3 Changement de présentation

1.3.1 Communiqué de l'AMF du 9 mars 2006 sur le classement des OPCVM monétaires en équivalents de trésorerie

Conformément au communiqué de l'AMF :

- les OPCVM relevant de la classification AMF « monétaire euro » sont présumés remplir les critères définissant les « équivalents de trésorerie » fixés par la norme IAS 7 « Tableau de flux de trésorerie », à savoir : les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides et facilement réalisables en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur ;
- les OPCVM autres que « monétaire euro » doivent faire l'objet d'une analyse au cas par cas.

Compte tenu du communiqué de l'AMF, les placements de trésorerie répondant à la définition des « équivalents de trésorerie » sont désormais présentés au niveau du bilan et du tableau de flux en « trésorerie et équivalents de trésorerie », conformément à la norme IAS 7 pour l'ensemble des périodes présentées. Les équivalents de trésorerie antérieurement présentés en « actifs financiers de gestion de trésorerie » au bilan du 31 décembre 2005, ont été reclassés à cet effet. Les impacts de ce reclassement sont mentionnés en note 19 « Actifs financiers de gestion de trésorerie, disponibilités et équivalents trésorerie ». Ce changement de présentation n'a aucun impact sur l'endettement financier net défini par le Groupe.

1.3.2 Paiements en actions

Afin de fournir une information sectorielle plus pertinente, la présentation de la charge IFRS 2 « Paiements en actions », figurant en résultat opérationnel, est désormais répartie par pôle de

métiers. Les données de l'exercice 2005 ont été modifiées en conséquence.

2. Méthodes de consolidation

2.1 Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles VINCI exerce un contrôle de fait, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne notamment CFE, dont VINCI détient 46,84 % du capital.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de

détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Cela concerne notamment les sociétés en participation et la société Consortium Stade de France, détenue à 66,67 % par VINCI, qui fait l'objet d'un pacte d'actionnaires avec Bouygues, détenant 33,33 %. Ce dernier organise le contrôle conjoint des deux seuls actionnaires de cette société, toutes les décisions financières, opérationnelles et d'investissements doivent être prises à l'unanimité.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Évolution du périmètre de consolidation

	31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	1 398	934	464	1 364	928	436
Intégration proportionnelle	320	161	159	302	146	156
Mise en équivalence	48	14	34	38	16	22
	1 766	1 109	657	1 704	1 090	614

La principale évolution de périmètre sur l'exercice concerne l'intégration du groupe ASF (constitué des sociétés ASF et ESCOTA consolidées selon la méthode de l'intégration globale et de la société Transjamaican Highway, détenue à 34 % et consolidée par mise en équivalence), à compter du 9 mars 2006, date de leur prise de contrôle par VINCI. Les autres variations de périmètre proviennent essentiellement de l'acquisition de 63 sociétés

de petite taille, dont 24 sociétés chez VINCI Energies et 27 sociétés chez VINCI Construction.

Par ailleurs, suite à la cession intervenue le 30 juin 2006 de 31,1 % du capital de SCDI (société concessionnaire du pont de la Confédération au Canada), SCDI, désormais détenue à hauteur de 18,8 % de son capital par VINCI, est consolidée par mise en équivalence à compter de cette date.

2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ;
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise

intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement ;

- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture. Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments

du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période (ce dernier étant représentatif de la meilleure estimation du cours de change à la date de transaction). Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés

en autres produits et charges financiers au compte de résultat. Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

2.5 Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la juste valeur, aux dates de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsqu'un accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation de la société cible à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise

acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5, qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la part d'intérêt de VINCI dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisée en *goodwill*.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprise considéré.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité préalablement contrôlée, l'actif net des filiales est réévalué à la juste valeur à la date de l'acquisition complémentaire, à hauteur du pourcentage complémentaire acquis.

2.6 Activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession et actifs en cours de cession

Activité abandonnée

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, dès lors qu'elles concernent :

- soit un pôle d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe, faisant partie d'un plan unique de cession,
 - soit une filiale acquise uniquement dans le but de la revente,
- sont présentées sur une ligne séparée du bilan consolidé à la clôture de l'exercice présenté.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités

abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

Actifs en cours de cession

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les 12 mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Contrairement aux activités abandonnées, les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie ne sont pas présentés sur une ligne séparée.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées

si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

3.1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement, en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus

à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas, basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2 Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des *goodwill*, des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait

avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note 12 « Pertes de valeur sur *goodwill* et autres actifs non financiers ».

3.1.3 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de *stock-options* (offres de souscription), au plan d'attribution d'actions gratuites et au plan d'épargne groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypo-

thèses comportementales basées sur les observations passées. Les principales hypothèses actuarielles (volatilité attendue, rendement attendu de l'action...) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note 21 « Paiements en actions ».

3.1.4 Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Ces engagements sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues en 2006 et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 22.1 « Provisions pour retraite ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer pour tenir compte de changements futurs d'hypothèses.

3.1.5 Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;

- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison ;
- les prévisions de dépenses pluriannuelles d'entretien et de grosses réparations servant de base aux provisions pour gros-

ses réparations. Par ailleurs, l'application de l'interprétation IFRIC 12 est susceptible de modifier la détermination de ces provisions (voir partie B 1.2 « Interprétation relative aux contrats de concession – IFRIC 12 »).

3.1.6 Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Dans le cas où les instruments financiers sont non cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur,

à des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif sur la valorisation de ces instruments.

3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé des pôles Énergies, Routes et Construction est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 selon les modalités décrites ci-dessous. Il intègre le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale. Il inclut le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe au titre des ouvrages en concession, qui figurent au bilan de VINCI en immobilisations incorporelles du domaine concédé. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note B.3.4 « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

Le chiffre d'affaires consolidé du pôle Concessions est comptabilisé conformément à la norme IAS 18. Il comprend les péages perçus sur les ouvrages routiers concédés, les revenus des parcs de stationnement et des concessions aéroportuaires ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et d'espaces publicitaires. Dans le secteur de l'immobilier, le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation de promotion immobilière, mesurée selon la méthode des coûts engagés (fonciers, coûts des travaux...).

3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes sont comptabilisés selon la norme IAS 18. Ils regroupent les produits locatifs, les ventes de matériels,

matériaux et marchandises, les études et les redevances, à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

3.4 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11.

Pour le pôle Construction, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique. Pour les autres pôles (Routes et Énergies), il est déterminé sur la base d'une mesure de l'avancement par les coûts.

être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Le chiffre d'affaires, intégrant la marge de construction (profits ou pertes), réalisé dans le cadre des contrats de concession figurant à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles du domaine concédé, est enregistré en compte de résultat selon la méthode de l'avancement décrite ci-dessus.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions et des plans d'épargne groupe sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de *stock-options*, d'actions gratuites et les offres de souscription au plan d'épargne groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément

de rémunération supporté par VINCI. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

3.5.1 Plans d'options de souscription ou achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions sont attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. La juste valeur des options attribuées est déterminée, à la date d'attribution, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type Monte Carlo.

Le nombre d'options est ajusté de la probabilité que les conditions d'acquisition des droits relatifs à l'exercice de l'option ne soient pas satisfaites.

3.5.2 Plan d'attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration de VINCI du 12 décembre 2006, conformément aux autorisations de l'assemblée générale mixte du 16 mai 2006, a procédé à l'attribution d'actions gratuites

existantes à effet du 2 janvier 2007, au profit de certains membres du personnel salarié et de certains mandataires sociaux.

3.5.3 Plan d'épargne groupe (PEG)

Dans le cadre du PEG, le Groupe procède en France trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés, dont la juste valeur est déterminée à la date du Conseil d'administration qui fixe le prix de souscription, à partir d'un modèle d'éva-

luation binomial de type Monte Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité pendant cinq ans des actions acquises. Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge lors de leurs attributions, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les plans, octroyés sur décision du Conseil d'administration du holding et approuvés en assemblée générale, ne sont pas reconduits de façon systématique. Leur évaluation n'étant pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure cette charge dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA), qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles, et de le présenter sur une ligne séparée « Paiement en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel.

3.6 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des couvertures de taux de dette brute, ainsi que les variations nettes de juste valeur des produits dérivés de taux rattachés à la dette, à l'exception de celles qui sont portées en capitaux propres.

- La rubrique produits financiers des placements comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, dividendes sur OPCVM, plus et moins-values de cessions...), les impacts des couvertures de taux rattachées à ces placements, ainsi que leurs variations de juste valeur.

3.7 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunt incorporables

correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;

- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

3.8 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible.

Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence et les co-entreprises donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté, pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.9 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen

d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les obligations convertibles en actions ou les options de souscription et d'achat d'actions.

3.10 Goodwill

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les *goodwill* relatifs aux filiales intégrées globalement et aux sociétés intégrées selon la méthode de la consolidation proportionnelle sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *goodwill* ». Les *goodwill* relatifs à des sociétés

prises en équivalence sont inclus dans la rubrique « titres mis en équivalence ».

Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

3.11 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des droits d'exploitation, des droits de forage de carrières à durée définie et des logiciels informatiques. Les autres immobilisations incorporelles acquises

figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.12 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les coûts des contrats de concession sont inscrits sur une ligne spécifique du bilan, en immobilisations incorporelles du domaine concédé. Ils sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat, à compter de la mise en exploitation des ouvrages.

Les biens renouvelables sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation. Les biens de retour remis gratuitement au concédant font l'objet d'un amortissement complémentaire visant à ramener leur valeur résiduelle à zéro en fin de contrat.

3.13 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.14 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
– Gros œuvre	de 20 à 50 ans
– Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.15 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété

de ces biens. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.16 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût

d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

3.17 Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les *goodwill*, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère

des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.18 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le *goodwill* dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise mise en équivalence, ces pertes ne sont pas

reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note B.3.17 « Pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers ».

3.19 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés actifs

non courants (voir note B.3.29 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs).

3.19.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majorée des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement en capitaux propres et qu'il existe une indication objective de la dépréciation de cet actif, la perte cumulée est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

3.19.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, les autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs

sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêté s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est

amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après

la comptabilisation de la dépréciation.

3.20 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. À chaque clôture,

ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.21 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet

d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

3.22 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs et la part à moins d'un an des prêts et

créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

3.23 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat, l'option de juste valeur ayant été retenue par le Groupe conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 39.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des *cash-flows* futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.24 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie ne faisant l'objet d'aucune restriction.

Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

3.25 Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 32, les capitaux propres intègrent les titres subordonnés à durée perpétuelle répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

3.26 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

3.26.1 Provisions pour retraite

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés,

soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sont comptabilisés selon un mode linéaire sur la durée de vie

3.26.2 Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé, correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

3.27 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base des désordres spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de

3.28 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires, les autres emprunts et la juste valeur des produits dérivés passifs. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique coût de l'endettement financier brut.

active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels, ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisation définis et sont inscrits en charge au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire, ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

Certains instruments financiers, notamment les Océane, contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. Conformément à la norme IAS 32, le prix d'émission de l'instrument hybride est alloué entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre le prix d'émission et la valeur attribuée à la composante dette. Celle-ci correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques

similaires mais ne comportant pas d'option de conversion. La valeur attribuée à l'option de conversion n'est pas modifiée durant la vie de l'emprunt. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais

d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

3.29 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des instruments dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI peuvent être qualifiés d'instruments de couverture. La comptabilité attachée aux instruments de couverture est applicable notamment si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture est démontrée dès son origine et de façon régulière tant qu'elle perdure.

3.29.1 Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif tel que prêts et emprunts à taux fixe, ou des actifs et passifs en devises étrangères, ou d'engagements fermes non comptabilisés.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'impact de la réévaluation de l'élément couvert est enregistré au compte de résultat de la période. Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique

que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et les résultats financiers pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme « efficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique écarts de conversion, la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » étant enregistrée en résultat. La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en écarts de conversion doit être reprise en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

3.29.2 Instruments financiers non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont présentés au bilan en actifs ou passifs courants et sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan en « actifs financiers non courants » ou « autres emprunts et dettes financières non courantes ». La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture sont classées en « actifs financiers courants » ou « dettes financières courantes ».

La valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la clôture de l'exercice.

3.30 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture annuelle ou semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés, selon leur nature,

à l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

C. Acquisition des Autoroutes du Sud de la France

À la suite d'un processus de cession initié par l'État le 18 juillet 2005, VINCI a pris le contrôle du groupe ASF dans les conditions indiquées en note A.1 « Faits marquants ».

Le groupe ASF finance, construit et exploite un réseau autoroutier d'une longueur de 3 107 km à fin 2005, le réseau concédé ayant récemment été porté à 3 160 km par l'intégration de la section Lyon-Balbigny de l'autoroute A89. Les échéances des concessions accordées à ESCOTA et ASF se situent, respectivement, à fin 2026 et à fin 2032.

Le groupe ASF est principalement composé des sociétés Autoroutes du Sud de la France et ESCOTA, auxquelles s'ajoutent Jamaïcain Infrastructure Operator, en charge de l'exploitation d'un réseau de 33 km en Jamaïque, détenue à 34 % par ASF, Truck Etape, spécialisée dans la réalisation de parcs de stationnement pour les poids lourds, et Autoroutes-Trafic, commercialisant des services multimédias d'information trafic.

1. Détermination des actifs et passifs identifiables acquis à la date de prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 3, VINCI a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs acquis et à la détermination des impôts différés associés. Les valeurs attribuées aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ont été déterminées au 9 mars 2006 de façon provisoire, en fonction des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Elles sont susceptibles d'évoluer, les éventuelles modifications de valeurs qui pourraient intervenir seront prises en compte dans un délai de 12 mois à compter de la date de transaction.

Les titres ASF acquis antérieurement à la prise de contrôle de la société par VINCI ont été évalués, en application de la méthode dite de « prise de contrôle par lots successifs », sur la base de la juste valeur des actifs et des passifs à la date d'acquisition des lots correspondants, en utilisant des hypothèses financières cohérentes avec les périodes considérées. Les différents lots retraités concernent les acquisitions réalisées au cours des exercices 2002 (17 % du capital d'ASF), 2003 (3 % du capital) et 2004 (3 % du capital). La réestimation au 9 mars 2006 des actifs et des passifs, à hauteur de la portion déjà détenue au 31 décembre 2005, a été comptabilisée en réserves consolidées du Groupe pour un montant net de 262,4 millions d'euros.

La juste valeur de l'actif net acquis à la date de prise de contrôle a été évaluée de manière cohérente avec les valorisations effectuées dans le cadre de l'offre remise par VINCI à l'État le 7 novembre 2005, ainsi que celles réalisées pour les besoins de l'opération de la garantie de cours.

S'agissant de la différence entre la juste valeur des actifs et passifs acquis et la valeur nette comptable consolidée du groupe ASF, les éléments notables suivants ont été identifiés :

- la valeur attribuable au droit d'exploitation conféré par les contrats de concession du groupe ASF : cet élément, assimilable à un actif incorporel du domaine concédé, représente un montant de 6 889,5 millions d'euros, amortissable sur la durée résiduelle des contrats de concession ASF et ESCOTA à la date de prise de contrôle, soit 25,7 ans ;
- les dettes à caractère financier ont fait l'objet d'un ajustement de juste valeur. La valeur de marché de la dette brute d'ASF et d'ESCOTA au 9 mars 2006 a été évaluée à 8 859,8 millions d'euros, soit un ajustement de 313,7 millions d'euros (y compris instruments dérivés), par rapport à une valeur comptable dans les comptes consolidés du groupe ASF de 8 546,1 millions d'euros ;
- en application de la norme IAS 12, il a été constaté un impôt différé passif sur les éléments ayant fait l'objet d'un retraitement en juste valeur. Cet impôt différé passif, associé à la valeur attribuable au droit d'exploitation des concessions, représente un montant de 2 372,0 millions d'euros. Par ailleurs, un impôt différé actif de 108,0 millions d'euros a également été constaté en regard de la réévaluation résultant de la prise en compte en valeur de marché de la dette d'ASF et d'ESCOTA.

Les actifs et les passifs identifiables acquis à la date de prise de contrôle se présentent schématiquement de la façon suivante :

Actifs et passifs acquis au 9 mars 2006 (en millions d'euros)	Valeurs historiques	Ajustement justes valeurs	Justes valeurs
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé (y compris les autres immobilisations incorporelles)	11 866,4	6 889,5	18 755,9
Actifs financiers non courants	87,6	3,3	90,9
Impôts différés actifs	82,3	178,8 ⁽¹⁾	261,1
Total actifs non courants	12 036,3	7 071,6	19 107,9
Actifs courants	1 149,0		1 149,0
Passifs non courants			
Dettes financières et dérivés non courants	7 452,9	304,0	7 756,9
Autres passifs non courants	134,9	133,9	268,8
Impôts différés passifs	295,7	2 384,0 ⁽¹⁾	2 679,7
Total passifs non courants	7 883,5	2 821,9	10 705,4
Passifs courants			
Dettes financières et dérivés courants	1 093,1	9,8	1 102,9
Autres passifs courants	507,6	45,6	553,2
Total passifs courants	1 600,7	55,4	1 656,1
Actifs net acquis à 100 %	3 701,1⁽²⁾	4 194,3	7 895,4
Trésorerie décaissée pour l'acquisition⁽³⁾			9 064,8
Coûts directs rattachés à l'acquisition			21,9
Impôts			(7,5)
Prix d'acquisition⁽³⁾			9 079,1

(1) Dont 108 millions d'euros relatifs à la juste valeur de la dette du groupe ASF.

(2) Y compris minoritaires ESCOTA pour 3,7 millions d'euros.

(3) Hors lots acquis antérieurement à la prise de contrôle.

Compte tenu des éléments décrits ci-dessus, le *goodwill* résiduel s'élève à 2 958,3 millions d'euros. Il correspond à la somme algébrique des *goodwill* et des *badwill* déterminés lot par lot, en comparant le prix d'acquisition de chacun des lots à la quote-part correspondante des actifs et passifs détenus réévalués à la juste valeur.

Ce *goodwill* net non affecté correspond aux avantages économiques futurs supplémentaires que VINCI estime dégager suite à l'acquisition du groupe ASF.

2. Autres informations

Sur la base des justes valeurs présentées ci-dessus, le chiffre d'affaires et le résultat net de VINCI au titre de l'exercice 2006, incluant le groupe ASF comme si la date d'acquisition était

intervenue le 1^{er} janvier 2006, se seraient élevés respectivement à 26 032,4 millions d'euros et 1 276,8 millions d'euros.

D. Informations sectorielles

Basée sur l'organisation interne du Groupe, l'information sectorielle est présentée par pôle de métiers (premier niveau) et par zone géographique (second niveau).

Les activités principales par pôle de métiers sont les suivantes :

- Concessions : gestion, dans le cadre de contrats de concession, d'affermage ou de services, d'infrastructures autoroutières, de grands ouvrages (ponts, tunnels), de parcs de stationnement et d'aéroports ;

- Énergies : ingénierie et travaux électriques, technologies de l'information et de la communication, génie climatique, isolation ;
- Routes : travaux routiers neufs et de maintenance, production de matériaux, travaux pour l'environnement, démolition, recyclage ;
- Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment, génie civil, travaux hydrauliques, maintenance multi-technique ;
- Immobilier : opérations de montages et de promotions immobilières dans le domaine du logement, des bureaux, de

l'hôtellerie, des commerces et des aménagements urbains, réalisées par VINCI Immobilier.
Les données financières présentées pour l'information sectorielle suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour

les états financiers globaux.
Les opérations entre les différents pôles de métiers sont réalisées à des conditions de marché.

1. Chiffre d'affaires

1.1 Répartition du chiffre d'affaires par pôle de métier

(en millions d'euros)	2006	2005	Variation 2006/2005	2004
Concessions	3 893,5 ⁽¹⁾	1 549,9	151,2 %	1 478,9
Énergies	3 653,7	3 508,5	4,1 %	3 338,5
Routes	7 234,5	6 457,0	12,0 %	5 755,2
Construction	10 617,2	9 398,9	13,0 %	8 283,8
Immobilier	564,8	409,3	38,0 %	427,8
Éliminations	(329,4)	(285,5)	15,4 %	(228,1)
Total	25 634,3	21 038,1	21,8 %	19 056,1

(1) Dont 2 227,2 millions d'euros de chiffre d'affaires du groupe ASF à compter du 9 mars 2006.

1.2 Répartition du chiffre d'affaires par pays de destination

(en millions d'euros)	2006	%	2005	%	2004	%
France	16 824,8 ⁽²⁾	65,6 %	13 064,5	62,1 %	11 930,5	62,6 %
Royaume-Uni	1 714,1	6,7 %	1 738,2	8,3 %	1 508,6	7,9 %
Allemagne	1 662,2	6,5 %	1 573,6	7,5 %	1 629,0	8,5 %
Europe centrale et orientale	1 703,6	6,6 %	1 560,1	7,4 %	1 095,8	5,8 %
Belgique	689,8	2,7 %	630,1	3,0 %	619,4	3,3 %
Espagne	315,5	1,2 %	317,2	1,5 %	306,1	1,6 %
Autres pays d'Europe	705,1	2,8 %	538,6	2,6 %	546,2	2,9 %
Europe⁽¹⁾	23 615,2	92,1 %	19 422,4	92,3 %	17 635,5	92,5 %
dont Union européenne	23 436,5	91,4 %	19 235,2	91,4 %	17 493,8	91,8 %
Amérique du Nord	686,9	2,7 %	564,1	2,7 %	610,1	3,2 %
Reste du monde	1 332,2	5,2 %	1 051,7	5,0 %	810,5	4,3 %
Total	25 634,3	100,0 %	21 038,1	100,0 %	19 056,1	100,0 %

(1) Dont zone euro : 20 043,1 millions d'euros au 31 décembre 2006, 15 956,1 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 14 848,9 millions d'euros au 31 décembre 2004.

(2) Dont 2 227,2 millions d'euros de chiffre d'affaires du groupe ASF à compter du 9 mars 2006.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger s'établit à 8 809,5 millions d'euros sur l'exercice 2006, en hausse de 10,5 % par rapport à l'exercice 2005. Il représente 34,4 % de l'activité totale.

1.3 Répartition du chiffre d'affaires par pays d'origine

(en millions d'euros)	2006	%	2005	%	2004	%
France	17 260,6 ⁽²⁾	67,3 %	13 438,2	63,9 %	12 156,9	63,8 %
Royaume-Uni	1 716,8	6,7 %	1 746,2	8,3 %	1 510,3	7,9 %
Allemagne	1 717,3	6,7 %	1 598,5	7,6 %	1 611,2	8,5 %
Europe centrale et orientale	1 567,1	6,1 %	1 378,4	6,6 %	1 022,4	5,4 %
Belgique	1 324,2	5,2 %	1 077,3	5,1 %	977,1	5,1 %
Espagne	297,5	1,2 %	297,7	1,4 %	293,8	1,5 %
Autres pays d'Europe	435,5	1,7 %	398,9	1,9 %	462,3	2,4 %
Europe⁽¹⁾	24 319,1	94,9 %	19 935,2	94,8 %	18 034,0	94,6 %
dont Union européenne	24 188,4	94,4 %	19 840,5	94,3 %	17 896,8	93,9 %
Amérique du Nord	679,2	2,6 %	560,5	2,7 %	600,1	3,1 %
Reste du monde	636,0	2,5 %	542,4	2,6 %	422,0	2,2 %
Total	25 634,3	100,0 %	21 038,1	100,0 %	19 056,1	100,0 %

(1) Dont zone euro : 20 886,9 millions d'euros au 31 décembre 2006, 16 659,1 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 15 316,7 millions d'euros au 31 décembre 2004.

(2) Dont 2 227,2 millions d'euros de chiffre d'affaires du groupe ASF à compter du 9 mars 2006.

2. Autres informations sectorielles par pôle de métier

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de chaque pôle de métiers, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec les autres pôles.

Les données 2004 sont présentées dans le document de référence 2005 D.06-0101-R01, déposé à l'AMF le 14 mars 2006.

Exercice 2006

(en millions d'euros)	Concessions	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holdings	Éliminations	Total
31 décembre 2006								
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires	3 893,5	3 653,7	7 234,5	10 617,2	564,8		(329,4)	25 634,3
Élimination des ventes inter-segments	(2,5)	(68,7)	(62,7)	(182,0)	(13,5)		329,4	
Chiffre d'affaires externe	3 891,0	3 584,9	7 171,8	10 435,2	551,3			25 634,3
Résultat opérationnel sur activité	1 491,3	191,8	288,1	495,7	73,3	39,6		2 579,8
% du chiffre d'affaires	38,3 %	5,2 %	4,0 %	4,7 %	13,0 %	ns		10,1 %
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	1 473,1	164,4	271,3	462,5	70,5	34,3		2 476,0
Résultat net avant résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	743,1	111,6	210,1	366,4	49,1	(97,5)		1 382,7
Résultat net part du Groupe	667,6	110,6	201,9	342,0	49,0	(100,8)		1 270,4
% du chiffre d'affaires	17,1 %	3,0 %	2,8 %	3,2 %	8,7 %	ns		5,0 %

Tableau des flux de trésorerie

Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2 380,5	229,3	425,8	680,0	74,2	(34,8)		3 755,0
dont dotations nettes aux amortissements	884,0	55,5	184,9	235,0	0,4	6,2		1 365,9
dont dotations nettes aux provisions	28,6	0,3	(4,0)	(3,0)	1,2	(20,8)		2,2
Flux de trésorerie liés à l'activité	1 549,2	219,7	388,3	493,7	0,5	(159,8)		2 491,6
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(619,9)⁽²⁾	(95,6)	(264,8)	(417,4)	4,0	(8 990,3)		(10 384,1)
dont investissements nets opérationnels et du domaine concédé	(1 237,6)	(58,0)	(185,8)	(378,9)	(1,2)	84,1		(1 777,4)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(372,3)	(133,7)	(71,9)	69,7	(31,6)	8 746,6		8 206,8
Flux de trésorerie liés aux activités en cours de cession	219,4							219,4
Variation nette de trésorerie nette	776,4	(9,6)	51,5	145,9	(27,1)	(403,6)		533,6

Bilan

Actifs sectoriels	28 838,5	2 000,2	3 397,8	6 606,7	420,2	28,6		41 292,0
Passifs sectoriels	1 080,9	2 038,5	2 961,9	7 076,0	271,3	210,1		13 638,7
Excédent (endettement) financier net	(12 207,9)	535,8	613,2	1 491,9	(31,3)	(5 198,1)		(14 796,4)
Effectif au 31 décembre	15 938	26 996	38 818	56 238	216	318		138 524

(1) Voir note B 1.3.2 « Paiements en action ».

(2) Déduction faite de la trésorerie du groupe ASF à la date d'acquisition.

Exercice 2005

(en millions d'euros)

	Concessions	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holdings	Éliminations	Total
31 décembre 2005								
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires	1 549,9	3 508,5	6 457,0	9 398,9	409,3		(285,5)	21 038,1
Élimination des ventes inter-segments	(0,7)	(55,8)	(48,6)	(178,3)		(2,0)	285,5	
Chiffre d'affaires externe	1 549,3	3 452,7	6 408,3	9 220,6	409,3	(2,0)		21 038,1
Résultat opérationnel sur activité	628,0	189,0	243,2	474,7	33,7	(8,5)		1 560,1
% du chiffre d'affaires	40,5 %	5,4 %	3,8 %	5,1 %	8,2 %	ns		7,4 %
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	620,5	170,4	230,0	447,8	32,5	(24,3)		1 476,9
Résultat net avant résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	434,3	99,6	163,7	329,0	20,3	(42,9)		1 003,9
Résultat net part du Groupe	333,2	99,0	152,8	312,6	19,8	(46,2)		871,2
% du chiffre d'affaires	21,5 %	2,8 %	2,4 %	3,3 %	4,8 %	ns		4,1 %

Tableau des flux de trésorerie

Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	841,0	215,2	379,2	655,9	34,4	8,4		2 134,1
<i>dont dotations nettes aux amortissements</i>	223,3	59,1	176,3	207,9	0,5	6,9		673,9
<i>dont dotations nettes aux provisions</i>	1,9	16,1	(6,0)	(1,4)	0,5	12,5		23,6
Flux de trésorerie liés à l'activité	454,1	186,4	371,5	647,1	(11,0)	18,2		1 666,3
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(708,7)	(65,3)	(276,3)	(322,2)	(8,8)	10,7		(1 370,6)
<i>dont investissements nets opérationnels et du domaine concédé</i>	(792,8)	(42,3)	(219,1)	(311,6)	(0,5)	(17,1)		(1 383,3)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	279,2	(104,3)	(69,7)	(304,7)	13,5	1 676,8		1 490,9
Flux de trésorerie liés aux activités en cours de cession	10,0							10,0
Variation nette de trésorerie nette	34,6	16,8	25,5	20,2	(6,3)	1 705,8		1 796,6
Bilan								
Actifs sectoriels	8 518,9	1 856,5	2 983,4	5 614,1	436,8	199,1		19 608,8
Passifs sectoriels	595,1	1 861,1	2 653,2	6 271,8	301,2	263,8		11 946,2
Excédent (endettement) financier net	(4 240,8)	518,0	631,2	1 611,1	(55,6)	(42,9)		(1 579,0)
Effectif au 31 décembre	19 170	26 907	38 303	48 662	176	295		133 513

(1) Voir note B 1.3.2 « Paiements en action ».

Réconciliation des indicateurs sectoriels avec les états financiers

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Actifs sectoriels		
<i>Goodwill</i>	3 681,3	813,1
Autres immobilisations incorporelles	128,3	103,7
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	2 369,9	2 262,1
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	24 698,5	5 741,0
Participations dans les sociétés mises en équivalence	102,8	1 595,5
Stock et travaux en cours	567,1	540,7
Clients et autres créances d'exploitation	9 503,1	8 334,3
Autres actifs courants	241,0	218,6
Actifs sectoriels	41 292,0	19 608,8
Passifs sectoriels		
Provisions courantes	1 655,9	1 445,4
Fournisseurs	5 554,1	5 002,3
Autres passifs courants	6 428,7	5 498,6
Passifs sectoriels	13 638,7	11 946,2

3. Répartition des données du pôle Concessions

Exercice 2006

(en millions d'euros)	Cofiroute ⁽¹⁾	Groupe ASF/ASF Holding	VINCI Park	Autres concessions	VINCI Concessions holdings	Total
31 décembre 2006						
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	965,7	2 227,2	523,1	182,6	(5,0)	3 893,5
Résultat opérationnel sur activité	513,9	815,1	121,4	61,3	(20,4)	1 491,3
% du chiffre d'affaires	53,2 %	36,6 %	23,2 %	33,6 %	ns	38,3 %
Résultat opérationnel ⁽²⁾⁽³⁾	513,9	803,4	121,3	61,3	(26,7)	1 473,1
Part du résultat net dans les sociétés mises en équivalence	0,6	4,9		5,1		10,6
Résultat net avant résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	302,7	348,0	62,8	53,7	(24,2)	743,1
Résultat net part du Groupe	197,4	331,8	63,7	50,2	24,4	667,6
% du chiffre d'affaires	20,4 %	14,9 %	12,2 %	27,5 %	ns	17,1 %

Tableau des flux de trésorerie

Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts						
	662,5	1 466,6	187,3	87,0	(22,7)	2 380,5
<i>dont dotations nettes aux amortissements</i>	139,1	649,1	63,5	29,8	2,5	884,0
<i>dont dotations nettes aux provisions</i>	8,5	15,1	3,2	0,8	1,0	28,6
Flux de trésorerie liés à l'activité	479,8	912,3	124,4	34,5	(1,8)	1 549,2
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements						
	(754,6)	252,2 ⁽⁴⁾	(71,9)	(45,5)		(619,9)
<i>dont investissements nets opérationnels et du domaine concédé</i>	(755,1)	(350,3)	(71,3)	(60,9)	(0,1)	(1 237,6)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement						
	301,4	654,2	(58,8)	14,0	(1 283,1)	(372,3)
Flux de trésorerie liés aux activités en cours de cession						
					219,4	219,4
Variation nette de trésorerie nette	26,5	1 818,7	(6,3)	3,0	(1 065,4)	776,4

Bilan

Actifs sectoriels	4 875,7	21 915,5	1 286,8	734,4	26,1	28 838,5
Passifs sectoriels	182,8	548,4	242,4	107,9	(0,5)	1 080,9
Excédent (endettement) financier net	(3 005,7)	(9 569,0)	(873,6)	(311,2)	1 551,7	(12 207,9)
Effectif au 31 décembre	2 045	7 669	5 243	981		15 938

(1) Données à 100 %.

(2) Voir note B 1.3.2 « Paiements en action ».

(3) La charge IFRS 2 « Paiements en actions » du pôle Concessions est présentée sur la colonne VINCI Concessions Holdings.

(4) Déduction faite de la trésorerie du groupe ASF à la date d'acquisition.

Exercice 2005

	Cofiroute ⁽¹⁾	Group ASF	VINCI Park	Autres concessions	Services aéroportuaires	VINCI Concessions holdings	Total
(en millions d'euros)							
31 décembre 2005							
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires	900,0		493,7	161,0		(4,8)	1 549,9
Résultat opérationnel sur activité	468,7		126,6	54,8	(0,4)	(21,7)	628,0
% du chiffre d'affaires	52,1 %		25,6 %	34,0 %		ns	40,5 %
Résultat opérationnel ⁽²⁾ ⁽³⁾	468,7		124,8	54,5	(3,1)	(24,4)	620,5
Résultat net avant résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	286,0	76,8	75,8	11,3	2,7	(18,3)	434,3
Résultat net part du Groupe	186,8	76,8	75,6	10,0	2,3	(18,3)	333,2
% du chiffre d'affaires	20,7 %		15,3 %	6,2 %		ns	21,5 %

Tableau des flux de trésorerie

Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	604,6		176,7	82,5	(3,1)	(19,7)	841,0
<i>dont dotations nettes aux amortissements</i>	129,6		60,1	33,4	0,1	0,1	223,3
<i>dont dotations nettes aux provisions</i>	3,8		(3,7)	1,0		0,9	1,9
Flux de trésorerie liés à l'activité	294,4		140,7	61,6	(7,8)	(34,8)	454,1
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(736,1)	55,2	(15,6)	(38,2)	(29,7)	55,7	(708,7)
<i>dont investissements nets opérationnels et du domaine concédé</i>	(736,1)		(18,3)	(38,4)			(792,8)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	446,7	(55,2)	(116,2)	(27,5)	32,9	(1,5)	279,2
Flux de trésorerie liés aux activités en cours de cession					10,0		10,0
Variation nette de trésorerie nette	5,0		8,9	(4,1)	5,4	24,8	34,6

Bilan

Actifs sectoriels	4 160,1	1 512,0	1 473,9	971,6	391,9	10,5	8 518,9
Passifs sectoriels	115,3		238,4	90,3	142,6	8,4	595,1
Excédent (endettement) financier net	(2 543,8)		(390,9)	(703,2)	(190,3)	(412,6)	(4 240,8)
Effectif au 31 décembre	2 116		4 960	1 069	11 025		19 170

(1) Données à 100 %.

(2) Voir note B 1.3.2 « Paiements en action ».

(3) La charge IFRS 2 « Paiements en actions » du pôle Concessions est présentée sur la colonne VINCI Concessions Holdings.

4. Informations sectorielles par zone géographique

	France	Allemagne	Royaume- Uni	Europe centrale et orientale	Belgique	Espagne	Autres pays d'Europe	Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Total
(en millions d'euros)											
31 décembre 2006											
Actifs sectoriels	36 125,1	615,9	646,5	785,6	1 061,4	256,4	881,0	40 372,0	176,1	743,9	41 292,0
Investissements nets opérationnels et du domaine concédé	(1 484,2)	(19,7)	(7,8)	(36,6)	(129,9)	(8,5)	(27,4)	(1 714,1)	(23,3)	(39,9)	(1 777,4)
Effectif au 31 décembre	83 730	8 906	8 058	8 263	4 936	1 876	3 137	118 906	3 741	15 877	138 524
31 décembre 2005											
Actifs sectoriels	14 527,6	577,2	601,4	531,7	878,9	275,6	907,3	18 299,7	478,0	831,1	19 608,8
Investissements nets opérationnels et du domaine concédé	(1 105,9)	(18,7)	(28,2)	(33,6)	(98,2)	7,8	(33,4)	(1 310,2)	(38,3)	(34,5)	(1 383,1)
Effectif au 31 décembre	76 254	9 256	8 598	8 195	4 495	2 141	2 819	111 758	12 061	9 694	133 513

E. Notes relatives au compte de résultat

5. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires	25 634,3	21 038,1	19 056,0
Produits des activités annexes	218,8	181,8	256,9
Achats consommés	(6 306,5)	(5 421,1)	(5 047,2)
Services extérieurs	(2 982,1)	(2 590,1)	(2 279,6)
Personnel intérimaire	(842,0)	(811,2)	(666,9)
Sous-traitance	(5 432,0)	(4 897,1)	(4 278,8)
Impôts et taxes	(715,9)	(382,8)	(344,8)
Charges de personnel	(5 707,2)	(4 974,7)	(4 795,4)
Autres produits et charges	181,7	111,1	18,3
Amortissements ⁽¹⁾	(1 359,6)	(673,3)	(616,4)
Dotations nettes aux provisions	(109,7)	(20,7)	2,8
Charges opérationnelles (avant éléments non récurrents et IFRS 2)	(23 273,3)	(19 659,8)	(18 008,1)
Résultat opérationnel sur activité	2 579,8	1 560,1	1 304,8
Paiements en actions (IFRS 2)	(89,5)	(70,1)	(36,3)
Pertes de valeur des <i>goodwill</i>	(14,3)	(13,2)	(22,8)
Charges opérationnelles	(23 377,1)	(19 743,0)	(18 067,1)
Résultat opérationnel	2 476,0	1 476,9	1 245,8

(1) Y compris reprises d'amortissement rattachées aux subventions d'investissement.

Le résultat opérationnel sur activité, qui correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant effets des paiements en actions (IFRS 2) et pertes de valeurs des *goodwill*, ressort à 2 579,8 millions d'euros au 31 décembre 2006 (10,1 % du chiffre d'affaires), contre 1 560,1 millions d'euros au 31 décembre 2005 (7,4 % du chiffre d'affaires), en progression de 65,4 %. Hors incidence de l'intégration du groupe ASF (à compter du 9 mars 2006), la progression de l'exercice ressort à 13,1 %.

Le résultat opérationnel sur activité 2006 intègre des éléments non récurrents, notamment une plus-value de 53 millions d'euros

liée à la cession de l'ensemble immobilier de Nanterre, compensée en partie par une charge de 28 millions d'euros au titre des coûts de restructuration de VINCI Bautech en Allemagne et par une provision pour dépréciation relative à un immeuble situé rue Balzac pour 23 millions d'euros.

Le résultat opérationnel s'élève à 2 476,0 millions d'euros au 31 décembre 2006 (9,7 % du chiffre d'affaires) contre 1 476,9 millions d'euros au 31 décembre 2005 (7,0 % du chiffre d'affaires), en progression de 67,6 % (13,2 % hors incidence du groupe ASF).

5.1 Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Production stockée et immobilisée	121,0	83,9	56,0
Subventions d'exploitation et indemnités d'assurance reçues	32,2	25,0	10,5
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles ⁽¹⁾	115,2	40,9	20,5
Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel	26,7	29,7	36,8
Autres	(113,3)	(68,2)	(105,4)
Autres produits et charges opérationnels	181,7	111,1	18,3

(1) Dont 53 millions d'euros liés à la cession de l'ensemble immobilier de Nanterre.

5.2 Amortissements

Les amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Immobilisations incorporelles	(25,6)	(23,3)	(21,6)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(854,6) ⁽¹⁾	(204,1)	(182,4)
Immobilisations corporelles	(477,7)	(444,3)	(411,0)
Immeubles de placement	(1,6)	(1,7)	(1,4)
Amortissements	(1 359,6)	(673,3)	(616,4)

(1) Dont - 637,6 millions d'euros relatifs aux amortissements des immobilisations incorporelles du domaine concédé du groupe ASF.

5.3 Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 89,5 millions d'euros au titre de 2006 (contre 70,1 millions d'euros en 2005), dont 32,5 millions d'euros au titre des plans options sur actions (contre 34,8 millions d'euros en

2005), 54,5 millions d'euros au titre des plans d'épargne groupe (contre 35,3 millions d'euros en 2005) et 2,5 millions d'euros au titre du plan d'attribution d'actions gratuites (voir note 21 « Paiements en actions »).

6. Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Coût de l'endettement financier brut	(733,7)	(273,3)	(318,7)
Produits financiers des placements de trésorerie	152,1	122,9	83,1
Coût de l'endettement financier net	(581,7)	(150,3)	(235,6)

Le coût de l'endettement financier s'élève à - 581,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre - 150,3 millions d'euros au 31 décembre 2005. Ce montant tient compte du coût de financement associé à l'acquisition sur l'exercice des 77 % complémentaires du capital d'ASF, pour 163 millions d'euros.

Les concessions contribuent à hauteur de - 476,9 millions d'euros à ce montant (contre - 157,3 millions d'euros au 31 décembre 2005), dont - 133,1 millions d'euros pour Cofiroute (99,3 millions

d'euros au 31 décembre 2005) et - 227,6 millions d'euros pour le groupe ASF, montant qui tient compte de l'incidence positive sur le résultat (+ 56,7 millions d'euros) de la mise en juste valeur de la dette à la date d'acquisition.

Les pôles Construction, Routes, Énergies et Immobilier ont, pour leur part, généré des produits financiers pour un montant net de 56,3 millions d'euros (contre 34,2 millions d'euros au 31 décembre 2005), qui reflètent l'amélioration de leur trésorerie d'exploitation.

7. Autres produits et charges financiers

7.1 Autres produits financiers

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Coûts d'emprunts immobilisés	92,3	63,3	77,3
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	8,5	4,7	41,8
Gains de change	3,2	9,3	9,5
Plus-values de cession	71,7	36,0	36,3
Autres produits financiers (y compris reprises de provisions)	10,6	14,5	114,7
Autres produits financiers	186,3	127,8	279,6

Les autres produits financiers s'élevaient à 186,3 millions au 31 décembre 2006 contre 127,8 millions au 31 décembre 2005. Ils intègrent des plus-values de cessions pour 71,7 millions d'euros, dont celles relatives aux cessions de la participation de 50 % dans Stratebau pour 22,6 millions d'euros, de 31,1 % de SCDI (société concessionnaire du pont de la Confédération au Canada) pour 18,6 millions d'euros et d'Autopista del Bosque pour 11,4 millions d'euros.

Les coûts d'emprunts immobilisés sur les ouvrages en cours du domaine concédé, au taux moyen de 4,48 %, s'élevaient à 91,6 millions d'euros au 31 décembre 2006 (dont 83,4 millions d'euros pour Cofiroute et 5,8 millions d'euros pour le groupe ASF à compter de la date de prise de contrôle) contre 63,3 millions d'euros au 31 décembre 2005 (au taux moyen de 4,29 %).

7.2 Autres charges financières

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Coût de l'actualisation	(24,8)	(27,0)	(27,8)
Pertes de change	(14,8)	(13,5)	(10,8)
Moins-values de cession	(2,1)	(11,5)	(1,8)
Autres charges financières (y compris dotations aux provisions)	(7,3)	(23,0)	(3,2)
Autres charges financières	(48,9)	(75,0)	(43,6)

Le coût de l'actualisation porte principalement sur la part à plus d'un an des engagements de retraite, net du rendement attendu des actifs financiers constitués en couverture.

Les moins-values de cession enregistrées en 2005 concernaient pour l'essentiel la cession des filiales de TMS.

8. Impôts sur les bénéfices

8.1 Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Impôts courants	(696,0)	(496,2)	(432,6)
Impôts différés	28,6	33,7	66,6
<i>dont différences temporelles</i>	41,4	17,0	50,8
<i>dont déficits et crédits d'impôt</i>	(12,8) ⁽¹⁾	16,7	15,8
	(667,4)	(462,5)	(365,9)

(1) Dont incidence fiscale sur les activités abandonnées (arrêtées, cédées).

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé par les filiales françaises pour – 590,7 millions d'euros (contre – 403,2 millions d'euros en 2005), dont – 181,6 millions d'euros pour ASF et ESCOTA et – 161,9 millions d'euros pour Cofiroute (contre – 145,2 millions d'euros en 2005) et – 221,0 millions d'euros (contre – 244,4 millions d'euros en 2005) pour le holding VINCI, société tête de groupe fiscal intégré regroupant 612 filiales françaises ;
- l'impôt comptabilisé par les filiales étrangères pour – 76,7 millions d'euros (contre – 59,3 millions d'euros en 2005).

L'impôt associé aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres a une incidence positive de 32,5 millions d'euros.

Il est rappelé que les comptes de la société mère et ceux de ses filiales font régulièrement l'objet de contrôles de la part de l'administration fiscale.

8.2 Taux d'impôt effectif

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Résultat avant impôts, résultats des entreprises associées et des activités abandonnées (arrêtées, cédées)	2 031,8	1 379,3	1 246,1
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43 %	34,93 %	35,43 %
Impôt théorique attendu	(699,5)	(481,8)	(441,5)
Pertes de valeur des <i>goodwill</i>	(4,9)	(4,6)	(7,6)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé en France à taux réduit	12,9	4,9	(14,9)
Incidence des déficits reportables et autres différences temporelles non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	(3,0)	5,4	(44,9)
Différentiel de taux sur résultat étranger	32,3	29,3	10,5
Différences permanentes et divers écarts	(5,2)	(15,6)	132,5
Impôt effectivement constaté	(667,4)	(462,5)	(365,9)
Taux d'impôt effectif	32,85 %	33,53 %	29,37 %
Taux d'impôt effectif hors incidence des paiements en actions et pertes de valeur des <i>goodwill</i>	31,25 %	31,62 %	28,03 %

Le montant des produits générés dans l'exercice par la constatation d'impôt différé actif non reconnu lors des exercices précédents relatifs aux déficits reportables et aux crédits d'impôts s'élève à + 15,3 millions d'euros.

Les différences permanentes apparaissant dans la réconciliation du taux effectif d'impôt intègrent notamment :

- les effets associés à la non-déductibilité de la plupart des composantes constitutives de la charge relative aux paiements en actions. Elles s'élèvent à - 19,4 millions au 31 décembre 2006 (- 19 millions au 31 décembre 2005) ;
- les effets positifs liés à la non-imposition de certaines plus-values de cession de titres de participations réalisées à l'international (31,1 % de SCDI, 50 % de Stratebau).

8.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2006	Variations		31/12/2005	31/12/2004
		Résultat	Autres		
Charges à déductibilité différée	83,6	8,5	18,7	56,4	42,1
Engagements de retraite et autres avantages du personnel	169,6	(11,2)	29,7	151,2	179,2
Autres provisions non déduites fiscalement	215,7	6,0	0,8	208,9	213,0
Écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'actif et de passif	15,6	(2,3)	4,8	13,1	5,3
Différences temporelles liées aux retraitements de consolidation	279,3	(21,3)	220,6	80,0	91,3
<i>Sous-total des différences temporelles</i>	<i>763,9</i>	<i>(20,3)</i>	<i>274,6</i>	<i>509,6</i>	<i>530,9</i>
Écrêtement des différences temporelles	(107,1)	(1,6)	7,9	(113,3)	(125,5)
<i>Différences temporelles après écrêtement</i>	<i>656,8</i>	<i>(21,9)</i>	<i>282,5</i>	<i>396,3</i>	<i>405,4</i>
Pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés après écrêtement	22,5	(12,8) ⁽¹⁾	0,1	35,2	20,0
Compensation IDA / IDP	(460,6)		(239,6)	(221,0)	(258,2)
Total actifs d'impôts différés	218,8	(34,7)	43,0	210,5	167,2
Écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'actif et de passif	(47,8)	0,7	(0,5)	(48,0)	(59,7)
Différences temporelles liées aux retraitements de consolidation	(2 590,0)	63,7	(2 449,5)	(204,2)	(228,3)
Autres différences temporelles taxables	(435,5)	(1,1)	(254,8)	(179,5)	(139,8)
Compensation IDA / IDP	460,6		239,6	221,0	258,2
Total passifs d'impôts différés	(2 612,7)	63,3	(2 465,3)	(210,7)	(169,6)

(1) Dont incidence fiscale sur les activités abandonnées (arrêtées, cédées).

Les différences temporelles liées aux retraitements de consolidation concernent principalement les effets d'impôts associés à la mise en juste valeur des actifs et passifs d'ASF à sa date d'intégration.

8.4 Impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 363,8 millions d'euros au 31 décembre 2006 et concernent principalement les filiales allemandes (dont 118,0 millions au titre de leurs déficits reportables). Compte tenu du retour des filiales allemandes à

une situation bénéficiaire, VINCI a inscrit au bilan sur la base des prévisions de résultats établies au titre de 2007, un impôt différé actif de 10,4 millions d'euros, dont le recouvrement est estimé probable sur l'exercice à venir.

9. Résultat par action et dividende

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs (obligations convertibles, options de souscription d'actions). Par ailleurs, le résultat est corrigé des variations de

produits et charges résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs (par exemple l'économie des frais financiers nets d'impôt résultant de la conversion en actions des obligations convertibles).

La dilution résultant de l'exercice des options de souscription et d'achat d'actions est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33.

9.1 Résultat net part du Groupe par action

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action :

2006	Résultat net ⁽¹⁾	Nombre moyen d'actions	Résultat par action ⁽²⁾
Total actions		224 217 411	
Actions d'autocontrôle		(5 165 864)	
Résultat (de base) par action	1 270,4	219 051 547	5,80
Options de souscription		8 626 939	
Options d'achat d'actions et PEG		1 292 195	
Résultat net dilué par action	1 270,4	228 970 682	5,55

(1) En millions d'euros.

(2) En euros.

2005	Résultat net ⁽¹⁾	Nombre moyen d'actions	Résultat par action ⁽²⁾
Total actions		177 094 311	
Actions d'autocontrôle		(5 660 745)	
Résultat (de base) par action	871,2	171 433 566	5,08
Obligation convertible (Oceane)	14,0	16 829 305	
Options de souscription		8 309 424	
Options d'achat d'actions et PEG		1 872 023	
Résultat net dilué par action	885,2	198 444 318	4,46

(1) En millions d'euros.

(2) En euros.

2004	Résultat net ⁽¹⁾	Nombre moyen d'actions ⁽²⁾	Résultat par action ⁽³⁾
Total actions		170 036 496	
Actions d'autocontrôle		(9 544 936)	
Résultat (de base) par action	732	160 491 560	4,56
Obligation convertible (Oceane)	42	22 616 668	
Options de souscription		6 682 160	
Options d'achat d'actions et PEG		2 830 216	
Résultat net dilué par action	774	192 620 604	4,02

(1) En millions d'euros.

(2) Chiffres retraités suite à la division par deux du nominal de l'action VINCI au mois de mai 2005.

(3) En euros.

Au 31 décembre 2006, il n'existe pas d'instruments financiers ayant un effet relatif.

9.2 Résultat net des activités abandonnées par action

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Résultat de base des activités abandonnées ⁽¹⁾	49,4	(1,0)	(55,9)
Résultat (de base) par action ⁽²⁾	0,23	(0,01)	(0,35)
Résultat net dilué par action ⁽²⁾	0,22	(0,01)	(0,29)

(1) en millions d'euros.

(2) en euros.

9.3 Dividendes

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Acompte sur dividende			
Montant (en millions d'euros) (I)	198,4	132,8	97,9
Par action (en euros)	0,85	0,70	0,60 ⁽²⁾
Solde du dividende proposé à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice			
Montant (en millions d'euros) (II)	417,7 ⁽¹⁾	249,0	188,9
Par action (en euros)	1,80	1,30	1,15 ⁽²⁾
Dividende net global attribué à chaque action			
Montant (en millions d'euros) (I) + (II)	616,1	381,8	286,8
Par action (en euros)	2,65	2,00	1,75 ⁽²⁾

(1) Estimation sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende à la date du Conseil d'administration (27/02/2007), à savoir 232 065 677 actions.

(2) Chiffres retraités suite à la division par deux du nominal de l'action VINCI au mois de mai 2005.

F. Notes relatives au bilan

10. Goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur nette
Valeur au 31 décembre 2004	776,9
Goodwill constatés dans l'exercice	33,1
Pertes de valeur	(13,2)
Écarts de conversion	5,9
Sorties de périmètre	(0,0)
Autres mouvements	10,3
Valeur au 31 décembre 2005	813,1
Incidence de l'intégration du groupe ASF	2 958,3 ⁽¹⁾
Autres goodwill constatés dans l'exercice	44,3
Pertes de valeur	(14,3)
Écarts de conversion	(0,6)
Sorties de périmètre ⁽²⁾	(93,7)
Autres mouvements	(25,8)
Valeur au 31 décembre 2006	3 681,3

(1) Voir note C. « Acquisition des Autoroutes du Sud de la France ».

(2) Dont goodwill rattachés aux activités abandonnées ou actifs en cours de cession : 92,4 millions d'euros.

Les principaux *goodwill* au 31 décembre 2006 sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2006			31/12/2005	31/12/2004
	Valeur brute ⁽¹⁾	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Groupe ASF ⁽²⁾	2 958,3		2 958,3		
VINCI Park (ex Sogeparc et Finec)	343,3		343,3	343,3	343,3
Teerbau GmbH	38,7		38,7	38,7	38,7
VINCI PLC	22,5		22,5	22,0	20,8
Emil Lundgren AB	21,0		21,0	21,0	21,0
Netlink BV	10,6		10,6	10,6	10,6
VINCI Airports US (WFS/ACAC)				66,3	62,4
EFS				19,0	19,0
Autres <i>goodwill</i> de montant unitaire inférieur à 10 millions d'euros ⁽³⁾	325,2	(38,0)	287,1	292,3	261,2
	3 719,4	(38,0)	3 681,3	813,1	776,9

(1) Valeur brute diminuée des amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2004 (bilan d'ouverture IFRS).

(2) Voir note C. « Acquisition des Autoroutes du Sud de la France ».

(3) En valeur unitaire nette pour chacun des trois exercices.

11. Autres immobilisations incorporelles

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Logiciels	Brevets, licences et autres	Total
Valeur brute			
Au 31 décembre 2004	98,8	117,5	216,3
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	3,3	25,7	29,0
Autres acquisitions de l'exercice	11,8	15,4	27,2
Sorties de l'exercice	(5,3)	(11,0)	(16,2)
Écarts de conversion	1,2	1,7	2,9
Autres mouvements	0,5	(11,5)	(11,0)
Au 31 décembre 2005	110,3	137,9	248,2
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	82,8	18,0	100,8
Autres acquisitions de l'exercice	14,2	18,3	32,5
Sorties de l'exercice	(23,7)	(2,4)	(26,2)
Activités abandonnées (arrêtées ou cédées)	(7,3)	(1,2)	(8,4)
Écarts de conversion	0,2	0,9	1,1
Autres mouvements	9,9	(14,2)	(4,3)
Au 31 décembre 2006	186,4	157,3	343,8
Amortissements et pertes de valeur			
Au 31 décembre 2004	(69,6)	(64,6)	(134,2)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises	(3,2)	(0,9)	(4,1)
Amortissements de la période	(18,1)	(6,7)	(24,9)
Pertes de valeur	(0,0)	(1,0)	(1,0)
Reprises de pertes de valeur	0,0	0,3	0,3
Sorties de l'exercice	4,7	9,5	14,2
Écarts de conversion	(0,9)	(0,6)	(1,4)
Autres mouvements	0,3	6,3	6,7
Au 31 décembre 2005	(86,8)	(57,8)	(144,6)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises	(68,6)	(7,6)	(76,1)
Amortissements de la période	(19,0)	(6,6)	(25,6)
Pertes de valeur	(0,0)	(2,7)	(2,7)
Reprises de pertes de valeur	0,0	0,2	0,2
Sorties de l'exercice	22,9	1,6	24,5
Activités abandonnées (arrêtées ou cédées)	5,8	0,7	6,5
Écarts de conversion	(0,2)	(0,1)	(0,3)
Autres mouvements	2,0	0,7	2,7
Au 31 décembre 2006	(143,8)	(71,6)	(215,4)
Valeur nette			
Au 31 décembre 2004	29,2	52,9	82,0
Au 31 décembre 2005	23,5	80,2	103,7
Au 31 décembre 2006	42,5	85,8	128,3

12. Pertes de valeur sur *goodwill* et autres actifs non financiers

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les *goodwill* et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2006.

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par activité et par pays, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des *cash-flows* d'exploitation prévisionnels avant impôt (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements d'exploitation – variation de besoins en fonds de roulement sur activité).

En ce qui concerne les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats en appliquant un taux d'actualisation variable (déterminé pour chaque période en fonction du ratio dette / capitaux propres). Pour les autres UGT, les projections de flux de trésorerie sont déterminées en règle générale à partir des derniers plans triennaux disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

12.1 Pertes de valeur sur *goodwill*

Les *goodwill* les plus importants sont les suivants :

	Groupe ASF	VINCI Park	Autres <i>goodwill</i> ⁽¹⁾
Valeur nette comptable du <i>goodwill</i> (en millions d'euros)	2 958,3	343,3	379,7
Méthode utilisée	valeur d'utilité	valeur d'utilité	valeur d'utilité
Paramètre du modèle			
Taux de croissance sur prévisions de n + 3 à n + 5	(2)	(3)	1 % à 2 %
Taux de croissance sur valeur terminale	—	—	0 % à 2 %
Taux d'actualisation avant impôts au 31 décembre 2006	10,5 %	8,9 %	8,9 % à 15,5 %
Taux d'actualisation avant impôts au 31 décembre 2005	—	9,0 %	9,0 % à 11,7 %
Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice (en millions d'euros)	—	—	14,2

(1) Dont les montants unitaires sont inférieurs à 40 millions d'euros.

(2) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats de concession, en retenant un taux de croissance moyen de 3,1 % pour le chiffre d'affaires et de 2,6 % pour les charges opérationnelles. Le taux d'actualisation avant impôt présenté ci-dessus correspond à la moyenne des taux d'actualisation annuels sur la durée des contrats.

(3) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée moyenne des contrats de concession en retenant un taux de croissance de 3 % pour le chiffre d'affaires et de 2 % pour les charges opérationnelles.

Les tests effectués au 31 décembre 2006 ont entraîné la comptabilisation de pertes de valeur à hauteur de 14,2 millions d'euros. Elles concernent pour l'essentiel des filiales de VINCI Energies pour 7,5 millions d'euros et de VINCI PLC pour 3,9 millions d'euros.

Les tests de valeur effectués au 31 décembre 2005 avaient conduit le Groupe à constater des pertes de valeur pour un montant de 13,2 millions d'euros, concernant notamment des filiales de VINCI PLC pour 3,2 millions d'euros et de VINCI Energies pour 2,9 millions d'euros.

12.2 Pertes de valeurs sur autres actifs non financiers

Les pertes de valeurs sur autres actifs non financiers enregistrées sur l'exercice s'élèvent à 31 millions d'euros, dont 23 millions

d'euros de pertes de valeur au titre d'un immeuble situé rue Balzac.

13. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

13.1 Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession exploités par les filiales intégrées (globalement ou par intégration proportionnelle) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Critères de rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Méthode de consolidation
Autoroutes						
Cofiroute						
Réseau interurbain d'autoroute à péage en France 1 091 km (dont env. 81 km en construction).	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité, sauf rachat par le concédant (dans ce cas, valeur économique).	Fin 2030.	Intégration globale.
A86 France (2 tunnels à péage en construction).	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité, sauf rachat par le concédant (dans ce cas, valeur économique).	Fin de contrat : 70 ans après la mise en service complète de l'ouvrage.	Intégration globale.
Groupe ASF						
ASF (2 696 km)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité, sauf rachat par le concédant (dans ce cas, valeur économique).	Fin 2032.	Intégration globale.
ESCOTA (459 km)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité, sauf rachat par le concédant (dans ce cas, valeur économique).	Fin 2026.	Intégration globale.
Arcour (A19) France Autoroute à péage 101 km.	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructures rendues au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin 2070.	Intégration globale.
Morgan VINCI Ltd Royaume-Uni (Contournement de Newport) Autoroute 10 km.	Paiement fonction de : disponibilité 67 %, trafic 28 %, sécurité 3 %, maintenance 2 %.	Concédant.	Néant.	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité.	Fin 2042.	Intégration proportionnelle.

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Critères de rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Méthode de consolidation
Stationnement						
VINCI Park Environ 344 000 places en concession France, reste de l'Europe, Canada, Hong Kong.	Tarifs librement fixés à l'intérieur de plafonds.	Usagers.	Le cas échéant, subventions d'équipement ou d'exploitation et/ou garanties de recettes, payées par le concédant.	Néant.	Environ 30 ans (durée résiduelle moyenne des contrats).	Intégration globale.
Ponts						
Gefyra (Rion-Antirion) Grèce Pont à péage dans le golfe de Corinthe	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs suivant l'indice des prix sujette à validation du concédant.	Usagers.	Subvention pour la construction payée par le concédant.	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité.	Fin 2039.	Intégration globale.
Activités aéroportuaires						
SCA (Cambodge)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Participation aux bénéfices du concédant.	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité.	Fin 2040.	Intégration proportionnelle.
Stade de France						
Consortium Stade de France	Non.	Organisateur de manifestations et/ou client final.	Subvention d'investissement + indemnités compensatrices d'absence de club résident + convention de partage du résultat avec le concédant.	Infrastructure rendue au concédant sans indemnité.	Fin 2025.	Intégration proportionnelle.

13.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe se sont engagées à réaliser certains investissements d'infrastructures qu'elles sont destinées à exploiter, en tant que sociétés concessionnaires.

Au 31 décembre 2006, les investissements prévus pour les cinq prochaines années dans le cadre de contrats de concession concernent principalement Cofiroute à hauteur de 1 169 millions d'euros (524 millions d'euros pour l'A86 et 645 millions d'euros pour le réseau interurbain, y compris les sections nouvelles), Arcour (A19) pour 483 millions d'euros.

Par ailleurs les engagements d'investissement correspondants

aux marchés de travaux conclus et dont la réalisation est prévue à compter de l'exercice 2007 s'élèvent à 282 millions d'euros chez ASF et ESCOTA.

En outre, les investissements qui seraient à réaliser par ASF au titre de la section de l'autoroute A89 reliant Balbigny à la Tour de Salvagny s'élèveraient à 1,2 milliard d'euros, à réaliser d'ici fin 2012. Cette opération fait l'objet d'un recours formulé par deux associations qui demandent au Conseil d'État de résilier l'avenant n° 11 au contrat de concession ASF (voir note G « Litiges et arbitrages »).

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les travaux de maintenance des infrastructures concédées.

Sûretés réelles rattachées au financement des concessions

Les sociétés concessionnaires ont consenti des sûretés réelles à hauteur de 2 154 millions d'euros, en garantie du financement de leurs infrastructures. Elles s'analysent, par projet, de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Date de départ	Date de fin	Montant
ASF Holding	2006	2013	1 200
VINCI Park	2006	2026	500
Gefyra (pont de Rion-Antirion – Grèce)	2001	2029	350
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport – Royaume-Uni)	2002	2040	46
Autres sociétés concessionnaires			58

Le nantissement des 53 094 835 actions ASF acquises par ASF Holding le 21 décembre 2006 (23 % du capital) est destiné à garantir l'emprunt de 1,2 milliard d'euros sur 7 ans, souscrit par cette dernière auprès d'un pool bancaire de 28 banques, dont la Société Générale (l'agent), BNP Paribas, Calyon, The Royal Bank of Scotland et Société Générale Corporate & Investment Banking.

Par ailleurs, VINCI Park a nanti des titres de filiales pour garantir le financement corporate de 500 millions d'euros émis fin juin 2006.

Les financements ci-dessus sont sans recours sur VINCI SA.

13.3 Ventilation des immobilisations incorporelles du domaine concédé par type d'infrastructure

(en millions d'euros)	Autoroutes ⁽¹⁾	Parkings	Autres infrastructures	Total VINCI Concessions	Autres concessions ⁽²⁾	Total
Valeur brute						
Au 31 décembre 2004	5 204,6	1 302,2	660,8	7 167,7	9,5	7 177,2
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises						
Autres acquisitions de l'exercice	845,4	45,8	7,2	898,4	8,9	907,3
Sorties de l'exercice	(21,5)	(17,8)		(39,3)	(0,5)	(39,8)
Écarts de conversion	49,1	3,4	25,6	78,1	0,0	78,1
Autres mouvements	(25,9)	(0,1)	3,9	(22,1)	7,1	(15,0)
	6 051,7	1 333,5	697,5	8 082,7	25,0	8 107,8
Subventions reçues			(12,9)	(12,9)	(8,5)	(21,4)
Au 31 décembre 2005	6 051,7	1 333,5	684,6	8 069,8	16,5	8 086,4
Incidence de l'intégration d'ASF ⁽³⁾	18 731,2			18 731,2		18 731,2
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises					1,6	1,6
Autres acquisitions de l'exercice	1 272,2	55,7	21,2	1 349,0	4,6	1 353,6
Sorties de l'exercice	(47,6)	(20,1)	(2,6)	(70,3)		(70,3)
Écarts de conversion	(25,0)	(1,3)	(9,8)	(36,0)		(36,0)
Autres mouvements	(48,4)	0,1	(16,5)	(64,8)	(10,1)	(74,8)
	25 934,2	1 367,9	676,9	27 979,0	12,7	27 991,7
Subventions reçues	(162,2)		0,0	(162,2)	2,6	(159,6)
Au 31/12/2006	25 772,0	1 367,9	676,9	27 816,8	15,3	27 832,1
Amortissements et pertes de valeur						
Au 31 décembre 2004	(1 620,6)	(466,7)	(60,8)	(2 148,1)	(5,0)	(2 153,1)
Amortissements de la période	(134,2)	(47,3)	(22,8)	(204,3)	(0,4)	(204,7)
Pertes de valeur	(0,2)	(3,4)		(3,6)		(3,6)
Reprises de pertes de valeur	0,3	0,2		0,5		0,5
Sorties de l'exercice	18,4	14,7		33,2	0,5	33,7
Écarts de conversion	(6,2)	(1,2)	(4,6)	(12,0)	(0,0)	(12,0)
Autres mouvements	(3,5)	(2,8)	0,2	(6,2)		(6,2)
Au 31 décembre 2005	(1 746,0)	(506,5)	(88,0)	(2 340,5)	(4,9)	(2 345,3)
Amortissements de la période	(784,5)	(51,8)	(23,1)	(859,4)	(0,9)	(860,3)
Pertes de valeur	(4,8)	(2,3)		(7,1)		(7,1)
Reprises de pertes de valeur	0,5	0,3		0,8		0,8
Sorties de l'exercice	44,8	15,5	1,8	62,1		62,1
Écarts de conversion	3,8	0,6	2,4	6,8		6,8
Autres mouvements	36,7	1,4	(28,2)	9,9	(0,4)	9,5
Au 31 décembre 2006	(2 449,6)	(542,8)	(135,1)	(3 127,4)	(6,2)	(3 133,6)
Valeur nette						
Au 31 décembre 2004	3 584,0	835,6	600,0	5 019,6	4,5	5 024,1
Au 31 décembre 2005	4 305,7	827,1	596,6	5 729,4	11,6	5 741,0
Au 31 décembre 2006	23 322,4	825,1	541,8	24 689,4	9,1	24 698,5

(1) Y compris A86.

(2) Principalement contrats de concession de réseaux de communication du pôle Construction.

(3) Incidence de la valorisation des droits d'exploitation des contrats dans le cadre de la prise de contrôle du groupe ASF le 9 mars 2006 (voir note C. « Acquisition des Autoroutes du Sud de la France »).

Les investissements dans les nouveaux projets en concession sont en augmentation sur l'exercice (1 205 millions d'euros contre 811 millions d'euros pour 2005). Ils comprennent notamment les investissements réalisés par Cofiroute pour un montant de 754 millions d'euros sur la période (contre 735 millions d'euros en 2005) et par le groupe ASF pour un montant de 339 millions d'euros.

Les coûts d'emprunts incorporés durant la période dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en

service s'élèvent à 92,3 millions d'euros (dont 83 millions d'euros concernant Cofiroute et 5,8 millions d'euros pour le groupe ASF à compter de la date de prise de contrôle).

Les immobilisations en cours du domaine concédé s'élèvent à 2 732,1 millions d'euros au 31 décembre 2006, dont 2 077,7 millions d'euros pour Cofiroute (1 186,7 millions d'euros pour l'A86), 365,8 millions d'euros pour le groupe ASF et 27,1 millions d'euros pour VINCI Park.

14. Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Matériels, installations techniques et agencements	Total
(en millions d'euros)				
Valeur brute				
Au 31 décembre 2004	297,4	995,9	3 654,8	4 948,1
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0,8	54,1	100,5	155,4
Autres acquisitions de l'exercice	17,6	181,2	481,8	680,6
Sorties de l'exercice	(9,5)	(73,9)	(308,2)	(391,5)
Écarts de conversion	6,8	9,3	53,2	69,2
Autres mouvements	12,2	(129,1)	73,4	(43,4)
Au 31 décembre 2005	325,4	1 037,5	4 055,5	5 418,3
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	82,4	11,3	92,8	186,5
Autres acquisitions de l'exercice	17,6	130,7	596,8	745,0
Sorties de l'exercice	(29,1)	(59,7)	(314,5)	(403,3)
Activités abandonnées (arrêtées ou cédées)		(130,3)	(101,1)	(231,4)
Écarts de conversion	(2,5)	1,5	(12,8)	(13,8)
Autres mouvements	11,3	(107,0)	(20,4)	(75,2)
Au 31 décembre 2006	405,1	884,0	4 337,0	5 626,1
Amortissements et pertes de valeur				
Au 31 décembre 2004	(65,9)	(351,7)	(2 523,8)	(2 941,4)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises	(0,2)	(17,0)	(71,0)	(88,2)
Autres amortissements de la période	(7,6)	(41,9)	(408,8)	(458,2)
Pertes de valeur	(0,7)	(0,3)	(1,0)	(2,0)
Reprises de pertes de valeur	0,3	1,3	0,6	2,2
Sorties de l'exercice	1,2	23,9	289,1	314,2
Écarts de conversion	(1,2)	(3,1)	(34,8)	(39,0)
Autres mouvements	(2,6)	(0,2)	11,8	8,9
Au 31 décembre 2005	(76,6)	(388,9)	(2 737,9)	(3 203,5)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises	(2,2)	(5,5)	(63,6)	(71,2)
Autres amortissements de la période	(8,5)	(35,5)	(434,5)	(478,4)
Pertes de valeur	(2,7)	(0,5)	(25,4)	(28,5)
Reprises de pertes de valeur	1,0	0,7	4,0	5,7
Sorties de l'exercice	14,1	26,8	282,9	323,9
Activités abandonnées (arrêtées ou cédées)		27,5	64,7	92,2
Écarts de conversion	0,7	(1,2)	8,3	7,8
Autres mouvements	(3,0)	28,3	23,3	48,7
Au 31 décembre 2006	(77,0)	(348,1)	(2 878,1)	(3 303,5)
Valeur nette				
31 décembre 2004	231,5	644,1	1 131,0	2 006,7
31 décembre 2005	248,8	648,5	1 317,6	2 214,8
31 décembre 2006	328,1	535,7	1 458,9	2 322,6

Au 31 décembre 2006, les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours de construction pour 94,6 millions d'euros (contre 104,1 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Au 31 décembre 2006, les immobilisations en location-financement

s'élèvent à 141,3 millions d'euros contre 167,9 millions d'euros au 31 décembre 2005. Elles concernent principalement des immeubles destinés à l'exploitation. Les paiements relatifs à ces immobilisations sont présentés dans la note 23.1.3 « Contrats de location-financement ».

15. Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Immeubles de placement	47,3	47,2	41,9

Les immeubles de placement ont généré au cours de la période 3,6 millions d'euros de produits locatifs et 1,7 million d'euros de charges opérationnelles directes.

Au 31 décembre 2006, les immeubles de placement présentent une juste valeur estimée à 71,1 millions d'euros, pour une valeur comptable inscrite au bilan de 47,3 millions d'euros.

16. Participations dans les sociétés mises en équivalence

16.1 Variation au cours de la période

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Valeur des titres en début d'exercice	1 595,5	1 558,5	100,2
Changement de méthode de consolidation du groupe ASF	(1 515,9)		1 485,2
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	0,9	1,5	6,3
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	18,3	87,0	14,0
<i>dont Concessions</i>	10,0	81,1	7,7
Dividendes distribués	(7,4)	(60,9)	(2,6)
Variations de périmètre et écarts de conversion	8,1	4,4	(56,8)
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers	0,2	0,8	0,5
Reclassements	3,0	4,1	11,7
Valeur des titres en fin d'exercice	102,8	1 595,5	1 558,5
<i>dont Concessions</i>	58,2	1 554,0	1 536,2

16.2 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2006 concernent principalement les sociétés concessionnaires sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, telles que SMTPC (concessionnaire du tunnel du Prado-Carénage à Marseille), Lusoponte (ponts sur le Tage au Portugal), Severn River Crossing (ponts sur la Severn River au Royaume-Uni),

SCDI (pont de la Confédération au Canada à compter du 30 juin 2006) et Trans Jamaïcan Highway (filiale à 34 % d'ASF), ainsi que diverses filiales du pôle Construction.

Les principales données financières au 31 décembre 2006 relatives à ces sociétés sont les suivantes (à 100 %) :

(en millions d'euros)	SMTPC	SCDI	Lusoponte	Severn River Crossing	Trans Jamaïcan Highway ⁽³⁾
% détention	33,29 %	18,80 %	30,85 %	35,00 %	34,00 %
Données financières à 100 %					
Chiffre d'affaires	30,7	20,7	60,0	105,6	16,5
Quote-part du Groupe	10,2	3,9	18,5	37,0	5,6
Charges opérationnelles	(13,0)	(11,4)	(11,0)	(105,6)	(9,0)
Résultat opérationnel	17,7	9,3	49,0	0,0	7,4
Résultat net	9,4	(2,3)	11,1		(1,9)
Capitaux propres au 31 décembre 2006	42,1	(15,0)	22,0	0,1	7,4
Part du Groupe dans les capitaux propres	14,0	(2,8)	6,8	0,0	2,5
Goodwill ⁽¹⁾	15,0	0,0	11,7		
Part du Groupe dans le résultat consolidé⁽²⁾	3,1	0,1	3,4	0,0	(0,6)
Valeur des titres mis en équivalence	27,9	0,0	18,5	0,0	3,1
Valeur nette des titres dans les comptes sociaux	38,1	0,2	20,2	6,5	6,2
Coût des titres à l'origine	27,1	0,2	20,2	0,0	6,2
Juste valeur des participations (valeur boursière)	77,3				
Autres informations au bilan					
Total actif / passif	148,0	204,8	878,0	0,0	226,4
Endettement financier net au 31/12/2006	(68,8)	(1 112,2)	(349,8)	(568,6)	(610,3)
Endettement financier net au 31/12/2006 (quote-part VINCI)	(22,9)	(209,1)	(107,9)	(199,0)	(207,5)
Avances d'actionnaires et prêts rémunérés (quote-part VINCI)			3,7	7,7	

(1) Valeur brute diminuée des amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2004 (bilan d'ouverture IFRS).

(2) Avant perte de valeur des goodwill.

(3) Filiale à 34 % d'ASF.

17. Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Titres de participation évalués à la juste valeur	16,9	17,7	21,6
Titres de participation non cotés	174,9	124,5	179,5
Actifs disponibles à la vente	191,8	142,2	201,2
Prêts et créances collatéralisés	5,3	23,5	45,5
Autres prêts et créances	83,1	74,8	41,3
Prêts et créances au coût amorti	88,4	98,2	86,9
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants ⁽¹⁾	68,0	199,6	244,7
Autres actifs financiers non courants	348,2	440,0	532,8

(1) Voir note 25 « Instruments financiers et gestion des risques de marché ».

Les actifs disponibles à la vente s'élevaient au 31 décembre 2006 à 191,8 millions d'euros contre 142,2 millions d'euros au 31 décembre 2005. Ils concernent, pour l'essentiel, les titres de participation non cotés dans les filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI.

Les prêts et créances, évalués au coût amorti, s'élevaient au 31 décembre 2006 à 88,4 millions d'euros, contre 98,2 millions

d'euros au 31 décembre 2005. Ils comprennent notamment les prêts et créances collatéralisés pour 5,3 millions d'euros et les autres prêts et créances pour 83,1 millions d'euros (dont des créances rattachées à des participations et des dépôts de garantie).

La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2006	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances au coût amorti	88,4	57,9	30,5

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants est classée en autres actifs financiers courants pour 43,9 millions d'euros.

La juste valeur des produits dérivés actifs courants fait partie intégrante de l'endettement financier net (voir note 23).

18. Contrats de construction

18.1 Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus augmenté des profits et diminué des pertes comptabilisées, ainsi que des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant

est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005 ⁽¹⁾
Données bilantielles		
Avances et acomptes reçus	(464,2)	(432,6)
Contrats de construction en cours, actifs	956,7	721,7
Contrats de construction en cours, passifs	(1 252,2)	(931,7)
Contrats de construction en cours, nets	(295,5)	(210,0)
Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	23 596,7	20 630,7
Moins factures émises	(23 892,2)	(20 840,7)
Contrats de construction en cours, nets	(295,5)	(210,0)

(1) Les données 2005 ont été modifiées suite à une analyse menée par le Groupe afin de les rendre comparables.

18.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Dans le cadre des marchés de travaux, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles), qui s'analysent de façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2006		31/12/2005		31/12/2004	
	donnés	reçus	donnés	reçus	donnés	reçus
Bonne exécution	1 862,9	364,2	1 777,9	271,8	1 682,2	165,4
Performance bonds	507,8	101,3	563,8	113,4	529,0	99,2
Retenue de garantie	1 710,7	331,1	1 518,2	298,0	1 411,7	277,3
Païement à terme des sous-traitants	780,1	162,6	679,2	157,0	603,4	83,6
Soumission	54,4	3,0	116,4	2,9	57,5	4,2
Païement à terme des fournisseurs	43,2	53,4	33,1	11,7	35,5	10,9
Total	4 959,1	1 015,6	4 688,6	854,8	4 319,3	640,6

L'augmentation des engagements donnés au titre de ces contrats de construction (+ 5,6 %) est à mettre en regard de l'accroissement de l'activité des pôles Construction, Routes et Énergies enregistré en 2006 (+ 10,8 %).

Les garanties données comprennent principalement les cautions sur marchés de travaux en cours d'exécution. Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donnerait lieu à la constitution d'une provision dans les comptes du Groupe, en application des règles en vigueur. Compte tenu de ces éléments, VINCI estime que les engagements hors bilan ci-dessus détaillés ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation patrimoniale du Groupe.

En outre, il est rappelé qu'en contrepartie des engagements donnés, le Groupe gère un carnet de commandes fermes et acceptées par les clients, lesquels s'engagent, en vertu des conditions contractuelles, à régler les travaux en fonction de leur réalisation. Dans le cadre de son activité de travaux, les sociétés du Groupe bénéficient de cautions données par des établissements financiers sur instructions de leur co-traitant ou de leur sous-traitant ou par leur société mère.

Enfin, le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties pluriannuelles. Ces garanties, lorsqu'elles sont mises en œuvre, donnent lieu à la constitution de provisions évaluées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, ou de manière individuelle en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris ci-dessus.

19. Actifs financiers de gestion de trésorerie, disponibilités et équivalents de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
OPCVM	750,9	550,8	1 445,6
Titres monétaires ou obligataires dont la maturité est supérieure à trois mois	409,3	261,4	477,3
Autres ⁽¹⁾	63,0	73,4	45,5
Actifs financiers de gestion de trésorerie (I)	1 223,2	885,6	1 968,3
OPCVM	3 591,1	3 152,4	1 453,1
Titres monétaires (dépôts à terme, certificats de dépôt...)	209,7	302,3	266,0
Disponibilités	1 353,9	1 144,0	830,4
Disponibilités et équivalents de trésorerie (II)	5 154,8	4 598,7	2 549,5
Total (I) +(II)	6 378,0	5 484,3	4 517,8

(1) Y compris comptes courants financiers actifs (voir note 23).

Conformément au communiqué de l'AMF du 9 mars 2006 (voir « Changement de présentation » paragraphe B.1.3), les OPCVM respectant les critères définis par la norme IAS 7, notamment les OPCVM « monétaires euro », précédemment présentées en « actifs financiers de gestion de trésorerie », figurent désormais dans la rubrique « Disponibilités et équivalents de trésorerie ». Leurs montants s'élèvent à 3,6 milliards d'euros au 31 décembre 2006 et concernent essentiellement VINCI SA, Cofiroute et le groupe ASF (voir note 24.2 « Trésorerie nette gérée et liquidité du Groupe »).

De leur côté, les « Actifs financiers de gestion de trésorerie », s'élèvent à 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2006 (contre 885 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Les « actifs financiers de gestion de trésorerie » et les « disponibilités et équivalents de trésorerie » sont valorisés à la juste valeur et présentés en diminution de l'endettement brut (voir note 23 « Endettement financier et ressources de financement »). Ceux-ci sont détaillés en note 24.2 « Trésorerie nette gérée et liquidité du Groupe ».

20. Variation des capitaux propres (hors paiements en actions)

20.1 Actions

Le capital social au 31 décembre 2006 est composé de 235 311 465 actions ordinaires d'un nominal de 5 euros. Évolution du nombre d'actions composant le capital :

	31/12/2006	31/12/2005
Nombre d'actions en début d'exercice	196 636 274	83 813 803
Division par deux du nominal		167 627 606
Augmentation de capital (mars-avril 2006)	36 086 404	
Augmentations de capital (PEG et <i>stock-options</i>)	9 563 787	8 934 690
Annulation d'actions	(6 975 000)	(2 500 000)
Conversion Oceane		22 573 978
Nombre d'actions en fin d'exercice	235 311 465	196 636 274
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	235 311 465	196 636 274
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées		—
Valeur nominale de l'action (en euro)	5	5
Actions autodétenues	2 085 589	6 835 016
<i>dont actions affectées à la couverture des plans d'options</i>	<i>1 234 958</i>	<i>2 059 228</i>

Les mouvements du capital en 2006 se décomposent de la façon suivante :

	Augmentation (réduction) du capital (en euros)	Primes d'émissions d'apports ou de fusions (en euros)	Nombre d'actions émises ou annulées ⁽¹⁾	Nombre d'actions composant le capital social ⁽¹⁾	Montant du capital social (en euros)
Situation au 31 décembre 2004				167 627 606	838 138 030
Réduction du capital	(12 500 000)	(112 613 432)	(2 500 000)	165 127 606	825 638 030
Plan d'épargne Groupe	22 221 105	136 222 479	4 444 221	169 571 827	847 859 135
Levées d'options de souscription	22 452 345	89 460 904	4 490 469	174 062 296	870 311 480
Conversion Oceane 2001-2007	57 341 310	458 730 480	11 468 262	185 530 558	927 652 790
Conversion Oceane 2002-2018	55 528 580	444 228 640	11 105 716	196 636 274	983 181 370
Situation au 31 décembre 2005				196 636 274	983 181 370
Réduction du capital	(34 875 000)	(445 071 106)	(6 975 000)	189 661 274	948 306 370
Plan d'épargne Groupe	23 938 315	236 775 085	4 787 663	194 448 937	972 244 685
Levées d'options de souscription	23 880 620	111 025 993	4 776 124	199 225 061	996 125 305
Augmentation de capital	180 432 020	2 325 239 176	36 086 404	235 311 465	1 176 557 325
Situation au 31 décembre 2006				235 311 465	1 176 557 325

(1) Ajusté de la division par deux de la valeur nominale de l'action intervenue en mai 2005.

Les augmentations de capital de la période (2 901 millions d'euros, primes liées au capital et coûts de transaction inclus) comprennent l'augmentation de capital lancée de mars à avril 2006 (36 086 404 actions pour 2 506 millions d'euros), et celles relatives aux levées d'options de souscription (4 776 124 actions pour 135 millions d'euros) et aux souscriptions au plan d'épargne groupe (4 787 663 actions pour 261 millions d'euros).

Il est à noter que les droits préférentiels de souscription attachés aux titres autodétenus ont été cédés sur le marché pour 10,9 millions d'euros. Ils ont été comptabilisés en capitaux propres pour un montant net d'impôt.

Les coûts de transaction liés à l'augmentation de capital réalisée le 25 avril 2006 ont été inscrits en réduction des capitaux propres au 31 décembre 2006 pour un montant de 29,4 millions d'euros.

Le dividende distribué au titre de l'exercice 2005 (2,0 euros par action hors avoir fiscal) a donné lieu au paiement d'un solde de 1,3 euro versé le 18 mai 2006, compte tenu de l'acompte de 0,7 euro par action versé le 20 décembre 2005. Par ailleurs, un acompte sur dividende de l'exercice 2006 (0,85 euro par action) a été versé le 21 décembre 2006.

20.2 Émission d'un emprunt super-subordonné à durée de vie indéterminée

VINCI a émis le 13 février 2006 un emprunt super-subordonné à durée de vie indéterminée pour un montant de 500 millions d'euros.

Émise au prix de 98,831 %, cette opération offre un coupon fixe optionnel de 6,25 %, payable annuellement jusqu'en novembre 2015, qui n'est dû que si un dividende est versé par VINCI à ses actionnaires ou si la société procède à des rachats d'actions. Après cette date, le coupon devient variable et trimestriel au taux Euribor 3 mois plus 3,75 %. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement du coupon.

Cet emprunt super-subordonné à durée de vie indéterminée a été comptabilisé en capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

Un coupon de 23,4 millions d'euros a été payé le 13 novembre 2006 aux souscripteurs de l'emprunt. Ce coupon a été comptabilisé en diminution des capitaux propres pour son montant net d'impôts.

20.3 Actions autodétenues

Au cours de l'exercice 2006, VINCI a racheté, directement ou indirectement au travers d'un contrat de liquidité, 3 174 300 de ses propres actions pour un montant de 290,5 millions d'euros, soit un prix moyen de 91,52 euros par action. Durant la même période, 6 975 000 actions ont fait l'objet d'une annulation par voie de réduction de capital pour une valeur globale de 480 millions d'euros. Par ailleurs, 748 727 actions ont été cédées en 2006 dans le cadre des levées d'options d'achat pour un montant de 17,7 millions d'euros.

Compte tenu de ces éléments, le montant total des actions autodétenues portées en diminution des capitaux propres consolidés ressort au 31 décembre 2006 à 128,7 millions d'euros, représentant 2 285 589 actions, dont 1 234 958 actions (29,1 millions d'euros)

sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions. Acquisées à un prix moyen de 56,31 euros, l'ensemble des actions autodétenues représentent 0,97 % du capital au 31 décembre 2006. Le solde, soit 1 050 631 actions (99,6 millions d'euros), dont 850 631 actions détenues en direct par VINCI (80 millions d'euros), est destiné à être, soit annulé, soit affecté à la couverture des plans d'actions gratuites, soit apporté en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit cédé.

Par ailleurs, VINCI a couvert les plans d'options d'achat et de souscription mis en place en mai 2006 en achetant des *calls* sur le marché. Les primes payées pour un montant de 49,7 millions d'euros ont été comptabilisées en diminution des capitaux propres.

20.4 Réserves distribuables

Les réserves distribuables de VINCI SA ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Libres d'impôt sur les sociétés	8 691,4	5 435,6	772,2
Après paiement de la taxe exceptionnelle		47,0	—
Après déduction d'un complément d'impôt	—	—	3 300,0
Après versement du précompte	—	—	—
Après prélèvement exceptionnel de 25 %	—	—	—
Réserves distribuables	8 691,4	5 482,6	4 072,2

Par ailleurs, la réserve légale de VINCI SA s'élève à 98,3 millions d'euros au 31 décembre 2006.

20.5 Éléments constatés directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent, par nature d'instruments financiers, les mouvements sur ces éléments :

(en millions d'euros)	31/12/2006
Actifs financiers disponibles à la vente	
Réserve à l'ouverture	3,9
Variations de juste valeur de la période	(0,1)
Éléments de juste valeur constatés en résultat	
Variations de juste valeur constatées en résultat lors de la cession	
Réserve de clôture	3,7
Couverture de flux de trésorerie	
Réserve à l'ouverture	(3,9)
Variations de juste valeur de la période	10,8
Éléments de juste valeur constatés en résultat	0,5
Variation de périmètre et divers	1,5
Réserve de clôture	8,9
(en millions d'euros)	31/12/2006
Total des éléments constatés directement en capitaux propres	
Réserve brute	12,7
Effet impôt associé	(3,1)
Réserve nette d'impôt	9,5

20.6 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2006, les intérêts minoritaires de Cofiroute (34,66 % du capital) s'élèvent à 515,9 millions d'euros (contre 463,3 millions d'euros au 31 décembre 2005) et ceux

de CFE (53,16 % du capital) à 138,6 millions d'euros (contre 106,1 millions d'euros au 31 décembre 2005).

21. Paiements en actions

21.1 Stock-options

Le nombre et les prix d'exercice moyens, pondérés des options de souscription ou d'achat d'options, ont évolué comme suit :

	31/12/2006		31/12/2005		31/12/2004 ⁽²⁾	
	Options	Prix moyen (en euros)	Options	Prix moyen (en euros)	Options	Prix moyen (en euros)
Options en circulation en début d'exercice	21 118 953	32,41	24 776 866	28,69	16 350 808	47,76
Division par deux du nominal	—	—			32 701 616	23,88
Ajustement du nombre d'options consécutif à l'augmentation de capital	145 289					
Options attribuées pendant la période	4 726 112 ⁽¹⁾	77,95	2 540 568	49,40	3 172 000	41,20
Options levées	(5 524 851)	—	(6 173 947)	—	(10 997 280)	—
Options annulées	(1 832 161)	—	(24 534)	—	(99 470)	—
Options en circulation en fin d'exercice	18 633 342	42,65	21 118 953	32,41	24 776 866	28,69
<i>dont options exerçables</i>	<i>11 793 287</i>	<i>—</i>	<i>14 471 718</i>	<i>—</i>	<i>17 883 225</i>	<i>—</i>

(1) Après ajustement du nombre d'options consécutif à l'augmentation de capital.

(2) Après division par deux du nominal.

Informations sur les options exercées en 2006

Plans de souscription et d'achat d'options	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options levées en 2006	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2006
VINCI 1998	12,54	1 520	6 191
VINCI 1999 n° 1	18,60	25 176	41 106
VINCI 1999 n° 2	20,72	76 817	171 462
GTM 1999	16,13	209 138	147 453
VINCI 2000 n° 1	24,49	121 059	83 892
VINCI 2000 n° 2	27,92	568 176	804 795
GTM 2000	17,45	193 761	220 625
VINCI 2001	27,92	27 773	59 004
VINCI 2002 n° 1	31,17	1 491 934	2 810 259
VINCI 2002 n° 2	25,91	1 295 902	2 527 811
VINCI 2003	30,07	483 873	1 965 079
VINCI 2004	40,36	264 660	2 578 937
VINCI 2005	48,39	16 335	1 968 947
VINCI 2006 n° 1	71,16	0	627 856
VINCI 2006 n° 2	80,64	0	1 691 803
Total plans de souscription	40,08 ⁽¹⁾	4 776 124	15 705 220
VINCI 1999 n° 2	21,38	150 778	345 934
VINCI 2000	23,53	568 176	804 795
VINCI 2001	27,92	27 773	59 004
VINCI 2002	31,17	2 000	26 586
VINCI 2006 n° 2	80,64	0	1 691 803
Total plans d'achat	56,43 ⁽¹⁾	748 727	2 928 122
Total	42,65	5 524 851	18 633 342

(1) Calculé sur la base du nombre d'options restant à lever au 31 décembre 2006.

Informations sur la juste valeur des plans d'options sur actions attribués sur la période 2004-2006

Plan	2006		2005	2004	
	16/05/2006	09/01/2006	01/03/2005 ⁽¹⁾	07/09/2004 ⁽¹⁾	11/09/2003 ⁽¹⁾
Cours du sous-jacent à la date d'attribution	79,55 €	69,86 €	56,60 €	44,35 €	30,68 €
Prix d'exercice	80,64 €	71,16 €	48,39 €	40,36 €	30,07 €
Durée de vie de l'option à compter de la date d'attribution (années)	6	7	7	10	10
Nombre d'options attribuées ⁽²⁾	3 383 632	1 342 485	2 593 737	3 238 344	2 862 682
Options annulées	—	(714 629)	(608 455)	(394 747)	(102 090)
Nombre d'options après annulation	3 383 632	627 856	1 985 282	2 843 597	2 760 592

(1) Après division par deux du nominal.

(2) Après ajustement du nombre d'options consécutif à l'augmentation de capital.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer, conformément à la norme IFRS 2, les justes valeurs des options concernées sont les suivantes :

Plan	2006		2005	2004	
	16/05/2006	09/01/2006	01/03/2005 ⁽¹⁾	07/09/2004 ⁽¹⁾	11/09/2003 ⁽¹⁾
Volatilité	24,19 %	23,60 %	23,55 %	25,23 %	27,12 %
Rendement attendu de l'action	6,50 %	5,70 %	6,30 %	6,66 %	6,84 %
Taux de rendement sans risque	3,68 %	2,99 %	3,17 %	4,06 %	4,23 %
Taux de distribution du dividende espéré	2,75 %	2,92 %	3,52 %	3,33 %	4,58 %
« Juste valeur » de l'option	15,48 €	11,32 €	11,85 €	9,79 €	5,49 €

(1) Après division par deux du nominal.

Ces justes valeurs ont été calculées par un actuair externe, aux dates d'attribution respectives des options, à partir du modèle d'évaluation binomial de type Monte Carlo.

Ce modèle tient compte d'hypothèses comportementales basées sur des observations passées.

Sur la base des éléments ci-dessus, le montant pris en charge s'élève à 32,5 millions d'euros au 31 décembre 2006, contre 34,8 millions d'euros au 31 décembre 2005.

21.2 Plan d'attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration de VINCI du 12 décembre 2006, conformément aux autorisations de l'assemblée générale mixte du 16 mai 2006, a procédé à l'attribution à effet du 2 janvier 2007 de 1 100 000 actions gratuites existantes, au profit de certains

membres du personnel salarié et de mandataires sociaux éligibles. À ce titre, une charge de 2,5 millions d'euros a été comptabilisée sur la période.

21.3 Plans d'épargne salariale

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne groupe, conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

21.3.1 Plan d'épargne attribué aux salariés de VINCI

Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à la norme IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans à compter de la fin de la période de souscription ;

- les souscripteurs bénéficient en outre d'un abondement, plafonné à 2 500 euros par an versé par l'entreprise (porté à 3 500 euros au 1^{er} quadrimestre 2007) (voir note B.3.5 « Paiements en actions »).

Tranche	2006		
	1 ^{er} quadrimestre 2007	3 ^e quadrimestre 2006	2 ^e quadrimestre 2006 ⁽¹⁾
Taux de rentabilité espéré du titre VINCI	6,50 %	6,50 %	5,70 %
Dividende par action			
Montant dividende à payer (acompte)	0,85 €		
Montant dividende à payer (solde)		1,30 €	1,30 €
Prix de souscription	74,39 €	64,51 €	60,76 €
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	85,20 €	79,55 €	76,09 €
Volatilité implicite du titre VINCI	25 %	25 %	25 %
Nombre estimé de titres souscrits	663 762	229 837	413 780
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	896 079	298 788	558 603

(1) Hors groupe ASF (voir note 21.3.2).

Tranche	2005			2004
	1 ^{er} trimestre 2006	3 ^e trimestre 2005	2 ^e trimestre 2005 ⁽¹⁾	1 ^{er} trimestre 2005 ⁽¹⁾
Taux de rentabilité espéré du titre VINCI	6,30 %	6,30 %	6,30 %	6,66 %
Dividende par action				
Montant dividende à payer (acompte)	0,70 €			0,60 €
Montant dividende à payer (solde)		1,15 €	1,15 €	
Prix de souscription	52,78 €	45,14 €	45,04 €	34,86 €
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	67,75 €	56,95 €	55,65 €	44,50 €
Volatilité implicite du titre VINCI	23 %	17 %	17 %	17 %
Nombre estimé de titres souscrits	963 026	512 022	400 465	978 868
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	1 300 086	640 028	520 604	1 370 416

(1) Après division par deux du nominal.

Le nombre de titres souscrits estimés à la fin de la période de souscription est obtenu par une formule analytique basée sur des méthodes de régression linéaire à partir des observations

historiques des plans 2002, 2003, 2004 et 2005, en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

21.3.2 Cas particulier de la première et de la deuxième tranche du plan d'épargne attribué aux salariés du groupe ASF

Suite à l'acquisition d'ASF et d'ESCOTA par VINCI, les salariés du groupe ASF ont pu souscrire, à compter du 17 mars 2006, à la première et à la deuxième tranche du plan d'épargne groupe de VINCI. Les hypothèses retenues pour évaluer la charge d'IFRS 2 diffèrent de celles mentionnées pour VINCI, car elles ont été

établies à la date d'entrée, au 9 mars 2006, du groupe ASF dans le périmètre du Groupe. La charge IFRS 2, comptabilisée à ce titre dans les comptes du groupe ASF et dans les comptes de VINCI, a été évaluée selon les hypothèses suivantes :

Tranche	2006	
	2 ^e trimestre 2006	1 ^{er} trimestre 2006
Taux de rentabilité espéré du titre VINCI	5,70 %	6,30 %
Dividende par action		
Montant dividende à payer (acompte)		0,70 €
Montant dividende à payer (solde)	1,30 €	
Prix de souscription	60,76 €	52,78 €
Cours de clôture à la date d'évaluation	80,30 €	80,70 €
Volatilité implicite du titre VINCI	25 %	25 %
Nombre estimé de titres souscrits	291 740	242 827
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	291 740	340 844

21.3.3 Charge globale comptabilisée au titre du plan d'épargne attribué aux salariés de VINCI (y compris le groupe ASF)

Compte tenu des éléments ci-dessus, la charge globale comptabilisée sur l'exercice 2006 au titre du plan d'épargne groupe, en application d'IFRS 2, s'élève à 54 millions d'euros, dont 11,1 millions d'euros souscrits par les salariés du groupe

ASF, contre 35,3 millions d'euros en 2005. Par ailleurs, la charge d'abondement réellement constatée à la suite des souscriptions intervenues, a été neutralisée par reclassement direct en capitaux propres (44,3 millions d'euros).

22. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Note	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Provisions pour retraite	22.1	564,6	603,5	632,8
Autres provisions non courantes	22.2	450,4	193,8	210,2
Total		1 015,0	797,3	843,0

22.1 Provisions pour retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élèvent au 31 décembre 2006 à 619,1 millions d'euros (dont 564,6 à plus d'un an), contre 667,4 millions d'euros au 31 décembre 2005 (dont 603,5 à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de fin de carrière et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaire. La part à moins d'un an, respectivement 54,5 millions d'euros et 63,9 millions d'euros au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005, est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les engagements de retraite de VINCI portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en trois catégories :

- les engagements portés directement par VINCI ou ses filiales, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé :
 - pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités de fin de carrière, de régimes de retraite complémentaire à prestations définies, tels que le régime Auxad (antérieurement Compagnie Générale d'Electricité), le régime RTG (antérieurement Saint-Gobain) ou d'autres régimes internes dont les bénéficiaires sont généralement des retraités, et d'un engagement concernant le président de VINCI ;

– pour les filiales allemandes, il existe trois régimes internes au Groupe, dont un régime dit de « promesses directes ». Les deux autres régimes (le régime du « Fürsorge » pour les anciens salariés de G+H Montage et le régime des filiales d'Eurovia GmbH) ont été respectivement fermés en 2001 et en 1999 ;

- les régimes donnant lieu à un préfinancement au travers de contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances : ils concernent principalement les engagements repris dans les deux contrats souscrits auprès de Cardif, dont bénéficient certains dirigeants du Groupe ;
- les engagements portés au travers de fonds de pensions externes : ils concernent pour l'essentiel les filiales britanniques (VINCI PLC, Freyssinet UK, Ringway, VINCI Energies UK, VINCI Park UK) et le groupe CFE en Belgique.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan concernent principalement la France, l'Allemagne et la Belgique. Les provisions sont calculées, pour ces trois pays, sur la base des hypothèses suivantes :

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Taux d'actualisation	4,75 %	4,50 %	4,75 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	2 %-4,2 %	2 %-3 %	2 %-3 %
Taux de revalorisation des rentes	1,5 %-2,5 %	1,5 %-2,5 %	1,5 %-2,5 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	10-15 ans	10-15 ans	10-15 ans

Pour les autres pays, les hypothèses actuarielles retenues dépendent des conditions en vigueur dans chacun des pays concernés. Elles ont été ajustées en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et des statistiques de mortalité. Ainsi, pour le Royaume-Uni, les taux d'actualisation et d'inflation retenus au 31 décembre 2006 sont respectivement de 5 % et 2,5 %.

Pour chaque plan, le rendement attendu des fonds investis est déterminé selon la *building block method*, qui décompose

le rendement attendu en trois parties : placements monétaires, placements obligataires et actions. Le rendement des actions est déterminé en ajoutant 3 % au rendement à long terme des obligations d'État. Les composantes monétaires et obligataires sont déterminées à partir des indices publiés sur le marché.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2006. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurance, c'est la valeur comptable au 31 décembre 2006 qui est retenue.

La répartition est la suivante :

	31/12/2006			Moyenne pondérée
	France	Royaume-Uni	Belgique	
Répartition des actifs financiers				
Actions	36 %	59 %	3 %	52 %
Immobilier	2 %	4 %	0 %	4 %
Obligations	56 %	35 %	97 %	42 %
Monétaires	5 %	2 %	0 %	2 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux moyen de rendement retenu	4,50 %	6,35 %	4,02 %	5,95 %

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2006			31/12/2005			31/12/2004		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Valeur actuelle des engagements de retraite	(360,7)	(759,1)	(1 119,9)	(350,3)	(749,5)	(1 099,8)	(321,4)	(706,6)	(1 028,0)
Juste valeur des actifs financiers	63,8	399,6	463,4	45,5	344,2	389,6	55,4	280,8	336,2
Surplus (ou déficit)	(296,9)	(359,5)	(656,6)	(304,8)	(405,3)	(710,2)	(266,0)	(425,8)	(691,8)
Provisions reconnues au bilan	(249,5)	(369,5)	(619,0)	(253,1)	(414,2)	(667,4)	(222,7)	(435,8)	(658,6)
Actifs reconnus au bilan	—	—	—	—	—	—	—	11,8	11,8
Éléments non reconnus au bilan									
Écarts actuariels	6,4	(9,9)	(3,4)	6,0	(8,9)	(2,9)	1,0	2,0	3,0
Coût des services passés	41,0	(0,1)	40,8	45,8	0,0	45,8	42,3	(0,3)	42,0

Évolution sur l'exercice

(en millions d'euros)

	2006	2005	2004
Valeur actuelle des engagements de retraite			
À l'ouverture de l'exercice	1 099,8	1 028,0	914,5
dont engagements couverts par des actifs de couverture	439,7	470,1	458,3
Droits supplémentaires acquis	31,8	42,4	35,0
Actualisation de l'année	50,7	48,3	43,9
Prestations servies sur l'exercice	(68,4)	(48,4)	(35,7)
Écarts actuariels	5,6	24,5	15,2
Coût des services passés	4,2	6,8	46,0
Acquisition du groupe ASF	42,8	—	—
Liquidation des droits	(39,4)	(15,7)	—
Effet des fermetures et modifications de régimes	(7,6)	(3,1)	7,0
Effet de l'évolution des taux de change	7,3	9,5	(1,8)
Variations de périmètre et autres	(7,0)	7,5	3,9
À la clôture de l'exercice	1 119,9	1 099,8	1 028,0
dont engagements couverts par des actifs de couverture	524,7	439,7	470,1
Actifs de couverture			
À l'ouverture de l'exercice	389,6	336,2	314,4
Rendement attendu des fonds	24,9	21,3	19,8
Écarts actuariels	5,1	31,7	6,9
Cotisations versées aux fonds	55,0	23,1	10,7
Prestations servies sur l'exercice	(17,4)	(14,6)	(12,4)
Acquisition du groupe ASF	34,5	—	—
Liquidation des droits	(39,4)	(15,7)	—
Effet des fermetures de régimes	0,0	(3,1)	(2,4)
Effet de l'évolution des taux de change	6,8	7,2	(1,4)
Variations de périmètre et autres	4,3	3,5	0,5
À la clôture de l'exercice	463,4	389,6	336,2
Éléments non reconnus au bilan			
À l'ouverture de l'exercice	42,9	45,0	(9,3)
Nouveaux éléments	0,4	(1,5)	58,1
Effet des changements d'hypothèses	(7,2)	—	—
Effet des gains et pertes d'expériences	7,7	—	—
Amortissement de la période	(7,1)	(2,4)	(2,4)
Change et autres variations	1,2	1,8	(0,4)
Effets des fermetures et modifications de régimes	(0,0)	0,0	(1,1)
À la clôture de l'exercice	37,4	42,9	45,0
dont écarts actuariels	(3,4)	(2,9)	3,0
dont coût des services passés	40,8	45,8	42,0
Écarts actuariels / engagements (en %)	3,3 %	3,9 %	4,4 %

VINCI estime à 68,4 millions d'euros les versements prévus en 2007 pour les engagements de retraite, dont 39,4 millions d'euros sont relatifs aux prestations versées aux salariés retraités et 29,0 millions d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes de gestion des fonds.

Les éléments non reconnus (différence entre le montant observé

des engagements, ou des fonds investis, et les montants attendus) s'élèvent à 37,4 millions d'euros au 31 décembre 2006, dont 40,8 millions d'euros concernent le coût des services passés relatifs aux changements, en France, des conventions collectives des cadres du bâtiment et des travaux publics. Ces coûts des services passés sont amortis sur la durée de vie résiduelle des salariés en activité (de l'ordre de 17 ans en moyenne).

Charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	(31,8)	(42,4)	(35,0)
Actualisation des droits acquis	(50,7)	(48,3)	(43,9)
Rendement attendu des fonds	24,9	21,3	19,8
Amortissement des écarts actuariels	(4,0)	0,2	0,0
Amortissement du coût des services passés – droits non acquis	(3,1)	(2,6)	(2,4)
Coût des services passés – droits acquis	(4,2)	—	—
Impact des activités abandonnées (IFRS 5)	—	—	(0,3)
Autres	6,9	2,3	(4,3)
Total	(62,0)	(69,5)	(66,1)

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Dans certains pays, et plus particulièrement en France et en Espagne, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base, pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Le montant des cotisations de retraite prises en charges sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 257,4 millions d'euros au 31 décembre 2006, contre 231,1 millions d'euros au 31 décembre 2005. Il comprend les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, en France.

22.2 Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2005 et 2006, les provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture de l'exercice	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture de l'exercice
2004								210,2
Autres avantages au personnel	44,8	6,0	(6,4)	(0,5)	2,8	3,7	0,0	50,5
Risques financiers	47,9	19,3	(13,6)	(7,2)	(5,8)		0,6	41,2
Grosses réparations	45,2	21,1	(20,0)	0,0	1,4		0,8	48,5
Autres risques	329,9	109,9	(84,5)	(24,1)	(15,5)		0,5	316,2
Actualisation provisions non courantes	(10,2)	2,2	1,7	0,0	1,0		(0,0)	(5,3)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(247,4)					(10,0)		(257,4)
2005	210,2	158,5	(122,8)	(31,7)	(16,1)	(6,3)	1,9	193,8
Autres avantages au personnel	50,5	6,7	(8,4)	(0,1)	162,7	(11,5)	0,0	200,0
Risques financiers	41,2	13,1	(20,7)	(1,4)	5,2		0,0	37,3
Grosses réparations	48,5	76,4	(63,3)		84,6		(0,5)	145,8
Autres risques	316,2	123,2	(84,2)	(22,1)	50,0		(0,2)	382,8
Actualisation provisions non courantes	(5,3)	(4,2)	0,9		(4,7)			(13,3)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(257,4)					(44,8)		(302,2)
2006	193,8	215,1	(175,8)	(23,6)	297,8	(56,3)	(0,6)	450,4

Autres avantages au personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées et concernent les engagements relatifs aux médailles du travail ou primes de jubilé et couvertures de frais médicaux dans certaines filiales. Le montant de cette provision au 31 décembre 2006 s'élève à 217,4 millions d'euros (dont 200 millions à plus d'un an), contre 56,4 millions d'euros au 31 décembre 2005 (dont 50,5 millions d'euros à plus d'un an). Cette évolution prend en compte les

effets de l'intégration du groupe ASF pour 166,6 millions d'euros, dont 163,8 millions d'euros au titre de la couverture des frais médicaux. La part à moins d'un an, respectivement 17,4 millions d'euros et 6 millions d'euros au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005, est présentée au bilan en autres passifs courants.

Elles ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Taux d'actualisation	4,75 %	4,50 %	4,75 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	2 %-4,2 %	2 %-3 %	2 %-3 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	6,0 %	—	—

Au 31 décembre 2006, les provisions au titre des couvertures de frais médicaux s'élèvent à 163,8 millions d'euros. Elles ont été calculées sur la base d'un taux de croissance des dépenses

de santé de 6 %. La variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation de 33 millions d'euros de la provision.

Provisions pour grosses réparations et autres risques

Les provisions pour grosses réparations correspondent aux obligations contractuelles de remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concession. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice, en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé chaque année pour tenir compte des programmes de dépenses et concernent principalement Cofiroute pour 24,2 millions d'euros et le groupe ASF pour 97,5 millions d'euros.

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent notamment des provisions au titre des litiges et arbitrages, décrits au chapitre G « Litiges et arbitrages ». Elles s'élèvent à 250,5 millions d'euros au 31 décembre 2006 (part à plus d'un an), contre 143,3 millions au 31 décembre 2005.

23. Endettement financier net et ressources de financement

L'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, s'analyse comme suit :

	Note	31/12/2006		31/12/2005	31/12/2004
		Non courant	Courant ⁽¹⁾		
(en millions d'euros)					
Emprunts obligataires convertibles				(0,5)	(1 097,9)
Autres emprunts obligataires	23.1.1	(3 591,3)	(399,0)	(3 990,3)	(3 819,6)
Emprunts auprès d'établissements de crédit et autres dettes financières	23.1.2	(13 928,2)	(964,1)	(14 892,3)	(1 576,5)
Contrats de location-financement	23.1.3	(104,3)	(28,4)	(132,7)	(172,8)
Dettes financières long terme		(17 623,8)	(1 391,5)	(19 015,3)	(6 666,8)
Autres dettes financières	24.3		(1 557,7)	(1 557,7)	(158,3)
Comptes courants financiers passifs			(65,1)	(65,1)	(59,7)
Découverts bancaires	24.2		(667,1)	(667,1)	(380,5)
I - Dettes financières brutes		(17 623,8)	(3 681,4)	(21 305,2)	(7 265,3)
<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>			(53,1)	(53,1)	(152,0)
<i>dont incidence de la mise en juste valeur des dettes d'ASF dans les comptes consolidés de VINCI⁽²⁾</i>			(249,7)	(8,2)	(257,9)
<i>Dettes financières brutes avant incidence de juste valeur</i>			(17 321,0)	(3 673,2)	(20 994,2)
Prêts et créances financières collatéralisées	23.2	5,3	1,5	6,8	45,5
Comptes courants financiers actifs			58,2	58,2	45,5
Actif financier de gestion de trésorerie	24.2		1 165,0	1 165,0	1 922,9
Équivalents de trésorerie et disponibilités	24.2		5 154,8	5 154,8	2 549,5
II - Actifs financiers		5,3	6 379,5	6 384,8	4 563,4
Instruments dérivés passifs	25	(11,1)	(47,3)	(58,4)	(80,2)
Instruments dérivés actifs	25	68,1	114,3	182,4	349,1
III - Instruments dérivés		57,0	67,0	124,0	268,9
Endettement financier net (I + II + III)		(17 561,5)	2 765,1	(14 796,4)	(2 433,0)
dont trésorerie nette	24.2		31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Équivalents de trésorerie et disponibilités			5 154,8	5 154,8	2 549,5
Découverts bancaires			(667,1)	(667,1)	(380,5)
Trésorerie nette			4 487,7	4 487,7	2 169,0

(1) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(2) Suite à la prise de contrôle d'ASF au 9 mars 2006 par VINCI.

Au 31 décembre 2006, VINCI affiche un endettement financier net de 14,8 milliards d'euros (contre 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2005).

Hors incidence des justes valeurs et des instruments dérivés, l'endettement financier net s'établit à 14 609,4 millions d'euros au 31 décembre 2006 (contre 1 658,1 millions d'euros au 31 décembre 2005).

L'acquisition d'ASF contribue à hauteur de 13,9 milliards d'euros à l'augmentation de l'endettement, en ajoutant à la dette propre d'ASF (8 milliards d'euros) le financement de l'acquisition par emprunt et l'utilisation de la trésorerie disponible pour un montant total de 5,9 milliards d'euros.

Par pôle de métiers, l'endettement financier net au 31 décembre 2006 s'analyse comme suit :

	31/12/2006								
	Activité autoroutière ⁽¹⁾		Autres concessions		Autres métiers		VINCI SA + holdings concessions		Total
	Non courant	Courant ⁽²⁾	Non courant	Courant ⁽²⁾	Non courant	Courant ⁽²⁾	Non courant	Courant ⁽²⁾	
(en millions d'euros)									
Emprunts obligataires	(2 592,2)	(372,6)			(1,5)	(0,1)	(997,6)	(26,2)	(3 990,3)
Emprunts auprès d'établissements de crédit et autres dettes financières	(9 515,5)	(692,0)	(1 191,4)	(69,5)	(227,5)	(182,4)	(2 993,9)	(20,1)	(14 892,3)
Emprunts en location-financement			(11,0)	(4,4)	(91,1)	(24,0)	(2,3)		(132,7)
Dettes financières long terme	(12 107,7)	(1 064,6)	(1 202,4)	(73,9)	(320,1)	(206,5)	(3 993,8)	(46,3)	(19 015,3)
Autres dettes financières		(0,3)		(5,8)		(172,0)		(1 379,7)	(1 557,7)
Découverts bancaires		(0,1)		(7,1)		(496,8)		(163,1)	(667,1)
I - Dettes financières brutes	(12 107,7)	(1 065,0)	(1 202,4)	(86,8)	(320,1)	(875,3)	(3 993,8)	(1 589,1)	(21 240,1)
Créances financières collatéralisées				1,2	5,3	0,3			6,8
Actif financier de gestion de trésorerie		196,7		1,7		1,9		964,7	1 165,0
Équivalent de trésorerie et disponibilités		1 002,1		96,2		1 321,0		2 735,5	5 154,8
II - Actifs financiers	0,0	1 198,8	0,0	99,1	5,3	1 323,2	0,0	3 700,2	6 326,6
Instruments dérivés passifs		(44,8)	(1,6)	(0,6)	(2,2)	(1,0)	(7,4)	(0,9)	(58,4)
Instruments dérivés actifs	57,9	101,9	3,8	0,3	1,4	0,7	5,0	11,4	182,4
III - Instruments dérivés	57,9	57,1	2,2	(0,3)	(0,8)	(0,3)	(2,4)	10,5	124,0
IV - Comptes courants financiers nets	(58,4)	(737,9)	(1,9)	(6,8)		2 584,2	60,3	(1 846,3)	(6,9)
Endettement financier net (I + II + III + IV)	(12 108,2)	(547,0)	(1 202,1)	5,2	(315,6)	3 031,8	(3 935,9)	275,3	(14 796,4)

(1) Activité autoroutière = ASF Holding + ASF + ESCOTA + Cofiroute + Arcour (A19) + Morgan VINCI Ltd (50 %).

(2) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

23.1 Détail des dettes financières à long terme

23.1.1 Autres emprunts obligataires

Les autres emprunts obligataires s'analysent comme suit :

	Devise	31/12/2006				31/12/2005	31/12/2004	échéance	
		Nominal restant dû	Dettes inscrites à l'émission (a)	Incidence du coût amorti (1) (b)	Incidence des justes valeurs (2) (c)	Valeur au bilan (a)+(b)+(c)	Valeur au bilan		Valeur au bilan
(en millions d'euros)									
Cofiroute									
Emprunt mars 1993	EUR					0,0	0,0	77,8	septembre 2005
Emprunt décembre 1995	EUR					0,0	244,5	244,5	décembre 2006
Emprunt juillet 1996	EUR	304,8	304,9	9,3	0,0	314,2	314,2	314,2	juillet 2007
Emprunt novembre 1997	EUR	350,6	350,6	2,6	3,7	356,8	358,7	360,4	novembre 2008
Emprunt novembre 1999	EUR	300,0	300,0	2,6	5,5	308,1	320,5	326,8	novembre 2009
Emprunt octobre 2001 & assimilation août 2005	EUR	500,0	543,4	(5,8)	7,0	544,6	581,0	334,1	octobre 2016
Emprunt avril 2003	EUR	600,0	593,4	22,4	36,3	652,1	677,8	656,2	avril 2018
Emprunt mai 2006	EUR	750,0	739,4	23,1	0,0	762,5			mai 2021
Autres emprunts	EUR	23,7	23,7	2,7	0,0	26,4	23,7	21,6	nov. 07 à avril 13
Sous-total		2 829,1	2 855,5	56,9	52,5	2 964,8	2 520,3	2 335,6	
Autres concessions									
SCDI – 1998 (3)	CAD	0,0				0,0	116,9	96,4	septembre 2031
Autopista del Bosque – 2001 (4)	UF	0,0				0,0	223,3	170,6	mars 2021
Sous-total		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	340,2	267,0	
VINCI									
Emprunt ex GTM juin 1998	EUR	0,0						142,4	juin 2005
Tranche 1 : juillet 2002	EUR	600,0	595,5	14,5	(3,6)	606,4	619,2	620,6	juillet 2009
Tranche 2 : novembre 2002	EUR	250,0	255,6	3,3	2,0	260,9	270,2	274,2	juillet 2009
Tranche 3 : mai 2003	EUR	150,0	158,8	(1,0)	(1,3)	156,6	162,8	166,0	juillet 2009
Emprunt juillet 2002 total	EUR	1 000,0	1 009,9	16,9	(2,9)	1 023,9	1 052,2	1 060,8	juillet 2009
Sous-total		1 000,0	1 009,9	16,9	(2,9)	1 023,9	1 052,2	1 203,2	
Autres emprunts		1,6	1,6			1,6	4,7	13,8	
Total emprunts obligataires		3 830,7	3 866,9	73,8	49,6	3 990,3	3 917,5	3 819,6	

(1) Coût amorti comprenant les intérêts courus non échus et les incidences éventuelles de déqualifications d'opérations de couverture.

(2) Réévaluation de la dette dans le cadre de couvertures de juste valeur (voir note 25.1.1).

(3) Décembre 2006 : mise en équivalence suite à la cession partielle de 31,1% du capital ; décembre 2004 et 2005 : montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 49,9 %).

(4) Actif cédé en 2006.

23.1.2 Emprunts auprès d'établissements de crédit

Ces emprunts sont principalement constitués de prêts syndiqués bancaires et de prêts accordés par la Caisse nationale des autoroutes (CNA) et la Banque européenne d'investissements (BEI) dans le cadre de concessions d'infrastructures.

Les emprunts souscrits par ASF et ESCOTA auprès de la CNA ont été émis dans le cadre de la convention liant ces deux sociétés

à cet établissement public à caractère administratif, qui prévoit la mise à disposition aux sociétés d'autoroutes de fonds levés par la CNA principalement sur le marché obligataire.

Le détail des emprunts auprès d'établissements de crédit figure dans le tableau ci-après. Il est rappelé qu'au 31 décembre 2005, le groupe ASF était consolidé par mise en équivalence.

31/12/2006						
Devise	Nominal restant dû	Dette inscrite à l'émission (a)	Incidence du coût amorti ⁽¹⁾ (b)	Incidence des justes valeurs ⁽²⁾ (c)	Valeur au bilan (a)+(b)+(c)	Échéance
(en millions d'euros)						
ASF et ESCOTA						
ASF et ESCOTA CNA 1995	EUR	122,0	120,1	9,7	129,8	mars 2007
ASF et ESCOTA CNA 1996	EUR	146,4	145,7	2,7	148,5	octobre 2007
ASF CNA/BEI 1997	EUR	30,5	30,5	0,2	30,7	novembre 2007
ASF CNA 1997	EUR	152,5	151,0	1,6	152,6	décembre 2007
ASF CNA 1998	CHF	301,1	296,1	8,5	304,6	février 2008
ESCOTA CNA 1993	EUR	15,2	15,0	1,3	16,2	mars 2008
ASF et ESCOTA CNA 1996/1997	EUR	298,8	294,6	8,0	302,6	novembre 2008
ASF et ESCOTA CNA 1995	EUR	168,8	166,2	3,3	169,5	novembre 2008
ASF et ESCOTA CNA 1994/1997	EUR	137,2	137,5	7,7	145,2	janvier 2009
ASF et ESCOTA CNA 1996	EUR	176,8	175,2	6,8	182,0	juillet 2009
ASF CNA 1995	EUR	152,5	149,8	5,4	155,2	septembre 2009
ASF et ESCOTA CNA 1996	EUR	153,8	152,6	10,2	162,8	février 2010
ASF et ESCOTA CNA 1998	EUR	502,4	483,6	27,6	511,1	avril 2010
ASF et ESCOTA CNA 1995	EUR	66,5	65,2	3,5	68,6	juin 2010
ASF CNA/BEI 1998	EUR	95,3	95,3	0,3	95,5	décembre 2010
ASF et ESCOTA CNA 1997 à 2001	EUR	498,5	508,8	28,5	537,3	juin 2011
ASF et ESCOTA CNA 1996	EUR	68,6	68,0	1,8	69,8	septembre 2011
ASF CNA/BEI 2001	EUR	70,0	70,0	0,7	70,7	octobre 2011
ASF et ESCOTA CNA 1997 à 2000	EUR	405,9	406,5	4,5	411,0	octobre 2012
ASF et ESCOTA CNA 1998/2001	EUR	397,7	430,5	4,8	435,3	mars 2013
ESCOTA CNA/BEI 2002	EUR	142,7	142,7	6,5	149,3	avril 2013 à 2015
ESCOTA CNA/BEI 1998	EUR	8,5	8,5	0,0	8,6	décembre 2013
ASF CNA 1999/2002	EUR	450,0	421,3	21,9	443,2	mai 2014
ASF CNA/BEI 1999	EUR	160,0	160,0	2,8	162,8	décembre 2014
ESCOTA CNA/BEI 2000	EUR	20,0	20,0	0,1	20,1	décembre 2014
ASF CNA/BEI 2002	EUR	412,6	412,6	18,8	431,4	avril 2015 à 2017
ASF CNA 2000/2001	EUR	382,5	385,9	36,7	422,6	octobre 2015
ASF CNA/BEI 2000	EUR	70,0	70,0	1,8	71,8	décembre 2015
ASF CNA/BEI 2000	EUR	53,0	53,0	0,1	53,1	décembre 2015
ASF CNA 2001	EUR	343,5	338,9	40,9	379,8	juillet 2016
ASF CNA/BEI 2001	EUR	75,0	75,0	0,4	75,4	novembre 2016
ASF CNA/BEI 2001	EUR	77,0	77,0	0,4	77,4	novembre 2016
ASF et ESCOTA CNA 2002	EUR	532,0	527,3	26,9	554,2	janvier 2017
ASF CNA 2004/2005	EUR	750,0	769,5	51,2	820,7	mars 2018
ASF BEI 2005	EUR	150,0	150,0	3,2	153,2	mai 2012 à 2025
ASF BEI 2005	EUR	100,0	100,0	0,2	100,2	déc. 2012 à 2025
Autres emprunts	EUR	25,8	25,8	0,2	26,0	2007 à 2010
Sous-total		7 713,2	7 699,8	349,1	8 048,9	
Incidence de la mise en juste valeur des dettes d'ASF dans les comptes consolidés de VINCI ⁽³⁾				257,9	257,9	
Sous-total		7 713,2	7 699,8	349,1	8 306,8	

	Devise	31/12/2006				31/12/05	31/12/04	Échéance	
		Nominal restant dû	Dette inscrite à l'émission (a)	Incidence du coût amorti ⁽¹⁾ (b)	Incidence des justes valeurs ⁽²⁾ (c)	Valeur au bilan (a)+(b)+(c)	Valeur au bilan		Valeur au bilan
<i>(en millions d'euros)</i>									
Cofiroute									
BEI mars 2002	EUR	75,0	75,0	0,1	0,0	75,1	75,1	75,3	mars 2013 à 2027
BEI décembre 2002	EUR	50,0	50,0	0,0	0,0	50,0	50,0	50,1	déc. 2013 à 2027
BEI mars 2003	EUR	75,0	75,0	2,8	3,6	81,4	86,9	81,5	mars 2018
BEI décembre 2004	EUR	200,0	200,0	0,3	0,0	200,3	200,2	200,1	décembre 2019
BEI décembre 2005	EUR	190,0	190,0	0,6	0,0	190,6	190,6		déc. 2012 à 2025
BEI décembre 2006	EUR	50,0	50,0	0,1	0,0	50,1			déc. 2013 à 2029
Autres emprunts	EUR	9,5	9,5	0,0	0,0	9,5	10,8	12,1	juin 2014
Sous-total		649,5	649,5	4,1	3,6	657,2	613,6	419,1	
VINCI Park									
Dexia Tranches 1 & 2	EUR	253,8	253,4	0,5	0,0	253,9	275,5	177,8	mars 2008 à sept. 2025
Calyon/Dexia/CIC juin 2006	EUR	482,5	479,5	0,2		479,8			déc. 2006 à juin 2026
Autres emprunts	EUR	135,5	132,5	0,8		133,3	147,8	159,7	
Sous-total		871,8	865,5	1,5	0,0	866,9	423,3	337,5	
Autres concessions									
Stade de France Ct Suisse 1998 ⁽⁴⁾	EUR	45,7	42,2	3,2		45,4	50,5	54,0	juillet 1999 à 2013
Gefyra BEI 2001	EUR	350,0	350,0	(15,4)		334,6	333,9	352,9	juin 2008 à 2029
Newport AXA 2002 ⁽⁴⁾	GBP	45,9	46,0	(0,2)		45,8	45,4	42,3	mars 2006 à 2040
Sous-total		441,6	438,2	(12,4)	0,0	425,8	429,8	449,2	
ASF Holding									
Prêt syndiqué décembre 2006	EUR	1 200,0	1 196,1	1,6		1 197,7			déc. 2007 à 2013
Autres emprunts									
Eurovia ⁽⁵⁾		81,2	80,5	0,5		81,0	78,4	47,7	
CFE ⁽⁵⁾		141,2	141,2			141,2	156,4	102,9	
Autres filiales		201,3	201,3	0,4		201,7	211,9	112,0	
Sous-total		423,7	423,0	0,9	0,0	423,9	446,8	262,6	
VINCI SA									
Prêt syndiqué avril 2000	EUR						0,0	108,1	avril 2005
Prêt d'acquisition ASF nov. 2005	EUR	3 000,0	2 992,0	21,9		3 014,0			novembre 2012
Sous-total		3 000,0	2 992,0	21,9	0,0	3 014,0	0,0	108,1	
Total autres emprunts et dettes financières		14 299,8	14 264,1	366,8	261,5	14 892,3	1 913,5	1 576,5	

(1) Coût amorti comprenant les intérêts courus non échus et les incidences éventuelles de déqualifications d'opérations de couverture.

(2) Réévaluation de la dette dans le cadre de couverture de juste valeur (voir note 25.1.1).

(3) Suite à la prise de contrôle d'ASF au 9 mars 2006 par VINCI.

(4) Montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 66,67 % pour Stade de France et 50 % pour Newport).

(5) Totalité des emprunts contractés auprès des établissements de crédit par Eurovia et CFE (CFE est détenu à 46,84 % par VINCI et intégré globalement).

23.1.3 Contrats de location-financement

	Devise	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	Échéance
(en millions d'euros)		Valeur au bilan ⁽¹⁾	Valeur au bilan ⁽¹⁾	Valeur au bilan ⁽¹⁾	
Services aéroportuaires ⁽²⁾					
SFS France	EUR		17,5	22,3	juin 2014
SFS Germany	EUR		14,3	14,9	septembre 2019
Autres emprunts			10,5	4,9	
Eurovia					
SLAG	EUR	8,9	9,9	11,1	décembre 2014
Autres emprunts		15,8	16,6	21,2	
CFE					
Dredging International Luxembourg (DEME) ⁽³⁾	EUR	12,1	12,8	12,8	février 2012
Autres emprunts		10,0	2,3	2,2	
Autres filiales		85,8 ⁽⁴⁾	78,7	83,3	
Total emprunts en location-financement		132,7	162,5	172,8	

(1) La valeur au bilan est égale au capital restant dû.

(2) Activité cédée en octobre 2006.

(3) Montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 50 % de DEME par CFE, elle-même détenue à 46,84 % par VINCI et consolidée par intégration globale).

(4) Dont 33 millions d'euros chez VINCI Energies et 15 millions d'euros chez VINCI Park.

23.2 Prêts et créances financières collatéralisés

Les prêts et créances collatéralisés correspondent à des dépôts garantissant des dettes à long terme. Ces fonds de réserves

représentent un encours global pour le Groupe de 7 millions d'euros, dont 80 % garantissent des contrats de location-financement.

23.3 Endettement sans recours ou à recours limité

L'essentiel de l'endettement à long terme du Groupe est sans recours sur VINCI SA. L'endettement sans recours représente

un encours total à fin décembre 2006 de 13,7 milliards d'euros, soit 72 % de l'endettement à long terme du Groupe.

Il se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
ASF Holding + ASF + ESCOTA ⁽¹⁾	9 504,5		
Cofiroute	3 622,0	3 134,0	2 754,8
Gefyra (pont de Rion-Antirion – Grèce)	334,6	333,9	352,9
SCDI (pont de la Confédération – Canada) ⁽²⁾		117,0	96,4
Consortium Stade de France	45,4	52,2	57,3
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport – Royaume-Uni)	45,8	45,4	42,3
Autopista del Bosque (autoroute Chillán Collipulli – Chili) ⁽³⁾		223,3	170,6
Concessions d'ouvrages	425,8	771,8	719,5
Concessions	13 552,3	3 905,7	3 474,3
Sociétés de PFI au Royaume-Uni		10,9	36,8
CFE (filiale belge de VINCI Construction)	163,5	173,9	125,6
dont DEME (filiale de dragage de CFE)	146,8	134,7	80,1
Autres métiers	163,5	184,8	162,5
Total des dettes à long terme sans recours ou à recours limité	13 715,8	4 090,5	3 636,8
Instruments dérivés	(108,3)	(192,7)	(125,6)
Créances collatéralisées ⁽⁴⁾	(1,2)	(18,2)	(14,5)
Disponibilités, équivalents de trésorerie et actifs financiers de gestion de trésorerie des sociétés correspondantes	(531,9)	(456,2)	(695,4)
Total de l'endettement net sans recours ou à recours limité	13 074,5	3 423,5	2 801,2

(1) Consolidé par mise en équivalence au 31 décembre 2005 et non consolidé au 31 décembre 2004.

(2) Mise en équivalence au 30 juin 2006 suite à la cession partielle de 31,1 % du capital.

(3) Activité cédée en 2006.

(4) Les créances collatéralisées correspondent aux actifs financiers constitués en garantie des obligations liées à certains emprunts.

L'ensemble des sociétés figurant dans le tableau ci-dessus se financent de façon autonome (sans garantie de la maison

mère). Elles ne sont pas intégrées au système de centralisation de la trésorerie du holding (*cash pooling*).

L'endettement de la filiale CFE est essentiellement logé dans sa filiale de dragage DEME qu'elle détient à 50%, soit compte tenu de la détention à hauteur de 46,84% de CFE par VINCI, une détention indirecte par VINCI à hauteur de 23,42%. L'endettement

de DEME, sans recours contre CFE, concerne essentiellement des opérations de financement de navires garantis sur les actifs concernés. L'endettement de CFE et celui de DEME sont sans recours sur VINCI.

24. Liquidités et ressources de financement

24.1 Maturité des dettes financières

Au 31 décembre 2006, la maturité moyenne de la dette financière du Groupe est de 6,8 ans (contre 7,4 ans au 31 décembre 2005). Elle est de 4,8 ans pour VINCI SA et les holdings concessions, de 7,2 ans pour l'activité autoroutière, de 10 ans pour les autres concessions et de 2,6 ans pour les autres métiers du Groupe.

Par échéance, la maturité des dettes financières du groupe VINCI, en valeur de remboursement, s'analyse comme suit :

	31/12/2006				31/12/2005	31/12/2004
	Activité autoroutière ⁽¹⁾	Autres concessions	Autres Métiers	VINCI SA + holdings concessions	Total	Total
(en millions d'euros)						
Intérêts courus non échus	287,2	2,2	0,2	46,3	335,9	84,8
Échéances à moins d'un an (en valeur de remboursement)	769,5	71,7	206,4		1 047,6	489,1
Part courante des dettes financières	1 056,7	73,9	206,6	46,3	1 383,5	573,8
Échéances à plus d'un an et à 2 ans au plus (en valeur de remboursement)	1 177,9	71,5	85,4	2,2	1 337,0	436,3
Échéances à plus de 2 ans et à 5 ans au plus (en valeur de remboursement)	2 338,0	205,1	162,7	1 000,1	3 705,9	2 055,0
Échéances à plus de 5 ans et à 10 ans au plus (en valeur de remboursement)	4 641,6	311,8	62,3	3 000,0	8 015,7	451,6
Échéances à plus de 10 ans (en valeur de remboursement)	3 511,1	636,7	9,3		4 157,1	2 322,6
Part non courante des dettes financières	11 668,6	1 225,1	319,7	4 002,3	17 215,7	5 265,5
Dettes financières (hors Oceane)	12 725,3	1 299,0	526,3	4 048,6	18 599,2	5 839,3

(1) Activité autoroutière = ASF Holding + ASF + ESCOTA + Cofiroute + Arcour (A19) + Morgan VINCI Ltd (50 %).

24.2 Trésorerie nette gérée et liquidité du Groupe

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

	31/12/2006				31/12/2005	31/12/2004
	Activité autoroutière ⁽¹⁾	Autres concessions	Autres métiers ⁽²⁾	VINCI SA + holdings concessions	Total	Total
(en millions d'euros)						
<i>I. Valeurs mobilières de placement (OPCVM)</i>	196,6		0,4	553,9	750,9	550,8
<i>II. Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine</i>		1,7	1,6	1,5	4,8	27,6
<i>III. Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine</i>				409,3	409,3	261,4
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante (A = I + II + III)	196,6	1,7	2,0	964,7	1 165,0	839,8
<i>IV. Valeurs mobilières de placement (OPCVM)</i>	935,0	5,5	242,9	2 407,7	3 591,1	3 152,4
<i>V. Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine</i>			194,7	15,0	209,7	302,3
Équivalents de trésorerie (B = IV + V)	935,0	5,5	437,6	2 422,7	3 800,8	3 454,7
Placements des excédents de trésorerie (A + B)	1 131,6	7,2	439,6	3 387,4	4 965,8	4 294,5
Disponibilités	67,2	90,7	883,4	312,7	1 354,0	1 144,0
Découverts bancaires et billets de trésorerie émis	(0,1)	(7,2)	(496,8)	(1 541,0)	(2 045,1)	(1 098,0)
Trésorerie nette gérée	1 198,7	90,7	826,2	2 159,1⁽³⁾	4 274,8	4 340,5

(1) Activité autoroutière = ASF Holding + ASF + ESCOTA + Cofiroute + Morgan VINCI Ltd (50 %) + Arcour (A19).

(2) Excédents n'entrant pas dans le système de centralisation des excédents de trésorerie.

(3) Trésorerie gérée par VINCI SA dans le cadre du cash-pooling.

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital et en conservant un niveau de volatilité faible au travers d'un système de contrôle des performances et des risques. Les supports d'investissement utilisés par le Groupe sont principalement des OPCVM ainsi que des titres de créances négociables (certificats de dépôts notamment) et assimilés. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur (voir note 19 « Actifs financiers de gestion de trésorerie, disponibilités et équivalents de trésorerie »).

Les actifs financiers de gestion de trésorerie courante et les équivalents de trésorerie correspondent pour l'essentiel au placement des excédents nets de trésorerie des sociétés « têtes de pôle » et des principales filiales détenues à 100 % par VINCI, remontés au holding au travers d'un système de *cash pooling*. Cette centralisation permet à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières et de suivre au plus près l'évolution de la trésorerie des principales entités du Groupe. Les placements des filiales effectués dans ce cadre auprès de VINCI SA représentent un encours de 3,4 milliards d'euros au 31 décembre 2006.

24.3 Programmes de billets de trésorerie et lignes de crédit

24.3.1 Programmes de billets de trésorerie

Les billets de trésorerie émis par VINCI SA sont inclus dans les dettes financières courantes.

VINCI SA dispose, au 31 décembre 2006, d'un programme de billets de trésorerie de 1,5 milliard d'euros pour assurer son financement à court terme. Ce programme, noté A2 par Standard

24.3.2 Lignes de crédit non utilisées

VINCI SA dispose, au 31 décembre 2006, d'un crédit bancaire confirmé (*Club Deal*) non utilisé de 2 milliards d'euros à échéance 2012. Il n'est assorti d'aucun covenant financier.

VINCI SA dispose également de lignes de crédit bilatérales confirmées à moyen terme, auprès d'autres banques, pour un montant proche de 1 milliard d'euros, sans covenant financier.

Par ailleurs, VINCI SA a conclu, le 5 novembre 2005, un emprunt pour l'acquisition de la part du capital d'ASF qu'elle ne détenait pas au 31 décembre 2005 ; ce prêt d'acquisition à sept ans de 4,2 milliards d'euros, ramené à 3 milliards d'euros en septembre 2006, est utilisé intégralement au 31 décembre 2006.

Ce prêt est à taux variable, le *spread* de crédit dépendant, à compter du 31 décembre 2006, d'un ratio R, défini en note 24.4.

ASF Holding a signé, le 18 décembre 2006, un prêt syndiqué à terme pour l'acquisition des 23 % du capital d'ASF détenus par VINCI Concessions. Ce prêt à sept ans de 1,2 milliard d'euros est utilisé en totalité au 31 décembre 2006. Il est assorti de covenants financiers décrits en note 24.4.

Le placement des excédents de trésorerie des autres filiales du Groupe, non remontés au holding, sont gérés dans le respect des lignes directrices définies par VINCI. Au 31 décembre 2006, l'encours géré à ce titre représentait 1,6 milliards d'euros, dont 651 millions d'euros chez ASF et 480 millions d'euros chez Cofiroute.

Au niveau du holding, les performances et les risques associés à ces placements sont suivis mensuellement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé sur la base d'un calcul d'*Earning at Risk*. Cet indicateur représente le niveau de résultat potentiel des placements dans un intervalle de confiance défini et sur un horizon annuel dans les limites définies au sein d'un comité de trésorerie.

La position de liquidité du Groupe au 31 décembre 2006, compte tenu de la trésorerie nette gérée (4,3 milliards d'euros) et des lignes de crédit non utilisées (8,5 milliards d'euros) ressort à 12,8 milliards d'euros (voir détail en notes 24.3.1 et 24.3.2).

& Poor's et P2 par Moody's, est utilisé à hauteur de 1 378 millions d'euros au 31 décembre 2006, contre 493 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Cofiroute dispose également d'un programme de billets de trésorerie de 450 millions d'euros, noté A1 par Standard & Poor's. Ce programme n'était pas utilisé au 31 décembre 2006.

De son côté, ASF dispose d'une ligne de crédit syndiquée de 1 milliard d'euros à échéance 2012, assortie de covenants financiers mis en place par avenant en février 2006 dans le cadre de sa privatisation. Non utilisée au 31 décembre 2006, cette ligne a contribué au financement du dividende exceptionnel versé par ASF en janvier 2007 (voir note 33 « Distribution par ASF d'un dividende exceptionnel »).

Par ailleurs, ASF a signé, le 18 décembre 2006, avec un *pool* bancaire un nouveau financement à sept ans, d'un montant total de 3,5 milliards d'euros, répartis en 2 milliards d'euros sous forme de crédit revolver et 1,5 milliard sous forme de prêt à terme. Il est assorti de covenants financiers équivalents à ceux des emprunts CNA. Non utilisé au 31 décembre 2006, ce financement a été utilisé à hauteur de 1,75 milliard d'euros en janvier 2007 pour financer le dividende exceptionnel versé par ASF (voir note 33 « Distribution par ASF d'un dividende exceptionnel »).

Enfin, Cofiroute dispose, à son niveau, d'une ligne de crédit confirmée non utilisée d'un montant de 1 milliard d'euros à échéance 2011, sans covenant financier.

Le profil de maturité des lignes de crédit de VINCI, ASF et Cofiroute, au 31 décembre 2006, est le suivant :

(en millions d'euros)	Utilisations au 31/12/2006	Autorisations au 31/12/2006	Échéances		
			< à 1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 7 ans
VINCI : crédit syndiqué		2 000			2 000
VINCI : lignes bilatérales		935		885	50
VINCI : crédit d'acquisition	3 000	3 000			3 000
VINCI : total	3 000	5 935	0	885	5 050
ASF Holding : crédit d'acquisition	1 200	1 200			1 200
ASF : crédit syndiqué		3 000			3 000
ASF : prêt à terme		1 500			1 500
ASF : total	0	4 500	0	0	4 500
Cofiroute : crédit syndiqué		1 020		1 020	
Total	4 200	12 655	0	1 905	10 750

24.4 Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Montants	Ratios ⁽¹⁾	Seuils
VINCI SA	Crédit d'acquisition	3 000,0	EFN (hors concessions) / CAFICE (hors concessions) + dividende reçu (hors dividende exceptionnel) des sociétés concessionnaires	< 4,5
ASF Holding	Prêt syndiqué à terme	1 200,0	EFN consolidé / CAFICE consolidé Dividendes / (intérêts nets + nominal à rembourser)	< 11 > 1,15
	Prêts CNA	7 437,4	EFN consolidé / EBITDA consolidé EBITDA consolidé / frais financiers consolidés	< 7 > 2,2
ASF	Prêt syndiqué à terme	1 500,0	EFN consolidé / CAFICE consolidé	< ou = 7
	Ligne de crédit syndiquée	2 000,0	CAFICE consolidé / frais financiers consolidés	> 2,2
	Ligne de crédit syndiquée	1 000,0		
VINCI Park	Prêt amortissable	482,5	EFN / CAFICE CAFICE / frais financiers	< 7 > 2,2
	Prêt (tranches 1 et 2) amortissable	253,8	EFN / CAFICE CAFICE / frais financiers	< 7 > 3

(1) EFN = endettement financier net ; CAFICE = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement ; EBITDA = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2006.

24.5 Notations financières

Les notations de VINCI, du groupe ASF et de Cofiroute au 31 décembre 2006 sont les suivantes :

	Agence	Notation		
		Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	BBB+	Négative	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
	Fitch	BBB+	Stable	F2
ASF	Standard & Poor's	BBB+	Négative	A2
Cofiroute	Standard & Poor's	A-	Négative	A2

À la suite de l'acquisition par VINCI de la participation d'Eiffage dans Cofiroute le 1^{er} mars 2007, Standard & Poor's a aligné la note de Cofiroute sur celle de VINCI (BBB+) et a placé les notes

de VINCI, ASF et Cofiroute sous surveillance négative. De son côté, Moody's a maintenu sa note Baa1 avec perspective stable sur VINCI SA.

25. Instruments financiers et gestion des risques de marché

VINCI a instauré un cadre, validé par le comité des comptes, de gestion et de contrôle des différents risques de marché auxquels il est exposé, en particulier les risques de taux, de liquidité et de change.

VINCI utilise divers produits dérivés pour réduire ses expositions et optimiser son coût de financement et son résultat de change.

La mise en œuvre et la gestion des risques de marché est assurée par la direction de la trésorerie et des financements de VINCI,

en coordination avec les pôles concernés et dans le cadre des décisions arrêtées par les comités de trésorerie.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe, qu'ils bénéficient ou non d'une qualification de couverture, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

La juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2006				Net	31/12/2005	31/12/2004
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant		Net	Net
Dérivés de taux ⁽¹⁾	68,1	113,5	(10,9)	(34,3)	136,4	236,3	255,8
Dérivés de change ⁽²⁾		0,8	(0,2)	(13,0)	(12,4)	(1,0)	13,1
Total des instruments dérivés	68,1	114,3	(11,1)	(47,3)	124,0	235,3	268,9

(1) Voir détail note 25.1.1.

(2) Voir détail note 25.2.4.

25.1 Gestion du risque de taux

VINCI gère la répartition de son endettement entre la part à taux fixe, la part à taux variable et la part à taux variable capé ou indexé sur l'inflation, afin de limiter son exposition au risque de taux et d'optimiser le coût de sa dette. Pour ce faire, il utilise des produits dérivés optionnels ou d'échange de taux d'intérêt

(swaps). Le portefeuille de produits dérivés du Groupe se décompose en deux parties, selon que les produits dérivés sont qualifiés comptablement ou non de couverture conformément à la norme IAS 39, dans le respect des principes de gestion des risques établis par VINCI.

25.1.1 Détail des produits dérivés de taux

Les produits dérivés au 31 décembre 2006 s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2006					31/12/2005		31/12/2004	
	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Montant notionnel	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel	Juste valeur ⁽¹⁾
Produits dérivés affectés à la couverture de la dette long terme									
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable		1 678,1	623,4	2 301,5	61,8	2 441,6	234,2	4 054,0	257,8
Option de taux (cap, floor, collar)				0,0					
Couverture de juste valeur⁽²⁾	0,0	1 678,1	623,4	2 301,5	61,8	2 441,6	234,2	4 054,0	257,8
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	28,9	292,2	534,5	855,5 ⁽⁴⁾	8,7	56,5	(4,1)	20,7	(2,1)
Option de taux (cap, floor, collar)	6,0	366,5	137,6	510,1	3,1	328,2	1,6	253,4	
Couverture de flux de trésorerie⁽³⁾	34,9	658,7	672,1	1 365,6	11,8	384,7	(2,5)	274,1	(2,1)
Produits dérivés non qualifiés comptablement de couverture									
Swap de taux d'intérêt	903,0	344,3	1 600,0	2 847,3 ⁽⁵⁾	51,0	1 794,6	0,6	1 952,2	(0,9)
Option de taux (cap, floor, collar)	1 209,7	1 837,1		3 046,8 ⁽⁶⁾	11,8	561,0	4,1	316,5	1,0
Total	2 112,7	2 181,4	1 600,0	5 894,1	62,8	2 355,6	4,6	2 268,7	0,1
Total des produits dérivés de taux	2 147,6	4 518,2	2 895,4	9 561,2	136,4	5 181,9	236,3	6 596,8	255,8

(1) La juste valeur des dérivés inclut les intérêts courus non échus sur swaps.

(2) Compensé par la réévaluation des dettes correspondantes (voir note 23.1).

(3) Compensé par une variation des capitaux propres.

(4) Dont 153 millions d'euros à départ décalé en 2007 et 350 millions d'euros à départ décalé en 2010.

(5) Dont 600 millions d'euros à départ décalé en 2011.

(6) Dont 1 017 millions d'euros à départ décalé en 2007.

Les produits dérivés non qualifiés comptablement de couverture portent sur des opérations de maturité généralement inférieure à cinq ans. Leur juste valeur ressort à 62,8 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, l'incidence des produits dérivés qualifiés de couverture (tableau ci-dessus) sur les dettes à long terme se décompose de la façon suivante :

Emprunts obligataires

	Devise	31/12/2006				Taux du coupon	Échéance
		Valeur de marché	Valeur au bilan	Taux effectif global avant prise en compte des produits dérivés ⁽¹⁾	Taux effectif global après prise en compte des produits dérivés ⁽¹⁾		
(en millions d'euros)							
Cofiroute							
Emprunt juillet 1996	EUR	318,5	314,2	6,80 %	6,80 %	6,80 %	juillet 2007
Emprunt novembre 1997	EUR	363,6	356,9	5,90 %	5,35 %	5,90 %	novembre 2008
Emprunt novembre 1999	EUR	315,2	308,1	6,00 %	4,72 %	6,00 %	novembre 2009
Emprunt octobre 2001 & assimilation août 2005	EUR	556,0	544,6	5,12 %	4,09 %	5,875 %	octobre 2016
Emprunt avril 2003	EUR	643,1	652,1	5,36 %	4,11 %	5,25 %	avril 2018
Emprunt mai 2006	EUR	835,6	762,5	5,14 %	5,14 %	5,00 %	mai 2021
Autres emprunts	EUR	26,4	26,4	7,50 %	7,50 %	7,50 %	nov. 07 à avril 13
Sous-total		3 058,3	2 964,8	5,56 %	4,90 %		
VINCI							
Tranche 1 : juillet 2002	EUR	638,1	606,4	6,01 %	5,09 %	5,875 %	juillet 2009
Tranche 2 : novembre 2002	EUR	265,9	260,9	5,47 %	4,71 %	5,875 %	juillet 2009
Tranche 3 : mai 2003	EUR	159,5	156,6	4,77 %	4,59 %	5,875 %	juillet 2009
Sous-total		1 063,5	1 023,9	5,68 %	4,92 %		
Autres emprunts		1,6	1,6				
Total emprunts obligataires		4 123,4	3 990,3	5,59 %	4,90 %		

(1) Incluant l'ensemble des flux liés à l'émission, y compris primes et commissions.

Emprunts auprès d'établissements de crédit

	Devise	31/12/2006				Taux d'intérêt contractuel	Échéance
		Valeur de marché	Valeur au bilan	Taux effectif global avant prise en compte des produits dérivés ⁽¹⁾	Taux effectif global après prise en compte des produits dérivés ⁽¹⁾		
(en millions d'euros)							
ASF et ESCOTA							
ASF et ESCOTA CNA 1995	EUR	130,7	129,8	8,21 %	8,21 %	8,00 %	mars 2007
ASF et ESCOTA CNA 1996	EUR	151,0	148,5	6,35 %	6,35 %	6,30 %	octobre 2007
ASF CNA/BEI 1997	EUR	31,2	30,7	5,84 %	5,84 %	5,84 %	novembre 2007
ASF CNA 1997	EUR	154,3	152,6	5,73 %	5,73 %	5,60 %	décembre 2007
ASF CNA 1998	CHF	312,8	304,6	5,41 %	5,41 %	5,407 %	février 2008
ESCOTA CNA 1993	EUR	16,9	16,2	8,21 %	8,21 %	8,00 %	mars 2008
ASF et ESCOTA CNA 1996/1997	EUR	311,2	302,6	6,17 %	5,74 %	6,00 %	novembre 2008
ASF et ESCOTA CNA 1995	EUR	180,0	169,5	7,59 %	7,59 %	7,40 %	novembre 2008
ASF et ESCOTA CNA 1994/1997	EUR	150,1	145,2	5,95 %	5,89 %	6,00 %	janvier 2009
ASF et ESCOTA CNA 1996	EUR	193,7	182,0	6,86 %	6,86 %	6,75 %	juillet 2009
ASF CNA 1995	EUR	168,4	155,2	7,71 %	7,55 %	7,50 %	septembre 2009
ASF et ESCOTA CNA 1996	EUR	174,5	162,8	6,79 %	6,79 %	6,70 %	février 2010
ASF et ESCOTA CNA 1998	EUR	525,1	511,1	4,95 %	4,95 %	4,50 %	avril 2010
ASF et ESCOTA CNA 1995	EUR	76,1	68,6	7,73 %	7,73 %	7,50 %	juin 2010
ASF CNA/BEI 1998	EUR	97,3	95,5	4,59 %	4,59 %	4,59 %	décembre 2010
ASF et ESCOTA CNA 1997 à 2001	EUR	551,6	537,3	5,81 %	5,12 %	5,90 %	juin 2011
ASF et ESCOTA CNA 1996	EUR	77,4	69,8	6,79 %	6,79 %	6,70 %	septembre 2011
ASF CNA/BEI 2001	EUR	73,8	70,7	5,09 %	5,09 %	5,09 %	octobre 2011
ASF et ESCOTA CNA 1997 à 2000	EUR	445,8	411,0	5,78 %	5,78 %	5,80 %	octobre 2012
ASF et ESCOTA CNA 1998/2001	EUR	453,0	435,3	4,91 %	4,91 %	5,85 %	mars 2013
ESCOTA CNA/BEI 2002	EUR	164,9	149,3	6,18 %	6,18 %	6,18 %	avril 2013 à 2015
ESCOTA CNA/BEI 1998	EUR	8,9	8,6	4,79 %	4,79 %	4,79 %	décembre 2013
ASF CNA 1999/2002	EUR	469,8	443,2	5,07 %	5,07 %	4,375 %	mai 2014
ASF CNA/BEI 1999	EUR	176,7	162,8	5,60 %	5,37 %	5,60 %	décembre 2014
ESCOTA CNA/BEI 2000	EUR	22,6	20,1	5,98 %	5,98 %	5,98 %	décembre 2014
ASF CNA/BEI 2002	EUR	495,1	431,4	6,15 %	6,15 %	6,15 %	avril 2015 à 2017
ASF CNA 2000/2001	EUR	439,8	422,6	5,92 %	4,67 %	6,00 %	octobre 2015
ASF CNA/BEI 2000	EUR	80,5	71,8	6,09 %	5,78 %	6,09 %	décembre 2015
ASF CNA/BEI 2000	EUR	53,1	53,1	3,57 %	3,57 %	Euribor 3 m.	décembre 2015
ASF CNA 2001	EUR	407,3	379,8	5,99 %	5,99 %	3,90 % + inflation	juillet 2016
ASF CNA/BEI 2001	EUR	81,4	75,4	5,13 %	5,13 %	5,13 %	novembre 2016
ASF CNA/BEI 2001	EUR	83,2	77,4	5,07 %	5,07 %	5,07 %	novembre 2016
ASF et ESCOTA CNA 2002	EUR	604,1	554,2	5,34 %	5,34 %	5,25 %	janvier 2017
ASF CNA 2004/2005	EUR	797,0	820,7	4,23 %	3,83 %	4,50 %	mars 2018
ASF BEI 2005	EUR	143,2	153,2	3,77 %	3,77 %	3,77 %	mai 2013 à 2025
ASF BEI 2005	EUR	96,5	100,2	3,80 %	3,80 %	3,802 %	déc. 2013 à 2025
Autres emprunts	EUR	25,8	26,0	5,00 %	5,00 %	5,00 %	2007 à 2010
Sous-total		8 424,9	8 048,9	5,59 %	5,41 %		
Incidence mise en juste valeur des dettes d'ASF dans les comptes consolidés de VINCI ⁽²⁾			257,9				
Sous-total		8 424,9	8 306,8	4,22 %⁽³⁾	4,20 %⁽³⁾		

31/12/2006

Devise	Valeur de marché	Valeur au bilan	31/12/2006		Taux d'intérêt contractuel	Échéance
			Taux effectif global avant prise en compte des produits dérivés ⁽¹⁾	Taux effectif global après prise en compte des produits dérivés ⁽¹⁾		
<i>(en millions d'euros)</i>						
Cofiroute						
BEI mars 2002	EUR	74,2	75,1	3,75 %	3,58 %	BEI mars 2027
BEI décembre 2002	EUR	49,8	50,0	3,71 %	3,54 %	Euribor 3 m. décembre 2027
BEI mars 2003	EUR	82,9	81,4	4,92 %	3,11 %	4,92 % mars 2018
BEI décembre 2004	EUR	199,2	200,3	3,75 %	3,75 %	BEI décembre 2019
BEI décembre 2005	EUR	185,6	190,6	4,02 %	4,02 %	4,015 % décembre 2025
BEI décembre 2006	EUR	50,4	50,1	4,27 %	4,27 %	4,270 % décembre 2029
Autres emprunts	EUR	9,5	9,5	0,00 %	0,00 %	0,00 % juin 2014
Sous-total		651,7	657,2	3,95 %	3,70 %	
VINCI Park						
Dexia Tranches 1 & 2	EUR	253,9	253,9	4,18 %	4,30 %	Euribor 3 m. mars 2008 à sept. 2025
Calyon/Dexia/CIC juin 2006	EUR	479,8	479,8	4,49 %	4,66 %	Euribor 3 m. juin 2026
Autres emprunts	EUR	133,2	133,2			
Sous-total		866,8	866,8	4,38 %	4,53 %	
Autres concessions						
Stade de France Ct Suisse 1998 ⁽⁴⁾	EUR	45,4	45,4	6,18 %	6,18 %	5,28 % juillet 2013
Gefyra BEI 2001	EUR	334,6	334,6	3,56 %	3,56 %	BEI décembre 2025 à juin 2029
Newport AXA 2002 ⁽⁴⁾	GBP	45,8	45,8	7,51 %	7,51 %	7,26 % mars 2040
Sous-total		425,8	425,8	4,27 %	4,27 %	
ASF Holding						
Prêt syndiqué décembre 2006	EUR	1 197,7	1 197,7	4,26 %	4,26 %	Euribor 6 m. déc. 2007 à 2013
VINCI						
Prêt d'acquisition ASF nov. 2005	EUR	3 014,0	3 014,0	3,77 %	3,77 %	Euribor 3 m. novembre 2012
Autres emprunts		423,9	423,9	4,60 %	4,87 %	
Total autres emprunts et dettes financières		15 004,8	14 892,3	4,14 %	4,24 %	

(1) Incluant l'ensemble des flux liés à l'émission, y compris primes et commissions ; les taux variables retenus sont 3,725 % pour l'Euribor 3 mois et 3,8 % pour les emprunts BEI (index révisable défini par la BEI).

(2) Suite à la prise de contrôle d'ASF au 9 mars 2006 par VINCI.

(3) Les taux d'intérêt effectifs tiennent compte de l'incidence de la mise en juste valeur des dettes ASF dans les comptes consolidés de VINCI.

(4) Montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 66,67 % pour Stade de France et 50 % pour Newport).

Contrats de location-financement

	Devise	31/12/2006				Taux d'intérêt contractuel	Échéance
		Valeur de marché	Valeur au bilan	Taux effectif global avant prise en compte des produits dérivés ⁽¹⁾	Taux effectif global après prise en compte des produits dérivés ⁽¹⁾		
(en millions d'euros)							
Eurovia							
SLAG	EUR	8,9	8,9	4,23 %	6,05 %	Euribor 3 m.	décembre 2014
Autres emprunts	EUR	15,8	15,8	4,70 %	4,70 %		
Sous-total		24,7	24,7	4,53 %	5,19 %		
CFE							
Dredging International Luxembourg (DEME) ⁽²⁾	EUR	12,1	12,1	3,90 %	3,90 %	3,90 %	février 2012
Autres emprunts	EUR	10,0	10,0	4,65 %	4,65 %		
Sous-total		22,1	22,1	4,24 %	4,24 %		
Autres emprunts		85,8⁽³⁾	85,8	5,16 %	5,16 %		
Total emprunts en location-financement		132,7	132,7	4,87 %	5,00 %		

(1) Incluant l'ensemble des flux liés à l'émission, y compris primes et commissions ; le taux variable retenu est 3,725 % pour l'Euribor 3 mois.

(2) Montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 50 % de DEME par CFE, elle-même détenue à 46,84 % par VINCI et consolidée par intégration globale).

(3) Dont 33 millions d'euros chez VINCI Energies et 15 millions d'euros chez VINCI Park.

25.1.2 Répartition des dettes financières à long terme entre taux fixe, taux variable et taux variable capé

La répartition de la dette à long terme entre taux fixe et taux variable, avant et après prise en compte des produits dérivés associés, qualifiés ou non d'instruments de couverture, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2006		31/12/2005		31/12/2004	
	Encours	QP	Encours	QP	Encours	QP
Taux fixe	12 002,1	65 %	4 422,6	77 %	5 138,4	80 %
Taux indexé inflation	399,6	2 %		0 %		0 %
Taux variable	5 966,7	33 %	1 329,9	23 %	1 281,3	20 %
Incidence des couvertures de juste valeur et ICNE sur dette ⁽¹⁾	389,0		241,4		247,1	
Réévaluation de la dette ASF	257,9					
Total avant couverture	19 015,3	100 %	5 993,9	100 %	6 666,8	100 %
Taux fixe	10 337,5	56 %	2 141,8	37 %	2 157,5	34 %
Taux variable capé + indexé inflation	2 483,2	14 %	786,2	14 %	223,5	3 %
Taux variable	5 547,7	30 %	2 824,5	49 %	4 038,7	63 %
Incidence des couvertures de juste valeur et ICNE sur dette ⁽¹⁾	389,0		241,4		247,1	
Réévaluation de la dette ASF	257,9					
Total après couverture	19 015,3	100 %	5 993,9	100 %	6 666,8	100 %

(1) ICNE = intérêts courus non échus.

Sur ces bases, le coût instantané de l'endettement financier net du Groupe ressort à 4,82 % en 2006, contre 4,36 % en 2005 et 4,37 % en 2004.

25.1.3. Sensibilité des charges financières à l'évolution des taux d'intérêt

Au 31 décembre 2006, l'endettement financier brut à taux variable et à taux variable cappé du Groupe s'élève à 10,3 milliards d'euros se décomposant comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Dettes financières à long terme à taux variable et à taux variable cappé après couverture	8 030,9	3 610,7	4 262,2
Dettes financières à court terme	2 289,9	1 329,3	598,6
Total de l'endettement financier brut à taux variable après couverture	10 320,8	4 940,0	4 860,8

Sur la base de cette position, une variation instantanée à la hausse de 0,1% des taux d'intérêt représenterait une charge financière supplémentaire de 10,3 millions d'euros.

Il est à noter toutefois que cette hausse des taux se traduirait, en sens inverse, par une augmentation d'un montant comparable de la rémunération des excédents de trésorerie du Groupe, lesquels s'élevaient à 6,4 milliards d'euros au 31 décembre 2006.

25.2 RISQUE DE CHANGE

25.2.1. Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

Les activités industrielles et commerciales de VINCI à l'international sont réalisées à hauteur d'environ 80 % par des filiales qui opèrent dans la zone euro. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change est limitée. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales en ce qui concerne les implantations permanentes, et pour une large part en devise forte, lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation.

En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen d'emprunts en monnaie locale. Néanmoins, VINCI peut se trouver exposé au risque de change lorsque, de manière ponctuelle, des financements sont accordés par la maison mère à certaines filiales étrangères. Ces risques sont généralement couverts par des *swaps* de change *cross currency swaps* ou des achats ou des ventes à terme.

25.2.2. Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes par devise s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2006		31/12/2005		31/12/2004	
Euro	18 432,6	96,9 %	5 377,3	89,7 %	6 195,8	92,9 %
Franc suisse	318,7	1,7 %	9,9	0,2 %		0,0 %
Peso chilien	108,9	0,6 %	330,6	5,5 %	187,8	2,8 %
Livre sterling	76,2	0,4 %	80,4	1,3 %	113,1	1,7 %
Dollar américain	27,2	0,1 %	32,9	0,5 %	19,1	0,3 %
Dollar canadien	18,3	0,1 %	137,9	2,3 %	107,0	1,6 %
Autres devises	33,4	0,2 %	24,9	0,4 %	44,0	0,7 %
Total des dettes à long terme	19 015,3	100,0 %	5 993,9	100,0 %	6 666,8	100,0 %

L'augmentation de la dette en francs suisses provient d'ASF. Cet emprunt, *swappé* en euro dès son émission, ne génère pas de risque de change.

Les diminutions de la dette en pesos chiliens et dollars canadiens sont dues aux cessions totales ou partielles des sociétés d'infrastructures Autopista del Bosque au Chili et SCDI au Canada.

25.2.3 Analyse des autres positions de change

La politique de gestion du risque de change de VINCI vise essentiellement à couvrir le « risque transactionnel » lié aux opérations courantes des filiales. Ce risque est suivi à travers une position de change détaillant les flux par devise et leur maturité. En revanche, VINCI ne couvre pas de manière systématique le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (risque patrimonial).

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de change transactionnel de VINCI et de ses principales filiales au 31 décembre 2006 (ces données excluent les positions en devises de la filiale belge DEME, détenue indirectement à hauteur de 23,4 % à travers CFE) :

	Dollar US	Autres devises liées à l'USD	Livre sterling	Couronne tchèque	Florin hongrois	Zloty polonais	Autres devises	31/12/2006
(en millions d'euros)								
Exposition avant couverture⁽¹⁾	117,2	24,8	48,4	64,7	(128,4)	(84,4)	24,0	66,3
Couvertures traitées	(8,9)	(0,5)	(9,5)	(55,6)	4,0	84,1	2,8	16,4
Position nette de change	108,3	24,3	38,9	9,1	(124,4)	(0,3)	26,8	82,7

(1) Positions réelles en devises + flux futurs prévisionnels liés à des engagements fermes.

25.2.4. Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

	31/12/2006					31/12/2005		31/12/2004	
	USD	GBP	Autres devises	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
(en millions d'euros)									
Swap de devise (cross currency swap)				0,0				7,3	0,7
Change à terme				0,0		13,4	(0,3)	26,9	2,3
Option de change				0,0		2,5	0,0		
Couverture de juste valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,9	(0,3)	34,3	3,0
Swap de devise (cross currency swap)				0,0				26,6	0,8
Change à terme	7,6	10,3	1,5	19,4	(0,1)	68,8	(1,1)	9,0	0,2
Option de change				0,0				0,1	0,0
Couverture de flux de trésorerie	7,6	10,3	1,5	19,4	(0,1)	68,8	(1,1)	35,7	1,0
Swap de devise (cross currency swap)	17,1		296,6	313,7	(10,8)	32,2	(2,5)	36,7	7,2
Change à terme	62,5	0,1	19,2	81,8	(1,5)	58,1	2,9	15,3	2,3
Option de change				0,0		0,0		6,1	(0,3)
Opérations non qualifiées comptablement de couverture	79,6	0,1	315,8	395,5	(12,3)	90,4	0,4	58,0	9,2
Total des dérivés de change	87,2	10,4	317,3	414,9	(12,4)	175,1	(1,0)	128,0	13,2

25.3 Risque de contrepartie

VINCI est exposé au risque de contrepartie essentiellement pour ce qui concerne les disponibilités, les titres de créances négociables, les valeurs mobilières de placement, les créances financières et les produits dérivés. Les montants notionnels et les valeurs de marché sont présentés en notes 25.1.1 et 25.2.4.

VINCI considère, par ailleurs, que le risque de contrepartie lié aux créances commerciales est limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité et du fort pourcentage de clients publics.

Les excédents de trésorerie du Groupe placés en actifs financiers de gestion de trésorerie ou en équivalents de trésorerie représentent un montant proche de 5 milliards d'euros au 31 décembre 2006. Sur ce total, 87 % sont placés en OPCVM. La politique du Groupe est de placer ses excédents de trésorerie sur des instruments financiers principalement monétaires ayant une volatilité annuelle inférieure à 0,25 %.

26. Valeur de marché des instruments financiers

Les valeurs de marché, estimées au 31 décembre 2006, des instruments financiers sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2006		31/12/2005		31/12/2004	
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan
Emprunts obligataires convertibles			(0,5)	(0,5)	(1 129,5)	(1 097,9)
Autres emprunts obligataires	(4 123,4)	(3 990,3)	(4 074,4)	(3 917,5)	(3 981,0)	(3 819,6)
Emprunts auprès d'établissements de crédit et autres dettes financières	(15 004,8)	(14 892,3)	(1 940,3)	(1 913,5)	(1 607,0)	(1 576,5)
Emprunts en location-financement	(132,7)	(132,7)	(162,1)	(162,5)	(169,7)	(172,8)
Dettes financières long terme	(19 260,9)	(19 015,3)	(6 177,3)	(5 993,9)	(6 887,2)	(6 666,8)
Autres dettes financières	(1 557,7)	(1 557,7)	(663,6)	(663,6)	(158,3)	(158,3)
Comptes courants financiers passifs	(65,1)	(65,1)	(60,7)	(60,7)	(59,7)	(59,7)
Découverts bancaires	(667,1)	(667,1)	(605,0)	(605,0)	(380,5)	(380,5)
I - Dettes financières brutes	(21 550,8)	(21 305,2)	(7 506,6)	(7 323,2)	(7 485,7)	(7 265,3)
Créances financières collatéralisées	6,8	6,8	24,6	24,6	45,5	45,5
Comptes courants financiers actifs	58,2	58,2	45,8	45,8	45,5	45,5
Actif financier de gestion de trésorerie courante	1 165,0	1 165,0	839,8	839,8	1 922,9	1 922,9
Équivalents de trésorerie et disponibilités	5 154,8	5 154,8	4 598,7	4 598,7	2 549,5	2 549,5
II - Actifs financiers	6 384,8	6 384,8	5 508,9	5 508,9	4 563,4	4 563,4
Instruments dérivés passifs	(58,4)	(58,4)	(12,1)	(12,1)	(80,2)	(80,2)
Instruments dérivés actifs	182,4	182,4	247,4	247,4	349,1	349,1
III - Instruments dérivés	124,0	124,0	235,3	235,3	268,9	268,9
Endettement financier net (I + II + III)	(15 042,0)	(14 796,4)	(1 762,4)	(1 579,0)	(2 653,4)	(2 433,0)

Ces valeurs de marché ont été estimées sur la base des méthodes décrites dans les « Principes comptables et méthodes d'évaluation » (voir chapitre B.3) pour les actifs financiers et les instruments dérivés.

Pour les dettes financières, il convient de distinguer :

- les emprunts obligataires cotés, dont la valeur de marché a été déterminée sur la base du cours coté à la date de clôture ;

- les dettes financières non cotées à taux fixe, dont la valeur de marché est déterminée à partir de l'actualisation des flux futurs en fonction des taux d'intérêt au 31 décembre 2006, tenant compte du risque de crédit ;
- les dettes à court terme et les dettes dont les montants restant dus sont inférieurs à 1 million d'euros au 31 décembre 2006, dont la valeur de marché est représentée par la valeur comptable.

27. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

27.1 Variation du besoin en fonds de roulement

	31/12/2006	31/12/2005	Variations 2006-2005			31/12/2004
			Liée à l'activité	Créances / dettes sur immobilisations	Autres variations ⁽¹⁾	
(en millions d'euros)						
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	567,1	540,7	19,0		7,4	542,8
Clients et autres créances d'exploitation	9 503,1	8 334,3	1 168,0	(1,0)	1,9	7 279,8
Autres actifs courants	241,0	218,6	18,8		3,6	157,3
Stocks et créances d'exploitation (I)	10 311,2	9 093,5	1 205,8	(1,0)	12,9	7 979,9
Dettes fournisseurs	(5 554,1)	(5 002,3)	(526,9)	0,0	(24,9)	(4 619,2)
Autres passifs courants	(6 428,7)	(5 498,6)	(517,7)	(64,9)	(347,5)	(4 743,6)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(11 982,8)	(10 500,8)	(1 044,6)	(64,9)	(372,4)	(9 362,8)
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I + II)	(1 671,6)	(1 407,3)	161,2	(65,9)	(395,6)	(1 382,9)
Provisions courantes	(1 655,9)	(1 445,4)	(174,0)	0,0	(36,5)	(1 382,8)
<i>dont la part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	(302,2)	(257,4)	0,0	0,0	(44,8)	(247,4)
Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)	(3 327,5)	(2 852,7)	(12,7)	(65,9)	(396,1)	(2 765,7)

(1) Principalement mouvements de périmètre et écarts de conversion.

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

d'euros. L'augmentation des provisions courantes (+ 174 millions d'euros) a permis de compenser la dégradation du besoin en fonds de roulement, liée pour l'essentiel à la progression des encours immobiliers, en particulier chez VINCI Construction.

Le solde de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes ressort à 12,7 millions

La ventilation par échéance des postes composant le besoin en fonds de roulement s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2006	Échéance		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
(en millions d'euros)				
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	567,1	564,9	2,2	
Clients et autres créances d'exploitation	9 503,1	9 322,6	177,7	2,8
Autres actifs courants	241,0	239,7	0,3	1,1
Stocks et créances d'exploitation (I)	10 311,2	10 127,1	180,1	3,9
Dettes fournisseurs	(5 554,1)	(5 411,6)	(135,6)	(7,0)
Autres passifs courants	(6 428,7)	(6 303,7)	(80,9)	(44,1)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(11 982,8)	(11 715,3)	(216,4)	(51,1)
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I + II)	(1 671,6)	(1 588,2)	(36,3)	(47,1)

27.2 Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2005 et 2006, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

	Ouverture de l'exercice	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture de l'exercice
(en millions d'euros)								
2004								1 382,8
Service après-vente	253,8	82,5	(52,2)	(8,0)	1,8		1,0	278,9
Pertes à terminaison et risques chantiers	320,4	250,0	(219,9)	(21,8)	7,4		2,3	338,4
Litiges	297,8	87,4	(54,4)	(18,9)	(15,1)		0,8	297,6
Restructuration	65,1	16,5	(31,4)	(2,9)	(5,8)		0,3	41,8
Autres risques courants	215,6	93,7	(74,9)	(8,5)	25,5		1,9	253,3
Actualisation provisions courantes	(17,2)	(2,4)	(0,6)	0,0	(1,5)		(0,1)	(21,9)
Reclassement part à moins d'un an non courant	247,4					10,0		257,4
2005	1 382,8	527,6	(433,4)	(60,0)	12,2	10,0	6,2	1 445,4
Service après-vente	278,9	87,8	(57,1)	(21,0)	6,9		1,1	296,5
Pertes à terminaison et risques chantiers	338,4	277,5	(195,9)	(21,8)	(5,8)		(0,5)	391,8
Litiges	297,6	87,1	(54,5)	(22,0)	(4,7)		(0,2)	303,3
Restructuration	41,8	39,5	(15,1)	(2,6)	(1,7)		0,0	62,0
Autres risques courants	253,3	148,7	(58,0)	(15,6)	(3,0)		0,5	325,9
Actualisation provisions courantes	(21,9)	(3,2)	0,1		(0,7)		(0,1)	(25,8)
Reclassement part à moins d'un an non courant	257,4					44,8		302,2
2006	1 445,4	637,4	(380,5)	(83,0)	(9,1)	44,8	0,8	1 655,9

Les provisions courantes, rattachées directement au cycle d'exploitation des métiers, s'élèvent à 1 655,9 millions d'euros (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes)

au 31 décembre 2006, contre 1 445,4 millions d'euros au 31 décembre 2005. Elles concernent majoritairement les provisions afférentes aux contrats de construction.

28. Activités abandonnées (arrêtées, cédées)

Elles concernent les services aéroportuaires (voir « Faits marquants de l'exercice 2006 », paragraphe A.3).

Conformément à la norme IFRS 5, les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs aux activités

abandonnées (services aéroportuaires) sont isolés pour toutes les périodes présentées et s'analysent de la manière suivante :

28.1 Charges et produits des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires	414,0	504,9	464,2
Résultat opérationnel	18,0	7,4	(37,7)
Coût de l'endettement financier net	(8,8)	(8,2)	(6,0)
Autres produits et charges financiers	0,3	(0,2)	2,2
Impôts sur les bénéfices	(2,7)	0,0	(14,4)
Résultat des activités abandonnées	6,7	(1,0)	(55,9)
Résultat sur cession des activités abandonnées	30,0		
Effet impôt	12,7		
Résultat net de cession	42,6	0,0	0,0
Résultat total des activités abandonnées	49,4	(1,0)	(55,9)

Conformément à la norme IFRS 5, aucun amortissement n'a été constaté sur les actifs de cette activité sur l'exercice 2006.

28.2 Impacts des activités abandonnées sur le tableau de flux de trésorerie

La variation de trésorerie des activités abandonnées (services aéroportuaires) se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Activité opérationnelle	27,5	10,0	(13,8)
Activité d'investissement	(15,2)	(31,0)	(11,5)
Activité de financement	(1,9)	31,0	20,9
Flux net de cession	209,0		
Total	219,4	10,0	(4,4)

29. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint (ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché).

29.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au comité exécutif du Groupe, comptabilisés en charges sur l'exercice 2006 et 2005, s'établissent comme suit :

(en milliers d'euros)	2006	2005
Membres des organes d'administration et comité exécutif		
Rémunération	7 723,6	7 660,6
Charges sociales patronales	4 496,0	3 075,1
Avantages postérieurs à l'emploi	5 019,3	11 861,9
Jetons de présence	944,4	823,4
Indemnités de fin de contrat	2 000,0	1 315,0
Paiements en actions ⁽¹⁾	9 297,7	15 481,1
Total	29 481,0	40 217,1

(1) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 « Paiements en actions » et selon les modalités décrites en note 21 « Paiements en actions ».

29.2 Transactions entre VINCI et les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (part non consolidée)

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires	2 781,0	2 410,1	1 781,1
Achats	(618,7)	(540,5)	(587,1)
Sous-traitance	(1 706,4)	(1 502,5)	(901,4)
Créances clients	1 520,3	1 362,6	1 246,4
Dettes fournisseurs	709,2	582,0	475,9

Ces transactions concernent principalement les opérations effectuées avec les sociétés en participation (SEP) dans le cadre des activités construction du Groupe.

29.3 Contribution au bilan consolidé des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Actifs courants	685,3	761,5	532,3
Actifs non courants	1 372,5	1 190,4	1 057,1
Passifs courants	716,8	767,4	461,6
Passifs non courants	1 487,8	1 258,2	1 005,8
Produits d'exploitation	2 029,4	1 760,6	1 579,2
Charges d'exploitation	(1 858,2)	(1 530,9)	(1 462,7)
Coût de l'endettement financier net	(15,6)	(24,2)	(16,4)
Autres produits et charges financiers	0,2	(2,9)	(9,2)
Impôts sur les bénéfices	(25,8)	(17,1)	(14,2)

29.4 Autres parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note 16.2.

VINCI a comptabilisé sur la période une charge de 537 milliers d'euros au titre de missions de conseil en stratégie, développement et d'assistance, rendues au travers des deux contrats liant VINCI et les sociétés Soficot et AM Conseil. Suite au Conseil d'administration du 12 juin 2006, ces contrats ont été résiliés avec prise d'effet au 28 septembre 2006 et au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, la société entretient des relations d'affaires courantes avec des établissements financiers dont les mandataires sociaux sont administrateurs de VINCI, notamment UBS, Merrill Lynch, Natexis et Ixis.

VINCI a comptabilisé sur l'exercice 2006 une charge de 487,3 milliers d'euros au titre des prestations de restauration rendues par la Société gastronomique de l'Étoile.

30. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus s'analysent de la façon suivante :

30.1 Obligations contractuelles

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Locations simples	925,8	633,6	412,1
Obligations d'achat et d'investissement ⁽¹⁾	167,8	156,4	145,8
Engagements d'investissement liés à l'acquisition d'ASF ⁽²⁾	—	9 100,0	—

(1) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession (voir note 13.2).

(2) Voir « Faits marquants de la période » (note A 1.1).

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 925,8 millions d'euros au 31 décembre 2006 (contre 633,6 millions d'euros au 31 décembre 2005), dont 754,8 millions d'euros de contrats immobiliers (contre 459,8 millions d'euros au 31 décembre 2005) et 171,0 millions d'euros de contrats mobiliers (contre 173,8 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Les obligations d'achat et d'investissement mentionnés ci-dessus concernent principalement VINCI Immobilier. Elles portent notamment sur les promesses d'aménagement des terrains Renault de Boulogne-Billancourt.

L'analyse par échéance des obligations contractuelles se présente comme suit:

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location simple	925,8	223,8	391,1	310,9
Obligations d'achat et d'investissement ⁽¹⁾	167,8	79,0	88,8	0,0

(1) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession.

30.2 Autres engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Sûretés réelles	268,4	341,6	185,2
Garanties solidaires des associés de sociétés de personnes non consolidées ⁽¹⁾	54,6	70,7	74,7
Autres engagements donnés (reçus)	12,3	255,6	245,0

(1) Quote-part du Groupe, d'engagements totalisant 112,6 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Sûretés réelles (hypothèques, nantissements donnés en contrepartie de financements)

En dehors des engagements relatifs aux contrats de concession, des sûretés réelles ont été octroyées en particulier chez CFE (projets immobiliers et financement de navires de dragage chez DEME, filiale à 50 % de CFE).

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les routes est réalisée au travers de sociétés en participation (SEP), conformément aux usages de ces métiers. Les associés d'une société de personnes sont juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. Afin de limiter les risques lui incombant, le Groupe procède généralement, lors de la constitution des SEP, à une étude sur la solvabilité des partenaires, laquelle peut entraîner, le cas échéant, la mise en place de contre-garanties croisées entre partenaires.

Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, il est procédé à la constitution d'une provision dans les comptes consolidés.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond, à raison de la quote-part du Groupe, au passif des sociétés de personnes concernées, minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés.

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

Par ailleurs, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession, des contrats de construction et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note 13.2 au titre des contrats de concession ;
- en note 18.2 au titre des contrats de construction ;
- en note 22.1 au titre des éléments non reconnus sur engagements de retraite.

31. Effectifs et droit à la formation

L'effectif au 31 décembre se décompose comme suit :

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Ingénieurs et cadres	18 758	17 220	16 242
Employés et ouvriers	119 766	116 293	112 191
	138 524	133 513	128 433

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF)

sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 3 millions au 31 décembre 2006.

G. Litiges et arbitrages

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société. Les affaires décrites ci après ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions, pour des montants que la Société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

- Le 23 mai 2004, une partie de la coque de la jetée de l'aérogare 2E de l'aéroport de Roissy s'est effondrée. Cet ouvrage avait

été réalisé pour le compte d'Aéroports de Paris qui, dans le cadre de ce projet, combinait les qualités de maître d'ouvrage, d'architecte et de maître d'œuvre. Les travaux de construction de l'aérogare 2E avaient été réalisés en de multiples lots séparés par de nombreuses entreprises. Les coques (superstructures) de la jetée ont été construites par un groupement constitué de plusieurs filiales de VINCI. Ce sinistre fait actuellement l'objet d'une procédure d'instruction pénale et d'une mesure d'expertise judiciaire dont l'objet est de déterminer les causes

de l'effondrement. Les conséquences financières de ce sinistre tenant aux coûts de reconstruction d'une part et aux préjudices subis, d'autre part, ainsi que les modalités de leur prise en charge par les différents intervenants restent à établir. La Société estime que ce sinistre n'aura pas d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

- Le 28 décembre 1998, le Tribunal administratif de Grenoble avait condamné VINCI, solidairement avec la société Italimpresa Industrie (société italienne en liquidation) à payer à la société Nersa, filiale d'EDF, une somme de 96 millions de francs (14,6 millions d'euros) en réparation du préjudice subi par cette dernière suite à l'effondrement, le 13 décembre 1990, de la toiture d'un ouvrage lui appartenant. Mis en cause par VINCI, EDF avait, de son côté, été condamné à garantir celle-ci à hauteur de 40 % des conséquences de ce sinistre, ce qui avait ramené le montant à la charge de VINCI à une somme de 13,6 millions d'euros (principal et intérêts). Cette somme a été presque en totalité prise en charge par les compagnies d'assurance de VINCI. Sur appel interjeté par VINCI, la Cour administrative d'appel de Lyon a rendu, le 16 décembre 2004, un arrêt annulant le jugement du 28 décembre 1998 et ordonnant une nouvelle mesure d'expertise. Afin de mettre un terme à ce litige ancien, VINCI et EDF ont conclu en juin 2006 un accord transactionnel mettant un terme définitif à ce litige et fixant à 13,5 millions d'euros le montant dû par VINCI à EDF. La Société estime que ce sinistre n'aura pas d'incidence défavorable significative sur sa situation.
- La SNCF a saisi le Tribunal administratif de Paris, en 1997, de multiples requêtes dirigées contre de nombreuses entreprises du BTP, dont plusieurs appartiennent au groupe VINCI, ayant pour objet le versement d'indemnités compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, entre 1987 et 1990, de marchés relatifs à la construction des lignes de TGV Nord et Rhône-Alpes et leur interconnexion. Cette demande était la conséquence de la condamnation des entreprises concernées par le Conseil de la concurrence en 1995, que la Cour d'appel de Paris (statuant sur renvoi après cassation de son précédent arrêt de 1997) a globalement confirmée. Le Tribunal administratif de Paris a estimé, le 15 décembre 1998, que les manœuvres anticoncurrentielles constatées par le Conseil de la concurrence permettent à la SNCF de soutenir que son consentement aurait été vicié, lors de la passation des marchés concernés, par deux de ces requêtes et il a ordonné des mesures d'expertise pour en mesurer l'incidence. La Cour administrative d'appel de Paris a, par arrêts rendus le 22 avril 2004, confirmé cette décision, ce qui a amené VINCI et diverses entreprises à former un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État contre cette décision. À la suite de cette décision, le Tribunal administratif de Paris a décidé de reprendre l'instruction des autres instances sur lesquelles il ne s'était pas encore prononcé. Le 15 février 2005, l'expert commis par le Tribunal administratif de Paris a rendu deux rapports, concluant à l'existence d'un surcoût pour la SNCF sensiblement inférieur à la réclamation de cette dernière (6,1 millions d'euros à comparer à 43,1 millions d'euros hors frais financiers). Le Tribunal administratif a rendu, en juin et juillet 2005, plusieurs décisions ordonnant un supplément d'instruction pour certaines des autres instances. Le montant total réclamé aux groupements d'entre-

prises dans lesquels les sociétés du groupe VINCI ont une participation s'élève à 193 millions d'euros, dont la moitié correspond à des frais financiers. Le groupe VINCI estime, pour sa part, que la SNCF n'a pas subi de préjudice à l'occasion de la conclusion de ces marchés avec ses filiales concernées, dans la mesure où chacun de ces marchés a été négocié dans le détail avec la SNCF, qui est un maître d'ouvrage extrêmement expérimenté et compétent. VINCI estime que ces litiges n'auront pas une incidence défavorable significative sur sa situation financière.

- Dans le cadre du litige opposant VINCI à la société américaine Global Industries et relatif aux conséquences de l'échec de la cession à cette dernière de la société ETPM par groupe GTM, le Tribunal de commerce de Paris avait rendu, le 19 novembre 2003, une décision condamnant la société Global Industries à payer à VINCI une indemnité de 25 millions de dollars américains majorés d'intérêts, à compter du 25 novembre 1999. Sur appel interjeté par la société Global, la Cour d'appel de Paris avait rendu, le 24 mai 2005, un arrêt confirmant le jugement dans toutes ses dispositions. La société Global ne l'avait pas exécuté, ce qui avait conduit VINCI à diligenter une procédure d'*execution* aux USA. Toutefois, les parties ont conclu en juin 2006 un accord transactionnel stipulant le versement d'une somme de 22 millions de dollars (17,5 millions d'euros) par Global à VINCI pour solde de tout compte.
- CBC, ainsi que VINCI, ont été assignés en juillet 2005 devant le *United States District Court* de New York par la société mexicaine Consorcio Prodipe SA de CV et Monsieur Mery Sanson de Wallincour, dans le cadre d'un litige remontant à 1992 et relatif à un projet de développement immobilier touristique en Basse Californie. Les demandeurs prétendent avoir subi un préjudice total de 350 millions de dollars et en réclament le triple. Le groupe VINCI estime que ces demandes ne sont pas justifiées et ne s'attend pas à ce que cette procédure ait une incidence significative sur sa situation financière.
- CBC, filiale de VINCI, a construit pour le compte d'Intertour, dont elle détenait une partie du capital, un hôtel à Bratislava (Slovaquie). Le financement de cette opération a été effectué sous forme de billets à ordre émis par Intertour et escomptés sans recours par CBC auprès d'une banque française, elle-même contre-garantie par des établissements financiers étrangers. Par suite du défaut de paiement d'Intertour, ces établissements financiers ont engagé plusieurs procédures, dont l'une devant le Tribunal de commerce de Paris, où CBC a été appelée en garantie pour un montant de 41 millions d'euros en principal. Cette procédure a fait l'objet d'un désistement d'instance en 2004, à la suite d'une transaction intervenue entre les demandeurs et la banque française. CBC a, en outre, été assignée en décembre 2003 devant le Tribunal de commerce de Paris par la même banque française, qui lui réclame une somme de 24 millions d'euros sur le fondement d'une responsabilité alléguée dans la nullité des garanties émises par les établissements financiers étrangers au profit de cette banque française. VINCI ne s'attend pas, en l'état actuel du dossier, à une incidence significative de ce contentieux sur sa situation financière.
- Monsieur Antoine Zacharias a saisi le Tribunal de commerce de Nanterre d'une demande ayant pour objet de faire reconnaître

son droit à exercer la plénitude des droits à options qui lui ont été consentis par la Société malgré la cessation de ses mandats au sein du groupe VINCI. Monsieur Zacharias demande, à titre subsidiaire, le versement d'une indemnité de 81 millions d'euros, sauf à parfaire, en réparation de la perte de chance d'acquies ses droits d'options ainsi que 1 euro de dommages-intérêts au titre de son préjudice moral. VINCI ne s'attend pas à ce que ce litige ait une incidence significative sur sa situation financière.

- Le Groupe a été informé de l'existence d'un recours formulé devant le Conseil d'État par des associations contre les actes administratifs ayant fondé l'attribution à ASF de la section A89 Balbigny-La Tour de Salvagny et ce, nonobstant les dispositions de la loi n° 2006-241 du 1^{er} mars 2006. Le Groupe ne s'attend pas à ce que cette procédure, en cas de remise en cause de cette attribution, ait pour effet de dégrader de manière significative sa situation financière.

- Enfin, plusieurs sociétés du groupe VINCI font l'objet d'enquêtes ou de procédures dans le cadre de la législation sur la concurrence, et certains collaborateurs du groupe VINCI font l'objet, à titre personnel, de procédures d'enquête judiciaire visant à déterminer s'ils ont participé à des pratiques restrictives de concurrence ou fait des actifs sociaux un usage inadapté qui aurait profité directement ou indirectement à des personnalités ou à des partis politiques. Dans ce cadre, le Conseil de la concurrence a rendu, le 21 mars 2006, une décision n° 06-D-07 infligeant des sanctions pécuniaires à de nombreuses sociétés, dont plusieurs du groupe VINCI, en raison de pratiques relatives à la passation de divers marchés publics dans la région Île-de-France entre 1989 et 1996. Cette décision a fait l'objet d'un recours devant la Cour d'appel de Paris. VINCI ne s'attend pas à ce que ces procédures, en cas d'issue défavorable, aient pour effet de dégrader de manière significative sa situation financière.

H. Événements postérieurs à la clôture

32. Affectation du résultat 2006

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2006, le 27 février 2007. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il proposera à l'assemblée générale ordinaire

un dividende de 2,65 euros par action au titre de cet exercice qui, compte tenu de l'acompte déjà versé en décembre 2006 (0,85 euro par action) porte le solde du dividende à distribuer à 1,80 euro par action, soit un montant de l'ordre de 418 millions d'euros.

33. Distribution par ASF d'un dividende exceptionnel

Sur proposition du Conseil d'administration du 3 janvier 2007, soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 18 janvier 2007, ASF a distribué le 25 janvier 2007 un dividende de 3 298 millions

d'euros (dont 2 540 millions d'euros à VINCI SA et 758 millions d'euros à ASF Holding).

34. Acquisitions en cours

En janvier 2007, VINCI s'est porté acquéreur de 81 % du capital de Solétanche, qui devrait réaliser un chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros et emploie environ 4 000 personnes.

L'acquisition sera effective après l'obtention des autorisations administratives appropriées. À ce stade, le prix d'acquisition n'est pas encore déterminé.

Solétanche est un des leaders mondiaux des activités des fondations spéciales et du traitement des sols, et offre à ses clients publics et privés une expertise technique reconnue mondialement et des solutions innovantes.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 27 février 2007 a approuvé l'acquisition par VINCI de la participation de 17,1 % d'Eiffage dans Cofiroute.

I. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2006

	Au 31 décembre 2006		Au 31 décembre 2005	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. Concessions et services				
Cofiroute	IG	65,34	IG	65,34
Cofiroute Participations	IG	65,34	IG	65,34
Cofiroute Corporation (États-Unis)	IG	65,34	IG	65,34
Cofiroute UK (Royaume-Uni)	IG	65,34	IG	65,34
ASF Holding	IG	100,00		
Autoroutes du Sud de la France	IG	100,00	ME	} 22,99
ESCOTA	IG	98,97		
Trans Jamaican Highway Ltd	ME	34,00		
VINCI Park	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park France	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park CGST	IG	100,00	IG	100,00
Sepadef (Société d'exploitation des parcs de La Défense)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park España	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Belgium	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Deutschland GmbH	IG	100,00		
VINCI Park Luxembourg	IG	99,92	IG	99,92
Gestipark (Canada)	IG	91,28	IG	84,25
Zeson Management Ltd (Hong Kong)	IG	100,00	IG	100,00
Autres concessions				
Stade de France	IP	⁽¹⁾ 66,67	IP	66,67
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage)	ME	33,29	ME	32,24
Lusoponte (ponts sur le Tage – Portugal)	ME	30,85	ME	30,85
Severn River Crossing (ponts sur la Severn – Royaume-Uni)	ME	35,00	ME	35,00
Strait Crossing Development Inc. (Pont de la Confédération – Canada)	ME	18,80	IP	49,90
Gefyra (pont de Rion-Antirion – Grèce)	IG	53,00	IG	53,00
Autopista del Bosque (autoroute Chillán-Collipulli – Chili)			IG	82,95
Operadora Autopista Del Bosque (Chili)	IG	86,14	IG	86,14
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport – Royaume-Uni)	IP	50,00	IP	50,00
Société concessionnaire de l'aéroport de Pochentong – SCA (Cambodge)	IP	⁽²⁾ 70,00	IP	70,00
Arcour (A19)	IG	100,00	IG	100,00
Services aéroportuaires				
VINCI Airports US			IG	100,00
SPA TRANS			IG	100,00
EFS			IG	100,00
VINCI Airports UK	IG	100,00	IG	100,00
France Handling			IG	100,00
SFS UK (Royaume-Uni)			IG	100,00
VINCI Services Aéroportuaires	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Concessions holdings				
VINCI Concessions SA	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Airports	IG	100,00	IG	100,00

(1) Voir le chapitre B.2 « Méthodes de consolidation ».

(2) Pacte d'actionnaires organisant le contrôle conjoint entre VINCI et MUHIBBAH, qui détient 30 % du capital.

IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence.

	Au 31 décembre 2006		Au 31 décembre 2005	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
2. Énergies				
VINCI Energies	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Exploitation	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise Demouselle	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Lorraine	IG	100,00	IG	100,00
Fournié-Grospeud SAS	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Azur	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Centre Est	IG	100,00	IG	100,00
Roiret Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
GT Le Mans	IG	100,00	IG	100,00
Barillec	IG	100,00	IG	100,00
Masselin Énergie	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini	IG	100,00	IG	100,00
Lefort Francheteau	IG	100,00	IG	100,00
Phibor Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
Saga Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
GTIE Télécoms	IG	100,00	IG	100,00
GTIE Infi	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Infi	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini Protection incendie	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise d'Électricité et d'Équipement	IG	100,00	IG	100,00
Atem (Pologne)	IG	80,00	IG	80,00
Spark Iberica (Espagne)	IG	80,00	IG	80,00
VINCI Energies UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Emil Lundgren (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Energies Netherland	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Energies Deutschland et ses filiales (Controlmatic, G+H Isolierung, Calanbau, NK Networks)	IG	100,00	IG	100,00
TMS (Autriche)			IG	100,00
3. Routes				
Eurovia	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Lorraine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Centre Loire	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Dala	IG	100,00	IG	100,00
EJL Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alpes	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Poitou Charentes Limousin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alsace Franche-Comté	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Atlantique	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Aquitaine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Picardie	IG	100,00	IG	100,00
EJL Nord	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Pas-de-Calais	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Haute-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Basse-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Midi-Pyrénées	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Management	IG	100,00	IG	100,00
TE Beach (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00

	Au 31 décembre 2006		Au 31 décembre 2005	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Matériaux Routiers Franciliens	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Béton	IG	100,00	IG	100,00
Carrières Kléber Moreau	IG	89,97	IG	89,97
Carrières Roy	IP	50,00	IP	50,00
Société des carrières de Chailloué	IG	100,00	IG	100,00
Carrières de Luché	IG	100,00	IG	100,00
SSZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	92,06
Carrières Sutter (Allemagne)	IG	100,00		
Ringway Ltd (Royaume-Uni)	IG	99,77	IG	99,55
Ringway Highway Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	99,77	IG	99,55
Hubbard (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Blythe (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Teerbau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia VBU (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Beton Und Verkehrstechnik (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Probisa Tecnología y Construcción (Espagne)	IG	95,67	IG	95,67
Construction DJL (Canada)	IG	95,80	IG	95,80
ODS – Dopravni Stavby Ostrava (République tchèque)	IG	51,00	IG	46,95
Eurovia Industrie GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
South West Highways (Royaume-Uni)	IP	49,88	IP	49,78
Bitumix (Chili)	IG	50,10	IG	50,10
Eurovia Cesty (Slovaquie)	IG	96,65	IG	96,65
Caraib Moter (Martinique)	IG	74,50	IG	74,50
Eurovia Belgium (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Carrières Unies de Porphyre (CUP) (Belgique)	IG	88,80		
Eurovia Polska Spolka Akcyjna (Pologne)	IG	100,00	IG	99,90

4. Construction

Sogea Construction	IG	100,00	IG	100,00
Sicra Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00	IG	100,00
Bateg	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Caroni	IG	100,00	IG	100,00
EMCC	IG	100,00	IG	100,00
Deschiron	IG	100,00	IG	100,00
Energilec	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Environnement	IG	100,00	IG	100,00
GTM Construction	IG	100,00	IG	100,00
GTM Génie Civil et Services	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment	IG	100,00	IG	100,00
GTM Terrassement	IG	100,00	IG	100,00
Les Travaux du Midi	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Lainé Delau	IG	100,00	IG	100,00
Dumez EPS	IG	100,00	IG	100,00
Scao	IP	⁽³⁾ 33,33	IP	33,33
Chantiers Modernes BTP	IG	100,00	IG	100,00
Petit	IG	100,00	IG	100,00

(3) Société contrôlée conjointement par trois actionnaires : 1/3 VINCI, 1/3 Eiffage, 1/3 Colas.

IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence.

	Au 31 décembre 2006		Au 31 décembre 2005	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
VINCI Construction Filiales Internationales				
Sogea-Satom et ses filiales (pays africains)	IG	100,00	IG	100,00
Warbud (Pologne)	IG	99,74	IG	99,74
SBTPC (Réunion)	IG	100,00	IG	100,00
Hídépitő (Hongrie)	IG	97,35	IG	97,69
SMP CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	95,95
First Czech Construction Company (FCC - République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Réunion	IG	100,00	IG	100,00
GTM Guadeloupe	IG	100,00	IG	100,00
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Mayotte	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction UK				
VINCI PLC (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Norwest Holst Limited (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Rosser and Russel (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Crispin and Borst (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Investment (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)				
BPC, Nizet Entreprises, Van Wellen, CLE, Engema, BPI, Abeb, Vanderhoydonckx, CFE Polska, CFE Hungary, CFE Slovaquia, Cii Sa, Geka	IG	46,84	IG	45,38
Sogesmaint	IG	33,68	IG	45,38
CFE Nederland	IG	46,84	IG	45,38
Dredging Environmental and Marine Engineering – DEME	IP	⁽⁴⁾ 23,42	IP	22,69
VINCI Construction Grands Projets				
Socaso	IG	⁽⁵⁾ 100,00	IG	100,00
Socatop	IP	⁽⁶⁾ 66,67	IP	66,67
Constructora VCGP Chile SA	IG	100,00	IG	100,00
Socaly	IG	⁽⁷⁾ 100,00	IG	100,00
Freyssinet				
Freyssinet France	IG	100,00	IG	100,00
Terre Armée Internationale	IG	100,00	IG	100,00
The Reinforced Earth Cy – RECO (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Ménard Soltraitement	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet International et Cie	IG	100,00	IG	100,00
Immer Property (Australie)	IG	70,00	IG	70,00
Freyssinet Korea (Corée du Sud)	IG	90,00	IG	90,00
Freyssinet SA (Espagne)	IP	50,00	IP	50,00
VINCI Bautec (Allemagne)				
	IG	100,00	IG	100,00
5. Immobilier				
VINCI Immobilier	IG	100,00	IG	100,00

(4) Contrôle conjoint 50/50 exercé par CFE et par Ackerm ans & van Haaren.

(5) Y compris Eurovia 33,3 %.

(6) Convention de SEP organisant le contrôle conjoint entre VINCI (66,67 %), Eiffage (16,67 %) et Colas (16,67 %).

(7) Y compris Sogea 24 %, GTM 24 % et Eurovia 28 %.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VINCI SA, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des

comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note B-3.4 de l'annexe intitulée « contrats de construction », le groupe VINCI comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement, sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent ;
- comme indiqué dans la note B-1.2, le Groupe n'applique pas l'interprétation IFRIC 12, non encore adoptée dans l'Union européenne au 31 décembre 2006. La note B-3.12 de l'annexe aux comptes consolidés décrit le traitement comptable retenu

pour les contrats de concession. Nous nous sommes assurés que les notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée à cet égard ;

- comme indiqué dans la note B-3.17, le groupe VINCI procède, au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des *goodwill* et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes B-3.17 et F-12 aux comptes consolidés. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du

Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2007
Les commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Deloitte & Associés

Bernard Cattenoz

Benoît Lebrun

Thierry Benoit

A. Résumé des comptes sociaux

Les comptes sociaux détaillés sont disponibles auprès du Service relations actionnaires de la Société.

Les comptes sociaux de VINCI sont établis conformément aux dispositions du Plan comptable général (règlement CRC N° 99-03).

1. Faits marquants de l'exercice 2006

1.1 ASF (Autoroutes du Sud de la France)

VINCI a acquis au cours de l'année 2006, pour un montant de 9,1 milliards d'euros, une participation complémentaire de 77,01 % dans le capital d'ASF. Cette acquisition a été en partie financée par une augmentation de capital de 2,5 milliards d'euros, le solde étant financé par l'émission d'un prêt d'acquisition et d'obligations à durée indéterminée (voir paragraphe 1.3) ainsi que par la trésorerie disponible du Groupe.

Cette opération s'est déroulée en trois étapes successives.

Acquisition par VINCI de 50,37 % du capital d'ASF

Déjà actionnaire à hauteur de 22,99 % et partenaire industriel de la société ASF dans le cadre d'un accord conclu en juin 2004, le groupe VINCI a été choisi par le gouvernement français, le 14 décembre 2005, comme acquéreur des participations de l'État et d'Autoroutes de France (ADF) dans ASF, représentant au total 50,37 % du capital et des droits de vote d'ASF. Le transfert des actions détenues par l'État et ADF, pour un montant de 5 934 millions d'euros, est intervenu le 9 mars 2006 conformément à un contrat de cession conclu en date du 6 mars 2006.

1.2 Augmentation de capital

Une augmentation de capital destinée à refinancer en partie l'acquisition d'ASF a été lancée le 29 mars 2006. Finalisée le 25 avril 2006, elle s'est traduite par l'émission de 36 086 404 actions

Garantie de cours et offre publique de retrait

À l'issue d'une opération de garantie de cours sur les 26,64 % du capital non détenus par le Groupe suite à l'opération décrite précédemment, qui s'est déroulée du 30 mars au 28 avril 2006, VINCI détenait 97,48 % du capital et des droits de vote d'ASF (soit 225 159 576 actions).

Conformément aux engagements pris lors de la garantie de cours, VINCI a déposé, le 12 mai 2006, un projet d'OPR/RO visant les actions ASF non détenues par VINCI, soit 6 026 738 actions (2,61 % du capital), au prix de 49,80 euros dividende détaché. Le projet a été accepté le 16 mai 2006 par l'AMF.

À la clôture de l'offre le 3 novembre 2006, VINCI détenait, directement ou indirectement, 227 686 974 actions et droits de vote d'ASF, soit 98,58 % du capital et des droits de vote de la société.

Le retrait obligatoire de la cote est intervenu le 6 novembre 2006 et, depuis cette date, le groupe VINCI détient 100 % du capital et des droits de vote d'ASF.

Au total, sur l'exercice 2006, le prix d'acquisition, tenant compte des frais d'acquisition, des titres ASF s'est élevé à 9 086,7 millions d'euros.

1.3 Émission d'obligations super-subordonnées perpétuelles

VINCI a également réalisé, en février 2006, une émission obligataire, subordonnée de dernier rang de maturité perpétuelle, de 500 millions d'euros auprès d'investisseurs internationaux (491 millions d'euros primes d'émission déduites).

Avec un prix d'émission de 98,831 %, cette opération offre un coupon fixe de 6,25 % payable annuellement jusqu'en novembre 2015.

Le montant de cette dette est inscrit en autres fonds propres au passif du bilan.

1.4 Politique de rachat d'actions

Au cours de l'exercice 2006, VINCI a racheté, directement ou indirectement au travers d'un contrat de liquidité, 3 174 300 de ses propres actions pour un montant de 290,5 millions d'euros, soit un prix moyen de 91,52 euros par action. Durant la même période, 6 975 000 actions ont fait l'objet d'une annulation par voie de réduction de capital pour une valeur globale de 480 millions d'euros.

Par ailleurs, 748 727 actions ont été cédées en 2006 dans le cadre des levées d'options d'achat (17,7 millions d'euros).

Compte tenu de ces éléments, l'autodétention représentait, au 31 décembre 2006, un montant de 128,7 millions d'euros, soit 2 285 589 actions (0,97 % du capital), dont 1 234 958 actions (29,1 millions d'euros) sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat. Le solde, soit 1 050 631 actions (99,6 millions d'euros), dont 850 631 actions détenues en direct par VINCI (80 millions d'euros), est destiné à être, soit apporté en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit affecté à la couverture des plans d'actions gratuites, soit annulé, soit cédé.

1.5 Cessions d'actifs

VINCI a cédé, au cours du mois de février, à des investisseurs les trois immeubles qu'il détenait à Nanterre pour 86 millions d'euros.

En outre, VINCI a cédé, le 30 octobre 2006, à Cintra les

10 999 titres Autopista del Bosque qu'il détenait pour une valeur de 8,6 millions d'euros. Le paiement de cette transaction interviendra au cours de l'exercice 2007.

2. Compte de résultat résumé

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	26,9	20,1	24,3
Autres produits d'exploitation	131,7	78,2	80,8
Charges d'exploitation	(191,4)	(98,3)	(102,3)
Résultat d'exploitation	(32,8)	0,0	2,8
Produits nets perçus des participations	1 379,1	511,1	337,7
Frais financiers nets ⁽¹⁾	(180,9)	(91,0)	(78,5)
Résultat de change et divers	(1,3)	(0,1)	95,7
Autres provisions financières	48,4	62,5	(46,1)
Résultat financier	1 245,3	664,5	308,8
Résultat exceptionnel	11,1	36,4	4,7
Produits d'intégration fiscale nets de charge d'impôt	211,4	15,3	14,2
Résultat de l'exercice	1 435,0	716,1	330,5

(1) Y compris mouvements de la provision pour primes de remboursement des Océane, soit une reprise nette de 99,5 millions d'euros en 2005 et une dotation de 31,8 millions d'euros en 2004.

Le résultat net double d'un exercice à l'autre, passant de 716,1 millions d'euros en 2005 à 1 435 millions d'euros en 2006.

Cette évolution résulte pour l'essentiel de la forte progression du résultat financier (1 245 millions d'euros en 2006 contre 665 millions d'euros en 2005), qui provient notamment :

- des produits de participation perçus par VINCI, qui ressortent à 1 379 millions d'euros contre 511 millions d'euros en 2005 ;
- de la reprise des provisions pour dépréciation des titres Autopista del Bosque et VINCI Services Aéroportuaires pour un total de 67 millions d'euros.

À l'inverse, les frais financiers se sont accrus en 2006 (181 millions d'euros contre 91 millions d'euros en 2005) sous l'effet, d'une part, du coût de financement supporté par VINCI au titre de l'acquisition des titres ASF (163 millions d'euros) et, d'autre part, de la hausse des taux d'intérêt à court terme.

Le résultat exceptionnel ressort positif à 11,1 millions d'euros pour l'exercice 2006. Ce dernier enregistre notamment une plus-value sur la cession des trois immeubles que VINCI détenait à Nanterre (64,6 millions d'euros).

3. Tableau des flux de trésorerie résumé

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Opérations d'exploitation			
Capacité d'autofinancement	1 370,7	532,0	409,3
Variation nette du besoin en fonds de roulement	(222,5)	(14,3)	(29,3)
Total (I)	1 148,2	517,7	380,0
Opérations d'investissement			
Investissements d'exploitation	(7,7)	(16,8)	(24,9)
Cessions d'immobilisations	86,4	0,4	0,6
Investissements d'exploitation nets	78,7	(16,4)	(24,3)
Investissements en titres de participation	(9 091,7)	(0,9)	(1,1)
Cessions d'actions VINCI dans le cadre de plans d'options d'achat	19,4	39,2	93,9
Cessions de titres de participation	12,3	66,6	86,1
	(9 060,0)	104,9	178,9
Variation des autres immobilisations financières	(365,7)	(368,3)	(508,7)
Total (II)	(9 347,0)	(279,8)	(354,1)
Opérations financières			
Augmentations de capital	2 901,4	270,3	259,6
Augmentation des autres fonds propres	500,0	—	—
Dividendes distribués au cours de l'exercice	(448,7)	(321,7)	(287,3)
Total (III)	2 952,7	(51,4)	(27,7)
Total des flux de l'exercice (I + II + III)	(5 246,1)	186,5	(1,8)
Endettement financier net au 1^{er} janvier	(100,4)	(1 302,8)	(1 299,8)
Conversion des Océane		1 015,9	
Impact des restructurations et reclassements	(1,8)		(1,2)
Endettement financier net au 31 décembre	(5 348,3)	(100,4)	(1 302,8)

La progression de l'autofinancement par rapport à l'exercice précédent (1 370,7 millions d'euros, contre 532 millions d'euros en 2005) est due pour l'essentiel à l'accroissement en 2006 des dividendes perçus des filiales.

Les opérations d'investissement de l'exercice portent principalement sur l'acquisition de 77 % du capital d'ASF pour 9 086,7 millions d'euros (voir « Faits marquants », page 184).

Par ailleurs, l'augmentation des autres immobilisations financières (365,7 millions d'euros) intègre notamment les rachats (nets des cessions) d'actions propres effectués dans l'exercice pour 290,5 millions d'euros (voir « Faits marquants », page 259), auxquels s'ajoutent essentiellement les primes payées sur les achats de *calls* sur actions VINCI (25,3 millions d'euros) effectués en couverture des plans d'options de souscription mis en place en mai 2006.

Le montant total des augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice 2006 ressort à 2 901,4 millions d'euros. Il intègre, à hauteur de 2 505,7 millions d'euros, le produit de l'augmenta-

tion de capital réalisée le 25 avril (émission de 36 086 404 actions nouvelles à un prix de souscription de 70,25 euros). S'y ajoutent les augmentations de capital générées par les souscriptions aux plans d'épargne groupe pour 260,7 millions d'euros (4 787 663 actions) et les levées d'options de souscription pour un total de 134,9 millions d'euros (4 776 124 actions).

Par ailleurs, l'augmentation des autres fonds propres concerne l'émission réalisée par VINCI à hauteur de 500 millions d'euros d'obligations super-subordonnées à durée perpétuelle (voir paragraphe 1.3).

Enfin, les dividendes distribués en 2006 se sont élevés au global à 448,7 millions d'euros, dont 198,4 millions d'euros au titre d'un acompte sur dividende relatif au résultat 2006 (0,85 euro par action).

Compte tenu de ces éléments, l'endettement financier net de VINCI s'est accru de 5 247,9 millions d'euros, s'établissant à 5 348,3 millions d'euros au 31 décembre 2006, contre 100,4 millions d'euros au 31 décembre 2005.

4. Bilan résumé

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Actif			
Immobilisations incorporelles et corporelles	28,6	69,0	58,5
Immobilisations financières nettes et autres créances à plus d'un an	15 877,0	6 813,1	6 588,9
Autres créances et écarts de conversion	454,9	294,8	163,3
Valeurs réalisables et disponibles	3 683,6	4 283,2	3 700,6
Total actif	20 044,1	11 460,1	10 511,3
Passif			
Capitaux propres	9 957,3	6 549,6	4 994,1
Autres fonds propres	500,0	—	—
Provisions pour risques	165,0	160,4	239,6
Dettes financières	9 092,9	4 358,7	5 003,3
Autres dettes et comptes de régularisation	328,9	391,4	274,3
Total passif	20 044,1	11 460,1	10 511,3

Immobilisations incorporelles et corporelles

Ce poste, en diminution par rapport à l'exercice précédent, prend en compte les effets de la cession des immeubles que VINCI possédait à Nanterre.

Par ailleurs, une provision pour dépréciation de la valeur comptable de l'immeuble situé rue de Balzac a été constituée pour 23 millions d'euros.

4.1 Immobilisations financières

Au 31 décembre 2006, les immobilisations financières de VINCI se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Valeur au 31/12/2006	Valeur au 31/12/2005
Titres de participation	15 588,6	6 480,7
Créances rattachées à des participations	86,7	33,6
Autres titres immobilisés	0,3	0,3
Autres immobilisations financières et autres créances à plus d'un an	201,4	298,5
Total immobilisations financières (valeur nette)	15 877,0	6 813,1

Le portefeuille titres de participation (15 588,6 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2006 contre 6 480,7 millions d'euros au 31 décembre 2005) s'est accru sous l'effet de

l'acquisition des actions ASF réalisée en 2006 (voir « Faits marquants », page 184).

4.2 Capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2005	983,2	2 350,9	2 499,4	716,1	6 549,6
Affectation du résultat de l'exercice 2005			465,8	(716,1)	(250,3)
Acomptes sur dividendes 2006			(198,4)		(198,4)
Augmentations de capital	228,3	2 673,1			2 901,4
Réduction du capital par annulation d'actions	(34,9)	(445,1)			(480,0)
Résultat de l'exercice 2006				1 435,0	1 435,0
Capitaux propres au 31 décembre 2006	1 176,6	4 578,9	2 766,8	1 435,0	9 957,3

Le capital social de VINCI au 31 décembre 2006 s'élève à 1 176,6 millions d'euros, composé de 235 311 465 actions de 5 euros nominal.

Les capitaux propres de VINCI, qui s'élevaient à 6 549,6 millions d'euros au 31 décembre 2005, s'établissent à 9 957,3 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 3 407,7 millions d'euros.

Cette variation prend en compte, outre le résultat de la période

(1 435 millions d'euros), les augmentations de capital de l'exercice mentionnées précédemment.

À l'inverse, des réductions de capital ont été effectuées à hauteur de 480 millions d'euros, portant sur l'annulation de 6 975 000 titres. Par ailleurs, les dividendes distribués en 2006 se sont élevés au global à 448,7 millions d'euros, dont 198,4 millions d'euros au titre d'un acompte sur dividende relatif au résultat 2006 (0,85 euro par action).

Le détail des mouvements sur le capital s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes et autres réserves	Total
Augmentation de capital mars/avril 2006	36 086 404	180,4	2 325,2	2 505,6
Souscriptions des salariés du Groupe au PEG	4 787 663	24,0	236,8	260,8
Exercice d'options de souscription d'actions	4 776 124	23,9	111,1	135,0
Annulation d'actions autodétenues	(6 975 000)	(34,9)	(445,1)	(480,0)
Total	38 675 191	193,4	2 228,0	2 421,4

Autres fonds propres

Ils comprennent les obligations super-subordonnées perpétuelles, pour un montant de 500 millions d'euros, émises le 13 février 2006 auprès d'investisseurs institutionnels européens.

Avec un prix d'émission de 98,831 %, cette opération offre un

coupon fixe optionnel de 6,25 %, payable annuellement jusqu'en novembre 2015. Après cette date, le coupon devient variable et trimestriel au taux Euribor 3 mois plus 3,75 %. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement de coupon.

5. Endettement financier net

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Emprunts obligataires convertibles (Oceane)		0,5	1 017,8
Autres emprunts obligataires	1 000,0	1 000,0	1 137,2
Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 000,0		107,0
Intérêts courus sur emprunts obligataires	30,5	26,2	45,3
Dettes financières à long terme	4 030,5	1 026,7	2 307,3
Emprunts auprès des établissements de crédit et découverts bancaires	183,4	66,1	93,9
Billets de trésorerie	1 377,6	493,3	17,1
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	3 501,4	2 772,5	2 584,9
Dettes financières à court terme	5 062,4	3 331,9	2 695,9
Total des dettes financières	9 092,9	4 358,6	5 003,2
Créances rattachées à des participations et à des prêts	(90,1)	(23,5)	(87,6)
Valeurs mobilières de placement (hors actions propres)	(3 334,9)	(3 487,6)	(2 718,3)
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	(151,9)	(684,2)	(717,7)
Disponibilités	(167,8)	(62,9)	(176,8)
Trésorerie à court terme	(3 654,6)	(4 234,7)	(3 612,8)
Endettement financier net	5 348,3	100,4	1 302,8

L'endettement financier net de VINCI au 31 décembre 2006 ressort à 5 348,3 millions d'euros, contre 100,4 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 5 247,9 millions d'euros.

Le poste « autres emprunts obligataires » intègre l'emprunt de 1 000 millions d'euros, émis en trois tranches en juillet 2002 (600 millions d'euros), novembre 2002 (250 millions d'euros) et mai 2003 (150 millions d'euros). L'emprunt constitué de ces trois tranches est assorti d'un coupon de 5,875 % et vient à échéance le 22 juillet 2009.

Par ailleurs, un prêt syndiqué d'une durée de 7 ans a été octroyé par un *pool* bancaire dans le cadre du financement de l'acquisition d'ASF. Ce prêt, d'un montant initial de 4,2 milliards d'euros, a été ramené à 3 milliards d'euros au 31 décembre 2006.

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel d'OPCVM de maturité généralement inférieure à trois mois et dont la valeur au bilan est proche de leur valeur liquidative.

6. Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2002	2003	2004	2005	2006
I - Capital en fin d'exercice					
a - Capital social (en milliers d'euros)	828 733,7	837 950,3	838 138,0	983 181,4	1 176 557,3
b - Nombre d'actions ordinaires existantes ⁽¹⁾	82 873 367	83 795 032	83 813 803	196 636 274	235 311 465
c - Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	11 308 334	11 308 334	11 308 334	0	0
II - Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)					
a - Chiffre d'affaires hors taxes	25 201,1	23 070,7	24 260,8	20 054,0	26 913,5
b - Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	339 922,0	1 867 030,3	416 056,1	567 887,0	1 207 424,3
c - Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾	(127 259,4)	(112 905,7)	(14 212,4)	(15 339,8)	(211 409,8)
d - Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	338 138,3	2 065 623,3	330 516,0	716 140,6	1 434 998,3
e - Résultat distribué au titre de l'exercice	141 679,2	189 074,0	289 385,3	382 947,7	618 279,6 ⁽³⁾⁽⁴⁾
III - Résultat par action (en euros)⁽⁵⁾					
a - Résultat après impôts et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	5,6	23,6	5,1	3,0	6,0
b - Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,1	24,7	3,9	3,6	6,1
c - Dividende net attribué à chaque action	1,8	2,36	3,5	2,0	2,65 ⁽⁴⁾
IV - Personnel					
a - Effectif moyen (en nombre d'employés)	140	141	162	172	201
b - Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	27 732,7	32 444,8	22 409,5	18 658,7	33 333,1
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	6 941,4	5 838,2	6 947,8	6 556,6	10 331,1

(1) Il n'existe pas d'action à dividende prioritaire sur la période considérée ; par ailleurs, il est rappelé que le nominal de l'action a été divisé par deux en mai 2005, entraînant un doublement du nombre d'actions sur cet exercice.

(2) Produits d'impôts reçus des filiales dans le cadre de l'intégration fiscale, diminués de la charge d'impôt de VINCI.

(3) Calculé

(4) Proposition faite à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 10 mai 2007.

(5) Calculé sur la base des actions existantes au 31 décembre.

7. Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2006

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux des filiales.

	Capital	Réserves report à nouveau avant affectation des résultats	Quote- part de capital détenue (%)	Valeur comptable		Prêts et avances consentis par VINCI	Montant des cautions et avals donnés par VINCI	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par VINCI
				Brute	Nette					
(en milliers d'euros)										
A - Renseignements détaillés par entité										
1 - Filiales (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a - Valeurs françaises										
ASF	29 344	3 343 201	77,01 %	9 086 672	9 086 672		2 081 714	374 364	206 228	
Eurovia	366 400	(18 064)	100,00 %	1 034 160	1 034 160			143 790	120 225	
Ornem	322	1 747	99,99 %	14 221	2 099			(9)		
Snel	2 622	205	99,98 %	2 742	2 742			561		
Socofreg	43 240	5 074	100,00 %	113 872	48 313	4 538		35 756	36 430	
VINCI Airports Services	35 000		100,00 %	35 000	35 000			(129)		
VINCI Assurances	38		99,44 %	38	38		7 773	1 355		
VINCI Concessions	3 275 481	1 246 679	100,00 %	4 520 932	4 520 932			1 850 672	687 266	
VINCI Construction	148 806	56 142	86,64 %	363 265	363 265		5 307	279 284	231 262	
VINCI Energies	99 511	(80 957)	99,17 %	305 208	305 208		274 927	78 693	79 383	
VINCI Immobilier	39 600	4 551	100,00 %	111 398	111 398		62 954	95 599	18 325	
VINCI Services Aéroportuaires	30 000	(46 759)	100,00 %	35 000	20 020	49 673		36 779		
b - Valeurs étrangères										
SCA Pochentong	16 705	37 390	70,00 %	12 901	12 901	2 721	7 973	40 577	15 351	
VINCI Deutschland GmbH	16 110	57 902	100,00 %	212 941	34 000	65 047		(8 800)	2 833	
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a - Valeurs françaises										
b - Valeurs étrangères										
B - Renseignements non détaillés par entités										
1 - Filiales non reprises au paragraphe A (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a - Filiales françaises (ensemble)				45 136	5 463					
b - Filiales étrangères (ensemble)				2 019	—					
2 - Participations non reprises au paragraphe A (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a - Dans des sociétés françaises (ensemble)				7 898	823					
b - Dans des sociétés étrangères (ensemble)				6 075	4 287	940				

NB : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture.

Rapport général des commissaires aux comptes

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VINCI, tels que joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;
 - les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des

comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note B.3 de l'annexe présentant les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation, votre société constitue des provisions pour dépréciation lorsque le coût

d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion

relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2007
Les commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Deloitte & Associés

Bernard Cattenoz

Benoît Lebrun

Thierry Benoit

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article

R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conclusion d'un pacte d'actionnaires avec la filiale ASF Holding

Dirigeant concerné : M. Jacques Tavernier

Le 18 décembre 2006, dans le cadre du financement du reclassement par VINCI Concessions auprès d'ASF Holding de sa participation de 22,99 % dans ASF, VINCI a conclu avec sa filiale ASF Holding, cessionnaire de cette participation, un pacte d'actionnaires par lequel les deux sociétés organisent leurs rapports au sein d'ASF.

Par cette convention, les parties s'engagent, en leur qualité d'actionnaires majoritaires d'ASF, à faire en sorte que les décisions prises par les organes sociaux compétents d'ASF respectent :

- le principe de mise en œuvre et de maintien d'une politique de distribution de dividendes maximisée en fonction des résultats et des réserves distribuables d'ASF ;
- les conditions préalables à une éventuelle cession par ASF des titres que cette société détient dans Escota, définies dans les conventions de crédit syndiqué bancaire de respectivement 3,5 milliards et 1,2 milliard d'euros d'ASF et ASF Holding signées le 18 décembre 2006.

VINCI s'engage en outre :

- à ce que VINCI Concessions restitue à ASF Holding les sommes que cette dernière aurait le cas échéant mises à disposition dans le cadre des accords de centralisation de trésorerie du Groupe, dans l'hypothèse où surviendrait un cas d'exigibilité anticipée du crédit syndiqué d'ASF Holding de 1,2 milliard d'euros ;
- à maintenir directement ou indirectement une participation dans ASF lui donnant accès à la majorité du capital et des droits de vote. Cet engagement prendra fin lorsque ASF Holding aura augmenté sa participation dans ASF de manière à détenir en direct cette double majorité.

Les parties s'engagent enfin, au cas où, à l'occasion d'une cession, un tiers acquerrait une minorité de blocage dans ASF, à faire adhérer au préalable ce tiers au pacte d'actionnaires.

Le pacte d'actionnaires demeurera en vigueur aussi longtemps qu'une somme quelconque restera due aux banques au titre de la convention de crédit syndiqué d'ASF Holding.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 12 décembre 2006.

Pension de retraite additionnelle du président du Conseil d'administration

Dirigeant concerné : M. Yves-Thibault de Silguy

À la suite de son départ du Groupe Suez pour prendre la présidence de VINCI, M. de Silguy a perdu le bénéfice du régime de retraite qui lui avait été consenti par ce groupe.

En conséquence, la Société a accepté de lui accorder une pension

de retraite additionnelle dans les conditions suivantes :

- la pension sera due à compter du départ à la retraite de M. de Silguy et, au plus tôt, dès sa 60^e année, à la condition que celui-ci soit présent dans le groupe VINCI au moment de la liquidation de ses droits à la retraite ;

• le montant de cette pension de retraite additionnelle a été fixé à 380 000 euros par an. Il fera l'objet d'une revalorisation annuelle en fonction de l'indice Insee des prix à la consommation (hors tabac), sans toutefois pouvoir excéder l'évolution du plafond de la Sécurité sociale.

actuelle de la rente future, s'élève ainsi à 6,12 millions d'euros, dont 4,62 millions d'euros correspondant aux droits acquis au 31 décembre 2006 ont été provisionnés par VINCI à cette date dans les comptes consolidés du Groupe.

Cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration du 27 juin 2006.

L'engagement de VINCI à ce titre, correspondant à la valeur

Convention passée avec la Société Gastronomique de l'Étoile

Dirigeant concerné : M. Serge Michel

Le 11 janvier 2005, VINCI avait conclu avec la société Soficot, devenue Société Gastronomique de l'Étoile, un contrat pour des prestations de restauration dans les locaux sis rue Balzac à Paris, avec une prise d'effet au 1^{er} février 2005 et pour une période initiale de trois années.

sont fournies pour un prix fixe annuel de 322 092 euros HT, auquel s'ajoute une partie variable suivant les menus choisis.

L'avenant est conclu pour une durée initiale se terminant le 1^{er} février 2008, au terme de laquelle il se poursuivra par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

Compte tenu de la fermeture de l'immeuble de la rue Balzac à Paris, VINCI a signé, le 5 septembre 2006, un avenant avec la Société Gastronomique de l'Étoile par lequel cette dernière s'engage à fournir des prestations de restauration aux clients et personnels de VINCI situés à Rueil-Malmaison. Ces prestations

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 5 septembre 2006.

Au titre de ces conventions, VINCI a comptabilisé en charges de son exercice 2006 le montant de 487 271,95 euros hors taxes.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements

suiuants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention avec la filiale VINCI Deutschland GmbH

VINCI a conclu le 22 décembre 2003, avec sa filiale VINCI Deutschland GmbH, une convention par laquelle il prend l'engagement d'assurer la solvabilité et l'équilibre de la situation financière de cette filiale à partir du 1^{er} janvier 2004, pour une durée de deux ans renouvelable tacitement par périodes successives de deux ans, sous réserve d'un préavis de résiliation d'un an.

Aucun versement n'a été effectué en 2006 par VINCI à VINCI Deutschland GmbH au titre de cet engagement.

Conventions avec les filiales VINCI Deutschland GmbH, VINCI Energies Deutschland GmbH, Eurovia GmbH

VINCI a conclu le 28 juin 2002, avec ses filiales directes ou indirectes VINCI Deutschland GmbH, VINCI Energies GmbH et Eurovia GmbH, des contrats aux termes desquels ces filiales placent directement auprès de VINCI, à partir du 1^{er} juillet 2002, les fonds correspondant aux engagements de retraites complémentaires qu'elles consentent à leurs salariés.

Au titre de ces conventions, VINCI a comptabilisé en 2006 5,45 millions d'euros de charges d'intérêts au cours de l'exercice 2006.

Convention avec la filiale VINCI Construction

VINCI a cédé le 15 février 2002 à VINCI Construction la totalité des titres Sogea Holdings UK Ltd qu'il détenait.

de la reprise en direct de la participation de VINCI dans Sogea Holdings UK Ltd en décembre 2000.

L'engagement pris par VINCI prendra fin au plus tard le 8 mars 2011.

Dans le cadre de cette cession, VINCI Construction a accordé à VINCI une garantie destinée à couvrir les engagements donnés par VINCI à General Utilities Holdings et Vivendi UK, à l'occasion

Cette garantie n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice 2006.

Convention avec la société Vivendi Universal

La Compagnie Générale des Eaux (CGE, devenue Vivendi Universal) et la SGE (devenue VINCI) ont conclu, le 30 juin 1997, une convention à l'occasion de l'acquisition par la SGE auprès de la CGE de 50 % du capital social de CBC. Par une première opération en date du 22 décembre 1996, la CGE avait déjà cédé à la SGE 40 % du capital social de CBC. À la date du 1^{er} décembre 2000, la SGE a acquis les 10 % restants et possède donc depuis cette date la totalité du capital social de CBC.

La convention conclue le 30 juin 1997 entre la CGE et la SGE avait pour objet de stipuler certaines garanties, notamment finan-

cières. Les garanties qui y sont visées ont expiré le 31 décembre 2003, à l'exception de celles relatives à l'opération Berlin Promotion, pour laquelle la CGE doit maintenir son engagement envers VINCI jusqu'à l'échéance des garanties contractuelles accordées à l'acquéreur des immeubles de Berlin et de celles relatives aux risques fiscaux, parafiscaux et sociaux qui expireront en même temps que les prescriptions légales attachées aux impôts, droits et cotisations les concernant.

VINCI n'a facturé aucun montant au titre de cette convention au cours de l'exercice 2006.

Convention avec la société Soficot

VINCI a conclu le 28 septembre 2001 avec Soficot une convention, dont l'objet est l'étude et l'analyse de projets d'investissement proposés à VINCI Innovation ainsi que de projets de cession portant sur des filiales ou des branches d'activité du groupe VINCI.

Cette convention a été conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Elle stipule le versement d'honoraires à hauteur de 21 200 euros hors taxes par mois, ainsi que le remboursement des frais professionnels et de déplacement engagés avec l'accord de VINCI.

Au titre de cette convention, VINCI a comptabilisé en charges de son exercice 2006, pour la période courue du 1^{er} janvier au 28 septembre 2006, le montant de 190 302,22 euros hors taxes.

Par avenant du 12 juin 2006, VINCI et Soficot sont convenues de résilier le contrat de mission d'assistance et de conseil à la date du 28 septembre 2006.

Convention avec les sociétés Soficot et AM Conseil

VINCI a conclu, le 12 février 2002, une convention avec les sociétés Soficot et AM Conseil leur confiant, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, une mission générale de conseil en matière de stratégie et de développement de son groupe, d'une part, et, d'autre part, une mission d'assistance sur certains dossiers spécifiques.

Au titre de la mission générale, il est prévu que les sociétés Soficot et AM Conseil reçoivent chacune des honoraires forfaitaires annuels de 160 000 euros hors taxes payables trimestriellement et d'avance, ainsi que le remboursement des frais professionnels et de déplacement engagés avec l'accord de VINCI.

Au titre de l'assistance sur les dossiers particuliers, ces sociétés bénéficient d'une rémunération déterminée à l'avance, opération par opération, en concertation avec VINCI, proportionnelle

à l'évolution de chaque dossier et dont la modulation est également fonction des conditions initiales de l'intervention de ces sociétés, c'est-à-dire selon que l'initiative d'une opération donnée émane de VINCI ou bien de ces sociétés.

Au titre de cette convention, VINCI a comptabilisé en charges de son exercice 2006 le montant de 346 667 euros hors taxes en rémunération des missions accomplies par les sociétés Soficot et AM Conseil.

Par avenants du 12 juin 2006, VINCI et chacune des sociétés Soficot et AM Conseil sont convenues de résilier la convention d'assistance et de conseil à la date du 31 décembre 2006. Ces avenants prévoient que l'intégralité du montant dû au titre du dernier trimestre d'application de cette convention sera payable pour solde de tout compte malgré son expiration anticipée.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2007
Les commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Deloitte & Associés

Bernard Cattenoz

Benoît Lebrun

Thierry Benoit

Renseignements généraux sur la Société et son capital

1. Identité de la Société

Dénomination sociale : VINCI

Siège : 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex, France.

Téléphone : + 33 1 47 16 35 00.

Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.

Législation : française.

Constitution : 1^{er} juillet 1908.

Durée : durée initiale de 99 années, prorogée de 99 années le 21 décembre 1979, soit une expiration le 21 décembre 2078, sauf en cas de nouvelle prorogation ou de dissolution anticipée.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Registre du commerce : 552 037 806 RCS Nanterre – Siret 552 037 806 00585 – Code NAF : 74.1J.

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques : au siège social de VINCI et au greffe du tribunal de commerce de Nanterre.

Objet social (article 2 des statuts)

« La Société a pour objet :

- l'entreprise, sous toutes ses formes, de tous travaux publics et particuliers, notamment l'exploitation du fonds de commerce qui a été originairement apporté par la société Sainrapt et Brice et la continuation des activités de cette entreprise, spécialiste de tous travaux souterrains, de fondations, d'hydraulique et de ciment armé ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

La Société pourra faire lesdites opérations tant en France, dans les départements, collectivités et pays d'outre-mer, qu'à

l'étranger, soit seule, soit en participation, soit en négociation sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit par cession, location ou régie, soit au courtage et à la commission.

Elle pourra, en outre, faire toutes exploitations, soit par elle-même, soit par tous autres modes sans aucune exception, créer toutes sociétés tant civiles que commerciales, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter et revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances. »

Répartition statutaire des bénéfices (extrait de l'article 19 des statuts)

« Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'assemblée générale :

- les sommes reconnues utiles par le Conseil d'administration pour constituer ou compléter toutes réserves ordinaires ou extraordinaires, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ;
- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ;
- le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à la quotité du capital qu'elles représentent respectivement.

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votées par l'assemblée générale sont fixées par elle, ou à défaut par le Conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende – ou d'acomptes sur dividende – mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions. »

Assemblées d'actionnaires (article 17 et extrait de l'article 8 des statuts)

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur. Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation. Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom ;
- soit d'un certificat de l'intermédiaire habilité prévu par le décret n° 83-359 du 2 mai 1983 constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies deux jours au moins avant la réunion. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.]

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication, dans les conditions et avec les réserves fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit par courrier, soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Franchissements de seuils (extraits de l'article 10 bis des statuts)

« En complément des obligations prévues à l'alinéa 1^{er} de l'article L233-7 du Code du commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, des droits de vote ou des titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1 %, ou un multiple de cette fraction, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, est tenue de notifier à la Société, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils [ou au plus tard au moment de l'immobilisation des titres lorsqu'une assemblée générale a été convoquée], le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant à terme accès au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

Identification des actionnaires (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« La Société est en droit de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, le nom, la nationalité et l'adresse des personnes physiques ou morales détenant des titres conférant

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du Conseil d'administration s'il en a été désigné un et, sinon, par un membre du Conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président. Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. »

« Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. »

Il sera proposé à l'assemblée générale du 10 mai 2007 de modifier les statuts en remplaçant le texte entre crochets comme suit :

Soit de l'inscription ou de l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris. Les actionnaires souhaitant participer physiquement aux assemblées et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris, se voient délivrer une attestation de participation. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée, et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.

La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société. »

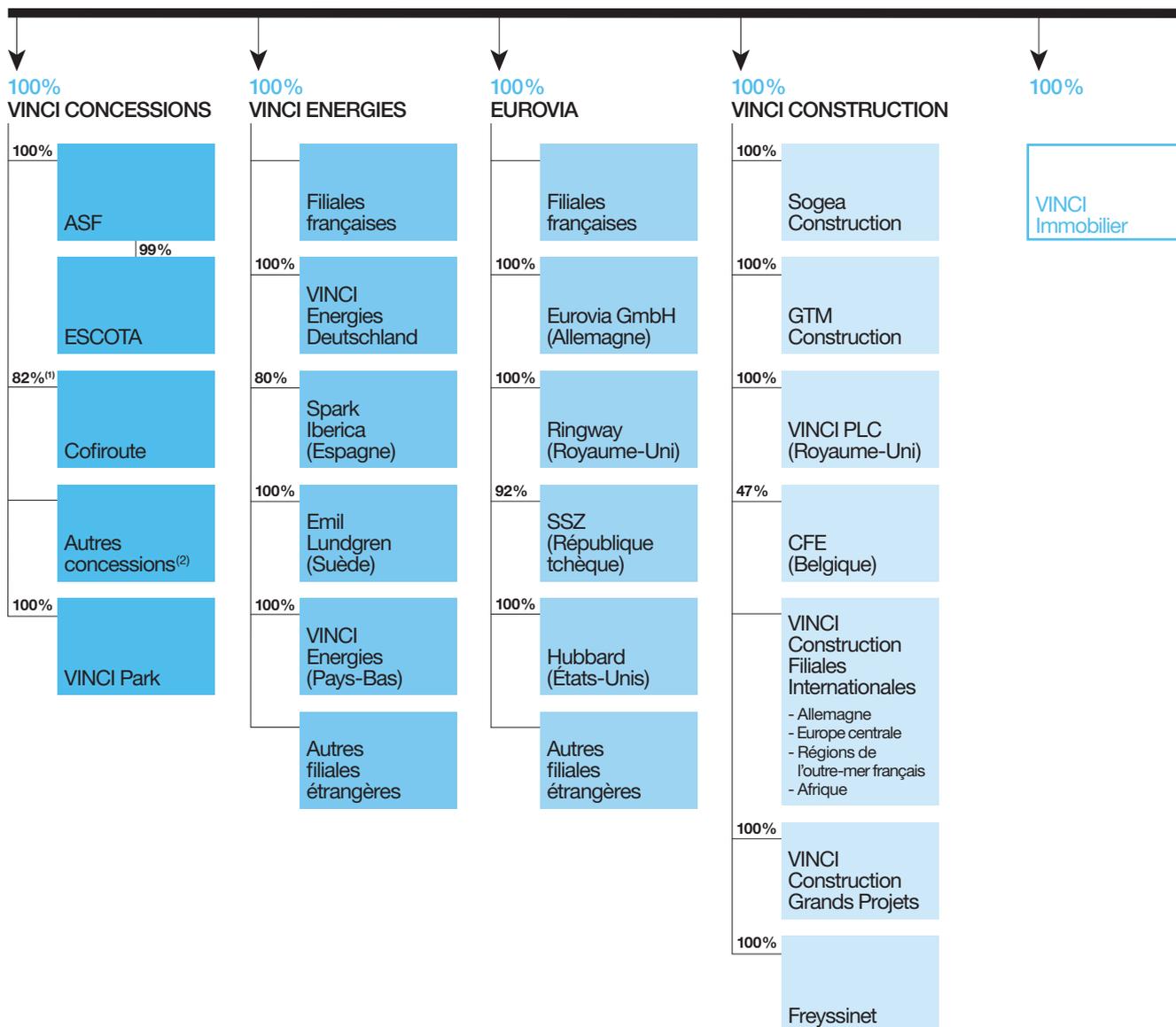
Il sera proposé à l'assemblée générale du 10 mai 2007 de modifier les statuts en remplaçant le texte entre crochet comme suit : ou au plus tard, lorsqu'une assemblée générale a été convoquée, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité des titres détenus par chacune d'elles et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés. »

2. Relations entre la Société et ses filiales

2.1 Organigramme

VINCI



← CONCESSIONS ET SERVICES → ← ÉNERGIES → ← ROUTES → ← CONSTRUCTION → ← IMMOBILIER →

Organigramme opérationnel simplifié du Groupe (les pourcentages indiquent la part du capital détenue directement ou indirectement par VINCI).

(1) Suite à l'acquisition au 1^{er} mars 2007 de la participation d'Eiffage de 17 %.

(2) Voir liste des concessions page 23.

2.2 Rôle du holding VINCI vis-à-vis de ses filiales

Le holding VINCI n'exerce pas d'activité opérationnelle propre. Les activités opérationnelles du Groupe sont réparties entre un grand nombre de filiales (1 766 consolidées au 31 décembre 2006), regroupées au sein de quatre pôles de métiers, dont les sociétés de tête sont VINCI Concessions, VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction. Par ailleurs, la société VINCI Immobilier, détenue directement par VINCI, réunit les activités immobilières précédemment exercées par les sociétés Sorif et Elige, dont la fusion est intervenue en 2005.

Le holding assure une fonction d'animation et de contrôle des entités opérationnelles. Dans ce cadre, il fournit à ses filiales des

prestations d'assistance qui recouvrent les domaines suivants :

- participation à l'élaboration et à l'exécution de la stratégie des filiales, participation aux opérations d'acquisition ou de cession patrimoniales, étude et mise en œuvre de synergies industrielles et commerciales à l'intérieur du Groupe ;
- apport d'expertises dans les domaines administratif, juridique, social, financier et de la communication ;
- fourniture d'avantages liés à la dimension et à la notoriété du Groupe : accès facilité à des partenaires de référence mondiale ; optimisation des conditions de financement ; d'achat et d'assurance ; accès facilité aux autorités réglementaires ; relations publiques.

2.3 Flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales

Outre les remontées de dividendes, les principaux flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales sont les suivants :

Centralisation de la trésorerie

La trésorerie excédentaire des filiales est, en règle générale, placée auprès du holding dans le cadre d'un système de *cash pooling* en euros. En contrepartie, le holding assure le financement des besoins de trésorerie des filiales. Le holding intervient, pour son compte et celui des filiales, sur les marchés financiers pour réaliser les placements et les emprunts nécessaires dans le cadre du *cash pooling*. Sauf exception (dont la principale à ce jour est ASF et ses filiales), ce système s'applique à toutes les filiales françaises et allemandes détenues à 100 % directement ou indirectement par VINCI, auxquelles s'ajoutent certaines filiales détenues majoritairement par le groupe VINCI en accord avec les actionnaires minoritaires.

En outre, VINCI peut ponctuellement être amené à consentir des

prêts à moyen terme à certaines filiales et à recevoir des fonds d'autres filiales dans le cadre de placements à moyen terme. Au 31 décembre 2006, ces opérations représentaient un encours de 83 millions d'euros pour les prêts à moyen terme et 150 millions d'euros pour les dépôts à terme.

Rémunération de l'assistance rendue par le holding aux filiales

En contrepartie de l'assistance fournie aux filiales, le holding perçoit une rémunération correspondant aux coûts supportés, répercutés en fonction de l'importance des prestations effectuées. Pour l'exercice 2006, les rémunérations d'assistance perçues par VINCI auprès de ses filiales ont représenté un montant total de 68 millions d'euros.

Conventions réglementées

Voir le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, page 267.

3. Renseignements sur le capital de VINCI

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques (à l'exception des franchissements de seuils – voir paragraphe 1).

Au 31 décembre 2006, le capital social de VINCI s'élevait à 1 176 557 325 euros, divisé en 235 311 465 actions d'une valeur nominale de 5 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions VINCI sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, et sont librement cessibles.

3.1 Évolution du capital sur cinq ans

	Augmentation (réduction) du capital (en euros)	Prime d'émission, d'apport ou de fusion (en euros)	Nombre d'actions émises ou annulées ⁽¹⁾	Nombre d'actions composant le capital social ⁽¹⁾	Montant du capital social (en euros)
Situation au 31/12/01				165 759 822	828 799 110
Réduction du capital	- 30 835 930	- 164 629 763	- 6 167 186	165 746 734	828 733 670
Plan d'épargne Groupe	24 727 140	103 465 894	4 945 428	171 913 920	859 569 600
Levées d'options de souscription	6 043 350	13 844 042	1 208 670	166 968 492	834 842 460
Situation au 31/12/02				165 746 734	828 733 670
Réduction du capital	- 4 200 000	- 22 671 065	- 840 000	164 906 734	824 533 670
Plan d'épargne Groupe	9 068 480	32 271 850	1 813 696	166 720 430	833 602 150
Levées d'options de souscription	4 348 170	7 436 443	869 634	167 590 064	837 950 320
Situation au 31/12/03				167 590 064	837 950 320
Réduction du capital	- 55 335 000	- 402 166 161	- 11 067 000	156 523 064	782 615 320
Plan d'épargne Groupe	21 840 500	86 888 477	4 368 100	160 891 164	804 455 820
Levées d'options de souscription	33 682 210	117 231 545	6 736 442	167 627 606	838 138 030
Situation au 31/12/04				167 627 606	838 138 030
Réduction du capital	- 12 500 000	- 112 613 432	- 2 500 000	165 127 606	825 638 030
Plan d'épargne Groupe	22 221 105	136 222 479	4 444 221	169 571 827	847 859 135
Levées d'options de souscription	22 452 345	89 460 904	4 490 469	174 062 296	870 311 480
Conversion Oceane 2001-2007	57 341 310	458 730 480	11 468 262	185 530 558	927 652 790
Conversion Oceane 2002-2018	55 528 580	444 228 640	11 105 716	196 636 274	983 181 370
Situation au 31/12/05				196 636 274	983 181 370
Réduction du capital	- 34 875 000	- 445 071 106	- 6 975 000	189 661 274	948 306 370
Plan d'épargne Groupe	23 938 315	236 775 085	4 787 663	194 448 937	972 244 685
Levées d'options de souscription	23 880 620	111 025 993	4 776 124	199 225 061	996 125 305
Augmentation de capital	180 432 020	2 325 239 176	36 086 404	235 311 465	1 176 557 325
Situation au 31/12/06				235 311 465	1 176 557 325

(1) Ajusté de la division par 2 de la valeur nominale de l'action intervenue en mai 2005.

3.2 Autorisations d'augmenter le capital et autres autorisations données au Conseil d'administration

Les autorisations actuellement en vigueur sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximum autorisé (valeur nominale)
Émissions d'obligations ou d'autres titres de créance	14/05/03 (8 ^e résolution)	13/05/08	1 500 millions d'euros
Émissions de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	28/04/05 (20 ^e résolution)	27/06/07	2 000 millions d'euros
Rachats d'actions propres	16/05/06 (12 ^e résolution)	15/11/07	2 000 millions d'euros 10 % du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	16/05/06 (13 ^e résolution)	15/11/07	10 % du capital par périodes de 24 mois
Augmentations du capital par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission	06/06/02 (15 ^e résolution)	05/06/07	(1)
Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société et/ou de ses filiales	28/04/05 (10 ^e résolution)	27/06/07	400 millions d'euros (actions) ⁽²⁾ 2 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽³⁾
Émissions d'Océane, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actionnaires, de la Société et/ou de ses filiales	28/04/05 (11 ^e résolution)	27/06/07	200 millions d'euros (actions) ^{(2) (4)} 2 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽³⁾
Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société et donnant accès au capital autres que des Océane	28/04/05 (12 ^e résolution)	27/06/07	200 millions d'euros (actions) ^{(2) (4)} 2 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽³⁾
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	28/04/05 (13 ^e résolution)	27/06/07	15 % de l'émission initiale ⁽²⁾
Émissions de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	28/04/05 (14 ^e résolution)	27/06/07	10 % du capital social
Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne	16/05/06 (14 ^e résolution)	15/07/08	2 % du capital ^(5b) 10 % du capital ^(5c)
Augmentations du capital réservées aux salariés de certaines filiales étrangères de VINCI dans le cadre de plans d'épargne	28/04/05 (17 ^e résolution)	27/06/07	10 % du capital ⁽⁵⁾
Augmentations du capital réservées aux salariés des filiales de VINCI situées aux États-Unis, dans le cadre de plans d'épargne	06/06/02 (16 ^e résolution)	05/06/07	1 % du capital ⁽⁵⁾
Plans d'attribution d'actions gratuites existantes	16/05/06 (15 ^e résolution)	15/07/09	0,9 % du capital ⁽⁶⁾

Les autorisations proposées à l'assemblée générale des actionnaires sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximum autorisé (valeur nominale)
Émissions de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	10/05/07 (24 ^e résolution)	09/07/09	5 000 millions d'euros
Rachats d'actions propres	10/05/07 (11 ^e résolution)	09/11/08	3 500 millions d'euros 10 % du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	10/05/07 (15 ^e résolution)	09/11/08	10 % du capital par périodes de 24 mois
Augmentations du capital par l'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission	10/05/07 (17 ^e résolution)	09/07/09	(1)
Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société et/ou de ses filiales	10/05/07 (16 ^e résolution)	09/07/09	200 millions d'euros (actions) ^(2b) 5 000 millions d'euros (titres de créance) ^(3b)
Émissions d'Océane, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de la Société et/ou de ses filiales	10/05/07 (18 ^e résolution)	09/07/09	100 millions d'euros (actions) ^{(2b)(4b)} 3 000 millions d'euros (titres de créance) ^{(3b)(3c)}
Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société et donnant accès au capital autres que des Océane	10/05/07 (19 ^e résolution)	09/07/09	100 millions d'euros (actions) ^{(2b)(4b)} 3 000 millions d'euros (titres de créance) ^{(3b)(3c)}
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	10/05/07 (20 ^e résolution)	09/07/09	15 % de l'émission initiale ^(2b)
Émissions de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	10/05/07 (21 ^e résolution)	09/07/09	10 % du capital social
Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne	10/05/07 (22 ^e résolution)	09/07/09	10 % du capital social ^(5c) 2 % du capital ^(5b)
Augmentations du capital réservées à des établissements financiers ou à des sociétés créées spécifiquement dans le cadre de plans d'épargne au bénéfice des salariés de certaines filiales étrangères de VINCI	10/05/07 (23 ^e résolution)	09/11/08	10 % du capital social ^(5c) 2 % du capital ^(5b)
Émissions de valeurs mobilières (obligations assorties de bons de souscription) donnant accès au capital, réservées aux établissements de crédit ou prestataires de services d'investissement ayant participé aux financements du groupe VINCI de manière habituelle depuis le 1 ^{er} janvier 2002, les bons étant proposés à l'acquisition de certaines catégories de mandataires sociaux et de salariés du groupe VINCI.	10/05/07 (25 ^e résolution)	09/11/08	20 millions d'euros (actions) ^(2b) 1 milliard d'euros (titres de créance) ^(3b)

(1) Montant total des réserves, bénéfiques ou primes d'émissions capitalisables.

(2) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des dixième, onzième, douzième et treizième résolutions de l'assemblée générale du 28 avril 2005 ne peut excéder 400 millions d'euros.

(2b) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 16^e, 18^e, 19^e, 20^e et 25^e résolutions de l'assemblée générale du 10 mai 2007 ne peut excéder 200 millions d'euros.

(3) Le montant cumulé des émissions de titres de créance susceptibles d'être réalisées en vertu des dixième, onzième et douzième résolutions de l'assemblée générale du 28/04/05 ne peut excéder 2 000 millions d'euros.

(3b) Le montant cumulé des émissions de titres de créance susceptibles d'être réalisées en vertu des 16^e, 18^e, 19^e, 20^e et 25^e résolutions de l'assemblée générale du 10/05/07 ne peut excéder 5 000 millions d'euros.

(3c) Le montant cumulé des émissions de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 18^e et 19^e résolutions de l'assemblée générale du 10 mai 2007 ne peut excéder 3 000 millions d'euros.

(4) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des onzième et douzième résolutions de l'assemblée générale du 28 avril 2005 ne peut excéder 200 millions d'euros.

(4b) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 18^e et 19^e résolutions de l'assemblée générale du 10 mai 2007 ne peut excéder 100 millions d'euros.

(5) Le plafond global des augmentations de capital pour toutes les résolutions concernées est limité à 10 % du capital au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(5b) Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement de ces délégations ne peut excéder 2 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(5c) Les FCP titulaires d'actions de la Société acquises au moyen d'une augmentation de capital de VINCI réservée aux salariés et dont le prix de souscription a été fixé avec une décote par rapport au cours de bourse ne peuvent en aucun cas en raison de l'une quelconque des augmentations de capital de la Société réalisées sur le fondement des 21^e et 22^e résolutions de l'assemblée générale du 10 mai 2007 franchir le niveau de participation de 10 % du nombre des actions composant le capital social à tout moment.

(6) Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées en vertu de la présente autorisation, ne pourra pas excéder 0,9 % du nombre d'actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

3.3 Capital potentiel

Les seuls instruments financiers existants pouvant engendrer la création d'actions nouvelles sont les options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés du Groupe (voir paragraphe 2.7.5 du chapitre « Gouvernement d'entreprise », page 147, pour les caractéristiques de ces options).

La politique du Groupe vise à limiter l'effet dilutif des levées d'options de souscription et des souscriptions au plan d'épargne groupe investi en actions VINCI en procédant à des rachats et à des annulations d'actions. Pour un détail des rachats d'actions, voir les Comptes sociaux, paragraphe 1.4, page 259.

3.4 Répartition du capital et des droits de vote

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2006

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actionnaires
Salariés (FCPE)	19 662 710	8,4 %	19 662 710	8,4 %	67 331
Autodétention ⁽¹⁾	2 085 589	0,9 %	—	—	—
Total non flottant	21 748 299	9,3 %	19 662 710	8,4 %	67 331
Mandataires sociaux et dirigeants	1 517 033	0,7 %	1 517 033	0,6 %	30
Autres actionnaires individuels (France)	19 573 906	8,3 %	19 573 906	8,4 %	161 374
Autres actionnaires individuels (étranger)	3 864 961	1,6 %	3 864 961	1,7 %	3 180
Total actionnaires individuels ⁽²⁾	24 955 900	10,6 %	24 955 900	10,7 %	164 584
Investisseurs institutionnels (France)	74 626 894	31,7 %	74 626 894	32,0 %	130
Investisseurs institutionnels (étranger)	105 914 972	45,0 %	105 914 972	45,4 %	363
Total investisseurs institutionnels ⁽²⁾	180 541 866	76,7 %	180 541 866	77,4 %	493
Artémis 12 ⁽³⁾	8 065 400	3,4 %	8 065 400	3,5 %	1
TOTAL	235 311 465	100,0 %	233 225 876	100,0 %	232 409

(1) Actions propres détenues par VINCI SA.

(2) Estimations au 31 décembre 2006 sur la base de l'actionariat nominatif, du relevé des titres au porteur identifiables (TPI) et d'une enquête d'actionariat réalisée auprès des investisseurs institutionnels.

(3) Artémis 12 et Victoris ont déclaré le 19 janvier 2007 par l'intermédiaire de la société Financière Pinault qui les contrôle, détenir 5,08 % du capital.

Actionariat salarié

Les caractéristiques du plan d'épargne du groupe sont décrites dans la partie « Responsabilité sociale », page 106.

Droits de vote

La différence entre la répartition du capital et la répartition des droits de vote est due à l'absence de droits de vote attachés aux actions autodétenues.

Franchissements de seuils

Les actionnaires identifiés comme détenant plus de 1 % du capital ou des droits de vote, autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, sont les suivants :

- Financière Pinault (participation portée à 5,08 % du capital, déclaration du 19 janvier 2007) au travers des sociétés Artémis 12 et Victoris qu'elle contrôle ;
- Morgan Stanley (3,32 % du capital, déclaration du 28 décembre 2006) ;
- Caisse nationale des Caisses d'Epargne (2,63 % du capital, déclaration du 28 juillet 2006) ;
- UBS Investment Bank (2,15 % du capital, déclaration du 2 mars 2007) ;

- Société Générale (1,30 % du capital, déclaration du 29 juin 2006) ;
- Groupama Asset Management (1,28 % du capital, déclaration du 12 juin 2006).

Pactes d'actionnaires

À l'exception de l'action de concert d'Artémis 12 avec Victoris déclarée le 19 janvier 2007, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires ou groupe d'actionnaires partenaires.

Actionariat au nominatif

Au 31 décembre 2006, la Société comptait 1 117 actionnaires au nominatif pur et 775 actionnaires au nominatif administrés. À cette date, les nantissements d'actions inscrites au nominatif pur représentaient un total de 2 073 368 actions (soit 0,9 % du capital).

Évolution de la répartition du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices

	Situation au 31/12/06			Situation au 31/12/05			Situation au 31/12/04		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Salariés (FCPE)	19 284 502	8,2 %	8,3 %	16 732 490	8,5 %	8,8 %	15 131 916	9,0 %	9,3 %
Autodétention	2 085 589	0,9 %	—	6 835 016	3,5 %	—	4 718 706	2,8 %	—
Artémis 12	8 065 400	3,4 %	3,4 %	0	0,0 %	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
Mandataires sociaux et dirigeants	1 517 033	0,6 %	0,7 %	4 495 627	2,3 %	2,4 %	966 055	0,6 %	0,6 %
Autres	204 358 941	86,9 %	87,6 %	168 573 141	85,7 %	88,8 %	146 810 929	87,6 %	90,1 %
Total	235 311 465	100,0 %	100,0 %	196 636 274	100,0 %	100,0 %	167 627 606	100,0 %	100,0 %

3.5 Pactes d'actionnaires ou conventions

En décembre 2006, dans le cadre du financement du reclassement par VINCI Concessions auprès de sa filiale ASF Holding de sa participation de 22,99 % dans ASF, VINCI a conclu avec ASF Holding, cessionnaire de cette participation, un pacte d'actionnaires par lequel les deux sociétés organisent leurs rapports au sein d'ASF.

Par cette convention, les parties s'engagent, en leur qualité d'actionnaires majoritaires d'ASF, à faire en sorte que les décisions prises par les organes sociaux compétents d'ASF respectent :

- le principe de mise en œuvre et de maintien d'une politique de distribution de dividendes maximisée en fonction des résultats et des réserves distribuables d'ASF, sous réserve du respect par ASF de ses engagements souscrits au titre du financement de 3,5 milliards d'euros le 18 décembre 2006 avec un syndicat de 23 banques et notamment le respect des ratios financiers suivants calculés sur la base des comptes consolidés d'ASF : dette nette / Cafice \leq 7 et Cafice / frais financiers nets \geq 2.2 ;
- les conditions préalables à une éventuelle cession par ASF des titres que cette société détient dans ESCOTA, définies dans les conventions de crédit signées le 18 décembre 2006 avec un syndicat bancaire respectivement par ASF et ASF Holding, pour des montants de 3,5 milliards et 1,2 milliard d'euros.

VINCI s'engage en outre :

- à ce que VINCI Concessions restitue à ASF Holding les sommes que cette dernière aurait le cas échéant mises à sa disposition dans le cadre des accords de centralisation de trésorerie du

Groupe, dans l'hypothèse où surviendrait un cas d'exigibilité anticipée du crédit syndiqué ASF Holding de 1,2 milliard d'euros ;

- à maintenir directement ou indirectement une participation dans ASF lui donnant accès à la majorité du capital et des droits de vote. Cet engagement prendra fin lorsque ASF Holding aura augmenté sa participation dans ASF de manière à détenir en direct cette double majorité.

Ce pacte d'actionnaires demeurera en vigueur aussi longtemps qu'une somme quelconque restera due aux banques au titre de la convention de crédit syndiqué conclue par ASF Holding, étant entendu que VINCI et/ou ASF Holding auront la faculté de céder tout ou partie de leur participation respective dans ASF, sous réserve qu'un tiers devenant détenteur d'au moins une minorité de blocage ait adhéré préalablement au dit pacte.

En dehors de ce pacte, VINCI n'a pas conclu de conventions ou de pacte dont la teneur est susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre. Il convient toutefois de mentionner que la constitution par VINCI de sociétés conjointement avec des tiers a pu donner lieu à la conclusion de conventions. C'est notamment le cas de Cofiroute, du Consortium Stade de France et des sociétés constituées spécifiquement pour l'obtention et la gestion de contrats de concessions d'infrastructures. Ces conventions ont principalement pour objet d'aménager les droits respectifs des actionnaires en cas de cession de titres et, le cas échéant, de fixer certains principes de fonctionnement des organes de gestion.

3.6 Marché du titre VINCI

L'action VINCI se négocie sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment A) et fait partie des valeurs composant les indices CAC 40, NextCAC 70, Euronext 100, DJ Stoxx, Next-Prime, Aspi Eurozone, Dow Jones Sustainability Indexes et Euronext FAS IAS.

Le cours de bourse et le volume des transactions réalisées sur l'action VINCI ont évolué de la manière suivante au cours des 18 derniers mois (source : Euronext Paris) :

		Cours moyen ⁽¹⁾ (en euros)	Plus haut ⁽²⁾ (en euros)	Plus bas ⁽²⁾ (en euros)	Transactions (en nombre de titres)	Capitaux échangés (en millions d'euros)
2005	août	68,81	72,11	65,54	22 010 156	1 514,57
	septembre	70,35	72,16	68,73	20 905 547	1 470,77
	octobre	65,47	71,43	61,07	30 602 195	2 003,38
	novembre	64,72	68,87	60,82	35 888 216	2 322,83
	décembre	69,80	73,44	65,44	33 596 997	2 345,13
2006	janvier	73,29	76,73	69,51	32 423 513	2 376,30
	février	74,53	77,32	72,51	21 758 017	1 621,60
	mars	77,78	83,94	71,67	42 080 745	3 273,04
	avril	78,96	81,45	76,45	34 365 203	2 713,61
	mai	77,78	84,05	70,50	41 273 815	3 210,07
	juin	76,58	81,85	70,10	50 582 425	3 873,46
	juillet	78,36	80,95	75,10	18 328 150	1 436,27
	août	81,94	85,00	78,10	22 719 712	1 861,63
	septembre	85,35	88,80	82,80	23 761 437	2 027,98
	octobre	88,32	90,20	86,60	19 974 979	1 764,20
	novembre	91,88	95,95	87,90	23 381 351	2 148,37
	décembre	97,87	100,50	94,10	29 186 057	2 856,32
2007	janvier	100,13	108,50	94,10	32 266 407	3 230,97

(1) Moyenne des cours de clôture.

(2) Cours en séance.

Note : les cours de l'action VINCI ainsi que les volumes traités ont été ajustés par Euronext afin de refléter l'impact de l'augmentation de capital intervenue en avril 2006.

Voir également la partie « Bourse et actionariat », pages 12 et 13.

Responsables du document de référence

1. Attestation des responsables du document de référence

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les informations financières historiques et pro forma présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux pages 177, 258 et 266 du présent document. Ces rapports ne contiennent pas d'observations. »

Yves-Thibault de Silguy,

président du Conseil d'administration

Xavier Huillard,

administrateur-directeur général

2. Contrôleurs légaux des comptes

Noms des commissaires aux comptes

Commissaires titulaires

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

8, avenue Delcassé – 75008 Paris

(Bernard Cattenoz et Benoît Lebrun)

Début du premier mandat : 23 juin 1989.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2006.

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

(Thierry Benoit)

Début du premier mandat : 30 mai 2001.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2006.

Commissaires suppléants

François Pavard

8, avenue Delcassé – 75008 Paris

Début du premier mandat : 16 juin 1995.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2006.

BEAS SARL

7-9, villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine

Date du premier mandat : 30 mai 2001.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2006.

Les commissaires aux comptes de la Société sont inscrits comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut conseil du commissariat aux comptes.

3. Honoraires des commissaires aux comptes

(en millions d'euros)	Réseau Deloitte & Associés				Réseau Salustro Reydel ⁽¹⁾			
	2006	%	2005	%	2006	%	2005	%
Audit								
Commissariat aux comptes	7,6	88 %	7,7	90 %	7,2	89 %	6,3	89 %
Émetteur	0,3	3 %	0,2	2 %	0,3	4 %	0,2	3 %
Filiales intégrées globalement	7,3	85 %	7,5	88 %	6,9	85 %	6,1	86 %
Missions accessoires	1,0	11 %	0,8	9 %	0,8	10 %	0,7	10 %
Émetteur	0,8	9 %	0,6	7 %	0,6	7 %	0,6	9 %
Filiales intégrées globalement	0,2	2 %	0,2	2 %	0,2	3 %	0,1	1 %
Sous-total audit	8,6	99 %	8,5	99 %	8,0	99 %	7,0	99 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	0,1	1 %	0,1	1 %	0,1	1 %	0,1	1 %
Autres	—	0 %	—	—	—	0 %	—	—
Sous-total autres prestations	0,1	1 %	0,1	1 %	0,1	1 %	0,1	1 %
Total	8,7	100 %	8,6	100 %	8,1	100 %	7,1	100 %

(1) Salustro Reydel membre de KPMG International.

4. Responsables de l'information financière

Christian Labeyrie, directeur général adjoint, directeur financier du Groupe et membre du comité exécutif (+ 33 1 47 16 35 23).

Pierre Coppey, directeur général adjoint, directeur de la communication, des ressources humaines et des synergies du Groupe et membre du comité exécutif (+ 33 1 47 16 30 08).

5. Informations incluses par référence

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice 2004 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurant en pages 171-217 et 218 du document de référence 2004 déposé à l'AMF le 31 mars 2005 sous le numéro D.05-0310 ;
- les comptes consolidés de l'exercice 2005 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurant en pages 189-282 et 283 du document de référence 2005 déposé à l'AMF le 3 mars 2006 sous le numéro D.06-0101.

6. Documents accessibles au public

Sont notamment disponibles sur le site internet de la Société (www.vinci.com) les documents suivants :

- le document de référence déposé sous forme de rapport annuel auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 mars 2007 ;
- les documents de référence 2004 et 2005 déposés sous forme de rapport annuel auprès de l'Autorité des marchés financiers respectivement le 31 mars 2005 et le 3 mars 2006 sous les numéros D.05-0310 et D.06-0101 ;
- l'actualisation du document de référence 2004 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 juillet 2005 sous le numéro D.05-310-A01 ;
- les communiqués financiers.

Les statuts de VINCI peuvent être consultés au siège social de VINCI, 1, cours Ferdinand-de-Lesseps – 92851 Rueil-Malmaison Cedex (+ 33 1 47 51 91 02).

Table de concordance du document de référence

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Document de référence
1. Personnes responsables	280
2. Contrôleurs légaux des comptes	280
3. Informations financières sélectionnées	
3.1 Informations financières historiques	Rabat et 179
3.2 Informations financières intermédiaires	NA
4. Facteurs de risque	170 à 173
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	270
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	270
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	270
5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	270
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	11
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	162, 168, 182, 200-204, 215-217
5.2.2 Principaux investissements en cours	175, 215, 250
5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	175, 215, 250
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	Rabat et 1, 10, 14-92
6.2 Principaux marchés	198-205
6.3 Événements exceptionnels	NA
6.4 Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA
6.5 Positionnement concurrentiel	Rabat et 1, 14, 23, 26, 36-37, 40, 49, 56, 65, 72, 81, 88
7. Organigramme	
7.1 Description du Groupe	272-273
7.2 Liste des filiales importantes	254-257, 265, 272
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée et toute charge majeure pesant dessus	176
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	116-121, 272-273
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	Rabat et 162-163, 169
9.2 Résultat d'exploitation	
9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	NA
9.2.2 Explication des changements du chiffre d'affaires ou des produits	157-160
9.2.3 Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	170-173
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Informations sur les capitaux	163-169, 180-181, 230-236
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	162-163, 168, 182
10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	230-244
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	170-171
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	175

11. Recherche et développement, brevets et licences	126-128
12. Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	175
12.2 Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	175
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1 Organes d'administration et de direction	3, 6-7, 133-139
14.2 Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	139-140
15. Rémunération et avantages	
15.1 Montant de la rémunération et avantages en nature	143-146
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	146
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	134-139
16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration	140, 267-269
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	141-143
16.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	140, 145
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés	Rabat et 100
17.2 Participation et stock-options	144, 146-149
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	106, 224-225
18. Principaux actionnaires	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	277-278
18.2 Existence de droits de vote différents	277
18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	NA
18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA
19. Opérations avec des apparentés	249-250, 267-269
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	179-266, 281
20.2 Informations financières pro forma	157-169
20.3 États financiers	179-183
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	280
20.5 Date des dernières informations financières	NA
20.6 Informations financières intermédiaires	NA
20.7 Politique de distribution des dividendes	12-13, 169, 264
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	251-253
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	175
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	146-149, 184, 195, 221-225, 230-234, 274-277
21.2 Acte constitutif et statuts	133, 139, 148, 270-273, 277
22. Contrats importants	184
23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	NA
24. Documents accessibles au public	281
25. Informations sur les participations	265

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent document de référence se compose du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2007, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Photos : Aerial Innovation Services - Jean-Louis Aubert - Alex Béraud - Christophe Boulze - Can Am Productions - Pál Csécsei - Augusto Da Silva / Graphix Images - Thomas Deschamps / Graphix Images - Yves Digard - Cyrille Dupont - Thierry Duvivier / Trilogi'c - Jacques Florsch - Michel Garnier - Axel Heise - Richard Kalvar / Magnum Photos - Erwann Le Gars - Meili and Peter - Véronique Paul / Graphix Images - Photothèque Escota et CPA - Photo ISO - François Poche / Atelier Culturel - Philippe Roy - Govin Sorel - Khourn Thongsin / SCA - Valeode et Pistre - Francis Vigouroux - Ville de Rouen - Sylva Villerot - Benoît Voisin - Paul Wetherell - Photothèques VINCI et filiales - DR.

